BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

CANADA. PARLEMENT. SENAT.
J
103
H72
1959
T4A42
COMITE SPECIAL D'ENQUETE
SUR L'UTILISATION DES
TERRES AU CANADA.
Délibérations.

DATE | NAME - NOM

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 1959

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

TÉMOIN:

M. J. F. Booth, chef de la Division de l'économie, ministère de l'Agriculture

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

20656-5—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith (*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—(31).

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MARDI 17 février 1959.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des terres au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadiennes et, en particulier en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, Macdonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le comité soit autorisé à assigner des témoins, à ordonner la production de dossiers et de documents, à se réunir durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des trois sessions précédentes soient déférés au comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

20656-5—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 26 février 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (*président*), Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Golding, Higgins, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon et Wall—(19).

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, chef, section de l'économie de la terre, Division de l'économie, ministère de l'Agriculture, et les sténographes officiels du Sénat.

Est ensuite institué un comité directeur, composé comme il suit: Les sénateurs Pearson, président; Bois, vice-président; Basha, Cameron, McDonald, Power, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Wall.

Le Comité procède à l'examen de l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

M. J. F. Booth, chef de la Division de l'économie, ministère de l'Agriculture, est appelé et interrogé.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 5 mars 1959, à 10 heures et demie, du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 26 février 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à onze heures du matin, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, nous avons ce matin la visite de M. J. F. Booth, chef de la Division de l'économie rurale au ministère de l'Agriculture, à Ottawa, qui remplace M. Taggart à titre de témoin. M. Taggart a dû se rendre à une assemblée urgente.

Nous bénéficions également de la présence de M. R. A. Stutt qui agira comme conseil spécial durant les séances du Comité. M. Stutt nous aidera à colliger les renseignements contenus dans les différents mémoires qui nous sont soumis et il nous aidera à mettre la dernière main à un rapport, surtout en ce qui a trait au problème des petites fermes. Voilà comment la situation se présente à moi en ce moment.

Un de nos premiers actes, je pense, devrait être de nommer un comité directeur et de l'autoriser à fonctionner. On m'en avait confié la tâche, et j'ai nommé le même comité que nous avions l'an dernier, en ajoutant le nom du sénateur Cameron qui remplace notre regretté collègue le sénateur Hawkins.

Le comité directeur comprendra donc les sénateurs Basha, Pearson, Power, Taylor (*Norfolk*), Bois, McDonald (*Kings*), Taylor (*Westmorland*) et Wall.

Le sénateur GOLDING: Je propose que le comité directeur soit ainsi constitué.

Des SÉNATEURS: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous devons régler le problème qui se pose à l'égard du travail de notre Comité. J'en ai donné une idée générale l'autre jour au Sénat, même si, selon toute apparence mon intervention était irrégulière. Nous songeons à discuter avec le ministère de l'Agriculture le problème économique des petites fermes dans quelques-unes des provinces canadiennes. Le ministère est d'avis que notre Comité pourrait formuler quelques recommandations, en vue d'une solution de ce problème. La difficulté à laquelle nous avons à faire face, comme le comité directeur en a discuté hier, consiste à savoir comment nous nous attaquerons au problème, parce qu'il varie selon les régions. Il existe des causes différentes aux difficultés auxquelles le petit cultivateur doit faire face, comme par exemple, le manque de productivité du sol puis d'autres conditions, qui rendent aujourd'hui son exploitation non rentable.

Je pense que la meilleure façon de procéder consisterait à entendre M. Booth, qui sans doute, pourrait nous donner une bonne idée du point de vue du ministère de l'Agriculture.

M. J. F. Booth, chef de le Division de l'économie, ministère de l'Agriculture: Monsieur le président, messieurs, permettez-moi de vous dire d'abord, au nom de la Division de l'économie, que je représente, combien nous sommes heureux d'avoir cette occasion de collaborer au travail de votre Comité. Nous sommes

contents de pouvoir mettre M. Stutt à votre disposition afin qu'il collabore avec vous autant que vous le voudrez durant le temps que vous consacrerez à l'étude de ce problème.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Il pourrait être utile au Comité de savoir exactement qui est M. Booth. Je sais que M. Booth a été chef de la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture durant plusieurs années—durant combien d'années, monsieur?

M. BOOTH: Depuis 1929.

Le sénateur MACDONALD (*Kings*): Et je sais que nous y avez accompli un travail très considérable et d'une façon très compétente.

M. BOOTH: Je vous remercie, monsieur le sénateur. La Division de l'économie s'intéresse au problème des fermes depuis plusieurs années et nous avons poursuivi plusieurs études économiques portant sur l'agriculture, la gestion de la ferme, l'utilisation de la terre, la classification des sols, la comptabilité, et cela dans toutes les provinces, durant la période dont le sénateur McDonald a parlé.

En conséquence, nous avons recueilli beaucoup de renseignements élémentaires que nous serons heureux de vous communiquer à l'occasion.

Maintenant, je me sens un peu dépaysé pour parler de ce problème ce matin parce que je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec mon propre sous-ministre des conversations qu'il a eues avec votre président ou avec le comité directeur.

J'étais au courant de ce qui s'est passé au cours des deux dernières années, parce que M. C. C. Spence, de notre division, a aussi collaboré avec le Comité l'an dernier, et M. Taggart a discuté avec moi la semaine dernière du domaine qui présenterait le plus d'intérêt pour le ministère de l'Agriculture et, pensons-nous pour l'agriculture au Canada en général. C'est en m'inspirant de ces renseignements de base et de la brève conversation de la semaine dernière et des quelques minutes que nous avons eues ce matin que je me présente devant vous aujourd'hui.

Lors de notre entretien de la semaine dernière, M. Taggart pensait que, en tenant compte des sujets portés à l'ordre du jour et qui comportent quelque intérêt pour le programme, il pensait, dis-je, que le Comité bénéficierait grandement d'une étude portant sur le problème des petites fermes au Canada.

Nous admettons que ce problème en est un auquel les provinces doivent faire face et, peut-être, beaucoup plus que le gouvernement fédéral lui-même; mais vous ne pouvez pas délimiter les intérêts des gouvernements provinciaux et des autorités fédérales en des problèmes de cette sorte, qui nous intéressent tous.

Quoique je ne sois pas trop sûr de m'y prendre de façon régulière en vous exposant la chose ainsi, je dois dire que M. Taggart a suggéré que ce problème devrait être discuté avec les provinces, c'est-à-dire avec les ministères provinciaux de l'Agriculture en vue de recueillir autant de renseignements que possible à la suite de leurs expériences, et aussi pour être bien mis au courant de leurs intérêts et de leurs désirs afin de les concilier avec ce que le gouvernement fédéral peut avoir à offrir.

J'ai cru comprendre aussi que M. Stutt tenterait d'extraire des témoignages déjà présentés à votre Comité, en vue de vous les signaler, certains problèmes auxquels on devrait accorder une très haute priorité à ce moment, et qui commanderont par la suite des études plus poussées.

Si vous décidez de collaborer avec les ministères provinciaux pour obtenir des renseignements, ce sera à vous de décider de l'ampleur de vos recherches de ce côté. Mais M. Stutt sera disponible pour travailler avec votre Comité en toutes matières que vous voudrez bien étudier.

Le problème des petites fermes est évidemment très important. Vingt-cinq pour cent des fermes au Canada appartiennent probablement au type de

fermes suffisant tout juste à assurer la subsistance ou exploitées à temps partiel. Les renseignements obtenus lors des recensements à différentes époques fournissent ce genre d'information, mais nous, au ministère de l'Agriculture, avons été plutôt intéressés à obtenir une classification économique de ces fermes. De façon générale il y a quelque 25 p. 100 des fermes qui ne sont pas réellement des entreprises commerciales et qui ne sont pas des réussites économiques dans le sens commercial du mot.

Le sénateur GOLDING: Quelles dimensions ont les fermes dont vous parlez?

M. BOOTH: Les dimensions peuvent signifier plusieurs choses, avoir des sens bien différents, monsieur le sénateur. Il n'est pas tellement utile de parler en termes de superficie ou de quantité de bétail. Assez souvent, les détails que nous avons portent sur le revenu. On a procédé de cette façon lors du recensement de 1951. Les fermes qui comptaient des revenus de moins de $1,200 en 1951 représentaient environ 38 p. 100 du total.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Est-ce le revenu brut?

M. BOOTH: Oui. Il s'agit des renseignements recueillis par l'énumérateur du recensement, en 1951, et la statistique donne le produit brut de la vente des produits de la ferme. Plusieurs catégories ou paliers de revenu ont été établis et au palier de $1,200 et moins, nous trouvons 38 p. 100 des fermes. Une bonne proportion de ces fermes comptent une superficie très considérable. Des exploitations qui ne sont pas très productives comptent parfois des centaines d'acres. Plusieurs de ces fermes seront de petites installations servant de résidence à des gens qui travaillent ailleurs, dont un bon nombre arrivent à l'âge de la retraite et ne s'intéressent pas particulièrement à une exploitation d'une plus grande envergure. Plusieurs peuvent être des jeunes qui en sont à leurs premières armes dans la profession de cultivateur. Une très large proportion de ces fermes sont administrées par des gens pour qui l'agriculture est d'un intérêt bien secondaire. Ils travaillent en ville et considèrent la ferme comme un endroit de résidence; d'autres sont des employés de voirie ou de services publics. Au vrai sens du mot, les exploitations en question ne sont pas des fermes commerciales.

Le sénateur BARBOUR: Pour établir le revenu de $1,200, vous arrêtez-vous à l'utilisation de la maison de ferme, aux légumes consommés sur place, de même qu'au combustible que l'on peut retirer de la ferme? Ces données seraient-elles comprises dans les $1,200?

M. BOOTH: Ces renseignements n'entrent pas dans le détail du recensement dont je viens de parler. Je voudrais en faire la vérification, cependant, mais pour établir le revenu d'une ferme à la Division de l'économie, nous tenons compte des menus bénéfices, c'est-à-dire les produits consommés et l'usage de la maison de ferme, comme élément du revenu total de l'agriculture. Le revenu d'une ferme est calculé d'après différentes bases, et pour des raisons diverses, par le Bureau fédéral de la statistique, par notre ministère et pour les Comptes nationaux, et les résultats obtenus dépendent en réalité de la façon dont on s'y prend pour faire le calcul. Mais dans les calculs effectués à notre Division de l'économie, nous tenons compte des menus bénéfices; nous obtenons une estimation du produit tiré de la ferme et de la terre à bois tout aussi bien que de l'évaluation des bâtiments de ferme.

Le sénateur TAYLOR: Est-il exact que pour la plupart des fermes c'est le revenu brut que vous considérez et non pas les menus profits comme le sénateur Barbour vient de le mentionner?

M. BOOTH: Je m'excuse, mais je ne comprends pas votre question.

Le sénateur TAYLOR: C'est seulement le revenu en argent de la ferme et non pas la quantité de légumes qu'on y consomme ou de bois qu'on y emploie. Il s'agit seulement de ce que l'on reçoit en argent comptant?

M. BOOTH: Je crois que c'est ce qui est compris dans les $1,200, seulement le revenu en argent.

Les dimensions de la terre ne donnent aucune indication précise. Il est malheureux que nous parlions de façon générale en termes de superficie, parce que les affaires d'une ferme peuvent être très considérables même avec une très petite superficie et elles peuvent être insignifiantes avec une immense superficie, et c'est pourquoi nous recourons à des normes différentes dans nos études. Nous employons l'unité de base de l'homme-travail pour établir l'importance d'une ferme; nous prenons les mises de fonds comme une autre base permettant d'établir l'importance d'une ferme. Le problème c'est qu'il y a une quantité considérable de ces fermes qui fonctionnent en partant d'une base tout à fait insuffisante.

En ce qui nous concerne, au ministère de l'Agriculture, nous apprécierions tout ce qui pourrait être fait pour jeter plus de lumière sur les problèmes de ces fermes et leur rôle dans les cadres de la production nationale.

Le sénateur BARBOUR: N'y a-t-il pas un pourcentage assez considérable de gens dans toutes les grandes villes dont le revenu est très petit?

M. BOOTH: Il y en a.

Le sénateur BARBOUR: Comme il y en a chez les exploitants de petites fermes.

M. BOOTH: Oui, c'est très vrai.

Le sénateur BARBOUR: Et peut-être ne possèdent-ils pas autant de sécurité que le petit agriculteur.

Le sénateur INMAN: Et leur niveau de vie ne sera pas aussi élevé.

Le sénateur WALL: Si nous voulons avoir une idée des difficultés économiques de 38 p. 100 des terriens, qui touchent de la vente de leurs produits un revenu immédiat de $1,200 ou moins, nous devons en toute justice et équité évaluer le revenu additionnel qui provient de la maison, de l'usage de la maison, et il faudrait alors comparer cela à ce que le citadin ordinaire doit débourser pour une installation semblable. Il existe d'autres facteurs qui sont très importants si l'on veut établir la différence relative qui nous intéresse actuellement.

Dans le même ordre d'idée, je crois qu'il serait absolument nécessaire d'inclure toutes ces autres sources de revenu, plus, et le problème devient plus compliqué, tout autre revenu, que nous y parvenions soit par l'ancien échantillonnage soit par toute autre méthode d'établir les gages que ces gens peuvent obtenir en sus du revenu déjà déclaré, de sorte que nous pourrions en arriver à des chiffres qui nous donnent une idée de leur revenu brut provenant d'un emploi. Ils peuvent charroyer du gravier ou faire toutes sortes d'autres besognes et c'est seulement là que l'on peut dire que ces personnes sont victimes de telle ou telle distinction et que le problème est réellement de cet ordre.

Une partie de cette recherche, si je peux le suggérer, devrait tenter d'en arriver à un tel calcul, si vous me permettez l'expression, d'une différence relative de revenu entre ces personnes.

M. BOOTH: Vous avez bien raison monsieur le sénateur, et je vais ajouter que depuis que nous discutons ce problème, nous sommes très embarrassés par cette carence de renseignements à ce sujet.

A l'heure actuelle, nous ne savons rien du tout au sujet de ce que nous pourrions appeler le revenu extra-agricole, c'est-à-dire le revenu obtenu d'un travail poursuivi en dehors de la ferme. Au cours de l'enquête que poursuit maintenant le Bureau fédéral de la statistique sur les revenus et les dépenses des fermes, étude qui devrait porter sur quelque 10,000 ou 12,000 fermes échantillons, nous espérons obtenir, et pour la première fois, quelques bons renseignements sur diverses sources de revenu autres que les revenus de la ferme et nous espérons qu'il en résultera quelque chose d'appréciable pouvant nous aider à comparer les revenus de la ferme et ceux qui y sont étrangers.

Pour le moment, nous devons nous contenter d'une bonne dose d'à peu près et nous employons mal les renseignements disponibles.

Les États-Unis possèdent beaucoup plus de renseignements que nous n'en avons et comme il existe beaucoup de ressemblance entre les conditions d'ici et celles qui règnent chez eux, je crois que nous pouvons nous fier jusqu'à un certain point aux données dont ils disposent, et qui indiquent un montant très considérable de revenus provenant de sources autres que la ferme.

De mémoire seulement, je peux ajouter qu'aux États-Unis de 30 à 35 p. 100 du revenu brut des personnes sur les fermes proviennent de sources non agricoles.

Le sénateur WALL: Je connais bien quelques-unes de ces fermes.

Le sénateur GOLDING: Ce qui m'inquiète tout spécialement c'est le petit agriculteur qui exploite un lopin de terre et vit exclusivement de ce travail. Les gens qui exploitent des fermes, qu'elles soient importantes ou petites, et vivent à même des sources de revenu autres que la ferme ne sont pas les gens qui me préoccupent.

Le sénateur BARBOUR: Un autre problème important que vous rencontrez sur les petites fermes est celui-ci. Vous y trouvez un pourcentage beaucoup plus considérable d'enfants que dans la famille moyenne au Canada et peut-être la campagne est-elle encore le meilleur endroit où l'on peut élever des enfants. Il y a moins de délinquance et ainsi de suite. Je pense que c'est un aspect important que nous ne devons pas oublier.

Le sénateur MCGRAND: Je suppose qu'on pourrait obtenir des renseignements au sujet du nombre d'enfants. On pourrait probablement les trouver dans les recensements.

M. BOOTH: Oui.

Le sénateur MCGRAND: Vous avez mentionné le manque de renseignements et ceci à mon sens est le nœud de tout le problème. Les ministères provinciaux de l'Agriculture et les ministères des Terres et des Mines, et les gouvernements municipaux ne possèdent pas ces renseignements sur les lieux mêmes et c'est l'à ce qui cause de la difficulté. Je me suis donné pour tâche l'été dernier d'enquêter sur le problème des taxes dans quelques-unes de ces localités et j'ai constaté qu'il existe une tendance chez les agriculteurs à couper tout le bois sur pied, et même à la longue à abandonner la ferme. Je pense que la plupart du temps l'impôt municipal en souffrance est attribuable à cela. A la longue la terre est vendue puis abandonnée durant 30 ou 40 ans.

La raison pour laquelle on ne peut pas obtenir ce genre de renseignements c'est qu'on n'a pas pris la peine de les chercher un peu partout dans les provinces et dans les municipalités. Il devrait exister une espèce de système permettant de faire enquête sur chaque problème et de coordonner ensuite les renseignements que l'on recueille. Après tout, les ministères des Terres et des Mines, et de l'Agriculture dans la province du Nouveau-Brunswick, mettons, ne corrdonnent guère leurs renseignements et on peut en dire autant des différentes municipalités. Il y a carence de recherche quant à ce problème et c'est cette recherche que je voudrais voir entreprendre et pousser à fond.

Le sénateur WALL: Je me demande si je peux poursuivre mon plaidoyer en faveur d'une statistique plus complète au sujet du revenu propre à la ferme et de celui qui lui est étranger. En prenant pour acquis que le problème peut être résolu, ou que l'on peut obtenir plus de renseignements à la suite d'études poussées par le Bureau fédéral de la statistique, ou encore à la lumière des renseignements dont M. Booth et les membres de la Division de l'économie disposent déjà sur le problème des fermes moins rentables, j'aimerais savoir en quoi consistent les problèmes de certaines régions et quelle est la raison qui rend ces fermes non rentables. En d'autres termes quels problèmes y avez-vous trouvés? Est-ce le défaut de fertilité, le manque d'administration, ou des problèmes de

marché? Quelles sont les régions les plus difficiles que notre Comité peut être appelé à examiner en poursuivant son enquête sur les propriétés non rentables? Vous devez avoir quelques renseignements, même s'ils sont bien élémentaires, au sujet des problèmes dans les différentes régions en vous inspirant de l'expérience que vous avez accumulée avec vos collègues, monsieur Booth, au cours de ces années. Puis-je vous demander de nous en indiquer quelques-uns?

M. BOOTH: Il existe plusieurs problèmes régionaux et je pense que c'est un sujet auquel votre Comité pourrait consacrer son attention. Je ne voudrais pas tenter d'y apporter une réponse aujourd'hui. C'est, je pense, la responsabilité de votre Comité. Mais si l'on veut parler de façon générale, en nous fondant sur notre expérience, je peux dire qu'il existe beaucoup de régions au Canada qui font face à de réelles difficultés et de façon générale, les enquêtes économiques indiquent que l'importance du chiffre d'affaires est le premier facteur servant à établir le revenu et le bien-être, ou encore la capacité de l'exploitant de la ferme de payer ses dettes et ainsi de suite.

Partout «la petite entreprise» constitue le problème auquel l'agriculture commercialisée doit faire face. Il n'y a pas de régions où l'on ne trouve un aspect quelconque de ce problème.

Il est des régions où les petites fermes sont plus nombreuses qu'ailleurs. De façon générale, les provinces Maritimes ont une proportion plus considérable de ces petites fermes que les autres provinces du Canada. Le Québec vient ensuite, et si vous vous dirigez vers l'Ouest, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, les fermes sont plus considérables que dans les régions de l'Est.

Le revenu des fermes en Ontario et dans les provinces de l'Ouest est remarquablement plus élevé que dans les provinces Maritimes en particulier et même dans le Québec. Le problème n'est cependant pas limité à cette région particulière mais il est plus évident dans l'Est que dans les provinces du centre et de l'Ouest. Cependant, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta la petite ferme est encore une chose importante surtout dans les régions du Nord, récemment colonisées ou encore en voie de colonisation.

Je pense que c'est là le genre de travail où le Comité peut exceller, s'il veut s'y consacrer pour vrai. Nous du ministère pouvons accomplir toutes sortes d'enquêtes mais le problème lui-même ne recevra jamais l'attention que vos études vont lui accorder.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que nous pouvons obtenir des renseignements statistiques de M. Stutt à l'égard de chaque province?

M. BOOTH: Oui, je crois que c'est là une des fonctions de M. Stutt. Pour autant que nous sommes touchés, tous nos renseignements vous sont accessibles; nos études poursuivies au cours des dernières années jetteront quelque lumière sur ce problème. Mais je crois qu'il y a moyen de faire encore bien davantage. Avec M. Stutt, vous pourrez trier ces problèmes et les étudier de façon plus sérieuse et même vous assurer l'appui de personnes dans les gouvernements provinciaux et même de l'extérieur en vue de faire face à des problèmes plus particuliers. Il y a beaucoup de gens au Canada qui sont au courant du problème de la petite ferme.

Le sénateur GOLDING: Monsieur Booth, dans votre ministère, êtes-vous arrivé à quelque conclusion en ce qui a trait à une ferme réellement rentable et effective? Je veux dire l'agriculture en général.

M. BOOTH: On nous a posé cette question souvent et sous diverses formes. Elle est d'un grand intérêt pour les gens qui viennent d'Europe ou d'ailleurs pour s'établir sur des fermes dans notre pays. Nous répondons à de nombreuses questions à ce sujet mais il est toujours très difficile d'apporter des précisions parce que les conditions varient beaucoup à travers le pays. Il s'agit en effet de savoir quelles normes on emploiera afin de décider ce qu'est une ferme rentable et productive. Il s'agit de savoir quel revenu l'agriculteur désire obtenir?

Le sénateur GOLDING: Mais par exemple, une ferme située dans un district fruitier sera bien différente de celle que l'on affecte à la culture générale.

M. BOOTH: Oui.

Le sénateur GOLDING: Alors tenons-nous en à l'exploitation d'une ferme ordinaire, c'est-à-dire le genre de ferme qui prédomine dans la région d'où je viens. Avez-vous quelques idées à ce sujet?

M. BOOTH: Je ne pense pas que je tenterais de qualifier ce genre de ferme parce qu'il y a de nombreux impondérables.

Le sénateur BARBOUR: Et aussi les prix des produits de la ferme varient d'une année à l'autre; le revenu du fermier une année peut suffire à une exploitation rentable, alors que l'année suivante, il sera peut-être insuffisant.

M. BOOTH: C'est très vrai.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président cette question des petites fermes n'est pas un problème nouveau. Quand j'étais jeune, nous ne connaissions pas d'autre gouvernement que les autorités municipales et nous ne nous inquiétions ni des provinces ni des autorités fédérales. La situation a changé cependant comme elle le devait et les provinces manifestent plus d'intérêt qu'elles ne l'ont déjà fait. Dans ma jeunesse, nous ne pouvions travailler sur les chemins que durant deux ou trois semaines et cela comme contribution du gouvernement provincial. Aujourd'hui, c'est complètement différent.

Si je m'en tiens particulièrement au nord de l'Ontario, l'agriculture était beaucoup plus prospère il y a 25 ou 30 ans qu'elle ne l'est à présent. Ceci est bien compréhensible. L'exploitation minière sur une grande échelle et les grandes papeteries dans cette région ont attiré les jeunes des fermes vers les centres industriels. Le même état de choses existe dans la plupart des provinces du Canada aujourd'hui, surtout en Ontario, au Québec et dans les Maritimes.

M. BOOTH: C'est exact. L'agriculture a subi des modifications profondes. Le problème que vous mentionnez en est la véritable clef. Ce serait certainement un apport très intéressant et qui en vaudrait la peine d'étudier certains problèmes et de trouver ce qui se produit sur les fermes où existe ce facteur de changement, les fermes qui ont été réunies et absorbées en des unités plus considérables, ou qui sont complètement disparues. Les jeunes désertent la campagne pour se diriger vers les villes, ce qui n'est pas nécessairement mauvais mais qui cause un problème auquel nous devons faire face.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, je voudrais poser cette question à M. Booth. Je suppose que ce problème s'applique à la totalité ou une partie des 38 p. 100 dont le revenu brut est inférieur à $1,200. La Division du recensement publie-t-elle quelques rapports donnant le détail des chiffres dans chaque région, ou existe-t-il des renseignements statistiques disponibles qui nous donneraient une idée des endroits où le problème évolue selon une certaine gradation?

M. BOOTH: Le recensement en dirait quelque chose et nous avons aussi d'autres renseignements qui indiquent les emplacements de petites fermes.

Le sénateur LEONARD: Ces renseignements sont-ils publiés sous forme de brochure?

B. BOOTH: Oui.

Le sénateur LEONARD: Pourrions-nous en obtenir?

M. BOOTH: Oui. Nous possédons beaucoup de renseignements qui sont à votre disposition, si vous voulez vous en servir, les exploiter et les rendre disponibles. Ces renseignements ne sont pas complets mais ils seront certainement de nature à vous aider dans vos recherches.

Le sénateur BRADETTE: M. Booth a fait allusion au problème de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui présente une situation difficile. Il y a environ deux ans, j'avais demandé à trois ou quatre experts

agricoles du nord de l'Ontario de présenter un rapport à notre Comité mais je ne crois pas que leur rapport se soit jamais rendu ici. Pourquoi, je me le demande. Mais je vais demander à M. Booth s'il considère qu'il peut compter sur de la collaboration dans ses relations avec les gouvernements provinciaux.?

M. BOOTH: Oui, une très bonne collaboration.

Le sénateur GOLDING: Leurs représentants sont venus ici et je crois que les provinces collaborent avec nous.

M. BOOTH: Il existe des problèmes d'utilisation des terres qui se rattachent aux petites fermes, et des changements qui résultent de la perte des fermes. Si mes souvenirs sont bons, il y a quelques années j'ai eu l'occasion de faire enquête sur la superficie des terres améliorées et non améliorées, et sur le changement qui s'était produit au cours des 50 ou 60 années passées. Il était facile de remarquer que, comme résultat de l'abandon des fermes et des changements généraux qui se produisent, une étendue très considérable des terres agricoles, redevenait en friche, ou en terres qui graduellement se retransformaient en forêts, mais très lentement, qui ne produisent pas encore assez dans le moment. Il y a des millions d'acres de terres, en particulier dans les provinces à l'est des Grands lacs, où ce problème se pose. La terre perd ce qu'on pourrait appeler sa très haute valeur productive et retourne à la non-production.

Cet état de choses résulte d'une grande variété de causes, carence de fertilité du sol, érosion, etc. Plusieurs de ces problèmes, d'après moi, sont étroitement reliés à l'exploitation de la petite ferme.

Le sénateur BUCHANAN: Les familles continuent-elles de vivre sur ces fermes qui sont graduellement abandonnées, est-ce qu'elles en font leurs demeures, ou si elles les abandonnent?

M. BOOTH: Plusieurs en sont rendues là aujourd'hui, et sont en train de les abandonner.

Le PRÉSIDENT: De les abandonner complètement?

M. BOOTH: Oui, abandon et réunification. Malheureusement le recensement ne fournit pas de renseignements au sujet des fermes abandonnées. Nous devons nous en tenir à des enquêtes sur la superficie de la terre améliorée ou en friche, pour savoir ce qui se produit.

Le sénateur BRADETTE: Dans plusieurs régions, les fermes abandonnées sur lesquelles vivent encore des gens sont situées dans ce que l'on appelle les banlieues.

M. BOOTH: Oui, très souvent.

Le sénateur BARBOUR: Monsieur le président, je crois que le Comité devrait concentrer son attention davantage sur la petite ferme où l'on remarque une tendance à un certain abandon, plutôt que sur toutes les petites fermes. Certaines de ces fermes plus petites sont très bien administrées et encore très productives.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): J'admets qu'il est très important d'insister sur l'aspect économique. Notre plus gros problème en Nouvelle-Écosse aujourd'hui est cette transformation des fermes non productives en des unités rentables. Peut-être M. Booth pourrait-il, à ce sujet, nous communiquer quelques idées de nature à nous aider. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas opportun que des petits comités se rendent dans ces provinces en vue d'y obtenir les renseignements dont elles disposent afin d'être en une meilleure situation de formuler les recommandations de nature à être utiles. Où pouvons-nous obtenir ces renseignements de la meilleure façon et comment pouvons-nous les obtenir?

M. BOOTH: Je ne sais pas si je peux vous éclairer à ce sujet, mais il existe certainement beaucoup de spécialistes dans chacune des provinces, attachés au ministère de l'Agriculture ou aux universités locales, et aussi des fonctionnaires

fédéraux qui travaillent avec ces provinces, qui disposent de l'information que vous cherchez et dont vous avez besoin. Il y a aussi d'autres personnes appartenant à l'industrie privée, ou aux gouvernements municipaux, dont l'intérêt envers ce problème est très prononcé. C'est une des raisons pour lesquelles M. Taggart jugeait qu'un contact avec les autorités provinciales, serait de nature à augmenter leur intérêt à ce sujet et aussi à éveiller l'attention de gens qui pourraient fournir des renseignements pour nos recherches.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons eu déjà ici la visite de M. Walsh, le sous-ministre de l'Agriculture en Nouvelle-Écosse, ainsi que du sous-ministre du Nouveau-Brunswick, et tous deux nous ont remis des mémoires. Maintenant est-ce que nous y gagnerions à nous rendre nous-même auprès de ces gens? Pourrions-nous rassembler les gens qui devraient se réunir et obtenir d'eux les informations que nous désirons

M. BOOTH: Je pense que c'est à vous de prendre la décision. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens qui seraient accessibles, mais que vous vous rendiez auprès d'eux ou que ceux-ci viennent vers vous, c'est une décision qui vous regarde.

Le PRÉSIDENT: Le comité directeur était d'opinion de tenter des démarches auprès des provinces. Comme le sénateur McDonald l'a mentionné, nous avons déjà reçu un mémoire du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse. Dans ce cas-là, nous ne devons pas nous adresser aux autorités de cette province de la même façon que nous nous adresserons aux provinces qui ne nous ont encore rien communiqué. Mais, dans nos demandes de renseignements adressées aux autorités provinciales, nous insisterions sur les aspects économiques et autres du problème de la petite ferme. Pour reprendre le mot du sénateur McGrand, la taxation est un de ces problèmes. Dans ce cas-là, nous pourrions entrer en contact avec les municipalités pour qu'elles nous éclairent à ce sujet.

Le sénateur GOLDING: Des représentants des provinces sont venus devant nous, mais pas pour cette raison particulière. Je crois qu'il serait bon d'obtenir des renseignements à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Et en cherchant ces éclaircissements plus particuliers, nous devrions tenter de ne pas oublier les autres sujets non plus.

M. BOOTH: C'était exactement l'attitude de M. Taggart. Puisque vous nous demandez notre point de vue, nous ne prétendons pas que le problème de la petite ferme soit le seul qui mérite d'être étudié. Nous pensons que l'étude de ce problème vous amènera probablement à d'autres comme l'utilisation des terres et certains autres sujets auxquels vous vous intéressez. Mais nous ne désirons aucunement vous suggérer de vous confiner à l'étude des petites fermes.

Le sénateur BUCHANAN: N'est-ce pas l'une des difficultés de votre ministère, que vous n'ayez pas été capable d'aller voir comment les choses se passent sur le terrain même? Vous comptez trop sur l'information qui vous parvient d'autres sources; et si nous adoptons la même ligne de conduite, sans procéder à des recherches personnelles sérieuses, nous serons probablement dans une position identique à la vôtre en ce qui a trait aux renseignements.

M. BOOTH: Je pense qu'il y a du bon dans ce que vous dites mais nous avons des gens qui sont en poste dans tout le Canada et qui ont accès aux archives provinciales.

Le sénateur BUCHANAN: Je comprends cela mais tout de même vous n'obtenez pas toute l'information dont vous avez besoin.

Le sénateur HIGGINS: Monsieur le président nous avons parlé des fermes dans le sens commercial du mot. Par là, si je comprends bien nous voulons dire les fermes qui rapportent de l'argent à leur propriétaire. Laissez-moi vous dire un mot du problème de la petite ferme tel que nous le voyons dans la province de Terre-Neuve.

Dans l'ouest du Canada on parle du quart de section de 160 acres, ou de la section de 640 acres. A Terre-Neuve nous ne sommes pas les grands propriétaires terriens que vous trouvez dans l'Ouest.

La province de Terre-Neuve a un problème bien à elle. Malheureusement l'agriculteur-pêcheur est en train de disparaître, celui qui devait s'adonner à la pêche et à la culture pour gagner sa vie. Sa ferme de façon générale n'était pas une ferme dans le sens commercial du mot, mais il gagnait de l'argent avec sa pêche et il produisait sur sa ferme assez de nourriture pour suffire à sa famille et à lui-même durant toute l'année. Il avait des pommes de terre, des choux, des navets et tous les produits nécessaires à la vie, non pas les aliments en conserve imposés à celui qui n'est ni cultivateur ni pêcheur.

Ces gens sont indépendants, bons, et d'une courtoisie naturelle, et ils ont toujours administré leurs affaires avec bonne humeur parce qu'ils n'étaient pas écrasés de taxes municipales; les seules taxes qu'ils payaient étaient les droits de douanes. Il n'y avait rien de comparable à une taxe foncière.

Je vous dis ceci parce que j'en ai assez d'entendre parler d'une Terre-Neuve étranglée par la pauvreté. C'est de la pure propagande et cette propagande a assez duré. Il est temps qu'on y mette un frein. Elle est l'œuvre de gens qui poursuivent un but bien égoïste.

Nous avons entendu parler d'une terrible tempête qui aurait balayé Saint-Jean de Terre-Neuve, il y a quelque temps. On aurait pensé qu'un tremblement de terre avait démoli l'endroit. Quelques personnes penseront que je ne suis pas chrétien parce que je ne m'inquiète pas. Pourquoi devrais-je m'inquiéter? Au lendemain matin de la tempête, j'ai téléphoné à ma femme et je lui ai dit: «Si j'en crois les nouvelles, vous avez essuyé une violente tempête». Elle m'a répondu «Bien, c'est un peu venteux pour le moment». Les journaux avaient parlé d'un ouragan qui se déplaçait à la vitesse incroyable de 100 milles à l'heure. Si vous vous étiez rendus au sommet de la montagne vous auriez probablement constaté que le vent soufflait à 30 milles à l'heure. J'ai connu ces tempêtes et ces chutes de neige et je sais les difficultés qu'elles amènent mais il ne faut pas exagérer. Quand j'étais plus jeune, le seul embarras qu'on y trouvait était que cela rendait la marche plus difficile. A cette époque-là, nous n'avions pas de chasse-neige et nous devions marcher dans les rues et même s'il y avait des fondrières nous nous en tirions bien. Nous avions des poêles à charbon qui nous donnaient tout le confort voulu. Maintenant les gens ont tous les avantages de la vie moderne, des poêles électriques, des fournaises et que sais-je encore. L'embarras qui aurait résulté de la tempête n'aurait pas été causé par une catastrophe mais simplement par une panne d'énergie électrique.

Laissez-moi dire aux gens qui parlent d'une Terre-Neuve appauvrie que nous avions des belles maisons confortables. Les gens se servaient de la cuisine comme d'une salle à manger mais la cuisine était assez grande, on y trouvait un canapé et de très bonnes chaises et on pouvait toujours y voir cette horloge du Connecticut que les antiquaires tentent maintenant de se procurer à prix d'or. Ces horloges marchent encore comme il y a 80 ans.

Nos gens ne recevaient pas d'instruction à l'université mais pourtant ils étaient bien éduqués. Ils disposaient de bonnes écoles et ils parlaient bien, en respectant la grammaire et avec facilité, et ils pouvaient parler de n'importe quoi, quel que soit l'auditoire, et sans difficulté. Ils pouvaient participer à n'importe quelle conversation.

Je connais tous les petits villages près de Saint-Jean et ils sont presque entièrement Irlandais. C'est tout à fait naturel parce qu'il y a 150 ans la population de Terre-Neuve était aux trois quarts irlandaise. Dans une partie de la province on trouve une population de quelque 15,000 ou 20,000 personnes, en grande majorité des Irlandais, et dans le quartier est de Saint-Jean, vous en trouvez aussi un grand nombre qui s'appellent Higgins. Du moment qu'un

Higgins se porte candidat dans Saint-Jean-Est, il est généralement élu. Un de mes cousins a été député de Saint-Jean-Est. Malheureusement, ou heureusement, ces gens-là ont tous la manie de voyager.

Le sénateur BRADETTE: Heureusement ou malheureusement?

Le sénateur HIGGINS: Cela dépend du point de vue. Ces gens-là voulaient voir le monde. Un grand nombre d'entre eux se sont rendus aux États-Unis et aujourd'hui vous trouverez à Brooklyn à Boston et à New-York des milliers de Terre-Neuviens. Leur départ était une perte considérable pour nous autres. Au nord, ce sont des descendants des colons anglais du Somerset et du Devon, qui parlent encore l'anglais du temps d'Élisabeth. Sur la côte ouest nous trouvons des bonnes terres pour les fermes et en parlant d'agriculture, je me permets de vous dire qu'à moins d'aborder ce sujet avec beaucoup de philosophie, nous n'aboutirons nulle part. Ces gens aiment pêcher et exploiter de 10 à 12 acres de terres et si l'on doit montrer aux gens de l'Ouest comment exploiter leurs fermes convenablement, je pense qu'on devrait apporter une aide semblable aux gens de Terre-Neuve. On devrait leur montrer comment retirer le maximum de vivres de leurs terres. C'est très bien de dire aux gens comment procéder pour faire plus d'argent mais ceux-là qui possèdent de petites propriétés voudraient recevoir l'aide qui leur permettra de tirer le meilleur parti de ce qu'ils ont. Prétendre que la ferme d'un individu est trop petite est, je pense, de la critique destructive.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas notre intention, monsieur le sénateur, de dire qu'une ferme est trop petite.

Le sénateur HIGGINS: Nos gens peuvent toujours aller à la pêche et vivre sur leur ferme; mais leur dire que leur ferme n'est pas bonne parce qu'ils ne peuvent pas y réaliser de l'argent constitue un non sens.

Le PRÉSIDENT: C'est comme le problème du travail à l'extérieur.

Le sénateur HIGGINS: Ce qu'il y a de malheureux dans cette affaire c'est que durant la guerre nous avions plusieurs bases américaines. On y payait de bons salaires. Des jeunes gens de nos fermes sont allés y travailler et ils y gagnaient un bon salaire et plusieurs d'entre eux étaient économes. Si ces bases fermaient leurs portes, je ne sais pas comment nous pourrions ramener ces jeunes à l'agriculture et à la pêche. Ces deux problèmes devraient aller ensemble: il doit y avoir une corrélation entre la culture et la pêche.

Quand vous parlez de Terre-Neuve à propos de l'utilisation des terres, vous devez également songer à la pêche. C'est là notre problème et vous devriez le comprendre. La province de la Nouvelle-Écosse a le même problème, le problème du pêcheur-agriculteur.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Avant d'ajourner, je me demande s'il me serait possible de faire une remarque en m'inspirant d'une déclaration faite antérieurement par M. Booth au cours de son exposé. S'il est une chose que nous avons apprise, je pense, au cours des nombreuses réunions du Comité de l'utilisation des terres, c'est bien que le problème est très complexe. C'est un problème où l'on retrouve de si nombreux éléments à apprécier différemment que l'on peut facilement s'égarer et perdre un temps considérable et des efforts précieux en tournant autour du sujet alors que nous devrions nous en tenir au problème lui-même.

D'après les remarques formulées par M. Booth, il semble que sa division ait adopté comme mesure de comparaison pour ses études, le capital nécessaire aux différentes formes d'exploitation de fermes ou d'utilisation des terres.

Je me demande s'il nous serait utile d'obtenir quelque chose de concret. Peut-être M. Booth ou le ministère pourrait-il fournir au Comité, comme point de départ de nos recherches une classification, des formes d'utilisation de terres ou d'exploitation de fermes fondée sur le capital engagé. Je pense à nos problèmes à nous. Je ne suis pas particulièrement au courant des problèmes des

petites fermes dans les provinces Maritimes, mais je connais les problèmes de l'Ouest et l'un des changements importants qui s'y sont produits, comme nous nous en rendrons compte, est la nécessité d'augmenter la mise de fonds relative aux machines, ce qui a rendu nécessaire dans les Prairies, de réunir en domaines d'une section ou plus les petites fermes d'un quart de section ou d'une demi-section afin de rendre l'exploitation rentable en raison de l'augmentation fantastique du capital nécessaire au roulant.

Monsieur Booth, possédez-vous une classification de l'exploitation agricole d'après le capital nécessaire, qui nous fournirait une façon d'envisager le problème de cet angle?

M. BOOTH: Je ne sais pas si nous avons exactement ce que vous appelez une classification, et que nous puissions vous offrir, mais nous avons poursuivi de nombreuses enquêtes au cours de plusieurs années, sur les différentes sortes de culture dans les diverses parties du Canada et nous cherchons toujours à savoir quel est le capital engagé dans ces fermes. Nous nous renseignons également sur les mises de fonds en roulant, bétail, etc. Alors, dans l'analyse de ces résultats, nous partageons les fermes en divers groupes pour connaître leur structure financière et établir le lien entre le revenu et le rendement de l'exploitation par rapport au capital engagé. Nous possédons une bonne quantité de renseignements sur les dimensions des fermes par rapport aux capitaux engagés et nous serons heureux de mettre ces renseignements à la disposition du Comité. Nous les utilisons de temps à autre lorsque des personnes s'adressent à nous en vue de s'établir sur des fermes. La réponse est: oui; nous pouvons fournir une bonne quantité de renseignements mais nous ne possédons pas de classifications uniformes pour tout le Canada en ce qui a trait à la structure financière visée.

Le PRÉSIDENT: Cela dépendrait de différentes sortes de produits agricoles récoltés.

M. BOOTH: Oui cela change considérablement. Dans certaines régions, $20,000 serait une bonne moyenne, tandis que dans certaines parties de l'Ontario et plus à l'ouest, on peut atteindre de $50,000 à $100,000 en immobilisations. La chose la plus remarquable aujourd'hui est l'importance accordée à des formes de capital autre que la terre elle-même. Les immobilisations en bestiaux et en machines ont augmenté considérablement et c'est l'un des problèmes auxquels l'agriculteur doit faire face. Le financement à court terme s'est répandu à tel point qu'il devient un fardeau pour l'agriculture, et c'est bien différent de ce qui se produisait il y a quelques années quand une hypothèque de 20 à 30 ans était la vraie mesure de l'endettement. Aujourd'hui il existe beaucoup plus d'emprunts qui doivent être remboursés en deux ou trois ans quelquefois et le plus souvent en huit ou dix ans. Il existe en conséquence un problème de capitaux qui exerce une influence considérable sur l'agriculture. Évidemment, le petit agriculteur trouve difficile de s'adapter aux changements à cause de son incapacité à réunir les ressources financières qu'il lui faudrait pour agrandir son exploitation.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'ai suivi les discussions, et pour en venir au problème particulier auquel nous avons décidé de nous attaquer, soit la petite ferme, je crois que nous nous rendons tous parfaitement compte du fait qu'il existe là un problème. Nous connaissons ce problème, parce que, dans ma propre province, vous pouvez voir dans la *Royal Gazette* chaque semaine les annonces de petites propriétés mises en vente ou vendues par le shérif pour les impôts. Cela se produit chaque semaine à l'année longue, en certaines régions. Nous sommes bien au courant de l'existence de ce problème.

Ce n'est cependant pas à notre Comité de décider ce qu'est une ferme rentable. Nous n'avons pas la compétence voulue pour le faire, parce que les conditions varient selon les différents endroits, ce qui crée un problème local à régler sur les lieux.

On a proposé l'autre jour que nous tentions d'obtenir des provinces leurs opinions au sujet du problème de petites fermes. La proposition était à l'effet que nous devrions tenter de connaître les vues exprimées par les organisations agricoles et peut-être aussi les municipalités, à ce sujet. On a proposé que ces groupes soumettent leurs opinions à notre Comité.

Il sera peut-être nécessaire que des sous-comités que nous formerons, visitent certaines de ces régions, interrogent les gens et voient si les vœux exprimés sont opportuns et si des rectifications se révèlent nécessaires. C'est le problème auquel nous avons à faire face.

Il existe des problèmes au sujet de l'expansion, dont notre Comité ne devrait pas s'occuper. Dire ce qui doit se produire dans telles et telle localité n'est pas de notre ressort. Les conditions du sol varient et un Comité comme le nôtre n'est pas en mesure de formuler des propositions de cette sorte. C'est la responsabilité des gouvernements locaux et des organisations agricoles d'étudier le sujet du point de vue de l'adaptabilité de tel ou tel programme à tel endroit ou à telle région en particulier, de l'adaptabilité du sol à la production de certaines denrées, et ainsi de suite.

D'après moi, il existe des genres de méthodes agricoles corresopndant à une certaine superficie ou à des problèmes de production, qui ne s'appliquent pas à d'autres régions.

Les modifications apportées à l'exploitation agricole par la mécanisation et pour d'autres raisons, se produisent rapidement et la situation continue d'évoluer; l'un des principaux problèmes dans ma province correspond à la brièveté de la saison des moissons. Le temps dont nous disposons pour rentrer les moissons dure de quatre à cinq semaines et si l'on a trois semaines de pluie, alors il n'y a pas de moisson et c'est pour cette raison que de plus en plus de cultivateurs s'orientent vers la mécanisation.

Le résultat, c'est que lorsqu'ils ont à remplacer un tracteur, acheté il y a quelques années à $800, il leur faut maintenant payer de trois à quatre milles dollars pour un appareil semblable, de sorte qu'ils ne peuvent pas se procurer toute la machinerie dont ils ont besoin. Ces problèmes existent sans aucun doute et nous devons tenter de découvrir tout ce que nous pouvons faire pour communiquer au gouvernement des recommandations destinées à surmonter certaines de ces difficultés.

Avant d'en venir là, nous devons savoir ce que pensent les gens dans les différentes régions du pays. Voilà je pense la première chose à faire et si c'est nécessaire nous devrions convoquer ici quelques-unes de ces personnes. Dans certaines provinces les organisations agricoles n'ont pas fait tenir leurs opinions à notre Comité et on devrait les entendre. C'est une autre chose que nous devrions faire.

Le PRÉSIDENT: C'était l'intention du comité directeur, hier, que nous abordions ce sujet et que nous nous abouchions avec les différentes provinces et diverses organisations agricoles, en vue d'obtenir les renseignements nécessaires. Nous pourrons ensuite les analyser et tenter de découvrir quelles sont les régions où se présentent des problèmes, quels sont ces problèmes eux-mêmes et alors choisir trois ou quatre régions en particulier et y envoyer des petites délégations plus tard au cours de la saison en vue d'étudier la situation sur place.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Une fois cela accompli, il y a d'autres aspects du problème agricole que nous devrons étudier. A travers tout le Canada se présentent des problèmes d'utilisation des terres, de conservation et de régularisation des eaux et d'autres du même genre; lors de leur visite des provinces, ces sous-comités pourront se rendre compte de ce qui a été fait, du succès remporté, et ainsi de suite. Il est important de se rencontrer avec les organisations agricoles, de causer avec les agriculteurs.

J'ai une bonne idée de ce qui se fait à notre ministère au Nouveau-Brunswick, parce que j'ai été ministre durant 17 ans et je sais ce que nous avons tenté d'accomplir. Ce ministère est bien placé pour nous fournir des renseignements et nous devrions coordonner nos informations avec les détails que nous obtiendrons des organismes provinciaux. Une chose qu'il faut faire, c'est obtenir la confiance des cultivateurs eux-mêmes en notre comité, pour qu'il existe une collaboration complète entre nous lorsque nous les rencontrerons.

Le sénateur McGRAND: Est-il possible de se rendre au Bureau fédéral de la statistique et d'y obtenir des données se rapportant à la valeur des fermes, à l'aide du recensement, ou d'obtenir ces renseignements de quelque autre façon? Le problème des impôts est très important. Il y a quelques années, une petite ferme du Nouveau-Brunswick qui ne rapportait pas beaucoup d'argent, pouvait être frappée d'un impôt foncier de probablement $50 par année, mais à cause de la multiplication des facilités d'enseignement et du problème de perception des impôts de ces propriétaires, les fermes doivent aujourd'hui faire face à des impôts de $300 à $400 par année, ce qui est trop pour elles.

Le sénateur GOLDING: Une ferme de quelle dimension?

Le sénateur McGRAND: Une ferme de 250 acres, une terre à bois. Quand vous parlez de l'agriculture au Nouveau-Brunswick, vous ne pouvez pas la séparer de l'exploitation forestière. Le résultat en a été que plusieurs de ces gens ont dû couper leur bois, vendre leur sapin et leur épinette comme bois à pâte et abandonner leur terre parce qu'ils ne pouvaient pas faire face aux impôts. Est-il possible d'obtenir du Bureau fédéral de la statistique des renseignements au sujet de ce problème particulier?

Le sénateur BRADETTE: Avez-vous dit $300 ou $400 sur une petite ferme? Nous ne payons pas autant en Ontario.

Le sénateur McGRAND: Le sénateur Taylor peut vous donner une bonne idée de ce que les impôts représentent pour le Nouveau-Brunswick rural. Certains agriculteurs dont le revenu est très mince disent que la moyenne de leurs impôts se monte à $1 par jour en taxes municipales.

Le sénateur GOLDING: Et cela comprend les taxes scolaires.

Le sénateur McGRAND: Les taxes scolaires sont comprises. Je pense que l'impôt foncier au Nouveau-Brunswick a plus que doublé à cause de l'expansion du système des écoles secondaires et la même chose s'applique à la Nouvelle-Écosse.

Le PRÉSIDENT: Ce sujet sera mentionné dans nos discussions; nous y viendrons en discutant le problème de la petite ferme. Je crois que nous devrions maintenant avoir une proposition.

Le sénateur TAYLOR: Je suis disposé à présenter une proposition.

Le PRÉSIDENT: La proposition est à l'effet que nous nous abouchions avec les provinces et les organisations agricoles provinciales.

Le sénateur GOLDING: J'appuie la proposition.

Le sénateur BARBOUR: Y comprenez-vous les forums agricoles?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le sénateur TAYLOR: Le forum agricole n'est-il pas intimement lié à la Fédération?

Le PRÉSIDENT: J'ai reçu des lettres personnelles de différentes régions du pays exposant ce que l'on pouvait faire pour nous venir en aide; mais comment nous pouvons entrer en contact avec des individus, cela je ne sais pas. Je suggère que nous y procédions par l'entremise des organisations agricoles et que nous demandions à ces gens de s'adresser à ces organisations. Ce serait une solution.

Le sénateur GOLDING: Ce serait un bon début.

Le PRÉSIDENT: Voilà ce que nous devrions faire d'abord. Pendant que nous attendons des rapports venant des provinces nous pourrions nous familiariser avec ce problème. Nous pouvons obtenir des rapports de Québec et d'Ontario et certaines organisations agricoles pourraient nous soumettre des mémoires. Nous ne devons pas nous en tenir simplement au problème de la petite ferme.

Le sénateur BOIS: Nous parlons de production et des moyens d'aider les agriculteurs à produire des denrées alimentaires, mais il y a aussi un autre aspect du problème qu'il faut considérer. C'est la question du prix de vente, et sans prétendre que les prix sont trop bas ni déclarer qu'ils sont trop hauts, il y a une chose qui existe et c'est la différence entre ce que touche le cultivateur et le prix auquel son produit est vendu. En dépit de tout ce que l'on a écrit sur le sujet, il faut admettre que le revenu du cultivateur n'a pas augmenté en proportion de la hausse des prix. Il y a dans cela une contradiction. Ce que j'avais en vue en convoquant ces personnes, était de montrer par exemple qu'il en coûte autant à transformer un porc en aliments qu'à l'élever et à l'engraisser. Nous en avons la preuve, et c'est ce genre de choses que je voudrais que le Comité étudie. Il y a aussi un autre aspect. Ces mêmes organisations peuvent accomplir beaucoup pour faciliter la vulgarisation de nos renseignements et cela s'applique à 40,000 agriculteurs.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons faire cela monsieur le sénateur. Nous pouvons entrer en contact avec eux.

Le sénateur BOIS: Nous parlions des impôts et de leur influence sur le revenu du fermier. C'est un autre sujet sur lequel j'aimerais consulter les associations des municipalités rurales. Elles pourraient nous éclairer à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Chaque province possède une association rurale. Le Comité veut-il adopter une proposition à l'effet que nous entrions en contact avec les provinces et les organisations rurales?

(La proposition est approuvée.)

Le sénateur TAYLOR: Je pense que dans la documentation qui sera remise au Comité, il nous faudra quelque étude sur le problème de la petite ferme.

Le PRÉSIDENT: M. Booth et M. Stutt appartiennent au même ministère et ils peuvent faire cela. M. Stutt peut obtenir de M. Booth les renseignements se rapportant aux petites fermes. Ils vont compulser les archives et si l'on y trouve quelque chose d'intéressant nous saurons gré au ministère de nous en faire part. Entre-temps, monsieur Booth, je désire vous remercier de votre collaboration.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je propose que nous adressions des remerciements à MM. Booth et Stutt.

Le sénateur INMAN: J'appuie la proposition.

La motion est approuvée.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature, 1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

CANADA JUIN 5 1959 BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 1959

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

TÉMOINS:

Tous du ministère de l'Agriculture: M. J. G. Taggart, sous-ministre; MM. J. F. Booth, chef de la Division de l'économie, et M. E. Andal, chef de l'Économique de la production, Division de l'économie.

APPENDICE A

Tableaux 1 à 10 laissant voir l'occupation des terres, la superficie des fermes, le nombre de bestiaux, les changements de superficie et le reste, dans diverses régions du Canada.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour	Higgins	Power
Basha	Horner	Smith (*Kamloops*)
Bois	Inman	Stambaugh
Boucher	Léger	Taylor (*Norfolk*)
Bradette	Leonard	Taylor (*Westmorland*)
Buchanan	MacDonald	Turgeon
Cameron	McDonald	Vaillancourt
Crerar	McGrand	Wall
Emerson	Méthot	White—31.
Gladstone	Molson	
Golding	Pearson	

(Quorum, 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MARDI 17 février 1959

"L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des terres au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, Macdonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaire aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à ordonner la production de dossiers et de documents, à se réunir durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des trois sessions précédentes soient déférés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MACNEIL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 mars 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à dix heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (président), Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Turgeon et Wall. 21

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseil du Comité, ainsi que les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit la tâche qui lui a été attribuée par l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

Les témoins suivants, du ministère de l'Agriculture, sont entendus et interrogés:

M. J. G. Taggart, sous-ministre; MM. J. F. Booth, chef de la Division de l'économie, et M. E. Andal, chef de l'Economique de la production, Division de l'économie.

M. Andal dépose divers documents, et il est ordonné que ces documents soient publiés comme appendice A du compte rendu des délibérations de la présente séance.

A midi et demi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président, probablement le jeudi 19 mars 1959, à dix heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 12 mars 1959

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à dix heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, il est dix heures et demie et nous sommes en nombre.

Le sénateur HIGGINS: Monsieur le président, avant que nous procédions, je voudrais, si vous me le permettez, apporter une ou deux rectifications au compte rendu de notre dernière réunion. Au fascicule 1 il est dit:

> Si vous vous étiez rendus au sommet de la montagne vous auriez probablement constaté que le vent soufflait à 30 milles à l'heure.

On devrait lire:

> Si quelqu'un s'était rendu au sommet de la montagne, il aurait constaté que le vent soufflait à 100 milles à l'heure mais que sa vélocité n'était peut-être que de 30 milles à l'heure à Saint-Jean.

Plus loin, dans le même fascicule, j'ai déclaré:

> A l'extrémité est de Saint-Jean on rencontre plusieurs personnes du nom de Higgins,

Dans ce paragraphe il me faudrait également faire une ou deux rectifications. Voici la nouvelle teneur que je voudrais donner à ce passage:

> De fait il n'existe que trois familles du nom d'Higgins. Certains endroits de Saint-Jean et de ses alentours sont presque entièrement Irlandais. C'est tout à fait naturel puisque les trois quarts de la population de cette ville et de ses environs sont Irlandais depuis 150 ans. Dans un secteur en particulier, appelé Rive-Sud, à l'ouest de Saint-Jean, on compte une population de 15,000 à 20,000 âmes principalement composée de descendants irlandais, tandis qu'à l'est de Saint-Jean on retrouve encore de nombreux descendants d'Irlandais; or le député de ce district a toujours été un

Higgins du moins depuis 150 ans et un Higgins sera toujours élu s'il se présente. J'ai déjà été moi-même représentant de cette circonscription, et l'un de mes cousins est présentement député de Saint-Jean-Est. Je parle ici des élections provinciales. Malheureusement, — ou heureusement, — ces gens, comme tous les Irlandais, aiment voyager.

J'ai également dit plus loin:

Le malheur c'est que durant la guerre il s'y trouvait de nombreuses bases américaines.

En fait c'est là une heureuse circonstance. Je voulais dire qu'il est regrettable de constater que ces bases fermeront peut-être.

Le PRÉSIDENT: Nous comptons parmi nous M. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture, de même que M. Andal, chef de l'Economique de la production au même ministère. Si vous le voulez bien, nous allons appeler tout d'abord M. Taggart, qui doit participer à une autre réunion. Monsieur Taggart, vous avez, si je ne m'abuse, un bref exposé à nous faire au sujet de l'utilisation des terres, dans la mesure où il s'agit des petites fermes.

M. J. G. TAGGART, *sous-ministre de l'Agriculture:*

Monsieur le président et honorables sénateurs, je tiens tout d'abord à m'excuser de n'avoir pu assister à votre séance du 26 février. Toutefois, je suis heureux de comparaître aujourd'hui même si je n'ai qu'un modeste apport à fournir à vos délibérations. Permettez-moi d'ajouter que lorsque nous avons parlé de l'étude que vous avez faite, mon ministre a déclaré qu'il considère cette étude comme très importante, et je suis persuadé que nous tous, ses hauts fonctionnaires, partageons le même avis. Sans doute, est-il facile d'en découvrir la raison, mais peut-être conviendrait-il de faire un nouvel exposé de manière qu'on puisse prévoir l'ultime suite qui sera donnée à vos conclusions.

En premier lieu, nous avons tous entendu les témoignages suivant lesquels environ 18 p. 100 de la population globale du pays était constituée d'agriculteurs, et que la population terrienne touchait quelque 8 à 9 p. 100 du revenu national. On nous a également dit, — et il serait facile de le vérifier, — que 40 p. 100 des cultivateurs reçoivent de 75 à 80 p. 100 des recettes provenant de la vente de produits agricoles. Sauf erreur, le ministre nous a lui-même signalé récemment que, d'après le recensement, 38 p. 100 des cultivateurs canadiens obtiennent $1,200 ou moins par année de la vente de produits agricoles.

Ces diverses déclarations, ainsi que d'autres qu'il serait possible de citer, indiquent clairement la nécessité qu'il y a d'examiner attentivement les problèmes du secteur dit des petites fermes de même que ceux de l'industrie agricole en général. S'il est vrai que 40 p. 100 des agriculteurs touchent effectivement de 75 à 80 p. 100 des recettes provenant de la vente des produits agricoles, il faudrait probablement, aux fins d'une comparaison entre l'agriculteur et les autres métiers, que cette comparaison fût établie entre ces 40 p. 100 et le reste de la population,

plutôt qu'entre la population terrienne globale et les autres Canadiens; pareille comparaison pourrait donner des résultats fort différents. En second lieu, s'il est vrai que les 38 p. 100 de la population terrienne qu'indique le recensement ont obtenu des revenus en espèces de $1,200 ou moins par famille, il y aurait lieu, semble-t-il, que nous accordions notre attention à ce secteur de la population terrienne si nous désirons mettre au point des mesures propres à améliorer réellement la condition de ces gens. Non seulement faudrait-il concentrer notre attention sur ce groupe en soi mais encore faudrait-il, à mon avis, tenter d'analyser les divers éléments de ce groupe pour déterminer tout d'abord s'il est vrai que les revenus mentionnés sont exacts et complets, ou si ces gens n'ont pas d'autres sources de gain. Après avoir établi ce point il faudrait que nous déterminions pourquoi les personnes en cause touchent des revenus aussi modestes.

Ensuite, vous désirerez sans doute aller plus loin et tenter de voir s'il n'y a pas moyen que les intéressés fassent un usage plus judicieux de leurs ressources terriennes de manière à en tirer des revenus plus satisfaisants. A mon sens, c'est là que la notion d'emploi des terres intervient.

Le sénateur MCDONALD: Monsieur le président, avant que M. Taggart quitte ce sujet, puis-je lui demander s'il ne pourrait pas trouver une expression plus appropriée que celle de "petite ferme". Ne conviendrait-il pas davantage de dire que nous nous efforçons de découvrir le moyen de résoudre quelques-uns des problèmes des agriculteurs à faible revenu et de considérer le groupe en cause du point de vue économique plutôt qu'au point de vue de la superficie de leur ferme car, ainsi que vous le comprendrez, une petite ferme de l'Ouest serait facilement considérée comme une grande ferme dans l'Est.

M. TAGGART: Monsieur le président et sénateur McDonald, c'est là une question que je voulais soulever moi-même; mais comme vous l'avez déjà fait, il est inutile de la fermenter à nouveau. J'allais vous faire remarquer qu'au lieu d'employer l'expression "petite ferme" et de donner à cette expression le sens de petit au point de vue de l'étendue, il vaudrait peut-être mieux tenir compte du revenu, ainsi que l'a proposé M. Booth lors de la dernière réunion. Une autre norme est le capital consacré à la ferme. Dans bien des cas, un agriculteur peut avoir engagé des capitaux considérables dans une ferme hautement productive ne mesurant que 10 acres.

Le sénateur GOLDING: Ne croyez-vous pas que nous devrions définir ici le sujet que nous voulons examiner?

M. TAGGART: J'en conviens. C'est précisément ce que je voulais faire remarquer. Pour étudier l'état de choses qui nous occupe, il va nous falloir définir en termes plus précis ce que nous entendons par petite ferme en particulier. Nous avons employé cette expression dans son sens vague à l'égard des agriculteurs dont les revenus sont modestes sans chercher à déterminer le pourquoi de ces faibles revenus et sans examiner

plus à fond d'autres aspects de la question, comme celui que j'ai évoqué en parlant des revenus étrangers à la ferme. Dans cet ordre d'idées, le rapport de la Commission royale McPhee sur l'industrie des fruits de verger en Colombie-Britannique signale que la superficie moyenne des vergers diminue, c'est-à-dire que les grands vergers sont, dans plusieurs cas, subdivisés en vergers de deux ou trois acres chacun. Le verger devient alors la résidence de l'exploitant. Néanmoins, ce verger est toujours inscrit en tant que ferme. Le même rapport révèle que bien souvent l'exploitant touche des revenus plus considérables de l'extérieur et que, à considérer le groupe dans son ensemble, ces fructiculteurs tirent 25 p. 100 ou plus de leur revenu d'emplois exercés en dehors de la ferme. C'est donc une étude de cette nature qu'il faut faire pour déterminer si oui ou non les fermes à revenu modique sont ce qu'elles sont à cause de la nature du sol, du genre de culture qu'on y pratique ou pour toute autre raison d'ordre économique.

Le sénateur GOLDING: Il faudrait également décider s'il y a lieu de prendre en considération un autre point si nous devons examiner le cas du cultivateur dit de bonne foi. Les relevés du recensement ne précisent-ils point ce qu'est un fermier de bonne foi?

M. ANDAL: Aux fins du recensement une ferme est un bien-fonds de plus de trois acres, consacré à la culture; d'autre part, si la superficie varie entre une et trois acres, il faut que la production agricole y atteigne au moins $250.

Le sénateur GOLDING: En d'autres termes, monsieur Taggart, toute exploitation de trois acres est considérée comme ferme?

M. ANDAL: Précisément, s'il s'y exerce une activité agricole.

M. TAGGART: Et s'il s'agit d'une superficie d'une à trois acres il faut, pour que l'entreprise soit considérée comme ferme, que la production y atteigne une valeur de $250.

M. ANDAL: En effet.

M. TAGGART: Monsieur le président, permettez-moi de vous faire observer qu'il faut tenir compte d'exploitations vraiment peu considérables, avec une telle définition.

Le sénateur GOLDING: Quoi qu'il en soit, nous désirons préciser l'objet de notre examen.

M. TAGGART: Je n'ai pas soulevé cette question pour tenter d'y répondre moi-même, car je ne m'en sens pas la compétence; mais je crois fermement que l'étude que vous entreprenez donnera lieu à des témoignages qui vous permettront de mieux établir ce qu'il faut entendre par petite ferme ou ferme à faible revenu et, partant, d'établir la base de principes d'administration à l'égard d'une situation clairement définie plutôt qu'à l'égard d'une situation imprécise ou qui risque de l'être.

Le sénateur GOLDING: Le seul fait auquel je songeais en soulevant cette question, c'est que très souvent les personnes en cause peuvent être

considérées comme des agriculteurs, alors que leur revenu moyen en espèces provient d'autres sources, en sorte que nous n'avons pas un tableau très fidèle de la situation.

Le sénateur MCDONALD: Ne serait-il pas plus approprié de convenir qu'un bien-fonds est une ferme lorsque son propriétaire en tire la majeure partie de son revenu? Il m'est impossible de concevoir qu'une superficie de deux, trois ou même de cinq à dix acres soit une ferme, à moins que le propriétaire ou l'exploitant n'en tire le plus gros de ses revenus.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, pour changer la classification établie, il faudrait trouver d'autres normes de classement, sans quoi la statistique agricole sera complètement faussée.

Le sénateur MCDONALD: C'est vrai, mais il me répugne de voir que des gens soient considérés comme agriculteurs quand ils ne répondent pas à la définition exacte du terme. Ainsi que le sénateur Golding l'a précisé, les personnes en cause ne sont pas de véritables agriculteurs. Dans plusieurs cas elles travaillent au village ou à la ville voisine où elles gagnent la plus grande partie de leur revenu, tandis que l'agriculture est pour eux un à-côté.

Le PRÉSIDENT: Sénateur McDonald, je crois que M. Taggart, s'est dit d'avis tout à l'heure que l'une des tâches qui nous incombe consiste à déterminer ce qu'est une petite ferme au point de vue économique ou autre.

Le sénateur MCDONALD: Permettez-moi de faire observer, monsieur le président, — et je crois que c'est à cela que le sénateur Golding songeait, — que nous pourrions obtenir l'aide des fonctionnaires compétents qui sont ici en leur demandant de nous faire connaître leurs vues à ce sujet.

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, puis-je demander à M. Taggart ce qu'est une ferme au sens de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

M. TAGGART: Cette loi définit le cultivateur. Je ne saurais vous citer cette définition de mémoire, mais il y est dit que pour être considérée comme agriculteur une personne doit vivre dans une ferme et l'exploiter du 1er mai au 1er novembre ou au cours de toute époque réputée campagne agricole. Cependant aucune précision n'est fournie au sujet de la superficie.

Le sénateur STAMBAUGH: D'autre part, la loi ne précise-t-elle pas quelle proportion de son revenu l'agriculteur doit tirer de l'exploitation de sa ferme?

M. TAGGART: L'ancienne loi comportait une disposition visant ceux qui détenaient un autre emploi, notamment dans les élévateurs et autres établissements du genre; dans ce cas l'agriculteur n'avait pas droit aux prestations prévues dans la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Pareil cultivateur pouvait exploiter une grande ferme et en tirer des revenus considérables; mais, comme il détenait un autre poste, il n'était pas

considéré comme agriculteur au sens de la loi. Toutefois, la dernière modification apportée à cette loi a changé ce détail, en sorte que toute personne qui exploite une ferme n'a pas besoin d'y vivre pour avoir droit aux prestations statutaires.

Le sénateur STAMBAUGH: La loi actuelle ne précise donc pas ce qu'est une ferme?

M. TAGGART: Non.

Me permetteriez-vous, monsieur le président, de poursuivre mon exposé. Je désire faire d'autres observations à la suite de ce que j'ai dit sur l'importance que notre ministre et notre ministère attachent à la présente question.

Mon ministre m'a aussi donné instruction de veiller à ce que nos fonctionnaires vous assurent toute l'aide possible en fait de données, de témoignages, de statistiques ou de tout autre élément propre à vous faciliter la tâche. A cet égard nous avons un double objectif: vous dire tout d'abord que nous considérons l'étude dont vous êtes chargés comme très importante et, en second lieu, que nous sommes disposés à vous aider dans la pleine mesure de nos connaissances. Outre les fonctionnaires qui sont parmi vous aujourd'hui, nous comptons des spécialistes en classement et en exploitation des sols, auxquels vous pourrez faire appel en temps utile pour l'examen de ces aspects techniques du problème dont vous êtes saisis. Permettez-moi ici de revenir sur un point que plusieurs honorables sénateurs ont eux-mêmes soulevé, savoir que pour déterminer exactement l'objet de votre tâche, il est nécessaire d'isoler le problème des petites fermes, d'en déterminer les éléments constitutifs et d'établir dans quelle mesure il s'agit d'utilisation des terres. Vous reconnaîtrez tous sans doute que bien des gens vivent heureux dans des fermes tout en tirant leur revenu d'autres sources, de sorte qu'ils ne voudraient pas être considérés comme des personnes en difficulté; de fait, ils s'en offusqueraient. En outre, rien ne motiverait qu'un programme gouvernemental visât à améliorer la condition de personnes vivant dans des fermes avec tant de bonheur tout en tirant des revenus d'autres sources. Mais lorsqu'il s'agit de l'agriculteur exploitant des sols pauvres, improductifs, rocailleux ou marécageux, c'est alors que les gouvernements, fédéral et provinciaux, doivent intervenir afin de voir si, par rapport à leur utilisation, la productivité de ces sols peut être suffisamment accrue pour que des familles y vivent convenablement.

Après ce court préambule, j'estime que vous pourriez tirer un plus grand profit du ministère si vous appeliez M. Andal ainsi que les autres fonctionnaires qui ont des renseigements à vous transmettre. Auriez-vous des questions à me poser?

Le sénateur MCDONALD: M. Taggart me dira-t-il si lui-même ou ses fonctionnaires seraient en mesure de nous faire connaître quelles enquêtes, quelles recherches et quelles études se poursuivent présentement dans les provinces, dont les données disponibles pourraient nous être utiles?

M. TAGGART: Il y a notamment des études comme celles que poursuit M. Booth sur la gestion des fermes, auxquelles participent notre division de l'économie ou encore le ministère et les provinces; dans le cadre de ces études, on examine en détail l'exploitation de groupes de fermes comprenant cent fermes chacun. Ces études révèlent que des fermes petites et grandes sont bien administrées, et d'autres assez bien; certaines fermes produisent beaucoup plus que la moyenne établie, tandis que d'autres accusent des productions sensiblement inférieures à cette moyenne. Certains troupeaux laitiers produisent 4,000 livres de lait par tête, tandis que d'autres de la même région en produisent 8,000. Je suis donc persuadé que l'étude de ces relevés apportera beaucoup de lumière sur le problème qui nous occupe.

Le sénateur MCDONALD: Vous allez entreprendre des relevés cette année, dont un dans l'Ile du Prince-Edouard, n'est-ce pas? J'aimerais donc savoir si c'est là le genre de renseignements que vous cherchez à obtenir, car ces renseignements épargneraient des recherches au Comité. Nous ne voudrions pas faire le même travail que vous.

M. TAGGART: Je ne saurais vous fournir plus de précisions à ce sujet, mais M. Booth qui est parmi nous le pourrait. Je sais que la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard nous ont demandé d'entreprendre conjointement avec elles une étude dite économico-sociale de leur agriculture. La raison fondamentale de cette demande s'assimile de près à celle qui a motivé l'étude que vous entreprenez: découvrir les tendances qui se sont manifestées ainsi que les changements intervenus dans l'industrie agricole; quels problèmes ont surgi et quelles solutions on pourrait y apporter. Ces études exigeront peut-être un peu de temps, en sorte que je me demande s'il serait vraiment judicieux que vous suspendiez vos travaux en attendant qu'elles soient terminées. Il se peut fort bien que, lorsque vos travaux auront atteint un certain stade, vous constatiez que les renseignements que visent à obtenir les études en cause seront essentiels aux témoignages sur lesquels vous désirez fonder vos conclusions. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il y ait chevauchement entre les domaines d'activité propres.

Le sénateur MCDONALD: Est-ce que d'autres études en dehors de celles qu'entreprendront la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard seront effectuées cette année?

M. TAGGART: Des études semblables, mais peut-être pas aussi approfondies, ont été faites dans d'autres provinces. On a procédé à de nombreux relevées d'exploitation agricole dans les Prairies. Mais, dans le cas de l'Ile du Prince-Edouard, je crois qu'on s'efforce d'examiner l'ensemble de la situation agricole de l'île.

Le sénateur BARBOUR: Cette étude s'effectuera cet été, n'est-ce pas?

M. TAGGART: Oui, je crois qu'on s'y prépare justement.

Le sénateur BARBOUR: Le ministre de l'Agriculture de l'Ile du Prince-Edouard a déclaré à l'Assemblée législative de la province que vos écono-

mistes étaient convenus d'y entreprendre un relevé cette année, à condition d'obtenir la collaboration de représentants de l'île.

M. TAGGART: En effet.

Le sénateur BARBOUR: Ce travail ressemblerait à celui qu'on accomplira ici?

M. TAGGART: Si vous y consentez, je vais prier M. Booth de vous fournir un exposé détaillé de ce que nous nous proposons de faire.

Le sénateur BUCHANAN: N'êtes-vous pas d'avis que le Comité devrait travailler à peu près dans le même sens que les autres organismes qui examinent le sujet? Nous traitons la question d'une manière générale, mais tout s'embrouille lorsqu'il s'agit de comparer une région avec une autre où les conditions sont tout à fait différentes. Ne conviendrait-il pas que nous nous arrêtions aux petites régions également plutôt que d'examiner le problème uniquement dans son ensemble?

M. TAGGART: Il ne fait pas de doute qu'il va falloir morceler le problème suffisamment pour saisir les différences qui existent d'une localité à l'autre.

Le sénateur BUCHANAN: C'est précisément ce que je voulais dire.

M. TAGGART: Cela est de la plus haute importance. Toutefois, les renseignements recueillis dans l'Ile du Prince-Edouard ne révéleront pas seulement les éléments de sa situation agricole; mais, selon, toute probabilité, ils permettront aussi d'orienter d'autres études visant des régions analogues en vue de conclusions provisoires ou non. Ainsi, les données qu'on aura réunies pourront vraisemblablement servir à des études extra-régionales.

Le sénateur CAMERON: Monsieur Taggart, c'est tout à fait juste quant à l'étude des fruits de vergers, car nombre des principes qui en sont ressortis s'appliquent à toutes les fermes à revenu modique du Canada. A cet égard, cette étude revêt une grande importance.

M. TAGGART: En effet. L'un des aspects du problème dit des petites fermes qui ne nécessite pas un examen approfondi, est celui des revenus tirés d'autres sources. Il est évident que de nos jours nulle famille terrienne peut vivre avec un revenu de $250 à $350 par année.

Le sénateur MCDONALD: Les gens de cette catégorie ne veulent pas être qualifiés de cultivateurs.

M. TAGGART: C'est vrai.

Le sénateur HIGGINS: Nous avons parlé des Prairies et des Maritimes. Il est une autre province sur laquelle j'aimerais avoir des renseignements: le Québec. En voyageant dans cette province par train, j'ai remarqué un grand nombre de lots agraires entourés de clôtures, et quelques-uns ne m'ont pas semblé mesurer plus de 15 à 20 acres. Si un lot de cette superficie constitue une ferme à elle seule, son exploitant peut-il vraiment en tirer sa subsistance?

Le sénateur BRADETTE: Oui, s'il pratique une culture spécialisée.

Le sénateur HIGGINS: Sur 20 acres de terre seulement?

Le sénateur BRADETTE: Certainement.

M. TAGGART: Lorsque M. Andal témoignera, je crois que son exposé vous fournira des détails sur les immobilisations agricoles dans diverses régions et provinces.

Le sénateur HIGGINS: J'ai remarqué que les lots agraires que je viens de mentionner étaient pourvus de grosses clôtures et j'ai présumé que ces agriculteurs ne gagnaient pas leur vie de la seule exploitation de ces terres.

M. TAGGART: C'est tout à fait juste dans le cas des régions du Québec où les fermes sont petites. Les cultivateurs de ces endroits obtiennent certainement des revenus appréciables d'autres sources.

Le sénateur HIGGINS: Comme l'exploitation forestière?

M. TAGGART: L'exploitation forestière, la pêche, l'industrie du bâtiment et divers autres domaines d'activité de ce genre. Il semble que dans l'est du Québec, où la culture spécialisée n'est pas très répandue, les agriculteurs n'ant pas d'autres sources de revenu en dehors de la production d'herbage, de foin et de lait, caractéristique des bonnes régions agricoles de cette province. Il est évident que les terres de cette catégorie ne peuvent faire vivre des familles entières.

Le sénateur HIGGINS: Lors de notre dernière réunion j'ai parlé des pêcheurs-agriculteurs de Terre-Neuve. Ces personnes vivent du produit de la pêche, mais elles tirent leurs aliments de leurs petites fermes. Parfois le cultivateur-pêcheur peut vendre un baril de pommes de terre ou quelque autre petite quantité d'autre produit agricole. Sa ferme ne comprend que sept ou huit acres, mais il peut en tirer suffisamment d'aliments pour nourrir sa famille pendant une année.

M. TAGGART: Il vous faudra peut-être trouver de nouvelles définitions, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je tiens à remercier M. Taggart d'avoir bien voulu se joindre à nous aujourd'hui. Je sais qu'il est très occupé en sorte qu'il siérait de lui manifester notre reconnaissance.

Des voix: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Nous comptons également parmi nous ce matin M. J. F. Booth, chef de la Division de l'économie au ministère de l'Agriculture. Sauf erreur, M. Booth a un bref exposé à nous faire.

M. J. F. BOOTH (*chef de la Division de l'économie, ministère de l'Agriculture*): Monsieur le président et honorables sénateurs, je n'ai pas d'observations particulières à faire aujourd'hui mais je voudrais vous présenter mon collègue, M. Andal, qui a un exposé à vous communiquer.

Peut-être pourrais-je faire quelques remarques au sujet d'une question que le sénateur McDonald a soulevée, je crois, relativement au programme qui se poursuit dans les Maritimes. Nous avons conclu avec l'Ile du Prince-

Edouard une entente, à la suite d'un échange de lettres et d'une réunion de fonctionnaires du ministère qui s'est tenue ici il y a quelques semaines, suivant laquelle nous entreprendrons de réaliser des travaux cette année dans l'île visant un groupe représentatif de fermes dans trois régions en particulier. L'étude aura pour objet principal les changements sociaux et économiques qui sont intervenus dans la province. Quant à la Nouvelle-Ecosse, nous avons discuté avec ses fonctionnaires, mais nous n'avons pas encore pris de dispositions. Nous ne savons pas au juste ce qu'il en sera.

Outre ces études, nous en avons entrepris d'autres à travers le pays dont l'objet est précisément celui des travaux dont vous êtes chargés.

Quelques-unes visent les changements survenus dans l'organisation des fermes en diverses provinces. C'est là un sujet que nous étudions à travers tout le pays depuis quelques années déjà; nous nous proposons de continuer à nous tenir au courant des modifications qui se produisent dans l'agriculture d'une façon générale.

A noter également des études particulières portant, par exemple, sur l'élevage des bovins de boucherie dans l'Ontario; sur les ranches de même que sur les frais de productions de denrées agricoles. Nous avons terminé certains travaux dans ce domaine l'an dernier, à la demande de l'Office de la stabilisation des prix agricoles et nous attendons de nouvelles instructions cette année à ce sujet. Il est possible que nous entreprenions cette année d'autres travaux relativement aux frais de la production agricole et, bien entendu, une étude en sera faite; nous examinerons également plusieurs autres aspects des petites entreprises agricoles. Voilà quelques-uns de nos projets. Cependant, M. Andal a charge du service qui s'occupe de ces travaux; il a peut-être d'autres détails à vous fournir sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Etes-vous prêt à prendre la parole, monsieur Andal?

Le sénateur MCDONALD: Monsieur le président, serait-ce trop demander à M. Booth de nous fournir une liste des études qui ont été préparées et, si possible, de transmettre aux membres du Comité des exemplaires des rapports établis relativement à ces études, enquêtes et relevés ainsi qu'une liste des projets auxquels son service s'attaquera cette année?

M. BOOTH: Oui, ce pourrait être fait, monsieur le président. Il s'agit d'une très longue liste qui embrasserait plusieurs années antérieures.

Le sénateur MCDONALD: Sans doute sauriez-vous ce qui sera utile au Comité.

M. BOOTH: Je vais m'en occuper.

Le sénateur MCDONALD: Si nous pouvions obtenir cette liste ainsi que les exemplaires des rapports en question, ce serait d'une aide inestimable pour le Comité.

M. BOOTH: Nous allons vous fournir cette documentation, monsieur le président; en fait ce sera un plaisir pour nous. Toutefois, quelques-

unes des études n'ont pas donné lieu à des rapports imprimés, monsieur le sénateur, car elles sont destinées au service administratif du ministère de même qu'à la gouverne des fonctionnaires chargés de ces questions; mais la plupart de ces études ont été publiées.

Le sénateur BRADETTE: Quelle serait la limite de temps? Ces rapports remonteraient-ils à 30 ou 40 ans, par exemple ?

M. BOOTH: Nous établirons cette documentation suivant les désirs du Comité, monsieur le sénateur. Nos travaux remontent jusqu'à 1929 et nous avons effectué quelques vingtaines d'études durant cette période.

Le sénatuer MCDONALD: Je crois que nous pourrions laisser aux fonctionnaires compétents le soin de choisir les rapports propres à nous aider.

Le sénateur BRADETTE: En effet.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est là une excellente proposition, sénateur McDonald.

Le sénateur BARBOUR: Monsieur le président, nous formons un comité d'enquête sur l'utilisation des terres. Or le pays compte des fermes expérimentales dans toutes les provinces; je propose donc que nous recommandions aux agriculteurs en général d'avoir plus souvent recours aux fermes expérimentales lorsqu'il s'agit de savoir ce qu'ils doivent faire, car ces fermes sont pourvues d'un personnel capable de bien les renseigner. Les agriculteurs peuvent y obtenir des analyses de sol, et s'y assurer du meilleur engrais à employer et des cultures qui seraient les plus avantageuses. Je ne crois pas que nos agriculteurs fassent appel aux fermes expérimentales autant qu'ils le devraient.

Le PRÉSIDENT: Très juste.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, lorsqu'un nouveau témoin nous est présenté, il serait utile pour nous de connaître ses antécédents ainsi que ses titres et qualités, aux fins du compte rendu.

M. M. E. ANDAL, *Division de l'Economie, au Ministère de l'agriculture.*

Merci, monsieur le président.

Honorables sénateurs, c'est un plaisir pour moi de comparaître devant vous.

En ce qui concerne mes antécédents, je suis né dans une ferme du nord-est de la Saskatchewan; j'ai fréquenté l'Université de la Saskatchewan de même que l'Université du Michigan; entré à l'emploi du ministère de l'Agriculture il y a environ 15 ans, j'ai travaillé au bureau régional du ministère à Saskatoon, pour passer au bureau principal en 1952 où je travaille depuis.

Lorsque M. Booth a témoigné devant vous il y a deux semaines, il vous a dit qu'il existait de nombreuses données sur les petites fermes. Il vous a également fait remarquer que nous pourrions vous fournir des renseignements à l'égard d'un certain nombre de questions que vous lui

aviez alors posées. Je vais tenter ici de vous donner une partie de cette information.

Il serait peut-être utile que je vous donne tout d'abord des indications sur l'étendue des petites fermes au Canada de même que sur leur emplacement. Plus tôt, ce matin, on a demandé ce qu'il fallait entendre par petite ferme. Il est très difficile de fournir une définition satisfaisant chacun. En règle générale, on entend par petite ferme toute exploitation agricole trop restreinte pour assurer à son exploitant et à sa famille de quoi vivre suivant un niveau convenable. Toutefois, nous ne connaissons pas le revenu net de chaque ferme du pays, de sorte que nous devons recourir à d'autres normes. Ces normes comprennent la valeur des ventes de produits agricoles, la valeur de la production agricole, les immobilisations agricoles et parfois la superficie des fermes exprimée en acres. La différence entre la valeur des ventes et la valeur de la production tient à ce que les produits agricoles cultivés et consommés sur place sont inclus dans la valeur de la production mais non pas dans la valeur des ventes.

Quant aux ventes de produits agricoles, le recensement 1951 nous fournit les plus récents renseignements à ce sujet; ces relevés laissent voir que 10 p. 100 des fermes canadiennes sont exploitées à temps réduit; que 14 p. 100 d'entre elles ont vendu des produits agricoles pour moins de $250 et que 38 p. 100 en ont vendu pour un montant variant entre $250 et $2,500. On a relevé plus de fermes exploitées à temps réduit dans les provinces Maritimes, particulièrement en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. Les fermes exploitées de la sorte représentent 21 p. 100 de toutes les fermes des Maritimes; 12 p. 100 des fermes dans les provinces centrales, — soit l'Ontario et le Québec—; 5 p. 100 dans les Prairies et 17 p. 100 en Colombie-Britannique.

En ce qui regarde la valeur de la production, nous disposons de renseignements plus récents; le recensement de 1956 nous en fournit. Il laisse voir qu'environ 21 p. 100 des fermes canadiennes ont produit pour moins de $1,200.

Le PRÉSIDENT: Cela comprend-il les fermes exploitées à temps réduit?

M. ANDAL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Ces 21 p. 100 comprennent les fermes à exploitation discontinue?

M. ANDAL: En effet. Il y a deux semaines, le sénateur Leonard a demandé si nous avions le détail de ces chiffres à l'égard de diverses régions. M. Booth a répondu que oui et, aujourd'hui, je suis en mesure de vous fournir ces détails: 55 p. 100 des fermes des Maritimes ont produit pour moins de $1,200; dans le Québec le chiffre correspondant s'établit à 28 et en Ontario, à 19. Quant aux provinces de la Prairie, il atteint 8 p. 100. En Colombie-Britannique, 46 p. 100 des fermes ont produit moins de $1,200.

Le sénateur HORNER: Pourriez-vous me répéter le pourcentage relatif à la Colombie-Britannique?

M. ANDAL: 46 p. 100. Nous avons des chiffres analogues à l'égard de chaque comté où les petites fermes sont situées.

Un autre indice de l'importance des fermes est la mise de fonds. La mise de fonds comprend ici les sommes affectées à la terre et aux bâtiments. Le recensement de 1951 constitue la plus récente source d'information à ce sujet: 28 p. 100 des fermes accusaient des immobilisations de moins de $3,950; 30 p. 100, entre $3,950 et $7,450, tandis que 42 p. 100 comptaient des immobilisations de plus de $7,450. Les provinces Maritimes avaient les plus basses immobilisations, suivies du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des Prairies.

La superficie des fermes exprimée en acres constitue une autre indication. Tout comme dans le cas des autres normes, la superficie cultivée ne constitute pas un indice tout à fait satisfaisant de l'importance des fermes, car une ferme peu étendue mais exploitée intensivement peut assurer des revenus passablement élevés, tandis qu'une grande ferme exploitée extensivement peut rapporter de faibles revenus. Toutefois, le recensement agricole de 1951 laisse voir qu'environ 37 p. 100 de toutes les fermes canadiennes avaient moins de 70 acres en culture.

Le sénateur CAMERON: Auriez-vous l'obligeance de répéter cela?

M. ANDAL: Environ 7 p. 100 de toutes nos fermes comptaient moins de 70 acres en culture. 24 autres pour cent en comptaient de 70 à 130. Dans les Maritimes, 80 p. 100 de toutes les fermes ont accusé moins de 70 acres cultivées. En outre, ce chiffre variait de 59 p. 100 dans l'Ile du Prince-Edouard à presque 100 p. 100 à Terre-Neuve. Dans le Québec, ce pourcentage s'établissait à 52, et à 41 en Ontario. Dans les Prairies, 11 p. 100 des fermes avaient 70 acres en culture ou moins. A noter que les fermes sont beaucoup plus étendues dans les Prairies. En Colombie-Britannique, 85 p. 100 des fermes entrent dans cette dernière catégorie.

Toutefois, chacune de ces mesures comporte des limites lorsqu'il s'agit d'établir le nombre des petites fermes. Elles laissent voir néanmoins que peut-être un tiers des fermes du pays entrent dans la catégorie des petites fermes. C'est là une proportion considérable, qui représente un grand nombre de personnes. A remarquer cependant que les petites fermes ne posent pas toutes nécessairement un problème. Aux fins du recensement, un bien-fonds est qualifié de ferme s'il est l'objet de quelque activité agricole, — la garde d'une seule vache par exemple, — et s'il comporte au moins trois acres. Dans le cas des bien-fonds mesurant d'une à trois acres, il faut que la valeur de la production atteigne au moins $250, en sorte que ces propriétés peuvent être extrêmement petites.

Le sénateur STAMBAUGH: Il s'agit ici de la valeur des produits tirés de ces biens-fonds?

M. ANDAL: Oui, jusqu'à concurrence de $250. Ainsi, bon nombre des 575,000 fermes relevées au Canada ne sont pas réellement des fermes au sens courant du terme.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*) : Quel pourcentage cela représente-t-il?

M. ANDAL: Le recensement laisse voir qu'il existe 575,000 fermes au Canada; mais, comme beaucoup sont si petites, elles ne constituent pas des fermes au sens où on l'entend d'habitude, en sorte qu'il faut les exclure de notre notion de la ferme.

Le sénateur STAMBAUGH: Pourriez-vous nous indiquer le pourcentage de ces petites fermes?

M. ANDAL: D'après les diverses normes que je vous ai mentionnées il y a un moment, il semble qu'environ un tiers de nos exploitations agricoles soient de petites fermes.

Le sénateur MCDONALD: Lorsque vous établissez vos formules de recensement, serait-il possible d'inclure une question relativement à la production des petites fermes sous quelqu'autre rubrique, notamment celle de la production autre qu'agricole ou quelque chose d'analogue, de manière que les petites fermes ne soient pas confondues avec les véritables fermes? Il n'est pas juste pour les agriculteurs qu'un si grand nombre de petites productions soient incluses dans les chiffres afférents aux fermes véritables, quand ce n'est pas le cas.

M. ANDAL: Nous avons établi une catégorie à ce sujet qui comprend les bien-fonds d'une à trois acres. iS je comprends bien, vous proposez que cette limite soit portée à un chiffre plus élevé?

Le gouvernement est chargé de faire un relevé agricole et non un relevé des fermes seulement, en sorte qu'il doit tenir compte des petits biens-fonds. J'ai mentionné qu'environ un tiers des fermes canadiennes entraient dans cette catégorie des petites fermes. Bon nombre d'entre elles, toutefois, ne posent pas de problème. Beaucoup constituent des lieux de résidence dont les occupants se livrent à quelques travaux agricoles tout en tirant une partie appréciable de leur revenu hors de l'agriculture. La vente de produits agricoles dans le cas de ces fermes n'atteint peut-être pas un chiffre bien élevé; mais, si on l'ajoute au revenu étranger à la ferme et si l'on tient compte des qualités de l'emplacement, ce genre de vie peut être fort désirable.

Etroitement apparenté à ce groupe est celui des cultivateurs dits résidents. Ils occupent des emplois continus au village ou à la ville tout en cultivant quelques produits comme passe-temps. Dans les deux cas, ce sont des gens qui travaillent au village ou à la ville tout en préférant vivre à la campagne. En outre, il existe des fermes exploitées par des personnes âgées à demi retraitées. Beaucoup d'anciens ont cultivé la terre toute leur vie et ne veulent pas déménager à la ville.

Ces gens continuent d'habiter leurs fermes mais ne se livrent plus à d'aussi nombreux travaux que dans le passé. Ils ne désirent pas non plus accroître le champ de leur activité, mais simplement avoir un endroit

confortable pour vivre, où ils peuvent cultiver quelques-uns des produits dont ils ont besoin tout en produisant un peu à des fins de vente. Par ailleurs, certaines petites fermes marquent le début de la carrière de cultivateurs qui doivent commencer modestement. D'autres exploitants de petites fermes désirent avoir une grande indépendance sans se soucier de jouir des commodités les plus récentes; par conséquent, ils préfèrent une exploitation restreinte. D'autres encore ont des aptitudes et des responsabilités limitées et estiment que la petite ferme est le lieu de résidence et l'entreprise qui leur conviennent.

Même si ce qui précède laisse penser qu'il y a place pour quelques petites fermes, nous espérons que ce sera l'une des questions que vous étudierez en vue de déterminer dans quelle mesure il en est ainsi. Mais ce sont les autres petites fermes, cultivées à plein temps ou presque et dont les exploitants désirent améliorer leur situation, qui posent ce qu'on peut appeler le problème des petites fermes. A mon avis, c'est sur le problème que posent ces fermes que vous devrez mettre le plus l'accent dans votre étude des petites fermes.

Le nombre de ces très petits biens-fonds ressort du fait que 14 p. 100 d'entre eux, c'est-à-dire ceux dont la production, en 1955, a été inférieure à $1,200, avaient une superficie globale de moins de 10 acres; 29 p. 100 de toutes ces petites fermes comptaient moins de 10 acres en culture, tandis que 89 p. 100 en comptaient moins de 70.

C'est là un autre indice de la dimension des petites fermes.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*) : S'agit-il toujours du détail des 33 p. 100 du total des fermes?

M. ANDAL: Oui.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*) : Vos derniers chiffres ont-ils toujours trait à des fermes comprises dans le tiers déjà mentionné?

M. ANDAL: En effet.

Le sénateur STAMBAUGH: Faites-vous entrer les fermes comportant 70 acres de terre cultivées dans ce tiers?

Le PRÉSIDENT: Oui, lorsque leur production est inférieure à $1,200.

M. ANDAL: Précisément. Environ un tiers des fermes du pays compte moins de 70 acres. Mais il existe également d'autres mesures: la valeur des produits agricoles vendus et celle de la production globale, qui indiquent qu'environ un tiers des exploitations agricoles du pays entrent dans la catégorie des petites fermes. Je ne crois pas qu'aucune de ces mesures ne soit absolue. On ne saurait dire qu'une ferme de moins de 70 acres mises en valeur constitue une petite ferme, car certaines de ces fermes représentent quand même une exploitation d'importance. Ce ne sont pas là que des indications approximatives du nombre des petites fermes au Canada.

Le sénateur BUCHANAN: En d'autres termes, les deux séries de chiffres détaillés ne coïncident pas nécessairement?

M. ANDAL: En effet.

Le sénateur STAMBAUGH: Je voulais savoir si la ferme de 70 acres cultivées est toujours considérée comme entrant dans le tiers du total de nos fermes.

Le sénateur HORNER: Je ne crois pas qu'il en soit nécessairement ainsi.

M. ANDAL: L'une des classifications, celle de la superficie exprimée en acres, fait voir qu'environ un tiers de nos fermes comptaient moins de 70 acres cultivées.

Le sénateur WALL: Pourriez-vous me dire si le tiers dont nous parlons a fait l'objet des deux mesures, celle de la superficie et celle du revenu qu'on en tire?

M. ANDAL: Ce sont là deux mesures séparées.

L'importance de l'agriculture dans les petites fermes ressort du fait que même si 21 p. 100 d'entre elles accusaient une valeur de production inférieure à $1,200, ces fermes représentaient seulement 4 p. 100 des terres mises en valeur au pays. De plus, elles ne comptaient que 3 p. 100 des bovins, 3 p. 100 des porcs et 4 p. 100 des volailles. Ce groupe de petites fermes constituait donc un faible élément de toute notre agriculture, même s'il formait incontestablement une grande partie du nombre total de fermes.

Le sénateur MCGRAND: Pourriez-vous nous en donner le détail par province?

M. ANDAL: Ce détail doit exister, mais je ne l'ai pas sous la main.

Un peu plus du tiers des cultivateurs en cause ont déclaré qu'ils possédaient une automobile, et environ un cinquième ont mentionné avoir un camion et un tracteur. Bien que 21 p. 100 de tous les cultivateurs aient été classés comme exploitants de fermes non commerciales, le nombre de cultivateurs ne faisant pas commerce représentait 26 p. 100 du total des agriculteurs forains. Dans le Québec, 28 p. 100 des cultivateurs étaient non marchands mais représentaient 80 p. 100 des cultivateurs forains. Que plusieurs de ces fermes soient en réalité des résidences, cela ressort du fait qu'une forte proportion était électrifiée comme toutes les autres fermes.

Le nombre considérable de petites fermes et de fermes exploitées à temps réduit est significatif, lorsqu'on compare le revenu moyen de toutes les fermes (y compris le nombre élevé de très petites fermes) au revenu moyen des groupes non agricoles. Le revenu moyen des fermes se trouve réduit par les petites fermes. Le petit agriculteur tire un important revenu de sources non agricoles. Le chiffre de ce revenu n'est toutefois pas connu en sorte qu'il n'est pas inclus dans le revenu des cultivateurs.

Les recettes provenant de la vente de produits agricoles dans les Maritimes se sont élevées à une moyenne d'environ $2,150 par ferme pour la période triennale 1955-1957. Au cours de ce laps de temps, la moyenne correspondante s'établissait à $3,200 pour le Québec et à environ $5,500

pour l'Ontario. La moyenne quant aux Prairies était de $4,900, et d'environ $4,600 dans la Colombie-Britannique.

Quelques raisons de la persistance des petites fermes

Il y a environ deux semaines, le sénateur Wall a demandé quelle était la nature du problème qui fait que ces petites fermes ne sont pas rentables. M. Booth lui a répliqué qu'au moins une partie de ce problème concernait la superficie. La technologie agricole progresse rapidement et les besoins de capitaux croissent sans cesse. Nombre de petits agriculteurs n'ont tout simplement pas assez d'argent ni assez d'autres ressources pour acquérir plus d'acres, augmenter leur bétail ou améliorer leur terre, ce qui leur permettrait d'accroître le revenu. En outre, on observe dans certaines régions une certaine insuffisance du sol. La terre est simplement trop pauvre pour être cultivée. Le problème résulte également en partie des principes et modalités de colonisation qui ont eu cours dans le passé lorsque les agriculteurs se sont installés sur des biens-fonds qui pouvaient être suffisamment étendus à l'époque mais qui, en raison des progrès techniques, sont maintenant trop restreints. Or après qu'une région a été complètement colonisée il n'est pas facile de grouper les terres en unités rentables.

Dans une de nos publications, *The Economist Annalist*, M. Abell fait rapport d'une étude sur les petites fermes et fournit quelques-unes des raisons de leur persistance. Ces raisons ont été tirées d'une étude effectuée dans deux régions du Manitoba où l'on trouve un grand nombre de petites propriétés. Près de la moitié des agriculteurs se sont dits satisfaits de l'étendue actuelle de leurs fermes. Ceux qui n'étaient pas satisfaits n'avaient pas tous la même ambition. La plupart de ceux qui exploitent des terres de 80 acres ou plus ont déclaré qu'ils souhaiteraient posséder un quart de section, et l'idéal pour la plupart de ceux qui possédaient déjà un quart de section était d'en acquérir une demie. En dépit des faibles superficies des fermes et des recettes peu élevées qu'ils en tiraient, et même si quelques rares agriculteurs pouvaient être considérés comme âgés, très peu d'entre eux projetaient d'abandonner l'agriculture pour se livrer à une autre profession. Environ 85 p. 100 ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de s'adonner à un autre emploi. 60 p. 100 de tous les exploitants agricoles ayant des fils ont fait savoir qu'ils souhaitaient que ceux-ci deviennent cultivateurs. Dans l'une des régions en cause, et parmi les familles comptant des enfants de 15 ans ou plus, seulement 30 p. 100 des familles avaient au moins un enfant en 9e année de classe. Dans les deux régions étudiées, 40 p. 100 des exploitants avaient obtenu leurs terres soit de leur père, soit de leur beau-père. Une proportion plus grande encore, soit 60 p. 100, se proposait de céder leur ferme à un membre de leur famille. En conséquence, ces fermes seront toujours de petites fermes lorsqu'elles passeront à la génération suivante.

En ce qui concerne le crédit, 80 p. 100 de tous les intéressés ont déclaré qu'ils pourraient emprunter de l'argent s'ils le désiraient. Cependant,

plusieurs d'entre eux ont fait observer qu'ils hésitaient à élargir leurs fermes ou leurs entreprises parce qu'ils n'aimaient pas ou craignaient le crédit pour diverses raisons. Près de la moitié des agriculteurs se sont déclarés satisfaits de leur niveau de vie; 25 p. 100 se sont dits assez satisfaits. Dans l'une des deux régions, environ la moitié de ceux qui se sont déclarés satisfaits ont fourni des motifs d'ordre personnel ou social, tels que l'amitié, la religion ou les liens de famille. Un grand nombre des exploitants en cause ont affirmé qu'ils préféraient vivre dans leur propre collectivité plutôt que dans une autre. Les principales raisons en étaient qu'ils connaissaient tous leurs concitoyens et qu'ils manquaient de renseignements sur les autres collectivités. Il y a donc un grand nombre de raisons expliquant pourquoi les petites fermes existent et continuent d'exister.

Mise de fonds et exploitation efficace. — Lors de la dernière séance, le sénateur Golding a soulevé la question de savoir ce que serait une unité rentable et efficace en matière d'exploitation agricole. De son côté, le sénateur Smith a demandé des renseignements au sujet des capitaux nécessaires aux diverses entreprises agricoles. Ici les besoins varient passablement selon le genre de culture. Ils dépendent aussi de l'organisation, du mode de possession et des régimes d'exploitation. Les cultivateurs qui mettent l'accent sur l'élevage des bestiaux et qui dépendent dans une certaine mesure des aliments achetés n'ont pas besoin de capitaux aussi élevés. D'autre part, ceux qui exploitent des terres en fermage ou suivant quelque arrangement de crédit n'ont pas besoin non plus de gros capitaux. Cela est vrai dans les cas où le bien-fonds lui-même est loué ou encore lorsque le bétail et les aliments sont fournis en vertu de quelque mode de crédit. Les exploitants qui font exécuter des travaux sur commande n'ont pas besoin de consacrer des capitaux considérables à l'achat d'outillage et de matériel. Les agriculteurs possédant une habileté mécanique au-dessus de la moyenne peuvent très bien se tirer d'affaire avec des instruments de seconde main, dont le prix d'achat est bien inférieur à celui des machines neuves. Il y également des différences suivant le niveau de revenu que veut atteindre l'exploitant. Les investissements varient aussi d'après la main-d'oeuvre dont disposent les exploitants. Travail et capital, dans une certaine mesure du moins, peuvent se substituer l'un à l'autre. Lorsqu'une grande partie de la main-d'oeuvre familiale doit être employée à l'exploitation agricole, les besoins de capitaux se trouvent quelque peu réduits. Les valeurs immobilières varient également d'après la région. La proximité de villes, villages, grandes routes, bons chemins, écoles et autres commodités entraînent généralement une hausse des valeurs immobilières et un accroissement des besoins de capitaux. Tous ces éléments et d'autres sans doute influent sur les mises de fonds requises. Par conséquent, même si l'on ne saurait fournir une réponse précise quant aux exigences financières, il est utile d'examiner la question des mises de fonds dans diverses parties du pays.

Le recensement de 1951 fournit des renseignements à ce sujet. La mise de fonds moyenne par ferme à Terre-Neuve atteignait environ $5,400; environ $6,000 au Nouveau-Brunswick et $6,500 en Nouvelle-Ecosse. Dans l'Ile du Prince-Edouard le chiffre correspondant s'établissait à quelque $8,600. Dans le Québec la mise de fonds moyenne s'élevait à $10,400. Dans l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan cette moyenne passait à $17,000, pour atteindre $21,200 en Alberta et tomber à $15,500 en Colombie-Britannique.

Il s'agit ici d'une moyenne générale et les renseignements proviennent du recensement. Nous disposons d'autres renseignements tirés de divers relevés, et dans ces relevés sont incluses les fermes commerciales, en sorte que l'investissement moyen que révèlent ces études est beaucoup plus élevé que celui que laisse voir le recensement, lequel embrasse aussi de très petites fermes.

Le sénateur WALL: Puis-je poser une question? Vous citez là les chiffres de 1951. Pourrait-on nous fournir une estimation de ce que seraient les chiffres revisés pour la présente année, compte tenu de l'augmentation du prix des terres et le reste? Faudrait-il ajouter 30 ou 35 p. 100? Je ne demande qu'une estimation. Sans doute y a-t-il une différence.

M. ANDAL: En effet, les valeurs ont augmenté quelque peu depuis 1951. Ce sont les valeurs moyennes qu'on a publiées. Je ne me souviens pas de leurs chiffres exacts.

Le sénateur BARBOUR: S'agit-il des chiffres du recensement de 1951?

M. ANDAL: Oui. Outre l'augmentation de la valeur des terres, on affecte aujourd'hui plus de capitaux à l'outillage et au bétail que dans le passé.

Le sénateur CAMERON: Les valeurs foncières n'ont pas dû changer beaucoup, mais un peu tout de même. Ainsi, on pouvait acheter une lieuse pour $4,500 en 1951. Aujourd'hui cet appareil coûterait $6,100.

Le sénateur HORNER: Le rapport visant le Manitoba est très intéressant. Le pourcentage des agriculteurs satisfaits se révèle assez élevé. Pourriez-vous me dire si cette étude comprend notamment des chiffres sur les huttérites, ou encore des données statistiques visant leur production?

M. ANDAL: Non, cette étude ne vise pas les colonies huttérites.

Le sénateur CAMERON: Est-il vrai qu'on n'a tenu aucun compte des colonies huttérites dans les relevés.

M. ANDAL: Ces colonies seraient comprises dans le recensement.

Le sénateur CAMERON: Mais non pas dans vos études?

M. ANDAL: Nos relevés portent ordinairement sur l'exploitation des fermes commerciales normales.

Ces immobilisations dans les fermes visées ne correspondent pas nécessairement à l'investissement idéal, mais elles représentent probable-

ment la mise de fonds moyenne à l'égard des exploitations agricoles typiques et normales.

Une étude de 83 fermes avico-laitières de la Nouvelle-Ecosse a révélé que le placement s'y établissait à environ $15,000. En 1955 et en 1956, 37 fermes ontariennes possédant de 10 à 20 vaches laitières accusaient une mise de fonds moyenne de $32,000, tandis que 65 fermes ayant de 21 à 30 vaches laitières accusaient un investissement de $40,000. 56 fermes laitières générales signalaient une mise de fonds de $23,000. D'autre part, 173 fermes consacrées à l'élevage du boeuf et du porc comportaient un investissement moyen de $23,000. 36 fermes avicoles générales représentaient chacune environ $29,000 en immobilisations. Dans les Prairies, les chiffres de 1955 ont laissé voir que les immobilisations pour une ferme d'une demi-section atteignaient $29,000 et $42,500 pour trois quarts de section. Il s'agissait de terres moyennement productives.

En Saskatchewan, les immobilisations agricoles dans le cas des sols hautement productifs s'établissaient à $27,500 relativement à une ferme d'une demi section, à $55,000 pour une section complète et à $120,000 dans le cas des fermes comportant deux ou trois sections. Par suite de la mécanisation, un agriculteur aidé de quelques engagés peut facilement exploiter une ferme à blé d'une ou de une ou deux sections. Des études entreprises en Alberta ont révélé que les immobilisations relatives aux fermes à culture mixte d'un quart de section s'établissaient, lorsque le sol était de haute qualité, à environ $20,000 et, dans le cas des sols moyens, à environ $15,000; quant aux fermes d'une demi-section les chiffres correspondants atteignaient respectivement $30,000 et $26,000. Ces chiffres donnent donc une idée du capital requis pour l'exploitation efficace d'une ferme familiale.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*) : Quel effet exerce l'irrigation en Alberta? Cet élément est-il traduit dans les chiffres d'immobilisation que vous avez mentionnés?

M. ANDAL: Non, ces chiffres n'en tiennent pas compte. Ils ont été établis à la suite d'un relevé agricole d'une région à culture mixte du nord de la province, où il n'y a pas d'irrigation.

Le sénateur BUCHANAN: Relativement aux immobilisations agricoles, supposons qu'une ferme soit pourvue d'une habitation de $20,000. A vrai dire, il en est souvent ainsi. Tient-on compte alors de la pleine valeur de cette habitation ou recourt-on à quelque méthode permettant d'établir un chiffre inférieur?

M. ANDAL: C'est là une des difficultés de l'évaluation des biens agricoles. Nous nous efforçons d'obtenir des agriculteurs qu'ils estiment leur propriété au prix qu'ils en obtiendraient sur le marché. Grâce à cette méthode, les habitations sont souvent évaluées à un chiffre bien inférieur au coût de construction.

Le sénateur BUCHANAN: En d'autres termes, on peut supposer que, de façon générale, les valeurs dont vous tenez compte sont de beaucoup inférieures aux valeurs de remplacement réelles?

M. ANDAL: C'est exact.

Le sénateur MCGRAND: Si j'ai bien compris, vous dites que les immobilisations agricoles du Nouveau-Brunswick s'établissent en moyenne à quelque $8,000. Vous avez parlé de fermes comprenant 70 acres améliorées. Pourriez-vous me dire quel rapport il y a entre le chiffre de $8,000 et ces 70 acres de terre en valeur. Dans l'Est canadien, on peut trouver de grandes fermes de 250 acres comprenant des boisés et dont moins de 70 acres sont en culture. Dois-je comprendre que par améliorées vous voulez dire acres en culture?

M. ANDAL: Oui.

Le sénateur MCGRAND: Mais nombre de terres que vous considérez comme "améliorées" contribueraient de façon appréciable au revenu de la famille, car je suppose que pour vous un boisé n'est pas une terre en culture.

M. ANDAL: C'est juste.

Le sénateur MCGRAND: Peut-on établir un rapport entre 70 acres de terre en culture et les immobilisations de $8,000 déjà mentionnées?

M. ANDAL: D'après le recensement de 1951, la mise de fonds moyenne au Nouveau-Brunswick était de $6,000. Il s'agit ici d'une moyenne pour toutes les fermes de la province.

Le sénateur BARBOUR: Pourriez-vous nous dire quel en était le revenu moyen?

M. ANDAL: Cette moyenne a été établie, mais je ne l'ai pas sous la main. Le revenu moyen serait celui des exploitations agricoles. Nous ne possédons pas encore de données statistiques sur les revenus non tirés de l'agriculture. Le recensement fournit peut-être des renseignements sur le rapport qui existe entre les immobilisations dans les fermes et leur superficie, mais je n'ai pas ces données dans mes notes.

Le sénateur MCDONALD: Monsieur Andal, que faut-il entendre ici par mise de fonds? Cela comprend-il les biens immobiliers, les bestiaux et les instruments aratoires?

M. ANDAL: En effet, ces trois éléments entrent en ligne de compte. Les biens immobiliers comprennent les terres et les bâtiments, outre les bestiaux, l'outillage et le matériel agricole.

Le sénateur MCDONALD: Merci beaucoup.

M. ANDAL: Le sénateur McGrand a demandé, lors de la dernière réunion, si le Bureau fédéral de la statistique recueille des renseignements visant la valeur des fermes au cours du recensement. Des données sur les valeurs des biens immobiliers, de l'équipement et des bestiaux ont été obtenues au cours du recensement de 1951, mais non pas au cours du

recensement de 1956. On se propose toutefois d'en obtenir lors du prochain recensement.

Je voudrais à présent examiner l'utilisation des terres au Canada et les changements qui y sont survenus, notamment en ce qui concerne les petites fermes. L'utilisation des terres revêt une grande importance lorsque les ressources sont insuffisantes par rapport aux revenus désirés. En 1956, la superficie des fermes s'établissait au total à 173,900,000 acres, soit un peu moins qu'en 1951. Le changement dans la superficie des terres en culture a cependant varié d'une région à l'autre. Dans la région de l'Atlantique, la superficie des terres arabes en 1956 était de 6,900,000 acres, ce qui représentait une diminution de 11.9 p. 100 par rapport à 1951. Cette diminution a été particulièrement sensible en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. Dans les provinces centrales un total de 35,800,000 acres étaient en culture en 1956, ce qui représentait une baisse de 5.1 p. 100 depuis 1951. Dans les Prairies, une augmentation de 2.3 p. 100 s'est produite de 1951 à 1956, portant le nombre total d'acres en culture à 126,700,000. Dans la Colombie-Britannique une diminution de 3.5 p. 100 s'est produite. Le résultat net laisse voir que les augmentations dans les Prairies, principalement dans les régions septentrionales, ont compensé les diminutions qui se sont produites ailleurs au Canada.

Tandis que ce changement intervenait dans la superficie des terres arables, on a également noté une réduction considérable du nombre des fermes. Cette réduction a découlé d'une réunion des fermes et de l'abandon d'autres fermes. Dans l'ensemble, le nombre des fermes a diminué de 7.7 p. 100. Le plus grand changement en nombre s'est produit dans la région centrale et dans les Prairies, mais le plus haut pourcentage, — 17.5 p. 100, — a été enregistré dans les provinces de l'Atlantique.

Le sénateur McDONALD: Pourriez-vous nous fournir le détail en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique? Par exemple, pourriez-vous nous dire à combien s'est élevée la production dans l'Ile du Prince-Edouard? Pourriez-vous nous fournir cette précision?

M. ANDAL: En ce qui concerne le nombre de fermes ou leur superficie?

Le sénateur McDONALD: Je veux dire la diminution qui s'est produite de 1951 à 1956.

Le PRÉSIDENT: Quant au nombre de fermes?

M. ANDAL: Dans l'Ile du Prince-Edouard le pourcentage s'est établi à 7; à 34 à Terre-Neuve et à 10 en Nouvelle-Ecosse. Quant au Nouveau-Brunswick le pourcentage a été de 16.

Le changement survenu dans la superficie des fermes de même que dans leur nombre a donné lieu en définitive à une augmentation de la superficie moyenne des fermes à travers tout le Canada. Comme la mécanisation a été plus facile à réaliser dans les Prairies et qu'elle y a débuté plus tôt, il n'est pas surprenant que la superficie moyenne des fermes dans ces provinces ait augmenté de 9.6 p. 100.

Vient ensuite les provinces de l'Atlantique où l'augmentation correspondante a atteint 6.8 p. 100.

Le nombre de bestiaux a également changé de façon importante entre 1951 et 1956. Les troupeaux étaient plus considérables au Canada en 1956 à l'exception des porcs. Le changement le plus sensible s'est produit dans le cas des bovins de boucherie. Tandis que la principale augmentation a été enregistrée dans l'Ouest canadien, l'accroissement dans les provinces Maritimes et les provinces du centre s'est établi à environ 25 p. 100 par rapport à 1951.

Me permettriez-vous ici de dire quelques mots de la tendance à la baisse qu'on a observée dans la superficie des fermes et des terres améliorées au sein de la région atlantique ainsi que dans les provinces centrales depuis quelques années. Cette tendance est particulièrement manifeste dans le cas de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ontario. Ces provinces servent d'indice depuis que la Division de l'économie a eu l'occasion d'étudier l'histoire de l'utilisation des terres aux fins d'une confernece sur la conservation tenue à l'Université Queens en 1943 ainsi qu'aux fins de diverses réunions du Comité consultatif national de la conservation, tenues à Lethbridge en 1947. Actuellement la superficie globale des fermes de la Nouvelle-Ecosse représente moins de la moitié de la superficie maximum relevée en 1891. En Ontario, la superficie actuelle des fermes est à peu près au même niveau qu'en 1881, mais l'étendue globale des terres en culture a diminué d'environ 12 p. 100 par rapport à 1891, année où on a enregistré les plus hauts chiffres. En Nouvelle-Ecosse, le nombre d'acres de terre mises en valeur correspond aujourd'hui au tiers du maximum atteint en 1891.

Le sénateur STAMBAUGH: Lorsque vous parlez de terres mises en valeur, tenez-vous compte des pâturages?

M. ANDAL: Oui, lorsque les pâturages sont ensemencés.

Malgré la diminution sensible du nombre des terres améliorées et des fermes en Nouvelle-Ecosse, la production n'a cependant pas baissé au même rythme. Depuis 1941, par exemple, la superficie des terres mises en valeur en Nouvelle-Ecosse a diminué de 22 p. 100. Le volume tangible de la production agricole, toutefois, n'a baissé que de 5 p. 100. Cela signifie que la productivité par acre augmente en raison de pratiques agricoles améliorées; l'emploi de fertilisants et l'irrigation accroissent la productivité par acre.

Le sénateur BARBOUR: Quelle a été la diminution dans l'Ile du Prince-Edouard?

M. ANDAL: La productivité par acre dans l'Ile du Prince-Edouard a augmenté plus que dans toute autre province des Maritimes au cours de la période considérée. Je crois que cette augmentation se situe aux environs de 60 p. 100 depuis le milieu des années 30 aux années 50. Les renseignements visant cette province laissent voir une réduction considérable des terres en valeur, surtout dans certains secteurs où le sol n'est

guère propre à la culture; dans ces cas on propose que les terres servent à d'autres fins, comme la paissance, la sylviculture et l'amusement.

Par suite de la récente augmentation du nombre des bestiaux, particulièrement des bovins de boucherie dans les Maritimes, on a entrepris d'utiliser davantage les terres en friche. Comme la proportion des terres non améliorées dans les fermes est relativement forte et toujours croissante, vous désirerez peut-être établir si quelques-unes de ces terres seraient plus avantagement employées comme pâturages collectifs, emplacements forestiers ou récréatifs ainsi qu'à d'autres fins.

Il y a un autre groupe de fermes qui n'ont pas l'efficacité des grandes fermes. Il s'agit des fermes dont la production varie de $2,500 à $4,000. Toutefois, ce ne sont pas de petites fermes proprement dites, mais le revenu qu'on en tire ne permet pas d'atteindre le niveau de vie désiré. Même si elles ne font pas partie de la catégorie dont nous avons parlé plus tôt, elles forment quand même un groupe qui mérite considération de votre part. Les problèmes que ces fermes posent sont peut-être de ceux qu'on peut résoudre par un recours accru aux services et facilités qu'assurent les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture ainsi que les écoles d'agriculture. Les facilités dont il s'agit ici pourraient comprendre des possibilités de crédit accrues, de même que l'application de diverses connaissances scientifiques en vue d'accroître l'efficacité des terres en cause.

Il n'est pas facile de trouver solution au problème des petites propriétés. La question est complexe et il faudrait, semble-t-il, étudier certains sujets qui pourraient aider à trouver des solutions. Néanmoins, il n'y aura jamais de solution tout à fait satisfaisante. Il existera toujours des petites fermes, tout comme on observera toujours de faibles revenus dans d'autres secteurs de notre économie. A mesure que les petites fermes s'agrandissent, les autres fermes s'agrandissent aussi. Il restera donc toujours des fermes beaucoup plus petites que la moyenne, trop petites pour être considérées comme des établissements rentables. Toutefois, même si on reconnaît ce fait, il ne faut pas pour autant renoncer à l'examen du problème. Les fonctions des ministères et écoles d'agriculture comprennent l'effort nécessaire à l'amélioration du statut des petits exploitants et à la solution de leurs problèmes.

A ce sujet, peut-être pourrais-je proposer au Comité divers sujets d'étude. Apparemment un examen s'impose dans certaines régions en particulier où l'on trouve de petites fermes, afin de déterminer pourquoi ces fermes demeurent petites. Pareille étude comprendrait l'évaluation des possibilités de ces régions. A cette fin, il faudrait coordonner les renseignements relatifs au sol et à d'autres éléments physiques de la région avec ceux qui ont trait au genre de culture de même qu'à l'organisation des fermes. Il faudrait donc procéder à une évaluation des possibilités pour déterminer si on ne pourrait pas effectuer des redressements en vue d'améliorer le revenu jusqu'à un point convenable. Dans les cas où des

rectifications seraient possibles et propres à assurer un revenu convenable, il faudra s'efforcer de découvrir la meilleure manière de les effectuer. Il se peut qu'un programme spécial de crédit aiderait quelques cultivateurs soit à agrandir leurs propriétés, soit à intensifier leur culture ou accroître leurs troupeaux. Pareille aide financière devra peut-être s'accompagner de conseils, de manière que l'exploitation bénéficie d'une gestion judicieuse. Il se peut aussi que des programmes spéciaux de perfectionnement soient nécessaires pour atteindre ce groupe de fermes. Quant aux jeunes membres de la famille agricole, il faudra peut-être également leur faire suivre une formation spéciale de manière que la nouvelle génération d'agriculteurs soit plus au courant de la technologie toujours en progrès.

Ces examens des possibilités de telle ou telle région indiqueront sans doute, dans certains cas, que des adaptations aux méthodes agricoles n'assureront pas le niveau de vie considéré acceptable. Alors il faudra envisager d'autres utilisations du sol. Les terres pourront alors servir à la sylviculture, à l'aménagement de parcs ou autres lieux de récréation. En outre, il faudra rétablir ceux qui désirent changer de zone ou encore se choisir un autre métier. Dans cet ordre d'idées il faudra assurer à ces personnes la formation technique voulue et créer des services de placement plus efficaces qui indiqueront aux intéressés les offres d'emploi émanant d'autres régions. Ces études feront peut-être ressortir aussi la nécessité de mettre sur pied un programme de réadaptation qui aidera les familles à se trouver de meilleures occasions ailleurs.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, puis-je demander à M. Andal s'il est d'avis qu'il faudrait plutôt procéder à des sondages dans certaines régions ou secteurs en particulier? Serait-on fondé à interpréter ses paroles dans ce sens?

M. ANDAL: Oui, j'estime que ces études indiqueraient la nature des rajustements nécessaires dans les divreses régions. Il n'existe pas, me semble-t-il, de solution qui soit applicable à tous les secteurs où l'on rencontre des petites fermes; chacun de ces secteurs doit être examiné individuellement, si l'on veut y découvrir la nature du problème qui s'y pose.

Le sénateur WALL: Alors, j'irai plus loin: on pourrait faire cinq ou six études types dans cinq ou six régions différentes et présentant des problèmes particuliers, puis dégager de ces études quelques principes généraux applicables à telle ou telle région mais non pas à une autre région où les problèmes diffèrent.

M. ANDAL: C'est ce que je suis porté à croire. En cherchant à déterminer quelles mesures doivent être prises à ce sujet, vous désirerez peut-être examiner ce qui s'est fait aux Etats-Unis, qui ont fait face et font face encore à un problème analogue. Si vous me le permettez, je vais vous donner quelques précisions au sujet du programme d'expansion rurale de ce pays: ce programme a été mis sur pied pour résoudre le problème des faibles revenus dans les petites fermes.

Même si le gouvernement fédéral fournit une aide à cet égard, l'entreprise est dirigée par des comités d'Etat et des comités régionaux et locaux. Dans chaque région le programme fait appel à divers groupes de personnes, y compris le monde agricole, celui de l'enseignement, de l'église, des services sociaux, des gens d'affaires, des industries et autres encore. Ce programme d'expansion rurale vise à grouper tous ces corps en vue d'un effort unifié pour résoudre le problème des faibles revenus agricoles. Ce programme poursuit un triple but:

1. Renforcer l'industrie dans les régions à faible revenu et augmenter le nombre d'occasions d'emploi non agricoles.

2. Aider les familles désireuses de rester sur la ferme à se procurer les instruments, la terre et les renseignements qui leur permettront de cultiver avec succès.

3. Aider toutes les personnes de ces régions à acquérir la formation et la santé nécessaires.

L'aide offerte dans toute région comportant un certain nombre de fermes ou de familles agricoles en difficulté peut prendre l'une des formes suivantes:

1. Education intensive sur place de la famille agricole pour l'aider à délimiter ses problèmes et à les résoudre.

2. Aide et conseil à des groupes locaux en vue de l'évaluation de leurs ressources relativement à l'amélioration de l'agriculture ou à l'introduction d'industries propres à accroître le revenu agricole.

3. Collaboration avec d'autres agences et groupes en matière de renseignements sur les occasions d'emploi, surtout à l'égard des familles agricoles comptant des membres travaillant à temps réduit.

4. Lorsqu'une famille agricole, après avoir étudié ses ressources et les possibilités qui lui sont offertes, constate qu'il serait souhaitable de se chercher une nouvelle exploitation agricole, lui fournir les renseignements, les conseils et les avis nécessaires à pareil changement.

Même si l'on estime importantes l'extension et l'amélioration de l'agriculture, le programme d'expansion rurale met en lumière le fait que la solution du problème ne saurait venir du secteur agricole exclusivement. Cette solution exige l'effort de tous les secteurs de l'économie. Ce programme est également remarquable en ce qu'il fait appel à l'initiative et aux efforts des intéressés eux-mêmes en vue d'en assurer le succès. Les agences gouvernementales jouent un rôle auxiliaire en fournissant l'aide technique et administrative nécessaire.

Il existe un grand nombre de données statistiques sur le sujet que je viens de traiter. Nous avons choisi certains tableaux au cas où vous désireriez les verser au compte rendu de vos délibérations. M. Stutt, qui nous a prêté son concours dans la préparation de ces documents, dispose

d'autres tableaux statistiques auxquels vous voudrez peut-être vous reporter dans le cours de vos débats.

(La liste des tableaux choisis apparaît à l'appendice "A" qui fait suite au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.)

Le sénateur McDONALD (*Kings*) : Monsieur le président, à mon avis, on vient de nous faire le meilleur exposé qu'il nous ait été donné d'entendre. Nous devons beaucoup à ces personnes de même qu'à la Division de l'économie qui a consacré du temps à la préparation de ces documents; sans doute ont-ils exigé beaucoup de recherches.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, au sujet du programme d'expansion rurale, puis-je demander au témoin s'il pourrait nous donner un résumé personnel de ce programme non seulement en ce qui concerne ses fins essentielles exposées d'une manière générale, mais aussi en ce qui regarde son application proprement dite dans telle ou telle région des Etats-Unis, un résumé qui fournirait des précisions sur le genre de personnes visées, la nature de l'organisation mise sur pied, les mesures éducatives ainsi que les autres données nécessaires à sa réalisation, y compris les progrès déjà réalisés?

A mon sens, c'est là un sujet de la plus haute importance, sur lequel une partie des conclusions du Comité pourrait être axée.

M. ANDAL: Il existe une abondante documentation sur le programme d'expansion rurale des Etats-Unis. Cette documentation laisse voir l'organisation au niveau local ainsi que les méthodes d'analyse de la situation. Elle fournit des exemples du genre de travail qu'on accomplit.

Le sénateur BUCHANAN: Cette initiative est-elle en voie de réalisation depuis assez longtemps pour permettre d'établir si elle est fructueuse, ou en est-on simplement au stade de l'essai?

M. ANDAL: Le programme a été lancé en 1955, je crois. On a choisi des groupes types dans 63 comtés, — c'est-à-dire en août dernier, — et l'on estime encore que le programme en est à son stade d'expérimentation. Plusieurs parlent du programme avec optimisme et les résultats semblent déjà encourageants; toutefois, on a raison de dire que ce programme en est encore dans une certaine mesure au stade de l'essai.

Le sénateur BUCHANAN: Le sénateur Wall a proposé que, si nous pouvions obtenir un exemple précis où des mesures ont été prises dans ce sens, plutôt qu'un tableau général, nous pourrions décider de ce qui serait possible de faire ici.

Le sénateur WALL: En effet. Je m'intéresse à l'idée fondamentale de faire appel à toute la population d'une région. Cette façon de procéder revêt une énorme importance dans notre milieu démocratique car, parfois, on demande au gouvernement organisé de faire plus qu'il serait raisonnable d'exiger.

Le sénateur McGRAND: Dans quels Etats le programme est-il mis en oeuvre? L'applique-t-on aux régions en difficulté, comme l'Alabama?

M. ANDAL: Je crois qu'on l'applique dans la plupart des Etats, y compris les Etats septentrionaux où certaines régions posent des problèmes agricoles, comme ceux des faibles revenus.

Le sénateur HORNER: Comment s'appelle cette entreprise?

M. ANDAL: Programme d'expansion rurale, et il fait appel à la collaboration de toutes les diverses agences qui s'intéressent à l'agriculture.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est donc pas un organisme d'étude comme le Comité d'enquête sur l'utilisation des terres?

M. ANDAL: Il s'agit d'un groupe agissant.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*) : Le comité directeur pourrait-il examiner la possibilité de consacrer une de nos séances à l'examen plus poussé des réalisations du programme d'expansion rurale.

Ainsi qu'on l'a fait observer tout à l'heure, ce sujet est un de ceux qui peuvent nous apporter le plus de lumière, et je crois que nous pourrions fort bien faire en sorte d'en connaître un peu plus les grandes lignes. Ainsi nous pourrions épargner beaucoup de temps plus tard. Il serait, me semble-t-il, très avantageux si M. Andal pouvait proposer au comité directeur la meilleure manière d'obtenir plus de renseignements sur les accomplissements que ce programme a permis jusqu'ici.

M. ANDAL: Nous nous ferons un plaisir de discuter cette question avec le comité directeur.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, les enquêtes américaines dont il est question ici sont-elles menées sous l'autorité du gouvernement central ou des Etats?

M. ANDAL: Ce programme est dirigé par les divers Etats, mais le gouvernement central assure une certaine aide aux groupes locaux.

Le sénateur BRADETTE: Ainsi qu'on l'a stipulé, c'est là une heureuse initiative, mais nous n'avons pas chez nous d'autorité sur les provinces.

Le sénateur BARBOUR: Le problème des petites fermes est lié aux divisions scolaires, aux églises, aux coopératives, et autres éléments du genre. A mon avis, il va nous falloir tenir compte de tous ces éléments, si nous voulons atteindre la racine du mal.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, croyez-vous que M. Andal pourrait prendre les mesures voulues afin qu'un représentant du programme d'expansion rurale vienne assister à l'une de nos réunions?

M. ANDAL: Peut-être M. Booth pourrait-il nous dire ce qu'il en pense.

M. BOOTH: Monsieur le président, je crois que ce serait tout à fait possible d'obtenir pareille représentation si le Comité le désire.

Le PRÉSIDENT: Nous allons saisir le comité directeur de cette question.

Monsieur Stutt, avez-vous des données statistiques à transmettre au comité?

M. STUTT: Je n'en ai pas en ce moment, monsieur le président. Certains tableaux sont annexés à l'exposé que M. Andal vous a présenté aujourd'hui.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Les tableaux que M. Andal a dressés seront versés au compte rendu de la séance de ce matin.

M ANDAL: Oui, si c'est là le désir du Comité.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, je tiens à déclarer que nous n'avons pas eu souvent l'occasion d'obtenir tant de renseignements en si peu de temps.

Le PRÉSIDENT: En effet, l'exposé qu'on nous a fait ce matin est des plus utile.

La séance est levée.

APPENDICE "A"

Liste de tableaux choisis

Tableau 1. Occupation et utilisation des terres agricoles au Canada, 1956.

Tableau 2. Nombre et superficie des fermes, 1956 et 1951.

Tableau 3. *a)* Variation du nombre des bestiaux dans les Maritimes, 1951-1956.

b) Variation du nombre des bestiaux dans la région centrale, 1951-1956.

c) Variation du nombre des bestiaux au Canada, provinces des Prairies et Colombie-Britannique, 1951-1956.

Tableau 4. Superficie des fermes, terres en valeur ou non, dans l'Ontario.

Tableau 5. Superficie des fermes, terres en valeur ou non, dans le Québec.

Tableau 6. Superficie des fermes, terres en valeur ou non, en Nouvelle-Ecosse.

Tableau 7. Terres occupées, en valeur et en friche, dans certaines des régions de l'Ontario.

Tableau 8. Variation du nombre d'acres par rapport à l'année de recensement où la plus grande superficie de terres en valeur a été enregistrée (six comtés choisis d'Ontario).

Tableau 9. Total des terres occupées, en valeur et en friche. Variation du nombre d'acres par rapport à l'année où la plus grande superficie de terres en valeur a été enregistrée et variation en pourcentage (dix comtés choisis du Québec).

Tableau 10. Variation du nombre d'acres par rapport à l'année de recensement où la plus grande superficie de terres en valeur a été enregistrée (six comtés choisis de la Nouvelle-Ecosse).

TABLEAU I

OCCUPATION ET UTILISATION DES TERRES AGRICOLES AU CANADA, 1956

	Canada[1]	Terre-Neuve	Ile du Prince-Edouard	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique
	— A C R E S —										
Superficie totale des terres	2,271,974,400	91,548,800	1,397,760	13,275,520	17,582,720	335,270,400	213,654,400	13,553,000	140,916,480	159,232,000	229,938,560
Superficie des fermes	173,923,691	71,814	1,065,463	2,775,642	2,981,449	15,910,128	19,879,646	17,931,817	62,793,979	45,970,395	4,538,881
Pourcentage du total des terres en fermes	7.1	0.1	76.2	20.9	17.0	4.7	9.3	13.2	44.6	28.9	2.0
Terres en valeur	100,326,243	24,234	645,492	629,874	951,291	8,629,835	12,572,157	11,453,783	40,506,000	23,736,113	1,166,752
Pourcentage de la superficie des terres en fermes (en valeur)	57.7	33.7	60.6	22.7	31.9	54.2	63.2	63.9	64.5	51.6	25.7
Pourcentage du total des terres (en valeur)	4.4	.0*	46.2	4.7	5.4	2.6	5.9	8.4	28.7	14.9	5.1
Superficie en culture	62,944,176	15,968	419,099[2]	416,235[2]	617,279[2]	5,549,524[2]	8,219,407[2]	7,686,013[2]	24,480,501[2]	14,850,171[2]	689,749[2]
Pourcentage de la superficie en fermes (en culture)	36.2	22.2	39.3	15.0	20.7	34.9	41.3	42.9	39.0	32.3	15.2
Pourcentage du total des terres (en culture)	2.8	.0*	30.0	3.1	3.5	1.6	3.8	5.7	17.4	9.3	.3
Pourcentage des terres en valeur (en culture)	62.7	65.9	64.9	66.1	64.9	64.3	65.4	67.1	60.4	62.5	59.1
Nombre de fermes	575,015	2,387	9,432	21,075	22,116	122,617	140,612	49,201	103,391	79,424	24,748
Population terrienne	2,746,755	13,055	43,296	98,944	128,978	765,459	68,148	206,729	362,231	332,191	112,668
Pourcentage de la population terrienne	17.1	3.1	43.6	14.2	23.3	16.5	12.6	24.3	41.1	29.6	8.1

[1] Y compris les données relatives au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

[2] Y compris les terres en grande culture de même que les terres consacrées à la culture des légumes, des fruits et des plants de pépinière, à exclusion des jardins potagers.

* Moins de .05.

SOURCE : Recensement du Canada, 1956.

TABLEAU 2

NOMBRE ET SUPERFICIE DES FERMES[1], 1956 et 1951

	Nombre de fermes			Superficie			Superficie moyenne des fermes		
	1956	1951	Variation en %	1956	1951	Variation en %	1956	1951	Variation en %
Canada	575,015	623,091	— 7.7	173,923,691	174,046,654	— 0.1	302	279	+ 8.2
Terre-Neuve	2,387	3,626	— 34.2	71,814	85,040	— 15.6	30	23	+30.4
Ile du Prince-Edouard	9,432	10,137	— 7.0	1,065,463	1,095,304	— 2.7	113	108	+ 4.7
Nouvelle-Ecosse	21,075	23,515	— 10.4	2,775,642	3,173,691	— 12.5	132	135	+ 2.2
Nouveau-Brunswick	22,116	26,431	— 16.3	2,981,449	3,470,234	— 14.1	135	131	+ 3.0
Québec	122,617	134,336	— 8.7	15,910,128	16,786,405	— 5.2	130	125	+ 4.0
Ontario	140,602	149,920	— 6.2	19,879,646	20,880,054	— 4.8	141	139	+ 1.4
Manitoba	49,201	52,383	— 6.1	17,931,817	17,730,393	+ 1.1	364	342	+ 6.4
Saskatchewan	103,391	112,018	— 7.7	62,793,979	61,663,195	+ 1.8	607	550	+10.4
Alberta	79,424	84,315	— 5.8	45,970,395	44,459,632	+ 3.4	579	527	+ 9.9
Colombie-Britannique	24,748	26,406	— 6.3	4,538,881	4,702,274	— 3.5	183	178	+ 2.8
Yukon et Territoire du Nord-Ouest	22	4	+450.0	4,477	432	+936.3	204	108	+88.9
Région de l'Atlantique	55,010	66,709	— 17.5	6,894,368	7,824,269	— 11.9	125	117	+ 6.8
Région Centrale	263,219	284,256	— 2.4	35,759,292	37,666,459	— 5.1	136	132	+ 3.0
Provinces des Prairies	232,016	248,716	— 6.7	126,696,191	123,853,220	+ 2.3	546	498	+ 9.6
Colombie-Britannique	24,748	26,406	— 6.3	4,538,881	4,702,274	— 3.5	183	178	+ 2.8

[1] Recensement agricole.

TABLEAU 3 (*a*)

VARIATION DU NOMBRE DE BESTIAUX DANS LES MARITIMES, 1951-1956

—	1951	1956	Variation 1951-1956
	Nombre		%
VACHES LAITIÈRES			
Ile du Prince-Edouard	38,909	43,811	+12.6
Nouvelle-Ecosse	78,970	82,805	+ 4.9
Nouveau-Brunswick	82,362	85,581	+ 3.9
Région des Maritimes	200,241	212,197	+ 6.0
BOVINS DE BOUCHERIE			
Ile du Prince-Edouard	59,015	79,889	+35.4
Nouvelle-Ecosse	87,232	104,620	+19.9
Nouveau-Brunswick	79,535	98,064	+23.3
Région des Maritimes	225,782	282,573	+25.2
MOUTONS			
Ile du Prince-Edouard	34,386	33,356	— 3.0
Nouvelle-Ecosse	95,396	83,215	—12.8
Nouveau-Brunswick	55,223	63,980	+15.8
Région des Maritimes	185,005	180,551	— 2.4
PORCS			
Ile du Prince-Edouard	72,499	46,676	—35.6
Nouvelle-Ecosse	48,216	32,670	—32.2
Nouveau-Brunswick	78,393	53,856	—31.3
Région des Maritimes	199,108	133,202	—33.1
VOLAILLES			
Ile du Prince-Edouard	978,019	812,343	—16.9
Nouvelle-Ecosse	1,630,305	1,908,524	+17.1
Nouveau-Brunswick	1,230,565	1,124,585	— 8.6
Région des Maritimes	3,838,889	3,845,452	+ .2

SOURCE: Recensement agricole.

TABLEAU 3 (*b*)

VARIATION DU NOMBRE DES BESTIAUX DANS LA RÉGION CENTRALE, 1951-1956

—	1951	1956	Variation 1951-1956
	Nombre		%
VACHES LAITIÈRES			
Québec	895,539	1,054,297	+17.7
Ontario	922,116	1,025,907	+11.3
Région centrale	1,817,655	2,080,204	+14.4
BOVINS DE BOUCHERIE			
Québec	745,301	947,882	+27.2
Ontario	1,543,759	1,875,763	+21.5
Région centrale	2,289,060	2,823,645	+23.4
MOUTONS			
Québec	316,418	338,600	+ 7.0
Ontario	360,201	393,811	+ 9.3
Région centrale	676,619	732,411	+ 8.2
PORCS			
Québec	1,108,306	887,094	—20.0
Ontario	1,755,490	1,548,280	—11.8
Région centrale	2,863,796	2,435,374	—15.0
VOLAILLES			
Québec	10,090,003	10,882,982	— 7.9
Ontario	23,767,391	24,933,604	+ 4.9
Région centrale	33,857,394	35,816,086	+ 5.8

SOURCE: Recensement agricole.

TABLEAU 3 (*c*)

VARIATION DU NOMBRE DES BESTIAUX AU CANADA, PROVINCES DES PRAIRIES ET COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1951-1956

—	1951	1956	Variation 1951-1956
	Nombre		%
VACHES LAITIÈRES			
Canada	3,758,157	3,892,975	+ 3.4
Manitoba	284,610	222,990	—21.7
Saskatchewan	401,317	272,226	—32.2
Alberta	359,030	282,200	—21.4
Provinces des Prairies	1,044,957	777,416	—25.6
Colombie-Britannique	108,765	90,157	—17.1
BOVINS DE BOUCHERIE			
Canada	4,612,849	7,126,428	+54.5
Manitoba	386,573	648,490	+67.8
Saskatchewan	873,532	1,596,806	+82.8
Alberta	1,203,989	2,167,011	+80.0
Provinces des Prairies	2,464,094	4,412,307	+79.1
Colombie-Britannique	212,493	332,702	+56.6
MOUTONS			
Canada	1,478,737	1,638,194	+10.8
Manitoba	65,481	73,123	+11.7
Saskatchewan	136,136	142,696	+ 4.8
Alberta	330,503	404,820	+22.5
Provinces des Prairies	532,120	620,639	+16.6
Colombie-Britannique	67,474	86,053	+27.5
PORCS			
Canada	4,915,987	4,732,799	— 3.7
Manitoba	337,953	310,423	— 8.2
Saskatchewan	533,263	591,902	+11.0
Alberta	930,714	1,211,508	+30.2
Provinces des Prairies	1,801,930	2,113,833	+17.3
Colombie-Britannique	49,441	48,472	— 2.0
VOLAILLES			
Canada	64,615,025	67,641,719	+ 4.7
Manitoba	6,457,849	5,989,665	— 7.2
Saskatchewan	8,587,281	8,219,286	— 4.3
Alberta	8,347,509	9,443,521	+13.1
Provinces des Prairies	23,392,639	23,652,472	+ 1.1
Colombie-Britannique	3,452,389	4,221,305	+22.3

SOURCE: Recensement agricole.

TABLEAU 4

SUPERFICIE DES FERMES, TERRES EN VALEUR OU NON, DANS L'ONTARIO

Année de recensement	Superficie des fermes	Terres en valeur	Terres en friche
	acres		
1851	.....	.....	.....
1861	.....	.....	.....
1871	16,161,676	8,833,626	7,328,050
1881	19,259,909	11,294,109	7,965,800
1891	21,091,698	14,157,953	6,933,745
1901	21,349,524	13,266,335	8,083,189
1911	22,171,785	13,653,216	8,518,569
1921	22,628,901	13,169,359	9,459,542
1931	22,840,898	13,272,986	9,567,912
1941	22,387,981	13,363,361	9,024,620
1951	20,880,054	12,693,250	8,186,804
1956	19,879,646	12,572,157	7,307,489

Perte de terres en valeur, 1891-1951 = 1,464,703
1891-1956 = 1,585,796

SOURCE: Recensement agricole.

TABLEAU 5

SUPERFICIE DES FERMES, TERRES EN VALEUR OU NON, DANS LE QUÉBEC

Année de recensement	Superficie des fermes	Terres en valeur	Terres en friche
	acres		
1851	.....	.....	.....
1861	.....	.....	.....
1871	11,025,786	5,703,944	5,321,842
1881	12,625,877	6,410,264	6,215,613
1891	.....	.....	.....
1901	14,444,175	7,439,941	7,004,234
1911	15,613,267	8,162,087	7,451,180
1921	17,257,012	9,064,650	8,192,362
1931	17,304,164	8,994,158	8,310,006
1941	18,062,564	9,062,671	8,999,893
1951	16,786,405	8,828,968	7,957,437
1956	15,910,128	8,629,835	7,280,293

Perte de terres en valeur, 1921-1956 = 434,815

SOURCE: Recensement agricole.

TABLEAU 6

SUPERFICIE DES FERMES, TERRES EN VALEUR OU NON, EN NOUVELLE-ECOSSE

Année de recensement	Superficie des fermes	Terres en valeur	Terres en friche
1851	.....	.....	.....
1861	.....	.....	.....
1871	5,031,213	1,627,091	3,404,122
1881	5,396,382	1,847,444	3,548,938
1891	6,080,695	1,993,697	4,086,998
1901	5,080,901	1,257,468	3,823,433
1911	5,260,455	1,257,449	4,003,006
1921	4,723,550	992,467	3,731,083
1931	4,302,031	844,632	3,457,399
1941	3,816,646	812,403	3,004,243
1951	3,173,691	661,975	2,511,716
1956	2,775,642	629,874	2,145,768

Perte de terres en valeur, 1891-1951 = 1,331,722
1891-1956 = 1,363,823

SOURCE: Recensement agricole.

TABLEAU 7

TERRES OCCUPÉES, EN VALEUR ET EN FRICHE, DANS CERTAINES RÉGIONS DE L'ONTARIO (TOTAL POUR 21 RÉGIONS)**

Année de recensement	Occupées	En valeur	En friche
1851	5,208,566	2,161,119	3,047,447
1861	6,744,669	3,287,842	3,456,827
1871	7,934,944	4,629,124	3,305,820
1881	9,236,749	5,731,874	3,504,875
1891	10,561,762	7,234,524	3,327,238
1901	10,544,007	6,809,995	3,734,012
1911	9,770,549	6,291,774	3,478,775
1921	9,385,311	5,683,266	3,702,045
1931	9,231,772	5,571,796	3,659,976
1941	9,198,229	5,572,013	3,626,216
1951	8,550,676	5,146,232	3,404,444
1956	7,260,345	4,590,201	2,670,144

Perte de terres en valeur, 1891-1951 = 2,088,292
1891-1956 = 2,644,323

SOURCE: Recensement agricole.

** Comtés de Durham, Elgin, Grey, Hastings, Lanark, Middlessex, Norfolk, Northumberland, Ontario, Peterborough, Prince-Edward, Russell, Victoria, Welland, Wellington, York (Lennox, Addington et Frontenac), (Brant et Wentworth).

TABLEAU 8

VARIATION DU NOMBRE D'ACRES PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RECENSEMENT OÙ LA PLUS GRANDE SUPERFICIE DE TERRES EN VALEUR A ÉTÉ ENREGISTRÉE

(Six comtés choisis d'Ontario)

Comté	Superficie maximum			Superficie en 1956		Perte de terres en valeur	% de la perte de terres en valeur
	Année de recensement	En valeur	En friche	En valeur	En friche		
Elgin	1891	404,546	126,044	329,703	88,374	74,843	18.5
Grey	1891	691,330	367,704	573,843	381,234	117,487	17.0
Hastings	1891	431,984	306,337	253,012	351,757	178,972	41.4
Lanark	1891	429,275	230,647	178,098	337,983	251,177	58.5
Russell	1911	266,909	120,525	164,525	42,373	102,384	38.4
Wellington	1891	645,642	170,495	471,562	123,410	174,080	27.0

SOURCE : Recensement agricole.

TABLEAU 9

TOTAL DES TERRES OCCUPÉES, EN VALEUR ET EN FRICHE.
VARIATION DU NOMBRE D'ACRES PAR RAPPORT À L'ANNÉE OÙ LA PLUS GRANDE SUPERFICIE DE TERRES EN VALEUR A ÉTÉ ENREGISTRÉE ET VARIATION EN POURCENTAGE

(Dix comtés choisis du Québec)

Comté	Superficie maximum			Superficie en 1956		Perte de terres en valeur	% de la perte de terres en valeur
	Année du maximum	En valeur	En friche	En valeur	En friche		
Argenteuil	1881	123,804	164,631	72,224	94,321	51,580	41.7
Bellechasse	1931	195,994	144,017	145,863	136,985	50,131	25.6
Ile de Montréal	1921	63,704	11,254	18,526	2,830	45,178	70.9
Québec	1911	76,816	79,675	35,888	34,554	40,928	53.3
Terrebonne	1921	162,779	151,051	89,567	73,339	73,212	45.0
Bagot	1941	175,369	46,625	162,541	50,543	12,828	7.3
Bonaventure	1941	132,885	285,655	128,715	226,983	4,170	3.1
Saguenay	1941	27,403	60,477	29,861	44,096	2,458	9.0
Shefford	1921	188,213	158,654	184,117	130,993	4,096	2.2
Sherbrooke	1941	52,622	49,181	48,434	34,067	4,188	8.0

SOURCE : Recensement agricole.

TABLEAU 10

VARIATION DU NOMBRE D'ACRES PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RECENSEMENT OÙ LA PLUS GRANDE SUPERFICIE DE TERRES EN VALEUR A ÉTÉ ENREGISTRÉE

(Six comtés choisis de la Nouvelle-Ecosse)

Comté	Superficie maximum			Superficie en 1956		Perte de terres en valeur	% de la perte de terres en valeur
	Année de recensement	En valeur	En friche	En valeur	En friche		
Cap-Breton	1891	117,128	228,986	17,618	89,818	99,510	85.0
Colchester	1891	169,680	343,238	70,271	204,895	99,409	58.6
Cumberland	1891	179,172	405,640	88,104	192,953	91,068	50.8
Kings	1891	194,486	134,990	92,953	156,144	101,533	52.2
Richmond	1881	43,946	122,109	4,028	46,076	39,918	90.8
Shelbourne	1881	50,460	113,324	948	8,614	49,512	98.1

SOURCE : Recensement agricole.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature, 1959
SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

CANADA JUIN 5 1959

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 19 MARS 1959

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

TÉMOINS:

M. M. E. Andal, président de la Société canadienne de l'économie agricole; M. W. E. Haviland, vice-président et directeur du *Canadian Journal of Agricultural Economics*, attaché à la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des produits alimentaires, et le professeur P. A. Wright, section de l'économie agricole du Collège d'agriculture d'Ontario, Guelph (Ont.).

APPENDICE B

Liste de publications, articles et tableaux relatifs à la question des petites fermes.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

20842-1—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

les honorables sénateurs

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith (*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White — 31

(Quorum, 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MARDI 17 février 1959.

"L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour enquêter sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des trois sessions précédentes soit déposée devant le Comité.

Après débat,

la motion, mise aux voix, est adoptée."

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

20842-1—1½

PROCÈS-VERBAL

MARDI 19 mars 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (*président*), Barbour, Basha, Bois, Bradette, Buchanan, Cameron, Gladstone, Golding, Higgins, Inman, Leonard, McDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt et Wall (20).

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, expert conseil du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

M. Stutt répond à certaines questions et dépose une liste de publications, articles et tableaux relatifs à la question des petites fermes. Il est ordonné que ladite liste soit imprimée à titre d'appendice B aux délibérations d'aujourd'hui.

Les témoins suivants sont entendus et interrogés: M. M. E. Andal, président de la Société canadienne de l'économie agricole; M. W. E. Haviland, vice-président et directeur du *Canadian Journal of Agricultural Economics*, attaché à la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des produits alimentaires, et le professeur P. A. Wright, section de l'économie agricole du Collège d'agriculture d'Ontario, Guelph (Ont.).

A midi et demi, le Comité s'ajourne au jeudi 16 avril 1959, à 10 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, JEUDI 19 mars 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum et la séance est ouverte.

M. Ralph Stutt nous lira d'abord un bref exposé, en réponse aux questions posées à la dernière réunion du Comité.

M. RALPH STUTT: Monsieur le président, avant de répondre aux questions posées la semaine dernière, je désire apporter une correction au texte imprimé du compte rendu.

A la page 34 (*version anglaise*), M. Andal est censé avoir dit que 7 p. 100 des fermes ont moins de 70 acres de terre en culture. Il s'agit en réalité de 37 p. 100, non de 7 p. 100.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le président, puisque nous en sommes aux corrections, j'ai relevé une erreur typographique à la page 47 du compte rendu, où l'on donne le chiffre de la population agricole de la province d'Ontario comme étant de 68,148.

M. STUTT: Il s'agit de 683,148, non pas de 68,148.

A la dernière séance du Comité, le 12 mars 1959, le sénateur John A. McDonald a demandé à M. Booth, directeur de la Division de l'économie agricole du ministère de l'Agriculture, de dresser une liste "des études qui ont été préparées et, si possible, de transmettre aux membres du Comité des exemplaires des rapports établis relativement à ces études, enquêtes et relevés . . ."

M. Booth fait remarquer que la liste est très longue et porte sur plusieurs années. J'ai préparé la liste des publications, articles et mémoires qui ont particulièrement trait à la question des petites fermes. Le document que je dépose à votre intention contient les titres des ouvrages publiés à ce sujet depuis dix ou quinze ans. Vous pourrez désigner ceux qui vous intéressent plus particulièrement et M. James D. Macdonald, le secrétaire du Comité (pièce 369E, division des comités du Sénat) vous les fournira.

J'ai fait polycopier la liste des publications, articles et tableaux relatifs à la question des petites fermes, qui vous sera distribuée immédiatement et sera imprimée en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

(Voir l'appendice B).

En outre, le sénateur McDonald a demandé la liste des travaux inscrits au programme de la division de l'économie agricole pour l'année courante. Les études relatives aux divers aspects de la question des petites fermes seront confiées à la section de l'économique de la production, qui fait partie de la division de l'économie agricole, laquelle a son bureau principal à Ottawa et des bureaux régionaux à Truro (Nouvelle-Écosse), Winnipeg (Manitoba), Saskatoon (Saskatchewan), Edmonton (Alberta) et Vancouver (Colombie-Britannique). Voici la liste des études au programme, accompagnée de notes explicatives dont je vous prierais de me dispenser la lecture.

Texte du mémoire:

LISTE DES ÉTUDES AU PROGRAMME DE 1959-1960
sur
LE PROBLÈME DES PETITES FERMES

Division de l'économie agricole du ministère de l'Agriculture

1. *Capitaux engagés dans l'industrie agricole au Canada*

Cette étude (1) colligera la statistique des capitaux placés dans l'industrie agricole au Canada, d'après les diverses régions et les catégories de fermes, (2) recueillera les éléments de base nécessaires à l'établissement d'un bilan agricole et (3) analysera l'importance relative et la modification des diverses formes de placements de capitaux, d'après les catégories de fermes et leurs dimensions.

2. *Changements survenus dans la production agricole*

Cette étude recueillera tous les renseignements disponibles sur les changements survenus dans les produits agricoles et la production, et analysera l'importance relative de ces changements.

3. *Eléments rattachés à la bonne exploitation agricole*

L'estimation des garanties accessoires requises surtout des petits cultivateurs qui ont besoin de crédit et dont la valeur nette est faible constitue un problème complexe. Les agences de prêts doivent placer au premier plan la capacité d'épargne et de remboursement du cultivateur. La réduction des garanties accessoires exigées comporte nécessairement une plus grande confiance dans sa compétence administrative. Cette étude tend à établir les éléments principaux qui permettent d'estimer la compétence du cultivateur à administrer ses propres ressources.

4. *Étude économico-sociale de certaines régions rurales de l'Ile du Prince-Édouard*

Cette étude se bornera à l'exploitation des fermes et aux familles qui en vivent. Elle mettra en relief les éléments suivants: (1) l'utilisation du sol; (2) les mouvements de la population rurale; (3) les effets des bonnes routes, de la distribution de l'énergie électrique, des écoles et des autres services d'utilité publique sur les mouvements de la population et le niveau de vie agricole; (4) l'influence des organisations de cultivateurs et de femmes de cultivateurs sur le régime de vie de la région; (5) l'influence du crédit sur l'utilisation du sol et les mouvements de la population; (6) les rapports qui existent entre le revenu brut et le revenu net de la ferme, d'une part, et le niveau de prospérité et de vie d'une région, d'autre part; (7) le prix de revient des produits agricoles; (8) la mécanisation des fermes; (9) l'importance et la proportion du revenu non-agricole du cultivateur; (10) l'influence des services sociaux, tels que les pensions de vieillesse, les allocations familiales, etc.; (11) les niveaux de culture et d'instruction; (12) les besoins de la région en matière de récréation.

5. *Mouvements de la population agricole du Canada*

On analysera les déplacements de la population rurale vers les centres urbains, pendant la période de 1951 à 1956, ainsi que les autres mouvements de la population agricole et non agricole, par arrondissements de recensement et par comtés. Cette étude englobera les autres éléments relatifs à la population.

6. *Changements dans l'organisation des fermes au Manitoba*

On analysera les changements survenus dans l'organisation des fermes d'une section du sud du Manitoba et révélés par une étude faite en 1954. Cette analyse

portera sur les catégories, types et dimensions des fermes de cette région, y compris un groupe particulier de petites fermes. On se propose de recueillir toutes les données relatives aux mises de fonds et au rendement de fermes de dimensions et de catégories déterminées.

7. *Étude sur les petites fermes de la Saskatchewan*

Dans l'analyse des "changements survenus dans l'organisation des fermes à grain et des fermes de culture du grain et d'élevage", on accordera une place spéciale aux petites fermes (une demi-section). Cette étude portera sur la région argileuse de Weyburn et comportera l'analyse des changements survenus depuis 1954, dans des fermes de même importance, ainsi que des raisons de la perpétuation des petites fermes à grain d'une demi-section, que l'on sait être déficitaires au point de vue commercial. On étudiera aussi les ententes entre propriétaires et fermiers, la question générale de l'affermage, ainsi que l'influence de certains autres éléments sur l'affermage, tels que les avantages dérivés de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le régime des permis de vente du grain et les primes à la superficie ensemencée.

8. *Changements dans l'organisation des fermes de l'Alberta*

On fera une nouvelle inspection des fermes de la zone boisée de Grey, dans la région de Rocky Mountain House, qui ont été visitées en 1955, afin de constater les changements survenus depuis. Notre étude portera spécialement sur la question de l'affermage, qui joue un rôle principal dans les questions connexes de l'exploitation des petites fermes et les demandes de crédit agricole qui prennent de plus en plus d'importance.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons ici aujourd'hui M. Andal que je prierai de prendre la parole et de nous présenter ses deux associés.

M. A. Andal, président de la Société de l'économie agricole du Canada:

Monsieur le président et honorables sénateurs, en ma qualité de président de la Société canadienne de l'économie agricole, je tiens à vous exprimer la reconnaissance de notre société pour nous avoir invités à vous présenter un mémoire sur la question des petites fermes. Vous aimeriez sans doute avoir d'abord quelques renseignements sur notre société.

Elle a été fondée en 1929 afin d'encourager la recherche, l'étude et l'analyse des conditions économiques agricoles au Canada.

Elle est formée de spécialistes qui travaillent surtout pour les universités, les gouvernements et l'industrie. Elle compte aujourd'hui plus de 500 membres et correspondants, dont plusieurs à l'étranger.

Les principales fonctions de notre société consistent en la publication du *Canadian Journal of Agricultural Economics*, en la tenue de réunions annuelles pour la réception des rapports d'études de recherches et des séances d'étude intensives. Elle encourage les études supérieures en économie agricole par la distribution de récompenses pour des travaux de recherches.

Les membres de notre société placent au premier plan de la situation agricole les problèmes des petites fermes et des fermes à faible revenu. C'est pourquoi, elle a convoqué en 1958 une réunion d'étude intensive d'une semaine, consacrée spécialement à cette question. On y a réuni 46 personnes venant de sept provinces du Canada et de quelques autres pays; on y voyait des représentants des gouvernements, des universités, de l'industrie et des organisations agricoles. Naturellement, il existe des divergences d'opinion quant à la solution de ce problème; mais les vues exprimées à cette réunion peuvent être utiles aux délibérations de votre Comité.

Mes collègues, M. W. E. Haviland, et le professeur P. A. Wright, vous présenteront notre mémoire. M. Haviland est le vice-président de notre société et le directeur du *Canadian Journal of Agricultural Economics*. Il occupe actuellement le poste de chef de la division des denrées à la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des produits alimentaires. Le professeur Wright, l'un des directeurs de la réunion d'étude intensive, est le président du Comité de recherche de notre société. Il est professeur à la section de l'économie agricole du Collège d'agriculture d'Ontario, à Guelph. Tous les deux se présentent devant vous en leur qualité de représentants de la Société canadienne de l'économie agricole.

Le PRÉSIDENT: Nous avons devant nous ce matin M. W. E. Haviland, vice-président, directeur du *Canadian Agricultural Economics*. Il fait présentement partie du personnel de la Commission d'enquête sur les écarts de prix des produits alimentaires. Nous sommes heureux de vous accueillir, monsieur Haviland.

M. W. E. Haviland, vice-président de la Société canadienne d'économie agricole.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité sénatorial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada, je suis originaire du nord de l'Ontario, région de petites fermes. J'ai suivi les cours de l'université McMaster d'Hamilton, et des universités de Toronto, Harvard et Oxford. A mon retour au Canada, je suis devenu professeur associé d'économie agricole au Collège Macdonald de l'université McGill. Je suis actuellement chef de la division des denrées à la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des produits alimentaires.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité,

Le président Andal vous a expliqué la nature et les fonctions de notre société. Je répéterai que l'une de nos oeuvres les plus importantes est l'organisation de séances annuelles d'étude intensives des principaux problèmes agricoles du Canada. Il y a trois ans, la question au programme était: "Comparaison des revenus agricoles et des revenus non agricoles". Nous avons apporté ici quelques exemplaires du compte rendu de cette conférence, au cas où vous aimeriez à le consulter. Nos délibérations ont touché de très près à l'asspect financier du problème des petites fermes. Il y a deux ans, le sujet à l'étude a été celui de "la réadaptation agricole" et, l'an dernier, le problème des petites fermes. Cette année, notre thème sera celui de "l'intégration verticale".

Nous inaugurons ces séances de cinq jours par une réunion plénière où trois orateurs principaux prononcent des discours préparés qui forment la base des délibérations de trois sous-comités. Chacun de ces comités fait rapport de son travail à la séance plénière de clôture.

1. Le premier des trois orateurs principaux, à la réunion intensive de Québec, a été M. J. B. Rutherford, du ministère fédéral des Pêcheries, directeur de la division de recherche de la Commission d'enquête sur les écarts de prix des produits alimentaires. Son texte portait sur la nature et l'ampleur du problème des petites fermes. La définition du problème a constitué le sujet d'étude du premier sous-comité.

2. Le deuxième orateur principal était M. Jean-Marie Martin, doyen de la faculté des sciences sociales de l'université Laval. Son thème portait sur les conséquences sociales et économiques du groupement des petites fermes en exploitations familiales efficaces. Les aspects sociaux-économiques du problème des petites fermes a été assigné au deuxième sous-comité.

3. Le troisième orateur principal a été M. S. C. Hudson, de la division de l'agriculture et de la pêche du ministère du Commerce du Canada. Il a étudié les répercussions au niveau gouvernemental du problème des petites fermes. Son texte a été renvoyé à l'examen du troisième sous-comité.

Je tenterai de vous résumer les trois mémoires des orateurs principaux et mon collègue, le professeur Wright, vous décrira ensuite les délibérations et les conclusions des trois sous-comités. Les conclusions des séances intensives ne représentent pas nécessairement les vues de tous les participants. Vous comprendrez aussi que les brefs sommaires que nous allons vous donner ne sauraient rendre justice aux mémoires principaux et au travail intense des sous-comités. Nous nous occupons actuellement de publier le texte des délibérations complètes de la réunion intensive. Dès que cela sera fait, dans quelques semaines, nous vous en adresserons quelques exemplaires.

Le PRÉSIDENT: Ce sera bien aimable de votre part. Je vous remercie. Nous pourrons en tirer profit.

M. HAVILAND:

1. *Nature et ampleur du problème des petites fermes.*

M. Rutherford a commencé son exposé en faisant remarquer que, si le problème des petites fermes n'est qu'une partie du "problème de l'agriculture en général", le détacher de l'ensemble pour en faire une étude spéciale marque un pas important dans la voie d'une analyse plus compréhensible et plus instructive. Le problème de l'agriculture en général se trouve déformé par l'inclusion des petites fermes dans le tableau d'ensemble. Par exemple, le revenu net moyen pour l'ensemble des fermes canadiennes, pendant la période de 1951 à 1955, a été de $2,772, tandis que celui des fermes complètes a été de $4,165. Ces chiffres se trouvent à la page 334 de l'étude intitulée *Les progrès et les perspectives de l'agriculture au Canada (version anglaise)*, préparée pour le compte de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, par MM. W. M. Drummond et W. Mackenzie, et publiée par l'imprimeur de la reine en 1957. Je vous prierais aussi de vous reporter au chapitre 3, du même ouvrage, sur "Les ressources du Canada en terres arables".

Pour étudier sérieusement le problème des petites fermes, il est important de définir ce que nous entendons par ce terme. Il devrait, semble-t-il, comprendre à la fois les fermes à faible revenu aussi bien que les fermes de faible superficie. Cela ne veut pas dire nécessairement que toutes les fermes de faible superficie n'ont qu'un faible revenu, pas plus que toutes les fermes à faible revenu n'ont qu'une petite superficie. En définitive, le principal est de mesurer l'importance d'une ferme par le niveau de vie qu'elle peut assurer à la famille qui l'exploite. De plus en plus, la société s'intéresse au bien-être de l'homme. A partir de ce point de vue, il est facile de comprendre que dans un monde en évolution, le problème des petites fermes n'est pas de ceux auxquels on peut trouver une solution complète et définitive. Ce problème a toujours existé, bien qu'à divers degrés de gravité.

Depuis vingt ou trente ans, le problème des petites fermes s'est aggravé à cause des changements survenus dans notre mode de vie (hausse des normes matérielles) et dans la mécanisation et la commercialisation de l'agriculture. La mécanisation des fermes n'est rentable que pour les exploitations importantes. La commercialisation expose la famille agricole aux rigueurs du marché à trois points de vue différents: la vente des produits de la ferme, l'achat des machines agricoles et les achats au comptant nécessaires aux besoins constants de l'évolution du mode de vie. Pour ce qui est des changements survenus dans le mode de vie rural, il est impossible de représenter par une somme précise le revenu nécessaire à la famille agricole (il s'agit ici du revenu net de la ferme auquel s'ajoute le revenu d'autres sources), parce que les salaires et les conditions de vie varient tant d'un océan à l'autre au Canada. Il est indubitable toutefois qu'en regard d'une norme de revenu suffisante, on doit compter qu'il y a environ 200,000 petites fermes au Canada. En 1951, le chiffre des ventes *brutes* (non pas des ventes nettes) de plus d'un tiers, soit exactement 37.9 p. 100 des 622,395 fermes canadiennes, a été inférieur à $1,200. Ces petites fermes n'ont contribué

qu'une fraction infime des ventes de produits agricoles. Les quantités et les proportions relatives de terrains, de machines, de main-d'oeuvre et de direction de ces petites fermes sont tellement disparates qu'il est impossible de les cultiver avec profit. On dit souvent que les petites fermes ne reçoivent pas une part équitable du revenu national; mais il serait aussi juste de dire qu'elles ne produisent pas une part raisonnable du revenu national.

Au point de vue géographique, ce problème semble être plus accentué dans les provinces de Québec et de la côte de l'Atlantique, bien que l'on rencontre un grand nombre de petites fermes en Colombie-Britannique, en Ontario et même dans les provinces des Prairies.

En passant, je vous signalerai que j'ai publié une étude sur le problème des petites fermes dans la province de Québec et je serai heureux d'en laisser quelques exemplaires au Comité.

Certaines propriétés qu'on classe parmi les petites fermes ne sont pas même de véritables fermes, mais des habitations rurales entourées de grands jardins et où l'on garde quelques animaux domestiques. D'autres ne sont que des petites fermes cultivées à temps partiel.

Mais c'est un troisième groupe de petites fermes qui constituent le fond du problème. Il s'agit de celles que l'on trouve aux confins de la colonisation, dont les dimensions sont trop faibles, le sol trop pauvre, le terrain trop accidenté ou trop boisé pour que la famille puisse en tirer un revenu suffisant. Dans ces régions de colonisation, il n'y a que la culture intensive, souvent accompagnée d'exploitation forestière, qui puisse être profitable à la longue. On rencontre aussi des petites fermes dans les vieilles régions agricoles, où leur groupement est rendu difficile par les forces traditionnelles, ou pour lesquelles les changements survenus dans les méthodes de vente ou de culture ont rendu anachroniques l'exploitation autrefois profitable de petits établissements.

En conclusion, M. Rutherford a signalé qu'il existe encore bien des lacunes dans notre compréhension du problème des petites fermes et il a dit:

> "Il est nécessaire d'instituer un programme coordonné de recherche dans toutes les régions, si nous voulons en arriver à une compréhension suffisante du problème des petites fermes. Ce programme doit être conçu de façon à permettre qu'on compare la nature du problème dans les diverses régions, que soit mis en lumière le niveau de vie résultant des divers types de petites fermes et qu'on obtienne une analyse complète, grâce à laquelle sera élaboré un programme sage et utile."

2. *Conséquences sociales et économiques du groupement des petites fermes en exploitations familiales efficaces.*

M. Martin commence son exposé en expliquant qu'il entend par "groupement" le procédé matériel de la réunion de plusieurs petites fermes en une seule exploitation agricole plus importante et le rendement accru qui résulte d'une telle opération. Les diverses parties ainsi réunies dans un tout doivent avoir des traits communs ou complémentaires.

Dans quelles circonstances le groupement est-il indiqué ? Comment se fera-t-il ? Quel en est le but ?

L'ampleur du groupement dépend de certains éléments naturels: qualité du sol, climat et topographie; de facteurs humains, par exemple, l'abondance de la main-d'oeuvre; des facteurs sociaux, tel le bon voisinage. Le groupement dont il s'agit est effectué librement dans notre économie dynamique et est principalement le fruit de l'initiative individuelle. Il n'est aucunement question des groupements phénoménaux dont on trouve des exemples dans l'histoire, tels que la féodalité en Europe, le mouvement des enclos en Angleterre et la collectivisation en Russie et en Israël.

Nous entendons donc par groupement, l'agrandissement du patrimoine agricole, opéré librement par le cultivateur, en vue d'accroître le rendement des diverses opérations agricoles par le moyen d'une direction unique, dans une région où les conditions matérielles, économiques et sociales se prêtent naturellement à la grande culture. Le groupement tend à créer une ferme assez importante pour qu'elle puisse produire un revenu normal suffisant pour les besoins de la famille du cultivateur, qu'il soit propriétaire ou fermier.

Ce genre de groupement est un phénomène de l'agriculture commerciale et s'effectue plus facilement pendant les périodes de prospérité et dans les régions où la population est moins dense. L'agrandissement des propriétés agricoles a une répercussion sur les institutions et les gouvernements locaux.

Quelles sont les conséquences sociales et économiques du groupement des fermes ? Le nombre des familles diminuant, il y aura un plus petit nombre d'habitations rurales. Le nombre des autres bâtiments de la ferme s'accroîtra peut-être, mais il faudra les distribuer et aménager autrement. Le groupement aura pour effet de restreindre les relations entre voisins et les régions rurales deviendront peut-être moins attrayantes et moins pittoresques. Les changements de structure et de dimensions des fermes créeront certaines difficultés juridiques, surtout dans les régions déjà anciennes. Les méthodes de culture seront différentes. Il y aura lieu d'adopter de nouvelles formes de crédit agricole et de placement. Les moyens de communication et les autres services ruraux devront être remaniés. De nouvelles organisations de vente seront nécessaires. Il faudra forger de nouveaux liens sociaux et établir de nouvelles institutions communautaires. L'organisation religieuse, municipale et scolaire devra être adaptée aux nouvelles conditions.

Avant d'entreprendre un groupement de ce genre, il faudra faire une étude approfondie de tous ces problèmes et évaluer la nature, l'ampleur et les effets du projet. La réunion des fermes ne saurait être une fin en soi, mais un moyen d'améliorer la situation économique et sociale du cultivateur et de l'agriculture en général.

Les décisions et les mises au point qui s'imposeront au cultivateur effectuant le groupement et à sa famille seront complexes, fondamentaux et probablement irrévocables. En plus des nombreuses modifications qui s'imposeront dans les opérations agricoles, la compétence administrative du cultivateur jouera un rôle important. L'administration d'une grande exploitation est bien différente de celle d'une petite ferme. Des dispositions nouvelles s'imposeront dans la vie familiale, par exemple, dans le domaine scolaire et récréatif.

La réunion des fermes comportera nécessairement le groupement des municipalités, des écoles rurales et des institutions religieuses. D'autres organismes économiques et sociaux de la région, telles que les coopératives et les sociétés de crédit, devront aussi se fusionner afin de rester efficaces et solvables.

Au point de vue municipal, il faudra reviser les limites territoriales, la structure des impôts et les systèmes d'hygiène, d'aqueducs, de voirie, de drainage et d'irrigation.

Quant aux écoles, la population scolaire devra être suffisante pour l'établissement d'écoles centrales et d'un moyen plus coûteux de transport des élèves à cause des plus grandes distances.

Les institutions religieuses devront aussi se grouper en vue de répondre aux besoins religieux de la population. Celà soulèvera de l'opposition. Une révision des limites des paroisses pourra être considérée comme la destruction des fondations mêmes d'un mode de vie.

La réunion des fermes étant une conséquence de la commercialisation et des progrès technologiques, il en résultera un accroissement de la production, ce qui obligera le gouvernement fédéral à activer la recherche dans le domaine agricole et dans les méthodes de vente. Mais, comme les problèmes de recherche et de vente des produits résultant de la réunion des fermes seront très différents dans

les diverses régions, le gouvernement fédéral devra accorder à ses représentants locaux une grande latitude dans l'application des directives centrales. La politique fédérale comportera nécessairement un vigoureux programme d'exportation, un sain régime de soutien des prix, un service de renseignements économiques et la recherche scientifique en agriculture. De nouvelles méthodes de crédit devront être établies pour venir en aide aux cultivateurs avertis plutôt que pour garder les incompétents sur les fermes.

Dans le domaine provincial, la réunion des fermes exigera l'adoption d'une nouvelle politique agricole fondée sur une connaissance précise des nouvelles méthodes d'exploitation et de leurs effets sur la population intéressée et les services sociaux de l'endroit. Toutes ces questions nécessiteront des travaux de de recherches intenses de la part des gouvernements provinciaux, des universités, etc. Une étude de la productivité des sols pourra contribuer à l'établissement d'un programme pratique et de normes applicables à l'utilisation des terres. Il sera aussi indispensable d'étudier les méthodes de vente locales et régionales, afin d'aider les cultivateurs à écouler leurs produits. Il y aura lieu de reviser les programmes actuels de subventions et de crédit des provinces. Les gouvernements provinciaux devront fournir les services techniques et financiers nécessaires aux diverses organisations sociales, telles que les municipalités, les commissions scolaires et les associations de cultivateurs, afin de faciliter leur adaptation au régime du groupement des fermes.

En conclusion, M. Martin a réaffirmé qu'une telle aide favoriserait réellement l'établissement d'exploitations agricoles familiales productives.

3. *Quelques répercussions au niveau gouvernemental du problème des petites fermes.*

M. Hudson préfaça son mémoire en disant que l'étude du problème des petites fermes doit viser à l'utilisation totale des ressources humaines à la campagne.

Bien qu'il ne soit pas nouveau, le problème des petites fermes s'est accentué avec les changements introduits dans notre mode de vie et la mécanisation et la commercialisation de l'agriculture. Il y a une ou deux générations, la famille rurale était frugale et la production ordinaire de la ferme suffisait à une bonne partie de ses besoins. Aujourd'hui, rares sont les foyers ruraux qui produisent la plus grande partie de leurs aliments, de leur combustible ou de leur vêtement. L'évolution des valeurs exige maintenant l'achat d'une grande variété d'articles de consommation et de luxe, une instruction plus coûteuse et des divertissements dispendieux.

Mais, tandis que le mode de vie évoluait rapidement, les méthodes de production agricole progressaient beaucoup plus graduellement. Le problème des petites fermes résulte de ce décalage dans la mise au point de la production agricole. Il n'est pas de nature statique: certaines fermes qui, il y a trente ans, étaient un modèle de production rentable, sont maintenant déclassées, tandis que l'amélioration des moyens de transport qui permettent au cultivateur de trouver des emplois non agricoles a permis de faire de fermes autrefois médiocres des exploitations à temps partiel prospères et des habitations rurales.

Afin de mieux comprendre le problème des petites fermes, il nous faudrait d'abord être mieux renseignés sur leur emplacement, leurs caractéristiques, leurs ressources et les possibilités qu'elles offrent. On obtiendra une grande partie de ces renseignements de base par le recensement et des études spéciales des revenus agricoles, comme en a fait récemment le Bureau fédéral de la statistique. On devrait accorder une priorité élevée à ce travail.

Le problème principal de la petite ferme se trouve dans la modicité de sa capacité productive. La faible superficie de la plupart de nos petites fermes est le résultat du programme de colonisation des débuts du pays. Le rectangle ou le carré de 100 acres était l'unité d'arpentage reconnue dans la plus grande partie de l'Ontario, tandis que le quart de section, 160 acres, était l'unité dans les

provinces des Prairies. Bien que l'agrandissement des fermes soit en progrès constant, le problème des petites fermes résulte de la lenteur de ce procédé d'adaptation aux conditions actuelles.

Toutefois, la superficie de la ferme n'est pas toujours l'élément le plus important: il y a aussi les méthodes culturales. L'importance et la valeur du troupeau, ainsi que de l'outillage de la ferme, contribuent à en limiter la production et le revenu.

Mais le principal élément qui régit le volume et la qualité de la production (terre, bétail et outillage) est celui du capital que le cultivateur pourrait obtenir à un taux d'intérêt raisonnable. Un grand nombre de cultivateurs sont attachés à des fermes dont le revenu est médiocre, parce qu'ils n'ont pas les moyens de les réorganiser, parce qu'ils ne peuvent pas non plus les vendre à un prix comptant qui leur permettrait de s'établir à la ville pour y occuper un autre emploi. Il y aurait donc lieu de songer à la création d'une agence de crédit qui libérerait ces cultivateurs captifs, qui achèterait leurs fermes à un prix raisonnable pour les revendre aux cultivateurs voisins en vue de l'établissement de fermes rentables.

Le deuxième problème important du petit cultivateur est son ignorance des méthodes administratives. La réorganisation des fermes exige des connaissances aussi bien que des capitaux supplémentaires. Il arrive que les maigres résultats de la culture découlent de ce qu'on n'applique pas les méthodes améliorées. Parfois, aussi, ils dépendent de ce que les propriétaires de ces petites fermes sont des hommes âgés qui n'ont que peu d'instruction.

En résumé, M. Hudson attribue jusqu'ici l'insuccès en agriculture aux facteurs humains aussi bien qu'au manque de capitaux. La solution du problème des petites fermes dépend donc à la fois de l'aide financière et de l'assistance technique.

Une autre difficulté importante qu'offre l'exploitation des petites fermes se trouve dans la disproportion des frais généraux que représentent l'outillage et la main-d'oeuvre par rapport au volume de la production, en regard des résultats des fermes plus importantes. La culture coopérative est une solution possible qui mérite d'être étudiée avec le plus grand soin. L'exploitation coopérative de deux, trois ou quatre petites fermes comporterait les mêmes avantages que celle des plus grandes fermes, parce qu'elle mettrait en commun l'outillage, le capital d'exploitation et la main-d'oeuvre. Mais la culture coopérative ne peut réussir si les participants ne sont pas disposés à sacrifier une partie de l'indépendance du cultivateur individuel.

Il serait possible également de soulager les petits cultivateurs d'une partie du fardeau si, par l'établissement d'industries locales, on pouvait offrir aux membres de leurs familles un emploi non agricole partiel ou complet. Il y aurait aussi lieu d'instituer des cours techniques qui prépareraient les membres des familles agricoles en surnombre aux emplois non agricoles. Guidés convenablement, un grand nombre de petits cultivateurs pourraient tirer profit de l'emplacement de leurs fermes et obtenir des revenus supplémentaires de certaines attractions touristiques ou récréatives.

Le prix des produits agricoles est aussi un élément très important du revenu des petites fermes; mais sa répercussion est bien différente selon qu'il s'agit de grandes ou petites exploitations agricoles. Un programme de soutien modéré des prix peut garantir un revenu suffisant aux grands producteurs dont le prix de revient est faible; mais il serait tout à fait insuffisant pour les petites exploitations dont le prix de revient est élevé. La véritable solution ne dépend pas seulement du soutien des prix, mais de mises au point qui permettront d'accroître la productivité.

Le petit cultivateur souffre souvent d'un autre désavantage dans la vente de ses produits. Sa faible production restreint sa position pour négocier. Sa faible situation financière l'oblige à accepter le prix courant. Le manque de capital

l'empêche de produire les denrées de haute qualité qui commandent un prix supérieur. De ce côté encore, des facilités spéciales de crédit, l'assistance technique et la vente coopérative pourraient améliorer sa situation.

Le programme du Service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants du Canada mérite une attention toute particulière, parce qu'il comporte certaines caractéristiques propres à régler, semble-t-il, le problème des petites fermes. En vertu de ce programme, on a créé un système de crédits à un taux d'intérêt modéré, avec des modalités de remboursement adaptées au genre de culture. L'administration des terres des anciens combattants garde les titres de propriété des terres pendant la période de début et offre à l'emprunteur l'avantage des conseils de ses techniciens.

Il y aurait aussi lieu d'examiner ce que l'on a fait aux États-Unis à cet égard. Le récent programme d'expansion rurale adopté dans ce pays associe les besoins des petites fermes à l'équilibre agricole et industriel de la collectivité.

Dans certaines régions du Canada, où le sol est généralement pauvre, on ne saurait régler le problème des petites fermes. Il faudra plutôt abandonner la culture de ces terres et les reboiser ou les employer à des fins récréatives. En d'autres termes, on doit cesser de cultiver des terres à rendement inférieur pour les utiliser à d'autres fins plus lucratives.

M. Hudson a terminé son exposé en disant que le problème des petites fermes se rattache à celui de la pleine utilisation des ressources humaines de la campagne et constitue l'un des éléments les plus importants de l'agriculture au Canada.

Je vous remercie, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur. Vous nous avez présenté un magnifique exposé. Ce document pourra faire le sujet des études du Comité. Il pourra être étudié lorsque nous entendrons les provinces et les ministères de l'Agriculture. Les membres du Comité désirent-ils poser quelques questions avant que nous passions à autre chose ?

Le sénateur HIGGINS: A la page 4 de votre mémoire, monsieur Haviland, vous dites: "En 1951, le chiffre des ventes brutes de plus d'un tiers, soit exactement 37.9 p. 100 des 622,395 fermes canadiennes, a été inférieur à $1,200." S'agit-il de petits cultivateurs à temps partiel qui ne cultivent que les produits alimentaires dont ils ont besoin eux-mêmes ?

M. HAVILAND: Je les ai divisés en trois classes. Au bas de la page 4 et à la page 5, j'ai expliqué que, dans certains cas, il ne s'agit pas de véritables fermes.

Le sénateur HIGGINS: C'est ce que je désirais savoir. Vous dites que ce sont plutôt des habitations rurales ?

M. HAVILAND: C'est bien cela.

Le sénateur HIGGINS: Sont-elles comprises dans votre calcul du rexenu moyen ?

M. HAVILAND: On inclut d'ordinaire ces petites fermes dans le calcul du revenu. Ce ne sont pas toutes des habitations rurales. Quelques-unes sont des fermes que le propriétaire cultive à temps partiel; mais il y en a une catégorie qui est le noyau même du problème des petites fermes. Celle-ci comprend les fermes situées aux confins de la colonisation ou celles que la rigidité des coutumes traditionnelles empêche de modifier les méthodes de culture dans des régions colonisées depuis longtemps.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le président, j'aimerais à poser quelques questions à M. Haviland relativement à certaines dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. D'après ces dispositions, le

ministère garde les titres de propriété pendant la période du début et offre les conseils de ses techniciens aux emprunteurs. Il garde les titres de propriété comme garantie de remboursement, n'est-ce pas ?

M. HAVILAND: C'est exact.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Ce système comporte un élément de surveillance et de formation du cultivateur. Le problème des petites fermes a un aspect social important. Dès le début de votre exposé, où il est question des cultivateurs établis sur de petites fermes au sol pauvre, aux confins de la colonisation, le problème social se pose. Ces misérables régions agricoles sont le refuge des incompétents, des gens qui manquent d'initiative et qui pour bien des raisons ont peur de la concurrence qu'ils auraient à subir dans les meilleures régions agricoles ou dans d'autres secteurs industriels ou commerciaux. C'est le problème courant des régions de petites fermes et j'aimerais savoir quel succès a donné le système d'administration des terres des anciens combattants par la retenue des titres de propriété ?

M. HAVILAND: Il faut d'abord remarquer que la retenue des titres de propriété des terres des anciens combattants n'est qu'une garantie accessoire de remboursement du prêt accordé. La surveillance exercée s'y rattache également, mais c'est aussi dans un autre but que le représentant du ministère va discuter avec le cultivateur les détails d'un plan de culture propre à améliorer le rendement de sa ferme. Il y a beaucoup de vérité dans votre deuxième point, relativement à l'incompétence dans l'exploitation de quelques-unes de ces petites fermes. Quant à votre troisième point, au sujet des résultats obtenus par l'administration des terres des anciens combattants, je pourrais tenter de vous donner des explications, mais si vous me permettez une suggestion, monsieur le président, je pense qu'il serait utile de faire venir au Comité un représentant du ministère, qui vous décrirait le système adopté. Cette administration a acquis une expérience précieuse dans l'exploitation des petites fermes. La plupart des terres des anciens combattants sont de petites exploitations et un représentant du ministère vous décrirait les aspects intéressants de ce problème, beaucoup mieux que je ne saurais le faire.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur Haviland, le retenue des titres de propriétés des terres des anciens combattants ne comporte pas uniquement une question de garantie de remboursement, n'est-ce pas ? L'emprunteur a-t-il la faculté de payer sa dette quand il lui plaît et d'obtenir ses titres de propriété ?

Le sénateur HIGGINS: Certainement!

M. HAVILAND: Je le pense. Éventuellement, en tout cas, quand il a remboursé son emprunt, il acquiert, les titres de sa propriété.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Oui, mais il ne saurait acquérir ces titres avant un certain nombre d'années ?

M. HAVILAND: Ce sont là des détails que je ne connais pas trop bien. Un représentant du service en question vous renseignerait beaucoup mieux.

Le sénateur LEONARD: Afin d'obtenir la prime accordée, le colon doit rester sur sa terre pendant quelque temps. Est-ce la même chose pour les terres des anciens combattants ?

M. HAVILAND: Oui. Dans le cas des terres des anciens combattants, le prêt original peut s'élever à $6,000, à 3½ p. 100 d'intérêt. Mais, en réalité, le taux véritable d'intérêt est moins élevé, car l'emprunteur n'est pas appelé à rembourser intégralement les $6,000.

Le sénateur LEONARD: Mais il doit rester sur sa terre pendant une certaine période avant d'avoir droit à ce rabais sur les $6,000 ?

M. HAVILAND: Oui, je le crois.

Le PRÉSIDENT: Cette réponse vous satisfait-elle, sénateur Smith ?

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): J'approuve la proposition de M. Haviland et je crois qu'un représentant du Service des terres destinées aux anciens combattants pourrait éclairer le Comité sur les éléments du problème.

Le sénateur WALL: Il y aurait un grand nombre de questions à poser à ce sujet, mais je pense qu'il serait préférable d'entendre le professeur Wright, qui continuera d'élaborer l'hypothèse générale de la discussion.

Le sénateur HIGGINS: A la page 12 de votre mémoire, vous mentionnez la culture coopérative. Ce système a été adopté en Belgique il y a plus de 50 ans et il en est résulté de magnifiques fermes. Un certain nombre de cultivateurs se groupent ensemble et achètent une machine que l'on emploie un jour sur une ferme et le lendemain sur une autre. Ce système a, paraît-il, donné de merveilleux résultats. L'a-t-on essayé ici ?

M. HAVILAND: Il existe quelques coopératives de cultivateurs en Saskatchewan. L'outillage est acheté en commun, mais les membres de la coopérative restent individuellement propriétaires de leurs fermes. Dans d'autres cas, tout a été mis en commun, sauf les maisons d'habitation. C'est là un point que M. Stutt pourrait vous expliquer.

Le sénateur HIGGINS: A la page 12 de votre mémoire, vous dites: "Un programme de soutien modéré des prix peut garantir un revenu suffisant aux grands producteurs dont le prix de revient est faible; mais il serait tout à fait insuffisant pour les petites exploitations dont le prix de revient est élevé." Qu'entendez-vous par soutien des prix ? N'étant pas cultivateur moi-même, je ne comprends pas cette expression "soutien des prix".

M. HAVILAND: Il existe une loi fédérale sur la stabilisation des prix agricoles. Elle permet de fixer des prix minimums à certains niveaux, lorsque les prix baissent jusque-là. On garantit aux producteurs qu'ils ne recevront pas un prix inférieur au niveau fixé.

Le sénateur HIGGINS: En d'autres termes, le gouvernement garantit certains prix aux termes de la loi ?

M. HAVILAND: A un certain niveau.

Le sénateur HIGGINS: Supposons qu'un cultivateur soit obligé de vendre son produit à perte. Qui comble la différence ?

M. HAVILAND: Le contribuable.

Le PRÉSIDENT: La trésorerie.

Le sénateur BRADETTE: C'est toujours le contribuable qui écope à la fin.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez plus de questions à poser à M. Haviland, nous allons prier le professeur Wright de prendre la parole.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, je vous signalerai une initiative très intéressante qui est prise dans l'Ouest canadien. On organise des compagnies de service qui font le travail des petites fermes. C'est une méthode toute différente de celles des coopératives. Des particuliers fournissent les machines agricoles nécessaires aux petites fermes qui entourent d'ordinaire les villes. Les frais généraux se trouvent grandement réduits.

Le PRÉSIDENT: Ce régime prend une certaine ampleur en Saskatchewan. On exécute certains travaux à forfait pour le compte des cultivateurs.

Le sénateur INMAN: Dans l'Île du Prince-Édouard, il existe des coopératives de machines agricoles.

M. P. A. Wright, de la section de l'économie agricole, professeur au Collège d'agriculture de Guelph, province d'Ontario:

Monsieur le président, honorables sénateurs, j'ai grandi dans les cantons de l'est de la province de Québec, où ma famille habitait sur une petite ferme. Je ne suis pas resté sur la ferme après ma sortie de l'école. Pendant la seconde Grande Guerre, j'ai servi dans les rangs de l'aviation royale canadienne et, ensuite, j'ai suivi les cours du Collège Macdonald de l'université McGill. Ensuite, j'ai fait des études complémentaires au Collège de l'État du Michigan, où j'ai obtenu le degré de Maître ès sciences en économie agricole et terminé les étapes préliminaires au doctorat en agriculture et en économie. En 1953, j'ai été nommé au Collège d'agriculture d'Ontario où je suis professeur associé en administration rurale et en économie de la production. Ce sont mes fonctions actuelles.

Monsieur le président, honorables sénateurs, je répéterai, après MM. Haviland et Andal, qu'il ne s'agit présentement que d'un rapport sommaire.

Le PRÉSIDENT: C'est juste.

Le professeur WRIGHT: Je me bornerai donc aux faits saillants de notre séance d'étude intensive et de nos discussions.

Le thème était: "Le problème des petites fermes."

Définition du sujet: La petite ferme, par opposition aux exploitations agricoles commerciales, est celle dont les ressources agricoles sont insuffisantes pour assurer un niveau de vie convenable au cultivateur et à sa famille.

Mais cette définition n'englobe pas, au point de vue de la statistique, celle du "niveau de vie" ni celle de "l'échelle des opérations". Il est entendu que le revenu nécessaire à assurer un niveau de vie convenable varie grandement, suivant le genre de fermes, la région et les zones. Il y aurait lieu de définir ce que l'on entend par "l'échelle des opérations", suivant les régions et le genre de culture.

Pour les fins de la discussion, les petites fermes ont été classées dans les catégories suivantes:

(a) Fermes d'habitation: Petites fermes servant principalement de lieu d'habitation et où il se fait peu de culture commerciale.

(b) Fermes exploitées à temps partiel: Petites fermes (à l'exclusion des fermes d'habitation) où l'exploitant consacre moins des deux tiers de son temps à la culture et dont plus de 50 p. 100 du revenu global provient de sources extérieures.

(c) Fermes exploitées à plein temps: Petites fermes où plus de 50 p. 100 du revenu global provient de la culture et où l'exploitant consacre au moins les deux tiers de son temps à la culture de sa terre.

Nature des problèmes: Après avoir défini les classes principales de petites fermes, on s'est efforcé d'identifier la nature des problèmes particuliers de chaque classe.

(a) Fermes d'habitation: Cette catégorie de petites fermes ne présente aucun problème économique spécifique. Toutefois, il peut exister des problèmes sociaux ou des problèmes d'organisation importants dans les régions où il y a un grand nombre de ces petites fermes.

(b) Fermes exploitées à temps partiel: Le problème économique propre à cette catégorie de fermes est celui des revenus médiocres, ce qui peut engendrer des problèmes d'ordre social. Par le mot "revenu", on entend les recettes totales qui proviennent de la ferme ou de l'extérieur. L'insuffisance du revenu peut donc être imputable à la culture de la ferme ou à la carence d'emplois extérieurs.

(c) Petites fermes exploitées à plein temps: Cette classe de fermes offre deux problèmes économiques principaux: (1) faible revenu agricole et

(2) instabilité du revenu agricole. C'est cette catégorie de fermes qui donne lieu à la majeure partie du problème des petites fermes.

Trois classes de cultivateurs exploitent les petites fermes à plein temps:

(1) Des cultivateurs qui s'efforcent de résoudre leurs difficultés.

(2) Des cultivateurs à demi retirés, qui ne peuvent se charger d'exploitations plus considérables à cause de leur âge avancé ou de leur état de santé, et d'autres qui ont vendu des parcelles de leur terre pour la construction de maisons ou à d'autres fins.

(3) Des cultivateurs satisfaits d'un niveau inférieur d'existence et qui désirent rester sur la ferme.

Lors des études intensives, on a aussi examiné les remèdes spécifiques que l'on pourrait apporter au problème des petites fermes.

A titre de remarque préliminaire, je dois dire que l'on a omis dans le présent mémoire certains remèdes, tel que le soutien des prix, que M. Haviland a mentionné tout à l'heure. Dans l'examen des programmes, la conférence d'études intensives s'est borné autant que possible aux mesures à appliquer aux petites fermes en particulier et non à celles qui intéressent l'agriculture en général.

A ce propos, on est convenu d'attacher une importance économique particulière aux marchés suivants:

(1) Le *marché de la main-d'oeuvre*, qui joue un rôle important dans la répartition de la main-d'oeuvre entre les divers types d'exploitations agricoles et entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie.

(2) Le *marché des capitaux*, qui est à la base du financement de la propriété immobilière de la ferme et de l'exploitation elle-même.

(3) Le *marché des produits* qui régit la situation et les conditions de la vente des produits agricoles.

(4) Le *marché des articles de production*, où le cultivateur doit acheter tout ce qu'il emploie à la production. Les rapports économiques entre ce marché et celui des produits sont de la plus haute importance.

Ces marchés, de même que toutes les opérations agricoles, font partie d'un ensemble économico-social qui comprend:

(1) La *structure de la société*, ou l'ensemble des organisations sociales, y compris les institutions religieuses.

(2) La *structuve administrative*, qui embrasse toutes les questions d'administration, juridiques et administratives, à tous les paliers de gouvernement.

(3) Les *services d'information* dans lesquels on inclut toute la sphère des relations extérieures des agences publiques et privées.

(4) Les *services techniques* fournis par toutes les agences qui étudient l'amélioration des méthodes et des techniques propres à accroître l'efficacité agricole.

Avant de proposer l'adoption de mesures spécifiques, on a jugé qu'il y avait lieu de définir les buts visés:

(1) Le relèvement du niveau de vie des familles qui vivent sur les fermes à faible rendement;

(2) L'amélioration du revenu des cultivateurs;

(3) La fusion ou l'intégration des petites fermes en exploitations plus importantes et plus productives;

(4) Les moyens de faciliter la migration d'une partie des travailleurs agricoles vers des emplois différents;

(5) La conservation des fermes familiales;

(6) La conservation des collectivités rurales, et

(7) Une meilleure utilisation des ressources humaines et naturelles.

On a jugé que des programmes logiques en vue de ces objectifs devraient être élaborés sous trois chefs:

(1) La création d'un climat économique qui favoriserait l'emploi à l'extérieur et, par conséquent, des sources de revenus non agricoles;

(2) Une meilleure utilisation des terres, et

(3) Un meilleur rendement des fermes cultivées.

1) Emploi à l'extérieur et revenu non-agricole: Les faibles revenus des petites fermes démontrent implicitement qu'un trop grand nombre de personnes sont employées à la culture. Dans une société capitaliste, les groupes de spécialistes et de législateurs hésitent à reviser ou à déranger les valeurs sociales des autres classes. Toutefois, la création d'un climat économique favorable à l'adaptation personnelle, favoriserait l'amélioration des conditions d'existence d'un grand nombre de personnes sans créer trop de froissements. A cet égard, la conférence d'études intensives a formulé les voeux suivants:

a) Les services de placement devraient être améliorés. Le programme actuel du ministère fédéral du Travail ne répond qu'à une partie seulement du problème. On devrait procéder à une réorganisation qui faciliterait le déplacement des cultivateurs à faibles revenus et de leurs familles vers d'autres occupations.

b) Les Chambres de commerce et *boards of trade* devraient accepter une part de responsabilité dans l'établissement de programmes visant à donner du travail aux cultivateurs à temps partiel, surtout dans les petites villes.

c) Les efforts des collectivités devraient tendre à donner des emplois non agricoles aux cultivateurs.

d) On devrait créer des écoles techniques dans les régions surtout rurales, afin d'y donner la formation professionnelle en vue de l'industrie, comme le font actuellement les écoles de formation agricole.

e) On pourrait prévoir des primes de nouvel établissement ou d'autres encouragements, afin d'aider aux familles de cultivateurs à déménager dans les nouvelles régions, les villes ou les villages.

f) Les ouvriers agricoles auraient un revenu plus stable s'ils bénéficiaient de l'assurance-chômage.

g) L'aide des gouvernements à la décentralisation industrielle créerait des emplois non agricoles dans les régions rurales.

En résumé, il est essentiel de formuler un vaste programme de réorganisation de la vie rurale si l'on veut créer le climat économique indispensable.

2) Meilleure utilisation des terres: Il n'existe pas de programme national de l'utilisation des terres au Canada. Cette lacune devrait être immédiatement comblée par l'adoption d'un vaste programme d'action. Des comités d'utilisation du sol devraient être établis par les comtés, les provinces ou autres paliers de gouvernement. Les dirigeants de chaque collectivité ou de chaque région seraient chargés de définir l'aspect local du problème et d'étudier les méthodes propres à assurer une meilleure utilisation des terres et des autres ressources naturelles.

Les travaux et les études spéciales de ces divers comités permettraient le classement:

(1) Des régions où la culture peut être continuée avec succès;

(2) Des mesures à prendre pour la conservation de l'eau, le drainage ou les autres travaux nécessaires au point de vue économique;

(3) Des régions où il serait préférable de renoncer à l'agriculture;

(4) Des régions propices à l'établissement d'industries non agricoles.

Une loi fédérale d'autorisation sur l'organisation et l'exploitation des régions rurales s'impose comme premier pas dans cette voie. Une telle loi servirait de base à la conclusion d'accords fédéraux-provinciaux sur les méthodes à adopter. Il faudrait veiller à la mise en oeuvre des programmes d'utilisation économique et physique des terres.

3) Meilleur rendement des terres cultivées. Il existe quatre méthodes principales d'accroître le rendement agricole et le revenu des fermes:

a) Le groupement des terres en unités rentables;

b) L'application des méthodes de la technologie moderne;

c) L'établissement d'un meilleur équilibre dans la production;

d) La création de coopératives en vue de l'achat des machines les plus coûteuses et de l'emploi de la main-d'oeuvre spécialisée.

Mais toute tentative d'application de ces mesures suppose l'amélioration des méthodes de crédit agricole. Bien qu'il existe déjà diverses lois nationales de crédit, il y aurait lieu de prévoir un système de crédits plus spécialement adapté aux besoins agricoles. Cela suppose:

1) Des dispositions tendant à l'évaluation des besoins et des perspectives économiques et à la surveillance de l'emploi des fonds publics;

2) Une latitude suffisante quant à l'importance du crédit accordé, suivant les conditions et les besoins de l'endroit ou de la région;

3) Des facilités de remboursement adaptées aux fluctuations du revenu agricole;

4) Une assez grande latitude quant aux garanties exigées, afin de permettre la consolidation des dettes dans un même organisme.

Tous les gouvernements devraient encourager les organismes fédéraux et provinciaux à collaborer dans une plus grande mesure à la création et à l'expansion de moyens d'éducation publique en vue de l'acceptation des propositions faites ici et dans les deux sections précédentes.

Il est aussi reconnu que le problème des petites fermes n'est ni passager, ni temporaire. Une révision constante des programmes et de leurs parties constituantes sera indispensable. Toutefois, il faut immédiatement se mettre à l'oeuvre.

Aux séances d'études intensives, on a aussi examiné les conséquences sociales et économiques probables d'une réunion massive des petites fermes en exploitation moins nombreuses ou plus vastes, transformées en fermes familiales. Au nombre des effets sociaux prévus, il y a lieu de prévoir:

a) 1. Une tendance constante à la subdivision de la "grande famille" en noyaux (père, mère et enfants), ainsi qu'une participation plus étroite des membres de la famille à toutes les décisions administratives (changement important dans l'exercice de l'autorité familiale). En résumé, il se produira un fractionnement constant des unités familiales et une démocratisation de l'exercice de l'autorité.

2. Les relations entre le père et les fils reposeront davantage sur les intérêts commerciaux mutuels.

3. Une modification constante du régime de succession, tendant à l'acquisition de la propriété par des moyens juridiques et financiers.

4. Une tendance à l'établissement de relations fondées sur les intérêts commerciaux plutôt que sur les liens d'amitié ou de parenté, résultant des visites et de la coopération et conduisant à l'affaiblissement de la solidarité grégaire.

5. Les relations de voisinage cesseront de jouer un rôle important dans la vie sociale.

6. L'établissement de relations fondées sur les intérêts spéciaux qui ne reconnaissent ni le voisinage, ni les limites régionales.

b) La nécessité de remanier l'organisation religieuse, au moins dans plusieurs régions, et d'adopter de nouvelles structures et méthodes administratives convenables aux nouvelles unités territoriales et aux nouveaux besoins des organismes municipaux et scolaires et d'autres organismes agricoles.

Les conséquences économico-sociales découlant surtout de l'accroissement comporteront:

a) Une expansion considérable des besoins de crédit, principalement en matière de capitaux d'exploitation.

b) Une plus grande commercialisation des fermes et une vulnérabilité accrue aux fluctuations des prix. Ce résultat et celui qui est prévu à l'alinéa *a*) favoriseront l'intégration verticale et la conclusion de contrats qui assureront une certaine sécurité à l'exploitant.

c) La conséquence prévue à l'alinéa *b*) obligera les offices de vente à modifier leurs méthodes et à négocier des contrats de production.

d) L'arrivée en scène de producteurs commerciaux hautement spécialisés renforcera davantage les intérêts de chaque groupe et imposera des efforts nouveaux aux organisations agricoles générales.

e) Les coopératives fournissant l'agriculteur devront reviser leurs méthodes de crédit et de ristournes, et les dimensions et l'emplacement de leurs établissements.

En plus de toutes ces observations, on a sougliné, aux journées d'étude intensives, la nécessité de poursuivre les recherches dans plusieurs domaines connexes au problème des petites fermes. Mais les fonds et, par conséquent, le personnel spécialisé sont insuffisants pour conduire à bonne fin les travaux de recherche indispensables. Là encore, la collaboration des autorités fédérales et provinciales s'impose. Les techniciens chargés de ces études devraient être entièrement libres de formuler leurs propres conclusions et de les communiquer aux organismes intéressés.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, professeur Wright. Vous nous avez présenté un mémoire très bien conçu.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, le témoin voudrait-il revenir sur le paragraphe de la page 4 de son mémoire concernant "la création d'un climat économique qui favoriserait l'emploi à l'extérieur et, par conséquent, des sources de revenus non agricoles". Que pensez-vous personnellement de cette proposition ?

Le professeur WRIGHT: Elle est expliquée plus longuement dans une section spéciale. Le revenu et l'emploi non agricole dépendent particulièrement d'un service de renseignements et de placement, ainsi que de l'amélioration des méthodes des organismes actuels en vue de mieux renseigner les agences agricoles les plus pauvres. En deuxième lieu, viennent la réorganisation rurale et l'encouragement à la décentralisation industrielle qui attireraient les ouvriers agricoles. En somme, il s'agit de créer un climat économique qui *attirera* la population agricole, au lieu de la *refouler* en dehors. La formation professionnelle fait partie de ce programme; on enseignera des métiers industriels aux ouvriers agricoles qui, de toute façon doivent quitter leur région. Nous avons aussi songé à des primes de nouvel établissement de la population des régions jugées impropres à la culture, c'est-à-dire au paiement de quelque indemnité aux gens obligés de déménager. On mentionne également le paiement d'assurance-chômage, afin d'améliorer la sécurité du revenu agricole, si possible.

Le sénateur MCGRAND: On a évidemment fait de nombreux travaux sur place en vue de ces journées d'étude intensives. Quelles parties du Canada ont fait l'objet de cette analyse ? A-ton étudié la situation d'un océan à l'autre, ou seulement dans certaines régions choisies ?

Le professeur WRIGHT: Ce renseignement pourrait vous être donné par M. Haviland.

M. HAVILAND: Les études préliminaires sur place n'ont pas été considérables. Toutefois, il y avait des représentants de sept provinces aux journées d'étude intensives et chacun a apporté sa part d'expérience et de connaissances, ainsi que le résultat de travaux de recherche antérieurs. J'ajouterai que la division de l'économique du ministère de l'Agriculture a fourni une statistique très utile aux participants à ces journées; mais les délibérations n'étaient aucunement fondées sur de vastes études préliminaires sur place.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Pourriez-vous nous dire quelles provinces étaient représentées à ces journées d'étude ?

Le professeur WRIGHT: Parlant de mémoire, je dirai qu'il y avait des représentants de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, d'Ontario et de la Saskatchewan ?

Le sénateur BUCHANAN: N'y avait-il personne de l'Alberta ?

Le professeur WRIGHT: Je ne le pense pas. Je ne me souviens pas des autres provinces qui étaient représentées.

Le sénateur HIGGINS: Qu'entendez-vous par "intégration verticale" ?

Le professeur WRIGHT: On entend par "intégration verticale" la maîtrise par une même organisation d'une ou plusieurs étapes de la production, depuis la ferme jusqu'au consommateur. Par exemple, un cultivateur qui garde des vaches, produit du lait et le vend au public est intégré verticalement. De même, une industrie qui a un accord avec un cultivateur, en vertu duquel elle lui vend les aliments à bestiaux, achète ensuite ses animaux, prépare les viandes et les vend aux détaillants est intégrée verticalement.

Le sénateur BRADETTE: Le professeur est de Guelph et il sait que dans toute cette région, jusqu'à Niagara-Falls, ainsi que dans d'autres parties de l'Ontario, les établissements industriels envahissent les meilleures terres. M. Haviland vient de North-Bay, région de terres rocailleuses et de petites fermes. Serait-il possible de recommander aux autorités provinciales ou fédérales de prohiber cet accaparement des meilleures terres agricoles par les industries ? J'imagine que ce serait difficile.

Je me souviens que M. Henry, ancien premier ministre d'Ontario, a vendu sa ferme un million environ. Cette ferme était l'une des plus fertiles de l'Ontario, mais elle a été retranchée de la production agricole. Ne pourrait-on faire quelque chose pour prévenir de telles situations ?

Le professeur WRIGHT: Nous connaissons bien l'existence de ce problème; mais, dans la province d'Ontario au moins, les fermes sont retirées de la production dans bien d'autres régions que les environs des villes. Du point de vue ultime de la production agricole, la situation n'est donc pas aussi grave qu'elle le paraît à première vue.

Nous hésitons à recommander que certaines terres soient réservées à l'agriculture, car cela équivaudrait à obliger une partie de la population à rester sur les terres dans une région donnée. Je ne pense pas que les professionnels de l'agriculture voudraient formuler un tel voeu.

Le sénateur BRADETTE: Je comprends cela. Je pourrais citer un autre exemple et le professeur Haviland doit le connaître. Un bon nombre d'entrepreneurs en construction aiment construire des édifices à North-Bay, où les fondations reposent sur le roc solide et où il n'y a aucun problème d'infiltration d'eau ou autres difficultés de ce genre. Mais, grâce à l'outillage actuel, le jour viendra où il sera aussi facile de construire sur les terres basses que sur les terrains rocheux. Un moment viendra où le gouvernement devra intervenir.

Le PRÉSIDENT: Pour ce qui est d'aider les cultivateurs à abandonner les fermes et à devenir des manoeuvres, avez-vous constaté au cours de vos études qu'un grand nombre de cultivateurs des environs des villes seraient disposés à abandonner leurs fermes s'ils trouvaient à les vendre à bon prix ?

Le professeur WRIGHT: Cette situation existe certainement dans ma région, où il y a un mouvement constant de migration de la ferme aux villes. Toutefois, cette situation résulte du faible revenu des fermes; on les quitte pour cette raison.

Le PRÉSIDENT: Je voulais dire qu'un grand nombre de cultivateurs se voient obligés de cultiver; ils préféreraient quitter leur petite ferme, s'ils pouvaient la vendre à un prix raisonnable, n'est-ce pas ?

Le professeur WRIGHT: Ces cas ne sont pas nombreux dans les régions industrialisées.

Le sénateur GOLDING: Monsieur le président, ces théories relatives aux revenus non agricoles et à l'emploi sont excellentes, mais il s'agirait de les mettre en pratique. Quant aux programmes collectifs en vue de permettre aux cultivateurs d'abandonner la ferme pour l'industrie, nous savons qu'il y a déjà dans les villes des milliers de travailleurs industriels sans travail, qui touchent des indemnités de chômage. Les intentions sont excellentes, mais quel sens y aurait-il à déménager des petits cultivateurs dans des villes déjà surpeuplées ? Les théories sont attrayantes; mais il faudrait pouvoir les appliquer.

M. HAVILAND: Me permettrait-on une remarque à ce sujet ? Les observations de l'honorable sénateur sont très justes. Un déplacement de ce genre est plus facile pendant une période de prospérité. Il existe actuellement du chômage, mais nous parlons de projets d'avenir qui s'étendront sur une période de plusieurs années. Le chômage actuel n'est que temporaire, espérons-nous. L'adaptation dont il est question est beaucoup plus facile pendant les périodes de prospérité économique.

Le sénateur GOLDING: On pourrait le souhaiter, mais n'oublions pas que, même durant la guerre, il y a eu du chômage, alors que tout le monde aurait dû travailler. Il nous faut donc voir la réalité.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ne pourrait-on pas éviter l'emploi d'expressions comme cette "intégration verticale", que bien peu de personnes comprennent ?

Le PRÉSIDENT: On l'a constaté ici même, je pense.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): On en a demandé la définition. Ne pourrait-on employer des expressions dont la signification est bien claire ?

Le PRÉSIDENT: Vous parlez du public en général ?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Oui. Quand je suis allé chez moi, il y a deux semaines, six cultivateurs qui avaient lu ce terme d'intégration verticale, m'ont demandé de quoi il s'agissait.

Le professeur WRIGHT: Cela ne me surprend pas, mais c'est une expression internationale acceptée dans son contexte. Dans notre province, il a fallu expliquer aux cultivateurs ce qu'elle est et ce qu'elle comporte. Je ne pense pas que nous obtiendrons une autre désignation.

Le sénateur WALL: Me permettrait-on de continuer ? Ce problème fourmille de toutes sortes de questions et de difficultés. Les deux mémoires que nous avons reçus contiennent une foule de suggestions utiles. Mais les techniciens ont posé des questions qui mettent en jeu la compétence fédérale et provinciale et, dans un aussi bref espace de temps, nous n'avons pu en digérer tous les éléments. Je constate que, sur chaque question, on demande plus de renseignements et plus d'études. En d'autres termes, nous ne connaissons pas encore les données du problème. Par exemple, à la page 5 de son mémoire, M. Haviland nous dit que

c'est un troisième groupe de petites fermes qui constitue le fond du problème, celles que l'on trouve aux confins de la colonisation, dont les dimensions sont trop faibles, le sol trop pauvre, le terrain trop accidenté ou trop boisé. Si nous réfléchissons à la signification profonde de cette assertion, nous comprenons la portée de ce qu'a dit le professeur Wright au sujet de l'adaptation ou de l'encouragement à donner aux agriculteurs à s'adapter, dans le contexte du programme général qui est préconisé, en particulier l'organisme de crédit mentionné à la page 11. M. Haviland parle d'un organisme qui libérerait "les cultivateurs captifs" dont le sort nous préoccupe. Mais à quel échelon établir cet organisme ? Serait-il fédéral ou provincial ? Le deuxième grand problème des petites fermes, dit-il, est celui de l'incompétence dans la gestion. Mais qui devra en rechercher la solution, le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux ? Celà nous fait voir la nécessité de plus amples renseignements et soulève une foule de questions provoquées par ces deux mémoires si bien étoffés.

Le PRÉSIDENT: Le Sénat devrait peut-être aussi organiser ses propres journées d'étude intensive pour examiner ce problème.

Le sénateur WALL: Oui, et, par malice, je propose que nous nous réunissions un mercredi soir pour tenter l'expérience. Si je me souviens bien, une motion a déjà été adoptée dans ce sens. Nous devrions peut-être avoir un atelier de travail.

Le sénateur INMAN: Pourrait-on nous dire quel est le plus grand problème dans l'Île du Prince-Édouard ? Les fermes improductives sont plutôt rares dans notre province.

Le PRÉSIDENT: La difficulté de vendre les produits y est le plus grave problème, n'est-ce pas ?

Le sénateur INMAN: C'est là une difficulté, mais je connais tout de même un bon nombre de cultivateurs qui ont les moyens d'envoyer leurs enfants s'instruire à l'extérieur. Ils paraissent vivre bien. Mais le cultivateur voisin, dont le sol est le même, ne peut gagner sa vie. La difficulté n'est pas celle de la vente des produits.

Le sénateur BRADETTE: Tous les jeunes désertent la campagne pour les villes.

Le professeur WRIGHT: Je ne connais pas la situation qui existe dans l'Île du Prince-Édouard.

Le PRÉSIDENT: Nous aurons ce renseignement du ministre provincial de l'Agriculture qui doit se présenter ici. Il exposera la situation et nous pourrons l'interroger.

Le sénateur MCDONALD: Pendant que le professeur Wright est avec nous, j'aimerais à lui poser quelques questions au sujet de la gestion des fermes. Vous êtes professeur d'administration agricole au Collège d'agriculture d'Ontario, n'est-ce pas ?

Le professeur WRIGHT: Oui.

Le sénateur MCDONALD: L'un des plus importants aspects de l'enseignement agricole, pour un grand nombre de cultivateurs et peut-être pour tous les cultivateurs, devrais-je dire, est celui de la gestion de la ferme. J'espérais que les instituts d'enseignement agricole attacheraient encore plus d'importance à ce sujet. S'est-on appliqué depuis quelques années à inculquer aux diplômés de nos collèges toutes les notions possibles sur la gestion des fermes, pour qu'ils puissent ensuite guider efficacement les cultivateurs. En Nouvelle-Écosse, nous souffrons d'une pénurie de gens versés pour une part dans les problèmes de l'administration des fermes. Quels progrès avez-vous faits dans ce domaine au Collège d'agriculture d'Ontario ?

Le professeur WRIGHT: Nous faisons des progrès d'année en année. Tous les diplômés de notre collège, qui seront appelés à guider les cultivateurs, suivent des cours d'administration agricole.

Le sénateur McDONALD: Quelle est la durée de ces cours ?

Le professeur WRIGHT: Nous aimerions à leur consacrer plus de temps. Dans toutes les divisions, sauf celle de l'économie agricole, on ne réserve que cinq heures par semaine, pendant un seul trimestre, à la gestion agricole. Nous aimerions faire davantage, mais nous avons tout de même réussi à améliorer la qualité et la portée de cet enseignement depuis quelques années. Nous regrettons que certaines écoles n'attachent pas une importance suffisante à cette matière.

Le sénateur WALL: J'aimerais à poser une question à M. Haviland. Vous parlez dans votre mémoire d'un programme d'étude intensif en vue d'étudier comparativement les revenus agricoles et les revenus non agricoles. A-t-on fait quelque chose en vue de l'exécution de ce projet ? On nous parle souvent du revenu agricole, ou du revenu net des fermes, et l'on fait des comparaisons entre le revenu individuel du cultivateur et celui de l'habitant des villes. La statistique du revenu des fermes comprend maintenant une proportion de revenu non agricole, qui devrait être soustraite du revenu du citadin et ajouté à celui du cultivateur. Les mesures deviennent-elles plus exactes avec le temps ?

M. HAVILAND: Je vous remercie d'avoir soulevé ce point. La conférence d'études intensives où a été établie la comparaison entre le revenu agricole et le revenu non agricole a eu lieu il y a trois ans; c'est précisément ce point qui a été mis à l'étude. Je dirais même que cette étude a déjà commencé à donner des fruits. Ceux qui sont au courant m'apprennent que le Bureau fédéral de la statistique, dans son inventaire courant des recettes et des dépenses de la ferme, a tenu compte des conclusions formulées lors de cette première réunion d'études. Encore une fois, je distribuerai pour votre gouverne le texte des délibérations de cette conférence. On s'y est posé bien des questions. Par exemple, cela a été mentionné aujourd'hui, on s'est demandé s'il fallait inclure dans le revenu agricole les résultats de toutes les 600,000 fermes environ ou s'il fallait soustraire un certain nombre de fermes qui ne sont en réalité que des exploitations à temps partiel ou des habitations rurales ?

Puis, du point de vue économique, quel groupe non agricole doit-on comparer avec le groupe agricole ? Quelle est la comparaison juste et convenable ? Est-il juste de faire la comparaison entre le groupe des cultivateurs et le reste de la population, ou bien faut-il comparer les cultivateurs avec les salariés ou avec les propriétaires de petites épiceries, et ainsi de suite ? Vous verrez que la conférence s'est au moins attaquée à cette question.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): J'aimerais à poser une question au professeur Wright sur l'intégration verticale. D'après le mémoire que vous nous avez lu, il semble qu'on craigne les effets de l'intégration verticale sur l'industrie agricole. Pensez-vous qu'elle puisse susciter une classe de métayers ?

Le professeur WRIGHT: Je ne le pense pas. Nous avons déjà une bonne classe de cultivateurs capables de jugement personnel. Nous verrons des négociations collectives entre les groupes agricoles et les groupes non agricoles, plutôt que les nombreuses négociations individuelles courantes jusqu'ici. Nous pouvons donc prévoir la formation de puissants groupements agricoles, qui supplanteront l'effort individuel dans cette sphère des négociations.

Le sénateur BOIS: N'est-il pas vrai que le marché des poulets à griller, dans la province d'Ontario, est alimenté par ce moyen dans la proportion de 60 p. 100 ?

Le professeur WRIGHT: L'estimation courante est de 90 p. 100.

Le sénateur BOIS: Pour tout l'Ontario ?

Le professeur WRIGHT: Oui.

Le sénateur WALL: Avant de vous poser une autre question, par laquelle je désire éclaircir deux points particuliers, je vous remercie d'avoir énoncé les principes de base, à la page 4 de votre mémoire, et les trois buts principaux de ce

que vous appelez les grandes lignes d'un programme logique. Toutefois, je désirerais des explications sur deux points en particulier. A la page 5, vous dites qu'il n'existe pas de programme national de l'utilisation des terres au Canada. Quel programme d'utilisation des terres avez-vous préconisé à vos journées d'étude intensives. Quelles seraient ensuite les grandes lignes de cette loi sur l'organisation et l'exploitation des régimes rurales, qui, sur le plan fédéral, serait la base de la loi d'autorisation ? En d'autres termes, que pensaient les participants à vos journées d'études à propos de ces deux propositions fondamentales ?

Le professeur WRIGHT: Pour ce qui est de la première partie de votre question, sénateur Wall, notre point de départ est que l'utilisation des terres au Canada a toujours été une question régionale, plutôt qu'une question de grande portée comportant un programme général d'administration des terres du pays.

Le sénateur WALL: Mais il existe des compétences différentes qui auraient à voir à tout cela.

Le professeur WRIGHT: Ce point est admis, mais on ne devrait pas oublier le bien général pour la seule raison des compétences.

Le sénateur WALL: Y a-t-il quelque autre pays fédératif qui ait adopté un programme national d'utilisation des terres ?

Le professeur WRIGHT: Les États-Unis ont adopté un vaste programme d'utilisation des terres.

Le sénateur BRADETTE: L'existence du problème des petites fermes est indéniable. Mais l'agriculture en général passe par une période de crise. Dans ma région du nord de l'Ontario, la population de la ville de Timmins ne peut obtenir tout le lait dont elle a besoin des cultivateurs des alentours. Et pourtant nous vivons dans la fameuse zone argileuse. Les jeunes ne veulent plus rester sur les terres, quelle que soit la prospérité de l'agriculture. Le problème est très grave. Les jeunes gens sont attirés vers les régions minières et les grandes fabriques de papier à journal de Kapuskasing, Smooth-Rock-Falls et Iroquois-Falls. Jusqu'à un certain point, on ne saurait les blâmer. Le gouvernement a essayé d'importer des ouvriers agricoles de l'Europe pour la culture de nos terres, mais cette tentative a échoué. Il y a quelques années, sous le régime du premier ministre George Drew, le gouvernement d'Ontario a fait venir un grand nombre d'ouvriers agricoles. Plus tard, il a importé des colons hollandais, mais pas un seul n'est resté sur la ferme. Ils étaient cependant de bons cultivateurs. La situation est grave et il ne faut pas se fermer les yeux. Les jeunes ne veulent plus rester sur les fermes.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander si la production laitière est en augmentation ou en régression au Canada ?

Le sénateur TAYLOR (*Wesmorland*): Elle augmente.

Le PRÉSIDENT: La production laitière de la région de Timmins diminue donc pendant qu'elle augmente en général dans le pays. Avez-vous d'autres questions ?

Le sénateur WALL: Qui serait appelé à formuler ce programme national d'utilisation des terres ? A-t-on préconisé une formule d'accord fédéral-provincial, ou quoi ?

Le professeur WRIGHT: Vous vous êtes demandé ce que pensaient les participants aux journées d'étude intensives. Il va de soi que les propositions des groupements agricoles se révéleraient utiles quant à savoir ce que serait ce programme et comment il s'appliquerait; mais vous avez bien raison: on a été d'avis qu'il s'agirait d'une entreprise conjointe du gouvernement fédéral et des provinces.

Le sénateur WALL: Du gouvernement ?

Le professeur WRIGHT: Oui. Nous ne pouvons que formuler des voeux.

Le sénateur WALL: J'insiste sur votre deuxième point, celui d'une loi sur l'organisation et l'exploitation des régions rurales.

Le professeur WRIGHT: Cette mesure ferait partie du programme général de décentralisation des industries, de la suppression des petites propriétés improductives et du morcellement des terres qui résulte dans la création de régions de taudis ruraux; il y a aussi l'organisation des arrondissements scolaires. Une loi sur l'organisation et l'utilisation des régions rurales viserait à la solution de toutes ces difficultés.

Le sénateur WALL: Oui, mais il ne s'agit encore que d'un concept à l'état flou, non cristallisé.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Wall, ne constate-t-on pas la même situation dans la ville de Regina qui a cependant une Commission d'urbanisme rural ? Certaines choses ne sont pas permises dans la région avoisinante. En d'autres termes, la Commission décide si vous pouvez établir une industrie, ou une petite ferme dans la région. Son autorisation est nécessaire.

Le sénateur BUCHANAN: Un tel programme comporterait-il l'intégration des petites fermes et de l'industrie ?

Le professeur WRIGHT: Oui.

Le sénateur BUCHANAN: Je ne sais pas si une telle intégration devrait être horizontale ou verticale; mais elle s'impose et le grand problème consiste à obtenir un degré de coopération qui fournirait un emploi additionnel au cultivateur.

Le professeur WRIGHT: Monsieur le sénateur, j'ajouterai que notre groupe ne s'illusionne pas sur les perspectives d'améliorations immédiates. Notre système actuel ne permet pas la mise en oeuvre d'un tel programme. Personne ne prend l'initiative du mouvement. Bien que les progrès doivent être lents, il faut tout de même un commencement.

Le sénateur WALL: Mes questions concernant une loi sur l'organisation et l'exploitation des régimes rurales sont fondées sur l'intérêt profond que j'attache au sujet, comme base ou formule d'action. Votre groupe en est à ses débuts; il vise à éveiller l'intérêt des organismes provinciaux ou régionaux. Si nous pouvions être renseignés davantage sur son concept, sur ses propositions réelles, qu'il s'agisse d'une institution de crédit ou d'un organisme de prêts, ou d'autre chose, cela nous serait utile. Il s'agit évidemment d'un projet de grande envergure et qui demande une réflexion profonde de la part de ceux qui sont en proie aux difficultés mentionnées. C'est à cause de l'intérêt que je porte à la question, que je voudrais obtenir quelque chose de plus concret. Si quelqu'un peut un jour formuler un programme spécifique, il ferait oeuvre utile.

Le professeur WRIGHT: M. Andal pourrait peut-être confirmer mon impression, mais il me semble qu'à l'une de vos premières réunions, l'on a soulevé la question de ce qui a été accompli dans une certaine sphère, aux États-Unis, en vue de l'organisation et de l'exploitation des régimes rurales. Je ne sais pas au juste quel point a été discuté.

Le sénateur WALL: Allons droit au point. Y a-t-il quelque pays, tels que l'Australie, les États-Unis, ou d'autres, qui ont une loi sur l'organisation et l'exploitation des régions rurales propre à servir de modèle général à ce que nous avons en vue ?

Le sénateur BUCHANAN: Et quels résultats a-t-on obtenus, s'il en existe ?

Le sénateur WALL: C'est juste. Ou bien devons-nous appliquer toute notre imagination créative de Canadiens à la synthèse originale du problème ?

M. ANDAL: Les États-Unis ont adopté un programme d'organisation rurale en vue de réunir les divers groupements et collectivités et de trouver une solution au problème. Le problème lui-même et les compétences gouvernementales sont différentes au Canada.

Le sénateur WALL: Mais le but de cette loi sur l'organisation et l'exploitation des régions rurales serait de tracer la voie et d'encourager les initiatives dans toutes les régions.

Le sénateur BRADETTE: La situation est différente aux États-Unis.

M. ANDAL: Sauf erreur, la conférence d'étude a examiné d'abord le genre de mesures applicables, telles que le crédit, la formation professionnelle, etc. Mais l'application d'un tel programme est plutôt de la compétence de votre Comité que d'un congrès d'étude.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, avant que nous ajournions la séance, puis-je dire que cette question de l'utilisation des terres a reçu une grande publicité et que nos discussions ont suscité un grand intérêt. Le problème se résume à deux points principaux. En premier lieu, vient l'utilisation des terres. Je suis d'avis que si nous adoptions d'abord une loi nationale sur l'utilisation des terres, assez souple pour convenir à toutes les parties du Canada, elle serait suivie de lois provinciales complémentaires. Les provinces et le gouvernement central pourraient alors étudier un programme d'utilisation des terres applicable aux diverses provinces et, en même temps, instituer quelque système de financement des petites fermes. Je connais un grand nombre de propriétaires de petites fermes qui sont d'excellents cultivateurs, mais c'est tout juste s'ils ont pu gagner leur vie depuis sept ou huit ans. Ils n'ont pas le capital voulu pour acheter d'autres propriétés et agrandir leurs fermes; ils sont en proie au découragement. Cette situation durera, à moins qu'on ne trouve un moyen de les aider à atteindre le niveau de production rentable qui accompagne aujourd'hui la mécanisation des fermes et les autres méthodes modernes.

Monsieur le président, voilà les deux aspects de la question qui demandent une étude immédiate.

Le PRÉSIDENT: Je suis de votre avis, sénateur Taylor.

Le sénateur TAYLOR: Monsieur le président, je propose un vote de remerciements à MM. Haviland, Wright et Andal, pour les exposés magnifiques qu'ils ont faits au Comité ce matin.

Le PRÉSIDENT: Votre proposition est adoptée, sénateur Taylor.

(Le Comité s'ajourne.)

APPENDICE B

LISTE DE PUBLICATIONS, ARTICLES ET TABLEAUX RELATIFS À LA QUESTION DES PETITES FERMES

D'après les études effectuées par
LA DIVISION DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

(Liste préparée pour le compte du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.)

19 mars 1959

Généralités

1. Liste de tableaux (1 à 21) relatifs à un classement économique des fermes.
2. Statistique agricole d'après la désignation des régions agricoles — Terre-Neuve, Île du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick.
3. Statistique agricole d'après la désignation des régions agricoles — Québec.
4. Statistique agricole d'après la désignation des régions agricoles — Ontario.
5. Statistique agricole d'après la désignation des régions agricoles — Manitoba.
6. Statistique agricole d'après la désignation des régions agricoles — Saskatchewan.
7. Statistique agricole d'après la désignation des régions agricoles — Alberta.
8. Statistique agricole d'après la désignation des régions agricoles — Colombie-Britannique.
9. Composition du capital de l'agriculture canadienne. *L'Économiste agricole* de juin 1957.
10. Composition du capital de l'agriculture canadienne, Partie II. *L'Économiste agricole* d'octobre 1957.

Provinces de l'Atlantique

11. Étude sur l'organisation des fermes. Vallée d'Annapolis, Nouvelle-Écosse, 1948.
12. Récupération des terrains marécageux de la Nouvelle-Écosse. *L'Économiste agricole* de février 1951.
13. Utilisation des terrains marécageux dans les provinces Maritimes, 1949-1950. *L'Économiste agricole* de juin 1951.
14. Mouvements de la population rurale du Canada (mentions particulières aux provinces Maritimes). *L'Économiste agricole* d'août 1951.
15. Modifications dans l'organisation des fermes de la Nouvelle-Écosse. *L'Économiste agricole* d'août 1956.
16. L'agriculture des provinces de l'Atlantique. Août 1957.

Provinces centrales

17. Analyse des affaires de 70 fermes des Cantons de l'Est du Québec, 1951-1952. *L'Économiste agricole* de décembre 1954.
18. Prix de revient agricole dans les Cantons de l'Est du Québec, 1951 et 1953. *L'Économiste agricole* de décembre 1955.

19. La vie de la famille agricole dans le comté de Nicolet (P.Q.), 1947-1948.
20. Utilisation des terres dans le comté de Durham (Ont.) 1947.
21. L'agriculture dans la région de Rainy-River (Ont.). *L'Économiste agricole* d'octobre 1952.
22. Modification des méthodes culturales dans le comté de Dundas (Ont.), 1952.
23. Utilisation des terres dans le canton d'Holland, comté de Grey (Ont.). *L'cÉonomiste agricole* d'octobre 1953.
24. Terrains boisés dans les fermes d'Ontario. Octobre 1953.
25. La vie de la famille agricole dans le comté de Lanark (Ont.). 1947-1948.

Province des Prairies

26. L'entreprise agricole dans les régions de Gilbert-Plains et de Sifton, au Manitoba. Janvier 1953.
27. L'agriculture dans la région d'Armstrong (Manitoba). Mars 1953.
28. Certaines causes du maintien des petites fermes. *L'Économiste agricole* d'octobre 1956.
29. Étude économique de la colonisation agricole dans des régions-type de la Saskatchewan septentrionale, 1945.
30. Étude de l'entreprise agricole dans la région de Carlyle-Moosomin, sud-est de la Saskatchewan, 1948.
31. Aspects économiques de l'utilisation des terres en Saskatchewan. *L'Économiste agricole* d'octobre 1949.
32. Établissement de fermes rentables dans le nord-ouest de la Saskatchewan (mentions particulières aux terres peu productives). 1952.
33. Progrès des agriculteurs dans une région avoisinant le triangle de la rivière Saskatchewan rivière Carrot. Novembre 1954.
34. Fermes au sol lourd dans la région du parc, nord-est de la Saskatchewan. *L'Économiste agricole* d'octobre 1956.
35. La vie de la famille agricole dans les provinces des Prairies. 1947.
36. Modifications observées dans la vie de la famille agricole dans trois régions des provinces des Prairies, de 1942-1943 à 1947.
37. La vie de la famille agricole dans le sud-est de la Saskatchewan. 1947-1948.
38. L'entreprise agricole dans l'Alberta septentrional. *L'Économiste agricole* de février 1955.
39. Modifications observées dans l'organisation des fermes en Alberta. *L'Économiste agricole* d'août 1956.
40. Modifications proposées dans les entreprises agricoles, 1953.
41. L'échange des renseignements agricoles, 1953.

Colombie-Britannique

42. Étude de la colonisation agricole dans la région de Prince-George-Smithers (C.-B.), 1947.
43. L'organisation des fermes dans la région de Creston (C.-B.), 1947.
44. L'organisation des fermes dans la vallée septentrionale de l'Okanagan (C.-B.), novembre 1952.
45. Étude de la production des pommes dans la vallée de l'Okanagan (C.-B.), 1952.
46. Étude de la ferme laitière dans l'île Vancouver, 1954-1955.
47. Modifications observées dans l'organisation des fermes en Colombie-Britannique. *L'Économiste agricole* d'août 1956.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

SENAT DU CANADA

CANADA
JUIL 24 1959
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 23 AVRIL 1959

Président : L'honorable Arthur M. Pearson

TÉMOIN :

L'honorable Eugene Cullen, ministre de l'Agriculture de l'Île du Prince-Édouard

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président : L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs :

Barbour	Higgings	Power
Basha	Horner	Smith (*Kamloops*)
Bois	Inman	Stambaugh
Boucher	Léger	Taylor (*Norfolk*)
Bradette	Leonard	Taylor (*Westmorland*)
Buchanan	MacDonald	Turgeon
Cameron	McDonald	Vaillancourt
Crerar	McGrand	Wall
Emerson	Méthot	White - - (31)
Gladstone	Molson	
Golding	Pearson	

(Quorum, 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MARDI, 17 février 1959.

"L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald, C.P.,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des trois dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée".

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCES-VERBAL

JEUDI, 23 avril 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Pearson (*président*), Basha, Bois, Boucher, Bradette, Gladstone, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand et Wall. (13).

Le secrétaire du Comité lit un rapport du comité directeur daté du jeudi 21 avril 1959.

Le Comité continue l'étude de l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

L'honorable Eugene Cullen, ministre de l'Agriculture de l'Ile du Prince-Edouard, présente un mémoire et est interrogé à ce sujet.

A midi et demie, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, fixée provisoirement au mercredi 29 avril, à 8 heures du soir.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR L'UTILISATION

DES TERRES AU CANADA

OTTAWA, jeudi 23 avril 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

LE PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, nous avons des questions à régler avant d'entendre l'honorable M. Cullen, de l'Île du Prince-Édouard, notre témoin d'aujourd'hui.

Le comité directeur a tenu une séance spéciale au début de la semaine et des questions de procédure relatives aux séances futures y ont été discutées. Je prierais M. MacDonald de nous lire le procès-verbal de cette séance.

Le secrétaire du Comité :

"Le COMITÉ DIRECTEUR du Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

Présents : Les honorables sénateurs Basha, McDonald, Pearson, Power et Wall. (5)

Le président parle des témoins qui seront entendus et des témoignages à venir au cours du reste de la présente session.

A la suite de discussions, il est décidé : -

1. Que l'invitation de visiter la ferme Harrington soit acceptée sans formalités.

2. Que le projet d'envoyer dans diverses provinces des groupes de deux ou trois membres du Comité ne soit pas adopté maintenant.

3. Qu'à la prochaine session, on étudie la possibilité que le Comité, ou une grande partie de ses membres, visite des localités pendant des périodes de temps suffisantes pour lui permettre d'entendre les opinions pertinentes des autorités locales.

4. Que l'on demande l'opinion des ministres sur l'utilité d'une visite du Comité dans certaines régions relevant de leur compétence.

(Le Comité directeur, à huis-clos).

5. Qu'en plus de se réunir les jeudis, le Comité se réunisse les mercredis soirs.

A 2 h. 45 minutes, le comité directeur s'ajourne.

Certifié conforme.

Le chef adjoint de la Division des Comités,
John A. Hinds."

LE PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, vous vous rappelez que M. Berne Johnson, de l'*International Paper Company,* nous a invités à visiter l'aménagement forestier de sa compagnie, à Harrington. Il a proposé que nous y allions en mai, cette année, mais nous n'avons pas encore accepté l'invitation. Le comité directeur a proposé que nous acceptions sans formalités, afin que nous

n'ayons pas à demander au Sénat la permission de voyager d'un endroit à l'autre.

Le sénateur McDONALD (*Kings*) : Je crois, monsieur le président, que l'*International Paper Company* enverrait un autobus nous chercher et nous ramènerait, qu'elle nous donnerait probablement un goûter et qu'ainsi, nous n'aurions pas besoin d'argent supplémentaire pour les dépenses.

Le sénateur BRADETTE : Quelle objection a-t-on posée à ce que nous visitions diverses parties du pays sous la direction du Comité ?

LE PRÉSIDENT : Il ne serait pas nécessaire d'obtenir un crédit pour couvrir les frais de voyage au sujet de cette visite en question.

Le sénateur HORNER : Pour cette visite-là.

LE PRÉSIDENT : En effet. Le Comité désire-t-il autoriser le président à communiquer avec M. Johnson et à faire les arrangements nécessaires ?

Le sénateur McDONALD (*Kings*) : C'est ce que je propose.

Le sénateur MacDONALD (*Queens*) : J'appuie la proposition.

LE PRÉSIDENT : Adopté.

Au sujet de la question no 2, quelqu'un suggère maintenant que nous adoptions le projet d'envoyer des groupes de deux ou trois membres du Comité dans les diverses provinces. Lors d'une séance antérieure, on avait suggéré que quatre ou cinq membres, ou même plus, visitent les régions présentant des problèmes et tiennent des audiences à divers endroits. Le comité directeur est d'avis qu'à cause de la quantité de travail de la présente session, nous devrions maintenant approuver cette proposition.

Le sénateur McDONALD (*Kings*) : Monsieur le président, les ministres et quelques représentants de certaines provinces viendront ici; nous saurons ce qu'ils ont à dire et nous verrons leur réaction au sujet de notre visite proposée dans leurs provinces.

Le sénateur BRADETTE : Je propose que ce paragraphe soit adopté.

LE PRÉSIDENT : Adopté.

N° 3. Qu'à la prochaine session, on étudie la possibilité que le Comité, ou une grande partie de ses membres, visite des localités pendant des périodes de temps suffisantes pour lui permettre d'entendre les opinions pertinentes des autorités locales.

Le sénateur MacDONALD (*Queens*) : Peut-être, monsieur le président, pourrions-nous remettre cela à la prochaine session du Parlement. C'est ce que je propose.

Le sénateur McDONALD (*Kings*) : J'appuie la proposition.

LE PRÉSIDENT : Adopté.

N° 4. Que l'on demande l'opinion des ministres sur l'utilité d'une visite du Comité dans certaines régions relevant de leur compétence.

L'idée du comité directeur, c'est que nous demandions aux représentants provinciaux ce qu'ils pensent des avantages du projet du Comité de visiter leurs provinces et de tenir des audiences. Désirez-vous que nous remettions le projet à la prochaine session ?

Le sénateur MacDONALD (*Queens*) : C'est ce que je propose.

LE PRÉSIDENT : Adopté.

N° 5. Qu'en plus de se réunir les jeudis, le Comité se réunisse les mercredis soirs.

La question a été laissée à la décision du comité directeur. Comme nous devrons entendre deux ou trois exposés, nous n'aurons pas le temps de compléter

nos audiences si nous nous réunissons seulement le jeudi. Il faudra tenir des réunions supplémentaires si nous voulons terminer no travaux.

Le sénateur BRADETTE : Même si le Sénat n'est peut-être pas aussi occupé que la Chambre des communes, ses membres suivent à peu près le même régime et sont libres le mercredi soir. Cependant, je suis sûr que nous nous ferions un devoir d'assister aux séances fixées au mercredi soir.

Je propose l'adoption de ce projet.

LE PRÉSIDENT : Adopté.

Mesdames, messieurs, nous allons maintenant passer à la partie principale de notre séance d'aujourd'hui. Nous avons au milieu de nous l'honorable Eugene Cullen, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard. Monsieur Cullen, voulez-vous donner au Comité un bref aperçu.

L'honorable EUGENE CULLEN (*Ministre de l'Agriculture de l'Île du Prince-Édouard*) : Monsieur le président, mesdames, messieurs. Je suis né dans l'Île. Je suis donc l'un de ses fils. J'ai fait de la culture jusqu'en 1946 et j'ai fondé un établissement de pasteurisation du lait, cette année-là, que j'exploite encore, tout en remplissant mes devoirs de ministre de l'Agriculture. Je vis à Charlottetown depuis 10 ans environ. Et voilà à peu près tout ce que j'ai à dire, monsieur le président. Je ne me distingue en rien. Je suis membre de la Législature depuis 1944.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Autant nous dire toute l'histoire.

L'hon. M. CULLEN : Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'autres choses à dire. J'ai eu une vie très peu mouvementée, sauf que je suis entré en politique.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Monsieur le président, lui et moi avons été des adversaires politiques au cours de campagnes électorales.

Le sénateur BRADETTE : Est-ce que vous le lui reprochez, sénateur MacDonald ?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Non.

L'hon. M. CULLEN : Monsieur le président, je n'ai aucun grade universitaire, titre honorifique ou autre, et je n'ai rien de remarquable non plus à dire au Comité. Pourtant, j'aimerais pouvoir vous dire que je suis connu pour telle ou telle raison.

Le sénateur HORNER : Vous êtes né sur une ferme ?

L'hon. M. CULLEN : Oui.

LE PRÉSIDENT : M. Cullen est pourvu d'une excellente recommandation.

L'hon. M. CULLEN : Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le président, honorables sénateurs. L'Île du Prince-Édouard fait partie, au point de vue historique et géologique, de ce que nous appelons la région acadienne. Cette région comprend également le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. En d'autres termes, la région acadienne comprend la section canadienne de la principale région physiographique connue sous le nom de Plaine côtière de l'Atlantique en Amérique du Nord.

LE PRÉSIDENT : La région acadienne possède-t-elle un genre de sol particulier ?

L'hon. M. CULLEN : Non, je ne crois pas que ce soit un genre de sol particulier. Il s'agit surtout d'une formation géologique.

L'île présente l'aspect général d'un plateau peu élevé. Elle est presque coupée en trois par de profondes baies et par un fleuve à marée, l'Hillsboro, de façon à former trois petites presqu'îles. La ligne côtière d'environ 1,000 milles de longueur est échancrée par de nombreuses baies et par les estuaires de fleu-

ves à marée de peu de longueur et de petits cours d'eau. Elle est caractérisée, surtout le long du littoral méridional, par de longues pointes de terre et des escarpements de grès rouge avec recouvrement d'argile à blocaux, de teinte rougeâtre. Les longues et étroites bandes de dune qui s'offrent au regard, surtout le long du littoral méridional, constituent une autre particularité de la côte. Contrairement aux deux autres provinces Maritimes, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard ne compte aucune région endiguée ou marais salant asséchés, quoiqu'il se trouve d'étroits salants le long des estuaires de quelques rivières à flot.

Peut-être devrais-je ajouter, messieurs les sénateurs, que lorsque je déclare qu'il n'y a aucune région endiguée dans la province, ma déclaration peut être contestée. Mais l'étendue de ces régions est si restreinte qu'à proprement parler, on peut dire qu'il n'y en a pas.

Le sénateur McDONALD (*Kings*) : Est-ce qu'il s'y trouve des régions protégées par des digues ?

L'hon. M. CULLEN : Il y en a une faible étendue près du comté de Queens.

Le sénateur McDONALD (*Kings*) : Certaines étendues sont-elles difficiles à cultiver ?

L'hon. M. CULLEN : En réalité, il reste tellement de vieux bois dans cette tourbière asséchée qu'on a jugé peu pratique de la débroussailler davantage pour la cultiver à fond. Je sais que rien n'est impossible, mais ce terrain est rempli de souches de pin et de pruche qui semblent durcir davantage dans l'eau et la boue et lorsque vous dérangez la couche supérieure et tentez d'y passer la charrue, vous accrochez dans ces racines. Pour aménager un simple carré de vingt pieds, il faudrait que cinq ou six hommes travaillent peut-être pendant deux jours à cause de la difficulté que presente ce bois. Je crois que la région a déjà été défrichée et que l'on a tiré de bonnes récoltes de foin des quelques cents acres de terre qui ont été améliorées. Une partie de cette étendue, depuis qu'elle a été irriguée, sert de pâturage, parce que le terrain était trop mou pour la culture et qu'il n'était pas pratique de la cultiver, quoique, je le répète, rien n'est impossible.

Le relief de l'Île du Prince-Édouard, en général, est celui d'une plaine légèrement ondulée. Une grande partie de l'île, des deux-tiers aux trois-quarts, ne dépasse pas 150 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les ondulations sont plûtôt prolongées, basses et larges. Dans certaines régions, elles deviennent de longues crêtes peu élevées. Dans deux sections de la province, les élévations sont assez prononcées pour donner à la topographie le caractère de basses collines. La plus grande étendue s'en trouve au centre de la province, se prolongeant à partir de DaSable et Argyle Shore, au sud, jusqu'à la baie New London, au nord, et de la limite du comté de Queen's Prince, à l'ouest, jusqu'à une ligne s'étendant du nord au sud à travers New Glasgow et Clyde River, dans l'est. Dans cette région, les collines atteignent 400 à 500 pieds au dessus du niveau de la mer. Une région onduleuse de moindre étendue se trouve dans les secteurs Culloden-Caledonian des comtés de Queen's et King's. Les vallées, dans ces régions plus escarpées, s'étendent plus ou moins en diagonale à travers le terrain, suivant, en général, la direction de la formation rocheuse.

Lorsque les Anglais acquirent la possession de l'Île du Prince-Édouard, l'un de leurs premiers actes fut d'ordonner un levé de la province. Complété par Samuel Holland, ce levé partageait l'île en soixante-sept townships qui furent plus tard concédés à des personnes qui avaient rendu des services à la Couronne. Beaucoup étaient des soldats et un grand nombre d'entre eux ne virent jamais l'Île du Prince-Édouard; les terres qui leur avaient été concédées étaient administrées par un agent. Quelques-uns des propriétaires, cependant, vinrent pren-

dre possession de leurs terres et beaucoup de ceux qui s'établirent dans l'île travaillèrent à la colonisation et à la mise en valeur de cette colonie.

LE PRÉSIDENT : L'étendue des terres concédées était-elle fixe ?

L'hon. M. CULLEN : L'étendu variait.

Le sénateur HORNER : Je suppose que des familles qui vivent actuellement dans l'Île du Prince-Édouard sont des descendants de ces gens à qui des terres furent concédées ?

L'hon. M. CULLEN : En effet. L'avant-dernier des ministres de l'Agriculture qui m'ont précédé, M. Stewart, est un descendant de l'un de ces concessionnaires.

Par contre, le mécontentement régnait parmi la majorité de ces propriétaires et l'on menait une campagne constante en faveur de réformes agraires, jusqu'à ce que, en 1873, l'Île du Prince-Édouard devint une province du Canada. Au début de 1875, le gouvernement de la province emprunta de l'argent du gouvernement fédéral pour acheter les terres administrées par les propriétaires. Le long débat sur le droit de posséder les terres se termina donc par une victoire pour les occupants et, en bien peu de temps, presque chaque acre de l'Île du Prince-Édouard était devenue propriété privée.

Ceci, je crois, est important. Je devrais dire qu'au début du siècle, presque chaque acre de l'île était devenue propriété privée. Depuis, une partie, mais une faible partie seulement, en est retournée à la Couronne. Je crois que l'Île du Prince-Édouard est unique, parmi les autres provinces du Canada, en ce sens que dans la plupart des autres, une grande partie des terres appartiennent à la Couronne. Mais dans l'Île du Prince-Édouard, presque la totalité est propriété privée.

Durant les dernières années du 19e siècle, le besoin de produire une récolte facilement vendable a forcé les cultivateurs de l'île à cultiver de l'avoine pour la vente parce que c'était là la seule récolte qui pouvait facilement être écoulée sur les marchés des provinces Maritimes. On ne se servait pas alors d'engrais commerciaux et ces récoltes d'avoine réduisirent beaucoup de fermes, dans les régions sablonneuses, à une condition telle qu'elles ne pouvaient plus rien produire en quantité suffisante pour supporter les cultivateurs et leurs familles.

Au cours des années 1890, la première fromagerie fut fondée dans la province et, en 1900, on en comptait près de quarante. Cet accroissement de l'industrie laitière améliora grandement la situation. Le problème qui se présentait maintenant, c'était de produire suffisamment de fourrage pour les vaches laitières sur les terres qui avaient été appauvries par la culture de l'avoine, sans qu'on ne rende rien au sol en retour.

En 1912, le boom du renard argenté atteignit l'Île du Prince-Édouard et, pendant plusieurs années, cette industrie fournit un revenu supplémentaire sur beaucoup de fermes dont l'étendue n'était pas suffisante pour que les propriétaires puissent vivre uniquement du sol.

Vers 1922, la production des pommes de terre de semence à l'aide d'engrais chimique commença à contribuer au revenu des cultivateurs de l'île. La province produisait des pommes de terre depuis le début de la colonisation, mais le seul marché qui s'ouvrait alors était constitué par les navires qui prenaient leur cargaison à l'automne, dans les divers ports du littéral. La récolte était à la merci de la température, parce qu'il n'y avait aucun préventif contre la brunissure et les insectes de toute sorte. L'industrie de la pomme de terre a grandement prospéré depuis 1922, et aujourd'hui, grâce aux méthodes scientifiques de production, ainsi qu'au contrôle de toutes les maladies de la pomme de terre, les producteurs de l'île ont plus que triplé leur production moyenne par acre des premières années du présent siècle.

LE PRÉSIDENT : Quel est maintenant le rendement moyen ?

L'hon. M. CULLEN : Le chiffre revisé du rendement moyen de 1957 était de 315 boisseaux à l'acre.

LE PRÉSIDENT : C'est un bon rendement.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : En effet.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : C'est la moyenne. La production a atteint 600, 500 boisseaux à l'acre. Moi-même, j'ai récolté 400 boisseaux à l'acre.

L'hon. M. CULLEN : Le rendement a grandement augmenté au cours des six ou sept dernières années. Nous avons récolté 240 à 250 boisseaux à l'acre pendant plusieurs années, mais au cours des trois dernières, le rendement a augmenté prodigieusement.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Surtout à la suite de l'utilisation d'engrais commerciaux, je crois.

L'hon. M. CULLEN : Oui, surtout, mais aussi grâce au contrôle de la lumière et aux nouvelles variétés de pommes de terre.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que l'on récolte des pommes de terre continuellement, chaque année ?

L'hon. M. CULLEN : Oui, plusieurs le font, mais en général, les cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard s'en tiennent à un système de rotation des récoltes. Le système est suivi plus rigoureusement sur certaines fermes que sur d'autres.

Le sénateur HORNER : Vous ne suivez pas la même méthode que nous, dans l'Ouest ?

L'hon. M. CULLEN : On fait si peu de ça dans notre province que l'on pourrait dire que l'on n'en fait pas du tout.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : L'étendue de terre n'est pas assez grande pour ça.

L'hon. M. CULLEN : Il y a des gens qui récoltent des pommes de terre deux années de suite, mais en général, on pratique la rotation des récoltes.

Le sénateur BARBOUR : Je crois que quelques-uns des principaux producteurs coupent le trèfle et le laissent sur le terrain où il est enfoui par le labour, servant ainsi d'engrais.

L'hon. M. CULLEN : Quelques-uns de nos producteurs commerciaux pratiquent un système de rotation de trois ans : pommes de terre, avoine, trèfle. Ils labourent ensuite les champs de trèfle et obtiennent ainsi une autre récolte de pommes de terre la troisième année.

Le sénateur HORNER : Ils ne tirent rien de la ferme.

L'hon. M. CULLEN : Non. Ils récoltent d'abord le foin et labourent ensuite le regain.

Le sénateur BARBOUR : Beaucoup de ces cultivateurs ne sont que des mineurs, n'est-ce pas ?

L'hon. M. CULLEN : Là où cette méthode est suivie, la pratique est de faucher le foin à bonne heure, de façon à obtenir un lourd regain qui est ensuite enfoui dans la terre par labourage.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : A ceux qui ne connaissent pas le sol de l'Île du Prince-Édouard, vous pourriez peut-être dire, par exception, qu'un certain pourcentage est improductif, c'est-à-dire que vous n'avez pas de terrain rocheux comme au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. CULLEN : Le mémoire en fait mention, un peu plus loin.

Le sénateur MCGRAND : L'Île du Prince-Édouard produit-elle assez de bétail pour consommer tout le foin récolté ?

L'hon. M. CULLEN : Oui, en général. Durant une période de sept ou huit ans, nous avons eu des excédents, mais, en 1957, la récolte de foin a été très faible et les excédents ont alors été utilisés. Nous en expédions de faibles quantités à Terre-Neuve.

Le sénateur BARBOUR : A mon avis, la manière moderne de mettre le foin en balles n'est guère favorable à l'expédition. Ces balles sont encombrantes. Nous avions l'habitude de presser le foin en balles de 200 livres chacunes; maintenant on ne les fait plus que de 50 livres. Nos pommes de terre de semence sont en grande demande aux États-Unis, dans les autres provinces canadiennes, au Venezuela, en Grèce, à la Jamaïque, à Puerto-Rico et dans plusieurs autres pays, alors que nos pommes de terre de table se vendent dans les grands centres de consommation du Québec et de l'Ontario, ainsi que dans les provinces de l'Atlantique.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Avez-vous les prix comparatifs des pommes de terre de table et des pommes de terre de semence ?

L'hon. M. CULLEN : En réalité, l'écart a été peu important. Au cours des cinq dernières années, le prix des pommes de terre de semence a pu être 10 p. 100 plus élevé que celui de l'autre variété. La difficulté qui s'est présentée, c'est que 70 p. 100 de notre récolte ont été inspectés pour la semence, et la quantité des pommes de terre de semence dépasse la demande. Il faut donc en écouler pour la table. Le prix des pommes de terre de semence de certaines variétés, comme les *cobblers* serait de 25 et même de 40 p. 100 plus élevé. La *Katahdin* peut atteindre 20 p. 100 de plus et la *Sebago*, peut-être 5 p. 100. Mais la moyenne n'est guère plus que de 10 p. 100 supérieure à celle des pommes de terre de table.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Quelle est l'importance de chaque catégorie de pommes de terre ?

L'hon. M. CULLEN : Environ 70 p. 100 sont de la variété *Sebago*. La *cobbler* et la *Katahdin* sont cultivées surtout pour la semence parce qu'elles ne produisent pas une récolte aussi abondante. C'est sans doute pourquoi le prix en est inférieur comme semence.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : La *Sebago* est répandue parce qu'elle donne une bonne récolte et qu'elle est excellente pour la table.

L'hon. M. CULLEN : Elle donne une bonne récolte, elle est généralement acceptée pour la table et elle est en grande demande sur les marchés. Elle est très résistante aux maladies. Comparée à la variété dite *Montagnes vertes*, la *Sebago* est de culture beaucoup plus facile.

Le sénateur BARBOUR : Est-ce obligatoire de semer des pommes de terre certifiées ?

L'hon. M. CULLEN : Oui.

Le sénateur HORNER : Monsieur le président, si j'avais quelque chose à y voir, j'entreprendrais une campagne pour que l'on consomme plus de pommes de terre et j'interdirais qu'on les pèle avant de les faire cuire. Laissez-moi vous raconter l'expérience que j'ai eue l'an dernier lors d'un voyage à San Diego, en Californie, et à Las Vegas, au Nevada. Si vous commandez des pommes de terre dans ce pays, on ne vous sert jamais autre chose qu'un peu de frites. Cependant, durant ce voyage, je fus très surpris un jour lorsqu'on m'apporta une bonne portion de pommes de terre, apparemment passées au tamis. Alors, je décidai de découvrir la raison de ce changement. J'ai cherché partout la raison. En servant de plus grosses portions, il leur faut utiliser une quantité considérable de pommes de terre. Tout le monde en mangeait au déjeuner. J'ai découvert le secret à Las Vegas et le voici : Les pommes de terre sont cuites au four, en robe de chambre, et gardées chaudes jusqu'au moment de servir. Ainsi, la cuisson requiert peu de gras et elles étaient délicieuses. Je me souviens lorsque je faisais ma propre cuisine, je brossais les pommes de terre et les faisais

bouillir ensuite. Beaucoup de femmes ne voudront pas me croire, mais si vous avez à préparer un autre repas à la hâte, et qu'il vous reste des pommes de terre ainsi bouillies, vous pouvez les réchauffer rapidement en les mettant au feu pour quelques minutes, les servir ensuite, et personne ne peut dire que ce ne sont pas des pommes de terre fraîchement bouillies. Vous ne pouvez pas faire la même chose avec une pomme de terre pelée.

L'hon. M. CULLEN : Je crois que le sénateur Horner a là une excellente idée; si nous pouvions enseigner aux gens à mieux faire cuire les pommes de terre, en effet, ils en utiliseraient davantage.

Beaucoup de fermes très appauvries au temps où les céréales constituaient la récolte de revenu immédiat ont retrouvé leur fertilité. Mais il reste encore des régions qui se ressentent des effets d'une mauvaise culture pratiquée il y a plus d'une cinquantaine d'années. Certaines de ces régions n'auraient jamais dû être déboisées. Dans la partie occidentale de la province, il serait avantageux d'irriguer certaines étendues, mais il faut se rappeler que presque toute la superficie de l'Île du Prince-Édouard peut être cultivée. Il ne s'y trouve pas une seule acre trop rocailleuse pour être soumise à la culture. Les marécages y sont rares et même les étendues décrites sur notre carte des sols comme étant défavorables à la culture pourraient tout de même être cultivées s'il se trouvait des marchés pour l'écoulement des produits que l'on pourrait en tirer.

Je devrais ajouter qu'il se présente une exception et je songe surtout aux terres meubles et sablonneuses où l'on peut produire des pommes de terre en se servant d'engrais chimique, quoique dans les régions vraiment sablonneuses, on n'obtiendra pas une grosse récolte.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Je suis d'accord avec vous.

L'hon. M. CULLEN : C'est ce que je veux dire. Chaque acre de la province pourrait servir si nous avions un débouché pour les récoltes que nous pourrions y produire.

Plus de 76 p. 100 de la superficie de la province sont classés comme terre favorable à l'agriculture. De ce chiffre, une proportion de 60 p. 100 peut être considérée comme terre améliorée. L'étendue totale des fermes et le nombre de celles-ci a tendance à décroître, tout comme dans les autres provinces du Canada. Le tableau suivant indique la comparaison entre le recensement de 1951 et celui de 1956 à ce sujet :

	1951	1956	Pourcentage du Changement
Superficie totale des fermes	1,095,304	1,065,463	— 2.7
Nombre total des fermes	10,137	9,432	— 6.8
Moyenne d'acres des fermes	108	112.9	+ 4.5
Terres améliorées	645,795	645,492	— .04
Terres en culture	426,210	419,099	— 1.6
Pâturages	197,937	201,225	+ 1.6
Autres	21,648	25,168	+16.2
Terres non améliorées	449,509	419,971	— 6.5
Lots boisés	346,191	334,226	— 3.4
Autres	103,318	85,745	—16.8

Vous remarquerez que le nombre de cultivateurs a diminué de 6.8 p. 100, la superficie des terres améliorées de .04 p. 100 et la superficie totale des fermes de 2.7 p. 100. Ces chiffres, à mon avis, peuvent être interprétés de tant de façons qu'ils sont sujets à caution, mais je crois qu'ils sont exacts en ce sens que nous avons des fermes vacantes et encore plus de fermes adjacentes qui ont été achetées ou louées par des cultivateurs qui n'en utilisent pas les granges et autres dépendances.

Le sénateur BARBOUR : Je crois qu'il serait juste de dire que beaucoup de celles-ci sont mieux cultivées maintenant que jamais auparavant.

L'hon. M. CULLEN : C'est exact et c'est ce que nous déclarons à la fin de notre mémoire.

Le sénateur BRADETTE : Je constate sur votre tableau que la superficie des terres boisées a diminué de 3.4 p. 100. Cela est plutôt surprenant parce que, si je ne me trompe, le reboisement a été intense dans les Maritimes.

L'hon. M. CULLEN : En effet, mais je doute que ce chiffre soit vraiment exact, parce que je ne crois pas qu'il y ait eu une aussi grande superficie défrichée. Je crois que l'on peut différer d'opinion sur ce qui constituait le terrain boisé ou autre lorsque le recensement a été fait.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que l'on cultive ce terrain boisé ?

L'hon. M. CULLEN : Jusqu'à un certain point, maintenant, mais pas tellement dans le passé, sauf que le cultivateur compétent, sans beaucoup de connaissances forestières, traitait naturellement avec soin son lot à bois, l'exploitait d'une manière sensée, alors que d'autres abattaient à droite et à gauche sans discernement. Mais il en est là comme partout ailleurs dans l'administration d'une ferme. Un bon cultivateur par nature saura comment exploiter son lot à bois sans avoir reçu d'instructions en ce sens.

On remarquera, par ces chiffres, que la province a maintenu un bon équilibre entre le total de la superficie des fermes et celui des terres améliorées. Même si l'étendue des fermes cultivées a diminué de 30,000 acres, celle des terres améliorées n'a diminué que de 300 acres. Ces observations indiquent que les terres agricoles ne sont pas négligées aux dépens des superficies améliorées. On remarquera également que l'étendue des fermes a augmenté de 4 p. 100.

En discutant un problème de ce genre, on peut raisonnablement présumer qu'une petite ferme est celle où le produit de l'activité agricole est insuffisant pour procurer à l'exploitant et à sa famille un niveau de vie satisfaisant. Nous nous rendons compte que c'est là une définition plutôt vague de l'expression "petite ferme" et nous ne tenterons pas non plus de définir ce qui constitue un niveau de vie satisfaisant. Les petites fermes peuvent être rangées en trois différentes catégories :

a) Ferme résidentielle : utilisée surtout comme foyer familial, sans aucune tentative de production agricole à des fins commerciales.

b) Exploitation intermittente : l'exploitant passe une grande partie de son temps ailleurs et environ la moitié de son revenu est tiré de la ferme.

c) Exploitation continue : l'exploitant passe la plus grande partie de son temps sur la ferme et en tire la plus grande partie de son revenu.

Peut-être pourrions-nous laisser de côté les deux premières catégories, et étudier plus attentivement le cultivateur qui exploite continuellement sa petite ferme et la façon dont il utilise son terrain. Peut-être pourrions-nous subdiviser cette dernière catégorie comme suit :

a) Les cultivateurs qui désirent vivre sur la ferme et sont prêts à accepter un niveau de vie moins élevé.

b) Les exploitants à demi retraités qui, pour raisons de santé, sont incapables de cultiver de plus grandes terres.

c) Les cultivateurs qui désirent résoudre leurs problèmes.

Il semble donc que la question à considérer au sujet de l'utilisation des terres, c'est de savoir si l'on fait le meilleur usage possible de celles qui sont favorables à l'agriculture. Pour établir une classification de l'utilisation des terres, il faut se baser sur la composition du sol, l'anatomie topographique, les conditions naturelles d'égouttement et sur l'aptitude générale du sol à produire les récoltes les plus répandues dans la province. Afin de déterminer l'utilisation du sol, nous

nous reportons à un relevé des sols préparé par G. B. Whiteside et publié en 1950. Ce rapport range les terres en six groupes, comme suit :

UTILISATION DES SOLS PAR GROUPE

Groupe	Acres	Pourcentage de la superficie totale
1	776,385	56.7
2	35,440	2.6
3	195,865	14.3
4	141,180	10.3
5	175,625	12.9
6	73,490	3.2

Le groupe 1 comprend les meilleures terres agricoles et celles qui pourraient le devenir. La plus grande partie de ces sols est en culture. Ils s'adaptent à une grande variété de récoltes et peuvent donner d'excellents rendements.

Le groupe 2 comprend les terres agricoles variant de bonnes à moyennes. Leur classement est légèrement inférieur à celui du groupe 1 et leur adaptabilité à la culture est plus restreinte.

Les sols du groupe 3 comprennent les terres agricoles variant de la moyenne aux terres peu productives, les conditions d'humidité du sol constituant le facteur limitatif. La composition légère de la terre ne lui permet de retenir que peu d'humidité. A la suite de bonnes méthodes d'exploitation, ces sols peuvent donner des rendements moyens en matière de récoltes généralement produites.

Les sols du groupe 4 sont peu propres à l'agriculture à cause des conditions topographiques, de l'érosion et des conditions d'égouttement défavorables. Ils se subdivisent en deux groupes : les terres accidentées sujettes à l'érosion, à moins d'être enherbées; et les terres sans relief dont les conditions naturelles d'égouttement sont défavorables.

Le groupe 5 comprend les terres impropres à la culture dont les conditions d'égouttement sont extrêmement défavorables. Une fois aménagées, elles produisent peu d'herbes et même dans des conditions d'exploitation favorables, leur rendement est moyen ou médiocre. Une grande partie des terres défrichées de cette catégorie sont maintenant reprises en bleuets ou en bois.

Le groupe 6 comprend les terres non favorables à l'agriculture. Des conditions topographiques variant d'un extrême à l'autre, l'égouttement naturel défavorable et les possibilités d'érosion très prononcées, ainsi que les frais élevés d'assèchement et d'entretien, restreignent l'usage de ces régions pour fins agricoles.

LE PRÉSIDENT : Quelle est la nature du sous-sol de l'Île du Prince-Édouard ? Est-ce de la glaise ou du roc ?

L'hon. M. CULLEN : C'est ce que nous appelons de la terre à briques pour environ la moitié de la superficie; l'autre moitié, en général, comprend différentes formations, une partie étant du schiste rocailleux et une partie du sable blanc. Mais le sous-sol d'une grande partie de la province est formé de terre à briques.

LE PRÉSIDENT : Cela retient l'humidité ?

L'hon. M. CULLEN : Oui.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : La plus grande partie du sol est une terre franche argileuse ?

L'hon. M. CULLEN : Non. On le décrit comme terre franche sablonneuse. Nous avons de la terre franche argileuse dans la partie occidentale de la province, mais sur une étendue probablement inférieure au huitième de la superficie totale.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Et le sol est de couleur rougeâtre. Vous pouvez reconnatre une automobile de l'Île du Prince-Édouard dans la Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. CULLEN : Vous pouvez les reconnaître n'importe où.

La partie suivante de notre mémoire a été préparée par un économiste et par notre analyste des sols. Elle est probablement plus technique que les autres.

L'étendue des fermes a changé de façon évidente au cours des années et l'on remarquera que l'évolution la plus marquée concerne le nombre des petites fermes. Le tableau suivant indique les variations dans l'étendue des terres de 1911 à 1956 :

NOMBRE DE FERMES DE DIVERSES ÉTENDUES
DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Étendue de la ferme	1911	1921	1931	1941	1951	1956
1- 50 acres	4,877	4,255	3,742	3,428	2,114	1,848
51-100 "	5,495	5,568	5,071	4,696	3,806	3,437
101-200 "	3,277	3,328	3,418	3,412	3,447	3,293
plus de 200 "	514	550	634	694	770	854

Il serait peut-être bon de considérer les petites terres d'après les deux classifications : "commerciales" et "non commerciales". Les terres commerciales sont celles dont la production annuelle peut atteindre $1,200 ou plus et les fermes non commerciales, celles dont la production annuelle ne peut atteindre $1,200. D'après des données statistiques préparées en 1956, 26 p. 100 des terres de l'Île du Prince-Édouard sont classées comme non commerciales. En classant celles-ci d'après l'étendue de la superficie améliorée, on s'aperçoit que 77 p. 100 ont de 10 à 69 acres d'étendue. Cela indique clairement qu'une large proportion des fermes non commerciales sont de faible superficie et ne rapportent qu'un faible revenu. Même si les petites terres ont joué un rôle important dans le maintien de la population rurale, elles n'ont jamais été cultivées au même degré que les grandes fermes et par conséquent n'ont pas influencé le total de la production agricole au point que leur nombre le ferait supposer. Les propriétaires de ces petites fermes gardent deux ou trois vaches, quelques poules, peut-être un cochon ou deux, abattu pour la consommation domestique, mais ils ne font aucun effort pour cultiver leur terre et dépendent sur leur travail à l'extérieur pour acheter les produits qu'ils doivent payer en argent.

Le sénateur HIGGINS : Une ferme de 69 acres est-elle considérée comme une petite ferme dans votre province ?

L'hon. M. CULLEN : Beaucoup de fermes de plus de 50 acres sont très bien cultivées. Je considère une ferme de moins de 50 acres comme une petite ferme. Mais, comme toutes les déclarations générales, celle-ci est contestable parce qu'il se trouve des exceptions. Je crois cependant que les sénateurs de l'Île du Prince-Édouard ici présents conviendront avec moi que la plupart des petites fermes ne sont pas aussi intensivement cultivées que les grandes. Le revenu de beaucoup de ces gens-là dépend du travail qu'ils font pour le voisin, ou de la pêche durant une partie de l'année, ou d'un autre métier. En général, il est surprenant de constater que dans les cas où l'on pourrait logiquement conclure que le propriétaire d'une terre de 35 acres ferait une culture intensive, c'est le contraire qui s'applique dans plus de 80 p. 100 des cas.

Le sénateur HIGGINS : Est-ce qu'on ne fait pas l'élevage du mouton sur les fermes de 50 acres ou moins ?

L'hon. M. CULLEN : Non. On garde très peu de moutons sur les petites fermes.

Le sénateur HIGGINS : Où en garde-t-on ?

Le sénateur BARBOUR : Beaucoup de ces petits cultivateurs travaillent pour d'autres cultivateurs.

L'hon. M. CULLEN : En effet.

Le sénateur BARBOUR : Souvent ils se servent des machines agricoles d'autres cultivateurs pour leurs récoltes.

L'hon. M. CULLEN : Oui. Il semble que les propriétaires de fermes de peu d'étendue ont l'impression que l'achat de machines agricoles exige une mise de fonds trop élevée. Non pas qu'ils s'en rendent compte en s'arrêtant à faire des calculs sur un bout de papier. Ils décident simplement d'emprunter les machines de leurs voisins et souvent ils travaillent pour eux afin d'obtenir l'argent comptant dont ils ont besoin pour vivre.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Autrement dit, ils ne peuvent acheter de machines dispendieuses parce qu'ils ne les utiliseraient pas suffisamment pour en justifier le coût.

L'hon. M. CULLEN : C'est à ça que cela revient.

Le sénateur BARBOUR : Est-ce que l'on utilise des chevaux ?

L'hon. M. CULLEN : Très peu, de nos jours. Beaucoup de cultivateurs ne possèdent pas de tracteurs, mais ils font faire leur travail par celui du voisin. Naturellement, cela est au détriment du petit cultivateur parce qu'il est obligé de dépendre du tracteur du voisin et celui-ci fait son propre travail en premier.

Le sénateur HORNER : Ce serait beaucoup plus avantageux pour lui d'avoir des chevaux.

L'hon. M. CULLEN : Je ne veux pas exprimer d'opinion à ce sujet. Je l'ignore.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Est-ce qu'il y en a qui achètent leurs machines agricoles ensemble et s'en servent ensuite pour l'exploitation de deux fermes ?

L'hon. M. CULLEN : Pas les tracteurs. Il y en a bien peu qui sont propriété conjointe dans l'Île du Prince-Édouard. Quant aux autres machines, comme les vaporisateurs mécaniques, les moissonneuses-batteuses, presses à foin, plusieurs sont la propriété de deux ou trois cultivateurs.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Ne pourraient-ils pas utiliser avantageusement les tracteurs en commun ?

L'hon. M. CULLEN : Je crois que c'est possible et avantageux. Cela pourrait se faire dans une bonne exploitation. L'une des raisons pour lesquelles cette méthode n'est guère pratiquée, c'est que les cultivateurs qui l'ont essayée présument qu'ils sont de bons amis et qu'une entente n'est pas nécessaire. Ensuite, ils ont des difficultés et l'arrangement ne marche plus. S'ils achetaient conjointement des tracteurs et autres machines agricoles et avaient une entente par écrit dès le début sur la manière de les payer et de les utiliser en commun, je crois que ce serait avantageux.

LE PRÉSIDENT : En moyenne, est-ce qu'il y a suffisamment d'emplois pour permettre aux petits cultivateurs de suffire à leurs besoins et à ceux de leurs familles ?

L'hon. M. CULLEN : Pour répondre à votre question avec l'expression que vous avez employée, "en moyenne", je vous dirai que non. Il est vrai que durant la guerre et plusieurs années ensuite, à cause des conditions anormales, il y avait suffisamment de travail pour employer ces gens dans leur temps libre. Si vous tenez compte des conditions au cours des trente dernières années et si vous établissez une moyenne, je dirais qu'il n'y en a pas suffisamment, parce que chaque jour des douzaines de personnes qui se cherchent du travail se présentent aux bureaux de placement.

LE PRÉSIDENT : Voici une autre question que j'aimerais vous poser : avez-vous une idée de ce que sont les taxes, par acre ?

L'hon. M. CULLEN : Non, je n'ai pas ce renseignement.

Le sénateur BARBOUR : Je crois que la seule taxe est la taxe scolaire.

L'hon. M. CULLEN : En effet, mais les taxes scolaires sont maintenant très

élevées. Il n'y a pas d'impôt foncier provincial. C'est en 1947 que le gouvernement a aboli cette taxe en faveur de la taxe scolaire.

Le sénateur HORNER : Et vos municipalités ?

L'hon. M. CULLEN : Il n'y a pas de municipalités dans l'Île du Prince-Édouard. Cela comprend l'étendue des fermes. Nous avons des villages et des villes et dans quelques cas, ils peuvent comprendre quelques fermes situées aux abords.

Le sénateur HORNER : Et vos routes ?

L'hon. M. CULLEN : Elles relèvent toutes du gouvernement provincial.

Le sénateur HORNER : Où prend-il les taxes à cette fin ?

L'hon. M. CULLEN : La gazoline.

Le sénateur HORNER : C'est un cercle vicieux. Naturellement, le problème réside dans le fait que le tracteur à gazoline n'ajoute rien à la fertilité du sol; en réalité, il la détruit presque. Tandis que les chevaux fournissent de l'engrais pour la terre.

L'hon. M. CULLEN : Nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que la fertilisation joue un grand rôle dans l'utilisation des sols et dans la mesure du revenu qu'ils fourniront. Au cours des vingt ou vingt-cinq dernières années, l'usage d'engrais commerciaux a augmenté prodigieusement et la plus grande quantité a été employée à la production des pommes de terre. En dépit de l'importance du foin, du grain et des pâturages comme récoltes dans la province, la fertilisation dans ce domaine a peu progressé. La chaux ajoutée au sol est très importante pour la production des légumes et pour les pâturages, mais l'usage en a à peine augmenté.

On a tenté d'intéresser les exploitants de petites fermes à la production de petits fruits et de légumes en accordant de l'aide financière aux établissements de mise en conserve. Les fraises ont été cultivées avec succès sur plusieurs de nos petites fermes et ont grandement ajouté à leur revenu. Il y a des acres de terre dans l'île qui ne peuvent produire que des bleuets et l'on a tenté d'encourager les propriétaires de ces étendues à les transformer en entreprise commerciale. Le ministère provincial de l'Agriculture encourage maintenant la production d'autres récoltes pour la congélation et la mise en conserve. Cela devrait fournir aux exploitants de petites fermes l'occasion d'augmenter leur revenu au moyen de récoltes qui n'exigent pas de mise de fonds importante et qui fourniraient du travail pour toute la famille.

Le sénateur HIGGINS : Est-ce qu'il y a des méthodes pour augmenter la production des bleuets ?

L'hon. M. CULLEN : Naturellement les bleuets croissent à l'état sauvage et les gens les cueillent. Autrement, ils restent là. Nous avons tenté de mettre en valeur ces régions comme on l'a fait dans l'État du Maine. Je dois dire que nous n'avons pas très bien réussi, mais l'étendue a augmenté.

Le sénateur HIGGINS : Les bleuets à Terre-Neuve poussent tous sur les terres de la Couronne, sur des milliers d'acres d'étendue et les gens vont les ramasser. N'importe qui est libre d'en cueillir. Le gouvernement brûle certaines superficie et elles produisent ensuite des bleuets.

L'hon. M. CULLEN : Comme je l'ai dit déjà, la plus grande partie de l'île est propriété privée. Nous avons tenté d'intéresser les propriétaires à mettre en valeur des champs de bleuets sur leurs propres terres. Je crois que cela pourrait fournir un bon revenu, mais nous n'avons guère réussi.

Le sénateur HIGGINS : A Terre-Neuve, il y a tellement de bleuets qu'il est impossible de tout cueillir. Ils croissent à l'état sauvage. Les collines en sont tout empourprées et n'importe qui peut en cueillir.

L'hon. M. CULLEN : Sur le littoral oriental de Terre-Neuve, les jours sans gelée sont plus nombreux que dans la plupart des autres provinces, quoique cette île se trouve plus au nord, parce qu'elle est entourée d'eau.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Je remarque que l'utilisation de la pierre à chaux n'a guère augmenté. Est-ce à cause du prix ?

L'hon. M. CULLEN : Les subventions relatives à l'achat de pierre à chaux sont accordées par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Ce dernier fournit 40 p. 100 et le gouvernement fédéral, 60 p. 100. La subvention a été augmentée l'an dernier de 50c. et cette année, de 60c., mais cela n'a fait que contrebalancer l'augmentation des taux de transport, non pas seulement au cours des deux dernières années, mais des six ou sept dernières années, par conséquent la subvention suit les conditions de près. Le coût pour les cultivateurs est d'environ $5.50 la tonne pour la chaux ensachée, et $3.80 pour la chaux en vrac. C'est à peu près la moyenne. Il s'en vend à $5.25 et même à $6.

Le sénateur BARBOUR : Quel est le pourcentage d'utilisation de la pierre à chaux ?

L'hon. M. CULLEN : Le pourcentage est faible. Il s'élèvera peut-être à 25 p. 100 cette année à cause de l'augmentation des taux de transport.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Quel pourcentage de votre sol en exige ?

L'hon. M. CULLEN : Presque la totalité, mais il y a des régions peu étendues, maintenant abondamment recouvertes d'écailles d'huîtres, qui n'en ont pas besoin.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Il me semble que si vous étiez en mesure de le faire, il serait plus pratique d'augmenter votre subvention et de réduire le prix de la chaux afin que le cultivateur en utilise davantage.

L'hon. M. CULLEN : Je crois qu'à tout prendre, la pratique actuelle est la meilleure qui ait été suivie par le ministère de l'Agriculture depuis qu'il l'a lancée. C'est une mesure d'aide à l'agriculture bien supérieure à toutes les autres.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Je crois que cette subvention en faveur de la chaux a aidé les cultivateurs plus que toute autre mesure du gouvernement provincial. Durant la guerre, afin d'encourager les cultivateurs à en utiliser davantage, le prix en a été réduit à $1.50 à la gare de chemin de fer la plus rapprochée. C'est alors qu'ils ont commencé à s'en servir.

Le sénateur BARBOUR : Qu'est-ce que le cultivateur paye chez vous, en moyenne, pour l'engrais chimique ? Je veux dire dans l'île. Le prix doit dépasser $50. la tonne, n'est-ce pas ?

L'hon. M. CULLEN : Les engrais légers coûtent environ $46 la tonne et les plus concentrés doivent se vendre environ $58.

Le sénateur HORNER : Est-ce que les dos de homard et les écailles d'huîtres servent à quelque chose ? Ont-ils quelque valeur ?

L'hon. M. CULLEN : Pas beaucoup, ces dernières années.

Le sénateur HORNER : Il me semble qu'on en utilise comme engrais dans les régions voisines des usines de mise en conserve du homard.

L'hon. M. CULLEN : Le pourcentage est bien peu élevé. On ne se donne pas la peine de les transporter par camions. Autrefois, on les répandait sur une grande étendue, mais maintenant, on adjuge un contrat pour l'enlèvement de ces matières et l'entrepreneur les entasse quelque part. L'étendue de terrain qui en bénéficie est très limitée. Avant la Première Guerre mondiale, les gens recueillaient la vase au fond des rivières. Cette couche était formée en partie par l'érosion des terres et, apparemment, les écailles d'huîtres et de moules décomposées qui gisaient au fond de la rivière s'y mêlaient et leur teneur en chaux et en phosphore était très élevée.

Le sénateur BARBOUR : Cela valait-il mieux que la pierre à chaux ?

L'hon. M. CULLEN : Oui, mais de nos jours, étant donné le coût de la main-d'oeuvre, extraire cette matière du fond de la rivière est une entreprise inabordable.

Le sénateur HIGGINS : On l'utilise comme engrais ?

L'hon. M. CULLEN : J'allais justement renseigner le Comité à ce sujet. De nos jours, les usines mettent en adjudication l'enlèvement de ces matières, pour s'en débarrasser, et elles sont jetées sur une seule ferme. Avant la Première Guerre mondiale, les dos de homard et les écailles d'huîtres étaient répandus en couches minces sur de grandes étendues, mais aujourd'hui, il s'agit simplement de s'en débarrasser. Quelqu'un soumissionne pour obtenir le contrat d'enlèvement et le nombre d'acres de terrain qui en bénéficie est très limité.

Le sénateur HIGGINS : Les exploitants des petites fermes près de Saint-Jean, de la baie de la Conception, de la baie de la Trinité et autres endroits de Terre-Neuve, se servent de capelan comme engrais. C'est bien dommage car ce poisson est l'un des plus délicieux au monde. On en pêche par milliards; les entrailles et autres déchets servent d'engrais. Vous voyez parfois des fermes entièrement recouvertes de capelan.

Le sénateur BRADETTE : Est-ce un gros poisson ?

Le sénateur HIGGINS : Environ 6 pouces.

L'hon. M. CULLEN : Il y aurait lieu de donner des explications au sujet du dernier paragraphe et des conserveries dont il est question. Une foule de gens pensaient que cette usine de congélation fondée l'an dernier serait une mine d'or et ils sont déçus. La culture des pois n'a pas été aussi profitable que beaucoup de gens l'espéraient. J'espère que les conditions s'amélioreront à l'avenir avec l'expérience acquise. Cependant, d'autres récoltes obtinrent plus de succès. Je veux parler des haricots, des choux-fleurs, du persil, des choux de Bruxelles, des asperges, du brocoli et, naturellement, des fraises. Même si je ne prévois pas que les gens s'enrichissent avec ces récoltes, sur les petites fermes dont nous traitons, où l'on a besoin de plus de revenu, lorsque la famille est nombreuse, je trouve que l'on ferait bien de cultiver de ces produits. J'ai une lettre d'une femme qui a retiré $75 d'un quart d'acre d'haricots. Un homme nous a écrit disant qu'un peu moins d'une acre de brocoli lui a rapporté $375. Cela paraît être une somme assez élevée mais en réalité, ces personnes n'ont pas retiré beaucoup plus qu'un bon salaire pour leur travail. Cependant, dans une région où il n'y a pas d'emplois disponibles, cela est encore désirable.

Le sénateur BARBOUR : Matthew et Wells avaient entrepris la mise en conserve des concombres dans l'Île du Prince-Édouard. Est-ce qu'ils en reçoivent encore beaucoup ?

L'hon. M. CULLEN : Une moyenne quantité.

Le sénateur BARBOUR : Comment les expédient-ils en dehors de la province ?

L'hon. M. CULLEN : Ils sont expédiés en wagons-citernes. On les saumure et on les place d'abord dans des réservoirs mobiles ressemblant à des silos sur roues. De là, on les transvide à la pelle dans les wagons-citernes qui les transportent à Guelph, où ils sont mis en conserve.

Le sénateur BRADETTE : Guelph, Ontario ?

L'hon. M. CULLEN : Oui Guelph, Ontario.

Le sénateur BARBOUR : Je suppose que ça revient meilleur marché de les expédier à Guelph dans des wagons-citernes et de les mettre en conserve là, que de les embouteiller dans l'île ?

L'hon. M. CULLEN : Je suppose qu'il y a une taxe convenue de transport. Il doit y avoir une entente de ce genre, les intéressés sachant qu'ils vont en expédier une certaine quantité chaque année.

Le sénateur INMAN : Est-ce que quelqu'un a déjà songé à préparer les cornichons dans l'île même ?

L'hon. M. CULLEN : Nous avons à maintes reprises demandé à la compagnie d'y établir une fabrique, ainsi qu'à d'autres compagnies, mais sans succès jusqu'ici. Lorsque l'on a commencé à cultiver des concombres dans l'île et à les transporter à Guelph, la compagnie nous a laissé entendre qu'elle avait l'intention d'établir une fabrique dans l'Île du Prince-Édouard, mais elle ne l'a pas encore fait.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que la canalisation du Saint-Laurent affectera les taux de transport de ce produit en Ontario ?

L'hon. M. CULLEN : Je ne le crois pas parce que la compagnie possède des wagons-citernes spéciaux qui, je suppose, attendent sur ses voies de service, à Guelph. Si les concombres étaient transportés par eau, il faudrait les transférer sur d'autres véhicules de transport et la compagnie aurait besoin d'entrepôts, ici et là-bas.

Les cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard se trouvent dans une situation avantageuse pour fournir des aliments aux autres provinces de l'Atlantique. La région de l'Atlantique manque de toutes les viandes, sauf le mouton et l'agneau, alors que l'Île du Prince-Édouard produit toutes les catégories de viande, sauf la dinde, en quantités supérieures à ses propres besoins.

Le tableau suivant indique les quantités approximatives de production et de consommation dans l'île, ainsi que dans les autres provinces de l'Atlantique au cours de 1956.

			I. P.-E.	Provinces de l'Atlantique
PORC	Consommation	liv.	4,676,000	80,497,000
	Production	"	11,154,000	28,601,000
			+ 6,478,000	— 51,896,000
BOEUF	Consommation	liv.	6,682,000	112,789,000
	Production	"	11,300,000	48,947,000
			+ 4,618,000	— 63,842,000
MOUTON et AGNEAU	Consommation	liv.	238,000	4,399,000
	Production	"	699,000	4,765,000
			+ 461,000	+ 366,000
POULET et VOLAILLE	Consommation	liv.	2,184,000	37,640,000
	Production	"	3,421,000	18,512,000
			+ 1,237,000	— 19,128,000
DINDE	Consommation	liv.	397,000	7,972,000
	Production	"	264,000	2,609,000
			— 133,000	— 5,363,000
OEUFS	Consommation	liv.	2,284,000	37,908,000
	Production	"	5,995,000	35,315,000
			+ 3,711,000	— 2,593,000

Nous nous rendons compte que ce sont là des chiffres approximatifs, mais ils indiquent clairement que l'Île du Prince-Édouard est un pays exportateur et qu'il y a un débouché pour toutes les viandes produites dans cette région. Les provinces de l'Atlantique ne peuvent subvenir à leurs besoins en aliments de base, sauf en ce qui concerne les pommes et les pommes de terre. A la suite

de la mise en valeur des étendues qui se trouvent au nord de l'Île du Prince-Édouard, la possibilité d'accroître notre commerce de produits agricoles est vraiment excellente, étant donné que l'île est la région agricole la plus rapprochée. Nous croyons que si les problèmes du transport peuvent être résolus afin que nos produits puissent atteindre ces nouvelles régions, nos cultivateurs seront en mesure d'augmenter leur production.

Nous avons confiance que votre étude des problèmes agricoles résultera en une méthode d'utilisation des terres, avantageuse pour tout le Canada au cours des années à venir.

Le sénateur HORNER : Quelqu'un devrait nous dire quel est le montant des taxes, mettons sur cent acres de bonne terre.

L'hon. M. CULLEN : Les taxes scolaires sur cent acres de bonne terre s'élèvent à $150 environ.

Le sénateur BARBOUR : Sur 100 acres ?

L'hon. M. CULLEN : Oui.

Le sénateur BARBOUR : Cela ne se trouve pas dans les arrondissements scolaires réguliers.

L'hon. M. CULLEN : Vous seriez surpris de savoir à quel point ces taxes ont augmenté. Dans les arrondissements scolaires de la campagne, ces taxes sont maintenant cinq fois plus élevées qu'il y a dix ans.

Le sénateur HORNER : Monsieur le président, M. Cullen déclare à la page 2, que la première fromagerie a été établie dans la province en 1890. Quelle est maintenant la situation en ce qui concerne ces fromageries ?

L'hon. M. CULLEN : Elles sont presque toutes devenues des beurreries. Trois fromageries fonctionnent encore et les beurreries ont également été réunies. Il reste deux beurreries importantes et peut-être une douzaine de petites beurreries ou fromageries, mais le procédé d'unification se continue.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Pourquoi ce changement du fromage au beurre ?

L'hon. M. CULLEN : Cela s'est produit surtout depuis la Première Guerre mondiale et, jusqu'à un certain point, depuis la Seconde Guerre alors que nous avions six fromageries. Nous n'en avons plus que trois maintenant. C'est une question de soutien des prix.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : C'est à cause aussi du lait écrémé.

Le sénateur HORNER : Au cours des années en question, vous vendiez votre fromage à la Grande-Bretagne. Avez-vous conservé ce débouché ?

L'hon. M.CULLEN : Au début du siècle, avant la Première Guerre mondiale, nous vendions de faibles quantités de fromage à la Grande-Bretagne et nous lui en avons vendu depuis. Le sénateur McDonald devrait être mieux renseigné que moi car il a été président de l'Association des producteurs de lait pendant plusieurs années.

Le sénateur BARBOUR : Il y a eu un changement au cours des années 1930. Nous expédions du fromage en Grande-Bretagne mais nous n'en fabriquons pas suffisamment dans les Maritimes pour subvenir aux besoins de ces provinces.

L'hon. M. CULLEN : Cela ne signifie pas que nous n'avons pas un excellent débouché pour le fromage, parce que celui du Québec et de l'Ontario a fortement concurrencé le nôtre sur le marché des Maritimes.

Le sénateur BARBOUR : Oui. La concurrence qui nous est livrée montre que les Maritimes constituent un excellent marché pour le fromage.

LE PRÉSIDENT : En effet. Voici un point dont je voudrais m'enquérir. Je vois que la superficie des pâturages a augmenté. C'est sans doute parce que les troupeaux laitiers ont augmenté également.

L'hon. M. CULLEN : C'est vrai. Mais c'est un fait également qu'il y a vingt-cinq ans, je ne crois pas qu'il se trouvait plus que quelques acres, certainement

pas 1 p. 100 des terres de l'île, en pâturage permanent. Il y a eu depuis une forte tendance, peut-être pas suffisante, vers l'augmentation des pâturages permanents parce qu'ils produisent d'énormes quantités de fourrage. Durant la dernière partie du 19e siècle et les quinze premières années du siècle actuel, la propagande en faveur de la rotation des récoltes a été très intense et je crois qu'en ce qui concerne les pâturages permanents, cette sorte de propagande a été nuisible. Les gens avaient l'impression qu'ils ne savaient pas cultiver à moins de pratiquer sur toute l'étendue de leurs fermes la méthode de rotation de cinq ans, ou de quatre ans, et ce n'est qu'au cours des derniers . . . peut-être le mouvement n'a-t-il commencé qu'après la Seconde Guerre mondiale alors que la main-d'oeuvre était tellement rare, mais c'est alors qu'on a commencé à mettre en valeur les pâturages permanents. Nous en avons d'excellents maintenant et la superficie augmente d'année en année.

LE PRÉSIDENT : Souffrez-vous parfois de la sécheresse dans l'île ?

L'hon. M. CULLEN : Le sénateur McDonald en parlait justement ce matin. Nous avons eu la dernière sécheresse en 1921.

Le sénateur HORNER : Et c'était une véritable sécheresse.

L'hon. M. CULLEN : Oui.

LE PRÉSIDENT : Quelles est la précipitation moyenne ?

L'hon. M. CULLEN : Je n'ai pas ce renseignement. Je vais noter la question.

Le sénateur HORNER : Si la superficie de vos fermes s'accroît, monsieur Cullen, je suppose que l'île ne pourrait contenir une population plus élevée ? Les gens doivent être obligés de partir ?

L'hon. M. CULLEN : Je ne crois pas que ce soit tout à fait exact. Actuellement, on se limite surtout à l'agriculture et à la pêche. La pêche pourrait prendre de l'expansion, autant que pourraient lui en donner, l'esprit d'initiative des gens et les marchés disponibles. Je possède seulement la statistique de 1951, mais elle indique que 7 p. 100 seulement du poisson capturé dans le Golfe a été pris à bord de vaisseaux canadiens. Cela concerne 1951. Les navires de la Russie, de l'Espagne, de la Norvège, de l'Islande et d'autres pays, ainsi que ceux des États-Unis naturellement, viennent pêcher dans le golfe Saint-Laurent.

Le sénateur HORNER : Est-ce qu'il y a une limite réservée ? L'étendue réservée aux pêcheurs de l'île est-elle de trois milles du littoral ou quoi ?

L'hon. M. CULLEN : La limite de trois milles s'applique à tous les navires, mais c'est là une faible étendue. Cette limite s'applique aux navires de toutes les nations mais, si étrange que cela paraisse, les navires canadiens de plus de 100 pieds de longueur ne sont pas censés pêcher à l'intérieur d'une zone de 12 milles. On tente actuellement de faire changer ce règlement et je crois qu'il a été changé par une modification apportée à la loi l'hiver dernier, mais il me semble que la modification n'a pas encore été rendue publique. Il y a eu du retard. Cette modification permettra aux navires canadiens de s'approcher aussi près des côtes que les navires étrangers.

Le sénateur HORNER : Je ne peux pas comprendre pourquoi les navires canadiens étaient laissés à l'écart.

L'hon. M. CULLEN : La raison est très simple. Il est possible de promulguer des lois régissant la conduite des navires canadiens sans danger de guerre ou sans causer de répercussion diplomatiques. Des restrictions semblables auraient sans doute été imposées aux autres navires si l'on n'avait craint de causer du trouble.

LE PRÉSIDENT : L'un de vos problèmes alors, en ce qui concerne les petits cultivateurs est l'exercise simultané du métier de pêcheur ? Est-ce qu'ils vivent trop loin de la mer pour se livrer à la pêche ?

L'hon. M. CULLEN : Je ne veux pas dire cela, mais étant donné que notre province se limite à ces deux catégories d'entreprises et que les Maritimes offrent un

débouché pour une production beaucoup plus élevée, il me semble que l'île pourrait sans doute doubler son rendement de certains produits, même avec l'étendue actuellement cultivée, et que ce serait vraiment désirable. Cela ne peut se faire du jour au lendemain, mais si nous agissions ainsi, nous pourrions maintenir une population beaucoup plus considérable. Je crois qu'il serait également avantageux de conserver notre population et même de l'accroître. Nous pourrions y réussir si nous faisions la transformation des produits agricoles et des produits de la pêche dans notre propre province.

Le sénateur HORNER : J'allais justement dire que les jeunes gens devraient se diriger vers les provinces de l'Ouest plutôt que de franchir la frontière américaine. Il y a là beaucoup d'espace et nous serions heureux de les accueillir.

Le sénateur BARBOUR : Quelqu'un a dit ici, lors d'une séance antérieure, que vous alliez entreprendre une enquête, cet automne, avec les autorités fédérales au sujet des petites terres. Est-ce exact ?

L'hon. M. CULLEN : Pas au sujet des petites terres en particulier. Nous aurons ce que nous appelons une étude sociologique de la province, entreprise par le ministère fédéral et le ministère provincial de l'Agriculture.

La demande a d'abord été formulée par la Fédération de l'agriculture au printemps de 1958. Elle a demandé au ministère fédéral de l'Agriculture de faire cette étude dans certaines régions désignées de la province et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a appuyé cette demande. La question a été discutée à plusieurs reprises durant l'été et finalement, l'automne dernier, le ministère fédéral a proposé de fournir des travailleurs si le gouvernement de l'Île faisait la même chose et nous avons accepté la proposition.

Le sénateur BARBOUR : Est-ce une entreprise conjointe ?

L'hon. M. CULLEN : Oui. Les employés du ministère d'Ottawa sont arrivés dans l'île la semaine dernière. Je me suis entretenu avec eux lundi et mardi, juste avant de venir ici. M. Abell et M. Dick, du ministère fédéral, sont encore là. Ils comptent y passer toute la semaine pour faire les arrangements nécessaires à cette étude qui sera probablement effectuée en juillet ou en août cette année. Le but de cette étude est d'établir certains faits au sujet de ce que nous avons discuté ce matin.

Je ne veux pas que personne dise que nous allons essayer d'établir le nombre exact d'acres qui constituent l'étendue minimum d'une ferme qui pourrait se prêter à la culture mécanisée des temps modernes. Nous allons tenter de découvrir ce qui se passe dans nos régions les plus prospères, dans les plus pauvres, et dans ce que nous pourrions appeler les régions moyennes, quelle sorte d'exploitation semble logique à l'avenir, d'après les données du passé.

Le sénateur HORNER : Avez-vous une fabrique maintenant pour le conditionnement de votre production de porc ?

L'hon. M. CULLEN : La *Canada Packers* a une salaison à Charlottetown.

Le sénateur HORNER : Elle a été établie là seulement ces dernières années ?

L'hon. M. CULLEN : Non, depuis de nombreuses années.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*) : Cette fabrique a été construite en 1890 par la *Rattenberry*. Davis et Fraser l'ont exploitée ensuite.

Le sénateur WALL : Monsieur le président, au sujet du problème exposé dans ce mémoire et songeant à quelques-uns des points de repère qui surgiront peut-être de l'étude mentionnée, M. Cullen voudrait-il faire des commentaires sur les améliorations fédérales ou provinciales portant sur un domaine quelconque et qui, à son avis, contribueraient à la solution de quelqu'uns de ces problèmes. J'aimerais également connaître son opinion sur la ligne de conduite fédérale ou provinciale qui pourrait être suivie dans le même but. Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet, monsieur Cullen ?

L'hon. M. CULLEN : Je n'ai pas d'objection à en parler, mais je crains de ne pouvoir vous éclairer à ce sujet. C'est là l'une des questions dont on s'occupera au cours de cette étude. Notre Fédération d'agriculture et nos organisations agricoles réclament des facilités de crédits depuis les six ou sept dernières années. C'est là l'une des demandes qui ont été formulées dans les mémoires présentés à la Législature provinciale ainsi que dans le mémoire annuel présenté au gouvernement fédéral par l'entremise de la Fédération nationale de l'Agriculture. L'un des aspects frappants de la question, c'est qu'en dépit du fait qu'on nous a présenté cette demande dans l'Île du Prince-Édouard et que d'autres provinces à qui elle a été présentée . . . les calculs relatifs à la période de 1951 à 1956 indiquent que les provinces disposant d'un crédit agricole beaucoup plus considérable que nous n'ont pas mieux réussi que nous à conserver leur population agricole.

Le sénateur WALL : Autrement dit, le problème comporte des facteurs sociaux ?

L'hon. M. CULLEN : Il doit y avoir d'autres facteurs. Je crois que ce qui contribuerait le plus à ramener les gens sur la ferme serait une régression ou un manque de travail, ou quelque chose de ce genre. Je veux que l'on comprenne bien que ce n'est pas là ce que je préconise. Je ne veux pas que les gens reviennent à la terre parce qu'ils ne peuvent trouver rien autre à faire. Cependant, au cours des années de 1930, 2,000 fermes de plus étaient exploitées dans l'Île du Prince-Édouard et même s'il était avantageux, entre autres choses, d'augmenter notre population et d'élargir l'assiette de l'impôt, nous ne voulons tout de même pas retourner aux mêmes conditions et voir les gens revenir à la terre pour cette raison. En réalité, je crois que l'agriculture, comme toute autre entreprise, est basée sur la question de savoir si ça paye ou non. S'ils y font des profits, les gens resteront sur la ferme; s'ils n'en font pas, ils seront obligés de la quitter.

Le sénateur WALL : La production des viandes de toute sorte, d'après les meilleures méthodes, est-elle avantageuse pour l'Île du Prince-Édouard ?

L'hon. M. CULLEN : Je le crois.

Le sénateur WALL : Que faudrait-il faire pour augmenter cette production ?

L'hon. M. CULLEN : La continuation de prix satisfaisants est nécessaire. Nous traitons dans notre mémoire des débouchés qu'offrent les provinces Maritimes et qui sont bien connus. Je veux dire que nos gens parlent fréquemment de ces marchés qui nous entourent mais qui sont exposés aux pressions qu'exercent les excédents des autres parties du Canada. Ces débouchés ne nous sont pas exclusivement réservés. Un autre problème, c'est le soutien des prix du porc basé sur les prix du marché de Montréal. Nous recevons les prix de ce marché, moins les frais de transport à Montréal, quoique les Maritimes souffent d'insuffisance. La situation pourrait être améliorée, non seulement pour le marché du porc, mais pour d'autres de nos produits si nous pouvions obtenir le prix minimum de Montréal, plus les frais de transport plutôt que moins les frais de transport. Cela encouragerait les cultivateurs.

Vous avez demandé ce que l'on pourrait faire dans le but d'augmenter l'achat de bestiaux. Cela se produirait automatiquement si des prix avantageux étaient maintenus. Si le prix du boeuf est maintenu au niveau actuel pendant une période prolongée, nous accroîtrons certainement notre production, mais j'ignore si la chose est possible.

Le sénateur MCGRAND : Monsieur le président, M. Cullen a parlé d'une étude en matière d'économie sociale qui sera probablement entreprise. Ne croyez-vous pas que l'agriculture mécanisée va chasser des gens de la terre et les forcer à se chercher du travail ailleurs ? Ces gens resteront dans l'Île du Prince-Édouard ou quitteront la province. Je suppose que vous allez tenter de trouver des moyens de les y retenir.

L'hon. M. CULLEN : Il y a là des possibilités de recherches. Des entreprises semblables à la fabrique de congélation des aliments qui a ouvert ses portes l'an

dernier pourraient être inaugurées, si celle-ci réussit, mais cela ne peut se faire en un jour. Il faudra des années, mais l'entreprise serait à l'avantage des petits cultivateurs. Des légumes comme les haricots et le brocoli peuvent être cultivés avec un minimum d'outillage parce que la plus forte partie du travail est faite à la main. Si nous pouvions encourager des entreprises semblables, cela aiderait à maintenir les petites fermes comme exploitations agricoles. Autrement, il en adviendra comme vous l'avez dit : elles seront rassemblées en de larges fermes et il en résultera une réduction de la population agricole.

L'une des questions que nous tâchons de résoudre au cours de cette étude, c'est de savoir où ce processus de rassemblement s'arrêtera. Je suis sûr que nous n'obtiendrons pas de réponse précise, mais certaines tendances, dans certaines régions, indiqueront peut-être ce qui pourra advenir dans d'autres. Autrement dit, lorsque l'étendue moyenne des fermes atteint 150 acres, le rassemblement s'arrêtera-t-il à cette limite ou sera-t-il poussé plus loin.

M. STUTT : Je remarque que la superficie des fermes de l'Île du Prince-Édouard n'a guère augmenté au cours des cinq dernières années, par rapport au recensement de 1951-1956. Le seul comté où l'augmentation semble marquée est celui de Queens, dans la partie occidentale.

L'hon. M. CULLEN : La partie centrale.

M. STUTT : Pouvez-vous nous en donner la raison ?

L'hon. M. CULLEN : Je ne pourrais vous dire la raison exacte. Je crois que le comté de Queens est peut-être la région agricole la plus prospère de la province et c'est peut-être pourquoi il y a eu là plus de rassemblement de petites fermes. Il s'y trouve peut-être plus d'argent pour l'achat de machines agricoles.

LE PRÉSIDENT : Et probablement que plus de personnes ont déménagé à Charlottetown.

L'hon. M. CULLEN : Ces pourcentages peuvent induire en erreur parce que l'étendue de l'Île du Prince-Édouard étant faible, quelques fermes peuvent faire toute la différence. Cependant, dans le comté de Queens, lorsque les gens sont partis, d'autres ont pris leurs fermes, alors que dans le comté de Kings, dans la partie occidentale, et peut-être aussi dans le comté de Prince, lorsqu'un cultivateur abandonnait sa ferme, elle restait vacante.

M. STUTT : Les fermes abandonnées sont plus nombreuses dans l'Est ?

L'hon. M. CULLEN : Oui. Il y en a dans le comté de Queens, mais l'abandon des terres y est moins prononcé parce que le sol est plus productif. Mais la question d'isolement se pose également. Il y a deux raisons . . . et ce ne sont pas les seules, pour lesquelles les cultivateurs abandonnent leurs terres : parce que le sol est pauvre et parce que la région est éloignée des chemins de fer, n'a pas de routes pavées ni d'électricité.

Le sénateur BARBOUR : Je crois qu'il y a une grande différence dans les terres agricoles entre Summerside et Charlottetown. C'est plus central et les marchés sont proches. On peut dire, je crois, que c'est la région agricole la plus progressive et la plus favorable à l'agriculture.

LE PRÉSIDENT : Si vous n'avez plus de questions à poser, je crois que nous devrions proposer un vote de remerciements à l'hon. M. Cullen qui a pris le temps nécessaire pour venir ici nous donner une bonne idée de ce qui se passe dans l'Île du Prince-Édouard.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*) : Monsieur le président, je crois que c'est à moi de proposer ces remerciements. Je suis très heureux que M. Cullen ait été en mesure de venir ici et de nous présenter cet intéressant exposé au sujet

de l'agriculture dans l'Île du Prince-Édouard. Je connais M. Cullen depuis de nombreuses années et même si nous avons eu quelques démêlés politiques, nous sommes restés de bons amis.

Je suis heureux d'avoir l'avantage de proposer, de votre part à tous, un vote de remerciements sincères et chaleureux à l'égard de M. Cullen pour le mémoire qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

SÉNAT DU CANADA

CANADA
JUIL 24 1959
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 1959

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

TÉMOINS:

De l'*Ontario Forest Industries Association:* M. Gordon Godwin, administrateur; le professeur D. V. Love; M. J. B. Matthews, membre; M. J. W. McNutt, ancien président; M. D. R. Rogers, administrateur; M. C. R. Mills, gérant; M. S. F. Rook, vice-président.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21093-0—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

les honorables sénateurs:

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith (*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—(31)

(Quorum, 7)

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 30 avril 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, président, Barbour, Basha, Bois, Boucher, Crerar, Golding, Higgins, Horner, MacDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Westmorland*), Vaillancourt et Wall—16.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'examen du sujet indiqué dans l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

Les représentants suivants de l'Association des industries forestières de l'Ontario témoignent et sont interrogés:

M. Gordon Godwin, administrateur; le professeur D. V. Love; M. J. B. Matthews, membre; M. J. W. McNutt, ancien président; M. D. R. Rogers, administrateur; M. C. R. Mills, gérant; et M. S. F. Rook, vice-président.

A midi et demi le Comité s'ajourne au mercredi 6 mai 1959 à huit heures du soir.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

21093-0—1½

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 30 avril 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à dix heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous sommes en nombre et il est dix heures et demie. Nous avons parmi nous M. Godwin, président de l'Association des industries forestières de l'Ontario.

M. Gordon Godwin, administrateur, Association des industries forestières de l'Ontario:

Le PRÉSIDENT: Monsieur Godwin, auriez-vous l'obligeance de présenter les membres de votre groupe qui sont ici présents?

M. GODWIN: Avec plaisir, monsieur le président. Permettez-moi de faire une légère rectification. Je suis administrateur de l'Association des industries forestières de l'Ontario, et président du comité d'information. C'est moi qui dirige la délégation venue ici ce matin.

Mes compagnons, que je vous présente dans l'ordre où ils sont assis, sont: M. J. B. Matthews; M. S. F. Rook, vice-président de l'Association des industries forestières de l'Ontario; M. J. W. McNutt, ancien président de l'Association; le professeur D. V. Love, de l'Université de Toronto; M. C. R. Mills, gérant de l'Association, et M. D. Rogers, un des administrateurs de l'Association.

Le PRÉSIDENT: Merci. En ce qui vous concerne, monsieur Godwin, pourriez-vous nous renseigner sur vos titres et qualités, nous dire qui vous êtes et ainsi de suite, et comment vous avez accédé à ce poste?

M. GODWIN: Monsieur le président, je suis ingénieur forestier professionnel et membre de l'Association des ingénieurs forestiers professionnels de l'Ontario. J'ai obtenu mon diplôme de génie forestier de l'Université de Washington, à Seattle (Washington), bien que je sois Canadien de naissance. Je me suis occupé de sylviculture et j'ai été en rapport avec les industries forestières depuis vingt-cinq ans. Je suis présentement administrateur des terres boisées pour l'Ontario Paper Co., division de l'Ontario.

Le PRÉSIDENT: Merci. Voudriez-vous donner lecture de votre mémoire dès que vous serez prêt? Vous pourrez rester assis si vous le préférez.

M. GODWIN: Monsieur le président, je vous remercie du privilège de m'asseoir. Ce mémoire comprend quelque 10,000 mots et je vais en donner lecture aussi rapidement que possible. Ce sera pour moi un avantage que de pouvoir rester assis ce matin.

Le PRÉSIDENT: Préférez-vous que des questions vous soient posées durant votre lecture ou qu'on vous interroge plus tard?

M. GODWIN: Je proposerais que la lecture du mémoire fût faite en entier, des notes étant prises chemin faisant, et que les questions fussent posées après cette lecture. Le mémoire traite des "Aspects sylvicoles de l'utilisation des terres dans l'Ontario".

INTRODUCTION:

L'expression "utilisation des terres" est habituellement appliquée à l'étude de la gestion des terres entreprise en vue de la description des modes d'utilisation procurant à la longue le plus d'avantages au plus grand nombre de gens. Une utilisation rationnelle des terres comporte l'aménagement de ces dernières de façon qu'il soit pourvu aux besoins des générations actuelles sans qu'il en résulte une détérioration excessive et sans que la productivité future du sol soit compromise. Il est nécessaire, dans le cas des aménagements industriels et urbains, d'utiliser les terres de telle sorte que leur productivité au point de vue de la végétation se trouve à bien dire abolie. L'utilisation rationnelle exige que cette suppression de la productivité soit réduite au plus strict minimum. Les problèmes que fait surgir l'utilisation des terres se rapportent aux modes d'aménagement qui tendent *a*) à supprimer inutilement la productivité agricole ou sylvicole des terres, ou *b*) à entraîner l'utilisation inefficace des autres facteurs de production—main-d'œuvre, capitaux et esprit d'entreprise, ou *c*) à amener l'usage du sol à de multiples fins selon des modes d'utilisation incompatibles.

Quelques-uns des problèmes inhérents à l'utilisation des terres dans l'Ontario ne se posent que dans des étendues restreintes, par suite de la densité de la population, du genre de sol ou des conditions forestières. Il est donc nécessaire d'envisager les problèmes afférents à l'utilisation des terres dans leur rapport avec des régions particulières de la province. On ne prétend pas que le présent mémoire soit complet, mais certaines étendues où des problèmes existent y sont désignées et définies d'une façon générale afin qu'elles puissent servir d'exemples concrets.

Lorsque l'examen du problème mène à une solution logique, une recommandation au Comité est formulée. Le présent mémoire a pour objet principal de porter à la connaissance du Comité tous les renseignements pertinents que possède l'Association des industries forestières de l'Ontario, dans l'espoir confiant qu'ils puissent être utilisés par le Comité pour cette étude générale du sujet plus efficacement que par tout groupe qui ne s'arrêterait qu'à certains aspects de la situation.

ORIGINE DES CONDITIONS PRÉSENTEMENT EXISTANTES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DES TERRES (1) (2) (4)

Monsieur le président et honorables sénateurs, les chiffres indiqués entre parenthèses renvoient aux détails d'une bibliographie qui se trouve à la fin du mémoire.

Les concessions seigneuriales accordées sous le régime français au XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle comprenaient une clause, importante au point de vue de l'utilisation des terres, qui stipulait que l'étendue comprise dans la concession devait être défrichée et habitée. Une réserve de chênes "pour la construction de navires" était l'unique restriction au défrichement; à part cela, il ne semble pas qu'on ait tenté de classifier les terres.

En 1763, les Anglais mirent en réserve les terres comprenant des peuplements assez considérables de pin blanc, essence alors prisée pour la confection

des mâts destinés à la marine de guerre. Cela semble avoir constitué le premier essai de classification des terres et, bien entendu, on se fondait en l'occurrence plutôt sur le couvert forestier que sur le potentiel foncier.

Au début du dix-neuvième siècle, les droits imposés par l'Angleterre sur l'importation du bois de charpente favorisèrent les bois coloniaux. La production de pin rouge et de pin blanc s'en trouva stimulée et en 1826 les réserves antérieurement établies furent en grande partie oubliées sauf que le pin blanc croissant sur des terres concédées à des fins agricoles était réservé à la Couronne. On fit un faible effort en vue d'améliorer la pratique sylvicole en prescrivant une limite de diamètre grâce à laquelle la coupe des petits arbres se trouvait interdite. Dans les forêts ayant généralement dépassé la maturité et comprenant de gros arbres, forêts qui prédominaient à cette époque, la limite de diamètre n'avait probablement pas d'importance dans la gestion des terres boisées.

Au début, les permis de coupe de bois étaient adjugés annuellement par enchère publique, et des prix de départ étaient fixés pour le bois. Afin de ne pas avoir à payer les redevances ainsi imposées par la Couronne sur le bois, les exploitants d'autrefois obtinrent des concessions de terres vierges ostensiblement à des fins de colonisation. De 1763 à 1825 une superficie totale de 13 millions d'acres fut concédée bien que l'accroissement de la population fût inférieur à 150,000. Une telle concession sans restriction était désavantageuse car elle privait la Couronne d'un revenu raisonnable et laissait les terres improductives. A l'avènement du gouvernement responsable, en 1838, l'administration des terres fut confiée aux représentants élus du peuple. On donna des instructions précises relativement à la concession des bois de la Couronne, mais les actes posés à cette époque-là ne démontrent guère qu'on se soit rendu compte de l'opportunité d'aménager les forêts en vue d'en tirer un approvisionnement continu de bois.

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, le gouvernement entreprit une étude soigneuse en vue de comparer les avantages et les inconvénients des régimes de concession des terres boisées en vigueur au Canada et aux États-Unis. Au Canada, la propriété du sol restait à la Couronne, seul le bois étant vendu, et une rente foncière était perçue en tant que moyen de limiter la superficie détenue par un seul propriétaire. Aux États-Unis les terres étaient vendues à l'enchère publique à un prix de départ de $1.25 l'acre, sans aucune limite quant à la superficie qu'une seule personne pouvait acquérir. On soutint que la méthode américaine menait à un réel monopole et le Comité d'enquête la rejeta.

Au cours des années qui précédèrent immédiatement la Confédération, il y eut maintes discussions sur l'opportunité de maintenir boisées en permanence les terres non agricoles. Les gens prévoyants de l'époque comprirent que le danger principal pour la stabilité et la permanence de l'industrie du bois découlait de l'ouverture à la colonisation de terres adaptées à la production d'arbres mais non pas à l'exploitation agricole. Malheureusement, durant la période d'expansion rapide qui suivit la Confédération, l'enthousiasme à l'égard d'une gestion plus scientifique des terres et d'une distinction plus stricte entre les terres cultivables et les terres non agricoles qui s'était si nettement manifesté durant la période précédente, se dissipa en grande partie. Les règlements permettant aux colons de couper sur leurs fermes du bois pour la vente, règlements qui avaient encouragé les gens à s'établir sur des terres offrant de la valeur surtout en raison du bois qui s'y trouvait, furent la cause principale de la création de prétendus groupements agricoles sur des terres impropres à l'agriculture.

Par suite de l'absence d'une distinction entre les terres cultivables et les terres forestières il y eut de fréquents conflits d'intérêt entre colons et exploitants forestiers. Les colons étaient mécontents de ce que le pin blanc qui croissait sur leurs fermes était réservé à la Couronne et était abattu par les exploitants forestiers. Ces derniers, pour leur part, étaient mécontents de ce que dans plusieurs étendues impropres à l'agriculture les colons se faisaient concéder des terres uniquement en vue de la coupe du bois. La collaboration entre colons et exploitants forestiers, qui aurait pu être avantageuse pour les deux groupes, faisait souvent défaut. Néanmoins les routes ouvertes par les exploitants forestiers ainsi que les produits agricoles et la main-d'œuvre fournis par les colons contribuèrent sensiblement au progrès du pays.

Les incendies forestiers furent reconnus comme occasionnant de lourdes pertes de bois dès le début de l'exploitation forestière, mais ce ne fut pas avant 1878 qu'une loi pourvut à des sanctions contre toute personne reconnue coupable d'avoir causé un incendie forestier. L'année 1885 vit la nomination des premiers gardes-feu forestiers.

Une certaine compréhension de la nécessité d'un aménagement scientifique des forêts se manifesta en 1883, alors que fut nommé le premier préposé à la sylviculture. Aux stades du début, les travaux sylvicoles avaient pour objet principal l'éducation de la classe agricole relativement à la valeur des forêts dans les étendues cultivables et à la nécessité de reboiser certaines catégories de terres.

En 1897, on désigna une Commission de sylviculture pour l'étude des moyens de régénérer et de préserver les peuplements de pin blanc et d'autres arbres de futaie sur les terres boisées de la province. La Commission recommanda en particulier que les étendues impropres à la colonisation agricole fussent constituées en réserves forestières permanentes du domaine de la Couronne. On pourvut à cette recommandation par la loi de 1898 sur les réserves forestières et l'on y donna suite en établissant des réserves forestières d'une superficie globale de quelque 16,000 milles carrés.

Malheureusement, cette loi venait trop tard pour que pût être évitée la dénudation tragique de plusieurs millions d'acres de terres impropres à la culture dans la partie méridionale de la province.

Lorsque les terres arables de la zone argileuse furent découvertes en 1900 et que cette région fut ouverte à la colonisation, on prit bien soin de s'assurer que les townships renfermant des forêts et des minéraux ne seraient pas réservés à des fins agricoles. Si la surface d'un township ne comprenait pas plus de 50 p. 100 de terres arables, on le réservait pour la production continue de bois. Le gouvernement ontarien de l'époque (1911) avait pour ligne de conduite bien arrêtée "d'exiger que les terres fussent utilisées aux fins les plus compatibles avec leur nature".

En 1911, huit réserves forestières et deux parcs étaient déjà établis "en vue de la préserver (la forêt) au profit de la postérité". La superficie globale de ces réserves représentait 20,000 milles carrés renfermant de fortes quantités de pin et d'autres essences (3).

Au cours de cette période de 1900 à 1930, les autorités chargées de l'administration des terres boisées se préoccupèrent surtout de la protection des forêts contre les incendies. Les dépenses engagées en vue de la prévention et de l'extinction de ces incendies passèrent de $8,000 en 1885, alors que fut établi le service de lutte sur place, à $300,000 en 1910. Ce noyau initial a grossi au

point qu'aujourd'hui les autorités provinciales soutiennent qu'elles possèdent l'organisme le plus considérable et le mieux outillé du genre qui existe en Amérique du Nord. En 1957, le coût de la protection des forêts contre l'incendie, les insectes et les maladies s'est élevé à $8,237,000, la majeure partie de cette somme étant affectée à la protection contre l'incendie.

L'expansion de l'industrie de la pâte de bois et du papier au cours des années vingt a rapidement fait augmenter l'emploi de la pruche et du sapin. Voulant s'efforcer d'assurer à cette industrie un approvisionnement constant de matière première le gouvernement a fait adopter en 1929 la loi sur la conservation du bois à pâte. Cette loi représentait un effort vers l'élaboration d'un plan général englobant les concessions forestières de toutes les sociétés, "de façon que la production de bois à pâte dans l'Ontario pût être fondée sur un rendement soutenu et que l'industrie pût compter sur une source assurée d'approvisionnement".

La crise économique des années trente amena une énorme réduction de la demande de bois de la part de l'industrie de la pâte de bois et du papier. Plusieurs sociétés furent en butte à des difficultés financières. Les fonds manquaient pour l'exécution des relevés et la préparation des plans nécessaires. Après la crise, la seconde guerre mondiale occasionna une pénurie de main-d'œuvre et les travaux nécessaires ne purent être accomplis. En 1947, la loi sur l'aménagement des forêts fut promulguée. Elle pourvoyait à la préparation de plans d'aménagement forestier un peu comme le faisait la loi sur la conservation du bois à pâte, mais elle s'appliquait à tous les titulaires de permis. La loi sur la conservation du bois à pâte, abrogée en 1952, n'a jamais été effectivement appliquée. Si les conditions sociales et économiques avaient été favorables, l'organisation d'un aménagement forestier plus efficace aurait sans doute été réalisée au cours des premières années trente.

En 1952, la loi sur l'aménagement des forêts a été abrogée et ses dispositions pertinentes ont été introduites dans la loi de 1952 sur les terres boisées de la Couronne, qui régit présentement l'administration des terres boisées de la province. Cette dernière loi prescrit en particulier que les terres de la Couronne détenues par des titulaires de permis devront être maintenues productives et aménagées selon un plan approuvé par le gouvernement. Cette loi a été appliquée à un point tel que tous les principaux titulaires de permis ont soumis les plans requis. Les travaux sylvicoles nécessaires pour que les terres demeurent productives n'ont pas tous atteint le même stade de réalisation, mais ils sont en bonne voie.

Les problèmes relatifs à l'utilisation des terres dans l'Ontario ont résulté d'erreurs tant de commission que d'omission. L'établissement de groupements agricoles sur des terres qui ne pouvaient rapporter des bénéfices comparables à ceux qui pouvaient être obtenus dans d'autres régions ou dans d'autres sphères d'activité, résultat du défaut de reconnaître la différence entre les terres arables et celles qui ne l'étaient pas, a été une erreur de commission.

L'erreur d'omission a été de ne faire aucun effort en vue de la classification des terres.

La première mesure à prendre semble être de rectifier ces deux grandes erreurs.

Classification des terres: Les méthodes de concession, de location et de vente suivies dans le passé et dont quelques-unes peuvent aujourd'hui, par rétrospection, être considérées comme ayant été malavisées, ont eu pour résultat la répartition et l'utilisation générales des terres qu'on observe de nos jours et qui sont indiquées au tableau I.

Tableau I

Classification et utilisation des terres[1]

	Millions d'acres	*% de la superficie totale*
Terres boisées (du domaine de la Couronne)		
Productives		
Louées à des industries forestières	48	21.8
Inaliénées	60	27.2
Improductives		
Inaliénées	31	14.1
Terres boisées (appartenant à des particuliers)		
Productives		
Lopins boisés de fermes	3.8	1.7
Autres terres boisées	7.8	3.6
Terres arables (lopins boisés non compris)	16.2	7.4
Autres terres (stériles; urbaines, etc.)	53	24.1
Superficie totale des terres	220	100.0

[1] Source: ministère des Terres et Forêts de l'Ontario. inventaire des resources forestières.

Les étendues comprises dans les diverses catégories n'ont aucun rapport avec l'importance qu'il faut attacher à chaque catégorie. Ainsi, une des plus grandes catégories, celle des "autres terres", comprend en majeure partie des terrains découverts stériles et des toundras. Bien que cette superficie puisse présenter une importance considérable dans les futures délibérations portant sur l'utilisation des terres, elle n'a pas pour l'instant une importance particulière. Inversement, la plus petite unité, c'est-à-dire la catégorie des lopins boisés de fermes, comprend des terres qui sont potentiellement, acre pour acre, les plus importantes de la province au point de vue de la production de bois, et il se pourra bien que ces lopins jouent un rôle d'une extrême importance en assurant la protection du sol et des ressources en eau et en procurant des avantages récréatifs et esthétiques fort nécessaires.

Toute déclaration générale portant sur les problèmes rattachés à la gestion des vastes étendues indiquées au tableau ci-dessus serait oiseuse. Il serait faux d'affirmer que l'utilisation à des fins récréatives des terres boisées est incompatible avec leur emploi pour la production de bois si l'on supposait que l'incompatibilité s'applique à l'entière superficie de 48 millions d'acres louée aux industries forestières. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'une telle incompatibilité existe dans le cas de certaines étendues et dans certaines conditions. Il en va de même pour plusieurs modes secondaires d'utilisation possible des terres. Dans certaines circonstances, les modes d'utilisation s'excluent, dans d'autres ils peuvent se compléter.

L'exécution de relevés sur l'utilisation des terres constitue le premier pas vers l'obtention de données sur l'emploi fait d'étendues particulières et sur les problèmes, actuels ou en perspective, découlant de l'utilisation courante.

Classification des modes d'utilisation des terres (7): Il existe deux manières fondamentales d'aborder la classification des modes d'utilisation des terres et l'élaboration de plans en vue de la mise en valeur de ces terres:

(1) Noter l'utilisation présente des terres.

(2) Estimer le potentiel d'utilisation des terres.

La première manière est surtout objective. La deuxième est subjective en ce sens que bien qu'une estimation soit faite des particularités physiques des terres ces caractéristiques sont interprétées en fonction du rendement courant qui pourrait être attendu des diverses récoltes et compte tenu de la valeur de ces récoltes par comparaison avec la valeur des terres pour d'autres fins, industrielles, récréatives, etc.

Dans l'Ontario il existe trois principaux modes d'utilisation des terres: à des fins forestières (les terres stériles entrent aussi dans cette catégorie), agricoles et urbaines-industrielles. Il y a, bien entendu, d'autres importants emplois comme celui qui a trait aux fins récréatives, et dans certaines étendues comme le parc Algonquin les fins forestières et récréatives constituent un important exemple d'utilisation des terres à plusieurs fins.

Au point de vue historique, le premier grand aménagement a consisté dans l'abattage de la forêt par les colons à des fins agricoles. La superficie ainsi défrichée se trouvait en majeure partie dans l'Ontario méridional, au sud du bouclier précambrien. Au cours du présent siècle, les aménagements urbains-industriels se sont accrus, surtout depuis 1945. Fait significatif, la population de l'Ontario a plus que doublé depuis cinquante ans.

Population de l'Ontario (6)

1901	1945	1956	1965 prévue	1975
2,183,000	4,000,000	5,405,000	6,600,000	8,200,000

La répartition urbaine-rurale de la population s'est aussi modifiée, pour passer de "Urbaine", 42.9 p. 100; rurale, 57.1 p. 100" en 1901, à "Urbaine 70.7 p. 100; rurale 29.3 p. 100" en 1951.

Cet accroissement de la population s'est accompagné d'une diminution de la superficie des terres cultivées.

Superficie totale (en acres) des terres cultivées (6)

1901	1931	1956
21,349,524	22,840,898	19,879,646

Malgré cette diminution de la superficie des terres cultivées, la productivité exprimée en fonction du revenu agricole net a sensiblement augmenté, ainsi que le démontrent les chiffres suivants:

Revenu agricole net (en milliers de dollars) (6)

1926	1956
164,003	405,561

Durant cette même période l'indice des prix de gros des produits agricoles a monté de 54.6 p. 100. Ainsi, l'augmentation du revenu agricole net semble indiquer que la productivité par acre s'est fortement accrue. Cette amélioration est attribuable à une série de progrès tels que l'élaboration et la mise en service de nouvelles machines, la plus grande efficacité de la lutte contre les insectes et les maladies, et l'emploi d'engrais. Tous ces progrès dépendent en partie de l'accroissement des aménagements urbains-industriels locaux.

La classification des terres selon leur utilisation actuelle ou possible n'est pas un but en soi. L'objet d'une telle classification est de fournir une base permettant de prendre des mesures rationnelles en vue d'organiser l'expansion d'un mode quelconque d'utilisation des terres. L'emploi efficace de la classification des terres, une fois celle-ci terminée, dépendra de plusieurs facteurs, y compris les conditions économiques, la législation et l'opinion du public à l'égard des droits des propriétaires. La classification des terres est une besogne technique; l'emploi efficace de cette classification nécessitera un programme bien dirigé d'éducation du public en matière de gestion des ressources naturelles.

Dans l'étude des moyens à prendre pour réaliser un programme de classification des terres et de planification sylvicole, certains aspects de la loi de 1949 sur les forêts du Canada présentent un intérêt particulier. Cette loi autorise le gouvernement fédéral à conclure des accords avec les provinces et elle pourvoit à l'octroi d'une aide financière par les autorités fédérales comme encouragement à l'aménagement rationnel des ressources forestières. La portée de la loi est définie d'une façon assez détaillée à l'article 6, alinéa *a*):

"Le Ministre peut, du consentement du gouverneur en conseil, conclure avec toute province des accords pour la protection, la mise en valeur et l'utilisation des ressources forestières, y compris la protection contre l'incendie, les insectes et les maladies, les inventaires des forêts, les recherches en sylviculture, la protection des bassins hydrographiques, le reboisement, la publicité et la dissémination de renseignements en matière de sylviculture, la construction de routes et l'amélioration des cours d'eau dans les régions forestières, l'amélioration des conditions de croissance et l'administration des forêts en vue d'une production continue".

En janvier 1952 le gouvernement fédéral et l'Ontario ont conclu un accord prévoyant la collaboration des deux parties dans deux domaines: les inventaires forestiers et le reboisement. Ces deux sujets sont particulièrement pertinents dans la présente étude de l'utilisation des terres. (8)

Inventaire forestier: Les méthodes selon lesquelles s'effectuent les inventaires forestiers sont de trois catégories, selon que l'étendue examinée est considérée comme forêt septentrionale inaccessible, forêt accessible ou lopins boisés de l'Ontario méridional. Dans le cas tant des forêts accessibles que des lopins boisés de l'Ontario méridional, on a recouru aux photographies aériennes. En ce qui concerne les forêts accessibles, les détails (types de forêt, etc.) ont été reportés des photographies à des cartes de base. Dans le cas de l'Ontario septentrional, au lieu d'utiliser des cartes de base planimétriques, on a préparé des mosaïques photographiques. Ces photographies fournissent une délimitation immédiate et précise de ce qu'étaient les modes principaux d'utilisation des terres au moment où les photographies furent prises. Outre leur utilité pour la représentation cartographique des principaux modes d'utilisation des terres, les photographies aériennes sont précises en ce qu'elles peuvent permettre de reconnaître les principaux genres ou types de terres, les sols, les routes, etc. et d'obtenir ainsi des données fondamentales pour l'estimation des valeurs foncières possibles dans telle ou telle étendue.

Ainsi, bien que la loi sur les forêts du Canada n'ait visé que les terres boisées et leur aménagement, le premier pas dans l'exécution d'un inventaire forestier (par photographie aérienne) est aussi le premier pas vers la réalisation d'un relevé des modes, tant effectifs que possibles, d'utilisation des terres. En outre, dans l'Ontario méridional où le degré d'utilisation des terres est surtout considérable, le recours aux mosaïques photographiques accélérerait l'exécution d'un relevé des modes d'utilisation des terres.

Reboisement: Deux stades principaux des travaux de reboisement ont été facilités par l'accord entre le gouvernement fédéral et l'Ontario. Ce sont *a*) la production de plants de pépinière, et *b*) les plantations sur les terres de la Couronne.

L'ouverture de nouvelles pépinières destinées à accroître la production d'arbres pour le reboisement s'est produite uniquement dans l'Ontario septentrional et elle a influé sur l'accroissement des plantations sur les terres de la Couronne dans cette partie de la province. Le nombre total d'arbres plantés sur ces terres est passé de 6 millions en 1951 à 11 millions en 1955 et l'on a prédit que les besoins globaux annuels pourraient atteindre le chiffre de 60 millions d'arbres.

Parallèlement à cet accroissement de la plantation d'arbres sur les terres de la Couronne, le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario a créé une section chargée d'effectuer la classification des terres à reboiser. L'objet principal est de coter les étendues de terre selon la croissance et la régénération forestières possibles. On a là un exemple d'un relevé de l'utilisation possible de terres forestières, bien que le cadre plus étendu d'un relevé des modes d'utilisation des terres soit encore inexistant.

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Utilisation agricole des terres: Une terre avantageusement utilisable à des fins agricoles ne serait pas logiquement affectée à la production forestière sauf dans des circonstances exceptionnelles. Dans le cas des terres impropres à la production agricole, l'utilisation à des fins forestières constitue la solution de rechange dans l'Ontario. De vastes étendues de la province n'entrent nettement ni dans l'une ni dans l'autre des deux catégories. C'est dans ces étendues que l'utilisation agricole des terres pourra se perpétuer à cause de l'inertie des exploitants locaux.

En vue de délimiter les étendues qui peuvent être considérées comme plutôt indéterminées au point de vue de l'utilisation des terres, c'est-à-dire celles qui sont désignées sans raisons concluantes comme terres agricoles, on a étudié les statistiques du revenu brut tiré des terres et des fermes. La figure (1) illustre graphiquement la corrélation apparente entre le revenu brut annuel par acre et la superficie de la ferme, et entre le revenu brut annuel par ferme et la superficie de la ferme. Sur le même graphique sont indiquées les régions de la province auxquelles s'appliquent ces statistiques (6). Abstraction faite des conditions qui causent cette corrélation apparente, il est manifeste que les terres arables de la province sont comprises dans deux grandes catégories pouvant être décrites au double point de vue géographique et économique. Les régions où le revenu brut annuel par acre dépasse $40 et où le revenu brut par ferme est de $5,000 ne se trouvent pour la plupart que dans le sud-ouest de l'Ontario. Les terres moins productives qui en général rapportent annuellement moins de $40 par acre et, malgré la plus grande superficie des fermes, moins de $5,000 par ferme, sont situées dans les parties orientale, centrale et septentrionale de la province.

Monsieur le président, veuillez vous reporter pour quelques instants au graphique. Vous y verrez, sur l'ordonnée du bas, le revenu brut annuel par ferme, alors que sur l'ordonnée verticale les chiffres représentent la superficie en acres par ferme. Sur la même ordonnée sont indiquées les diverses régions géographiques de la province. Il y a sur la ligne du haut des chiffres indiquant le revenu brut annuel par acre. On peut aisément se rendre compte de ce que comporte cette répartition géographique de l'agriculture. La première région est celle de Niagara; les petits symboles circulaires représentent le revenu annuel brut en espèces de la ferme et les croix représentent le revenu annuel brut en espèces par acre. Vous remarquerez que dans la région de Niagara le revenu brut annuel par acre est d'environ $57. Si vous vous reportez à la région de la Tête des lacs et du Nord-ouest de l'Ontario vous constaterez que le chiffre correspondant est $15.

Le sénateur WALL: Le revenu annuel brut en espèces par ferme est un chiffre moyen, n'est-ce pas?

M. GODWIN: En effet.

Le PRÉSIDENT: Ce graphique est fort intéressant.

M. GODWIN: Je poursuis la lecture du mémoire.

Dans n'importe quelle région on inclut dans la superficie de terres arables des étendues dont le sol présente de grandes variations. Quelques-unes des terres seront impropres à la culture tandis que d'autres auront de la valeur

au point de vue agricole. Dans les étendues où les terres présentent en général un niveau élevé de production, les terres impropres à la culture seront présentes mais n'auront guère d'importance. Dans les étendues où le niveau général de la production est bas les terres impropres à la culture seront présentes dans une forte proportion. Les statistiques qui viennent d'être citées font croire qu'une superficie considérable de terres pauvres est en culture dans les régions agricoles autres que celle du sud-ouest de l'Ontario.

La tentative d'exploitation de ces terres pauvres a pour résultat *a*) l'abaissement du potentiel, déjà faible, de production végétale de ces terres et *b*) le gaspillage de la main-d'œuvre, du capital et de l'énergie consacrés à une telle production.

La détermination de l'emplacement précis des terres pauvres devra faire le sujet d'amples études sur place. Tout indique que dans les régions orientale, centrale et septentrionale de la province une superficie considérable de terres de cette catégorie est utilisée à des fins agricoles.

L'utilisation sylvicole de terres présentement affectées à la production agricole:

Certaines étendues économiquement impropres à l'exploitation agricole peuvent être converties en terres boisées pourvu qu'on se rende parfaitement compte de la nature tout à fait particulière de la récolte forestière. Voici les points dont doivent avoir une parfaite compréhension ceux qui entreprennent une telle transformation:

1. La productivité des terres impropres à l'agriculture peut être maintenue et améliorée par la présence d'un couvert forestier, d'où possibilité d'utiliser ultérieurement ces terres à des fins agricoles.

2. Une fois peuplées de bois marchand, ces terres rapporteront effectivement un bénéfice net par rapport aux valeurs (terrain, capital, main-d'œuvre et esprit d'entreprise) affectées au maintien de la culture.

3. Durant la période allant du moment de la transformation à la venue d'une récolte de bois marchand, on doit s'attendre à un déficit annuel d'exploitation et prendre des mesures en vue d'y pourvoir.

Les terres impropres à la culture dans l'Ontario se trouvent, pour une bonne part, à proximité des marchés de scieries déjà établies et elles offrent de réelles possibilités au point de vue de la production forestière. Elles sont présentement accessibles et le demeureront en grande partie puisqu'elles alternent dans une certaine mesure avec des étendues présentant des aménagements agricoles, industriels ou récréatifs.

Les grands problèmes que pose l'affectation à la sylviculture des terres impropres à l'agriculture semblent être *a*) la période d'improductivité depuis les débuts de la transformation jusqu'à la venue d'une récolte de bois marchand, période qui peut représenter de 25 à 80 ans, *b*) les modalités du droit de propriété; le propriétaire qui cultive une terre pauvre peut être plus difficile à déplacer que tout autre exploitant à bilan déficitaire . . . nous inclinons à vouloir déposséder un exploitant qui ne fait pas ses frais dans n'importe quel domaine sauf l'agriculture; *c*) le manque d'un crédit qui pourrait permettre l'acquisition, par un propriétaire unique, d'une superficie suffisante pour que ce dernier puisse tirer un revenu raisonnable de la vente des produits forestiers; *d*) les régimes d'impôts qui ont pour effet de décourager plutôt que d'encourager la production de récoltes de bois.

Étant donné le faible revenu par acre que rapporte la culture des forêts par opposition au rendement des terres propres à l'agriculture, les unités forestières doivent être plus vastes que les unités agricoles. L'exacte superficie

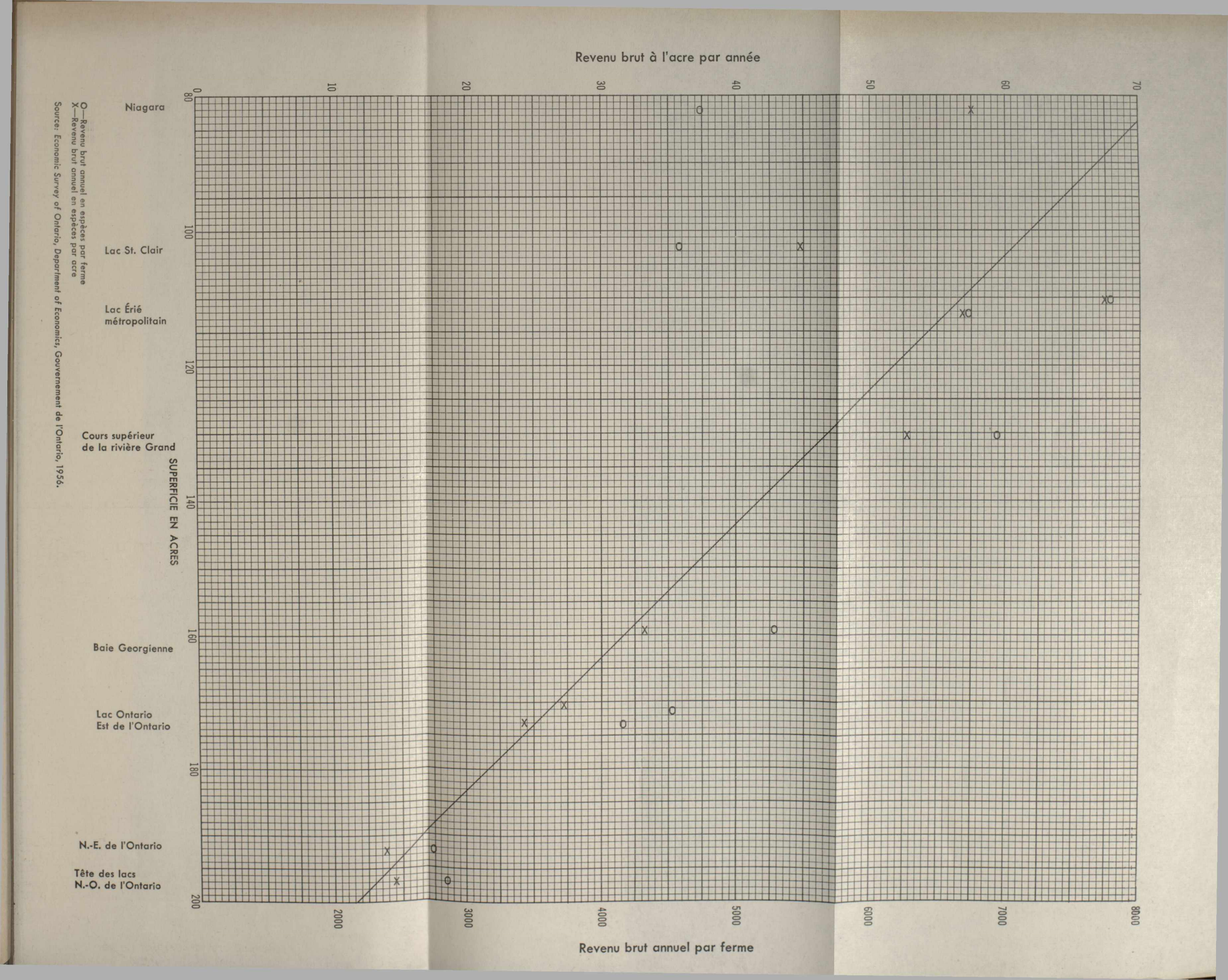
Revenu brut à l'acre par année
0
10
20
30
40
50
60
70
Niagara
Lac St. Clair
Lac Érié métropolitain
Cours supérieur de la rivière Grand
Baie Georgienne
Lac Ontario Est de l'Ontario
N.-E. de l'Ontario
Tête des lacs N.-O. de l'Ontario
80
100
120
140
160
180
200
SUPERFICIE EN ACRES
2000
3000
4000
5000
6000
7000
8000
Revenu brut annuel par ferme
O—Revenu brut annuel en espèces par ferme
X—Revenu brut annuel en espèces par acre
Source: Economic Survey of Ontario, Department of Economics, Gouvernement de l'Ontario, 1956.

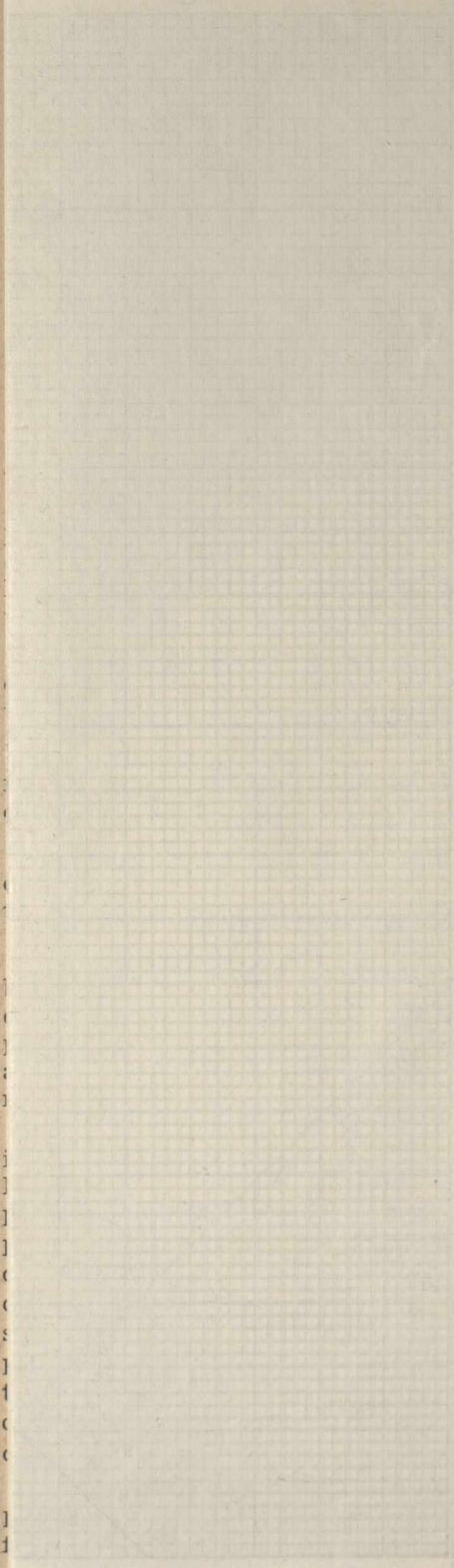

requise dépendra du genre de sol et de peuplement, mais sur les meilleurs sites une superficie variant de 400 à 600 acres fournirait un revenu brut en espèces allant jusqu'à $5,000 par an une fois la forêt établie et une partie au moins des arbres parvenus à une grosseur marchande.

La superficie de l'unité agricole tend à augmenter. Le remplacement de l'agriculture par la sylviculture dans les étendues où cette transformation serait avantageuse exige l'intensification de cette tendance, ce qui ne pourra se produire que si les moyens voulus deviennent accessibles aux sylviculteurs, comme par exemple les prêts à intérêt modique, les régimes d'impôts réalistes et les conseils techniques.

Lopins boisés de fermes:

Il existe dans les étendues agricoles de la province 3.8 millions d'acres de terres affectées à la production de récoltes forestières (Tableau I). Quelques-unes sont des terres pauvres qui ne conviennent qu'à des fins forestières. Une partie au moins représente des terres cultivables qui ont été affectées à la production de bois, plus à cause de la commodité de disposer d'une source d'approvisionnement en bois de construction et de chauffage qu'en raison des avantages financiers de la récolte forestière par comparaison avec la récolte agricole qui pourrait être obtenue des mêmes terres.

Dans la gestion d'un lopin boisé, le rendement maximum ne peut être obtenu que si des arbres de haute qualité sont constamment maintenus en croissance. Il s'ensuit que le propriétaire d'un lopin boisé doit résister à la tentation de couper le bois dès qu'il atteint une grosseur marchande. Il doit attendre le précieux apport de valeur que rend profitable une telle exploitation. Étant donné cette caractéristique du lopin boisé, il est extrêmement difficile de réaliser la gestion la plus économique. La présence de bois marchand incite très fortement le propriétaire à convertir cette ressource en argent sonnant s'il lui arrive d'être à court de fonds. L'impossibilité de faire des emprunts à intérêt modique rend doublement attrayante la valeur pécuniaire actuelle du lopin boisé. Il est vrai, bien entendu, que si le propriétaire doit payer un intérêt de 10 p. 100 sur un emprunt, un lopin rapportant moins de 10 p. 100 sur le capital représenté par le bois aura plus de valeur s'il est converti en espèces et il pourra en résulter la dénudation du lopin boisé.

En général, plus la terre arable est productive plus son propriétaire est financièrement indépendant. Ainsi, l'exploitant agricole d'une terre cultivable qui ne compte guère sur son lopin boisé pour se procurer des fonds est plus que quiconque en mesure de maintenir le lopin dans l'état qui le rendra le plus profitable. L'exploitant agricole d'une terre pauvre qui a besoin du plus fort revenu que puisse produire son lopin boisé, n'est pas habituellement en mesure de renoncer à l'abattage d'arbres en croissance requis pour la réalisation du revenu maximum. L'impossibilité pour l'exploitant d'une terre pauvre d'emprunter à un taux modique d'intérêt limite sérieusement les chances de profiter pleinement du potentiel économique des lopins boisés qui font partie de plusieurs des unités agricoles.

Afin d'encourager une meilleure gestion des lopins boisés de fermes et de permettre ainsi aux propriétaires de ces lopins de mettre pleinement à profit le potentiel économique de leurs propriétés, certains groupes intéressés ont lancé le mouvement dit des fermes sylvicoles.

Mouvement en faveur des fermes sylvicoles (10):

Ce n'est qu'en 1953 qu'a commencé la mise à exécution du programme national comportant l'exploitation de fermes sylvicoles. A la date du 1er décembre 1958, il y avait en Ontario 236 fermes sylvicoles représentant une superficie de 141,000 acres. Cela correspond à près de la moitié de l'ensemble des fermes sylvicoles du Canada et à peu près au quart de la superficie totale occupée par de telles fermes.

Les points essentiels du programme sont les suivants:

1. Faire augmenter, par des moyens éducatifs, le nombre d'acres aménagées à dessein en vue de la production de récoltes de bois.
2. Améliorer le revenu provenant des terres présentement utilisées pour la production d'arbres.
3. Encourager l'utilisation pour la production d'arbres des terres impropres à l'agriculture.

Pour être reconnue comme ferme sylvicole, une étendue doit posséder un nombre suffisant de bons arbres forestiers d'une belle venue ou encore, dans le cas de plantations, les arbres doivent être bien visibles au-dessus du niveau estival des mauvaises herbes et des graminées.

Le mouvement en faveur des fermes sylvicoles est dirigé par la Canadian Forestry Association, par l'intermédiaire de comités nationaux des fermes sylvicoles fonctionnant dans sept des dix provinces. C'est là un mouvement national purement bénévole, qui ne pourvoit à aucun privilège spécial sous le régime des mesures fiscales fédérales, provinciales ou municipales, et les propriétaires ne reçoivent non plus aucune considération particulière pour ce qui est des conseils donnés par les ingénieurs forestiers provinciaux dont une des attributions consiste à renseigner le public.

Le programme national a plusieurs aspects louables, susceptibles d'amener l'utilisation de certaines catégories de terres d'une manière propre à assurer un réel apport à l'économie nationale en même temps que de notables avantages aux propriétaires particuliers. Dans les circonstances actuelles une bonne partie de ces terres ne rapporte absolument rien.

Il semble que l'absence de tout encouragement financier à l'acquisition de terres nuise à l'adoption généralisée du programme bénévole des fermes sylvicoles. Il y aurait lieu pour le gouvernement fédéral d'envisager la possibilité d'offrir quelque encouragement en abaissant l'impôt sur le revenu tiré des fermes sylvicoles.

Production de bois et utilisation des terres forestières à des fins récréatives

L'aménagement intensif des terres forestières pour le plus grand avantage du plus grand nombre de gens présuppose l'utilisation méthodique des terres pour la production du bois dont ont besoin les industries fondées sur la forêt, concurremment avec leur emploi à des fins récréatives.

L'expansion de l'industrie du bois et, dans la suite, de l'industrie de la pâte de bois et du papier, a été fondée sur l'existence de vastes superficies couvertes de peuplements de conifères ayant atteint ou dépassé la maturité. Au cours de l'exploitation de ces industries, de vastes étendues de ces forêts ont été dénudées. Par conséquent, on a toujours associé les industries forestières à la destruction des futaies; on supposait en outre que les dirigeants des industries en question voyaient cette situation d'un bon œil et que toute mention des industries forestières évoquait nécessairement l'idée de la destruction des forêts.

L'abattage des arbres de haute futaie correspond à une exploitation minière, avec tous les maux que cette dernière comporte: discontinuité des travaux, augmentation des frais à mesure que les produits accessibles s'épuisent, dépréciation accélérée des capitaux représentés par les routes et les usines, plus une foule d'autres caractéristiques défavorables qui sont le propre des

exploitations temporaires. Ainsi, bien qu'il soit assurément vrai que les opérations des industries forestières ont dans le passé été rattachées à la dénudation des forêts parvenues à la maturité ou l'ayant dépassée il ne faut pas supposer que les industries intéressées ont voulu qu'il en fût ainsi. Les conditions dans lesquelles se trouvait la forêt ont imposé cette situation à l'industrie.

Les grands peuplements équiennes si exposés à la destruction par le vent, le feu, les insectes ou les maladies sont les moins susceptibles d'être choisis par les dirigeants avisés d'industries forestières. Ces derniers rechercheront plutôt des étendues présentant des conditions optimums, c'est-à-dire où se trouvent des arbres de tous âges; pas nécessairement mélangés sur chaque acre mais au moins assez bien répartis sur l'étendue de la forêt. Cela assure une récolte continue et réduit au minimum le capital d'exploitation et les risques de destruction de la forêt par des causes mécaniques ou biologiques.

L'existence de conditions forestières idéales dépend de l'accessibilité raisonnable de l'étendue, d'une régénération satisfaisante à la suite des coupes, de la stabilité du marché des produits forestiers et de la protection contre l'incendie.

Les conditions qui favorisent l'établissement d'industries du bois permanentes et florissantes favorisent aussi l'utilisation des forêts à des fins récréatives. Pour des raisons bien manifestes, cette dernière exige que la forêt soit accessible et qu'elle soit protégée contre l'incendie. La régénération de la forêt et la prévention des conditions relativement stationnaires qui caractérisent aussi bien la maturité que la vétusté de la forêt sont aussi importantes pour l'utilisation maximum de la forêt à des fins récréatives qu'elles le sont pour la production maximum de bois. Les grands peuplements de haute futaie uniforme finissent par devenir des étendues où les chablis et les coupes créent des vides considérables. Par conséquent, la présence d'arbres de divers âges est nettement avantageuse pour les propriétaires de maisons de campagne ou pour les campeurs. L'inégalité d'âge des arbres est aussi un important facteur en ce qui concerne la faune. Une répartition bien équilibrée des classes d'âge, depuis les étendues récemment coupées jusqu'aux hautes futaies, favorise l'existence d'une faune plus nombreuse que celle qui habite les peuplements équiennes propres aux forêts non soumises à un aménagement méthodique.

Il ressort de ce qui précède que, essentiellement, aucun conflit ne devrait s'élever entre ceux qui utilisent la forêt comme source d'approvisionnement en bois et ceux qui l'emploient à des fins récréatives. Bien que les besoins puissent être les mêmes, des divergences d'opinion assez prononcées semblent exister dans des cas particuliers. Il y a par exemple le désir des usagers de la forêt à des fins récréatives de préserver les arbres de futaie et de haute futaie pour des motifs esthétiques, désir qui ne tient pas compte du fait que la forêt n'est pas une entité biologique immuable mais que le changement constitue dans son cas une caractéristique manifestement nécessaire.

En outre, l'usager de la forêt à des fins récréatives peut, dans certaines circonstances, réclamer la protection du gibier contre les chasseurs et les animaux rapaces dans une mesure propre à causer un accroissement excessif du nombre de certains animaux. Deux situations fort désavantageuses peuvent en résulter: d'une part, si les animaux protégés sont des herbivores comme le chevreuil, l'orignal ou le lièvre, leur pullulement amènera la destruction de tous les végétaux qui seront à leur portée. La culture d'arbres forestiers d'une valeur marchande est presque impossible dans de telles conditions, et des étendues dont l'utilisation à deux fins (production de bois et récréation) serait pratique sont restreintes à un usage unique.

Des recherches additionnelles en matière de gestion de la faune sont requises pour la découverte des meilleurs moyens d'éviter une surabondance d'animaux. L'éducation du public de façon qu'il puisse reconnaître les avantages de l'aménagement scientifique des forêts est pareillement nécessaire. Divers organismes, dont la Canadian Forestry Association, l'Ontario Forestry Association, l'Association des industries forestières de l'Ontario, divers gouvernements et les industries forestières effectuent déjà de tels travaux. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. L'éducation du public est un élément essentiel de tout programme efficace d'utilisation des terres.

Meilleure utilisation des terres assurée par l'aménagement des forêts:

Les industries ontariennes fondées sur la forêt donnent l'impulsion à l'aménagement des forêts. C'est la perspective d'utiliser la forêt et ses produits ligneux qui fournit le stimulant requis pour que la terre soit maintenue productive. Néanmoins, à certaines époques et en diverses circonstances une rigide étude économique ne justifie pas les mesures qu'une détermination plus générale des modes d'utilisation des terres pourrait suggérer. Dans ces circonstances les avantages intangibles peuvent, si on leur accorde une attention raisonnable, faire pencher la balance du côté des actes positifs. Voilà pourquoi les problèmes afférents à l'utilisation des terres doivent être examinés avec la plus grande objectivité, compte étant dûment tenu de la pleine signification de tous les facteurs.

Les industries fondées sur la forêt dans la province peuvent être classées en deux groupes: celles qui transforment le bois tiré de la forêt et celles qui utilisent la forêt dans son état naturel. Les premières s'occupent de la préparation du bois de construction et de la fabrication de la pâte de bois, du papier et d'autres produits de moindre importance. Les autres forment une catégorie où des avantages tangibles et intangibles sont acquis à l'usager de la forêt, et elles comprennent le tourisme et la récréation publique, de même que l'exploitation hydroélectrique, laquelle exige la protection suffisante du sol et des eaux.

Industries fondées sur la forêt:

Les cent millions d'acres de terres forestières productives de la province approvisionnent en bois les établissements, au nombre de plus de 4,000, qui ont cette ressource comme matière première. Le volume total de matière ligneuse utilisé par les usines consommatrices de bois de la province a représenté en moyenne plus d'un demi-milliard de pieds cubes par an au cours des dix dernières années; la tendance générale semble indiquer une augmentation graduelle du volume de bois utilisé (12).

La transformation de ce bois en produits utiles nécessite l'emploi d'environ 12 p. 100 des matières premières utilisées par toutes les industries manufacturières de la province. Ces industries effectuent plus de 14 p. 100 des dépenses totales d'immobilisations et de réparation qui se font dans la province et elles apportent ainsi une importante contribution à l'activité dans le domaine des articles de production.

Les industries canadiennes fondées sur la forêt fournissent un apport très considérable à l'économie par les devises étrangères qu'elles rapportent. Une proportion de plus de 30 p. 100 de la valeur de toutes les exportations faites par le Canada provient des industries consommatrices de bois et est dérivée de la forêt. Bien que des statistiques détaillées ne soient pas disponibles pour toutes les provinces, l'Ontario semble fournir le tiers du total, soit 10 p. 100 de la valeur globale des exportations canadiennes.

Le tableau ci-dessous indique d'une manière frappante le rang occupé par l'Ontario en ce qui concerne les industries fondées sur la forêt au Canada.

Industries fondées sur la forêt, Ontario et Canada
Statistiques principales,[1] 1955

	Ontario	Canada (en milliers de dollars)	Ontario, pourcentage par rapport au Canada
Valeur brute de la production[2]	1,456,583	4,521,553	32.2
Valeur nette de la production[2]	831,633	2,612,940	31.8
Nombre de personnes employées[2] ...	130,825	436,787	30.0
Traitements et salaires[2]	445,285	1,432,489	31.1
Matériaux achetés[2]	590,728	1,790,115	33.0
Dépenses en immobilisations, en réparations, etc.	139,400	461,400	30.2
Exportations[2]	inconnu	4,281,784	inconnu
Bénéfices des sociétés, avant paiement des impôts	inconnu	402,000	inconnu

[1] SOURCE: Publications du Bureau fédéral de la statistique.

[2] "Travaux en forêt" compris. Les chiffres afférents aux "travaux en forêt" pour l'Ontario ont été estimés par le département de l'Économie de la province.

On remarquera aux lignes de la colonne de droite que le pourcentage ontarien, par rapport au Canada entier, varie entre 32.2 et 30 p. 100.

L'apport du Canada à la production mondiale de bois, sous toutes ses nombreuses formes, est estimé à plus de 10 p. 100. A cet égard le Canada prend le troisième rang, après les États-Unis et la Russie soviétique.

Le maintien du rang important occupé par les industries consommatrices de bois dépendra à l'avenir moins des approvisionnements en matière ligneuse brute fournis sans aucun coût par la nature dans les régions inaccessibles de la province que du bois qui pourra être produit par un recours judicieux au potentiel que représentent les terres accessibles. Un des plus importants problèmes consiste à établir une distinction entre les terres agricoles et les terres forestières et entre les terres forestières et les terres stériles.

Groupement des terres forestières selon l'accessibilité: (5)

Les terres forestières de la province peuvent se diviser en trois grandes étendues, selon l'accessibilité et la productivité, ainsi qu'il suit: *a*) l'étendue agricole méridionale; b) l'étendue forestière exploitable et c) l'étendue forestière potentiellement exploitable. Au point de vue géographique ces étendues peuvent être brièvement décrites ainsi: l'étendue agricole méridionale embrasse tout le territoire ontarien qui se trouve au sud d'une ligne allant de Port-Severn, à l'extrémité méridionale de la baie Georgienne, à Renfrew, dans la vallée de la rivière Ottawa; l'étendue forestière exploitable est bornée au sud par l'étendue agricole et au nord par une ligne correspondant à peu près au 51e degré de latitude; l'étendue potentiellement exploitable comprend le reste de la province, au nord de l'étendue exploitable.

Les forêts et les terres forestières de chacune de ces étendues présentent certaines particularités qu'il est nécessaire d'examiner pour se faire une juste idée des problèmes que comporte l'aménagement de ces terres.

Des statistiques afférentes à l'étendue agricole méridionale et à l'étendue forestière exploitable sont présentées aux tableaux (II) et (III) respectivement. Dans le cas de l'étendue potentiellement exploitable on ne possède de données ni sur l'âge des peuplements ni sur le volume de bois que ces derniers contiennent.

Ces trois grandes régions peuvent être comparées entre elles pour ce qui est de certains facteurs d'une importance capitale au point de vue de l'utilisation des terres. Ces facteurs sont l'accessibilité, l'état de la forêt, les agents de destruction, l'inventaire du bois sur pied, la coupe permise et l'utilisation effective.

Accessibilité: L'étendue agricole méridionale, aménagée à cause de son potentiel agricole, est du domaine privé dans une proportion de 73 p. 100, et par suite de la densité de sa population et de sa forte productivité elle est très aisément accessible.

L'étendue forestière exploitable, qui a été aménagée en vue de l'abattage des arbres de futaie, a une population beaucoup moins stable et moins dense que l'étendue agricole, et les travaux de voirie y sont moins actifs. La propriété des terres de cette étendue a été en grande partie conservée par le gouvernement; les terres de la Couronne forment 92 p. 100 de l'étendue.

L'étendue potentiellement exploitable est à bien dire entièrement du domaine de la Couronne et elle est presque complètement inaccessible par route ou par chemin de fer.

TABLEAU II

TERRES FORESTIÈRES PRODUCTIVES ET VOLUMES DE BOIS DANS LA RÉGION AGRICOLE MÉRIDIONALE[1]

LES VOLUMES DE BOIS SONT INDIQUÉS EN MILLIONS DE PIEDS CUBES

	Superficie en milliers d'acres			Pourcentage de l'étendue selon le type et l'âge	Terres de la Couronne		Terres du domaine privé		Toutes terres		Toutes essences
	Domaine de la Couronne	Domaine privé	Total		Feuillus	Conifères	Feuillus	Conifères	Feuillus	Conifères	
Futaies											
Conifères	6	18	24	—	4	7	9	27	13	34	47
Feuillus	87	348	435	8	215	13	853	26	1,067	39	1,106
Essences mélangées	18	53	71	1	30	22	83	51	113	73	186
	111	419	530	9	249	42	945	104	1,193	146	1,339
Forêts non parvenues à maturité											
Conifères	60	262	322	6	21	94	90	360	111	453	564
Feuillus	675	1,610	2,285	39	767	651	2,047	115	2,814	176	2,990
Essences mélangées	562	1,008	1,570	27	477	405	870	648	1,347	1,054	2,401
	1,297	2,880	4,177	72	1,265	560	3,007	1,123	4,272	1,683	5,955
Jeunes peuplements											
Conifères	3	31	34	1	Aucun chiffre de volume reconnu.						
Feuillus	110	282	392	7							
Essences mélangées	25	115	140	3							
	138	428	566	11							
Forêt en régénération	33	53	86	1							
Forêt de tous âges											
Feuillus	5	320	325	5	9	—	636	19	646	20	666
Essences mélangées	4	106	110	2	4	3	128	62	132	65	19
	9	426	435	7	13	3	764	31	778	85	863
Totaux	1,588	4,206	5,794	100%	1,527	605	4,716	1,308	6,243	1,914	8,157

[1] SOURCE: Ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, inventaire des ressources forestières.

21093-0—3

TABLEAU III

TERRES FORESTIÈRES PRODUCTIVES ET VOLUMES DE BOIS DANS L'ÉTENDUE FORESTIÈRE EXPLOITABLE[1]

LES VOLUMES DE BOIS SONT INDIQUÉS EN MILLIONS DE PIEDS CUBES

	Superficie en milliers d'acres			Pourcentage de l'étendue selon le type et l'âge	Terres de la Couronne		Terres du domaine privé		Toutes terres		Toutes essences
	Domaine de la Couronne	Domaine privé	Total		Feuillus	Conifères	Feuillus	Conifères	Feuillus	Conifères	
Futaies											
Conifères	16,794	769	17,563	23	3,134	29,184	225	1,576	3,359	30,760	34,119
Feuillus	2,511	373	2,884	4	6,825	721	885	71	7,710	792	8,502
Essences mélangées	12,582	745	13,327	17	16,428	13,789	1,307	844	17,735	14,633	32,368
Total	31,887	1,887	33,774	44	26,387	43,694	2,417	2,491	28,034	46,185	74,989
Forêts non parvenues à maturité											
Conifères	10,836	426	11,262	14	1,620	14,328	95	610	1,716	14,938	16,654
Feuillus	3,570	1,150	4,720	6	5,331	619	1,782	132	7,113	752	7,865
Essences mélangées	11,289	1,226	12,515	16	10,044	8,684	1,189	884	11,232	9,567	20,799
Total	25,695	2,802	28,497	36	16,995	23,631	3,066	1,626	20,061	25,257	45,318
Jeunes peuplements											
Conifères	3,437	92	3,529	5	Aucun chiffre de volume reconnu.						
Feuillus	1,854	549	2,403	3							
Essences mélangées	3,290	436	3,726	5							
Total	8,851	1,077	9,658	13							
Forêt en régénération	4,680	391	5,071	7							
Totaux généraux	70,843	6,157	77,000	100	43,382	67,325	5,483	4,117	48,095	71,442	120,307

[1] SOURCE: Ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, inventaire des ressources forestières.

Il convient peut-être de noter qu'au tableau II c'est sous la rubrique "Forêts non parvenues à maturité" que le volume est le plus considérable; c'est là un point qui sera soulevé de nouveau dans une autre partie du mémoire.

On remarquera qu'au tableau III la quantité de bois est surtout élevée dans les "Futaies" par opposition aux "Forêts non parvenues à maturité".

La forte productivité des étendues agricoles justifie un aménagement intensif en tant que premier pas vers la réalisation complète de leur potentiel. Étant donné la croissance relativement lente des récoltes forestières, la productivité des terres des régions septentrionales est beaucoup plus faible que celle des terres méridionales. La grande facilité d'accès, qui n'est que raisonnable dans le cas de ces dernières, n'est pas justifiée dans le Nord. Le degré d'accessibilité doit être proportionné à l'intensité d'aménagement justifiée par la capacité de production des terres.

Il est manifeste qu'on a donné à certaines parties de la forêt exploitable une accessibilité que les conditions ne justifient pas, et qu'une superficie beaucoup plus vaste est très fortement désavantagée par la difficulté d'accès.

Le gouvernement fédéral mérite des éloges pour sa récente participation active au prolongement de routes vers ces régions qui sont à n'en pas douter insuffisamment desservies à cet égard. Cette activité ne devrait pas être restreinte aux périodes de chômage considérable et de marasme économique.

L'étendue potentiellement exploitable n'est guère élevée dans l'échelle de priorité pour ce qui est de la construction de routes parce que la productivité immédiate ou possible des terres est minime et que les peuplements marchands à croissance lente sont séparés les uns des autres par de vastes étendues de terres stériles et de marécages.

État de la forêt:

Les tableaux (II) et (III) indiquent les principaux groupes d'âge des peuplements de l'étendue agricole et de l'étendue forestière exploitable. Cette répartition selon l'âge a de l'importance dans l'aménagement des forêts, et la différence qui existe entre ces deux étendues révèle un effet de l'accessibilité sur l'utilisation des terres.

Les futaies sont des entités biologiques relativement stationnaires. La croissance du bois marchand, fort lente dans leur cas, peut être inexistante dans les hautes futaies. La présence de futaies et de hautes futaies d'une superficie considérable démontre en général que les possibilités des terres n'ont été mises à profit que dans une bien faible mesure. Cela ne signifie pas qu'il faille mettre la forêt en coupe avant qu'elle soit parvenue à maturité. En agissant ainsi, on se mettrait dans l'impossibilité de tirer parti de la capacité de production des terres, puisqu'on détruirait le capital forestier au moment même de son rendement maximum.

Une quantité suffisante de bois de futaie doit être disponible pour que les approvisionnements nécessaires puissent être obtenus, et d'autres peuplements doivent être d'un âge tel qu'on puisse en tirer du bois de futaie au fur et à mesure des besoins. Pour qu'une forêt soit parfaitement équilibrée il suffit que, à quelque moment que ce soit, les futaies forment 1 p. 100 de sa superficie. Vu la répartition irrégulière des groupes d'âge qui caractérise la plupart des forêts canadiennes, une superficie de 10 à 15 p. 100 en futaies serait raisonnable pourvu que les peuplements en croissance fussent près de la maturité.

Dans l'étendue agricole une proportion de 9 p. 100 des terres forestières productives est classée comme futaie d'appoint, le chiffre correspondant pour l'étendue forestière exploitable étant 44 p. 100. Il n'existe pas d'estimations détaillées en ce qui concerne l'étendue potentiellement exploitable, mais on croit généralement qu'une proportion de plus de 75 p. 100 des peuplements de cette étendue consiste en futaies ou en hautes futaies.

Le peu d'efficacité qui caractérise l'utilisation de la capacité de production des terres dans les deux étendues septentrionales est démontré par ces estimations de la proportion que représentent les futaies et les hautes futaies.

Si l'on ne met pas ces peuplements en coupe à mesure qu'ils parviennent à maturité, leur capacité de croissance diminue. Néanmoins, à cause de l'inaccessibilité de ces futaies, on met en coupe dans des régions accessibles certains peuplements non parvenus à maturité, sacrifiant ainsi d'une autre façon la capacité de croissance des arbres.

Dans l'aménagement efficace des terres forestières destiné à obtenir le meilleur rendement possible de leur potentiel de production, une répartition assez diversifiée quoique bien équilibrée des âges est essentielle. Il y a là un avantage non seulement au point de vue de la production de bois de construction mais aussi de l'utilisation de la forêt pour la conservation de la faune et pour des fins récréatives. Une meilleure accessibilité est ce qui permet de réaliser cette meilleure répartition des classes d'âge dans la forêt.

Agents destructeurs:

Les agents destructeurs de la forêt peuvent être mécaniques, comme le feu et le vent, ou biologiques comme les insectes et les maladies. Chacun de ces agents cause des pertes annuelles auxquelles on pourra s'attendre tant qu'une utilisation plus complète de la forêt ne sera pas justifiée par l'existence d'un marché plus actif. Toutefois, afin que les pertes puissent être réduites au minimum, certaines précautions élémentaires doivent être prises et s'il y a possibilité on doit empêcher de se produire les conditions qui favorisent les attaques de ces agents destructeurs.

L'âge des arbres est un important facteur, le bois étant si vulnérable aux atteintes des agents en question. En général, plus les arbres sont âgés, plus ils sont exposés aux atteintes du vent, des insectes et des maladies cryptogamiques. Le feu peut être une sérieuse cause de destruction quelque soit l'âge des arbres, mais il est probablement plus dévastateur dans les jeunes peuplements équiennes qui n'ont pas atteint l'âge de la production de graines.

Comme dans le cas du volume de la production tirée des terres, la répartition la plus avantageuse pour la résistance aux agents destructeurs est la diversification des classes d'âge, les arbres de futaie et de haute futaie représentant un minimum. L'accessibilité de la forêt, permettant une plus large dispersion des coupes annuelles et la récolte des arbres à mesure qu'ils parviennent à maturité, est une importante caractéristique de la protection et de l'utilisation efficaces des terres.

L'accessibilité par route est aussi un important aspect de l'action directe en cas d'incendie, d'invasion d'insectes ou de maladies. Pour toute action directe visant la suppression des attaques ou la récupération du bois endommagé, il faut qu'on puisse atteindre facilement les arbres menacés ou ravagés.

Inventaire du bois sur pied; coupe permise et utilisation effective:

L'inventaire du volume de bois, qui a récemment été terminé par le ministère des Terres et Forêts est résumé aux tableaux (II) et (III) respectiment pour l'étendue agricole et pour l'étendue forestière exploitable. Ces estimations sont intéressantes en elles-mêmes, mais elles n'ont que peu de valeur réelle pour la planification en matière d'utilisation des terres si elles ne s'accompagnent pas d'une certaine connaissance de la nature et de l'ampleur de la croissance et de l'utilisation du bois.

Des statistiques détaillées sur la coupe permise du bois et sur l'utilisation effective de ce dernier sont disponibles pour l'étendue forestière exploitable et un sommaire en est donné au tableau (IV). On croit que les statistiques afférentes aux terres du domaine privé sont fort imparfaites, ce qui constitue

un sérieux obstacle à l'organisation intelligente de l'aménagement dans cette région. Une étude approfondie des méthodes selon lesquelles le Bureau fédéral de la statistique se procure les données relatives à la coupe du bois sur les terres du domaine privé semblerait entrer dans les attributions du Comité d'enquête sur l'utilisation des terres.

Une planification sylvicole rationnelle n'exige *pas* que la coupe annuelle permise soit égale à l'accroissement annuel; dans les unités forestières où les futaies prédominent, la coupe annuelle dépasse l'accroissement tandis que dans les unités non parvenues à maturité la coupe permise est inférieure à l'accroissement. On peut donc supposer que dans l'étendue exploitable où les futaies prédominent, l'accroissement est inférieur à la coupe permise et qu'il représente par conséquent moins de 1.42 p. 100 de toutes les essences réunies. C'est là un taux de croissance extrêmement faible (la moyenne dans la partie septentrionale des États-Unis est de 4.2 p. 100) ce qui peut s'expliquer jusqu'à un certain point par la prédominance des futaies où l'accroissement net est devenu presque nul. (13)

Il y a, je crois, une erreur typographique au tableau ci-après. On l'indique comme étant le tableau (VI) alors que ce devrait être le tableau (IV). On y trouve les chiffres du volume global de bois, déjà vus au tableau (III). Chose intéressante, la coupe annuelle permise dans le cas des feuillus est de 804,100,000 pieds cubes, et dans le cas des conifères de 773,400,000 pieds cubes, soit 1,577,500,000 pour toutes les essences. La proportion des feuillus dans la coupe annuelle permise est de 51.0 p. 100.

La coupe annuelle effective est de 47,800,000 pieds cubes pour les feuillus et de 407 millions de pieds cubes pour les conifères, soit 454,800,000 pour toutes les essences.

La coupe effective en fonction de la coupe permise dans le cas des feuillus ne représente que 6.0 p. 100. Pour les conifères la coupe effective est de 53 p. 100 de la coupe permise. Pour toutes les essences la coupe effective représente 29 p. 100 de la coupe permise.

TABLEAU VI

ÉTENDUE FORESTIÈRE EXPLOITABLE[1]

TERRES DE LA COURONNE

—	Feuillus (Milliers de pi. cu.)	Conifères (Milliers de pi. cu.)	Toutes essences	Proportion de feuillus
Volume total de bois (du tableau III) (Volume brut total)	43,382,000	67,325,100	110,707,200	39.0 p.c.
Coupe annuelle permise (volume brut total)	804,100	773,400	1,577,500	51.0 p.c.
Coupe permise, en fonction de l'inventaire du bois	1.85 p.c.	1.15 p.c.	1.42 p.c.	—
Coupe annuelle effective (Volume brut total)	47,800	407,000	454,800	10.5 p.c.
Coupe effective en fonction de la coupe permise	6.0 p.c.	53 p.c	29 p.c.	—

[1] SOURCE: Ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, Inventaire des ressources forestières.

Le volume de la coupe permise pour les feuillus, bien que plus considérable que pour les conifères, est produit par un nombre moindre d'arbres en croissance, ce qui dénote un taux de croissance plus rapide. Cela est attribuable en partie au fait que les feuillus et les essences mélangées forment une plus forte proportion que les conifères dans la classe des peuplements non parvenus à maturité (voir tableau III), ce qui constitue un autre exemple de la capacité de croissance limitée des futaies.

La situation la plus grave qui ressort du tableau (IV) a trait au manque d'utilisation des feuillus. Étant donné que 6 p. 100 seulement de la quantité permise est récoltée, ce bois s'accumule sur place au détriment des conifères plus désirables. C'est là un état de choses fort grave qui peut entraîner les pires conséquences au point de vue de l'utilisation efficace de nos terres boisées. Deux moyens d'action semblent offrir quelque chance d'amélioration d'une telle situation; *a*) l'intensification des recherches sur l'utilisation des feuillus et la réduction éventuelle du volume des peuplements de ces essences grâce à un usage plus répandu, et *b*) l'amélioration des méthodes de récolte de façon que la régénération des conifères puisse être facilitée et les feuillus peu désirables détruits par des moyens chimiques ou mécaniques. Le Comité pourrait sans doute examiner la question d'un appui actif aux recherches sylvicoles susceptibles d'amener la découverte de solutions à ces problèmes.

Quelques conditions essentielles à une meilleure utilisation des terres:

L'étude de l'utilisation des terres, exposée dans le présent mémoire, suggère les conditions particulières énumérées ci-après; on trouvera de plus amples détails aux pages indiquées.

1. Des relevés des modes d'utilisation des terres, pour l'obtention de données sur les usages particuliers de ces terres et sur les problèmes déjà existants ou susceptibles de survenir relativement à l'utilisation présente, sont d'une pressante nécessité. Pages 10, 14, 16-17, 27.

2. L'utilisation efficace d'une classification des terres de façon à faciliter une planification rationnelle exige un programme bien dirigé et continu d'éducation du public en matière d'aménagement des ressources naturelles. Pages 12, 13, 24.

3. Le remplacement de l'agriculture par la sylviculture dans les étendues où une telle transformation serait avantageuse nécessite l'accroissement de la superficie des fermes, accroissement qui ne peut être réalisé que si les moyens requis sont rendus disponibles, y compris le crédit peu coûteux, un programme raisonnable d'assurance-forêts et de l'encouragement et des conseils locaux. Pages 18, 19, 20.

4. La possibilité pour le gouvernement fédéral d'accorder aux propriétaires quelque encouragement susceptible de les inciter à se procurer des terres dans le cadre du programme des fermes sylvicoles, mérite examen. Page 21.

5. Des recherches additionnelles sont nécessaires dans le domaine de la gestion faunique en vue de la découverte des meilleurs moyens d'empêcher le nombre des animaux sauvages d'augmenter outre mesure. Page 24.

6. La possibilité de déterminer avec précision le degré souhaitable d'accessibilité des régions où la croissance des arbres et le potentiel récréatif sont variables est une question dont l'étude s'impose. Page 31.

7. Le gouvernement fédéral doit être loué de sa récente participation active au prolongement de routes vers les régions qui sont indubitablement mal desservies à cet égard. Cette activité ne devrait pas être restreinte aux périodes de chômage massif et de marasme économique. L'utilisation efficace des terres forestières du nord requiert, en tout premier lieu, une meilleure accessibilité. Pages 31, 32, 33, 34.

8. Des statistiques afférentes à l'activité sylvicole sur les terres du domaine privé sont essentielles à l'organisation de l'aménagement des ressources que renferment ces terres. Les méthodes présentement suivies à cet égard par le Bureau fédéral de la statistique devraient être revisées afin que puissent être acquises des données plus complètes touchant le volume, la croissance et l'utilisation du bois sur les terres du domaine privé. Page 35.

9. Il serait nécessaire qu'un meilleur appui fût accordé aux recherches sylvicoles portant *a*) sur l'utilisation des feuillus et *b*) sur l'amélioration des méthodes et techniques de récolte en vue d'une meilleure régénération des conifères sur les étendues déboisées. Page 37.

Documents cités:

(1) A History of Crown Regulations, Ontario Department of Lands and Forests. Réimpression d'un extrait du rapport annuel du Préposé à la sylviculture pour la province d'Ontario, 1899.

(2) Statuts revisés de l'Ontario, 1950.

(3) Ontario's Natural Resources, par M. Aubrey White, sous-ministre des Terres et Forêts de l'Ontario. Rapports de la Canadian Forestry Association, 1911.

(4) Rapports annuels du ministre des Terres et Forêts de la province d'Ontario.

(5) Données statistiques inédites fournies par la section de l'inventaire des ressources forestières du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario.

(6) Economic Survey of Ontario, département de l'Economie, gouvernement de l'Ontario, 1956.

(7) Factors affecting Land Use in a Selected Area in Southern Ontario, ministère de l'Agriculture de l'Ontario, 1957.

(8) Inventaire forestier et reboisement effectués sous le régime de la loi sur les forêts du Canada, de 1952 à 1956. Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, direction des forêts, Ottawa, 1957.

(9) Tables du rendement normal de l'épinette noire, du pin gris, du peuplier faux-tremble et du bouleau à papier dans l'Ontario septentrional. Rapport nº 24, ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, division du Bois, 1956.

(10) Renseignements inédits fournis par l'Ontario Forestry Association.

(11) Public Inquiries Act (B.C.). Report of the Commissioner Hon. Gordon McG. Sloan... Relating to the forest resources of B.C. 1956, Vols. 1 and 2.

(12) Statistiques sur les forêts et les produits forestiers. Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Direction des Forêts, bulletin 106, 1957.

(13) Timber Resources for America's Future, U. S. D. A. Forest Resource Report No. 14, 1958.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. C'est là un excellent mémoire, monsieur Godwin. Je suis sûr que les membres du Comité ont tiré grand profit de ce que vous avez communiqué.

Désire-t-on poser des questions?

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, je désirerais savoir quels arbres sont respectivement classés comme essences à bois dur et essences à bois tendre. Ainsi, je crois savoir que le peuplier est classé comme essence à bois dur. J'ai toujours considéré que c'était un bois tendre.

M. GODWIN: Le peuplier est classé comme bois dur simplement au sens botanique. Bien que le peuplier soit un bois tendre au débitage, au toucher ou au maniement, au point de vue botanique il est classé comme bois dur.

Le sénateur STAMBAUGH: Le tilleul d'Amérique est-il classé comme bois dur?

M. GODWIN: En botanique, le tilleul d'Amérique est classé parmi les bois durs.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-il juste de dire que tout conifère est une essence à bois tendre et tout autre arbre est une essence à bois dur. Est-ce à peu près cela?

M. GODWIN: Oui, c'est à peu près cela. Les conifères sont classés comme essences à bois tendre.

Le sénateur STAMBAUGH: Et le mélèze laricin?

M. GODWIN: Le mélèze laricin est un bois tendre.

Le sénateur HIGGINS: Le pin est-il classé comme bois tendre?

M. GODWIN: Tous les pins sont des arbres à bois tendre.

Le sénateur BARBOUR: A quel usage le peuplier sert-il?

M. GODWIN: Le peuplier est affecté à plusieurs usages dans l'industrie du bois. Il y a ici quelques exploitants forestiers qui pourront, si vous le désirez, décrire les usages qu'on en fait. Nous l'utilisons pour la fabrication du papier-journal.

Le sénateur BARBOUR: Cette essence ne compte-t-elle pas parmi celles qui ont le moins de valeur?

M. GODWIN: En tant qu'ingénieur forestier, je m'efforce de démontrer à mon personnel de fabrique qu'une telle affirmation est inexacte et que le peuplier est excellent pour la fabrication de la pâte de bois. J'espère que ses qualités seront de plus en plus reconnues plutôt que méconnues.

Le sénateur HORNER: On en fait du contreplaqué dans l'Ouest canadien et en Virginie.

M. GODWIN: Oui, surtout dans l'Ouest canadien.

Le sénateur HORNER: Quelle aide le gouvernement de l'Ontario accorde-t-il aux projets de reboisement? Vous avez déclaré que le gouvernement fédéral faisait quelque chose. Que fait le gouvernement provincial au point de vue de l'exemption d'impôt et ainsi de suite?

M. GODWIN: Le gouvernement provincial ne peut faire beaucoup au point de vue de l'exemption d'impôt, en ce sens que le dégrèvement dans ce domaine est uniquement du ressort du gouvernement fédéral, puisque c'est là une question qui se rattache à l'impôt sur le revenu. Pour ce qui est de l'aide au reboisement, le gouvernement provincial, ainsi que le signale le mémoire, a établi plusieurs pépinières qui produisent présentement quelque 30 millions d'arbres par année.

Le sénateur HORNER: Le gouvernement provincial fournit-il ces arbres?

M. GODWIN: Oui. Toutefois, ils ne sont pas fournis gratuitement. Si quelqu'un désire en acheter, la transaction se fait moyennant un prix déterminé. Ainsi, on peut acheter des plants d'épinette blanche à un prix de $10 le millier.

Le sénateur HORNER: Les gouvernements provinciaux perçoivent une rente foncière en retour de laquelle ils subventionnent la construction de routes vers les régions boisées et des sociétés d'exploitation forestière ont aussi construit leurs propres routes dans bien des cas; bien entendu, plusieurs des régions septentrionales sont accessibles par eau, n'est-ce pas?

M. GODWIN: Oui, monsieur.

Le sénateur HORNER: Toutefois, il existe de vastes étendues où il n'existe ni routes ni voies navigables.

M. GODWIN: En effet.

Le sénateur HORNER: Et ces étendues contiennent des arbres d'un âge avancé.

M. GODWIN: Oui, des arbres parvenus à maturité.

Le sénateur GOLDING: Utilise-t-on les feuillus dans les programmes de reboisement?

M. GODWIN: Je dois dire qu'on n'utilise que très peu de feuillus pour le reboisement. Professeur Love, auriez-vous l'obligeance de répondre à cette question? Je n'ai pas sous les yeux la proportion que représentent les feuillus dans les 30 millions d'arbres dont j'ai parlé il y a quelques instants.

Le professeur LOVE: Je n'ai pas ici les chiffres exacts mais je sais que la proportion est très faible. La plupart de ces feuillus sont utilisés pour des plantations d'ornement sur les routes et en d'autres endroits relevant dans une certaine mesure du ministère des Terres et Forêts. On n'en plante que très peu dans les forêts.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui croissent le plus rapidement? Les conifères ou les feuillus? Quelles essences parviennent le plus rapidement à maturité?

M. GODWIN: Le peuplier parvient à maturité probablement plus tôt que n'importe lequel des conifères, bien qu'on tire présentement parti de certaines forêts de pin plantées dans l'Ontario depuis à peine 20 ans. On pratique des éclaircies dans des plantations de pin et l'on utilise le bois commercialement. Il peut en être ainsi dans le cas du peuplier. A mon sens, ce sont surtout le peuplier et le pin rouge qui se font concurrence. Voudriez-vous faire des commentaires sur ce point, monsieur Matthews?

M. MATTHEWS: Des poteaux de lignes électriques en pin rouge se vendent 35 ans après la plantation.

Le sénateur STAMBAUGH: Cela comprend-il les poteaux téléphoniques?

M. MATTHEWS: Oui.

Le sénateur GOLDING: Quelle est, à votre avis, la limite de maturité de l'érable?

M. GODWIN: Puis-je vous demander à quel usage le bois serait destiné?

Le sénateur GOLDING: La parqueterie et divers usages industriels.

M. GODWIN: Je l'estimerais à 100 ans, mais il y a ici des spécialistes qui peuvent fournir des précisions. Qu'en dites-vous, monsieur McNutt?

M. MCNUTT: La limite serait de 70 ou 80 ans.

Le sénateur HIGGINS: Voulez-vous dire que l'érable parviendrait à maturité dans 70 ou 80 ans?

M. GODWIN: Oui. Pour notre part, nous estimons que dans le cas du peuplier la rotation devrait être de 45 ans.

Le sénateur HIGGINS: L'épinette est fort importante à Terre-Neuve. Dans combien d'années cette essence parvient-elle à maturité?

M. GODWIN: Sur les plantations nous observons une rotation de 60 ans pour l'épinette blanche, mais en forêt naturelle nous estimons que la rotation doit être de 75 ans pour cette essence.

Le sénateur HORNER: L'épinette n'a-t-elle pas une croissance très lente, surtout l'épinette noire, bien qu'elle constitue un bon bois à pâte?

M. GODWIN: C'est un bois à très haute densité, à longues fibres et il est fort prisé par les fabricants de pâte de bois et de papier.

Le sénateur HORNER: N'est-il pas vrai que les éclaircies semblent donner à ces arbres un regain de croissance?

M. GODWIN: C'est exact.

Le sénateur HORNER: On peut constater ce fait surtout le long des routes et des parcours de drainage; les arbres qui se trouvent en bordure de la route ou du fossé de drainage croissent beaucoup plus vite que dans le marécage.

Le sénateur WALL: A propos du facteur croissance je me demande si le témoin pourrait m'éclairer sur un point où il semble y avoir contradiction. A la page 32 du mémoire on déclare que dans une forêt parfaitement équilibrée il suffit à une époque quelconque que le bois de futaie occupe environ 1 p. 100 de la superficie. Ce bois serait coupé, j'imagine. Or, à la page 35 on dit que l'accroissement de moins de 1.42 p. 100 pour toutes les essences est extrêmement faible.

Les deux énoncés, tels que je les interprète actuellement, semblent en contradiction, mais cela est peut-être attribuable à mon ignorance. Voulez-vous m'expliquer la signification de l'une et de l'autre?

M. GODWIN: A titre d'exemple, imaginons une étendue boisée de 100 acres. S'il s'agit d'une forêt idéale, nous aurons sur chaque acre des arbres à divers stades de croissance, c'est-à-dire âgés d'un an, deux ans, trois ans et ainsi de suite jusqu'à cent ans. En effectuant la récolte on se trouverait à enlever les arbres couvrant une superficie d'une acre, soit 1 p. 100. L'année suivante l'acre venant ensuite comprendrait des arbres de 99 ans, lesquels atteindraient l'âge de 100 ans un an plus tard. Le peuplement s'accroîtrait selon le taux maximum de croissance.

L'autre situation dont vous avez parlé existerait, par exemple, dans notre forêt septentrionale où les arbres de futaie constituent aujourd'hui 44 p. 100 des peuplements. Plusieurs de ces arbres ont cessé de croître et nous pouvons même subir une perte nette à cause des insectes et des maladies. La proportion de 1 p. 100 se rapporte à la superficie et le taux de 1.42 p. 100 se rattache à la croissance des arbres.

Le sénateur HIGGINS: Quelles sont les essences qui poussent sur les brûlis? Une espèce particulière d'arbre s'implante-t-elle à la suite d'un incendie?

M. GODWIN: Si nous savions de quelles essences la forêt se composait avant l'incendie, nous saurions quelle essence s'implanterait à la suite de l'incendie. Par exemple, s'il s'agissait d'une forêt à essences mélangées comme celles que nous avons dans le nord-ouest de l'Ontario, et qui renferment normalement 20 p. 100 de pin gris, à la suite d'un incendie il y aurait là inévitablement un peuplement dense de pin gris.

Le sénateur HIGGINS: Je connais une région de Terre-Neuve où un incendie s'est produit il y a 30 ou 40 ans et où un peuplement dense de bouleau s'est installé. Pourquoi en a-t-il été ainsi?

M. GODWIN: Cela arrive très souvent dans des régions qui ont été dénudées par le feu dans l'Ontario et le Québec; les feuillus prendront possession du terrain et ce sont eux qui fourniront la première récolte après un incendie. Le bouleau et, dans une large mesure, le peuplier forment des peulements comme on en voit dans la région de Sudbury.

Le sénateur HIGGINS: J'ai en outre remarqué qu'après le bouleau les arbres du peulement primitif faisaient de nouveau leur apparition.

M. GODWIN: C'est exact. Les premières essences à s'implanter sont le bouleau ou le peuplier, qui constituent la première pousse, puis viennent les conifères dont les graines sont transportées plus lentement et franchissent de plus longues distances.

Avec le temps, les divers conifères reprennent leur suprématie.

Le sénateur HIGGINS: Je connais un endroit où s'effectue présentement une importante exploitation forestière. Il y eut là un incendie qui dévasta toute la forêt. Les bouleaux furent les premiers à s'implanter et aujourd'hui, après 50 ans, les pins du peulement primitif reviennent. Vous dites que cela se produit?

M. GODWIN: Oui. Puis-je demander à M. Rogers, notre spécialiste en matière de pin blanc, s'il est exact que les feuillus s'implantent tout d'abord et que les conifères reviennent lentement.

M. ROGERS: C'est tout à fait exact.

Le PRÉSIDENT: Il y a, dans la région méridionale, des terres pauvres qui font partie du domaine privé. Est-il possible d'encourager les propriétaires de ces terres à accueillir l'idée de la sylviculture et la production de bois, pour devenir exploitants de fermes sylvicoles plutôt que producteurs de céréales ou éleveurs de bétail? Leur serait-il possible de prendre disons 100 ou 200 acres dans la région la plus accessible et, entre temps, d'y cultiver des arbres jusqu'à ce que la ferme devienne productive? A-t-on élaboré un tel projet?

M. GODWIN: Telle est l'idée que nous désirons inculquer en présentant aujourd'hui ce mémoire. Nous espérons qu'une situation comme celle dont vous avez parlé pourra devenir possible. Vous songez à quelqu'un qui possède peut-être 100 acres de terre boisée, ce qui n'est peut-être pas suffisant pour lui assurer dans le moment un revenu raisonnable. Nous avons précisé dans le mémoire qu'une superficie de 400 ou 500 acres était nécessaire pour qu'il pût toucher un revenu annuel brut de $4,000 ou $5,000. Si cet homme pouvait obtenir une étendue additionnelle, cela le mettrait en mesure de porter son revenu à un niveau satisfaisant. Il ne pourrait y parvenir avec une superficie de 100 acres; il lui faudrait peut-être 400 ou 500 acres.

Le PRÉSIDENT: La totalité du bois accessible est-elle détenue par des exploitants ou bien y a-t-il des terres boisées qui pourraient se vendre à des cultivateurs?

M. GODWIN: Songez-vous aux terres présentement détenues par la Couronne?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GODWIN: Les sociétés qui font partie de l'Association des industries forestières de l'Ontario détiennent présentement 48 millions d'acres, soit environ 25 p. 100 de la superficie totale des terres de l'Ontario. Je prie M. Mills de nous dire, en sa qualité de gérant de l'Association, quelle superficie de terres de la Couronne pourrait être concédée à de gros ou à de petits exploitants?

M. MILLS: Si vous voulez parler de terres de la couronne couvertes de bois marchand, je dirai qu'il n'y en a qu'une faible superficie qui soit accessible. De jour en jour ou de semaine en semaine il arrive au ministère de vendre à des cultivateurs de petites étendues de terres boisées situées à un quart de mille ou à un demi-mille de leurs fermes; ces gens peuvent ainsi couper du bois en hiver et se livrer à l'agriculture en été.

Il reste encore deux ou trois grandes étendues qui seraient exploitables par des fabricants de pâte de bois et de papier, mais celles qui conviendraient aux petits cultivateurs sont passablement éparses. Le ministère effectue de petites ventes, en ce sens qu'il délivre des permis autorisant les cultivateurs à couper une certaine quantité de bois durant l'hiver.

Le PRÉSIDENT: Par ailleurs, si des routes étaient construites vers de telles étendues et que les terres fussent concédées à des cultivateurs, le bois coupé serait-il vendable?

M. MILLS: Une partie le serait. Tout dépendrait de la distance à franchir jusqu'à la scierie ou à la fabrique de papier la plus rapprochée.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MILLS: Le transport est très important. Le bois ne peut être transporté sur une longue distance sans une route de camionnage.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je pensais. Il faudrait construire des routes de camionnage.

M. MILLS: Malheureusement, ces régions et surtout celles qui sont situées plus au nord sont éloignées des moulins. Ces derniers se trouvent dans la partie méridionale de cette région, de sorte que le transport par camion s'impose, d'où nécessité de routes de camionnage utilisables en tout temps.

Le sénateur WALL: Qu'il me soit permis de louer les auteurs du mémoire au sujet du sommaire où, à la fin du document, sont énumérées "Quelques conditions essentielles à une meilleure utilisation des terres". J'ai deux questions à poser. Au paragraphe 2, dont j'approuve entièrement la teneur, on recommande un programme bien dirigé et continu d'éducation du public en matière d'aménagement des ressources naturelles. Je ne veux pas amorcer une longue discussion sur ce sujet, mais eu égard au travail qui a été accompli par la Canadian Forestry Association et que je connais passablement bien, je voudrais vous demander si vous savez ce qui a été réalisé dans ce domaine. Cette idée n'a pas, que je sache, été exprimée auparavant. On a élaboré un programme portant sur l'utilisation de la forêt à des fins de récréation, sur la valeur de l'eau et ainsi de suite, toute cette publicité étant faite à l'aide de films et de causeries devant des auditoires d'enfants, mais je n'ai jamais remarqué qu'on ait signalé dans ce programme que certaines régions du Canada devraient être affectées exclusivement à la sylviculture, alors que d'autres serviraient à des fins différentes. C'est là une idée qui devrait être inculquée aux garçonnets, aux fillettes et aux adultes. Savez-vous si l'on a envisagé cet aspect du programme?

M. GODWIN: Monsieur le président, chaque membre de notre délégation participe d'une façon ou d'une autre aux travaux de la Canadian Forestry Association. Nous avons tous, à une certaine époque, fait partie du conseil d'administration de l'Association et quelques-uns d'entre nous y siègent peut-être encore. Je sais que les membres de l'Association se sont intéressés à ce problème, mais je crois que l'immense portée de celui-ci les a un peu déconcertés et qu'ils n'ont pas su comment s'y prendre. L'Association a subi une réorganisation qui la mettra peut-être en mesure d'aborder ce problème de la façon voulue, mais c'est là une très lourde tâche. Comme vous le savez, nous avons énoncé ici le problème, mais . . .

Le sénateur WALL: Veuillez remarquer que je n'ai que des éloges à adresser aux membres de l'Association pour le travail qu'ils ont accompli, mais je me demande ce qui en est de cet aspect de la question. S'il m'est permis de le faire sans montrer trop de présomption, puis-je vous demander le sens précis du paragraphe 6, qui se lit ainsi:

> La possibilité de déterminer avec précision le degré d'accessibilité, dans le cas de régions où la croissance des arbres et le potential récréatif sont variables, est une question dont l'étude s'impose.

M. GODWIN: Monsieur le président, le sénateur a cité une recommandation que nous avons énoncée dans le mémoire, mais sans entrer dans les détails. Je dois avouer que cette abstention est due au fait qu'au cours de nos propres discussions sur le sujet, nous sommes venus à la conclusion que la présentation au Comité de ce mémoire tel qu'il était aurait exigé trop de temps; c'est pourquoi il n'y a qu'une simple mention de la recommandation dans le texte du mémoire. Je prie le professeur Love de fournir des précisions sur ce point. Il a été quelque peu déçu de nous voir supprimer ce passage du mémoire.

Le professeur LOVE: Le chef de notre délégation me met dans l'embarras en ce sens qu'il me transmet toujours les questions auxquelles il ne peut répondre, mais le sujet que nous discutons en ce moment découle, je crois, du fait que nous pouvons déterminer la capacité de production des terres en fonction de la quantité de bois qu'elles peuvent produire et, par conséquent, estimer la valeur des terres et l'intensité des travaux de voirie qu'elles justifient. De toute, évidence, si les terres sont relativement improductives nous ne serons nullement intéressés à y établir un réseau routier considérable. S'il nous faut recourir surtout aux routes d'hiver ou au transport sur de longues distances sur des routes temporaires, alors le développement du réseau routier sera très lent. D'autre part, les terres d'une grande productivité pourraient être périodiquement mises en coupe et par conséquent le réseau routier pourrait y être porté à un plus haut degré de développement.

Le sénateur WALL: J'accepte cette déclaration initiale mais je désire vous demander qui est considéré comme étant chargé de déterminer avec précision la praticabilité économique d'une amélioration de l'accessibilité. Voilà ce que je voudrais savoir.

Le professeur LOVE: J'estime qu'au stade actuel il s'agit d'une entreprise de recherches qui pourrait être confiée au service forestier du gouvernement fédéral et aux universités. On pourrait peut-être en charger des organismes provinciaux bien que, à mon avis, les universités et le service forestier fédéral constituent le groupe auquel l'étude du sujet devrait logiquement être confiée dans l'état actuel des choses. Après l'exécution d'une partie des travaux préliminaires la tâche pourrait être assumée par l'industrie et les gouvernements provinciaux.

Le sénateur WALL: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, je désire complimenter tout d'abord le témoin à propos du mémoire qu'il nous a présenté. Ce document a de l'ampleur et de la clarté, attributs qui sont tous deux d'une grande valeur. J'ai quelques questions à poser au témoin. Les grandes sociétés manufacturières telles les fabriques de pâte de bois et de papier comme, par exemple, l'Abitibi, la Great Lakes et l'International se livrent activement, je crois, à l'exécution de programmes d'aménagement forestier visant à assurer une croissance perpétuelle. Est-ce exact?

M. GODWIN: Oui, elles en exécutent dans une certaine mesure. Sous le régime de la loi de 1952 sur les terres boisées de la Couronne elles ont soumis leurs divers inventaires et plans d'aménagement. Dans tous les cas elles règlent leurs coupes sur la productivité perpétuelle de leurs concessions. Elles appliquent en outre divers procédés d'aménagement. Toutefois, plusieurs de ces procédés n'étant pas clairement définis, des recherches considérables sont nécessaires pour la découverte du meilleur traitement à appliquer aux forêts. Nous en sommes encore au stade de l'expérimentation quant à la détermination des techniques à adopter.

Le sénateur CRERAR: Ces sociétés exploitent-elles des étendues concédées par la Couronne?

M. GODWIN: Pour la plupart, les fabriques de pâte de bois et de papier de l'Ontario exploitent des terres louées, c'est-à-dire des terres que la province leur a concédées sous un régime de permis.

Le sénateur CRERAR: Leurs dirigeants se montrent-ils conscients de l'importance de l'aménagement forestier et du maintien d'un cycle perpétuel?

M. GODWIN: Oui. Toutes les sociétés ont un personnel considérable de forestiers pour qui l'étude de ces problèmes est une préoccupation de tous les instants. M. Matthews est forestier en chef pour la société Abitibi, et il pourra vous expliquer en détail ce que sa société accomplit à cet égard.

Le sénateur HIGGINS: Quelles sont les conditions de la concession? Quelle est sa durée?

M. GODWIN: Dans l'Ontario une concession couvre une période de 21 ans, renouvelable pour un même nombre d'années si les travaux ont été exécutés à la satisfaction du ministre. La concession peut être renouvelée pour une troisième période. Autrement dit, l'étendue peut être concédée à l'exploitant pour une période totale de 63 ans.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Matthews, voudriez-vous traiter le sujet plus à fond?

M. MATTHEWS: Tous ce que je puis faire c'est de développer ce qu'a dit M. Godwin. Dans l'Ontario, chaque personne ou chaque société dont l'exploitation se fait en vertu d'un permis doit observer les dispositions de la loi sur les terres boisées de la Couronne. Par ailleurs, l'intérêt de la personne ou de la société porte habituellement sur une très vaste étendue de forêt vierge qui n'est que partiellement accessible, et la forêt est ce que je définis un véritable complexe biologique. Il existe des combinaisons infiniment nombreuses de divers éléments: conditions du sol, drainage, humidité, accessibilité, espèces d'arbres, basse végétation et ainsi de suite. En d'autres termes, un arbre ne peut croître isolé, mais bien parmi d'autres arbres et végétaux, et d'autres considérations entrent en ligne de compte. Tout cela pose un problème fort complexe pour les préposés à l'aménagement forestier.

Notre mémoire a donné l'historique de l'industrie et signalé la situation précaire dans laquelle elle s'est trouvée durant les tristes années trente, ainsi que les restrictions que l'état de guerre lui a imposées au point de vue du recrutement du personnel, et ainsi de suite. Des études s'effectuent depuis longtemps, mais la reprise d'activité ou les véritables efforts méthodiques dans ce domaine ne se sont manifestés que depuis la guerre. Nous nous occupons d'une substance, l'arbre, dont le cycle vital est d'une longue durée. Nous avons parlé aujourd'hui de cycles de cent ans et plus. Il faut beaucoup de temps pour déterminer comment une matière dont la vie est si longue réagira à divers genres de stimulus. La solution du problème qui consiste à déterminer comment cultiver et soigner une plante qui atteint l'âge de cent ans est longue à trouver. On peut semer du blé chaque année et connaître bientôt les caractéristiques de sa croissance mais dans le cas d'une forêt c'est une étude de longue haleine. Nous nous en occupons depuis la guerre et il est juste, je crois, de dire que la plupart des fabriques de pâte de bois et de papier de la province ont procédé à peu près de la même façon.

Le stade initial consiste à recueilir des données. On a donc effectué un inventaire. Quiconque détient plus de 50 milles carrés de terres concédées par permis dans l'Ontario a préparé un inventaire forestier et l'a soumis au gouvernement. Se fondant sur ces inventaires, on a dressé des plans d'aménagement. Étant donné l'expansion de l'industrie et la pénurie d'employés disponibles durant la guerre, on peut dire au sujet de l'exécution d'inventaires et de la préparation de plans qu'il a fallu pour accomplir la besogne non seulement établir des méthodes de travail mais aussi trouver un personnel. La plupart des plans d'aménagement prévoient une exploitation perpétuelle ou un rendement soutenu.

Le sénateur CRERAR: Dans l'Ontario, est-ce obligatoire selon la loi?

M. MATTHEWS: Pas nécessairement puisque la Couronne doit forcément concéder des étendues boisées impossibles à exploiter conformément au principe du rendement soutenu. Par exemple, il pourrait s'agir d'une étendue peuplée d'arbres adultes qu'il faudrait abattre en vue d'une nouvelle récolte.

En second lieu, la coupe permise dans le cas d'une telle étendue pourrait être moindre que celle qui permettrait à un exploitant d'administrer économiquement son entreprise. Il y a donc deux genres d'exploitation. Fondamentalement, le principal objectif du gouvernement provincial est que toute la forêt soit exploitée de façon à donner un rendement soutenu. Il maintient ce qu'on appelle des unités d'aménagement de la Couronne dont chacune sera exploitée à rendement soutenu. La vente de parcelles situées dans diverses parties de l'unité d'aménagement, en conformité du plan, aura pour effet général l'application du rendement soutenu.

Le sénateur CRERAR: Je crois qu'on met en pratique un tel plan en Colombie-Britannique, dans une certaine mesure en tout cas.

M. MATTHEWS: En ce qui concerne le régime de permis de coupe de la province, si je ne me trompe. Toutefois, je n'ai pas qualité pour parler de la Colombie-Britannique.

Le sénateur CRERAR: Je crois savoir que les gros exploitants et quelques-uns des autres ont élaboré un programme comportant un rendement soutenu et qu'ils sont obligés d'agir ainsi selon les lois de la province.

M. MATTHEWS: Ils n'y sont pas obligés, mais ils veulent agir ainsi.

Le sénateur CRERAR: J'en conviens volontiers.

M. MATTHEWS: De nos jours, une fabrique de pâte de bois et de papier ne pourrait avoir une capacité de moins de 500 tonnes par jour. Les capitaux nécessaires pour aménager une telle usine représentent plusieurs millions de dollars et l'on ne peut songer à réinstaller un pareil établissement à proximité d'autres régions boisées. Dans leur propre intérêt les sociétés doivent s'assurer un approvisionnement continu de bois pour une aussi longue période que possible. C'est pour cette raison que l'industrie est intéressée à recueillir des données et à effectuer des inventaires. Presque toutes les sociétés exécutent des recherches sur la culture des arbres, c'est-à-dire la sylviculture, soit isolément, soit collectivement, ou encore de ces deux manières à la fois. Une entreprise très intéressante, présentement en cours dans l'Ontario, en est à sa cinquième année. Est-ce exact, monsieur Godwin?

M. GODWIN: À sa sixième année.

M. MATTHEWS: Les fabriques de pâte de bois et de papier, les deux gouvernements et les universités participent tous à l'entreprise, apportant une contribution en espèces ou en nature, en vue de résoudre un problème qui les intéresse tous et qui nécessite un effort concerté. Ainsi que nous l'avons déclaré à maintes reprises, la solution est lente à venir étant donné la complexité et la superficie de la forêt et les cycles vitaux en cause. Néanmoins, la réunion des données s'effectue sans interruption et je crois que des solutions commencent à être entrevues.

Le sénateur CRERAR: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Je voudrais savoir quel succès on obtient dans l'établissement de lopins de ferme.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il des lopins boisés?

Le sénateur CRERAR: Je veux parler de l'initiative selon laquelle un cultivateur particulier réserve quelques acres à la culture des arbres. Observez-vous un intérêt croissant à l'égard de ces lopins?

M. GODWIN: L'homme qui possède une ferme et un lopin boisé est assurément de plus en plus intéressé à voir ce lopin produire du bois à perpétuité. Il est cependant en butte à certaines difficultés et la question des impôts a de l'importance pour lui. Nous déclarons dans le mémoire que s'il était possible de trouver quelque moyen d'encourager cet homme à exécuter un tel travail, ce serait avantageux pour tous les intéressés. Je citerai deux exemples.

Il arrive de temps à autre au propriétaire d'un lopin boisé d'éprouver des embarras financiers. Il lui faut un peu d'argent. Il peut réaliser le capital que représente ce lopin en le vendant, peut-être à un marchand local de bois de chauffage, ou au propriétaire d'une scierie de la localité. Ce qui arrive alors c'est qu'on abat tous les arbres et qu'on laisse la forêt dans un état de dénudation. Le cultivateur touche effectivement son capital en faisant cette vente, mais cela n'est avantageux ni pour la localité ni pour la province. D'autre part, si le cultivateur a soin de son lopin et qu'il favorise la croissance des jeunes arbres et vende les produits ligneux qu'il tire du lopin, le prix qu'il en touche est alors considéré comme un revenu et assujetti à l'impôt. Par conséquent, bien que, en théorie, ce soit là un cas où l'impôt est parfaitement justifié, ce n'est guère de nature à encourager cet homme à pratiquer la sylviculture. De fait, c'est plutôt l'inverse qui se produit. Cela encourage le rejet des pratiques sylvicoles rationnelles. Mieux vaudrait encourager cet homme à maintenir productif son lopin boisé plutôt que de réaliser le capital que ce dernier représente.

Le sénateur CRERAR: Malheureusement, dans l'élaboration de notre régime d'impôt et dans la recherche constante de revenus nous avons établi des méthodes d'imposition qui sont rétrogrades. Par exemple, si l'on disait aux cultivateurs qu'en aménageant et en cultivant de bons lopins boisés de dix, quinze ou vingt acres ils seront exonérés de l'impôt sur le revenu, croyez-vous que cela les encouragerait à donner des soins sylvicoles aux lopins en question?

M. GODWIN: J'en suis sûr. Je serais surpris si l'exonération allait aussi loin mais on pourrait peut-être accorder à ces particuliers une exemption de base afin de les encourager à cultiver leurs lopins plutôt que de les vendre.

Le sénateur HORNER: Je prévois là une très grande difficulté en ce sens que les propriétaires de très bonnes fermes pourraient posséder une centaine d'acres de terre pauvre qui conviendraient à la culture des arbres, et il serait impossible d'établir une exemption sans l'examen de chaque cas particulier. A propos, monsieur Godwin, est-il vrai que les arbres croissent beaucoup plus vite dans le sud que dans le nord de l'Ontario?

M. GODWIN: C'est exact.

Le sénateur HORNER: Dans ce cas les États-Unis jouissent d'un grand avantage, en Georgie par exemple, dans la culture du pin rouge dont vous avez parlé. Cette essence croît là-bas même plus rapidement que dans n'importe quelle partie de l'Ontario, n'est-ce pas?

M. GODWIN: Oui. Toutefois, dans les plantations établies dans le sud-ouest de l'Ontario le taux de croissance est dans bien des cas comparable à celui qu'on observe en Georgie; dont vous venez de parler, et dans n'importe quel autre État du sud. Il n'est pas rare que dans les plantations de pin de l'Ontario méridional les taux de croissance soient comparables à ceux qu'on remarque dans les États du sud. Ils ne sont cependant pas plus rapides, en moyenne.

Le sénateur CRERAR: Il est vrai que dans certains États du sud de la république voisine, à l'époque où les terres furent ouvertes à la colonisation, il y a plusieurs années, alors que des homesteads furent offerts aux colons à des prix extrêmement modiques, on imposa à ces colons l'obligation de maintenir boisées un certain nombre d'acres. Au risque de m'éloigner un peu du sujet, je dirai au sujet des provinces des Prairies que lorsque nous avons concédé plusieurs millions d'acres en homesteads si, en plus d'imposer aux colons l'obligation de labourer un certain nombre d'acres et de construire des bâtiments à des fins d'aménagement, nous les avions contraints de planter des arbres sur une superficie de 5 ou 10 acres, nous aurions complètement modifié la configuration des Prairies. Les arbres peuvent croître n'importe où dans l'Ouest canadien pourvu qu'on utilise certaines essences; cela est avéré. Il est certes

difficile de se figurer ce qu'aurait alors été la modification du climat ou du régime pluvial, et ainsi de suite, dans cette partie du pays. On me permettra de dire que ce qui me plaît surtout dans ce mémoire, c'est qu'on y exprime des idées réalisables; à cet égard le document dénote beaucoup de sens commun.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Godwin, dans les zones méridionales quelque 4 milliards d'acres sont détenues par des particuliers. Or, une bonne partie de cette superficie a été aménagée en lopins boisés, ou bien une forte proportion des terres impropres à l'agriculture comprend des lopins boisés. Les produits continueraient-ils de trouver de bons débouchés si ces lopins prenaient une trop grande expansion?

M. GODWIN: Il est incontestable, à mon avis, que les débouchés augmenteraient concurremment avec l'accroissement de la quantité de bois dans la région que vous avez en vue. Dans la partie nord-est de la zone agricole méridionale des produits tirés de feuillus sont utilisés par au moins trois fabriques de pâte de bois et de papier et ces établissements prendront probablement de l'expansion. Je crois savoir que l'usine Hinde & Dauch, à Trenton, l'usine Howard Smith, à Cornwall, et l'usine de l'International Paper Company, à Hawkesbury, se procurent du bois qui pourrait être le plus avantageusement récolté dans cette région. Chaque cultivateur aurait ainsi un bon débouché pour son produit.

Le sénateur STAMBAUGH: Quelle proportion de feuillus, de peupliers par exemple, les fabricants de pâte de bois pensent-ils pouvoir utiliser?

M. GODWIN: Tout dépend du procédé employé. Les trois fabriques dont je viens de parler sont aujourd'hui presque exclusivement consommatrices de feuillus. L'usine de Trenton n'utilise pas d'autre bois et il en est de même de l'établissement de Hawkesbury.

Le sénateur HORNER: Ces établissements utilisent-ils l'orme?

M. GODWIN: Oui, ils l'utilisent.

Le sénateur STAMBAUGH: Je me suis entretenu avec les dirigeants d'une des sociétés qui ont récemment mis au point un procédé de fabrication de la pâte de bois et ne voulaient pas utiliser de feuillus. M. Rogers prendra toutes les essences feuillues sauf le cerisier, dont la production est presque nulle; il prendra du thuya, de l'érable et du hêtre. Grâce aux nouveaux procédés résultant des recherches effectuées dans le domaine des pâtes chimiques, on peut utiliser toutes ces essences. Il y a de vastes étendues dans nos terres pauvres du sud de la province qui produisent des feuillus dont la vente a jusqu'ici été impossible mais qui deviendront de plus en plus vendables, et les perspectives seront encore meilleures à mesure que de nouveaux progrès seront réalisés.

M. GODWIN: Monsieur le président, afin de bien éclaircir ce point, je tiens à dire que le procédé et le produit sont importants. Ainsi, l'utilisation des feuillus n'est pas possible dans l'industrie du papier-journal. Quelques-uns des établissements qui fabriquent ce papier utilisent le peuplier, mais à l'heure actuelle ils ne peuvent employer d'autres essences feuillues. Les usines de la région en question fabriquent une variété de papier Kraft, du papier à livres ou encore de la pâte à dissolution pour la fabrication de rayonne. Les bois durs sont satisfaisants pour cet usage mais les dirigeants des établissements n'ont encore trouvé aucun procédé qui permettrait d'utiliser tous les feuillus pour la fabrication de papier-journal, car ce dernier requiert un bois résistant et à longues fibres.

Le sénateur STAMBAUGH: Il est donc manifeste que les gens avec qui je me suis entretenu ne reconnaissent pas cela car ils ont refusé d'utiliser les feuillus.

M. GODWIN: Si vous voulez parler des dirigeants d'une fabrique de papier-journal ils ne voudront pas utiliser ces essences car ils ne savent pas, à l'heure actuelle, comment s'en servir.

Le sénateur MCGRAND: Monsieur le président, la question que je désire poser n'a peut-être aucun rapport avec le mémoire, mais je voudrais demander à M. Godwin quelles perspectives s'offrent à l'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier, eu égard à l'utilisation des feuillus en remplacement des conifères aux États-Unis, à la situation ouvrière au Canada et à la menace de concurrence de la part de la Russie soviétique. Compte tenu de tous ces facteurs, quelles sont les perspectives pour notre industrie canadienne?

M. GODWIN: Monsieur le président, la question que le sénateur McGrand vient de poser a une portée plutôt vaste. Il me faudrait certes prendre passablement de temps pour y répondre.

Pour ce qui est de l'industrie ontarienne, je dirai que ses dirigeants se préoccupent vivement de la concurrence provenant des diverses sources que vous avez indiquées. Dans le cas de l'industrie du papier-journal, en particulier, l'accroissement de la production de ce papier dans les États du sud a été si considérable que les dirigeants des usines ontariennes s'inquiètent de la concurrence qui peut venir de là. Alors que les établissements exploités là-bas produisaient il y a dix ans moins de 100,000 tonnes de papier-journal par an, ils en fabriquent présentement plus d'un million de tonnes. Si cet accroissement ne s'était pas produit, les fabriques de notre pays pourraient satisfaire cette demande mais il n'en est pas ainsi du fait que les fabriques du sud obtiennent leur bois à meilleur marché et qu'elles sont plus près des marchés de consommation. Je sais aussi que les fabricants de l'Ontario se soucient de la concurrence possible de l'Union soviétique. Les Russes ont annoncé qu'une telle concurrence s'en vient et dans bien des cas ce qu'ils annoncent devient réalité. Ils disent qu'ils vont entreprendre sur une vaste échelle la fabrication de pâte de bois et de papier, et vu l'étendue de leurs forêts, ils pourraient causer de très grands embarras à l'industrie ontarienne au point de vue de la concurrence sur les marchés mondiaux.

Le PRÉSIDENT: La voie maritime va-t-elle aider l'industrie à surmonter cette concurrence?

M. GODWIN: Je ne sais trop comment elle pourrait nous aider.

Le PRÉSIDENT: En nous permettant de faire nos exportations à un prix moindre.

M. GODWIN: Bien entendu, les exportations sont fort importantes pour l'industrie. Notre principal débouché se trouve aux États-Unis, mais les exploitants de l'industrie s'intéressent aussi aux marchés européens, où nous avons à soutenir la concurrence de l'industrie scandinave de la pâte de bois et du papier et où la Russie soviétique constitue pour nous une menace. Je n'ai guère confiance que la Voie maritime aide tellement l'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier à écouler ses produits sur les marchés d'outre-mer.

Le PRÉSIDENT: Je songe surtout aux expéditions vers les ports de l'Atlantique en concurrence avec la production provenant des États du sud.

Le sénateur STAMBAUGH: Je désirerais me reporter pour un instant à la page 12 du mémoire, où M. Godwin a indiqué le revenu agricole net comme ayant été de $164,003,000 en 1926 et de $405,561,000 en 1956. Je remarque que la moitié au moins de cet accroissement est attribuable à la hausse des prix, mais je désirerais également savoir si, pour le reste, l'augmentation résulte surtout d'une plus forte production de certaines denrées, ou bien de l'abandon de la culture du blé, de l'avoine et des autres céréales en faveur de la production de tabac et d'autres denrées. Pourriez-vous nous renseigner sur ce point?

M. GODWIN: Je crois, monsieur le président, qu'il vous faudrait faire appel à un autre témoin pour obtenir des renseignements à cet égard. C'est là une question qui se rattache à l'agriculture et seul un représentant du ministère de l'agriculture aurait qualité pour y répondre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stutt, auriez-vous quelques remarques à faire sur le sujet?

M. STUTT: Il y aurait beaucoup à dire, monsieur le président, mais le moment actuel ne serait guère approprié.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, puis-je demander des précisions à M. Godwin au sujet de la recommandation n° 9: "Il serait nécessaire qu'un meilleur appui fût accordé aux recherches sylvicoles portant a) sur l'utilisation des feuillus et b) sur l'amélioration des méthodes et techniques de récolte en vue d'une meilleure régénération des conifères sur les étendues déboisées".

M. Godwin ou un membre de la délégation qu'il dirige pourrait-il nous renseigner sur le genre de recherches qu'on effectue dans ces deux domaines particuliers et nous dire à qui s'adresse cette recommandation générale?

M. GODWIN: Je crois que la recommandation générale est à l'adresse de tous ceux que nous pourrons intéresser au problème, et nous espérons que le gouvernement fédéral comptera parmi ces intéressés.

Le sénateur WALL: Ce pourrait être une recommandation que les auteurs du mémoire s'adressent à eux-mêmes, n'est-ce pas?

M. GODWIN: Oui. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, les Laboratoires des produits forestiers accomplissent, en matière d'utilisation des feuillus, une tâche utile en fournissant des renseignements et en effectuant des recherches.

L'Institut canadien des recherches sur la pâte de bois et le papier, aux travaux duquel le gouvernement fédéral participe dans une certaine mesure, est également intéressé à un degré que vous connaissez. Plusieurs sociétés le sont aussi, entre autres l'Abitibi et la Canadian International Paper.

Le sénateur WALL: Est-ce que les recherches s'effectuent présentement à un niveau et avec un degré d'ampleur insuffisants pour la solution du problème?

M. GODWIN: Nous croyons que les recherches sont insuffisantes. Nous n'acquérons pas de connaissances sur les feuillus et sur la façon dont ils pourraient être utilisés en tant que matière brute comme celle que représentent les produits primaires du bois et nous n'obtenons pas non plus assez rapidement des données fondamentales sur la manière dont les feuillus pourraient être utilisés dans la fabrication de pâte de bois.

M. STUTT: Monsieur le président, en ce qui concerne le quatrième point: "La possibilité pour le gouvernement fédéral d'accorder aux propriétaires quelque encouragement susceptible de les inciter à se procurer des terres dans le cadre du programme de fermes sylvicoles mérite examen", songez-vous, monsieur Godwin, à un encouragement financier du genre de celui qu'accorde l'État du Wisconsin?

M. GODWIN: Si j'ai bonne mémoire, l'État du Wisconsin impose une taxe sur le rendement.

M. STUTT: En effet.

M. GODWIN: Non, je ne crois pas que les membres de notre délégation songent à quelque chose de ce genre. Nous ne sommes pas en mesure de dire comment on pourrait procéder, mais d'autre part nous estimons que si nous pouvions signaler le problème à l'attention du Comité, cela pourrait hâter sa solution. Par exemple, ne serait-il pas possible de fournir un crédit quelconque à ceux qui s'intéressent aux lopins boisés de ferme, ainsi que cela se

fait présentement pour l'agriculture, selon diverses modalités de prêts? A l'heure actuelle, le propriétaire d'un lopin boisé de ferme n'a droit à aucun de ces crédits et nous estimons qu'une enquête devrait être tenue sur la possibilité de le ranger parmi les personnes admissibles à bénéficier de ces crédits.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

Le sénateur HORNER: Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Avant l'ajournement je désire exprimer aux membres de la délégation venue ici ce matin nos sincères remerciements pour l'aide qu'ils nous ont donnée.

La séance est levée.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

JAN 8 1960

Fascicule 6

SÉANCES DU MERCREDI 6 MAI ET DU JEUDI 7 MAI 1959

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

TÉMOINS:

M. Ed. Nelson, président du Syndicat des cultivateurs de l'Alberta et vice-président du Conseil interprovincial des syndicats agricoles; M. James Patterson, directeur des relations extérieures du Conseil interprovincial des syndicats agricoles; l'hon. I. C. Nollet, ministre de l'Agriculture (Sask.); M. W. H. Horner, sous-ministre de l'Agriculture (Sask.); et M. Grant Mitchell, économiste chargé de recherches, ministère de l'Agriculture (Sask.).

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

21107-8—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson,

les honorables sénateurs:

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith
(*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor
(*Norfolk*)
Taylor
(*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—(31)

(Quorum, 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MARDI 17 février 1959.

"L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, C.P.:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour enquêter sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des trois sessions précédentes soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée."

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 6 mai 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 8 heures du soir.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, président, Basha, Bois, Buchanan, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand, Stambaugh, Taylor (*Westmorland*) et Wall—13.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

Les témoins suivants sont entendus: M. Ed. Nelson, président du Syndicat des cultivateurs de l'Alberta et vice-président du Conseil interprovincial des syndicats agricoles; M. James Patterson, directeur des relations extérieures, Conseil interprovincial des syndicats agricoles.

A 10 heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain, le jeudi 7 mai 1959, à 10 h. 30 du matin.

JEUDI, 7 mai 1959.

A dix heures et demie du matin, le Comité reprend sa séance.

Présents: Les honorables sénateurs: Pearson, président, Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand, Molson, Stambaugh et Taylor (*Westmorland*) —18.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité continue d'étudier l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

Les témoins suivants du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan sont entendus et interrogés: l'honorable I. C. Nollet, ministre; M. W. H. Horner, sous-ministre; et M. Grant Mitchell, économiste chargé de recherches.

A midi et demi, le Comité s'ajourne.

A une heure et demie, le Comité reprend sa séance.

Présents: Les honorables sénateurs: Pearson, président, Bois, Boucher, Bradette, Cameron, Crerar, Horner, MacDonald, McDonald, Molson, Stambaugh et Taylor (*Westmorland*)—12.

MM. Nollet, Horner et Mitchell sont de nouveau entendus et interrogés.

Le mémoire suivant est déposé et il est ordonné qu'on l'imprime comme appendice "C" aux délibérations d'aujourd'hui: "Conservation des sols et des eaux et utilisation des terres".

Les documents suivants sont déposés entre les mains du greffier du Comité: 14 rapports de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture et la vie rurale, présentés au gouvernement de la Saskatchewan: 1. L'étendue de la nature de l'enquête; 2. La mécanisation et le coût de l'exploitation agricole; 3. Crédit agricole; 4. Routes rurales et gouvernement local; 5. Tenure foncière: Droits et responsabilités à l'égard de l'utilisation des terres en Saskatchewan; 6. Éducation rurale; 7. Migration de la population rurale; 8. Marchés et prix agricoles; 9. Assurance récoltes; 10. Le foyer et la famille dans la Saskatchewan rurale; 11. Électrification des fermes; 12. Centres de services; 13. Revenus agricoles; 14. Programme visant à améliorer l'agriculture et le niveau de vie rurale en Saskatchewan.

Est également déposé le 53e rapport annuel du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan pour les 12 mois terminés le 31 mars 1959.

A trois heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 13 mai 1959, à dix heures et demie du matin. Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 6 mai 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 8 heures du soir, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je crois que nous avons le quorum et, comme il est huit heures, nous devrions commencer.

Vous vous rappellerez que, lors de la dernière séance ou peut-être lors de l'avant-dernière, le Comité m'a autorisé à communiquer avec M. Vernon Johnson de la *Canadian International Paper Company*, et voici la lettre qu'il m'a adressée:

> "Je vous remercie sincèrement de la lettre que vous m'avez adressée le 27 avril.
>
> Naturellement, nous sommes très contents que vous ayez accepté de visiter la ferme forestière de Harrington et, naturellement, nous proposons les 22 et 23 mai, ainsi qu'il en a été discuté. Nous pouvons loger pour la nuit au moins 15 personnes, et les repas ne nous causent aucun problème. Si le groupe est plus considérable, il nous faudra prendre d'autres dispositions. Il est également entendu que vous désirez que nous fournissions le transport d'Ottawa et retour. Nous le ferons volontiers, et nous suggérons de vous prendre à 9 heures du matin, à un endroit que vous fixerez, pour vous ramener à Ottawa le samedi 23 mai, après déjeuner.
>
> Je vous transmets ces renseignements pour votre gouverne et j'ajoute que nous serons prêts à vous recevoir à cette date, qui nous semble convenable. Veuillez nous informer du nombre de personnes qui participeront à cette visite.
>
> Vous pouvez communiquer avec moi par téléphone en m'appelant à UN. 6-9771. Si je ne suis pas à mon bureau, adressez-vous ou demandez à parler à M. F. A. Harrison, vice-président préposé aux boisés. Nous nous efforcerons de vous renseigner.
>
> Dans l'intervalle, nous espérons sincèrement vous recevoir, ainsi que votre groupe."

Le sénateur HIGGINS: Savez-vous quelle est la distance entre cet endroit et Ottawa?

Le PRÉSIDENT: Environ 75 milles.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Combien de personnes désire-t-il à l'occasion de cette visite?

Le PRÉSIDENT: Il peut en loger 15 pour la nuit de vendredi.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Pourquoi serions-nous 15? Est-ce que deux ou trois représentants ne suffiraient pas?

Le PRÉSIDENT: L'année dernière, lorsque M. Johnson nous a soumis un mémoire sur les questions forestières, je crois qu'il nous a invités à visiter cette ferme sylvicole ou arboricole, afin que nous puissions constater ce qu'on y fait en vue d'encourager les cultivateurs et de favoriser la cause de la ferme forestière.

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, pourquoi ne pas s'enquérir du nombre de membres qui désirent y aller? Il est possible qu'il n'y en ait pas plus que quinze.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pourrions demander aux membres du Comité d'exprimer leur avis demain; nous saurions alors à quoi nous en tenir.

Le sénateur STAMBAUGH: En effet.

Le PRÉSIDENT: Et, lorsque je connaîtrai les noms de tous ceux qui désirent faire partie de cette excursion, je communiquerai avec M. Johnson. Quelqu'un désire-t-il proposer cette motion?

Le sénateur STAMBAUGH: Je la propose.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons ici M. Nelson, président du Syndicat des cultivateurs de l'Alberta et vice-président du Conseil interprovincial des syndicats agricoles et, à ma droite, M. James Patterson, représentant des relations extérieures du Conseil interprovincial des syndicats agricoles, qui a son bureau ici, à Ottawa.

Ce soir, M. Nelson nous présentera le mémoire et, après lecture faite, nous pourrons lui poser des questions. Monsieur Nelson, voulez-vous vous présenter aux membres du Comité, nous dire ce que vous avez réalisé et quelles sont vos qualités.

Le sénateur BUCHANAN: Ce qui importe surtout, c'est qu'il vienne de l'Alberta.

M. Edward NELSON: Je vous remercie, monsieur le président et honorables sénateurs. Cette tâche sera plutôt facile parce que vous savez que je suis né en Alberta. J'exploite un établissement agricole situé à moins de cinq milles de l'endroit où je suis né; comme vous le voyez, je ne me suis pas trop éloigné et, probablement, je n'ai pas amassé trop de mousse, du moins je l'espère.

Le sénateur BUCHANAN: Tout dépend de l'emplacement.

M. NELSON: Ceux parmi vous qui connaissent la région méridionale d'Edmonton savent que cette localité est située à environ 50 milles au sud d'Edmonton; je suis né dans la municipalité qui alors était connue sous le nom de "Fertile Valley", mais qui aujourd'hui s'appelle le comté de Ponoka. Puis je suis déménagé dans le comté de Wetaskiwin, d'où nous provient notre courrier, et dont l'adresse rurale est Brightview, Alberta. J'ignore si je puis vous fournir des renseignements plus explicites.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): C'est très bien, si vous n'avez jamais été interné à Ponoka.

M. NELSON: On dit que tous ceux qui partent de Ponoka sont en bonne voie. J'ignore si c'est là un compliment. J'ai fréquenté l'école d'agriculture de Olds, durant deux ans, ainsi que sept ou huit de mes voisins, et s'ils ont fait tout leur possible pour éviter de révéler qu'ils venaient de Ponoka.

Incidemment, mon père y tenait le bureau de poste rural à cette époque, et j'en étais également fier. D'autre part, je ne pouvais voir pourquoi j'aurais caché le fait que j'étais originaire de Ponoka et, en général, je le disais. Ces autres voisins pouvaient donner maintes autres adresses, mais je n'ai jamais pu comprendre pourquoi, parce que je croyais que Ponoka était un endroit très agréable, et je le crois encore.

Honorables sénateurs, en ma qualité de cultivateur qui n'a pas quitté la terre depuis longtemps, je suis heureux de prendre la parole devant votre Comité. J'ai cultivé la terre toute ma vie, sauf durant le peu d'années où j'ai fréquenté l'école et, comme vous pouvez probablement vous en apercevoir d'après la façon dont je vous parle, mon instruction a été assez limitée. En ce qui concerne mon travail d'organisation, je me suis occupé surtout des coopératives. Il y a environ trois ans, j'ai été mêlé, pour ainsi dire, au syndicat des cultivateurs en Alberta, et parce que personne ne voulait devenir président, on m'a bombardé à ce poste; c'est ce qui m'est arrivé en général.

Ce soir je vous exposerai le mémoire qu'a préparé le Conseil interprovincial des syndicats agricoles. Il semble pencher en faveur des Prairies plus qu'il ne le devrait, car il provient du Conseil interprovincial des syndicats agricoles, lequel inclut également les provinces d'Ontario et de Colombie-Britannique. Cependant, je crois qu'au fond il exprime la ligne de conduite et l'attitude des syndicats agricoles.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Combien de membres font partie de votre syndicat?

M. NELSON: En Alberta, actuellement, 30,000 fermes sont représentées dans notre organisation. En Saskatchewan, nous en avons 11,000 à 12,000 et environ le même nombre en Alberta.

Le sénateur WALL: Quel en serait le pourcentage?

M. NELSON: En Alberta, nous avons 66,000 membres, le chiffre le plus élevé que nous ayons connu dans cette province. Je crois que c'est là environ la moitié de la population agricole de l'Alberta.

Le sénateur BUCHANAN: C'est au cours de ces deux ou trois dernières années que le nombre des membres s'est ainsi accru. Il y a deux ou trois ans, ce nombre a touché un bas niveau.

M. NELSON: En effet, je crois que le moins de membres que nous ayons eus en Alberta au cours de toute période que je puisse me rappeler a été d'environ 9,000. Subséquemment, il a oscillé entre 18,000 et 20,000 pendant quelque temps et, cette année, il a augmenté. En toute sincérité, je ne sais comment expliquer cette augmentation, sauf que la population agricole se rend compte davantage qu'il lui importe de s'organiser.

Le sénateur STAMBAUGH: Ils ont un bon président.

M. NELSON: Je n'irais pas jusqu'à l'affirmer.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Vous avez environ 60,000 membres en Alberta, mais combien en Saskatchewan?

M. NELSON: Je crois que nous avons au-delà de 100,000 fermes en Saskatchewan. J'avais une coupure de journal qui indiquait qu'il y avait environ 100,000 fermes en Saskatchewan, sinon davantage.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Et au Manitoba?

M. NELSON: Environ 50,000, je crois. Est-ce exact?

M. PATTERSON: Ce chiffre n'est pas aussi élevé; il s'établirait entre 40,000 et 45,000.

M. NELSON: J'ai cru que ce chiffre de 50,000 était un peu élevé.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Et en Ontario?

M. NELSON: Je ne suis pas trop au courant de la situation qui existe en Ontario. D'autres personnes ici présentes pourraient peut-être mieux répondre à cette question.

Le sénateur MacDONALD (*Queens*): Désirez-vous vous en tenir à la situation qui existe en Alberta, ou allez-vous parler au nom de l'ensemble de l'industrie agricole?

M. NELSON: Ce mémoire présente la situation qui existe dans les provinces des Prairies plus exactement que celle de toute autre province. S'il nous avait fallu tenir compte des autres provinces, nous aurions dû consacrer à ce mémoire une somme de travail beaucoup plus considérable. En réalité, les autres provinces n'ont même pas vu ce mémoire, et elles ne savent pas ce qu'il renferme.

Le sénateur BUCHANAN: Ces provinces font face aux mêmes problèmes?

M. NELSON: Oui. Je crois que les petits cultivateurs sont à peu près dans la même situation.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Croyez-vous que la Fédération canadienne des agriculteurs partagerait le point de vue de votre syndicat? Cette question n'est peut-être pas juste.

M. NELSON: Je ne puis dire que la Fédération a accepté ce mémoire, car elle ne l'a pas fait; mais, en toute franchise, je peux affirmer que si je demandais à la Fédération de l'examiner, je doute qu'elle le changerait. Moi-même, je fais partie de la Fédération.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Existe-t-il bonne entente entre ces deux organisations?

M. NELSON: En Alberta, nous n'estimons pas que nous sommes des organisations séparées, car nous faisons partie du même mouvement.

Le sénateur STAMBAUGH: N'êtes-vous pas membre de ces deux organisations?

M. NELSON: C'est vrai. En réalité, le syndicat agricole est associé à la Fédération des agriculteurs. En d'autres mots, la Fédération des agriculteurs inclut toutes les coopératives et nous sommes une organisation à participation directe qui représente nos membres. A ce titre, trois de nos membres font partie du conseil.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Cette situation est très encourageante, n'est-ce pas, car il n'en a pas toujours été ainsi.

M. NELSON: En réalité, cette situation a toujours existé plus ou moins. Il y a eu un peu d'animosité, pourrais-je dire, mais je crois qu'il n'en existe plus. Je ne crois pas qu'il y ait eu une divergence considérable de vues et de principes entre ces deux organisations, sauf peut-être dans deux ou trois domaines.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): N'est-il pas juste de dire que, en Alberta, la Fédération des agriculteurs se compose en grande partie de groupes d'Alberta, comme en toute autre province?

M. NELSON: C'est exact.

Le sénateur STAMBAUGH: En majorité, la Fédération de l'Alberta représente les coopératives.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Mais elle est affiliée à la Fédération canadienne?

M. NELSON: C'est exact. Je suis également membre de la Fédération canadienne.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): N'est-il pas vrai que les cultivateurs pris individuellement ne sont pas membres de la Fédération canadienne?

M. NELSON: C'est exact.

Le sénateur HORNER: Vous avez parlé d'animosité. D'où proviendrait ce sentiment?

Le sénateur STAMBAUGH: De Jimmy Jackson.

M. NELSON: Non; il est possible que Jimmy Jackson ait exprimé l'animosité que ressentaient certains membres. Disons plutôt cela. Mais pour être absolument juste, il serait intéressant de se reporter à l'organisation agricole en Alberta, mais je ne crois pas que ce point de vue vous intéresse en ce moment.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Non, car nous y passerions toute la nuit.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Nous espérions que la collaboration était excellente entre ces organisations, et personnellement j'aimais à croire que les observations faites ici ce soir seraient agréées par quelque autorité comme M. Hannam.

Le PRÉSIDENT: M. Hannam sera ici la semaine prochaine.

H. NELSON: J'ai lu le mémoire qu'a préparé la Fédération des agriculteurs. Notre mémoire est entièrement différent du sien et il est soumis séparément.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Monsieur le président, je me demande si nous ne pourrions pas laisser M. Nelson exposer son mémoire et répondre aux questions au fur et à mesure?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. NELSON: Incidemment, honorables sénateurs, il y a deux ans, M. Platt vous a présenté presque mot à mot la préface de ce mémoire. Et ensuite nous étudions plus ou moins la situation des petits cultivateurs. Avec votre permission, je donnerai maintenant lecture de l'introduction.

Le sénateur HIGGINS: Auparavant, puis-je vous demander si vous avez lu quelque livre de sir Shane Leslie?

M. NELSON: J'ai lu un de ses livres.

Le sénateur HIGGINS: Il a prétendu qu'aucune nation ne pouvait survivre sans forêts. C'est un grand écrivain irlandais, et il portait un kilt irlandais. Malgré toute assertion contraire, c'est un fait historique que les Irlandais se servaient de la cornemuse et des kilts bien avant les Écossais.

M. NELSON: J'en conviens. Cette théorie est exacte.

Dans le passé, plusieurs grandes civilisations sont disparues et, de l'avis de maints historiens compétents, un des facteurs principaux qui ont contribué à leur effondrement est précisément la mauvaise utilisation des terres.

Au Canada, aujourd'hui, nous reconnaissons tous que nos terres ne sont pas toutes convenablement utilisées et conservées. Lorsque les régions des cours supérieurs des rivières sont dénudées, il s'ensuit des inondations et des sécheresses dans les vallées de la plupart de nos rivières. Chaque année, l'eau et le vent enlèvent des sols de surface irremplaçables. Dans certaines régions de peu d'étendue, nous avons anéanti la fertilité du sol en détruisant la couverture naturelle et en permettant ainsi à l'érosion d'exercer ses effets néfastes. Depuis les quelques années que le Canada est colonisé, il appert, d'après cette situation, que si nous ne surveillons pas nos sols de la façon la plus attentive, leur fertilité s'amoindrira graduellement, et notre société en souffrira en conséquence.

Nous, cultivateurs, connaissons ce problème intimement et, peut-être mieux que n'importe qui, nous sommes au courant de la gravité de cette situation. Nous avons particulièrement apprécié la formation de votre Comité. Nous n'ignorons pas l'importance ni la complexité de votre tâche, et nous sommes assurés que vos délibérations profiteront aux générations futures de Canadiens qui vous en seront reconnaissantes. Nous espérons que ce mémoire sera de quelque utilité et nous vous assurons que nous mettrons à votre disposition les ressources limitées dont peut disposer notre organisation.

OBJECTIFS

A notre avis, un programme rationnel concernant l'utilisation des terres devrait comporter les objectifs suivants:

1. La préservation de nos forêts de façon à assurer la conservation des ressources hydrauliques et un rendement continu des produits forestiers.

2. La préservation de nos prairies de façon à protéger le sol contre l'érosion et à assurer la productivité future.
3. La préservation de la productivité de nos terres arables de façon à assurer à notre population une abondance d'aliments de haute qualité, et suffisamment de vivres d'exportation afin de pourvoir aux besoins de pays moins fortunés, maintenant et à l'avenir.
4. L'amélioration de nos sols au moyen de la fertilisation, de la conservation de l'humidité, de l'irrigation, du reboisement, etc., afin d'assurer qu'à l'avenir nous puissions pourvoir à l'augmentation de produits agricoles qui pourra nous être demandée.
5. La continuation du bien-être du cultivateur sur la terre, et l'assurance de la sécurité économique pour lui et sa famille.

RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'UTILISATION RATIONNELLE DES TERRES

L'utilisation rationnelle des terres intéresse tous les citoyens et, par conséquent, incombe à tous.

Cette responsabilité incombe davantage aux cultivateurs, comme la plupart d'entre nous le savent. Nous utilisons tous notre terre de façon appropriée ou non, et nos décisions quotidiennes et nos travaux agricoles en augmentent ou en diminuent la productivité.

Les autres citoyens ont également une responsabilité dont peuvent mieux s'acquitter les gouvernements qu'ils élisent et qu'ils chargent d'accomplir pour eux ce qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes.

Dans les deux parties suivantes du mémoire, nous nous proposons d'étudier les moyens qui peuvent permettre aux cultivateurs et aux gouvernements d'améliorer cette situation, et de soumettre des avis à cet égard.

LA RESPONSABILITÉ DES CULTIVATEURS

Le cultivateur doit le premier assumer la responsabilité de l'utilisation rationnelle des terres. Les agences et la ligne de conduite de l'État peuvent l'y aider, mais sa connaissance intime des conditions locales, l'intérêt personnel qu'il porte à la terre et son habileté à pratiquer les méthodes de culture le désignent, en dernier ressort, comme la personne à qui cette tâche doit être confiée.

Il faut convaincre le cultivateur de l'importance de l'administration qu'il a en mains. Lorsqu'il acquiert sa terre, il devrait s'engager solennellement à en prendre soin comme un époux de sa femme. S'il n'utilise pas sa terre de façon appropriée, il devrait être tenu légalement responsable des dommages qu'il cause.

Si un cultivateur assume ces obligations, il doit avoir les moyens d'assumer ses responsabilités. Son revenu net doit être suffisant pour lui permettre de bien entretenir sa terre. Ce sont des frais légitimes imputables au coût de production des denrées. Durant plusieurs périodes de l'histoire de notre pays, les revenus que touchait le cultivateur ne suffisaient pas à défrayer son exploitation et, en conséquence, il a été obligé de vivre à même son capital foncier. Les denrées les plus coûteuses sont celles qui proviennent de l'exploitation du sol, et il faut que les consommateurs canadiens se rendent compte de ce fait évident. Il a été démontré dans notre pays et dans d'autres que, si l'agriculture y est saine et prospère, les cultivateurs résoudront eux-mêmes la plupart des problèmes concernant l'utilisation et la conservation des terres. D'autre part, si l'agriculture subit des périodes de dépression chroniques, personne, non plus que gouvernement, ne pourra arrêter l'érosion de nos sols.

Le sénateur WALL: Puis-je vous demander ici de préciser ce que vous entendez par "capital foncier"? Que signifie cette expression?

M. NELSON: Naturellement, le sol en lui-même constitue le capital qui alimente la nation. En d'autres mots, on place de l'argent dans le sol. C'est la conception du capital telle que nous l'entendons en ce pays et en la plupart des autres pays. Nous investissons de l'argent dans une parcelle de terre, nous l'achetons et en devenons propriétaire. L'argent qui y a été placé, outre l'argent investi à l'égard des ressources qui s'appliquent au sol, forme partie du capital.

Si les recettes provenant de ces produits alimentaires ne suffisent pas à payer le coût initial ou le capital investi dans cette terre, outre les frais de production, il s'ensuit un procédé de dévaluation; en d'autres mots, si l'on retire quelque chose du sol et qu'on n'y rajoute pas suffisamment, la valeur de ce sol, éventuellement, s'amoindrit. Le capital initial investi fléchit et graduellement perd de sa valeur.

Le sénateur HIGGINS: Vous voulez dire que l'on épuise le sol?

M. NELSON: C'est exact.

La responsabilité qu'assume l'État incombe également à tous les citoyens.

Nous croyons que le gouvernement peut exercer une influence considérable dans deux domaines importants relatifs à l'établissement d'un programme d'utilisation rationnelle des terres: premièrement, l'élaboration d'un programme agricole national, créant un climat économique qui accorderait à l'industrie agricole une occasion raisonnable d'obtenir sa part du revenu national; deuxièmement, l'application d'une loi nationale sur la conservation des terres et des eaux.

Un programme agricole national devrait accorder aux cultivateurs l'occasion d'obtenir leur juste part du revenu national. Nous n'avons pas l'intention d'exposer en détail ce qui devrait être accompli dans ce domaine. A maintes reprises, nous avons soumis au présent et aux précédents gouvernements nos vues sur ce sujet; elles sont consignées dans les archives. Nous avons l'intention de revoir brièvement quelques-uns des problèmes dont il faudrait tenir compte.

La nature du problème. Les problèmes agricoles varient avec les régions. Ils sont compliqués et changent constamment. On ne peut espérer trouver une panacée et, ordinairement, les anciens remèdes n'apportent aucune solution aux problèmes nouveaux. Il nous semble que le problème le plus important que doive résoudre l'agriculture du Canada aujourd'hui consiste en un surplus de production. Pour la première fois dans l'histoire mondiale, il semble que les cultivateurs du Canada, des États-Unis et de l'Europe occidentale peuvent, durant plusieurs années à venir, produire une plus grande quantité d'aliments que celle qui peut être consommée au pays d'origine ou vendue sur les marchés commerciaux du monde. S'il ne survient pas de désastres sans précédent, il y a preuve évidente que cette situation continuera d'exister pendant quelque temps. En outre, on peut, dans une certaine mesure, croire que la Russie et peut-être la Chine atteindront bientôt ce niveau de production. En Amérique du Nord, nous connaissons ce problème depuis plusieurs années, et nous commençons seulement à nous rendre compte que ce n'est pas là une situation temporaire, mais une situation de nature semi-permanente. Nous savons quelle influence peuvent exercer sur la structure des prix même de légers surplus chroniques, et nous avons constaté qu'il n'y a aucun avantage à passer d'un surplus de blé à un surplus de porc. Nous savons que les prix de soutien du marché, qui ont pour but de disposer des excédents saisonniers, ne peuvent résoudre le problème que posent les surplus chroniques. Cette nouvelle situation a été engendrée par les immenses progrès techniques que nous avons

connus et qui se continuent encore dans l'industrie agricole. Nous n'en nommerons que quelques-uns: la mécanisation, les nouvelles variétés de plantes cultivées, les nouveaux insecticides et herbicides, les hormones favorisant la croissance, l'amélioration des aliments du bétail et des races de bestiaux. S'il faut en juger d'après ce qui s'est produit dans l'industrie, cette tendance à l'amélioration continuera et pourra même s'accentuer.

Un deuxième problème courant auquel doit faire face l'industrie agricole consiste en l'augmentation constante du coût de production. La situation a été si grave que les États-Unis offrent le seul marché où nous puissions écouler plusieurs de nos produits agricoles.

Éléments d'une politique nationale: Nous indiquons ci-après quelques-uns des aspects les plus importants d'une politique agricole nationale pour le Canada:

1. Un programme d'utilisation des surplus (de préférence sur une base internationale, mais seul au besoin), en vertu duquel nos aliments excédentaires serviraient à édifier l'économie des pays sous-développés.

2. Le recours aux versements d'appoint à l'égard de tous les produits afin d'assurer un revenu à toute famille agricole. Les prix de soutien du marché serviraient à pourvoir aux surplus saisonniers et à empêcher que le prix des aliments ne s'abaisse à des niveaux désastreux.

3. Un régime national de crédit agricole contrôlé.

4. L'arrêt de l'inflation et une politique douanière et commerciale qui permettrait aux produits d'exportation de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Une loi nationale sur la conservation des eaux et des sols: Les gouvernements à tous échelons doivent participer à tout programme national de conservation. Par conséquent, toute loi fédérale doit pourvoir à une entente avec les provinces et les municipalités afin que pareils projets puissent être lancés conjointement. Et pareillement, à l'échelon local, des comités devraient être chargés de concevoir et d'exécuter des projets locaux.

A notre avis, ce travail pourrait s'accomplir de la façon la plus satisfaisante s'il était établi une Division de la conservation au ministère de l'Agriculture. Cette division prendrait charge du travail de conservation que le ministère assume actuellement, y compris l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et les travaux entrepris en vertu de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. Pareille division devrait toujours se tenir étroitement au courant des recherches accomplies par le ministère et par les universités, ainsi que des travaux de vulgarisation des divers ministères provinciaux.

Ce travail serait considérable. Il comprendrait entre autres choses:

1. Des travaux d'irrigation de petite et grande envergure.

2. Des travaux d'asséchements et autres entreprises de mise en valeur.

3. La conservation des eaux sous toute forme, y compris les approvisionnements en eau pour les particuliers aussi bien que pour les agglomérations.

4. L'arrêt de l'érosion par le regazonnement et le reboisement des régions qui se dégarnissent de terre.

5. Le retrait de terres à la culture et l'établissement de pâturages et de boisés.

6. De l'aide permettant au cultivateur de résoudre ses problèmes, y compris des services techniques et des versements lorsque l'amélioration de terres permanentes les justifient.

Lorsqu'on lance des entreprises comme des travaux d'irrigation, il faut tenir compte des marchés probables. Surtout au cours des prochaines années, il importe d'examiner ces projets de façon très attentive. Même s'il n'en sera peut-être pas toujours ainsi, il importe immédiatement de soustraire à la production les terres peu profitables et de protéger les terres utilisées, plutôt que de faire produire de nouvelles régions.

Le problème concernant les petites exploitations agricoles:

Notre objectif consiste à énoncer tout d'abord le premier point que nous désirons soumettre concernant le problème des petites exploitations agricoles. Cependant, il ne suffit pas de dire qu'il est souhaitable d'avoir des fermes rentables et efficaces. Nous croyons qu'un programme agricole devrait avoir pour but de protéger la ferme familiale, c'est-à-dire une ferme assez grande pour être exploitée efficacement par le travail et les ressources d'une famille d'agriculteurs, peut-être avec de l'aide extérieure durant les saisons de pointe, une ferme où les principales décisions en matière de gestion sont prises par la famille et dont le capital d'exploitation appartient en tout ou en majeure partie à la famille. L'objectif principal d'un programme agricole devrait consister à établir et protéger ce genre de ferme. C'est peut-être une définition vague; mais étant donné la diversité des fermes que nous avons au Canada, il est à peu près impossible d'en donner une définition du point de vue de la surface ensemencée, du capital immobilisé ou tout autre actif comme les bestiaux, la machinerie, etc.

Évidemment, des gens employés dans des centres urbains sont des cultivateurs à temps partiel et habitent la campagne; ils vivent sur de petits lopins de terre et gagnent la totalité ou une partie de leurs revenus dans d'autres occupations.

Il y en a également qui, à cause de circonstances telles que leur situation sociale ou pour d'autres raisons, préfèrent vivre à la campagne et acceptent un revenu minime et peut-être un niveau de vie inférieur pour jouir de ce privilège. Ces gens peuvent refuser ou être incapables de profiter d'une occasion qui leur est offerte d'agrandir leur terre ou de déménager. La solution la plus pratique serait peut-être d'assurer à leurs enfants une instruction et des loisirs convenables, dans l'espoir qu'à l'avenir les problèmes sociaux qui se présentent dans ces régions s'atténuent au lieu de s'accentuer.

Cette catégorie de personnes n'est guère considérable, et ce qui nous intéresse surtout, c'est le grand nombre de cultivateurs dont le niveau de vie est peu élevé en comparaison de l'économie canadienne actuelle et s'abaisse constamment, compte tenu de l'activité économique croissante de notre pays, en général. S'il doit survenir des changements dans l'étendue des fermes ou dans le mode de production, il faut tout d'abord améliorer la situation financière et le niveau de vie des cultivateurs.

La production d'aliments de qualité et le volume de la production d'aliments ne constituent pas un problème. Il a déjà été prouvé que nous pouvons facilement produire toute la nourriture dont notre population a besoin. Le problème le plus important pour les cultivateurs, aussi bien que pour les populations et les collectivités rurales, est de maintenir un niveau de vie, sur le plan matériel, éducatif et dans le domaine des services locaux, qui puisse se comparer à celui de leurs concitoyens urbains dans le cadre de l'économie canadienne.

Les principaux moyens d'influer sur l'étendue des fermes et le bien-être des cultivateurs sont le crédit agricole à long et à court terme et l'établissement

d'un régime de prix satisfaisant, par l'entremise d'agences comme l'Office de stabilisation des prix agricoles, la Commission canadienne du blé et d'autres offices nationaux ou provinciaux d'organisation du marché.

Le capital que peut obtenir le cultivateur individuel constituera certainement un facteur important qui déterminera l'étendue des fermes.

Si l'on estime qu'il est désirable de maintenir des fermes familiales, ou si les cultivateurs doivent jouir d'un niveau de vie convenable, les prix des produits agricoles doivent constituer un facteur connu et établi dans le domaine de l'économie agricole.

Les prix des produits agricoles doivent être proportionnés au coût de production, tout comme les salaires demeurent proportionnés au moyen des contrats négociés par les syndicats ouvriers et que les profits et les frais d'exploitation des grandes sociétés industrielles sont protégés par les méthodes commerciales actuelles de fixation des prix. Un programme de crédit agricole n'atteindrait pas son but s'il y avait une différence défavorable entre le prix de revient et le prix de vente, occasionnant ainsi une diminution de la puissance de gain du cultivateur.

Pour maintes raisons, tout changement éventuel dans l'étendue des fermes devrait nécessairement se produire graduellement. Notamment, pareil changement influerait sur la vie sociale de la collectivité. Si la rupture est trop brusque, elle aura des effets néfastes sur les moyens de communication, les routes, les écoles, la vie sociale et commerciale, de même que sur les institutions que la population a établies comme les églises, les coopératives, les caisses populaires et les organisation agricoles.

Il importe d'en étudier les conséquences sur ces institutions ainsi que sur la vie familiale et la vie communautaire. Il faut s'enquérir des répercussions dont souffriraient les collectivités rurales à la suite de changements survenus dans l'étendue et les méthodes d'exploitation des fermes. Il faut également admettre que les gens d'un âge assez avancé hésiteraient sérieusement à changer le mode de vie qu'ils ont connu durant la plus grande partie de leur vie. Par conséquent, il importe tout d'abord d'instituer un niveau d'instruction élevé dans les agglomérations rurales, afin que les enfants et les adolescents puissent s'adapter à notre société sans cesse en évolution, et s'y adapter convenablement s'ils ne désirent pas demeurer sur la terre. Ce programme exige que l'on porte sérieuse attention à l'enseignement et aux loisirs. En plusieurs localités rurales, il faudra établir des maisons d'enseignement supplémentaires.

A l'échelon local, sans causer de perturbations, il serait possible d'instituer certaines mesures telles que les suivantes:

(1) Lorsque ce serait possible, on pourrait favoriser l'emploi en commun d'outillage et de matériel.

(2) Lorsque ce serait possible, l'État pourrait acquérir les terres peu lucratives et les employer comme pâturages ou boisés, et les mettre à la disposition des cultivateurs de la région qui élèvent des bovins de boucherie ou font paître des moutons.

(3) Des services de consultation comme ceux qu'a institués le Service des terres destinées aux anciens combattants devraient être mis à la disposition des exploitations agricoles qui désirent se réorganiser. Un programme d'octroi de crédit exigerait certainement pareille mesure, et ces services pourraient également être fournis aux cultivateurs qui ne tirent pas parti de crédit à long terme, afin qu'ils puissent améliorer leurs fermes et mieux employer leur capital.

Un programme d'octroi de crédit et de gestion des fermes est nécessaire en vue d'assurer le succès de toute exploitation agricole, et il faudrait tenir compte de ces deux éléments dans toute recommandation que le Comité pourrait soumettre.

Nous croyons qu'un programme d'amélioration agricole devrait pourvoir au bien-être des particuliers et leur assurer un niveau de vie plus élevé, plutôt que viser à augmenter la production. Pour cette raison, nous ne croyons pas qu'une intégration verticale puisse apporter une solution pratique au présent problème agricole, mais qu'elle pourra l'aggraver comme il suit:

(i) De l'intégration verticale, il résultera probablement un surplus de certaines denrées.

(ii) En certains cas, le cultivateur même perdra la gestion réelle de son entreprise agricole.

(iii) Notre marché domestique de denrées n'est guère considérable et, si quelques entreprises importantes y pourvoient dans une large mesure, les profits des petites exploitations agricoles baisseront et les grandes exploitations s'accapareront les marchés.

Nous proposons que vous étudiiez l'à-propos d'accorder des subventions à l'amélioration agricole, non surtout en vue de soustraire des terres à la production, mais surtout dans le dessein de les améliorer et de les conserver en bon état pour la présente et les futures générations.

A ces fins, nous proposons:

a) Qu'une aide financière soit fournie aux cultivateurs afin de leur permettre de planter des arbres dans des régions semi-arides et ainsi, parer à l'érosion du sol causée par le vent et l'eau;

b) Que, pour des raisons semblables, on les aide à engazonner leurs terres et à appliquer d'autres méthodes de conservation et d'amélioration du sol, à titre individuel et collectif, et dans toutes les régions du Canada;

c) Que soient accordées des subventions aux fins d'améliorer la maison d'habitation et le terrain et de moderniser la ferme, le jardin et les terrains avoisinants, non pas pour augmenter la production agricole, mais en vue d'améliorer le bien-être des familles rurales;

d) Une aide réelle pourrait être accordée aux jeunes aussi bien qu'aux adultes dans le domaine de la formation professionnelle. Il est possible que ce soit là un des domaines les plus importants où l'on puisse apporter des améliorations, car les gens doivent comprendre leur situation dans la vie avant de tenter de l'améliorer. Il ne faut pas oublier que chaque ferme présente des problèmes différents et que, lorsqu'on les étudie il faut tenir compte de l'étendue de la ferme et du genre de production qui lui est particulier.

En général, il est préférable de choisir des travaux agricoles qui occuperont les ouvriers durant la plus grande partie de l'année lorsque s'y prêtent les conditions du climat et du sol. Également, il faut choisir les travaux qui s'adaptent le mieux à la ferme et, lorsque ce serait pratique, il faudrait se spécialiser dans deux ou trois cultures plutôt que dans plusieurs qui ne sont pas très bien administrées. Si possible, le genre de culture pratiqué dans la région devrait être homogène afin d'assurer le maximum de coopération entre les cultivateurs. L'objectif général devrait être de vendre une quantité de produits agricoles suffisante à assurer un revenu juste et raisonnable d'après le régime des prix actuels.

La plupart des cultivateurs craignent beaucoup les dangers qu'a apportés la technologie ainsi que ceux qu'elle pense apporter à leur sécurité économique. L'ouvrier qui doit faire face à un pareil problème d'automatisation jouit de la protection que lui accorde l'assurance-chômage et, ordinairement,

il peut changer d'emploi sans briser sa vie familiale. Le cultivateur est seul, privé de son emploi et de son foyer; ordinairement il ne possède aucune formation technique qui lui permette de s'embaucher dans une industrie.

Plusieurs autres suggestions s'imposent, mais les points les plus importants sont l'établissement d'un programme général concernant les prix des produits agricoles, le crédit et la planification. Si nous désirons instituer un programme agricole national qui permette aux cultivateurs compétents de réaliser un profit raisonnable, il faut trouver les moyens de rétablir et de maintenir l'agriculture canadienne sur une base solide.

Le tout est respectueusement soumis par le Conseil interprovincial des syndicats agricoles.

Je crois sincèrement que les points soulevés dans ce mémoire pourraient s'appliquer également à l'Ontario et à la Colombie-Britannique.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, ce mémoire m'a vivement impressionné et tous les détails m'en paraissent judicieux et exacts.

Il y a seulement un point que j'aimerais faire souligner un peu plus; et c'est la grande valeur de la terre même. Nous semblons tous penser au revenu en espèces qu'elle procure; cependant, d'après le peu que je connais de l'Alberta et de la Saskatchewan, je puis dire que bien des choses ne peuvent s'acheter avec de l'argent, notamment les avantages inappréciables que procure la vie libre sur un ranch ou une ferme, quel qu'en soit le revenu en espèces.

Permettez-moi de dire que c'est là un des mémoires les plus agréables, concis, sensés et logiques qui aient été présentés au comité.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Affirmeriez-vous que c'est le meilleur mémoire que vous ayez entendu?

Le sénateur HORNER: Oui, je le dirais.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je vous appuie là-dessus, et je ferai ce compliment à celui qui a donné lecture de ce mémoire.

M. NELSON: Merci.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Entre 1911 et 1917, en Alberta, j'ai constaté que beaucoup de cultivateurs installaient des brise-vent. Ont-ils maintenu ce système et l'ont-ils amélioré?

M. NELSON: Dans certaines régions ils l'ont amélioré, et dans d'autres ils ne l'ont pas fait. Évidemment, certains incidents se produisent. Ainsi, dans ma région, il y a quelque cinq ans, une tempête de grêle qui s'est abattue sur une zone de cinq milles de large et d'environ quarante milles de long, a complètement détruit les brise-vent et les rideaux protecteurs, dont quelques-uns avaient été établis quarante ans auparavant. C'est le pire désastre que j'aie vue dans n'importe quelle région.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): J'avoue que c'est là un désastre.

Le sénateur HIGGINS: Quand cela s'est-il produit?

M. NELSON: Je crois qu'il y a environ cinq ans. Je ne me souviens pas de la date exacte, car cette tempête n'a causé des dégâts que dans une région restreinte. D'autres régions ont connu la sécheresse et d'autres difficultés. Et même dans les régions atteintes par la sécheresse, j'ai constaté que quelques cultivateurs y avaient établi de magnifiques brise-vent. Ces cultivateurs se sont appliqués davantage à établir des brise-vent, mais ils sont plus fortunés et ils ont la compétence et les moyens financiers pour ce faire. Lorsqu'ils se trouvent dans une situation désespérée, ce sont les brise-vent qui en souffrent tout d'abord. Il s'agit de savoir combien on peut en retirer et si le revenu ne suffit pas à couvrir les dépenses, alors il faut l'abandonner. C'est un procédé de dépréciation du début à la fin.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): J'ai une autre question à poser. Je ne désire pas abuser du temps de qui que ce soit, mais je doute qu'à cette époque il ait existé quelque système d'irrigation dans la région de Lethbridge, que je citerai en exemple. L'irrigation a immensément aidé cette partie du pays, n'est-ce pas?

M. NELSON: Il est agréable d'en voir les résultats, surtout les brise-vent et autres réalisations de ce genre. Cependant, il est pénible de constater que c'est dans les zones irriguées que nous trouvons d'immenses régions qui comptent parmi les plus nécessiteuses de l'Alberta. Ce fait peut vous sembler étrange, mais c'est la vérité. Certaines régions dans ces districts irrigués connaissent une situation désespérée. C'est parce qu'on n'y a pas fourni les moyens convenables d'utiliser les installations dont elles disposent.

Le sénateur STAMBAUGH: Je crois que c'est seulement à la troisième génération que l'on apprend à utiliser l'irrigation convenablement.

M. NELSON: C'est exact et, en outre, je ne crois pas qu'on y ait appliqué des méthodes de financement propres à développer ce système. Dans certaines régions avoisinant le district de culture de la betterave, les producteurs n'ont aucun contrat leur assurant la vente de ce produit; cependant, ils s'efforcent d'y gagner leur vie, et l'irrigation les y aide. Mais j'en connais d'autres, établis également dans des districts d'irrigation, qui n'ont pas payé leur eau depuis quatre ans.

Le sénateur HIGGINS: Quel genre d'arbres plantez-vous dans les régions où le sol est lourd et poussiéreux?

M. NELSON: Les conditions varient tellement par tout le pays que j'hésite à vous donner une réponse précise. Dans notre région, nous employons communément des arbres à feuillage caduc, mais dans les régions irriguées du sud de l'Alberta on se sert davantage d'une autre variété; cependant, qu'on fait à peu près la même chose partout.

Le sénateur HIGGINS: Je vous demande cette question parce que dans la région d'érosion éolienne (dust bowl) des États-Unis, l'orme de chine s'est révélé le meilleur arbre.

M. NELSON: Il n'y en a pas beaucoup...

Le sénateur HIGGINS: C'est là qu'on a commencé à planter ces arbres; ils ont pris 15 ans à pousser; mais, une fois implantés, ils y sont demeurés.

M. NELSON: Je ne sache pas qu'il y en ait beaucoup en Alberta.

Le sénateur WALL: Puis-je demander quelques précisions sur certains points de ce mémoire? Je ne veux pas dire que ces déclarations sont par trop générales, mais elles comportent des généralités très intéressantes. Le mémoire dit que ce problème comporte deux aspects. Il y a le problème du surplus de production, dont on explique les causes. Ce surplus constitue un facteur important dans l'établissement d'un programme national et, comme un des éléments de ce programme, il y est proposé un plan en vertu duquel nos denrées excédentaires serviraient à améliorer l'économie des pays sous-développés.

Le témoin pourrait-il dire exactement ce que cela signifie en pratique? En d'autres mots, voici la question posée sans détours: Si, par suite de la mécanisation, de la production de nouvelles variétés de récoltes et maintes autres raisons, notre pays doit soudainement avoir un immense surplus de denrées alimentaires que nous ne pouvons consommer nous-mêmes, quel que soit le régime des prix, et que nous ne pouvons vendre à l'étranger parce que le prix de production en est plus élevé que les recettes que nous pouvons en retirer, quelle que soit la façon dont nous puissions utiliser ce surplus, comment le syndicat agricole propose-t-il de résoudre ce problème et dans quelle mesure estime-t-il que la responsabilité de l'État est engagée?

M. NELSON: Il me semble que les surplus présentent de graves difficultés dans toute partie du globe lorsque les échanges commerciaux sont en déséquilibre. En d'autres mots, si deux pays ne jouissent pas du même niveau de vie, il leur est plus difficile de commercer entre deux. D'autre part, si le niveau de vie est à peu près uniforme dans tous les pays, il est plus facile d'échanger des biens et des services d'un pays à l'autre, et nous assumons ici que s'il est possible d'améliorer l'économie des pays sous-développés et d'élever leur niveau de vie, alors ils deviendront des clients éventuels ou des éléments d'un système international d'échanges commerciaux.

Le sénateur WALL: Supposons que cette situation existe dans 25 ou 50 ans d'ici. Qu'est-ce qui doit se produire entre-temps et dans quelle mesure le Canadien moyen est-il responsable de ces surplus? Comment envisageons-nous cette responsabilité?

M. NELSON: Je crois que pour tous les Canadiens, c'est un objectif à longue portée. Il faut l'envisager comme tel, déterminer ce que nous en retirerons en définitive et, à la lumière de ces conclusions, arrêter la ligne de conduite qui pourra le mieux nous obtenir ces résultats. S'il nous faut restreindre la production de quelque façon, alors le pays en général doit en assumer la responsabilité.

Le sénateur WALL: Je désire en venir au deuxième problème qui se pose à l'agriculture et qui, à votre avis, est l'augmentation sans cesse croissante du coût de production. Je crois comprendre que les versements d'appoint seraient un moyen de résoudre ce problème.

M. NELSON: C'est l'une de nos solutions, un de nos premiers principes. Depuis quelque temps on en parle pas mal; et on n'a peut-être pris la question au sérieux autant que nous espérions. Dans un pays qui a un niveau de vie aussi élevé que celui que nous connaissons au Canada, il s'agit de savoir si nous voulons envisager ce problème du point de vue d'une abondance des vivres ou si nous voulons établir un régime de prix fondé sur une disette de vivres. Des recherches indiquent clairement que les consommateurs, même à l'intérieur d'un même pays, consentent à payer jusqu'à 50 p. 100 de plus ou de moins, selon que le produit est rare ou abondant, ou légèrement en excédent. En d'autres mots, supposons que le prix de base de certains produits alimentaires soit établi à 100; le consommateur paiera jusqu'à 25 p. 100 au-delà de ce montant s'il y a réduction de 2 p. 100 à cette norme, si la production dépasse de 2 p. 100 les besoins normaux.

Nous nous demandons maintenant si notre pays est disposé à s'inspirer du principe de la disette pour établir le prix des produits ou si nous satisferons pleinement à nos besoins alimentaires au moyen de subventions ou de versements d'appoints.

Le sénateur WALL: Au pays, au en même temps à l'étranger et au pays?

M. NELSON: Je dirais que nous devrions nous intéresser surtout au marché domestique, et ensuite déterminer ce dont nous avons besoin pour les marchés d'exportation. Il appartient au pays en général de décider la ligne de conduite que nous devons adopter.

Le sénateur WALL: Je ne cherche pas à critiquer; je désire me renseigner, moi aussi. Je partage l'avis exprimé dans la troisième proposition, mais à la fin de la quatrième il est question de permettre à nos produits d'exportation de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Or, si notre prix de production n'est qu'artificiellement gonflé par l'inflation c'est là un aspect du problème; mais, si le problème est d'un autre ordre, il nous faudrait en apparence recourir aux versements d'appoint.

M. NELSON: Je crois que c'est vrai. Cependant, il faut établir les besoins domestiques. Jusqu'ici, notre politique nationale a consisté à soutenir le prix de divers produits. Nous accordons soutien à l'industrie et à maintes autres choses. En réalité, il a été estimé que l'an dernier la nation a contribué environ un milliard de dollars en vue de soutenir l'industrie canadienne.

Le sénateur WALL: Oui, j'ai entendu dire cela.

M. NELSON: Nous ne prétendons pas que ce principe soit erroné. Cependant, nous prenons des mesures pour assurer l'existence du plus grand nombre de gens possible et créer une nation qui puisse offrir à sa population un très haut niveau de vie. S'il nous faut exporter une certaine quantité de vivres, alors il nous faut trouver le moyen de s'y prendre sans avoir recours à des mesures inflationnistes.

Le sénateur WALL: Je cède la parole à quiconque désire poser des questions.

Le PRÉSIDENT: En dépensant la somme d'un milliard de dollars que vous avez mentionée et qui était destinée à soutenir nos industries, n'est-il pas vrai que nous établissons nos propres marchés locaux?

M. NELSON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Ainsi, en laissant continuer ce régime, nous, cultivateurs, aidons notre propre cause.

M. NELSON: Je crois que c'est vrai, mais nous devons faire entrer l'agriculture dans le cadre de ce régime et déterminer comment elle s'y intègre au plus grand avantage de tous les intéressés. On a décomposé comme il suit les chiffres présentés dans le dernier budget, afin d'indiquer comment le gouvernement se propose de dépenser chaque dollar:

Bien-être	28c.
Défense	27c.
Service de la dette	11c.
Provinces	7c.
Travaux publics	4c.
Ministère des Postes	3c.
Agriculture	2c.
Radio-Canada	1c.
Autres	17c.

En d'autres mots, voici un moyen de répartir le produit de telle façon que le pays en général retire le plus grand avantage de nos ressources. Lorsque l'on constate que le secteur agricole ne retire que 2c. de ce dollar, je crois qu'il est possible d'augmenter cette somme sans causer ce que l'on peut appeler une tendance inflationniste générale.

Le sénateur BUCHANAN: Vous proposez simplement de déterminer à l'avance la quantité de denrées alimentaires nécessaires à la nation, puis d'établir à un niveau raisonnable la somme totale requise par nos cultivateurs?

M. NELSON: C'est exact.

Le sénateur BUCHANAN: Et de la répartir entre les divers produits afin d'établir des prix unitaires?

M. NELSON: Oui.

Le sénateur BUCHANAN: Si nous agissions ainsi, il ne nous serait pas nécessaire d'exporter, mais il nous faudrait exercer un contrôle sur notre...

M. NELSON: Production domestique.

Le sénateur BUCHANAN: Oui, et il nous faudrait aussi réglementer les ventes de chaque particulier, d'après un régime de contingents. C'est un procédé assez complexe mais qui pourrait être appliqué sans, je crois, provoquer l'inflation.

M. NELSON: Tout d'abord, il faut reconnaître que les commissions qui ont siégé au cours de ces quelques dernières années en sont venues à la conclusion que, durant les dix prochaines années, notre production ne suffira peut-être pas à satisfaire notre consommation domestique, et j'exclus notre production de blé.

Le sénateur BUCHANAN: Je ne crois pas que la situation soit aussi grave.

Le sénateur WALL: Quelles sont ces commissions?

M. NELSON: En y songeant...

Le sénateur STAMBAUGH: La commission Fowler, entre autres.

M. NELSON: La Commission de l'énergie de Calgary a tenu une enquête il y a quelque trois ans et a présenté des conclusions intéressantes sur ce sujet. La FAO a également fait des études de ce genre. Je voulais dire la commission Gordon.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nelson, vous pourriez peut-être expliquer comment, à votre avis, les versements d'appoint pourraient en quelque sorte réglementer la production.

M. NELSON: S'il est établi une somme maximum que l'on peut obtenir du trésor public, il en résultera en quelque sorte un facteur de stabilisation de la production, et alors il ne serait peut-être plus nécessaire de réglementer complètement les produits. Nous croyons que ce résultat est possible, mais seulement si la production est gardée au pays même.

Le sénateur BUCHANAN: D'autre part, si ces mesures de réglementation sont établies à l'égard de chaque particulier, le gros cultivateur y perdra, ou autrement on lui permettra de retirer tant pour chaque membre de sa famille ou quelque chose de ce genre.

M. NELSON: Je ne crois pas que l'octroi de versements d'appoint signifie qu'il faille retrancher quoi que ce soit à quiconque. Il est généralement convenu que lorsqu'une ferme vient à dépasser une certaine superficie, elle peut être exploitée avec un rendement moindre par unité de production qu'une petite exploitation peut l'être normalement. Je ne partage pas entièrement cet avis, qui est plus ou moins partagé par tous. En général, on considère plus efficace la production intégrée. Si une ferme familiale est convenablement établie et si la famille est disposée à échanger certains de ses services afin de pouvoir vivre sur la ferme, je doute que la production intégrée puisse rivaliser sérieusement avec ce système.

La sénatrice INMAN: J'ai une question à poser. L'année dernière, je suis allée dans l'Ouest et j'ai lu dans un journal qu'on y ensemencerait en blé deux millions d'acres de plus cette année. Dans ces circonstances, comment expliquez-vous cette situation?

M. NELSON: Durant les quelques dernières années, on a changé la production ordinaire pour s'adonner à la culture de petites semences.

Ce changement excessif a produit un surplus. En ce moment ces produits, sauf le lin, sont en excédent. Ainsi, on ne veut aucunement de Durham l'année prochaine. Le prix des petites semences telles que le colza et la moutarde est devenu inabordable; et c'est pourquoi, afin de se protéger et de survivre, les cultivateurs ont dû revenir à la culture du blé.

Le sénateur MCGRAND: J'ai une question à poser. Au cours des enquêtes et des recherches que vous avez faites sur la situation des cultivateurs de l'Ouest, avez-vous pu établir quel salaire ils doivent payer à leurs fils afin que ces derniers demeurent sur la terre? Il y a quelques instants, vous avez parlé de retenir la famille sur la terre. Quel salaire, le cultivateur moyen de l'Ouest peut-il payer aux membres de sa famille afin de les retenir sur la terre?

M. NELSON: En vérité, nous n'avons pu accomplir ce genre de recherche; nous le ferions volontiers si nous en possédions les moyens pécuniaires.

Le sénateur MCGRAND: Ne croyez-vous pas que c'est une question très importante?

N. NELSON: En effet. Nous désirerions que ce travail de recherche soit fait. Actuellement, dans une certaine mesure, nous ne pouvons nous baser que sur les données qui nous proviennent des provinces des Prairies, et je crois que vous les connaissez. Ces chiffres sont fournis par le Bureau fédéral de la statistique. Ils concernent la décomposition de nos fermes et le montant du revenu imposable dans ces régions; ce n'est peut-être pas la réponse exacte que vous désirez, mais ces statistiques présentent un tableau général de la situation. D'après les chiffres fournis à la suite des divers recensements, le Manitoba comptait 54,448 familles agricoles en 1946; 52,383 en 1951 et 49,201 en 1956, soit une réduction totale de 9.6.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Quel a été le rendement par acre sur ces fermes?

M. NELSON: Ces chiffres ne sont pas décomposés ici. Mais ce rendement n'est pas aussi considérable que vous le croyez. Vous croyez peut-être que ce sont les dix pour cent à l'échelon inférieur de la classe agricole qui sont dans la gêne; mais il n'en est pas ainsi. Ces gens dans la gêne s'accrochent à la terre, et ils y demeurent toujours. Ceux qui quittent la terre sont plutôt les cultivateurs plus à l'aise qui trouvent de meilleures occasions ailleurs que sur leurs fermes. Ces fermes sont sans doute subdivisées; le nombre des petites exploitations augmente, et je suis étonnné de constater combien il en existe encore. En réalité, 64,038 cultivateurs de céréales ont déclaré avoir ensemencé de 300 à 599 acres spécifiées; 63,272, de 100 à 199 acres spécifiées; et 31,299 n'avaient que 99 acres ou moins. Ces chiffres n'ont réellement pas changé dans la mesure où vous le croyez; cette réduction de 9.6 pour 100, répartie sur tout ce territoire agricole, ne change nullement la situation.

Le sénateur MCGRAND: Ces renseignements pourraient-ils être obtenus si la question appropriée était posée lors du prochain recensement?

M. NELSON: Oui, dans une certaine mesure; mais là encore il y a variation. On ne peut savoir si la situation ne variera pas d'une année à l'autre. Avant de déterminer ce qu'il faut faire sans risque de se tromper, il faut posséder des statistiques précises couvrant cinq ou dix années.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Puis-je poser une question à M. Nelson? Pour qu'elles soient rentables, quelle devrait être l'étendue des fermes familiales de fertilité moyenne que vous connaissez dans votre région?

M. NELSON: Dans ma région, il est possible de vivre convenablement avec une demi-section ou trois quarts de section de terre, si l'on possède les finances et la compétence requises. En réalité, une demi-section peut suffire à établir une excellente ferme qui sustentera n'importe qui. On ne pourrait pas se payer une Cadillac ou du luxe de ce genre, mais on peut y vivre convenablement si on peut bien financer cette exploitation. Cependant, dans certaines régions de l'Alberta, il y faudrait au moins deux sections.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Là où le sol n'est pas fertile?

M. NELSON: Non, pas nécessairement là où le sol n'est pas fertile, mais dans des régions de sécheresse. Il existe certaines régions en Alberta qui produisent très peu, mais qui pourraient produire énormément si on pouvait les irriguer. Les conditions particulières de chaque district en déterminent la production.

Le PRÉSIDENT: Existe-t-il en Alberta une ou deux régions où la population en général vit dans la gêne, ou est-ce une situation qui se rencontre dans toutes les collectivités?

M. NELSON: Je dirais que les conditions changent d'année en année. Certaines années, le rendement d'une région peut être assez bon, permettant ainsi à la population de se ressaisir, alors que la situation change ailleurs. Dans ces régions d'irrigation, la situation est chronique et elle ne changera pas tant qu'on n'en modifiera pas la production, en y cultivant des produits que les cultivateurs pourront vendre. On amorce déjà ces changements en y établissant des régions de pâturage à leur périphérie, permettant ainsi d'élever un certain nombre de bovins durant l'hiver et de les y mettre en pâturage durant l'été. Je crois que c'est là une solution partielle du problème qui se pose dans ces régions.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): En dehors des zones irriguées, les récoltes déficitaires, quand il y en a, sont causées par les éléments que nous ne pouvons maîtriser?

M. NELSON: C'est exact.

Le sénateur MCDONALD: Et maintenant, monsieur Nelson, combien de chefs de famille exploitant des fermes de 320 acres, ou quelle qu'en soit l'étendue qui en puisse faire des fermes rentables, manquent de crédit pour leur permettre d'améliorer leur niveau de vie? Peuvent-ils obtenir le crédit nécessaire à l'achat d'instruments aratoires appropriés?

M. NELSON: Franchement, je crois qu'un grand nombre de cultivateurs ont obtenu trop de crédit ces dernières années et que le prix de leurs produits n'était pas assez élevé pour maintenir un programme de crédit à la portée de petites exploitations de ce genre. Je crois devoir apporter une réserve à cette affirmation: il n'est probablement pas suffisant d'avoir une ferme d'un quart de section afin qu'un bon programme de crédit fonctionne harmonieusement avec un programme de prix. Je mentionnais simplement le fait de pouvoir vivre convenablement sur une ferme. Mais un programme national ne suffirait pas à faire vivre un cultivateur. Il faudrait faire un peu plus. Et alors la question du crédit devient importante, mais on ne peut se dérober à la nécessité de maintenir le produit à un prix convenable. Le crédit le plus généreux ne signifie rien sans le maintien d'un prix raisonnable.

Le sénateur STAMBAUGH: Je crois que plusieurs d'entre eux n'ont pas payé leurs dettes parce que le prix de leurs produits a baissé. Ils ont bien su gérer leurs affaires.

M. NELSON: C'est exact.

Le sénateur STAMBAUGH: Mais le coût de leurs achats a augmenté par soubresauts, alors qu'il y a eu baisse dans le prix des produits qu'ils vendent.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Mais ce n'est pas là une réponse exacte. Apparemment, dans ces régions irriguées, un cultivateur vit bien et un autre, moins bien. Les régions où les cultivateurs vivent moins bien seraient-elles des régions où les fermes sont de moindre étendue?

M. NELSON: Pas nécessairement; ces cultivateurs sont dans une région où ils obtiennent un contrat pour la vente de leurs produits. Tous ceux qui ont de pareils contrats s'en tirent bien.

Le sénateur STAMBAUGH: Ceci s'applique à l'égard des récoltes de betteraves à sucre, de haricots et de pois, ainsi qu'à l'égard de la culture intensive.

M. NELSON: C'est exact; mais certaines régions dans les zones d'irrigation ne sont pas particulièrement propices aux récoltes maraîchères et il est étonnant de constater pareilles variations dans une même région.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): La nature du sol en serait-elle la cause?

M. NELSON: Le climat. Par exemple, le nombre de jours sans gel et autres facteurs peuvent varier de façon à interdire la production de récoltes maraîchères, et ainsi ces cultivateurs doivent cultiver des herbages qui exigent un système d'irrigation coûteux. Il faut pouvoir élever des bovins et l'on ne peut se permettre de faire paître des bovins sur des terres irriguées.

Le sénateur STAMBAUGH: Ni d'y récolter des céréales.

M. NELSON: C'est exact.

Le sénateur STAMBAUGH: Ni d'y récolter des céréales.
difficultés à élever leur niveau de vie. Il est possible qu'ils ne le désirent pas, car une étude effectuée dans le sud de l'Alberta a révélé qu'un pourcentage considérable de ces cultivateurs ne voulaient aucun changement, un grand nombre ayant dit que l'état de leurs fermes est à peu près satisfaisant et qu'ils ne désiraient rien modifier. Si ces gens voulaient apporter quelque amélioration, ne pourraient-ils pas obtenir un prêt leur permettant d'accroître la superfie qu'ils ensemencent, de rendre leur ferme rentable et de se procurer de meilleures machines?

M. NELSON: Je ne crois pas que le régime de crédit permette d'acroître considérablement l'étendue des fermes. La Commission du prêt agricole n'a pas été efficace pour la petite ferme. Elle l'a été pour la grande ferme. La Commission du prêt agricole n'a pas permis à la petite ferme de s'agrandir au point de devenir rentable. Dans certains cas, les banques ont aidé, mais non de façon générale. Et l'aspect déplorable de cette situation, que je n'aime pas, c'est que ces conditions se répètent trop souvent d'année en année. Elles s'aggravent, et je crains que le fardeau ne devienne tellement lourd qu'il contraigne ces gens à abandonner la culture par la force même des choses. A moins de redresser cette situation et de fournir des prêts qui permettront d'accroître la superficie des petites fermes et de mieux utiliser la machinerie agricole, il se produira un déséquilibre. Cet état de choses s'améliore. Le Manitoba, l'Alberta et l'Ontario, je crois, ont institué un programme destiné à aider ces cultivateurs. Avec un peu d'imagination et la collaboration du gouvernement fédéral, je crois que nous pourrons bientôt établir un programme de crédit.

Le sénateur WALL: Je suis peut-être un peu méchant en disant ceci, mais nous nous contredisons lorsque nous cherchons divers moyens d'améliorer la production afin d'augmenter les surplus.

M. NELSON: Sans doute, c'est vrai.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, puis-je demander à M. Nelson de se reporter à ses objectifs qu'il a si bien énoncés à la page 2? Monsieur Nelson, voudriez-vous nous dire qui doit se charger des dispositions à prendre pour classer les diverses ressources terriennes, afin que nous sachions lesquelles doivent être utilisées à des fins forestières, à des fins de pâturage ou de culture? En outre, à la page 8, vous dites qu'il importe de soustraire les terres peu lucratives à la production. Cette assertion repose sur certains faits déjà établis. Voudriez-vous nous communiquer vos remarques sur cet aspect du problème?

M. NELSON: J'aurais préféré ne pas répondre à cette question, mais j'y répondrai parce que c'est là un problème qu'il faut faire comprendre à la population. C'est là une de nos difficultés, parce que le cultivateur moyen ne s'en rend pas compte, comme nous avons pu le constater si clairement en Alberta tout récemment.

Le sénateur WALL: N'éludez-vous pas probablement une partie de cette question, lorsque vous affirmez que vos gens se rendent compte de la gravité de la situation?

M. NELSON: Qu'est-ce que j'aurais dit

Le sénateur WALL: Vous éludez une partie de la question.

M. NELSON: Quant à nous, nous savons que dans le cadre d'un programme général il faut instruire notre population et, à cet égard malheureusement, nous sommes dix ans en retard.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Vous avez raison. Monsieur le président, je crois que les services de vulgarisation de nos ministères provinciaux peuvent faire beaucoup à cet égard et qu'il faut enseigner à ces cultivateurs les bonnes méthodes de gestion agricole. C'est la formation qui manque le plus à la plupart de nos cultivateurs, surtout aux exploitants de petites fermes, et ces méthodes de gestion peuvent leur être enseignées par les fonctionnaires des ministères provinciaux.

M. NELSON: Mais il y a la situation suivante que nous ne pouvons éviter: l'âge moyen du cultivateur ordinaire augmente d'année en année et bientôt la vieillesse forcera ces gens à se retirer; nous devons fournir à la jeune génération les moyens de continuer ce travail et je crois qu'en général nous avons des jeunes capables de remplir ces fonctions. Ils sont mieux renseignés, mieux formés et mieux disposés à accepter les responsabilités de cette nature que ceux qui ont défriché ces régions, ont toujours peiné sur leurs fermes et savent que leur vie durant ils n'auront pas plus que quelques acres de terre.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Un grand nombre de ces jeunes ont reçu l'aide des clubs 4-H.

M. NELSON: Je le crois.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Je me demande si les gouvernements ne pourraient pas faire davantage afin d'encourager les jeunes garçons et même les jeunes filles à fréquenter en plus grand nombre les collèges d'agriculture. En Nouvelle-Écosse, il est plutôt rare qu'un jeune homme ne réussisse pas sur une ferme lorsqu'il a été formé dans une institution agricole et, ce qui est plus important, il devient un dirigeant de sa collectivité.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, j'aimerais faire préviser l'affirmation selon laquelle il faut s'employer immédiatement à soustraire les fermes peu lucratives à la production. J'ai dit que cette affirmation reposait sur certaines hypothèses. Je me demande s'il serait possible de savoir comment les syndicats agricoles ont envisagé ce problème.

M. NELSON: Si on les soustrait à la production, c'est dire qu'on les soustrait à la production de surplus. Actuellement, les céréales sont en excédent. Certaines régions peu lucratives pourraient très bien être affectées au pâturage ou à des fins de ce genre.

Le sénateur WALL: Comment pourrait-on précisément réaliser ce projet? Au moyen de subventions ou autres mesures de quelque sorte?

M. NELSON: Pas nécessairement, mais l'octroi de crédit est évidemment un des moyens. En outre, il faudrait trouver des moyens d'aider les régions où la production est médiocre. Je crois qu'il faudrait fournir aux cultivateurs de ces régions l'occasion de s'établir ailleurs afin que leurs terres soient tansformées en pâturages. Dans d'autres cas, on pourrait recourir à d'autres méthodes comme l'établissement de pâturages collectifs. En Alberta, il y a certainement des régions qui pourraient être reboisées.

Le sénateur HORNER: Cela s'est fait en Alberta à une grande échelle; des fermes autrefois fertiles sont maintenant entièrement consacrées au pâturage et on a dédommagé ceux qui ont dû ainsi se déplacer.

Les membres du Comité,—surtout le sénateur Stambaugh,—savent qu'il y a peu de provinces au Canada où les cultivateurs doivent faire face à des conditions aussi diverses qu'en Alberta. La province du Manitoba, d'où vient le sénateur Wall, s'appuie surtout sur la productivité de son sol, etc.; mais, en Alberta, dans une région fertile, un cultivateur peut très bien vivre sur un quart de section, alors que dans d'autres régions il lui faudrait des milliers

d'acres parce que ces régions sont particulièrement arides ou que la pluie n'y tombe qu'à certains endroits. Je veux parler de la vallée de l'Acadia, qui est très fertile; après une forte saturation, il faut pas mal de temps avant que le sol se dessèche et se produise une bonne récolte. A proximité, le sous-sol peut-être graveleux et exiger beaucoup de pluie. Ainsi, les honorables sénateurs comprendront qu'aucune province ne présente, comme l'Alberta, des conditions et des circonstances aussi variées.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, je désirerais demander à M. Nelson s'il partage mon avis, ainsi que celui qu'a exprimé le sénateur Wall, soit que la solution de ce problème a son point de départ dans l'établissement d'une loi nationale sur la conservation des sols et des eaux, comme il en est fait mention à la page 7 du mémoire de M. Nelson. Cela concorde avec le premier paragraphe de la page 8, qui se lit comme il suit:

> "Même s'il n'en sera peut-être pas toujours ainsi, il importe immédiatement de soustraire à la production les terres peu profitables et de protéger les terres utilisées, plutôt que de faire produire de nouvelles régions."

Tout d'abord, ne nous faut-il pas une loi nationale sur la conservation des sols et des eaux? A mon avis, aucun gouvernement national ne peut déterminer ce qui doit être fait ou ce qui ne doit pas l'être. Je crois que nous devrions avoir une loi nationale, facultative, au besoin, en vertu de laquelle les provinces pourraient adopter des mesures législatives similaires et établir des organisations municipales, afin d'obtenir la collaboration des gouvernements aux trois échelons et ainsi fournir à la population les moyens que vous proposez à la page 8. En d'autres mots, dans les régions où les terres devraient être soustraites à la production agricole et affectées au reboisement ou au pâturage, les comités locaux, ainsi que les organismes provinciaux, appliqueraient la politique nationale générale concernant la conservation des sols et des eaux. N'ai-je pas raison de croire que c'est là votre avis?

M. NELSON: Certainement. Le programme que nous proposons ne peut être pratique que s'il est appliqué à l'échelon national. Il serait préférable que la conservation des eaux et du sol—particulièrement des eaux—relève du ministère de l'Agriculture, de préférence à tout autre ministère, parce que le ministère de l'Agriculture s'intéresse intensément à tous genres de conservation.

Je ne veux créer aucun malentendu sur ce sujet. Tous ces programmes doivent décidément être établis à l'échelon national, dans la mesure où il est possible de les faire tomber sous l'application de cette loi. D'autre part, nous ne proposons nullement de retirer des fermes de la production par contrainte ou par quelque autre moyen que ce soit; nous désirons simplement procurer à ces cultivateurs ce dont ils ont besoin pour mieux lancer leur exploitation.

Le sénateur WALL: En d'autres mots, par l'éducation, la persuasion et autres moyens, vous espérez que ces cultivateurs prendraient leur propre décision?

M. NELSON: Oui. Et lorsque la génération suivante sera en âge, ce sera un facteur décisif. Lorsque cette situation se produira, il ne faut pas que nous soyons encore de dix ans en retard.

Le sénateur HORNER: Il y a quelques années lors d'un voyage en Angleterre, j'ai rencontré un certain M. Davies, président du *World Government Movement*, un homme qui avait beaucoup voyagé. L'automne dernier, je l'ai rencontré de nouveau à Paris. J'ai appris avec intérêt que, bien qu'il ait été pendant longtemps leader du parti libéral à la Chambre des communes anglaise, il a abandonné ce poste tout en demeurant député d'une circonscription entièrement rurale. Il m'a exposé la situation qui existe au Danemark et en d'autres pays.

On nous a beaucoup parlé des difficultés que nous éprouvons à élever des porcs qui puissent concurrencer les porcs danois sur le marché britannique. Inutile d'ajouter que le cultivateur danois a toujours refusé d'accepter la moindre aide pécuniaire de son gouvernement. Aucune subvention n'est versée à l'égard du beurre, du porc, du bacon ou de tout autre produit. Le député de cette circonscription rurale m'a dit: "Dans mon pays, on verse aux cultivateurs environ 300 millions de dollars par année en subventions, et cependant nous achetons du bacon et du beurre au Danemark. C'est parce que les Danois ne craignent pas de travailler afin d'améliorer sans cesse leurs produits. J'ai visité une salaison, m'a-t-il dit, où j'ai vu deux milles porcs abattus qui étaient absolument identiques. En Angleterre, les Danois trouvent un marché facile où écouler leur beurre et ils le vendent au prix qu'ils peuvent obtenir." J'ai été étonné, et je lui ai dit: "Alors, croyez-vous qu'il soit néfaste d'accorder des subventions aux cultivateurs britanniques?" "Oui, m'a-t-il répondu; j'en suis convaincu; je représente un comté rural et je suis encore député." Naturellement, cela m'a fort intéressé. Je lui ai parlé d'un cultivateur danois que je connais. Il est établi en Alberta près de la rivière Bow, et son exploitation agricole est exceptionnellement prospère. Il possède le plus beau et le plus robuste troupeau de vaches Jersey que j'ai vu au Canada. Il avait une famille de 19 enfants. Seize d'entre eux ont pu assister à une réunion de famille qu'il avait convoquée; quelques-uns étaient venus d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Californie; tous avaient voyagé par avion. J'ai cru que ses affaires étaient particulièrement prospères. Cependant, il m'a dit: "Vous savez, Horner, je retournerais au Danemark. Tout y est magnifique. Tous les cultivateurs y mènent une vie des plus agréable. Ils ont des routes pavées jusqu'à leur porte." Je lui ai répondu: "Mais vous faites merveilleusement bien ici". "Oui, m'a-t-il dit, mais j'aimerais retourner au Danemark, maintenant que ce pays a survécu au soutien des prix et autres mesures de ce genre." Je lui ai dit alors: "Oui, mais il existe dans ce pays un contingentement à l'égard de la production des porcs." (Il y a déjà quelques années de cela.) Il m'a répondu que les cultivateurs danois pouvaient vendre tous les porcs qu'ils désiraient. Mais je sais qu'à un certain moment il a été question d'imposer un contingentement. Un cultivateur ne pouvait livrer qu'un certain nombre de porcs. S'il voulait en livrer davantage, il devait les rapporter chez lui et en disposer comme il le désirait; on m'a dit, cependant, qu'à ce moment il n'existait pas de contingentement.

J'ai été étonné d'apprendre qu'un aussi petit pays pouvait accomplir ces choses. Comme vous le savez, un grand nombre de Danois sont établis dans l'Ouest du Canada. Nous en avons en Alberta, en Saskatchewan et ailleurs; cependant, celui-là a dit qu'il voulait retourner au Danemark.

Le PRÉSIDENT: Voici la réponse au point que vous avez soulevé: ce pays dispose d'un marché facile et peu éloigné.

Le sénateur HORNER: Ce marché n'était peut-être pas si facile, mais les Danois ont survécu quand même ils ont refusé d'accepter toute aide de l'État.

Le sénateur STAMBAUCH: Ils ne paient aucun impôt de défense.

Le sénateur WALL: Oui, ils en paient.

Le sénateur SAMBAUCH: Très peu. Dans ce pays, vous voyez également un plus grand nombre de motocyclettes et de bicyclettes.

M. NELSON: La réponse est très simple: la qualité des produits constitue un facteur important.

Le sénateur HORNER: Oui. Ce député m'a dit que toute ménagère britannique qui désire obtenir un produit spécial choisit du beurre ou du bacon danois à cause de sa qualité.

M. NELSON: Mais n'oublions pas que le Danemark est essentiellement un pays agricole.

Le sénateur HORNER: Et le Canada devrait également être un pays agricole.

M. NELSON: Je désire soumettre quelques commentaires au sujet de ce qui concerne l'Angleterre. Ce pays n'est pas nécessairement un pays agricole. C'est un pays industriel, et je crois que l'Angleterre ou la Grande-Bretagne a adopté la politique de subventionner les produits agricoles à l'échelon national simplement afin de maintenir la production de ses denrées. Par conséquent, il est impossible de comparer la situation entre ces deux pays. Avant de terminer, je désire signaler qu'en Alberta nous connaissons une situation difficile qui a été suscitée par un excédent de céréales que nous ne pouvions écouler autrement qu'en les donnant aux porcs.

Le sénateur HORNER: Je mentionne ce fait simplement pour vous signaler qu'un représentant d'une circonscription rurale au Parlement anglais est d'avis que c'est une erreur de subventionner les produits agricoles et que la Grande-Bretagne n'a nullement bénéficié de ces subventions. Voilà ce que m'a dit cet homme qui a été député d'une circonscription rurale durant trente ans et que, apparemment, on ne peut battre.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Wall, vous désirez poser une question?

Le sénateur WALL: Je dois admettre que notre témoin a très bien répondu à toutes les questions qui lui ont été soumises, mais je puis l'assurer que nous les posons en toute sincérité.

A la page 11, vous faites mention de l'usage en commun de la machinerie et du matériel à l'échelon local; ce projet m'intéresse, et j'aimerais que vous nous expliquiez comment le syndicat agricole envisage ce problème et comment il serait possible de le résoudre.

Alors que vous traitez ce sujet, pourriez-vous me définir le mot "subventions", que vous employez à la page 12, et me dire si la signification que vous donnez à ce mot est celle que je crois ou si vous voulez parler de subventions sous forme de prêts qui peuvent être remboursés subséquemment, comme les prêts pour planter des arbres, gazonner des terres, améliorer les maisons et les terrains, moderniser les fermes et les maisons, etc? Vous pourriez peut-être expliquer le premier point et ensuite définir le mot "subventions".

M. NELSON: L'usage en commun de la machinerie est une chose assez compliquée et qui, en certaines régions, n'est pas toujours d'application pratique. J'ai songé sérieusement à ce problème, qu'il serait peut-être facétieux d'exposer ici. Je me suis souvent demandé si cette méthode serait d'application pratique dans toute tentative de réorganiser notre population agricole,—c'est-à-dire de répartir les installations que nous possédons et d'en faire le meilleur usage possible,—car certaines régions ne se prêtent pas à l'exploitation de grandes fermes ni à l'emploi à une vaste échelle de machines lourdes et autres instruments de ce genre. Plutôt que de laisser un cultivateur s'établir dans une pareille région et rompre l'équilibre en acquérant une étendue de terre plus grande que celle qu'il peut cultiver convenablement, je me demande s'il ne serait pas préférable de l'encourager à s'établir dans une région où il est possible de pratiquer la culture à une grande échelle, et de diriger notre attention vers les régions où existent les petites fermes,—incidemment, certaines gens préfèrent les petites fermes,—qui pourraient être groupées et auxquelles il serait économiquement possible de fournir les machines. Il faudrait organiser un pareil programme et établir un régime d'instruction.

Le sénateur WALL: En d'autres mots, sept ou huit cultivateurs, plutôt que de faire faire leur moisson à l'entreprise, pourraient se grouper et s'acheter une moissonneuse-batteuse.

M. NELSON: C'est exact. Il pourrait également être possible de fournir à titre privé une moissonneuse-batteuse dans une certaine région. Il y a plusieurs façons d'envisager ce problème.

Le sénateur BUCHANAN: C'est la méthode que l'on employait autrefois avec les batteuses; mais aujourd'hui tous les cultivateurs désirent obtenir la moissonneuse-batteuse la même journée.

M. NELSON: Mais avec cette méthode, chaque ferme s'agrandissait démesurément. Il est assez difficile de distribuer la machinerie sur une ferme de trois ou quatre quarts de section. Je songe à ceux qui veulent vivre sur un quart de section ou sur de petites fermes, ce qui est possible en certains endroits et dans les conditions appropriées. Comme je l'ai dit, c'est un problème qui mérite d'être étudié.

En ce qui concerne les subventions, nous avons proposé dans notre mémoire qu'une aide financière soit accordée aux cultivateurs en vue de les aider à reboiser des régions semi-arides et de prévenir l'érosion causée par l'eau et le vent. A mon avis, il faut accorder le crédit nécessaire à l'établissement de rideaux protecteurs. En certaines régions, cependant, il serait possible d'ériger des lisières d'arbres en vertu d'une mesure qui s'intégrerait dans un programme national, de conservation des sols. Ce programme devrait être établi à l'échelon national et exigerait peut-être l'achat de certaines parcelles de terrain.

Le sénateur WALL: Et le même principe s'appliquerait à l'engazonnement?

M. NELSON: Oui.

Le sénateur WALL: Que dire de l'amélioration et de la modernisation des maisons de ferme?

M. NELSON: C'est strictement une question de crédit.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Actuellement, le gouvernement fédéral n'a-t-il pas un programme concernant l'amélioration des bâtiments de ferme?

M. NELSON: En effet. C'est dire qu'il faut un programme agricole général qui embrasse tous les aspects et qui permette d'utiliser le plus avantageusement possible tout ce que l'on possède.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Patterson, avez-vous quelque chose à dire?

M. PATTERSON: Oui, monsieur le président. Tout d'abord j'ai quelques remarques à faire sur ce que le sénateur Wall a dit, il y a quelques instants, au sujet de la possession en commun de machines aratoires. Je songeais à ce que le sénateur Buchanan a dit au sujet de la possession de batteuses et autres instruments. Ce système a rendu de grands services, mais cependant je crois que ces battages à l'entreprise ont causé maintes frictions entre voisins. Cependant une agglomération au sud de Winnipeg nous offre un exemple frappant; les cultivateurs s'inquiétaient de posséder trop de machines et d'avoir à acquitter trop de frais généraux, etc. Ils ont acheté des instruments aratoires en commun. J'ignore combien faisaient partie de ce groupe, mais ils ont acquis une presse qu'ils ont payé en moins de deux ans en prélevant une certaine somme pour chaque balle que l'usager en retirait. Au bout de deux ans, ces cultivateurs avaient payé la presse et il leur restait en banque une somme considérable qu'ils ont affectée à l'achat d'une ensileuse. Il s'agit simplement de revenir à des méthodes de coopération dans l'achat de certains instruments aratoires; nous avons négligé ce système alors que tous ont visé à l'indépendance après la dernière guerre.

Puis-je faire quelques remarques concernant une comparaison qu'a établie un honorable sénateur il y a quelques minutes? Il parlait de la situation qui existe en Grande-Bretagne et au Danemark en ce qui concerne les subventions. Je crois que la réussite du programme danois est attribuable aux travaux de vulgarisation et à l'enseignement scolaire qu'on y a pratiqué en vue de stimuler l'intérêt général et de renseigner les jeunes sur tous les aspects de l'agriculture et de la vie communautaire.

M. NELSON: Et l'organisation des marchés.

M. PATTERSON: En effet. De là, ils ont progressé, ils ont établi leur industrie, et leur agriculture n'a cessé de se développer.

Je crois que, ce soir, nous pouvons signaler deux points de notre mémoire. Comme l'a mentionné le sénateur Taylor, il nous faut un programme national de conservation afin de déterminer la productivité des terres, leur valeur, etc. Nous savons tous que nous disposons des moyens pour ce faire. Après ce relevé, nous constaterons qu'un grand nombre de cultivateurs s'efforcent de gagner leur vie en cultivant du blé sur des terres impropres à cette culture. Il serait possible d'encourager ces cultivateurs à produire des herbages et à élever des bestiaux sur ces terres, selon le programme établi en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il ne serait pas nécessaire d'agrandir considérablement ces fermes, mais ce changement de l'ancienne culture à l'élevage de bestiaux exigerait des capitaux. Ces cultivateurs seraient obligés de produire les herbages appropriés.

Dans notre mémoire, nous signalons que non seulement nous nous intéressons à la production de denrées alimentaires, mais aussi que le sol doit renfermer les minéraux et les substances appropriées si l'on désire en obtenir de bons produits. Nous proposons d'abord l'établissement et la mise en œuvre d'un programme national et ensuite d'un programme agricole national.

Le sénateur HORNER: Les terres relèvent des provinces, et ce sont elles qui devraient instituer le programme que vous proposez dans votre mémoire.

M. PATTERSON: Je crois que cette enquête que conduit le Sénat pourrait indiquer aux provinces la voie à suivre et leur signaler certaines mesures à prendre en vue d'améliorer les conditions présentes et, peut-être, leur enseigner à mieux coordonner leurs efforts.

Le programme agricole national que nous proposons établirait un organisme qui, dans une région déterminée, aiderait le cultivateur moyen à atteindre un niveau de production et un revenu comparables au niveau de vie dont nous jouissons dans notre pays. Cet objectif accompli et rendu possible, il incombera alors au cultivateur et au pays de prendre l'initiative des mesures à réaliser.

Le sénateur MCGRAND: Vous avez dit que le but de ce programme consistait à élever le revenu agricole au niveau des industries avoisinantes. Croyez-vous que ce soit possible, étant donné l'augmentation sans cesse croissante des salaires industriels?

M. NELSON: Certainement non. En réalité on peut toucher un certain revenu; mais, arrive un contretemps, on rétrograde évidemment.

M. PATTERSON: Puis-je ajouter quelques propos à cette remarque? Nous parlons de versements d'appoint. C'est là une mesure au moyen de laquelle on établit la différence entre le niveau des prix, le prix des produits sur le marché canadien, imposé en fonction du niveau des prix des autres pays, lequel niveau, directement ou indirectement, fixe les prix en notre pays. Les cultivateurs doivent assumer leur juste part de responsabilité au sein de l'économie. La différence entre le prix de revient et le prix de vente est compensée au moyen de versements d'appoint, qui peuvent provenir de ce milliard de dollars dont nous parlions il y a quelques instants

Le sénateur MCGRAND: Considériez-vous ces versements d'appoint comme la contre-partie, en quelque sorte, de l'assurance-chômage, qui permet aux gens de vivre lorsqu'ils ne travaillent pas? Sont-ils établis sur une base de ce genre?

M. PATTERSON: Non, pas exactement. Ils constituent le moyen de combler la différence.

Le sénateur MCGRAND: Quelque chose qui leur permet de gagner leur vie?

M. PATTERSON: Proportionné au coût de production, qui détermine le niveau de vie au pays.

M. NELSON: En somme, les paiements déficitaires ont pour but d'établir le coût au prix réel et de l'élever à un niveau de prix comparable.

Le sénateur MCGRAND: Le prix de ces choses constitue le revenu agricole?

M. NELSON: Oui.

Le sénateur MCGRAND: Alors, si le revenu agricole est insuffisant, vous l'augmentez. Autrement, le cultivateur est en chômage et touche.....

M. NELSON: Une assurance-chômage, c'est vrai. C'est là un des éléments d'équilibre.

Le sénateur BUCHANAN: D'où vient ce milliard de dollars? Tombe-t-il du ciel ou est-ce un prix absolu qui a été fixé?

M. PATTERSON: Vous trouverez la réponse à cette question dans le rapport de la Commission Gordon.

Le sénateur BUCHANAN: La Commission a établi ce chiffre à un milliard?

M. PATTERSON: Ce chiffre s'établit exactement à plusieurs milliers de dollars au-dessous du milliard.

Le sénateur BUCHANAN: Quels sont les éléments qui le composent?

M. NELSON: La protection douanière dont jouissent certains produits au Canada est inclue dans le prix des produits. Ce n'est pas nécessairement le droit douanier versé à leur égard.

Le sénateur BUCHANAN: L'augmentation de 17 p. 100 du tarif-marchandises est-elle comprise dans ce milliard?

M. NELSON: Non.

Le sénateur HORNER: Vous êtes relativement jeunes, mais quelques-uns parmi nous vivent depuis longtemps. Vous parlez de niveau de vie. Au temps des homesteads, le niveau de vie variait chez des hommes qui avaient eu le même départ. L'un vivait bien, alors que l'autre menait une vie de chemineau. A cette époque, j'ai connu un cultivateur qui était bon menuisier et qui savait construire; cependant, il n'a pu terminer sa bicoque sur son homestead, parce qu'il n'a jamais pu y poser une porte. L'inspecteur des homesteads n'a pas voulu l'accepter parce qu'il se servait d'une couverte comme porte; c'était un bon menuisier, cependant, mais il n'a jamais fait faire sa porte. Cela m'ennuie d'entendre parler du niveau de vie parce que j'ai connu des gens qui vivaient bien avec peu, alors que d'autres qui possédaient davantage vivaient pauvrement.

M. NELSON: Je suis entièrement de votre avis, mais revenons aux principes fondamentaux. Tout d'abord, un grand nombre de ces gens dont vous parlez font partie de la catégorie des 10 p. 100 que nous pouvons atteindre. Il n'y a rien à faire à leur égard; c'est là un problème d'ordre social.

Le sénateur HORNER: Il n'y a rien à faire avec cette classe de gens. L'homme est un animal auquel s'applique ce vieux proverbe: "La nécessité est mère de l'invention" et, s'il n'est pas obligé de travailler, il ne travaillera pas.

M. NELSON: Nous demandons simplement chances égales pour tous les citoyens.

Le sénateur HORNER: J'en conviens; mais ensuite que feront-ils de ces occasions qui leur sont offertes? La nature humaine étant ce qu'elle est, quelques-uns les laisseront passer et d'autres en profiteront. C'est ainsi que fonctionne une société qui jouit de la libre entreprise. Si j'étais à la tête d'une dictature, je la dirigerais avec une main de fer, je suppose, et tous devraient se mettre au pas; mais nous vivons dans une société où chacun est libre de ses allées et venues.

M. PATTERSON: Je pourrais rappeler à l'honorable sénateur un vieil adage qui se rapporte aux propriétaires de homesteads et au menuisier qu'il a mentionnés: "C'est toujours le fils du cordonnier qui est le plus mal chaussé."

Le sénateur HORNER: Oui, et le menuisier n'a jamais un toit sur sa demeure.

M. PATTERSON: Mais, aux termes de ce programme, le cultivateur moyen pourrait atteindre ce niveau de revenu.

Le PRÉSIDENT: Il se fait tard; a-t-on d'autres questions à poser?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je désirerais poser une autre question. Nous qui appartenons à la fraternité agricole aimerions peut-être connaître les stocks de produits agricoles accumulés au Canada. Avez-vous des statistiques sur ce sujet? Devons-nous nous inquiéter de l'avenir de notre agriculture par suite de l'entreposage excessif des produits, etc? Vous savez ce que je veux dire?

M. NELSON: En ce moment, il existe certains problèmes isolés, tel que celui des porcs en Alberta. Un prix minimum y a été établi; mais, durant les six dernières semaines, j'ai constaté que ce minimum n'a été atteint qu'à de rares occasions, ce qui, à mon avis, indique que ce marché se soutient encore; c'est-à-dire le marché de la côte du Pacifique absorbe probablement cette production. Il y a actuellement un surplus de porcs et le gouvernement devra faire face à cette situation, jusqu'à ce qu'il se produise un changement de quelque façon. Je ne crois pas que ce soit là un problème grave. Le gouvernement a un fonds de stabilisation que je désirerais voir employer de façon que nous ayons un programme de soutien qui permette d'orienter la production plus efficacement que dans le passé. Il faudrait alors tenir compte des céréales, car nous ne pouvons pas continuer à en donner à des porcs de qualité inférieure et nous en tirer ainsi. Nous avons établi un moyen facile d'élever des porcs, nous avons des céréales en quantité et il ne nous importe guère si ces porcs que nous nourrissons sont des porcs des catégories B ou C; simplement, nous les gavons de céréales.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, je propose un vote de remerciements sincères à M. Patterson et à M. Nelson pour la façon excellente et pratique dont ils nous ont expliqué ce problème.

M. NELSON: Je vous remercie, honorables sénateurs, d'avoir manifesté autant de patience à mon égard.

Le Comité s'ajourne.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 7 mai 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum et nous sommes prêts à commencer. Nous avons ici ce matin l'honorable I. C. Nollet, ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, qui est accompagné par son sous-ministre, M. W. H. Horner.

Le sénateur BRADETTE: M. Horner est-il un parent du sénateur Horner?

Le PRÉSIDENT: Oui; il est le neveu du sénateur Horner.

Le sénateur BRADETTE: A la bonne heure!

Le PRÉSIDENT: Est également présent ici ce matin M. Grant Mitchell, économiste chargé de recherches auprès de l'*Economic Advisory and Planning Board* de la Saskatchewan. Monsieur Nollet, je vous demanderais maintenant de vous adresser au Comité. Tout d'abord, voudriez-vous exposer aux sénateurs vos qualités et votre expérience et expliquer comment vous avez atteint au poste que vous détenez actuellement. Nous désirerions que vous nous renseigniez sur votre compétence en matière agricole.

M. NOLLET: Je vous remercie sincèrement. Je ne puis vous dire exactement comment j'ai atteint à ce poste. Comme bien d'autres gens, on se demande comment on y est arrivé. Il faut passer par bien des difficultés. C'est dans le domaine agricole que j'ai reçu ma formation générale. Durant toute ma vie, j'ai été cultivateur et j'ai vécu sur un ranch. Mes ancêtres se sont établis dans l'État de Montana, où mon père a exploité un ranch il y a maintes années, et de là je suis également venu exploiter un ranch dans le nord-ouest de la Saskatchewan, dans le district de Lloydminster. J'y ai exploité ce ranch jusqu'à ce que je sois nommé ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan. J'ai également été membre du conseil municipal de cette région et j'ai fait partie des diverses organisations et coopératives agricoles jusqu'à ce que je sois nommé ministre provincial.

Honorables sénateurs, ce mémoire est assez long. Je m'en excuse parce que nous n'avons pas eu le temps de le revoir ni de le condenser afin qu'il soit de lecture plus facile. Il y aura pas mal de répétitions d'une partie à l'autre. Je commencerai à le lire et, pour épargner votre temps, je sauterai des passages lorsque ce sera possible.

INTRODUCTION

Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan est heureux d'avoir l'occasion de présenter au Comité d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres, ses vues relativement au problème des petites fermes, ainsi qu'il existe en Saskatchewan. Votre président a informé le ministère que, au cours de

cette session, votre comité était convenu de concentrer son attention sur les difficultés qui assaillent les petits cultivateurs, tout en demeurant dans le domaine général de l'utilisation des terres. Nous sommes d'avis, avec votre Comité, que c'est là un secteur très important de l'agriculture canadienne, lequel n'a peut-être pas dans le passé obtenu toute l'attention qu'il mérite.

Les petites fermes à revenus minimes ne favorisent pas l'utilisation appropriée des terres. Sur ces fermes, une famille agricole ne peut se rapprocher d'un niveau de vie raisonnable qu'en exploitant la terre au maximum. Un système de conservation approprié exige, au moins, que soient maintenues les ressources de notre sol et que l'on ne les épuise pas de façon démesurée. Cette pratique de la conservation signifie donc que, chaque année, un certain montant de revenu supplémentaire possible est sacrifié en vue de maintenir la productivité de nos sols agricoles. Le petit cultivateur à faible revenu ne peut se le permettre sans abaisser ses recettes qui sont déjà insuffisantes.

Nous sommes également d'avis, avec votre Comité, que le problème relatif aux petites fermes à revenus minimes ne peut être formulé que si nous examinons attentivement les tendances qui se manifestent dans notre économie agricole et isolons les causes fondamentales de ce problème.

En guise de mémoire connexe, concernant plus particulièrement l'utilisation des terres, nous avons cherché à exposer l'influence que les facteurs physiques exercent sur les problèmes des petites fermes et à proposer des améliorations au moyen d'un programme d'utilisation des terres et de conservation des eaux.

Ce mémoire est divisé comme il suit:

I. L'évolution de l'industrie agricole en Saskatchewan.

II. L'importance du problème des petites fermes.

III. Les causes du problème.

IV. Programmes correctifs.

V. Régions en difficulté qui exigent une enquête.

1. L'évolution de l'industrie agricole en Saskatchewan.

La plupart des terres de cette province sont cultivées depuis moins de 60 ans. Peu de homesteads ont été acquis avant 1901. Le rythme de la colonisation s'est accéléré alors que près de 82,000 homesteads ont été établis entre 1902 et 1905 et, lorsque la province a été fondée, environ 100,000 homesteads avaient été acquis et 1,638,000 acres étaient en culture. Durant les treize années suivantes, près de 192,000 homesteads avaient été établis et environ 16 millions d'acres étaient cultivées en 1918.

Le régime des homesteads, fondé sur le principe de l'exploitation par le propriétaire et sur la production obtenue dans des régions les plus humides, prévoyait que la province serait colonisée par l'établisement de fermes d'un quart de section et d'une demi-section. La sécheresse et les faibles rendements qu'a connus le sud-ouest de la province en 1907, en 1914 et, particulièrement, durant la période de 1918 à 1920 ont amplement démontré que ces fermes étaient trop petites, et les cultivateurs se sont efforcés d'agrandir leurs terres presque immédiatement après s'y être établis.

Le fait que l'économie traditionnelle de la Saskatchewan repose sur une seule culture est en partie et, peut-être, grandement attribuable aux mesures appliquées au début de la colonisation. Les problèmes que présentait l'alimentation en eau et en fourrage étaient trop ardus pour les cultivateurs exploitant de petites fermes. Le propriétaire d'un ranch, qui possédait de grandes terres, avait toujours des réserves d'herbe et de foin. Son voisin,

exploitant une ferme d'un quart de section à une demi-section devait consacrer toute l'étendue qu'il pouvait défricher à la culture qui rapportait le plus à l'acre, c'est-à-dire le blé. Les petites fermes créées dans la vaste région semi-aride qu'a si bien décrite le capitaine Pallizer en 1859 ne pouvaient se prêter au stockage d'aliments du bétail et autres produits nécessaires pour traverser les années de disette inévitables.

Presque au début de la colonisation, la Saskatchewan a dû prendre des mesures particulières pour subvenir à la demande d'aliments du bétail et de graines de semence et fournir de l'aide directe aux cultivateurs durant les années de récoltes déficitaires. Le premier programme important a été établi en 1908, alors que des avances en graines de semence ont été consenties pour un montant de $566,000. De nouveau, en 1914-1915, une aide de $8,655,698 a été fournie pour l'achat de graines de semence, de céréales de provende et de fourrage. Durant les années 1918-1920, une somme de $3,250,000 a été affectée à ces mêmes fins. La situation précaire des fermes de cette région est devenue plus manifeste durant la sécheresse générale des années trente. En 1937-1938, on a acheté du fourrage pour bestiaux dans chaque province du Canada, sauf les Maritimes, aussi bien que dans les États du Montana, du Minnesota et du Dakota-Nord; durant cet hiver, de 1,200 à 1,800 wagons de provende étaient expédiés chaque semaine. Même avec l'aide reçue du gouvernement fédéral durant cette période, la dette de la province de Saskatchewan a augmenté de $105,987,570 à la suite de l'aide financière accordée pour subvenir aux besoins d'une population établie sur des petites fermes dans une région semi-aride.

A l'appendice "A" on trouvera un résumé des dépenses affectées à l'aide agricole, au secours direct et aux programmes d'aide destinés à faire face à la situation créée par la sécheresse.

Cet appendice indique qu'au cours des années, la somme de $187,359,995.69 a été dépensée en mesures de secours; et également, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en 1939, une somme additionnelle de 153 millions a été versée en vertu de cette mesure législative, ce qui porte à quelque 340 millions l'argent versé à titre de secours. Ainsi, à un certain point de vue, la Saskatchewan est dans une situation unique: à cause des conditions aléatoires de notre climat, les sommes versées dans notre province à titre de secours sont les plus élevées de tout le Canada. C'est là une perte énorme. Après une étude faite dans 16 des municipalités les plus durement atteintes, nous avons constaté que des millions de dollars y avaient été perdus. Par conséquent, si nous désirons corriger, dans la mesure du possible, ces conditions d'aridité qui nous affligent, il nous faut convenablement utiliser nos terres et appliquer des méthodes agricoles appropriées.

En 1920, une conférence sur l'amélioration de la culture, tenue à Swift-Current, a recommandé l'institution d'une Commission royale chargée de faire enquête sur des "conditions d'exploitation agricole meilleures et plus stables". Parmi les recommandations qu'a présentées la Commission en 1921, on remarquait les suivantes:

a) Que le gouvernement fédéral retire le droit d'établir des homesteads sur les terres de la Couronne inoccupées au sud de la voie des chemins de fer nationaux de Lloydminster à Kamsack.

Le sénateur HIGGINS: Pourquoi?

M. NOLLET: On a jugé que toutes les terres situées au sud de cette ligne se trouvaient dans la région de sécheresse et que les homesteads, les terres de la Couronne, ne devraient pas être aliénées pour des fins de culture au sud de cette ligne; en général, depuis cette époque, les terres de la Couronne ont été concédées tout d'abord à des fins de pâturage, sauf...

Le sénateur HIGGINS: En d'autres mots, ces terres n'étaient pas assez fertiles pour y cultiver des céréales?

M. NOLLET: C'est exact.

(*continuant*:)

b) Que les terres de la Couronne alors inoccupées soient réservées pour être louées à bail à des fins de pâturage.

c) Que les ranchs dont les baux sont expirés et certaines réserves forestières soient affectés à des pâturages collectifs.

d) Que soit entreprise une étude des sols.

e) Que les municipalités aient le pouvoir d'empêcher que soient cultivées les terres susceptibles de souffrir d'érosion et d'engager des représentants agricoles.

D'autres recommandations ont été soumises, mais celles-là semblent les premières qui aient été formulées en vue de résoudre les problèmes fondamentaux qui ont atteint un point culminant lors de ce qui s'est passé en 1907, de nouveau en 1914-1915 et, finalement, lors de l'érosion éolienne, des récoltes déficitaires et des besoins de secours qu'a connus la période de 1918-1920.

En général, ces recommandations ont été appliquées. Notamment, il en est résulté le début de l'étude des sols de la Saskatchewan et l'exploitation du premier terrain de pâturage collectif en 1922, comprenant environ 76,000 acres qu'auparavant le gouvernement fédéral louait à la *Matador Land and Cattle Company*. La province exploite toujours ce terrain. La carte des sols que nous avons apportée avec nous illustre cette étude des sols entreprise à cette époque.

Le 1er avril 1931, la propriété et le contrôle des ressources naturelles de la Saskatchewan ont été transmises à la province; mais, déjà durement grevée par la sécheresse et la crise économique, elle ne pouvait alors entreprendre aucun programme correctif à longue portée.

En 1935, après avoir admis qu'il était responsable des erreurs commises au sujet de la colonisation des terres des provinces, le gouvernement fédéral a adopté la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. La même année, la province a adopté la loi sur l'utilisation des terres.

La Loi de 1939 sur le rétablissement agricole des Prairies comportait une mesure d'assurance-récolte qui a grandement aidé aux petites fermes situées dans la région de sécheresse. Elle a été modifiée plusieurs fois et, en 1957, un amendement prévoit l'octroi, durant les années de récoltes déficitaires, d'une somme atteignant $4 l'acre à l'égard de l'étendue cultivée d'une ferme jusqu'à concurrence de $800, lorsque la moyenne du rendement en blé dans une région déterminée est de trois boisseaux ou moins l'acre.

Sols et climat:

La presque totalité des régions cultivables de la Saskatchewan est occupée et a fait l'objet d'une étude des sols. L'étude des sols de la Saskatchewan, faite en collaboration par les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture et l'Université, a été publié en deux parties, comme il suit:

	Total de l'étendue étudiée		*Étendue des sols cartographiés dans les rapports*	
Rapport de l'étude des sols	♯12 106,000	mil. car.	96,000 mil. car. ou 61,500,000	acres
" " " " "	♯13 15,000	" "	9,880 " " " 6,323,000	"
				"
Total	121,000	" "	105,770 " " " 67,823,000	"

Outre la cartographie et la description des différentes espèces de sols, l'étude a établi les cotes de productivité de chaque espèce de sol, sur lesquelles est fondé le système d'évaluation des terres rurales de la Saskatchewan.

La province est divisée en 5 zones principales de sol comprenant chacune l'étendue approximative suivante:

Zone de sols bruns	19,920,000 acres
Zone de sols brun foncé	19,260,000 acres
Zone de sols noirs	17,290,000 acres
Zone de sols noirs dégradés	4,770,000 acres
Zone de sols forestiers gris	5,080,000 acres
Sols divers du nord	1,380,000 acres

Le sénateur CAMERON: Qu'entendez-vous par sols dégradés?

M. NOLLET: Ce sont les sols forestiers gris du nord qui ont été considérablement filtrés par suite de la pousse d'arbre; on les appelle parfois des sols de transition, à mi-chemin entre le sol noir et le sol forestier.

Le sénateur CAMERON: Entre le sol forestier gris et le sol noir?

M. NOLLET: C'est exact.

La région des prairies de la province, qui correspond à peu près au triangle de Palliser, comprend les deux zones de sols bruns couvrant environ 40 millions d'acres. La région des parcs, comprenant les deux zones de sols noirs, renferme environ 22 millions d'acres. Les sols forestiers et ceux du nord, dont la plupart offrent des problèmes particuliers de fertilité et d'égouttement, couvrent environ 6½ millions d'acres.

D'avril à octobre, la précipitation varie d'environ 10 pouces dans la partie occidentale de la province jusqu'à environ 12 pouces dans la partie orientale, et la période sans gel varie d'environ 105 à 125 jours.

C'est-à-dire, plus au nord, parce que le climat y est plus favorable, les vents secs causent moins d'évaporation et augmentent l'efficacité de l'humidité.

Une précipitation légèrement plus élevée et une plus grande efficacité de l'humidité, jointes à une évaporation moindre résultant de températures plus basses et de vents moins violents, ont valu une récolte beaucoup plus stable dans la région des parcs. La différence entre ces deux régions est indiquée par certains rendements moyens de blé qui paraissent au tableau I.

TABLEAU I

RENDEMENT MOYEN EN BLÉ

DISTRICTS AGRICOLES 3 et 5, SASKATCHEWAN

	Zone de sols bruns *District agricole 3* (Moose-Jaw Swift-Current)	*Zone de sols noirs* *District agricole 5* (Yorkton-Waston)
Année	5.8 boisseaux à l'acre	20.3 boisseaux à l'acre
1919	25.8 " " "	21.9 " " "
1928	3.1 " " "	10.6 " " "
1931	.2 " " "	7.5 " " "
1937	28.1 " " "	24.6 " " "
1942	3.9 " " "	20.4 " " "
1949	24.7 " " "	28.4 " " "
1952	14.0 " " "	19.6 " " "

Rendement moyen à long terme

Source: Division de la statistique, ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

La carte I indique, par municipalité, les rendements moyens estimatifs à long terme et démontre que la moyenne des rendements dans diverses municipalités varie entre 10 et 20 boisseaux à l'acre.

Cette carte n'est pas reproduite, mais elle a été fournie à tous les membres du Comité.

Dans les zones de sols bruns, les engrais phosphatés employés sur les jachères dans les sols lourds et résistant à la sécheresse, ont fait augmenter le rendement d'environ 20 p. 100. Ils ne semblent guère profitables aux cultures sur chaume, aux sols légers et durant les années de sécheresse. L'emploi d'engrais chimiques dans la région des parcs a produit des résultats meilleurs et plus uniformes, et l'application de ces engrais a valu à cette même région d'excellentes récoltes dans les cultures sur chaume. Les sols forestiers exigent ordinairement l'application d'engrais vert, afin d'y accroître la matière organique, ou d'engrais chimiques lourds et d'azote afin de produire une bonne récolte. Dans cette région, l'emploi d'engrais chimiques contenant du soufre et du phosphore améliore parfois considérablement les légumineuses.

Utilisation des terres en Saskatchewan[1]

Actuellement en Saskatchewan il existe 40½ millions d'acres de terre agricole en valeur ce qui représente environ 40 p. 100 de la totalité des terres en valeur au Canada. Cette province est située au centre des Prairies canadiennes et en constitue la plus grande partie; elle est une des grandes régions du globe qui produise encore des surplus nets d'aliments. Les 41 p. 100 de la population de la Saskatchewan qui s'adonnent à l'agriculture produisent 60 p. 100 du blé, 25 p. 100 de l'avoine, 40 p. 100 de l'orge et 55 p. 100 du lin récoltés au Canada. Parmi les provinces, la Saskatchewan occupe le troisième rang dans la production du bœuf, le quatrième dans celle du porc, le deuxième dans celle des dindes et le quatrième dans la valeur des produits laitiers.

La situation des terres agricoles occupées, d'après le recensement de 1956, figure ci-dessous, et on y a ajouté les chiffres de 1931 aux fins de comparaison.

	Recensements de 1931	*Recensements de 1956*
Récoltes annuelles de céréales	22,129,000	24,481,000
Jachères	9,942,000	14,193,000
Total affecté aux céréales	32,071,000	38,674,000
Pâturages en valeur	712,000	1,128,000
Terres à foin en valeur	766,000	704,000
Total des terres en valeur	33,549,000	40,506,000
Boisés	3,508,000	2,379,000
Autres terres non en valeur	18,616,000	19,909,000
Total des terres non en valeur	22,124,000	22,288,000
Superficie totale en fermes	55,673,000	62,794,000

La sécheresse du climat et la nécessité de conserver l'humidité ont déterminé dans une large mesure les méthodes de culture. L'emploi de jachères a constamment augmenté et, depuis quelques anées, il se pratique sur 35 à 40 p. 100 de l'étendue des terres cultivées qui présentent des problèmes particuliers relativement à l'érosion causée par l'eau et le vent.

1 Un mémoire distinct est présenté au Comité pour expliquer les programmes d'utilisation des sols, de l'eau et des terres qu'applique le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Le sénateur HIGGINS: Voulez-vous me rappeler ce que signifie la mise en jachère?

M. NOLLET: Cette méthode consiste à maintenir la terre en culture l'été durant.

Le sénateur HIGGINS: On n'y fait aucune récolte?

M. NOLLET: Non. Dans le nord, on l'emploie surtout pour détruire les mauvaises herbes; dans le sud on y travaille la terre presque exclusivement afin d'y conserver l'humidité. Je devrais peut-être signaler que dans le sud, le bon sol, la glaise lourde de Regina, constitue la terre qui retient le mieux l'humidité. Un terrain qui a 40 pouces d'humidité dans son sous-sol peut produire une récolte même s'il n'y tombe que peu ou pas de pluie durant les mois d'été; ces conditions s'appliquent au bon sol ou au sol lourd.

Ces dernières années, l'état du marché a fait diminuer d'environ 20 p. 100 l'étendue de terres emblavées. Actuellement environ 13 à 14 millions d'acres sont affectées à la culture du blé, 7 à 8 millions à celle des céréales secondaires, et de 1 à 2 millions à celle du lin et de la graine de colza.

Malgré les désavantages causés par un approvisionnement d'eau limité et une production de fourrage et de pâturage restreinte, les cultivateurs de la Saskatchewan ont augmenté considérablement leur production de bestiaux et de produits des bestiaux. La viande est presque le seul produit possible dans ce domaine, étant donné la distance qui sépare les fermes des grands centres de consommation.

Le tableau II indique l'augmentation continue de la production de bestiaux. Depuis les années d'avant-guerre, l'écoulement de gros bovins et de veaux a doublé, et celui des porcs a augmenté d'environ 50 p. 100. Le revenu en espèces provenant de la vente de bestiaux et de produits des bestiaux est cinq fois supérieur à ce qu'il était durant la période de 1926 à 1940.

TABLEAU II

ÉCOULEMENT ANNUEL DE GROS BOVINS, VEAUX ET PORCS, ET REVENU BRUT EN ESPÈCES PROVENANT DES VENTES DE BESTIAUX, EN SASKATCHEWAN, DURANT CERTAINES PÉRIODES

Période	Écoulement annuel, têtes			Revenu brut en espèces de la vente de bestiaux et de produits de bestiaux
	Gros bovins	Veaux	Porcs	
				$
1926-1930	174,066	29,832	299,791	32,353,000
1931-1935	163,754	39,100	462,399	21,455,000
1936-1940	256,174	97,523	463,603	32,688,000
1941-1945	324,477	81,970	1,221,544	101,601,000
1946-1950	420,644	99,085	372,948	127,731,000
1951-1955	350,337	83,692	453,238	132,960,000
1956	439,901	104,974	576,804	134,441,000
1957	561,243	123,277	534,942	154,291,000
1958	574,111	161,017	704,201	185,000,000

Source: Division de la statistique, ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

RÉSUMÉ

Une industrie agricole de grande envergure et très importante s'est établie en Saskatchewan durant les soixante dernières années. Environ les deux tiers de la région agricole étant situés dans la région semi-aride que l'on appelle souvent le triangle de Palliser, les cultivateurs sont aux prises avec les conditions les plus aléatoires de tout le Canada. Un pénible remaniement de l'étendue des fermes se poursuit depuis que le mode d'établissement du début s'est révélé mal adapté à la capacité de production et aux aléas climatiques de la région.

Les gouvernements fédéral et provincial ont dépensé des sommes considérables pour aider l'agriculture durant les sécheresses périodiques. Les premières tentatives de remédier à ces difficultés ont consisté en l'établissement de terres à pâturage louées par la couronne, une étude complète des sols et l'application d'un programme de pâturages collectifs. Plus tard, ont été exécutés les programmes de rétablissement et d'assurance partielle sur le revenu, aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

La façon dont ils ont utilisé leurs terres agricoles indique que les cultivateurs se sont sincèrement efforcés de s'adapter aux risques climatiques que présentent les grandes plaines. De 35 à 40 p. 100 de nos étendues cultivées sont mises en jachère chaque année afin d'y conserver le peu de pluie qui y tombe. Les cultivateurs de la Saskatchewan se sont efforcés de varier leur production. Malgré les risques du climat, ils ont réalisé des progrès considérables qui se manifestent par l'augmentation de la production des bestiaux depuis la fin de la guerre.

Le sénateur HIGGINS: Qu'appelez-vous une petite ferme?

M. NOLLET: Dans notre province, nous considérons qu'une demi-section constitue une petite ferme. Nous en avons encore qui ne mesurent qu'un quart de section.

Cette partie du présent mémoire est fondée dans une large mesure sur certains rapports de la Commission royale de la Saskatchewan relative à l'agriculture et à la vie rurale. Les rapports suivants de cette Commission intéressont particulièrement votre Comité:

Rapport n° 2—Mécanisation et coût de la production agricole
Rapport n° 5—Tenure foncière
Rapport n° 9—Assurance-récolte
Rapport n° 3—Crédit agricole
Rapport n° 8—Marchés et prix agricoles
Rapport n° 13—Revenu agricole.

ÉTENDUE DES FERMES

Dans les régions occupées de la Saskatchewan, il y a eu tendance continuelle à augmenter l'étendue des fermes, sauf durant la période de 1941 à 1946 (voir tableau III). Le léger déclin qu'accuse cette période est directement attribuable à la diminution de la main-d'œuvre agricole causée par la guerre. Depuis les débuts de la colonisation, il y a eu tendance sans cesse croissante à augmenter l'étendue en valeurs.

En 1956, 62.8 millions d'acres de terre étaient occupés, et 40.5 millions d'acres étaient en valeur. Une légère augmentation s'est probablement produite depuis 1956.

TABLEAU III

ÉTENDUE TOTALE DES TERRES OCCUPÉES ET EN VALEUR EN SASKATCHEWAN, 1901-1956

Année	Terres occupées		Terres en valeur	
	Total des acres	Changement en pourcentage depuis l'année du recensement précédent %	Total des acres	Changement en pourcentage depuis l'année du recensement précédent %
	milliers		milliers	
1901	3,833	—	1,123	—
1906	—	—	—	—
1911	28,099	633.0	11,872	957.2
1916	36,801	31.0	19,632	65.4
1921	44,023	19.6	25,037	27.5
1926	45,945	4.4	27,714	10.7
1931	55,673	21.2	33,549	21.1
1936	56,904	2.2	33,632	0.2
1941	59,961	5.4	35,577	5.8
1946	59,416	—0.9	35,590	—
1951	51,663	3.8	38,807	9.0
1956	62,794	1.8	40,506	4.4

Source: Recensement du Canada.

Le nombre total des fermes a augmenté à un rythme variable au cours des années, pour atteindre son sommet en 1936, soit 142,391 (voir tableau IV). Depuis 1936, le nombre de fermes a sans cesse baissé et, en 1956, il s'établissait à un total de 103,391. Ainsi, dans 20 ans, 39,000 fermes, soit 25 p. 100, sont disparues.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Monsieur le ministre, quel en était le nombre au début du siècle?

M. NOLLET: En 1901, nous avions un total de 13,445 fermes. Ce nombre a augmenté rapidement et, en 1906, nous en comptions 55,971. Actuellement, nous en avons le même nombre qu'en 1916.

TABLEAU IV

VARIATION DU NOMBRE DE FERMES EN SASKATCHEWAN, 1901-1956

Année	nombre de fermes	Variation du nombre de fermes depuis l'année du recensement précédent	
		nombre	pourcentage
1901	13,445		
1906	55,971	42,526	316.3
1911	95,013	39,042	69.8
1916	104,006	8,993	9.5
1921	119,451	15,445	14,9
1926	117,781	—1,670	—1.4
1931	136,472	18,691	15.9
1936	142,391	—5,919	4.3
1941	138,713	—3,678	—2.6
1946	125,612	—13,101	—9.4
1951	112,018	—13,594	—10.8
1956	103,391	—8,627	—7.7

Source: Recensement du Canada.

La superficie moyenne des fermes a continuellement augmenté depuis le début de la colonisation (voir tableau V). Cette augmentation a été très rapide depuis 1936, l'étendue moyenne des fermes passant de 400 acres à 600 acres en 1956, soit un accroissement de 50 p. 100 en vingt années. Cette augmentation est attribuable à deux facteurs principaux: *a*) la mécanisation de la culture des céréales et *b*) l'amélioration des conditions économiques dans les domaines autres que l'agriculture. La mécanisation a permis à chaque cultivateur d'exploiter une superficie plus considérable, alors que l'état vigoureux du reste de l'économie favorisait les personnes qui abandonnaient l'agriculture.

TABLEAU V

VARIATION DES SUPERFICIES OCCUPÉES ET EN VALEUR PAR FERME, EN SASKATCHEWAN, de 1901 à 1956

Année	Acres par ferme	
	Acres occupée	Acres en valeur
1901	285	84
1906	—	—
1911	296	125
1916	354	189
1921	369	210
1926	390	235
1931	408	246
1936	400	236
1941	432	257
1946	473	283
1951	551	346
1956	607	392

Source: Recensement du Canada.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Je constate au tableau IV qu'il y a eu augmentation du nombre de fermes durant quelques années, vers 1931 et 1936. Quelle en est la raison?

M. NOLLET: Nous avions atteint le sommet en 1936. Comme vous le savez, la guerre a commencé en 1939 et un grand nombre de cultivateurs exploitant des terres ingrates les ont quittées. Dans ma propre région, ils sont partis l'un après l'autre afin de se trouver de l'emploi ailleurs. A compter de cette époque, il y a eu tendance très accentuée à agrandir la superficie des fermes. A la fin de la guerre, la machinerie remplaçant les chevaux, ce mouvement général vers l'établissement de plus grandes fermes a pris encore plus d'ampleur.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Combien ont quitté les régions de sécheresse?

M. NOLLET: Je n'ai aucune statistique sur ce sujet, mais un grand nombre ont quitté la région méridionale, et plusieurs sont venus s'établir au nord. Quelques-uns sont même allés dans les régions d'irrigation de l'Alberta.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Pouvez-vous dire combien de ces gens qui ont abandonné leurs fermes occupaient de petites fermes?

M. NOLLET: Je dirais que la plupart étaient établis sur de petites fermes.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Et ils les ont quittées parce qu'ils ne pouvaient y vivre convenablement?

M. NOLLET: Oui, parce qu'ils pouvaient se trouver d'autres emplois plus attrayants. Avant tout, leur revenu était si faible qu'ils ont été forcés de quitter leurs fermes.

La même tendance se manifeste dans la superficie en valeur par ferme. En réalité, le rythme d'augmentation y a été encore plus accentué. Entre 1936 et 1956, la superficie moyenne en valeur, par ferme, en Saskatchewan, s'est élevée de 236 à 392 acres, soit une augmentation d'au-delà de 60 p. 100. Durant la période d'après-guerre, un climat favorable et des prix avantageux ont incité les cultivateurs à défricher et exploiter de nouvelles terres dans le nord et à cultiver des terres antérieurement abandonnées dans les régions méridionales.

Cela se passait immédiatement après la guerre; mais, à partir de 1950, une tendance contraire s'est manifestée alors que les gens ont défriché moins de terrain.

Bien qu'il y ait eu augmentation générale de la superficie des fermes, les petites exploitations agricoles n'en sont pas disparues complètement pour cette raison (voir graphique I). En vertu du régime des homsteads, le quart de section constituait l'unité de base. Après l'octroi des droits de préemption et la vente de certaines terres scolaires et autres appartenant aux chemins de fer, les fermes d'un quart de section constituaient la minorité des exploitations agricoles. A cause de colons qui s'établissaient sur de petites fermes, le nombre d'exploitations d'un quart de section a constitué environ le tiers de la totalité jusqu'en 1941.

Je crois que cela répond à votre question, sénateur McDonald?

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Oui.

Depuis cette année-là, la proportion des fermes d'un quart de section est tombée à 15 p. 100 du total. Le nombre d'exploitations d'une demi-section s'est maintenu à environ un tiers de la totalité et le recensement de 1956 indique qu'il en existe 30.8 p. 100 de cette catégorie.

Bien que la superficie moyenne des fermes ait augmenté par toute la province, cet accroissement a été le plus accentué dans la région des prairies. Le tableau VI donne une classification des fermes, par catégorie de superficie, d'après les divisions et régions de recensement en 1956. Seulement 8 pour 100 des fermes de la région des prairies ont une superficie d'un quart de section, en regard de près de 24 pour 100 de celles qui sont situées dans la région des parcs. La variation d'après les divisions de recensement est encore plus considéralbe. Seulement 6 pour 100 des fermes de la division de recensement n° 3 dans le sud-ouest de la Saskatchewan étaient d'un quart de section, contre 39 pour 100 dans la division n° 18 du nord de la province.

Ces chiffres démontrent que nos petites fermes sont surtout situées dans la région septentrionale et non dans le sud de la province.

La même situation existe à l'égard des fermes de deux quarts de section. Dans la région des prairies, 20 p. 100 de la totalité des fermes appartiennent à cette catégorie, alors que dans la région des parcs cette proportion s'élève à près de 32 pour 100.

Le graphique à la page suivante indique cette situation.

Le sénateur BRADETTE: Pourquoi employez-vous parfois l'expression "deux quarts de section" et en d'autres occasions, "une demi-section"? Quelle est la différence?

M. NOLLET: Il n'y en a pas. Je crois que c'est simplement pour rendre moins monotones ces propos, qui le sont déjà assez.

Le sénateur HIGGINS: Je ne comprends pas ce dernier paragraphe:

> "La même situation existe à l'égard des fermes de deux quarts de section. Dans la région des prairies, 20 p. 100 de la totalité des fermes appartiennent à cette catégorie, alors que dans la région des parcs cette proportion s'élève à près de 32 pour 100."

M. NOLLET: Il faudrait lire "une demi-section".

TENDANCES DANS LA PRODUCTION DE BESTIAUX

La Saskatchewan a toujours été une province productrice de blé. L'énorme production de blé et d'autres céréales au cours des années a fait oublier que l'élévage des bestiaux devient un élément important du revenu agricole de la Saskatchewan (voir graphique II). Durant la période de 1926-1930, la période d'avant-guerre qui a le moins souffert de la misère causée par la sécheresse et la crise économique, les bestiaux et les produits des bestiaux ont apporté 32 millions au revenu brut en espèces des cultivateurs de la Saskatchewan, soit moins de 13 p. 100 du total. Durant la période de 1951-1955, les ventes annuelles de bestiaux et de produits des bestiaux se sont élevées jusqu'à 133 millions, soit 22 p. 100 du revenu brut en espèces. En 1957, les cultivateurs de cette province ont reçu pour leurs bestiaux 154.3 millions de dollars ou près de 30 p. 100 de leur revenu brut en espèces. Ce pourcentage sera encore plus élevé en 1958.

Depuis le recensement de 1951, les cultivateurs de la Saskatchewan ont considérablement augmenté leur cheptel. Le nombre total de bovins déclarés a augmenté de 1,275,000 en 1951 à 1,869,000 en 1956. Le nombre de fermes où se pratique l'élevage des bestiaux a diminué de 75,966 à 71,485. (voir tableau VII).

La même tendance qui s'est produite à l'égard du blé se manifeste également à l'égard de l'élevage des bovins: les exploitations s'agrandissent.

Proportionnellement, cette diminution est à peu près la même que celle qui s'est produite dans le nombre de fermes durant la même période.

GRAPHIQUE I – TENDANCES DES SUPERFICIES DES FERMES EN SASKATCHEWAN, 1931 À 1956.

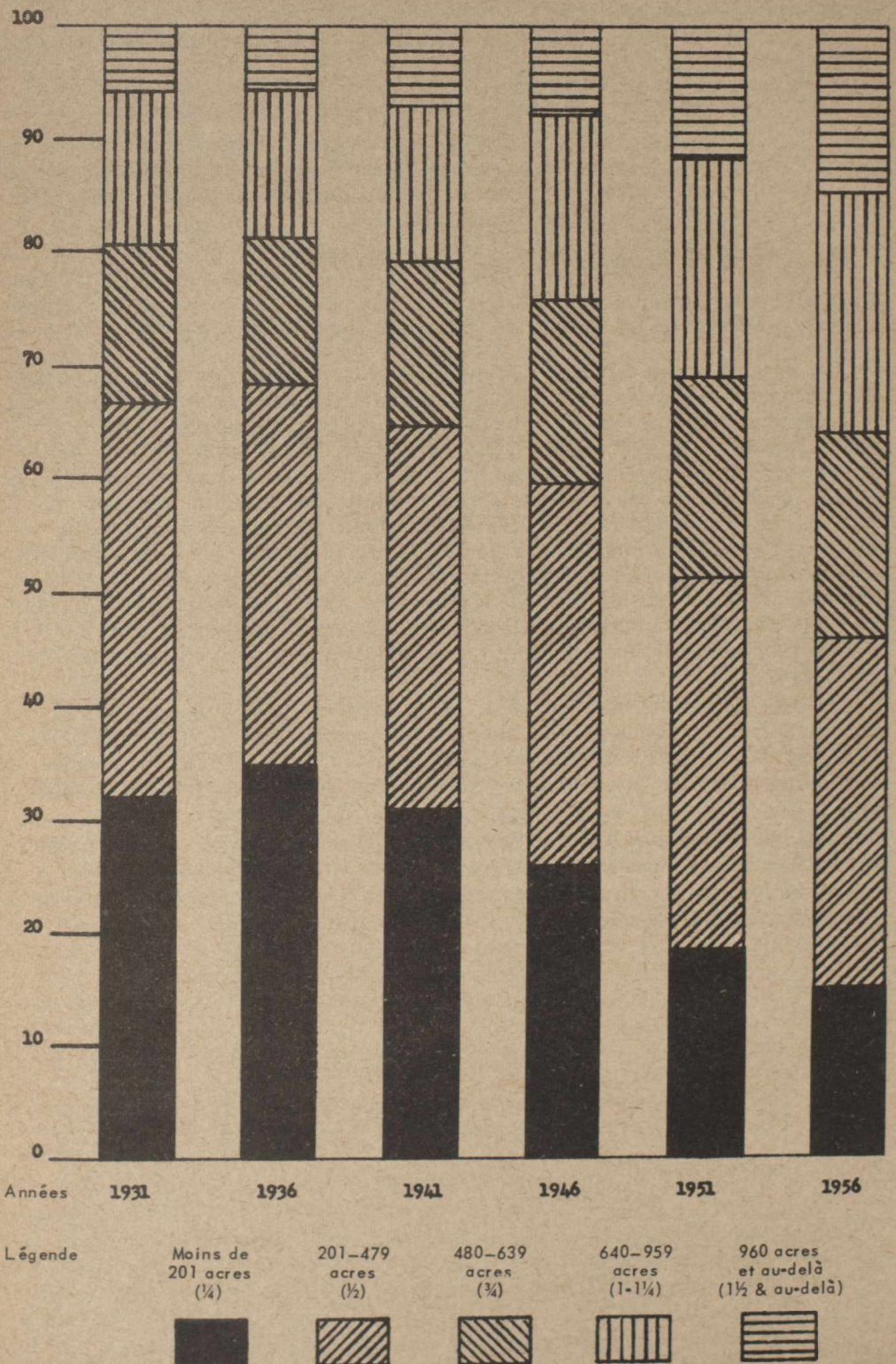

TABLEAU VI

SUPERFICIE DES FERMES PAR DIVISIONS DE RECENSEMENT ET RÉGIONS, EN SASKATCHEWAN, 1956

Division de recensement	Nombre de fermes	0–239 acres		240–399 acres		400–559 acres		560–759 acres		760–1119 acres		1120 acres et au-delà	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
PRAIRIES													
1	5,131	466	9.1	969	18.9	1,080	21.0	1,090	21.2	933	18.2	593	11.6
2	5,118	335	6.5	953	18.6	916	18.0	1,038	20.3	1,058	20.6	818	16.0
3	5,633	337	6.0	1,249	22.2	993	17.6	1,018	18.1	1,113	19.7	923	16.4
4	3,307	733	7.0	496	15.0	390	11.8	439	13.3	616	18.6	1,133	34.3
6	7,160	703	9.8	1,917	26.8	1,603	22.4	1,421	19.8	1,038	14.5	478	6.7
7	5,519	471	8.5	971	17.6	970	17.6	1,089	19.7	1,072	19.4	946	17.2
8	5,850	423	7.2	1,073	18.4	930	15.9	1,085	18.5	1,156	19.8	1,183	20.2
11	5,228	551	10.5	992	19.0	1,049	20.1	1,010	19.3	974	18.6	652	12.5
12	4,852	458	9.4	934	19.3	865	17.8	922	19.0	993	20.5	680	14.0
13	5,067	352	7.0	926	18.3	924	18.2	1,019	20.1	1,030	20.3	816	16.1
Total, prairies	52,865	4,329	8.2	10,480	19.8	9,720	18.4	10,131	19.2	9,983	18.9	8.222	15.5
PARCS													
5	6,945	922	13.3	2,188	31.5	1,662	23.9	1,177	17.0	723	10.4	273	3.9
9	7,883	2,325	29.5	2,779	35.3	1,620	20.5	712	9.0	370	4.7	77	1.0
10	6,293	1,240	19.7	2,009	31.9	1,390	22.1	911	14.5	547	8.7	196	3.1
14	8,513	2,521	29.6	2,912	34.8	1,518	17.8	836	9.8	501	5.9	175	2.1
15	10,049	2,836	28.2	3,223	32.1	1,924	19.1	1,156	11.5	672	6.7	238	2.4
16	6,148	1,120	18.2	1,733	28.2	1,266	20.6	932	15.2	759	12.3	338	5.5
17	4,297	796	18.5	1,020	23.8	843	19.6	652	15.2	607	14.1	379	8.8
18	398	155	39.0	102	25.6	53	13.3	46	11.5	29	7.3	13	3.3
Total, parcs	50,526	11,915	23.6	16,016	31.7	10,276	20.3	6,422	12.7	4,208	8.3	1,689	3.4
Total, province	103,391	16,244		26,496		19,996		16,553		14,191		9,911	

SERVICE: Recensement du Canada.

GRAPHIQUE II – REVENU EN ESPÈCES PROVENANT DU BLÉ COMPARÉ À CELUI PROVENANT DES BESTIAUX ET DES PRODUITS DES BESTIAUX PAR PÉRIODES DE CINQ ANS

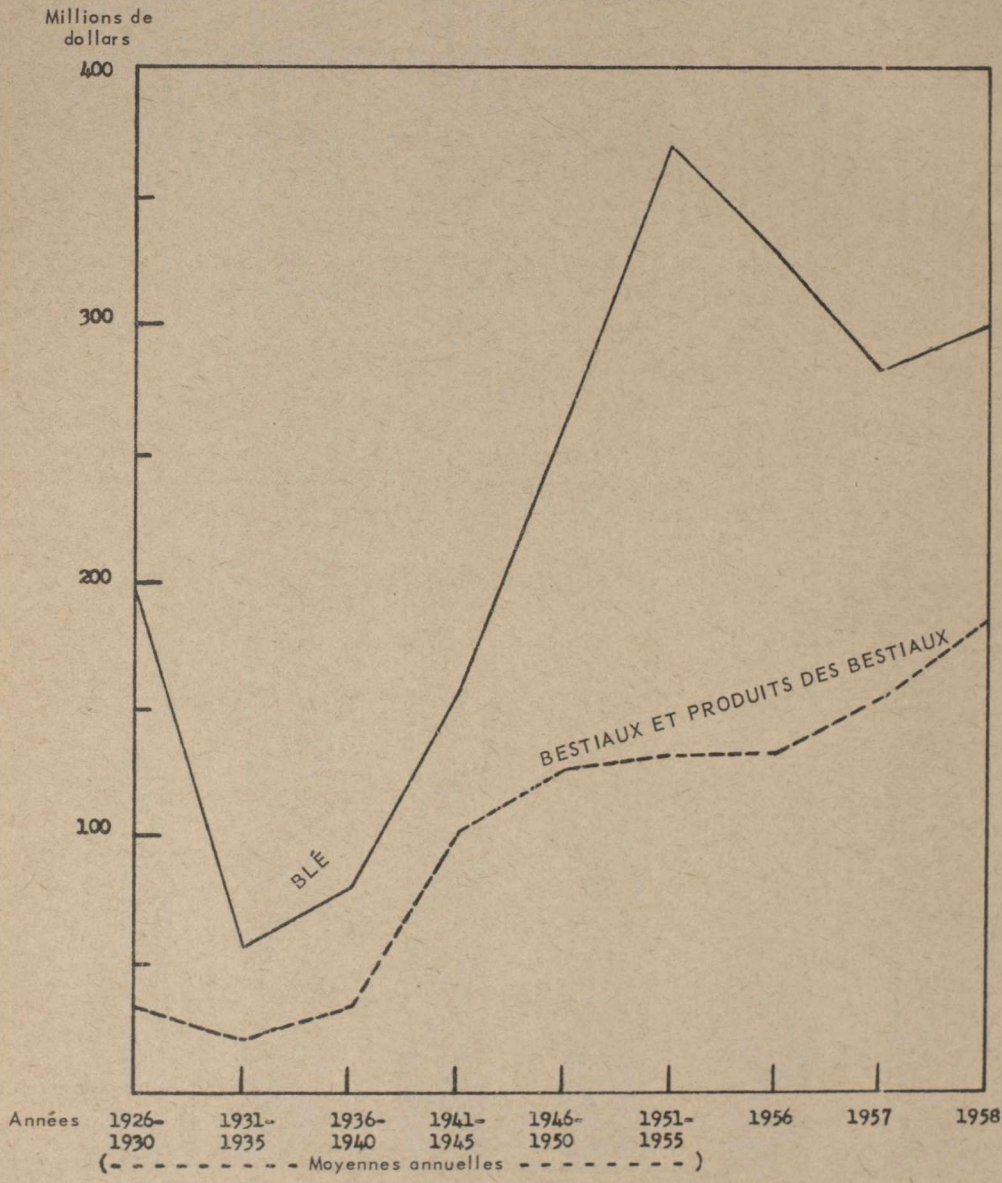

Source: Bureau fédéral de la statistique et ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Note: Voir à l'appendice B un tableau détaillé sur lequel est fondé ce graphique.

Voici ce qui est remarquable au tableau VII qui suit: si l'on réunit, sous 1956, les trois catégories de fermes où ont été déclarés de 13 à 32 bovins, de 33 à 62 et plus de 62, on constate que 65 pour 100 des bovins produits provenaient d'exploitations de cette envergure.

TABLEAU VII—RÉPARTITION DES FERMES SELON L'IMPORTANCE DES TROUPEAUX DE BOVINS EN SASKATCHEWAN, 1951 et 1956

	1951	*1956*
Fermes où ont été déclarés plus de 2 bovins	75,966	71,485
% des fermes où ont été déclarés de 3 à 12 bovins ...	49.4	35.5
% des fermes où ont été déclarés de 13 à 32 bovins ...	33.2	42.0
% des fermes où ont été déclarés de 33 à 62 bovins ...	6.5	16.1
% des fermes où ont été déclarés plus de 62 bovins ...	1.9	6.3

Source: Recensement du Canada.

Les troupeaux de bovins étaient plus considérables en 1956. Il est encourageant de constater que près de 65 pour 100 des cultivateurs qui avaient des bovins en 1956, possédaient des troupeaux de plus de 13 bêtes. En 1951, seulement 40 p. 100 faisaient partie de cette catégorie. Ainsi, l'élevage des bovins devient une importante entreprise supplémentaire sur un grand nombre de fermes de la province.

On constate des variations intéressantes si l'on examine la décomposition des fermes selon l'importance des troupeaux dans les diverses régions (Voir tableau VIII). Les cultivateurs qui élèvent des bovins sont plus nombreux dans la région des parcs que dans celle des prairies. Cependant, les troupeaux de cette dernière région sont plus considérables, sans doute parce que la superficie propice au pâturage y est plus vaste. Une ferme où se trouve un troupeau d'au moins 33 têtes constitue une entreprise d'élevage importante. Des troupeaux de cette importance se trouvent sur près de 25 p. 100 de toutes les fermes situées dans la région des prairies, au regard d'un peu plus de 10 p. 100 dans la région des parcs. Les régions septentrionales sont gravement dépourvues de bons pâturages d'été.

D'après le recensement de 1956, près des deux tiers des cultivateurs de la Saskatchewan ne pratiquaient pas l'élevage des porcs. Environ 5 p. 100 seulement de nos fermes avaient des porcs en nombre considérable; quelque 5,000 de nos 103,000 fermes en avaient 8 ou plus, âgés d'au moins six mois.

Si l'on examine la répartition des porcs selon les diverses régions, on y constate que la situation est presque à l'inverse de celle qui existe à l'égard de l'élevage des bovins. Une plus grande proportion de cultivateurs de la région des parcs élèvent des porcs et, en général, ils en ont un plus grand nombre que les cultivateurs des prairies. La raison principale en est probablement que l'élevage des porcs exige moins de pâturages.

Il importe de noter, cependant, que la production des porcs a considérablement augmenté depuis 1956. Le relevé de juin 1958 accusait 890,000 porcs sur les fermes de la Saskatchewan, au regard de 592,000 en 1956, soit une augmentation de 50 p. 100.

TABLEAU VIII

POURCENTAGE DES FERMES OÙ ONT ÉTÉ DÉCLARÉS DES BOVINS CLASSÉS SELON L'IMPORTANCE DU TROUPEAU, D'APRÈS LES DIVISIONS DE RECENSEMENT ET LES RÉGIONS, EN SASKATCHEWAN, 1956

Région des prairies	Nombre total de fermes	Pourcentage de toutes les fermes où ont été déclarés des troupeaux de bovins de: 0 à 2 têtes	3 à 12 têtes	13 à 32 têtes	33 à 62 têtes	63 têtes ou plus
1.....	5,131	23.9	15.5	30.0	21.7	8.9
2.....	5,118	33.5	19.2	27.0	14.0	6.4
3.....	5,633	38.3	20.3	21.4	12.1	7.8
4.....	3,307	36.5	13.4	17.6	13.0	19.4
6.....	7,160	33.6	18.4	32.6	12.3	3.1
7.....	5,519	33.3	19.9	24.7	14.9	7.2
8.....	5,850	51.0	19.0	15.9	8.0	6.1
11.....	5,228	35.3	22.7	29.2	10.3	2.4
12.....	4,852	40.0	19.7	23.7	12.8	3.8
13.....	5,067	34.3	21.4	26.1	12.3	5.9
Total, prairies.....	52,865	36.1	19.1	25.2	13.0	6.6

Région des parcs	Nombre total de fermes	Pourcentage de toutes les fermes où ont été déclarés des troupeaux de bovins de: 0 à 2 têtes	3 à 12 têtes	13 à 32 têtes	33 à 62 têtes	63 têtes ou plus
5.....	6,945	17.4	16.3	43.2	19.2	3.8
9.....	7,883	20.4	36.9	35.6	6.2	.9
10.....	6,293	22.2	28.9	38.3	9.3	1.3
14.....	8,513	37.4	38.2	21.4	2.6	.4
15.....	10,049	27.9	36.3	29.6	5.1	.1
16.....	6,148	24.1	24.1	36.9	12.3	2.6
17.....	4,297	23.7	21.5	30.5	16.4	7.9
18.....	398	35.4	29.4	24.4	8.0	2.8
Total, parcs.....	50,526	25.4	30.2	33.1	9.2	2.1
Total, province....	103,391	30.9	24.6	29.0	11.1	4.4

SOURCE: Recensement du Canada.

IMMOBILISATIONS AGRICOLES

Depuis la colonisation, le capital a constitué une ressource critique dans le domaine agricole. La mécanisation des fermes et les changements d'ordre technique survenus depuis 1940 ont souligné l'importance relative du capital d'exploitation dans la province.

En 1941, la totalité des immobilisations agricoles s'élevait à 896 millions; en 1946, à 1,230 millions; en 1951, à 1,191 millions et à 2,131 millions en 1956 (voir tableau IX). Les besoins de capitaux ont plus que doublé en 15 ans. En 1956, la moyenne des immobilisations s'élevait à $20,000 par ferme.

Le sénateur HIGGINS: Vous entendez le coût des machines, le coût des bâtiments, etc?

M. NOLLET: Les bâtiments et la terre. Au tableau IX suivant, vous constaterez l'augmentation énorme, surtout des placements en machinerie.

TABLEAU IX

VALEUR DES IMMOBILISATIONS AGRICOLES EN SASKATCHEWAN, 1951 et 1956

	1951	*1956*
Bestiaux	$ 286,277,000	$ 227,619,000
Machines	525,645,000	551,719,000
Bâtiments	301,286,000	344,370,000
Total	$ 1,113,208,000	$ 1,123,708,000
Terres	881,619,000	1,007,690,000
Total des immobilisations agricoles	$ 1,994,827,000	$ 2,131,398,000

(Source: Recensement du Canada et ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.)

Les placements en machines agricoles ont augmenté rapidement depuis 1940. En 1941, ils s'élevaient à 143 millions, soit 16 p. 100 du total des mises de fonds et, en 1956, à 551 millions, soit 26 p. 100 de la totalité des placements. L'augmentation la plus considérable s'est produite entre 1946 et 1951, alors que ces placements ont presque doublé. En 1956, les placements en machines agricoles s'élevaient à $5,356 par ferme.

Le sénateur STAMBAUGH: Croyez-vous que cette augmentation soit attribuable à l'achat d'un plus grand nombre de machines aratoires ou surtout au prix de ces machines?

M. NOLLET: Au prix et au plus grand nombre, mais probablement surtout au prix.

Le sénateur STAMBAUGH: Alors, le coût et le prix ont doublé?

M. NOLLET: C'est exact.

Le sénateur BUCHANAN: C'est un genre de machine plus coûteux?

M. NOLLET: C'est exact, et nous avons fait ces placements très considérables. A la fin de la guerre, notre stock de machines était dans un état piteux. Nous ne pouvions obtenir ces instruments durant la guerre et, immédiatement après la fin du conflit, les achats ont été fantastiques.

Le sénateur HIGGINS: Vous indiquez la somme de $881,619,000 au poste "Terres". C'est-à-dire des terres à peu près vierges, qui ont été mises en valeur et améliorées, n'est-ce pas?

M. NOLLET: Oui. En outre la valeur courante des terres a quelque peu augmenté.

Le sénateur STAMBAUGH: Croyez-vous que la valeur courante des terres ait augmenté au cours des dix dernières années?

M. NOLLET: Très peu, pas autant qu'on pouvait s'y attendre. En général, je crois que les terres avaient probablement une valeur courante plus élevée après la première Grande Guerre qu'actuellement.

Le sénateur STAMBAUGH: Je crois que c'est vrai.

M. NOLLET: A mon avis, les gens connaissent mieux la valeur productive réelle des terres. Il y a plusieurs années, on était fortement enclin à spéculer, mais cette situation n'existe guère en Saskatchewan dans le domaine agricole. Personne maintenant n'achète une terre à un prix exagéré.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce genre de spéculation ne semble pas avantageux.

M. NOLLET: Je n'en suis pas certain. Quelqu'un m'a déjà dit: "Il n'est pas nécessaire de faire assurer une terre, car elle ne peut brûler". Pour cette raison, c'est un bon placement.

Les cultivateurs sont sortis de la crise des années trente avec de bien faibles capitaux. Immédiatement, il leur fallait engager des sommes considérables pour acheter des machines agricoles et augmenter la superficie de leurs fermes. Le crédit pour l'achat de machines agricoles étant plus facile à obtenir, plusieurs petits exploitants ont été enclins à se procurer trop d'instruments aratoires pour la superficie qu'ils cultivaient.

REVENU AGRICOLE

La superficie, en elle-même, ne constitue pas une mesure satisfaisante pour déterminer la rentabilité d'une ferme. Diverses parties de la province renferment des sols différents et sont sujettes à des conditions climatiques différentes. Les terres qui renferment un mélange de glaise lourde de Sceptre et de Regina sont plutôt exceptionnelles dans la région des prairies; cependant, la moyenne du rendement à long terme du blé varie de moins de 10 à 15 boisseaux à l'acre dans la région des prairies jusqu'à plus de 20 boisseaux à l'acre dans les parties nord-est de la province (voir carte I). Le rendement des récoltes de céréales varie encore davantage d'une année à l'autre dans la région des prairies.

La totalité du revenu que peut produire une ferme constitue un critère pratique pour juger du nombre de fermes non rentables dans la province. Malheureusement, nous ne possédons que peu de statistiques concernant la différence qui existe dans le revenu agricole des diverses régions et à peu près aucun renseignement au sujet de ces variations entre les catégories de fermes d'une même région. La Commission royale d'enquête de la Saskatchewan relative à l'agriculture et à la vie rurale a établi quelques estimations du nombre de ferme qui ne peuvent être considérées comme rentables, en ce sens que leur superficie et leurs ressources en capitaux sont insuffisantes à assurer un revenu comparable à celui que touche le salarié des villes[1]. Elle a établi ces estimations d'après le rendement et le rapport existant entre le prix de vente et le prix de revient en 1950. En étudiant le rapport entre le revenu net et les immobilisations, la Commission a estimé qu'un tiers à la moitié des fermes de la Saskatchewan n'avaient pas de capitaux suffisants et, par conséquent, tombaient dans cette catégorie d'exploitation non rentables.

Afin de vérifier la situation présente, le ministère a établi le potentiel de revenu net de la ferme moyenne de la province, en se fondant sur les prix de vente, les prix de revient et le rendement moyen de l'année 1958. On estime qu'il faut un revenu minimum net de $2,000 par année et par ferme afin d'assurer un niveau de vie convenable au cultivateur et à sa famille. Ce revenu est à peu près comparable au salaire annuel de $3,000 (après paiement de l'impôt) pour un travailleur habitant la ville. Cette différence de $1,000 provient du fait que l'on estime à ce montant la valeur des produits en nature consommés sur la ferme et la valeur du loyer de la maison de ferme.

Si l'on tient compte des hypothèses, des estimations et des conditions dominantes ci-dessus, le rendement net de la ferme moyenne de la Saskatchewan, aujourd'hui, s'établi à près de cette somme de $2,000. Nous donnons ci-après le budget d'une ferme hypothétique.

INVENTAIRE

Ferme moyenne de la Saskatchewan (recensement de 1956)

Superficie moyenne de la ferme: 607 acres

Moyenne de la superficie en valeur: 392 acres

Céréales: En fonction du blé

392 acres en valeur = $\frac{1}{3}$ en jachère = 261 acres en culture
Moyenne du rendement à long terme du blé = 15 boisseaux l'acre
Production annuelle = 261 × 15 = 3,915 boisseaux.
Revenu brut des céréales = \$1.25 × 3,915 = \$4,893.75
Revenu net des céréales = $\frac{1}{3}$ de \$4,893.75 = \$1,631.25
(revenu net = travail + revenu de placements)

---

1 (Voir appendice III, pp. 374-383, Rapport no 13, Revenus agricoles. Commission royale d'enquête sur l'agriculture et la vie rurale, Imprimeur de la Reine, Regina, 1957.)

Bestiaux:

Bovins:

Terres à pâturages = 215 acres non améliorées moins $\frac{1}{3}$ en terres incultes
= 143 acres
Une vache exige 14 acres pendant 6 mois
143 acres ont alimenté 10 vaches
Production = 9 veaux de 400 liv. = 3,600 liv.
Revenu brut = 3,600 liv. × 15c. = \$540
Frais = \$30 × 10 = \$300
Revenu net provenant des bovins = \$540—\$300 = \$240

Porcs:

2 truies avec 2 portées de 6 gorets chacune
Production = 24 porcs pour la vente
Revenu net = \$5 × 24 = \$120

Total du revenu annuel net =	Céréales	\$1,631.25
	Bovins	240.00
	Porcs	120.00
		\$1,991.25

Sur cette base, la superficie moyenne des fermes, en acres, suffit à peu près à produire un revenu annuel net convenable et requis. De façon très générale, on peut conclure que, les conditions et les pratiques étant moyennes, une ferme de moins d'une section (640 acres) ne peut fournir un revenu net satisfaisant. Il faut signaler que c'est là une moyenne provinciale et que les fermes dont le rendement est inférieur à la moyenne exigent une plus grande superficie, alors qu'il n'est pas nécessaire que celles qui produisent plus que la moyenne soient aussi grandes. Cette étude indique qu'en 1956 environ 50 p. 100 des fermes de la Saskatchewan étaient trop petites pour produire un revenu annuel net suffisant.

Le Bureau fédéral de la statistique signale que, durant les 15 dernières années, la moyenne du revenu annuel net s'établissait à près de \$2,900. Si l'on soustrait un revenu en nature de \$1,000 du revenu net que le Bureau fédéral de la statistique établit à \$2,875, la moyenne annuelle du revenu agricole net a été de \$1,875 pour les années 1943 à 1957.

RÉSUMÉ

Une étude des variations de superficie des fermes indique que la grandeur des fermes de la Saskatchewan a augmenté considérablement au cours des années, particulièrement depuis 1936. Cet accroissement est directement attribuable au besoin de se procurer des revenus plus satisfaisants ainsi qu'aux techniques d'économie de travail qu'a instituées la mécanisation. La superficie des fermes n'a pas augmenté de façon uniforme dans toutes les régions. L'augmentation la plus considérable s'est produite dans la région des prairies. Cependant, dans la province, il existe encore un grande nombre de petites fermes, surtout dans la région des parcs.

Les ventes de bestiaux et de produits des bestiaux constituent maintenant une partie considérable des revenus agricoles en espèces en Saskatchewan. L'importance des troupeaux de bovins augmente. En général, la proportion des cultivateurs de la région des prairies qui ont de grands troupeaux de bovins est plus forte que celle des cultivateurs de la région des parcs. Peu de cultivateurs élèvent des porcs en grand nombre.

Les immobilisations agricoles ont augmenté considérablement au cours des années. En 1956, les immobilisations moyennes en terre, machines, bâtiments et bestiaux, s'élevaient à $20,000 par ferme. La valeur des terres représente la moitié de ce montant; celle des machines, environ 25 p. 100; celle des bâtiments, 15 p. 100; et celle des bestiaux, 10 p. 100 du total.

Le potentiel du revenu agricole constitue le critère qui sert à déterminer l'ampleur du problème qui touche les petites fermes. Bien que nous ne possédions pas les données permettant d'établir un pourcentage précis, il semble que, en 1951, de un tiers à la moitié de nos fermes ne produisaient pas de ressources suffisantes pour assurer un revenu convenable au cultivateur et à sa famille. En 1958, la situation s'était aggravée. L'augmentation croissante du coût d'exploitation, en plus de la baisse du prix de vente des céréales, n'a nullement été compensée par l'accroissement de la superficie des fermes, qui s'est produite depuis 1950. En conséquence, nous nous trouvons dans une situation des plus difficiles. L'accroissement de la superficie des fermes en fait disparaître plusieurs et rend plus difficile l'établissement de services ruraux. En même temps l'absence de programmes correctifs et la diminution de l'écart entre le prix de revient et le prix de vente ont précipité un plus grand nombre de fermes dans la catégorie des exploitations non rentables.

III CAUSES DU PROBLÈME DES PETITES FERMES

Un certain nombre de causes fondamentales expliquent l'existence de fermes non rentables dans cette province. Des rendements moyens peu élevés, le transport des marchandises sur de longues distances, le marché d'exportation, le mode de colonisation initiale, l'insuffisance de capitaux, l'immobilité de la main-d'œuvre dans le domaine agricole et le choix restreint des productions sont quelques-unes des sources les plus importantes de ce problème.

Faibles rendements: A quelqu'un qui vient des régions humides, la superficie des fermes de la Saskatchewan doit sans doute paraître très considérable. Ces premières impressions sont très décevantes. Alors qu'en certaines régions le rendement moyen n'est que 8 boisseaux à l'acre et que la moyenne pour la province s'établit à 15.5 boisseaux, il faut un grand nombre d'acres pour produire un revenu satisfaisant. Même ces récoltes ne sont obtenues que sur environ la moitié ou les deux tiers de la superficie cultivée. Plusieurs de nos meilleurs producteurs de céréales laissent chaque année en jachère la moitié de leur superficie cultivée. Seulement dans une région très restreinte de la province les cultivateurs pratiquent-ils la mise en jachère moins souvent qu'une fois en trois ans.

Sur une ferme-type d'une section, dans la région des prairies, et comprenant 540 acres en culture, on n'en récoltera pas plus que 360 acres, et sur plusieurs fermes à peine 270. Un rendement de 17 boisseaux sur une terre en jachère et de 10 boisseaux dans une culture sur chaume produirait de 4,080 à 4,320 boisseaux de blé par année. Le prix de $1.25 le boisseau versé sur la ferme rapporte un revenu brut de $5,700 à $6,000 par année. Ce n'est pas là une entreprise considérable.

On estime aujourd'hui qu'il en coûte de $17 à $25 l'acre pour laisser une récolte en jachère aux sous-stations de la ferme expérimentale fédérale. Une étude faite par M. J. W. Clarke, surveillant agricole de la circonscription scolaire de Kindersley, indique que le coût moyen est d'environ $20 l'acre. Cette méthode empirique servant de guide, et le prix du blé sur la ferme variant de $1.25 à $1.50 le boisseau, il est évident que la superficie d'une ferme constitue un facteur important. D'une récolte de 20 boisseaux à l'acre, l'exploitant touche en salaire de $4 à $5 l'acre; il lui faut donc une récolte d'au moins 400 acres pour lui assurer un salaire de $2,000 et une superficie cultivée de 600 à 800 acres, selon le sol et la région.

Transport des marchandises sur de longues distances: Le cultivateur de la Saskatchewan est très éloigné du marché où il peut écouler ses produits et de l'endroit où sont manufacturés les produits qu'il emploie sur sa ferme et dans son foyer. D'une part, la distance du transport réduit les recettes provenant de la vente de ses produits; d'autre part, il doit payer des frais de transport élevés à l'égard des marchandises qu'il achète. En 1957, il en coûtait 56c. le boisseau, à l'exclusion des frais d'élévateurs locaux et terminus, pour expédier jusqu'à Liverpool du blé provenant d'une zone de la Saskatchewan où le prix de transport exigé était de 18c. En d'autres mots, le transport augmente considérablement les frais d'exploitation agricole et le coût de la vie, outre les frais et les retards qu'occasionne l'écoulement de nos produits.

Marché d'exportation: Le marché d'exportation, dépendant de la politique nationale des pays importateurs et des subventions considérables accordées à l'exportation par les pays concurrents qui vendent les mêmes produits, constitue un facteur très aléatoire pour le producteur de blé canadien. Le prix de vente du blé canadien a toujours accusé des fluctuations considérables. La Commission canadienne du blé a pris des mesures en vue d'atténuer les conséquences provenant des surplus et des fluctuations des marchés; cependant, elle ne peut influer sur le niveau des prix comme le font les offices d'organisation du marché à l'égard du marché domestique.

Nous songeons ici à un office de régie du lait, car le prix de toutes les autres denrées est variable. J'ignore qu'elle est la situation dans l'Est; les offices provinciaux d'organisation du marché peuvent vous assurer une certaine stabilité des prix là où existe un marché de consommation facile; cependant, chez nous, seul le prix du lait est stable.

Le tableau VIII indique la situation défavorable où le blé se trouve sur le marché mondial depuis le début des années cinquante, ainsi que l'effet qu'ont exercé les pressions inflationnistes dans notre pays. La hausse du coût de production et la chute des prix de vente ont eu pour conséquence de réduire le pouvoir d'achat du blé à son niveau le plus bas dans notre histoire, à l'exception des années désastreuses 1931 et 1932.

TABLEAU VIII

COMPARAISON DES COÛTS DE PRODUCTION AGRICOLE ET DES PRIX DE VENTE DU BLÉ, 1949-1950 À 1956-1957.

Année	Indice des coûts de production agricole dans l'Ouest du Canada (1935-1939=100)	Prix moyen du blé à la ferme en Saskatchewan
1949-1950	199.2	$1.61
1950-1951	207.0	1.49
1951-1952	225.5	1.52
1952-1953	238.6	1.59
1953-1954	237.3	1.33
1954-1955	235.7	1.21
1955-1956	234.7	1.38
1956-1957	242.2	1.24
1957-1958	258.4 (Estimatif)	1.28 (Estimatif)

Source: Bureau fédéral de la statistique et ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Mode de colonisation initial.

On a déjà mentionné que le régime de colonisation à ses débuts a imposé un mode d'établissement de fermes trop petites. Ce fait a été démontré à la suite d'études faites par MM. W. Allen et E. C. Hope à l'Université de la Saskatchewan, et publiées en 1935 sous le titre "Études des revenus agricoles nets probables des principales classes de sol de la Saskatchewan". En se fondant sur les coûts de production de la période 1910-1914 et sur un prix de 77c. accordé à la ferme à l'égard du blé, ils ont démontré que le revenu agricole net provenant d'une ferme d'une demi-section varierait entre $470 et $1,000, selon la nature du sol. Sur une ferme d'une section, ce revenu s'établissait entre $985 et $2,000.

Des rectifications destinées à résoudre les problèmes que posaient les fermes trop petites ont été entreprises immédiatement après la colonisation et elles ont progressé très rapidement durant la période de 1941-1951. Cependant, la hausse du coût de production et de la chute des prix de vente depuis le début des années cinquante ont détruit dans une grande mesure les effets heureux de ces rectifications.

Le régime de colonisation à ses débuts comportait un autre défaut. Des fermes étaient établies dans des endroits où la nature du sol, la topographie, l'égouttement, la faible fertilité, l'abondance de pierres, ou une combinaison de ces facteurs, rendaient la terre impropre à la culture. Ces erreurs ont également été commises dans certaines régions de colonisation du nord de la Saskatchewan durant les années trente.

Depuis 1935, la Commission de l'utilisation des terres a acquis environ un million d'acres de ce genre, surtout après des poursuites en recouvrement d'impôts. Depuis cette année-là, ces établissements situés sur des terres impropres à la culture ont été acquis par voie d'achat avec les terrains y attenant, et ils ont été affectés au reboisement, transmis à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies ou transformés en pâturages collectifs.

Je puis signaler ici qu'il existe environ 2¼ millions d'acres affectées à des pâturages collectifs et provenant de terres incultes que la Commission de l'utilisation des terres a acquises par voie d'achat ou d'échange. En Saskatchewan,

nous pratiquons un commerce de biens fonciers à une grande échelle: nous échangeons des terres ici et là. Si un cultivateur désire une parcelle de terre, nous concluons un marché à condition qu'il consente à acheter un terrain dans une région de pâturage.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous parlez des pâturages collectifs.

M. NOLLET: Oui, des pâturages collectifs.

Le sénateur STAMBAUGH: Sont-ils administrés directement par la province, ou par les comtés et les municipalités?

M. NOLLET: Il existe quatre catégories de pâturages. La plus considérable, qui comprend environ 1,600,000 acres, relève de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies; à cet égard, il nous incombe aux termes de la loi sur l'utilisation des terres d'acquérir les terres qui doivent être transformées en pâturages. Nous avons les pâturages coopératifs, qui progressent très rapidement, car nous en comptons actuellement environ 95.

Le sénateur STAMBAUGH: Sont-ils possédés à titre privé?

M. NOLLET: Non, car ce sont presque toutes des terres de la Couronne, bien qu'un terrain de pâturage de ce genre puisse être détenu à titre privé. Si des cultivateurs désirent mettre leurs pâturages en commun et former une coopérative, nous payons 50 p. 100 des frais d'engazonnement de ces terres pour fins de pâturage ou de fourrage; nous insistons, cependant, pour que ce groupement soit légalement constitué.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce pourcentage n'est guère élevé.

M. NOLLET: Même lorsqu'on considère l'ensemble?

Le sénateur STAMBAUGH: Oui.

M. NOLLET: Il faut envisager ce pourcentage en regard des autres terres de la Couronne. Nous administrons environ 9 millions d'acres de ces terres dans la province; il existe près de 2½ millions d'acres de pâturage de ces diverses catégories, relevant de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, de la province, des coopératives et de certaines municipalités. La plus grande partie du reste, soit quelque 5½ millions d'acres, est louée à des particuliers.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce sont des terres de la Couronne?

M. NOLLET: Oui, des terres de la Couronne. Il reste très peu de terres de la Couronne propres à la culture.

Environ 14,000 cultivateurs détiennent de la Couronne des baux pour fins de pâturage et environ 5,700, des baux pour fins de culture. Dans d'autres cas, des baux ont été accordés à la fois pour fins de culture et de pâturage. En les additionnant et en tenant compte du nombre de personnes qui utilisent ces pâturages, nous constatons qu'environ 25,000 cultivateurs reçoivent de l'aide.

Le sénateur STAMBAUGH: Sont-ce des baux à long terme?

M. NOLLET: Oui, ce sont des baux à long terme.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Avez-vous des statistiques indiquant le coût actuel de la main-d'œuvre agricole au regard de ce qu'il était avant l'ère de la mécanisation?

M. NOLLET: Non, nous n'en avons pas.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Du revenu net d'environ $2,000 que touche ce cultivateur, avez-vous déduit le coût de la main-d'œuvre?

M. NOLLET: Cette somme est ce qu'il touche pour son travail.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Existe-t-il d'autres frais de main-d'œuvre qu'il devrait acquitter?

M. NOLLET: Non. C'est ce qu'on appelle une ferme familiale. Les études que nous avons faites relativement à l'emploi agricole démontrent qu'un cultivateur peut exploiter lui-même une ferme assez grande et probablement en

retirer des profits plus considérables que s'il cultivait deux ou trois sections avec l'aide de main-d'œuvre. En d'autres termes, il semble exister une limite critique où le coût élevé des machines se joint aux salaires comparativement élevés de la main-d'œuvre. Parce que le cultivateur, pour obtenir de l'aide, doit rivaliser avec l'industrie, il en arrive à un point où cet embauchage n'est guère rémunérateur.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Il faut une terre suffisamment grande pour utiliser ces machines coûteuses, afin d'en justifier le prix d'achat élevé.

M. NOLLET: C'est vrai, et cela varie selon la nature du sol. Dans la région des plaines de Regina, où le sol est exempt de pierres, il est possible d'employer de la main-d'œuvre et des machines avec profit. Je crois que, dans cette région, le gros cultivateur, en engageant de l'aide, réussit mieux qu'il ne le pourrait dans une autre région qui offre plus de risque et qui n'est pas aussi facile à cultiver.

Le sénateur HORNER: Est-il vrai que certains petits cultivateurs peuvent augmenter leurs revenus en travaillant pour des cultivateurs plus importants?

M. NOLLET: Oui, c'est vrai, et plusieurs d'entre eux ne survivraient pas s'ils n'avaient d'autres moyens de subsistance.

Le sénateur HORNER: Vos estimations indiquent que la mise en jachère coûte de $20 à $25 l'acre. C'est très exagéré, car cette méthode peut être appliquée moyennant $7 l'acre.

M. NOLLET: Ce chiffre comprend tous les frais, la dépréciation des machines, etc.

Le sénateur STAMBAUGH: Et les intérêts sur les placements.

M. NOLLET: Depuis, des fermes éloignées et des ranchs non rentables ont été acquis par voie d'achat ou d'échange de terrains, et les terres ont été ajoutées aux fermes adjacentes pour servir de pâturages collectifs ou autres. Le Service du rétablissement agricole des Prairies a déménagé dans la région irriguée de Vauxhall un certain nombre de cultivateurs exploitant ces fermes.

Nous ne possédons aucune donnée permettant d'estimer le nombre de fermes qui sont encore exploitées sur des sols impropres à la culture, mais il en a certainement beaucoup. Elles sont situées surtout dans les parties nord-ouest et sud de la province.

Insuffisance de capitaux.

Il est évidemment difficile d'accumuler des capitaux sur les fermes de la catégorie d'une demi-section où moins de 200 acres sont en culture. Après l'expérience des années trente, en général il a été impossible d'obtenir de particuliers, en Saskatchewan, des prêts à long terme. La Commission du prêt agricole canadien a prouvé son utilité en consentant annuellement dans la province des prêts de $3,500,000 à $6,000,000. Cependant, il n'a pu aider le cultivateur possédant des capitaux modiques à agrandir sa ferme. D'autre part, le programme prévu aux termes de la loi sur les affaires des anciens combattants a connu un grand succès en accordant de petits prêts directs et de modestes crédits à long terme, remboursables au choix à même une partie de la récolte, tout en assurant une sélection prudente et une étroite surveillance des emprunteurs.

Immobilité de la main-d'œuvre dans le domaine agricole.

Une famille agricole peut difficilement se décider à quitter la ferme pour chercher de l'emploi dans un centre urbain. Les incertitudes et les frais de déplacement sont ordinairement trop élevés pour une famille déjà appauvrie.

Pour cette raison, peu de familles se déplaceront d'une ferme non rentable avant de se retirer, sauf lorsque des circonstances spéciales leur permettent d'obtenir un logement et un emploi satisfaisants.

Dans le passé, ce sont surtout les fils et les filles de cultivateurs qui ont abandonné l'agriculture. Cette situation n'est pas entièrement satisfaisante, parce que ce sont surtout les jeunes possédant une meilleure instruction qui peuvent le plus facilement trouver un emploi dans un centre urbain. Le départ de gens qui peuvent devenir des exploitants agricoles de premier ordre, s'il se poursuivait, pourrait avoir des conséquences graves pour une industrie qui a incessamment besoin de pareils talents.

Choix restreint des productions.

On trouve rarement en Saskatchewan les occasions qui se présentent dans les régions plus populeuses de produire des récoltes diversifiées et des récoltes spéciales de grande valeur.

La production du lait et des œufs constitue une spécialisation satisfaisante pour un nombre restreint d'agriculteurs. Les marchés de légumes frais et de fruits qui peuvent être cultivés de façon satisfaisante sont extrêmement rares, parce que, dans une certaine mesure, les approvisionnements sont incertains.

Je pourrais dire que nous ne possédons pas de grands centres urbains.

Durant un certain nombre d'années, la graine de luzerne a donné, dans le nord, une récolte commerciale d'assez bonne valeur sur les nouvelles fermes de peu d'étendue. Cependant, depuis 1950, la baisse des rendements et des prix a entraîné une diminution considérable de la production. Le marché des semences de graminées est restreint et sujet à de fréquentes variations.

La production de viandes,—bœuf, porc, agneau et dindes,—offre le meilleur choix au producteur de céréales. Bien que le prix du porc ait subi des fluctuations considérables, la production en général a augmenté.

Le prix élevé du bœuf a provoqué une expansion considérable de cette industrie. Cependant, sur une bonne terre arable qui donne un bon rendement à l'acre, il ne serait guère profitable de substituer l'élevage de bovins de boucherie à la culture du blé. Là où il pouvait obtenir un terrain de pâturage et de l'eau, le petit producteur de grain, durant ces dix dernières années, s'est efforcé d'accroître son troupeau. Plusieurs l'ont fait jusqu'au point où, au cours des deux dernières années de sécheresse, ils ont pu difficilement avoir du foin, des pâturages et de l'eau en quantité suffisante.

Autres causes.

En examinant la situation agricole générale, il est facile de croire, par exemple, que toutes les fermes d'une superficie de moins de 400 acres arables ne sont pas rentables. En réalité, il n'en est pas ainsi.

Il y a dans la province, particulièrement dans les meilleures régions et sur les sols les plus fertiles, plusieurs fermes qui donnent un rendement fort supérieur à la moyenne par suite d'une bonne gestion et d'une sage administration, ainsi que des fermes où les produits cultivés sur place fournissent à la famille une bonne partie de sa subsistance et même où de petites entreprises supplémentaires telles que l'expédition de crème valent au cultivateur et à sa famille un revenu et un niveau de vie fort convenables.

Le sénateur BUCHANAN: Puis-je poser une question immédiatement? Est-il possible de décomposer le coût de la mise en jachère? Possédez-vous ces chiffres? Je désirerais savoir si le coût de la main-d'œuvre pour la mise en jachère constitue réellement une partie du revenu du cultivateur, outre ce que vous indiquez. Vous dites qu'il en coûte $20 l'acre, ou à peu près; si le cultivateur accomplit ce travail lui-même, ce montant augmente-t-il son revenu au delà du montant que vous indiquez?

M. NOLLET: Ce que nous avons indiqué se rapporte seulement au cultivateur qui accomplit son travail lui-même. Voilà les chiffres que j'ai cités.

Le PRÉSIDENT: Vous n'allouez rien pour le travail?

Le sénateur BUCHANAN: Vous n'avez rien alloué pour le travail à l'égard de la mise en jachère qu'accomplit le cultivateur?

M. NOLLET: Je demanderai à M. Horner de traiter ce sujet, et permettez-moi de me reposer.

M. HORNER: J'ai ici quelques renseignements qu'a recueillis M. J. W. Clark dans la région de Kindersley. Il est économiste et a travaillé durant quelque temps avec des cercles de gestion agricole, qui ont soigneusement recueilli des données à son intention. Cette étude a été faite dans la partie ouest de la province, qui contient d'assez bons sols et des fermes assez grandes. M. Clark y indique le coût de production, lequel,—et j'insiste là-dessus,— comprend l'intérêt sur le capital, la dépréciation des machines, les taxes et tous les frais, à l'exclusion du salaire de l'exploitant. La moyenne pour toutes les fermes s'établit à $19 l'acre en culture. La moyenne pour les petites fermes est de $20 l'acre; celle des fermes moyennes, $22 l'acre et, d'après ce rapport, celle de toutes les fermes, $18 l'acre. En incluant la somme de $3,000 comme salaire de l'exploitant, M. Clark a fixé ses frais à une moyenne de $25 pour toutes les fermes, $30 pour les petites fermes, $30 pour les fermes moyennement petites, et pour les grandes fermes, ce montant s'établit à $23.

Le sénateur BUCHANAN: Dans cette étude, il a inclus la main-d'œuvre. Il serait très facile...

M. HORNER: Ce chiffre de $23, sénateur, n'inclut pas le travail. Avec le travail, il s'établit de $23 à $30 l'acre.

Le sénateur BUCHANAN: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur HORNER: Je crois que je puis faire mettre une terre en jachère moyennant $5 l'acre.

M. HORNER: C'est exact, sénateur. Je crois que plusieurs gens qui font du travail à l'entreprise ne tiennent pas compte de la dépréciation réelle. S'ils peuvent toucher un revenu comptant en employant leur machinerie, ils consentent à faire certains sacrifices.

M. NOLLET: En d'autres mots, il est plus profitable de faire faire ce travail que d'acheter la machinerie.

Le sénateur CAMERON: A ce sujet, y a-t-il plusieurs entrepreneurs privés qui ont établi en Saskatchewan des organisations dont le but est de fournir des services aux fermes?

M. NOLLET: Non. Ces services n'existent pas d'après un système à l'entreprise. Comme M. Horner l'a dit, un cultivateur travaille pour son voisin parce qu'il possède la machinerie requise pour faire ces travaux et parce qu'ainsi il se fait un peu plus d'argent. Mais ces méthodes peuvent se répandre davantage.

Le sénateur HORNER: Parfois, un cultivateur a acheté des machines qui sont un peu trop grosses pour son propre usage, et il ne demande pas mieux que les employer au service d'autres après qu'il a terminé ses travaux sur sa propre ferme.

M. NOLLET: Oui, ces méthodes sont pratiquées par ceux qui ont trop d'instruments aratoires. On constate qu'ils travaillent pour leurs voisins ou parfois, dirai-je, pour des sociétés manufacturières.

Tout comme des habitudes d'économie, de sacrifice et de bonne administration permettent à certaines familles urbaines d'avoir, avec un faible revenu, un niveau de vie plus élevé que plusieurs de leurs voisins, ainsi certaines familles agricoles peuvent réussir dans une entreprise où d'autres failliraient.

Il serait injuste de ne pas signaler qu'une bonne gestion contribue à augmenter le revenu d'une ferme. La grande importance que nous accordons aux services de vulgarisation de notre ministère dénote que nous sommes convaincus que les cultivateurs doivent être tenus au courant des techniques et des méthodes agricoles les plus modernes. Récemment, nous avons institué, comme partie essentielle de notre travail de vulgarisation, un service de gestion agricole. Nous espérons que ce service aidera à relever le niveau de la gestion agricole dans la province.

Résumé.

Le problème des fermes non rentables en Saskatchewan provient de plusieurs causes. En raison de la faible productivité de nos terres cultivées, due surtout à une précipitation insuffisante, les cultivateurs ont besoin de grandes superficies. Le transport des marchandises sur de longues distances ajoute à leurs coûts de production, tout en abaissant la valeur de leurs produits. Parce que notre blé est vendu sur le marché d'exportation et assujéti à des droits restrictifs dans les pays importateurs aussi bien qu'à la concurrence d'autres pays exportateurs qui subventionnent ce produit, le prix que nous en recevons est à la fois peu élevé et variable.

Le régime de la colonisation à ses débuts nous a valu un nombre considérable de petites fermes, dont plusieurs ont été établies sur des terres impropres à la culture. Dans maints cas, les superficies ont été agrandies, mais le récent resserrement entre le coût de production et le prix de vente a rendu nuls ces ajustements, et aujourd'hui le nombre de nos fermes non rentables est aussi élevé, sinon davantage, qu'il y a dix ans.

Les services de crédit ordinaires se sont révélés insuffisants à subvenir aux besoins de cultivateurs possédant des ressources restreintes. Nos cultivateurs se plaignent,—et ils ont un peu raison,—de ce que les seuls fermiers qui puissent obtenir du crédit sont ceux qui n'en ont pas besoin. Le Service des terres destinées aux anciens combattants a constaté qu'un programme de crédit bien élaboré et comportant l'octroi de subventions peut aider à établir avec succès des fermes familiales de grandeur rentable.

L'immobilité relative des ressources humaines contribue à maintenir l'existence de fermes non rentables dans notre domaine agricole. Ce sont surtout les jeunes, parmi la main-d'œuvre, qui abandonnent l'agriculture.

Il n'existe que peu de possibilités de diversifier la culture surtout en ce qui concerne les produits spéciaux de valeur élevée, parce que les conditions climatiques ne sont pas favorables et, principalement, parce que les grands marchés sont trop éloignés.

Bien que nos cultivateurs possèdent une compétence en gestion qui leur permette de concurrencer avec succès les producteurs de céréales de n'importe quelle partie du globe sous un régime de libre-échange, cependant, il est possible d'apporter des améliorations dans ce domaine.

IV AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

La Commission royale d'enquête de la Saskatchewan sur l'agriculture et la vie rurale a déclaré: "La ferme familiale fournit un moyen d'établir l'équilibre entre une réorganisation économique nécessaire des ressources agricoles et l'objectif social qui consiste à assurer les meilleures chances possibles de réussir dans le domaine agricole." (1)

(1) Rapport n° 13, Revenu agricole, p. 303. Commission royale d'enquête sur l'agriculture et la vie rurale, Imprimeur de la Reine, Regina, 1957.

Elle a proposé les critères suivants pour une ferme familiale:

a) Le cultivateur et les membres de sa famille fournissent la plus grande partie de la main-d'œuvre requise.

b) Les ressources disponibles sur la ferme suffisent à procurer à la famille au moins un minimum de vie convenable.

c) L'exploitant prend la totalité ou la plupart des décisions administratives.

Il a déjà été signalé qu'un tiers à la moitié des fermes de la province ne peuvent fournir un revenu approprié à cause de la marge étroite qui depuis quelque temps existe entre le prix de production et le prix de vente.

Nous dirons plus loin que l'emploi de niveaux de revenus comme critère principal d'une ferme présente de graves lacunes, à cause de la fluctuation des prix et qu'il faudrait s'enquérir si les unités de production de travail ne constitueraient pas un guide plus exact. Si l'on admet qu'un régime agricole propose comme objectif satisfaisant l'établissement de fermes familiales, il est raisonnable d'espérer que les gouvernements appliqueront certaines mesures nécessaires à cette réalisation. D'autre part, on ne peut guère s'attendre que la société prenne des mesure destinées à procurer un revenu approprié sur des fermes dont les ressources sont insuffisantes à assurer un emploi continu et efficace, ou dont le sol ne peut faire vivre une entreprise agricole, lesquelles fermes ne servent qu'à alléger la misère durant les périodes d'adaptation rapides.

A cause du rapport actuellement désavantageux entre le niveau général des prix et le prix de vente des céréales, les fermes où se trouvent des capitaux sous forme de terrain et d'équipement propres à fournir une production excellente tombent dans la catégorie des exploitations non rentables. L'inflation persistant, il semble que les présentes tendances adverses continueront. Advenant même une autre légère détérioration dans ces rapports, très peu de fermes pourraient alors produire un revenu approprié au travail fourni.

Notre industrie agricole étant maintenant mécanisée, les coûts de production sont établis et fixes. Les dépenses relatives à l'expansion des services municipaux ruraux, aux hôpitaux, à l'énergie, à l'amélioration des moyens d'enseignement, ainsi que le coût de fonctionnement des machines et de l'outillage doivent tous provenir du budget agricole. Même les cultivateurs plus importants s'efforcent d'obtenir un revenu suffisant et une stabilité de prix qui leur permettent de faire face à ces dépenses. Il faudra éventuellement établir un plan général d'écoulement et de revenu agricole qui stabilisera ce dernier, malgré les fluctuations du marché et permettra au cultivateur qui exploite une ferme familiale et mène une vie sociale enviable, de faire face à toutes ses obligations et à tous les frais de subsistance. Un programme de ce genre réduirait probablement le nombre de fermes non rentables à celles qui possèdent des ressources insuffisantes.

Notre mémoire, cependant, n'a pas pour but de traiter le problème agricole en général, mais surtout le problème des fermes à faible ou bas revenu. Voici les programmes que nous proposons en vue d'atténuer le problème des fermes à faible revenu.

1. *Programme de crédit général*

Les fermes à faible revenu ont besoin de nouvelles ressources en capitaux et les sources actuelles de crédit ne peuvent les leur fournir. Des crédits judicieusement accordés pourraient grandement aider les cultivateurs compétents à édifier des fermes d'une étendue convenable. Quatre conditions sont nécessaires afin qu'un programme de crédit puisse effectivement aider les cultivateurs de la catégorie de faibles revenus:

a) Un choix judicieux.

b) Il doit être accordé un crédit qui suffise à donner une superficie convenable aux exploitations à faible revenu. Autrement, il sera impossible de rembourser ce crédit.

c) Il faut pourvoir à des services de surveillance compétents, en mesure d'offrir les conseils et l'aide qui sont souvent requis en matière de gestion.

d) Le plan de remboursement devrait être fondé sur la capacité de production de la ferme améliorée.

A cause de la surveillance et de l'aide considérables requises, il est proposé que les subventions accordées à l'égard d'un pareil programme suffisent au moins à couvrir les frais de surveillance.

2. *Exploitation des ressources*

Dans les régions septentrionales de la Saskatchewan, où le problème des petites fermes est le plus aigu, les ressources en pâturages sont restreintes. Dans cette région, la terre non arable est boisée et peu propice au pâturage. Elle s'étend au nord de la limite établie aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et il n'y existe que relativement peu de pâturages collectifs.

L'élevage de bovins à une échelle raisonnable pourrait grandement aider à l'expansion de l'exploitation, tout en fournissant un meilleur mode d'utilisation des terres sur plusieurs petites fermes du nord de la Saskatchewan.

Le programme qu'entreprend la province en vue de fournir des pâturages destinés à accroître l'élevage de bovins sur les petites fermes est expliqué dans le mémoire supplémentaire sur l'utilisation des terres; il y est recommandé d'inclure pareils programmes dans un régime national de conservation et d'aide à l'utilisation de l'eau.

La partie relative à l'utilisation des terres contient également des remarques concernant la conservation et l'utilisation de l'eau.

3. *Vulgarisation et gestion agricoles*

On estime que maintes fermes à faible revenu peuvent être améliorées au moyen d'une meilleure utilisation du sol et d'une meilleure gestion, une production plus intensive donnant des rendements plus élevés. Ces méthodes sont étroitement liées à un régime de crédit qui pourrait aider les fermes non rentables à augmenter leurs revenus au moyen de l'élevage efficace de bestiaux, comme entreprise secondaire, ou de l'acquisition de plus grandes étendues de terrain. Le mémoire supplémentaire sur l'utilisation des terres explique en détail le programme de vulgarisation actuellement appliqué en Saskatchewan.

4. *Programmes visant à encourager l'abandon de fermes non rentables*

Nous avons déjà signalé que les familles agricoles éprouvent difficultés et hésitations à abandonner l'agriculture. Il importe, cependant, de créer un climat favorable à cette migration. En voici quelques conditions:

a) Occasions d'emploi plus nombreuses hors du secteur agricole. A cet égard, il y aura meilleure chance de succès si ces emplois se trouvent dans des endroits assez rapprochés de la région agricole en question. Une expansion industrielle plus considérable dans les provinces des Prairies offrirait d'autre travail à ceux qui désirent quitter la terre.

b) Programmes de formation et d'enseignement professionnels qui aideront ceux qui doivent quitter la terre à se préparer à obtenir un autre emploi.

c) Établissement d'industries locales qui offriront des emplois à temps partiel ou à plein temps à ceux qui vivent sur la ferme.

Il y a également un plan proposant des programmes directs pour l'achat de fermes situées sur des sols impropres à la culture. (Ce projet est également mentionné dans la section relative à l'utilisation des terres.) Il est souvent nécessaire d'acheter ces fermes à un montant plus élevé que leur valeur réelle afin que les familles ainsi déplacées aient quelques moyens de se rétablir ailleurs. Le gouvernement de la Saskatchewan a entrepris ce travail à une modeste échelle et il a acheté des fermes et accordé des octrois aux familles afin de leur permettre de payer leur déplacement. Ce programme est nécessairement lent et nécessite un travail élaboré, mais il pourrait prendre plus d'ampleur si une aide était accordée en vertu d'un programme national de conservation.

Le PRÉSIDENT: Je vois qu'il est midi. Désirez-vous que nous ajournions immédiatement pour déjeuner ou continuerons-nous?

Le sénateur BRADETTE: Il ne faudra qu'environ dix minutes pour terminer la lecture du mémoire et quelques minutes pour poser des questions, si M. Nollet n'est pas trop fatigué pour continuer.

M. NOLLET: Je pourrais peut-être résumer le mémoire, et nous pourrions en disposer assez rapidement.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne l'impression de ce mémoire, admettons qu'il ait été lu; mais vous pouvez le résumer maintenant.

V. RÉGIONS EN DIFFICULTÉS QUI EXIGENT UNE ENQUÊTE

Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan désirerait soumettre à votre Comité trois principaux champs d'enquête, lesquels, à notre avis, peuvent fournir des renseignements utiles à l'élaboration d'une ligne de conduite. Ces champs d'enquête sont les suivants: (a) recherches sur les diverses façons de mesurer l'étendue des fermes, (b) moyens d'obtenir des renseignements plus exacts sur les revenus des fermes d'une même région et de diverses régions, et (c) étude des conséquences, sur l'agriculture canadienne, de l'intégration verticale et de l'exploitation de fermes à forfait. Cette partie de notre mémoire explique ces trois domaines où il est possible de faire plus ample enquête.

Emplois d'unités de travail productif par homme comme guide servant à déterminer les caractéristiques de la ferme familiale.

En recherchant des critères qui décrivent la "ferme familiale", il semble qu'on ait négligé celui de l'unité de travail productif par homme (UTPH). Il y a tendance générale à ne considérer que les critères portant sur le revenu. Étant donné l'économie complexe d'aujourd'hui et particulièrement l'incertitude et l'instabilité des marchés étrangers, ce critère est une mesure illusoire, qu'il est difficile de comprendre. Durant la plus grande partie des années quarante, une bonne demi-section de terre, avec quelques bestiaux, pouvait assurer une existence convenable à une famille agricole et lui permettre de payer quelques dettes. Durant la dernière partie des années cinquante, il faut au moins trois fois cette étendue de terre.

Si le prix du blé devait encore baisser de 20c. ou 25c. le boisseau, seules de très grandes fermes possédant un sol excellent pourraient être appelées

"rentables". La même situation peut s'appliquer à l'égard de la production du porc et des divers produits de basse-cour. Seuls des programmes de soutien du gouvernement ont empêché les prix de ces produits de baisser au-dessous des prix de revient des producteurs les plus compétents. Des offices provinciaux ont maintenu le prix du lait. La production du bœuf a été la plus lente à rejoindre la consommation, mais il n'y a aucune raison de douter que cela n'arrivera pas en temps et lieu.

Pour mesurer l'importance d'une entreprise agricole, on peut employer plusieurs critères:

La totalité des immobilisations
Le nombre d'acres en culture
Le nombre total d'acres
Le volume de production (revenu brut) et
Les unités de travail productif par homme.

Il est préférable d'employer plusieurs de ces critères afin de déterminer la nature et l'envergure du problème des petites fermes, étant donné que chacun a des limitations définies.

Une unité de travail productif par homme (UTPH) est basée sur le travail qu'accomplit un homme ordinaire durant une journée de dix heures. Les normes employées ici le sont couramment dans la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord (voir appendice C). En employant les unités de travail productif par homme, on peut déterminer l'importance d'une ferme en convertissant tout le travail productif qui doit être accompli sur cette ferme en le nombre de jours de dix heures qui seraient *en moyenne* requis pour accomplir ce travail. Cette méthode fournit une base réelle de détermination, qui peut servir de comparaison entre les différents genres de culture.

Pour démontrer l'utilité de cette méthode, signalons que la *Farmer's Home Administration* des États-Unis l'emploie comme l'un des moyens d'estimer l'importance minimum d'une ferme à l'égard de laquelle elle consentira à la famille un prêt de 90 ou 100 p. 100. En 1952-1953, l'État du Dakota-Nord a estimé que 325 UTPH pour un cultivateur et sa femme constitueraient le minimum d'une ferme rentable et un indice de la garantie du prêt. A cette époque, une ferme admissible pouvait comprendre:

8 vaches laitières	×	10	UTPH	=	80	UTPH
7 veaux	×	2	"	=	14	"
2 truies et portées	×	4	"	=	3	"
100 volailles adultes	×	.15	"	=	15	"
350 acres en culture	×	.6	"	=	210	"
Total					327	

C'est ce qu'on estimait être le minimum permettant à la famille d'avoir un niveau de vie convenable d'acquitter les frais d'exploitation agricoles, l'intérêt sur l'hypothèque et les remboursements de capital. Ce guide, outre les plans de la ferme et certaines des autres normes de suffisance, fournissait une bonne norme pour évaluer une ferme.

L'étude sur la comptabilité, faite en 1958 par les cercles de gestion agricole réunissant des représentants agricoles de la Saskatchewan, révèle une corrélation très étroite entre le nombre de UTPH et le revenu brut. Le tableau I indique également qu'il existe une corrélation très étroite entre le nombre de UTPH et le revenu net de l'exploitant et de son placement.

Nous croyons qu'une ferme familiale, bénéficiant des moyens d'écoulement normaux de l'industrie et possédant de 3,000 à 5,000 pondeuses, peut produire des œufs aussi bons et à aussi bon compte qu'une entreprise géante qui dispose de centaines de milliers de volailles et qui est gérée non par le propriétaire, mais en vertu d'un contrat ou par des employés.

Nous estimons qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada de continuer à subventionner ce genre d'entreprises en aidant au transport de céréales de provende et en soutenant les prix. C'est d'autant plus vrai lorsque ces subventions s'appliquent à l'égard de produits déjà excédentaires. En définitive, la maîtrise du marché, et non la concurrence des prix, forcera la ferme familiale exploitée de façon efficace à disparaître.

Il semble qu'il faille étudier bientôt et en détail l'intégration verticale, particulièrement en ce qui concerne:

a) L'efficacité de ces grandes entreprises, comparativement aux exploitations agricoles familiales bien gérées.

b) L'orientation future de leur activité, surtout en ce qui concerne la création, par de grandes entreprises de détail à succursales, de monopoles ou de quasi-monopoles.

c) L'à-propos pour l'État de continuer à leur verser une aide qui avait été destinée à assurer l'existence d'exploitations agricoles familiales profitables à la société.

"rentables". La même situation peut s'appliquer à l'égard de la production du porc et des divers produits de basse-cour. Seuls des programmes de soutien du gouvernement ont empêché les prix de ces produits de baisser au-dessous des prix de revient des producteurs les plus compétents. Des offices provinciaux ont maintenu le prix du lait. La production du bœuf a été la plus lente à rejoindre la consommation, mais il n'y a aucune raison de douter que cela n'arrivera pas en temps et lieu.

Pour mesurer l'importance d'une entreprise agricole, on peut employer plusieurs critères:

La totalité des immobilisations
Le nombre d'acres en culture
Le nombre total d'acres
Le volume de production (revenu brut) et
Les unités de travail productif par homme.

Il est préférable d'employer plusieurs de ces critères afin de déterminer la nature et l'envergure du problème des petites fermes, étant donné que chacun a des limitations définies.

Une unité de travail productif par homme (UTPH) est basée sur le travail qu'accomplit un homme ordinaire durant une journée de dix heures. Les normes employées ici le sont couramment dans la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord (voir appendice C). En employant les unités de travail productif par homme, on peut déterminer l'importance d'une ferme en convertissant tout le travail productif qui doit être accompli sur cette ferme en le nombre de jours de dix heures qui seraient *en moyenne* requis pour accomplir ce travail. Cette méthode fournit une base réelle de détermination, qui peut servir de comparaison entre les différents genres de culture.

Pour démontrer l'utilité de cette méthode, signalons que la *Farmer's Home Administration* des États-Unis l'emploie comme l'un des moyens d'estimer l'importance minimum d'une ferme à l'égard de laquelle elle consentira à la famille un prêt de 90 ou 100 p. 100. En 1952-1953, l'État du Dakota-Nord a estimé que 325 UTPH pour un cultivateur et sa femme constitueraient le minimum d'une ferme rentable et un indice de la garantie du prêt. A cette époque, une ferme admissible pouvait comprendre:

8 vaches laitières	×	10	UTPH =	80	UTPH
7 veaux	×	2	" =	14	"
2 truies et portées	×	4	" =	3	"
100 volailles adultes	×	.15	" =	15	"
350 acres en culture	×	.6	" =	210	"
Total				327	

C'est ce qu'on estimait être le minimum permettant à la famille d'avoir un niveau de vie convenable d'acquitter les frais d'exploitation agricoles, l'intérêt sur l'hypothèque et les remboursements de capital. Ce guide, outre les plans de la ferme et certaines des autres normes de suffisance, fournissait une bonne norme pour évaluer une ferme.

L'étude sur la comptabilité, faite en 1958 par les cercles de gestion agricole réunissant des représentants agricoles de la Saskatchewan, révèle une corrélation très étroite entre le nombre de UTPH et le revenu brut. Le tableau I indique également qu'il existe une corrélation très étroite entre le nombre de UTPH et le revenu net de l'exploitant et de son placement.

Nous croyons qu'une ferme familiale, bénéficiant des moyens d'écoulement normaux de l'industrie et possédant de 3,000 à 5,000 pondeuses, peut produire des œufs aussi bons et à aussi bon compte qu'une entreprise géante qui dispose de centaines de milliers de volailles et qui est gérée non par le propriétaire, mais en vertu d'un contrat ou par des employés.

Nous estimons qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada de continuer à subventionner ce genre d'entreprises en aidant au transport de céréales de provende et en soutenant les prix. C'est d'autant plus vrai lorsque ces subventions s'appliquent à l'égard de produits déjà excédentaires. En définitive, la maîtrise du marché, et non la concurrence des prix, forcera la ferme familiale exploitée de façon efficace à disparaître.

Il semble qu'il faille étudier bientôt et en détail l'intégration verticale, particulièrement en ce qui concerne:

a) L'efficacité de ces grandes entreprises, comparativement aux exploitations agricoles familiales bien gérées.

b) L'orientation future de leur activité, surtout en ce qui concerne la création, par de grandes entreprises de détail à succursales, de monopoles ou de quasi-monopoles.

c) L'à-propos pour l'État de continuer à leur verser une aide qui avait été destinée à assurer l'existence d'exploitations agricoles familiales profitables à la société.

APPENDICE A

Secours accordés aux municipalités rurales et aux districts d'amélioration locale et directement aux cultivateurs de la Saskatchewan, 1907-1908 à 1958

		Service du rétablissement agricole des Prairies
1907-08	$ 566,005 91	
1911-12	199,859 53	
1914-15	8,655,698 41	
1916-17	8,484 00	
1917-18	123,388 16	
1918-19	224,797 95	
1919-20	2,660,310 56	
1920-21	356,215 50	
1921-22	203,948 86	
1924-29	97,281 32	
1929-30	1,983,176 70	
1930-31	4,647,491 52	
1931-32	18,342,156 83	
1932-33	3,356,101 70	
1933-34	12,313,449 67	
1934-35	17,843,119 42	
1935-36	7,345,824 67	
1936-37	18,443,580 40	
1937-38	47,816,010 22	
1938-39	13,143,326 71	
1939-40	2,072,169 60	
1940-41	837,382 64	
1929-30 à 1938-39 Travaux routiers de secours	9,992,878 46	
1929-30 à 1938-39 Autres	15,439,353 22	
Total	$ 186,672,011 96	
1939		$ 7,574,890 68
1940		5,603,266 80
1941		12,010,772 42
1943		5,037,472 87
1944		2,890,282 68
1945	$ 50,548 22	12,541,768 16
1946	10,104 66	9,204,820 72
1947		13,368,005 75
1948	95,536 64	11,532,255 50
1949	136,640 07	15,373,732 75
1950		5,608,926 00
1951		2,247,920 25
1952		810,803 50
1953		1,143,177 50
1954		21,890,010 25
1955		1,291,954 00
1956		627,296 00
1957	45,154 14	9,919,530 00
1958	350,000 00	14,305,372 50
Total	$ 687,983 73	
GRANDS TOTAUX	$ 187,359,995 69	$ 153,072,258 33

Source: ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, je désirerais signaler à M. Nollet que, dans le nord d'Ontario, entre les années 1910 et 1930, nous avons acheté une grande quantité de grain rempli de mauvaises herbes qui ont laissé aux cultivateurs de la région un triste héritage. Existe-t-il actuellement des méthodes qui puissent prévenir le retour de pareilles conditions?

M. NOLLET: Nous avons présentement de meilleures installations de nettoyage dans les élévateurs et installations de terminus, et nous réalisons certains progrès à ce sujet. Les mauvaises herbes vivaces, cependant, sont encore assez répandues. Nous possédons maintenant des produits chimiques pulvérisables qui ont grandement aidé à réduire les mauvaises herbes.

Le sénateur STAMBAUGH: Ordinairement, vous ne nettoyez pas les céréales de semence que vous expédiez?

Le sénateur BRADETTE: C'est exactement là que nous avons obtenu la plus grande quantité de mauvaises herbes.

Le PRÉSIDENT: Je désirerais poser une question concernant les pâturages collectifs. L'herbe des régions du sud est-elle meilleure pour alimenter les bestiaux que celle des régions du nord?

M. NOLLET: L'herbe du sud est meilleure; elle constitue un fourrage de qualité supérieure, mais il en faut une grande superficie.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait une étendue plus vaste pour produire le même nombre de livres de bœuf?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Est-ce que le témoin parle d'herbes naturelles?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Comment se comparent-elles aux herbes cultivées?

M. NOLLET: Elles ne sont pas aussi bonnes. Les pâturages du nord aussi bien que du sud pourraient être grandement améliorés. A cet égard, nous avons effectué une expérience assez intéressante. Nous avions convenu avec un cultivateur d'ensemencer une partie de sa terre avec nos herbes domestiques et de laisser l'autre partie telle qu'elle était auparavant. Nous avons constaté que nous pouvions y nourrir à peu près quatre fois plus d'animaux et, sur ce pâturage amélioré, ce cultivateur a pu obtenir des animaux plus pesants. Nous y avons installé une balance où il pesait ses animaux à divers intervalles; il a obtenu un rendement d'environ $15 l'acre sur ce pâturage amélioré, ce qui constitue un assez bon rendement sur le poids brut si l'on calcule le prix des bestiaux à 14½c. la livre.

Le sénateur CRERAR: Il m'a particulièrement intéressé de vous entendre dire que le revenu de la production de semence de graminées avait diminué et qu'elle provenait des régions septentrionales. La meilleure luzerne pousse dans la région qui, d'après ce que vous dites ici, s'étend au nord d'Yorkton.

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Cette situation s'applique au Manitoba également. On y cultive beaucoup de foin et d'herbe fourragère, on y a amélioré les méthodes de culture agricole et obtenu des rendements remarquables. On n'obtient pas ces rendements dès le début, mais plus tard. On a constaté également, monsieur Nollet, qu'en alternant la culture du blé et du foin toutes les deux ou trois années, le rendement du blé double à l'acre dans environ 10 ou 12 ans.

M. NOLLET: C'est exact.

Le sénateur CRERAR: Je ne doute pas que cela doit aussi être vrai en Saskatchewan?

M. NOLLET: C'est vrai.

APPENDICE A

Secours accordés aux municipalités rurales et aux districts d'amélioration locale et directement aux cultivateurs de la Saskatchewan, 1907-1908 à 1958

		Service du rétablissement agricole des Prairies
1907-08	$ 566,005 91	
1911-12	199,859 53	
1914-15	8,655,698 41	
1916-17	8,484 00	
1917-18	123,388 16	
1918-19	224,797 95	
1919-20	2,660,310 56	
1920-21	356,215 50	
1921-22	203,948 86	
1924-29	97,281 32	
1929-30	1,983,176 70	
1930-31	4,647,491 52	
1931-32	18,342,156 83	
1932-33	3,356,101 70	
1933-34	12,313,449 67	
1934-35	17,843,119 42	
1935-36	7,345,824 67	
1936-37	18,443,580 40	
1937-38	47,816,010 22	
1938-39	13,143,326 71	
1939-40	2,072,169 60	
1940-41	837,382 64	
1929-30 à 1938-39 Travaux routiers de secours	9,992,878 46	
1929-30 à 1938-39 Autres	15,439,353 22	
Total	$ 186,672,011 96	
1939		$ 7,574,890 68
1940		5,603,266 80
1941		12,010,772 42
1943		5,037,472 87
1944		2,890,282 68
1945	$ 50,548 22	12,541,768 16
1946	10,104 66	9,204,820 72
1947		13,368,005 75
1948	95,536 64	11,532,255 50
1949	136,640 07	15,373,732 75
1950		5,608,926 00
1951		2,247,920 25
1952		810,803 50
1953		1,143,177 50
1954		21,890,010 25
1955		1,291,954 00
1956		627,296 00
1957	45,154 14	9,919,530 00
1958	350,000 00	14,305,372 50
Total	$ 687,983 73	
GRANDS TOTAUX	$ 187,359,995 69	$ 153,072,258 33

Source: ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, je désirerais signaler à M. Nollet que, dans le nord d'Ontario, entre les années 1910 et 1930, nous avons acheté une grande quantité de grain rempli de mauvaises herbes qui ont laissé aux cultivateurs de la région un triste héritage. Existe-t-il actuellement des méthodes qui puissent prévenir le retour de pareilles conditions?

M. NOLLET: Nous avons présentement de meilleures installations de nettoyage dans les élévateurs et installations de terminus, et nous réalisons certains progrès à ce sujet. Les mauvaises herbes vivaces, cependant, sont encore assez répandues. Nous possédons maintenant des produits chimiques pulvérisables qui ont grandement aidé à réduire les mauvaises herbes.

Le sénateur STAMBAUGH: Ordinairement, vous ne nettoyez pas les céréales de semence que vous expédiez?

Le sénateur BRADETTE: C'est exactement là que nous avons obtenu la plus grande quantité de mauvaises herbes.

Le PRÉSIDENT: Je désirerais poser une question concernant les pâturages collectifs. L'herbe des régions du sud est-elle meilleure pour alimenter les bestiaux que celle des régions du nord?

M. NOLLET: L'herbe du sud est meilleure; elle constitue un fourrage de qualité supérieure, mais il en faut une grande superficie.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait une étendue plus vaste pour produire le même nombre de livres de bœuf?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Est-ce que le témoin parle d'herbes naturelles?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Comment se comparent-elles aux herbes cultivées?

M. NOLLET: Elles ne sont pas aussi bonnes. Les pâturages du nord aussi bien que du sud pourraient être grandement améliorés. A cet égard, nous avons effectué une expérience assez intéressante. Nous avions convenu avec un cultivateur d'ensemencer une partie de sa terre avec nos herbes domestiques et de laisser l'autre partie telle qu'elle était auparavant. Nous avons constaté que nous pouvions y nourrir à peu près quatre fois plus d'animaux et, sur ce pâturage amélioré, ce cultivateur a pu obtenir des animaux plus pesants. Nous y avons installé une balance où il pesait ses animaux à divers intervalles; il a obtenu un rendement d'environ $15 l'acre sur ce pâturage amélioré, ce qui constitue un assez bon rendement sur le poids brut si l'on calcule le prix des bestiaux à 14½c. la livre.

Le sénateur CRERAR: Il m'a particulièrement intéressé de vous entendre dire que le revenu de la production de semence de graminées avait diminué et qu'elle provenait des régions septentrionales. La meilleure luzerne pousse dans la région qui, d'après ce que vous dites ici, s'étend au nord d'Yorkton.

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Cette situation s'applique au Manitoba également. On y cultive beaucoup de foin et d'herbe fourragère, on y a amélioré les méthodes de culture agricole et obtenu des rendements remarquables. On n'obtient pas ces rendements dès le début, mais plus tard. On a constaté également, monsieur Nollet, qu'en alternant la culture du blé et du foin toutes les deux ou trois années, le rendement du blé double à l'acre dans environ 10 ou 12 ans.

M. NOLLET: C'est exact.

Le sénateur CRERAR: Je ne doute pas que cela doit aussi être vrai en Saskatchewan?

M. NOLLET: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: Je désirerais signaler au Comité qu'il y a encore un autre mémoire à présenter sur l'utilisation générale des terres. L'aborderons-nous maintenant?

Le sénateur STAMBAUGH: Quelle sorte de semence produit les meilleurs résultats dans vos pâturages? Quelle variété employez-vous sur les terres qui ont déjà donné une récolte et ont été de nouveau affectées au pâturage?

M. NOLLET: Le meilleur, c'est un mélange de luzerne.

Le sénateur STAMBAUGH: Avez-vous essayé la fétuque rouge traçante?

M. NOLLET: Oui, et nous avons une nouvelle variété de luzerne, appelée Rambler, qui a été créée à la ferme expérimentale de Swift-Current. Les faits suivants sont assez intéressants. Après en avoir obtenu 120 livres de cette ferme expérimentale, nous avons conclu un contrat avec deux cultivateurs de la Californie et nous les avons chargés de produire de cette semence. De toute façon, nous pouvions difficilement produire cette semence en Saskatchewan, car elle n'y venait pas bien. L'année dernière, nous en avons obtenu 60,000 livres à un prix très raisonnable, et nous la vendons aux cultivateurs 75c. la livre.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est de la luzerne rampante?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Les bovins n'aiment guère l'agropyre à crête, car elle est un peu ligneuse.

M. NOLLET: Non, ils ne l'aiment pas.

Le PRÉSIDENT: Mais elle est excellente au début du printemps.

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Plante-t-on beaucoup d'arbres en Saskatchewan?

M. NOLLET: Dans l'autre mémoire, je traiterai ce sujet qui actuellement offre un grand intérêt. L'été dernier, nous en avons planté sur une distance de 500 milles en bordure des routes; cet été, nous en planterons encore autant, en bordure des routes, comme brise-vent, etc.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, je désirerais me reporter à la page 27 du mémoire de M. Nollet, où il dit au paragraphe T, concernant un programme de crédit général: "Le plan de remboursement devrait être fondé sur la capacité de production de la ferme améliorée."

Quelles sont les normes d'après lesquelles vous en jugez ainsi? Je sais que la Commission du prêt agricole d'Ontario éprouve quelques difficultés à cet égard. Avez-vous établi une norme qui puisse satisfaire les emprunteurs?

M. NOLLET: Oui. Nous proposons ici que le crédit soit accordé à l'égard de fermes que nous estimons, et que les économistes estiment de bonnes fermes rentables, possédant suffisamment de terrain pour permettre le remboursement du prêt; autrement, il ne servirait à rien d'accorder du crédit à l'égard d'une ferme trop petite, compte tenu des facteurs économiques, de la productivité du sol, etc., à moins que ce prêt n'aide à son rétablissement. Par exemple, un prêt peut être consenti en vue de permettre à un cultivateur d'acquérir un autre quart de section dans une région fertile.

Je disais à M. Horner que nous ne prétendons pas que ce soit un autre moyen de résoudre le problème du revenu agricole, mais si nous pouvions offrir à chaque cultivateur de bons services de vulgarisation et de bons programmes de gestion agricole, je crois qu'il nous serait possible d'accroître la moyenne de notre production, bien que je ne sois pas certain que le gouvernement le désire. Dans n'importe quel district, on peut trouver deux fermes séparées par la route, dont l'une produit 20 boisseaux à l'acre et l'autre, parce qu'elle est envahie par la folle avoine et pour d'autres raisons, ne donne qu'environ cinq boisseaux à l'acre.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Ce système encouragerait les petits cultivateurs et, dans une région agricole comme la vôtre, où il importe grandement d'obtenir de l'équipement agricole, il inciterait un grand nombre de ces petits exploitants à se livrer à des entreprises collectives et à partager entre eux l'utilisation d'instruments aratoires coûteux. Cela aide à faire exécuter le travail et tous désirent qu'il soit fait en même temps.

M. NOLLET: Certaines fermes coopératives n'ont d'autre but que l'achat et l'emploi en commun des machines et ces fermes ont été exploitées avec un succès considérable. Il existe, dans ce domaine, d'excellentes occasions, surtout de procurer aux cultivateurs une ferme rentable. En agissant ainsi, nous entérinons, en quelque sorte, la pratique selon laquelle deux cultivateurs échangent leur machinerie de gré à gré. La ratification de cette pratique constitue une excellente mesure.

Monsieur le président, le mémoire énumère plusieurs programmes d'aide. Je n'ennuierai pas les membres du Comité en les exposant maintenant; ils pourront les lire à loisir. La Division des terres est une autre division importante qui influe sur ce programme général. Nous avons mentionné, ce matin, que nous nous sommes efforcés d'administrer les terres de la Couronne de façon à atteindre l'objectif d'ensemble qui consiste tout d'abord à assurer l'utilisation judicieuse des terres. L'utilité de ces terres pour fins de culture dépend de leur productivité en pâturage. Il est assez difficile de classifier toutes ces terres et nous en fixons le prix de location selon la productivité et selon qu'elles sont affectées à la culture ou au pâturage. S'il s'agit de pâturages, le loyer est fixé d'après le nombre d'animaux qu'ils peuvent nourrir. Nous établissons une formule qui tient compte du prix moyen sur le marché de Winnipeg, de toutes les catégories de bestiaux durant le six derniers mois de l'année, et nous faisons dépendre les deux éléments l'un de l'autre. Par suite, si le prix des bovins monte, nous augmentons un peu nos loyers et vice versa.

Dans le cas des baux concernant les cultures, le loyer est également basé sur la productivité du sol, et varie du sixième au neuvième de la récolte. Ces terres de la Couronne, comme je l'ai mentionné, ont été concédées tout d'abord en vue de...

Le sénateur STAMBAUGH: A quelle page de votre mémoire en êtes-vous?

M. NOLLET: Je le cite au hansard. Lorsque j'en arriverai au programme de la conservation de l'eau, je le lirai probablement. Les terres de la Couronne sont concédées en vue d'accroître l'étendue des fermes non rentables. Le ministère assume l'exécution de tout projet important de mise en valeur. Il peut s'agir d'irrigation ou d'égouttement; autrement, ces travaux dépendent d'un programme d'aide en vertu duquel nous versons 50 p. 100 des frais d'aménagement à une coopérative, à un groupe de cultivateurs organisés.

Une grande entreprise de mise en valeur de terres arides est située à environ 20 milles à l'ouest de Moose-Jaw, à Mortlach, où nous avons récupéré près de 9,000 acres afin d'y produire du fourrage. Le niveau hydrostatique y est élevé. C'est là un excellent exemple de mauvaise utilisation du sol. Au début de la période de colonisation et, subséquemment, dans les années trente, ce sol s'est entassé autour des clôtures. Mais il est très propice à la culture de plantes fourragères. Lorsque nous terminons la mise en valeur, nous cédons le terrain à des groupes de coopérateurs. Dans cette région, une coopérative de cultivateurs utilise en commun des machines de fenaison et récolte le fourrage, éliminant ainsi l'emploi de main-d'œuvre et les frais supplémentaires que subiraient les particuliers si chacun devait acheter sa machinerie.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Plusieurs membres du Comité ont vu le sol de la région de Moose-Jaw. Est-il aussi fertile qu'il le semble? Je ne suis pas descendu de mon automobile pour le vérifier ou le palper, mais il semblait d'excellente qualité.

Le PRÉSIDENT: Je désirerais signaler au Comité qu'il y a encore un autre mémoire à présenter sur l'utilisation générale des terres. L'aborderons-nous maintenant?

Le sénateur STAMBAUGH: Quelle sorte de semence produit les meilleurs résultats dans vos pâturages? Quelle variété employez-vous sur les terres qui ont déjà donné une récolte et ont été de nouveau affectées au pâturage?

M. NOLLET: Le meilleur, c'est un mélange de luzerne.

Le sénateur STAMBAUGH: Avez-vous essayé la fétuque rouge traçante?

M. NOLLET: Oui, et nous avons une nouvelle variété de luzerne, appelée Rambler, qui a été créée à la ferme expérimentale de Swift-Current. Les faits suivants sont assez intéressants. Après en avoir obtenu 120 livres de cette ferme expérimentale, nous avons conclu un contrat avec deux cultivateurs de la Californie et nous les avons chargés de produire de cette semence. De toute façon, nous pouvions difficilement produire cette semence en Saskatchewan, car elle n'y venait pas bien. L'année dernière, nous en avons obtenu 60,000 livres à un prix très raisonnable, et nous la vendons aux cultivateurs 75c. la livre.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est de la luzerne rampante?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Les bovins n'aiment guère l'agropyre à crête, car elle est un peu ligneuse.

M. NOLLET: Non, ils ne l'aiment pas.

Le PRÉSIDENT: Mais elle est excellente au début du printemps.

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CRERAR: Plante-t-on beaucoup d'arbres en Saskatchewan?

M. NOLLET: Dans l'autre mémoire, je traiterai ce sujet qui actuellement offre un grand intérêt. L'été dernier, nous en avons planté sur une distance de 500 milles en bordure des routes; cet été, nous en planterons encore autant, en bordure des routes, comme brise-vent, etc.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, je désirerais me reporter à la page 27 du mémoire de M. Nollet, où il dit au paragraphe T, concernant un programme de crédit général: "Le plan de remboursement devrait être fondé sur la capacité de production de la ferme améliorée."

Quelles sont les normes d'après lesquelles vous en jugez ainsi? Je sais que la Commission du prêt agricole d'Ontario éprouve quelques difficultés à cet égard. Avez-vous établi une norme qui puisse satisfaire les emprunteurs?

M. NOLLET: Oui. Nous proposons ici que le crédit soit accordé à l'égard de fermes que nous estimons, et que les économistes estiment de bonnes fermes rentables, possédant suffisamment de terrain pour permettre le remboursement du prêt; autrement, il ne servirait à rien d'accorder du crédit à l'égard d'une ferme trop petite, compte tenu des facteurs économiques, de la productivité du sol, etc., à moins que ce prêt n'aide à son rétablissement. Par exemple, un prêt peut être consenti en vue de permettre à un cultivateur d'acquérir un autre quart de section dans une région fertile.

Je disais à M. Horner que nous ne prétendons pas que ce soit un autre moyen de résoudre le problème du revenu agricole, mais si nous pouvions offrir à chaque cultivateur de bons services de vulgarisation et de bons programmes de gestion agricole, je crois qu'il nous serait possible d'accroître la moyenne de notre production, bien que je ne sois pas certain que le gouvernement le désire. Dans n'importe quel district, on peut trouver deux fermes séparées par la route, dont l'une produit 20 boisseaux à l'acre et l'autre, parce qu'elle est envahie par la folle avoine et pour d'autres raisons, ne donne qu'environ cinq boisseaux à l'acre.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Ce système encouragerait les petits cultivateurs et, dans une région agricole comme la vôtre, où il importe grandement d'obtenir de l'équipement agricole, il inciterait un grand nombre de ces petits exploitants à se livrer à des entreprises collectives et à partager entre eux l'utilisation d'instruments aratoires coûteux. Cela aide à faire exécuter le travail et tous désirent qu'il soit fait en même temps.

M. NOLLET: Certaines fermes coopératives n'ont d'autre but que l'achat et l'emploi en commun des machines et ces fermes ont été exploitées avec un succès considérable. Il existe, dans ce domaine, d'excellentes occasions, surtout de procurer aux cultivateurs une ferme rentable. En agissant ainsi, nous entérinons, en quelque sorte, la pratique selon laquelle deux cultivateurs échangent leur machinerie de gré à gré. La ratification de cette pratique constitue une excellente mesure.

Monsieur le président, le mémoire énumère plusieurs programmes d'aide. Je n'ennuierai pas les membres du Comité en les exposant maintenant; ils pourront les lire à loisir. La Division des terres est une autre division importante qui influe sur ce programme général. Nous avons mentionné, ce matin, que nous nous sommes efforcés d'administrer les terres de la Couronne de façon à atteindre l'objectif d'ensemble qui consiste tout d'abord à assurer l'utilisation judicieuse des terres. L'utilité de ces terres pour fins de culture dépend de leur productivité en pâturage. Il est assez difficile de classifier toutes ces terres et nous en fixons le prix de location selon la productivité et selon qu'elles sont affectées à la culture ou au pâturage. S'il s'agit de pâturages, le loyer est fixé d'après le nombre d'animaux qu'ils peuvent nourrir. Nous établissons une formule qui tient compte du prix moyen sur le marché de Winnipeg, de toutes les catégories de bestiaux durant le six derniers mois de l'année, et nous faisons dépendre les deux éléments l'un de l'autre. Par suite, si le prix des bovins monte, nous augmentons un peu nos loyers et vice versa.

Dans le cas des baux concernant les cultures, le loyer est également basé sur la productivité du sol, et varie du sixième au neuvième de la récolte. Ces terres de la Couronne, comme je l'ai mentionné, ont été concédées tout d'abord en vue de . . .

Le sénateur STAMBAUGH: A quelle page de votre mémoire en êtes-vous?

M. NOLLET: Je le cite au hansard. Lorsque j'en arriverai au programme de la conservation de l'eau, je le lirai probablement. Les terres de la Couronne sont concédées en vue d'accroître l'étendue des fermes non rentables. Le ministère assume l'exécution de tout projet important de mise en valeur. Il peut s'agir d'irrigation ou d'égouttement; autrement, ces travaux dépendent d'un programme d'aide en vertu duquel nous versons 50 p. 100 des frais d'aménagement à une coopérative, à un groupe de cultivateurs organisés.

Une grande entreprise de mise en valeur de terres arides est située à environ 20 milles à l'ouest de Moose-Jaw, à Mortlach, où nous avons récupéré près de 9,000 acres afin d'y produire du fourrage. Le niveau hydrostatique y est élevé. C'est là un excellent exemple de mauvaise utilisation du sol. Au début de la période de colonisation et, subséquemment, dans les années trente, ce sol s'est entassé autour des clôtures. Mais il est très propice à la culture de plantes fourragères. Lorsque nous terminons la mise en valeur, nous cédons le terrain à des groupes de coopérateurs. Dans cette région, une coopérative de cultivateurs utilise en commun des machines de fenaison et récolte le fourrage, éliminant ainsi l'emploi de main-d'œuvre et les frais supplémentaires que subiraient les particuliers si chacun devait acheter sa machinerie.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Plusieurs membres du Comité ont vu le sol de la région de Moose-Jaw. Est-il aussi fertile qu'il le semble? Je ne suis pas descendu de mon automobile pour le vérifier ou le palper, mais il semblait d'excellente qualité.

M. NOLLET: Le sol au nord et à l'est de Moose-Jaw est en partie de la glaise lourde, mais à l'ouest on y trouve du sol sablonneux très léger. Heureusement, le niveau hydrostatique y est élevé et nous pouvons y obtenir d'excellentes récoltes fourragères. Il y a une couverture de sol léger d'érosion sur de la glaise lourde et l'eau y est retenue.

La Division de la conservation et de la mise en valeur est également importante. Organisée en 1949, elle est chargée de réaliser des entreprises d'irrigation et d'assèchement, d'améliorer les terres arides. Relève également de sa compétence la mise en valeur de pâturages dans les parties septentrionales de la province, ce qui comprend l'enlèvement de broussailles et l'affectation de terres au fourrage. En ce moment, nous avons environ sept ou huit pâturages provinciaux qui s'étendent à travers la partie septentrionale de la province; cette expérience a connu un succès considérable et ces terrains devraient fournir des pâturages aux petits cultivateurs de cette région. Mais il reste encore beaucoup à accomplir dans ce domaine. Je suis d'avis que tout accroissement de notre cheptel proviendra des régions du nord. Il y faudra défricher de grandes étendues de terre. Cependant, même si ce défrichement et cette mise en valeur coûtent jusqu'à $40 l'acre, ces terres, une fois converties en pâturages, le demeurent pour toujours. Je dirais également que les régions du nord peuvent produire plus que celles du sud, parce que l'humidité y est plus efficace et le climat plus favorable. Il ne s'agit pas tant d'un degré d'humidité plus considérable, mais de facteurs climatiques plus favorables à l'élevage d'un plus grand nombre de bovins. Par conséquent, dans cette région, des entreprises de ce genre peuvent résoudre le problème des fermes impropres à la culture ou d'étendue trop restreinte.

Le PRÉSIDENT: Est-il rentable de défricher une terre à raison de $35 à $37 l'acre?

M. NOLLET: Je dirais que oui, surtout lorsqu'on compare les frais d'irrigation qui, chez nous, s'élèvent jusqu'à $150 l'acre. Ce prix n'est pas exagéré, lorsqu'il n'existe aucune dépense subséquente continuelle, à part celle que nécessité la répression du repoussement, la destruction des broussailles qui repoussent et dont nous pouvons nous débarrasser une fois pour toutes par la pulvérisation.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Je crois que le sol est excellent dans la région d'où vient le sénateur Aseltine. Quelle est la valeur courante de ces terres?

M. NOLLET: $60, $70 et $75 l'acre, selon les améliorations qui ont été apportées à ces terres. Je sais qu'il y a eu une légère dévaluation de terres semblables autour de Regina.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): La région "tory" de Blaine-Lake renferme de bonnes terres, n'est-ce pas?

M. NOLLET: Oui, particulièrement là où l'humidité est efficace.

Le sénateur HORNER: Il y avait d'excellentes fermes dans cette région avant que le gouvernement provincial y construise une route.

Le sénateur SHAMBAUGH: Lorsque vous employez diverses graminées pour fins de pâturage, constatez-vous quelque différence entre l'herbe du sud et celle du nord de la Saskatchewan? Je sais qu'il y a différence considérable en ce qui concerne l'herbe naturelle, mais qu'en est-il de l'herbe cultivée?

M. NOLLET: Certaines variétés d'herbes ensemencées poussent mieux dans le sud que dans le nord.

Le sénateur STAMBAUGH: Ces mêmes variétés ont-elles une valeur nutritive plus élevée dans le sud?

M. NOLLET: Je ne le crois pas en général, mais ces sols étant plus fertiles que les sols forestiers gris, la valeur nutritive des herbes y serait peut-être supérieure.

A CES CAUSES, dans le dessein d'atteindre cet objectif, la conférence des ministres de l'Agriculture des provinces recommande fortement au gouvernement du Canada d'accorder, au moyen de mesures législatives, une aide financière aux ministères de l'Agriculture des diverses provinces en vue d'instituer, favoriser et exécuter, après entente, les programmes ou entreprises que peuvent requérir les provinces pour subvenir à leurs besoins".

Nous croyons que le meilleur moyen d'exécuter un pareil programme consiste en l'adoption, par le Parlement, de mesures législatives destinées à assurer la participation du gouvernement fédéral et du gouvernement des provinces à la réalisation d'entreprises comme les suivantes:

a) Travaux d'irrigation.

b) Travaux d'assèchement et digues.

c) Enrayement de l'érosion des berges des rivières.

d) Ouvrages de protection contre les inondations.

e) Entreprises de mise en valeur comme l'établissement et l'amélioration de pâturages collectifs.

f) Autres travaux qui peuvent être convenus et qui peuvent comprendre le défrichement de terres, la construction de fosses-réservoirs ou de petites écluses destinées à fournir de l'eau pour fins domestiques ou pour l'abreuvage des bestiaux.

Nous recommandons respectueusement, mais catégoriquement, que la législation fédérale que nous proposons s'applique à tout le Canada. Elle devrait être assez souple pour permettre au gouvernement fédéral de participer aux divers genres d'entreprises particulières à chaque province et dont il y aurait lieu d'étudier la réalisation dans les vastes domaines de l'assèchement, de la conservation et de la mise en valeur, tout en prévoyant des accords relatifs au partage des frais conformément à la nature des entreprises.

A notre avis, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et l'Administration de l'assainissement des terrains marécageux des provinces Maritimes pourraient être intégrées dans une agence, dont elles formeraient le noyau. Cet organisme serait chargé de négocier et d'appliquer, à l'échelon fédéral, le programme général que nous proposons, dans les cadres de la nouvelle législation que nous recommandons.

Nous proposons que le principe fondamental de tout programme relatif à la conservation des sols et de l'eau soit fondé de manière générale sur la répartition des frais ou de l'aide méritée à l'égard d'une entreprise terminée, y compris les frais d'entretien durant les années suivantes.

A notre avis, les accords fédéraux-provinciaux actuellement en vigueur en vue de la construction de la route transcanadienne fournissent un modèle d'entente inter-gouvernementale qui pourrait servir, de façon générale, à l'élaboration des accords projetés aux termes de la législation et du programme que nous recommandons.

Nous déclarons respectueusement que le rôle du gouvernement fédéral consisterait logiquement et principalement:

1. A fournir, après entente, de l'aide financière à l'égard de travaux convenus.

2. Fournir, à la demande des provinces, des conseillers et des experts techniques et professionnels.

M. NOLLET: Le sol au nord et à l'est de Moose-Jaw est en partie de la glaise lourde, mais à l'ouest on y trouve du sol sablonneux très léger. Heureusement, le niveau hydrostatique y est élevé et nous pouvons y obtenir d'excellentes récoltes fourragères. Il y a une couverture de sol léger d'érosion sur de la glaise lourde et l'eau y est retenue.

La Division de la conservation et de la mise en valeur est également importante. Organisée en 1949, elle est chargée de réaliser des entreprises d'irrigation et d'assèchement, d'améliorer les terres arides. Relève également de sa compétence la mise en valeur de pâturages dans les parties septentrionales de la province, ce qui comprend l'enlèvement de broussailles et l'affectation de terres au fourrage. En ce moment, nous avons environ sept ou huit pâturages provinciaux qui s'étendent à travers la partie septentrionale de la province; cette expérience a connu un succès considérable et ces terrains devraient fournir des pâturages aux petits cultivateurs de cette région. Mais il reste encore beaucoup à accomplir dans ce domaine. Je suis d'avis que tout accroissement de notre cheptel proviendra des régions du nord. Il y faudra défricher de grandes étendues de terre. Cependant, même si ce défrichement et cette mise en valeur coûtent jusqu'à $40 l'acre, ces terres, une fois converties en pâturages, le demeurent pour toujours. Je dirais également que les régions du nord peuvent produire plus que celles du sud, parce que l'humidité y est plus efficace et le climat plus favorable. Il ne s'agit pas tant d'un degré d'humidité plus considérable, mais de facteurs climatiques plus favorables à l'élevage d'un plus grand nombre de bovins. Par conséquent, dans cette région, des entreprises de ce genre peuvent résoudre le problème des fermes impropres à la culture ou d'étendue trop restreinte.

Le PRÉSIDENT: Est-il rentable de défricher une terre à raison de $35 à $37 l'acre?

M. NOLLET: Je dirais que oui, surtout lorsqu'on compare les frais d'irrigation qui, chez nous, s'élèvent jusqu'à $150 l'acre. Ce prix n'est pas exagéré, lorsqu'il n'existe aucune dépense subséquente continuelle, à part celle que nécessité la répression du repoussement, la destruction des broussailles qui repoussent et dont nous pouvons nous débarrasser une fois pour toutes par la pulvérisation.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Je crois que le sol est excellent dans la région d'où vient le sénateur Aseltine. Quelle est la valeur courante de ces terres?

M. NOLLET: $60, $70 et $75 l'acre, selon les améliorations qui ont été apportées à ces terres. Je sais qu'il y a eu une légère dévaluation de terres semblables autour de Regina.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): La région "tory" de Blaine-Lake renferme de bonnes terres, n'est-ce pas?

M. NOLLET: Oui, particulièrement là où l'humidité est efficace.

Le sénateur HORNER: Il y avait d'excellentes fermes dans cette région avant que le gouvernement provincial y construise une route.

Le sénateur SHAMBAUGH: Lorsque vous employez diverses graminées pour fins de pâturage, constatez-vous quelque différence entre l'herbe du sud et celle du nord de la Saskatchewan? Je sais qu'il y a différence considérable en ce qui concerne l'herbe naturelle, mais qu'en est-il de l'herbe cultivée?

M. NOLLET: Certaines variétés d'herbes ensemencées poussent mieux dans le sud que dans le nord.

Le sénateur STAMBAUGH: Ces mêmes variétés ont-elles une valeur nutritive plus élevée dans le sud?

M. NOLLET: Je ne le crois pas en général, mais ces sols étant plus fertiles que les sols forestiers gris, la valeur nutritive des herbes y serait peut-être supérieure.

A CES CAUSES, dans le dessein d'atteindre cet objectif, la conférence des ministres de l'Agriculture des provinces recommande fortement au gouvernement du Canada d'accorder, au moyen de mesures législatives, une aide financière aux ministères de l'Agriculture des diverses provinces en vue d'instituer, favoriser et exécuter, après entente, les programmes ou entreprises que peuvent requérir les provinces pour subvenir à leurs besoins".

Nous croyons que le meilleur moyen d'exécuter un pareil programme consiste en l'adoption, par le Parlement, de mesures législatives destinées à assurer la participation du gouvernement fédéral et du gouvernement des provinces à la réalisation d'entreprises comme les suivantes:

a) Travaux d'irrigation.

b) Travaux d'assèchement et digues.

c) Enrayement de l'érosion des berges des rivières.

d) Ouvrages de protection contre les inondations.

e) Entreprises de mise en valeur comme l'établissement et l'amélioration de pâturages collectifs.

f) Autres travaux qui peuvent être convenus et qui peuvent comprendre le défrichement de terres, la construction de fosses-réservoirs ou de petites écluses destinées à fournir de l'eau pour fins domestiques ou pour l'abreuvage des bestiaux.

Nous recommandons respectueusement, mais catégoriquement, que la législation fédérale que nous proposons s'applique à tout le Canada. Elle devrait être assez souple pour permettre au gouvernement fédéral de participer aux divers genres d'entreprises particulières à chaque province et dont il y aurait lieu d'étudier la réalisation dans les vastes domaines de l'assèchement, de la conservation et de la mise en valeur, tout en prévoyant des accords relatifs au partage des frais conformément à la nature des entreprises.

A notre avis, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et l'Administration de l'assainissement des terrains marécageux des provinces Maritimes pourraient être intégrées dans une agence, dont elles formeraient le noyau. Cet organisme serait chargé de négocier et d'appliquer, à l'échelon fédéral, le programme général que nous proposons, dans les cadres de la nouvelle législation que nous recommandons.

Nous proposons que le principe fondamental de tout programme relatif à la conservation des sols et de l'eau soit fondé de manière générale sur la répartition des frais ou de l'aide méritée à l'égard d'une entreprise terminée, y compris les frais d'entretien durant les années suivantes.

A notre avis, les accords fédéraux-provinciaux actuellement en vigueur en vue de la construction de la route transcanadienne fournissent un modèle d'entente inter-gouvernementale qui pourrait servir, de façon générale, à l'élaboration des accords projetés aux termes de la législation et du programme que nous recommandons.

Nous déclarons respectueusement que le rôle du gouvernement fédéral consisterait logiquement et principalement:

1. A fournir, après entente, de l'aide financière à l'égard de travaux convenus.

2. Fournir, à la demande des provinces, des conseillers et des experts techniques et professionnels.

Voici la substance de ce mémoire, que je déposerai auprès du Comité pour votre gouverne et afin que vous connaissiez nos vues sur ce sujet.

C'était la partie la plus importante du mémoire que nous avons soumis sur l'utilisation des terres. Il explique en grande partie les problèmes que nous devons résoudre dans notre province. Bien que nous ayons commencé à nous y attaquer, la tâche est difficile; mais, avec l'aide du gouvernement fédéral, nous pourrions progresser plus rapidement et résoudre plus efficacement tout le problème.

Je me suis efforcé de prendre des raccourcis, aujourd'hui, et de faire vite parce que je sais que vous devez bientôt aller à la Chambre. Je m'arrêterai ici et je vous invite à me poser des questions, si vous le désirez, monsieur le président; si quelqu'un désire parler de la carte, je m'efforcerai de lui fournir les renseignements demandés; sinon, M. Horner et M. Mitchell le feront, car ils sont au courant de la situation.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, je désirerais demander à M. Nollet pourquoi il sépare si radicalement les forêts et les terres en Saskatchewan. Vous dites que les forêts ne devraient pas relever du ministère de l'Agriculture. Pour quelle raison? Naturellement, je sais que vos terres en Saskatchewan sont en grande partie d'excellentes terres agricoles et ne sont pas comme celles de l'Ontario où l'on trouve des régions entièrement boisées. Pourquoi séparez-vous ainsi ces ressources?

M. NOLLET: Je crois que c'est pour la raison suivante. Nos problèmes agricoles sont peut-être plus graves que dans n'importe quelle autre province et, en Saskatchewan aussi, il existe une ligne de démarcation bien définie entre la région forestière et la région agricole. Nous avons jugé que, si toutes ces ressources demeuraient sous la compétence du ministère des Ressources naturelles, on ne s'intéresserait que vaguement à l'exécution de programmes destinés à aider l'agriculture dans toute cette région méridionale; ainsi toutes les terres de nature agricole ont été confiées au ministère de l'Agriculture. Notre carte indique approximativement la ligne de division entre les grandes zones de terres forestières et les terres agricoles. Dans la zone en bordure de ces deux régions, il y en a dont on n'est pas certain si elles devraient appartenir au ministère de l'Agriculture de façon permanente ou au ministère des Ressources naturelles pour être affectées au reboisement. Et c'est là la fonction de ce comité provincial de l'utilisation des terres; il peut recommander que dans une région agricole une enclave qui n'est pas recouverte d'arbres soit affectée à une région forestière et, également, qu'une bonne terre agricole située dans une région forestière qui a été incendiée et dont il serait peu sage d'attendre le reboisement soit transférée à l'agriculture. Nous avons cru que cette séparation était assez nette et distincte; plutôt que de causer un conflit, elle a facilité la protection des forêts dans notre province, ainsi que celle des sols et de l'eau du point de vue agricole. Le ministère de l'Agriculture possède le personnel nécessaire et des services de vulgarisation; la Division des droits de captation d'eau relève de ce ministère, ainsi que les autres mesures législatives concernant l'assèchement et l'irrigation. Par conséquent, il a semblé logique que l'administration de ces terres soit confiée au ministère de l'Agriculture. Nous croyons que ce même régime pourrait fonctionner à l'échelon national. Il ne faut pas oublier que nous traitons avec des gens. Un problème d'érosion dans le nord constitue ce qu'on appelle un problème matériel qui ne concerne que l'érosion, et on peut entreprendre d'y remédier. Mais, dans une région agricole, un problème attribuable à de mauvaises méthodes de culture touche un particulier avec qui il faut entrer en relations.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que les problèmes que pose l'industrie forestière en Saskatchewan sont un peu différents de ceux que connaissent l'Ontario et le Québec, où la sylviculture est pratiquée en conjonction avec l'agriculture.

M. NOLLET: Nous n'avons pas de boisés et nous ne pratiquons pas la sylviculture au même degré que vous en cette province.

Le sénateur BRADETTE: Ces dernières années, la presse a mentionné les lacs artificiels que vous avez créés et où la pêche serait très bonne. Je suis allé en Israël deux fois et j'ai constaté que sur les fermes de ce pays la pêche et la culture vont de pair. Je désirerais savoir si ce système se pratique en Saskatchewan ou dans l'Ouest.

M. NOLLET: Non. On a empoissonné plusieurs lacs avec barrages, mais uniquement pour des fins de sport. Il n'en est résulté aucune pêche commerciale.

Le sénateur CRERAR: Dans votre second mémoire, monsieur Nollet, vous dites que vous êtes en voie d'exécuter un important programme concernant la plantation d'arbres en bordure des routes. Éprouvez-vous quelque difficulté à leur faire prendre racine?

M. NOLLET: Non, pas trop, sénateur Crerar, lorsque le sol est bien préparé. Comme vous l'avez remarqué, nous payons une aide méritée s'élevant jusqu'à $16 le mille ainsi que la moitié du coût d'achat d'une planteuse d'arbres.

Le sénateur CRERAR: Quelle serait la largeur de cette plantation en bordure de la route?

M. NOLLET: Une simple rangée, le plus souvent le long de la route. Ces arbres servent à protéger les champs.

Le sénateur CRERAR: Quelle variété pousse le mieux?

M. NOLLET: Les carraganas, l'érable, le frêne, etc. Avant la plantation, on prépare bien le sol, on le laisse en jachère et on y dépose les arbres avec une planteuse. On peut ainsi planter un mille très rapidement. Cependant, il faut les entretenir subséquemment.

Le sénateur CRERAR: Cette méthode a pour but principal de briser la force du vent?

M. NOLLET: Oui, et aussi de protéger les routes municipales. Ce brise-vent doit être situé à 175 pieds de la route afin que le rideau protecteur modifie la direction ou brise la vitesse du vent.

Le sénateur HORNER: Maintenant, on plante les arbres assez loin de la route, afin que le cultivateur retire tous les avantages de l'humidité, plutôt que de la laisser se perdre le long de la route. Il bénéficie également de la neige qui s'accumule des deux côtés de la clôture.

M. NOLLET: C'est exact.

Le sénateur CRERAR: En réalité, vous pouvez faire pousser des arbres presque partout en Saskatchewan, n'est-ce pas?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur BRADETTE: Non pas des arbres commerciaux.

Le sénateur CRERAR: Il y a plusieurs années, lorsque j'étais avec la société Grain Growers et que je voyageais à travers les Prairies, je m'étonnais parfois de voir une ferme où le cultivateur avait planté des arbres sur deux ou trois acres autour de ses bâtiments. J'étais surtout frappé de voir un rideau protecteur d'arbres robustes et de belle venue, alors qu'on ne pouvait voir un seul arbuste des milles à la ronde.

Il y a 70 ans, lorsque nous avons ouvert l'Ouest à la colonisation, je crois que nous avons très mal agi en n'y plantant pas un plus grand nombre d'arbres.

M. NOLLET: En effet.

Le sénateur CRERAR: Nous aurions pu en modifier le climat considérablement et, dans une grande mesure, éliminer les causes de la sécheresse.

M. NOLLET: Oui. Dans la région de Conquest, on a constaté que les terres situées près du rideau protecteur produisaient trois boisseaux de plus à l'acre. Le vent y faiblit et le rideau d'arbres brise également les vents chauds.

Le sénateur CRERAR: Je crois que c'est un excellent programme.

Le PRÉSIDENT: L'Office de l'utilisation des terres acquiert-il encore des terres?

M. NOLLET: Oui.

Le PRÉSIDENT: Abandonne-t-on encore des terres?

M. NOLLET: Non. Nous avons un nouveau régime. Nous n'achetons plus de terres en vertu de privilèges relatifs aux taxes. Ces terres sont achetées afin d'être affectées à des pâturages collectifs. Parfois, lorsque la municipalité voulait ravoir la terre, nous la lui donnions. L'Office de l'utilisation des terres échange beaucoup de terrains. Cependant, il nous fallait faire davantage; nous avons établi une caisse renouvelable avec laquelle nous pouvons vendre des terres aux cultivateurs et en acheter d'autres. Nous pouvons même acheter un terrain pour un particulier qui désire obtenir un autre quart de section; nous pouvons le lui louer ou le louer pour qu'il soit affecté à un pâturage collectif où l'on cultivera des plantes fourragères.

Le PRÉSIDENT: C'est le but principal de l'Office de l'utilisation des terres?

M. NOLLET: C'est exact. Nous achetons également des terres. Ainsi, nous pouvons consacrer $150,000 à l'achat d'un ranch complet, destiné en grande partie à un pâturage collectif, surtout lorsque la terre est impropre à la culture.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Voulez-vous nous parler davantage de vos pâturages collectifs, dont vous avez traité brièvement? Je crois que c'est un excellent programme. Ils commencent à s'établir dans ma province, mais je ne peux m'en attribuer le moindre mérite. Mon successeur les a institués, et maintenant nous en avons deux. Vous achetez la terre, n'est-ce pas?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Et ensuite, l'ensemencez-vous?

M. NOLLET: Nous l'ensemençons lorsqu'il est nécessaire de la ré-engazonner.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Et vous faites payer le cultivateur?

M. NOLLET: Oui, nous lui faisons payer un certain montant pour chaque animal qui paît dans le pâturage.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Combien?

M. NOLLET: De $13 à $14 pour une vache et un veau, y compris les services de fécondation.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Pour combien de temps?

M. NOLLET: Pour les six mois que dure la période de pâturage.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): A quelle distance un cultivateur peut-il demeurer d'un pâturage collectif et en bénéficier?

M. NOLLET: Certains cultivateurs viennent de 50 et même de 100 milles.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): La distance n'est pas un empêchement?

M. NOLLET: Non, mais préférence est acordée aux cultivateurs moins éloignés et aux petits cultivateurs. C'est là le but de ce régime. Cependant, il arrive parfois qu'un gros exploitant introduise ses animaux avant que le pâturage soit rempli et alors, il est difficile de l'évincer.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Vos pâturages sont-ils clôturés?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur HORNER: Et vous limitez le nombre de bestiaux qui peuvent paître dans chaque pâturage?

M. NOLLET: Nous le limitons à la capacité d'entretien à long terme du pâturage.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Gardez-vous des moutons?

M. NOLLET: Pas beaucoup; nous n'avons que peu de moutons. Durant la guerre, nous en avions environ un demi-million, mais aujourd'hui pas même 300,000.

Le sénateur STAMBAUGH: Les faites-vous paître dans le même pâturage que les bestiaux?

M. NOLLET: Non, à Matador, nous les mettons dans des pâturages séparés. Les moutons ont besoin d'un pâtre; d'ailleurs ils ne vivent pas très bien avec les bestiaux.

Voilà le principe de ces pâturages collectifs. Ils comprennent environ 2½ millions d'acres. Environ 56 pâturages mesurant 1,600,000 acres, et 95 coopératives ont été établis en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Presque toutes les coopératives ont gagné la moitié du coût de la mise en valeur de ces pâturages. Ordinairement, nous fournissons la somme nécessaire à l'achat du fil de fer et des poteaux de clôture; les coopératives fournissent la main-d'œuvre, et nous contrebalançons les deux valeurs. De même, lorsqu'un groupe de coopérateurs entreprend de défricher et de réengazonner un terrain, il doit, comme je l'ai dit, acquitter des frais considérables s'élevant probablement à $30 l'acre. Bien que nous payions la moitié de cette somme, il faut beaucoup de temps avant que la coopérative puisse recouvrer le montant de son placement. Voilà pourquoi nous désirerions la participation du gouvernement fédéral.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Durant une saison, quel poids acquièrent les animaux, par exemple, un bovin de deux ans?

M. NOLLET: Trois cents livres.

Le sénateur HORNER: Vos taux par tête comprennent-ils les frais de décornage et de vaccination?

M. NOLLET: Ils comprennent tout et, dans la plupart de nos pâturages, nous fournissons des animaux reproducteurs. Ce système a amélioré la qualité de nos bestiaux plus rapidement que tout autre programme antérieur et, aujourd'hui, nous possédons des animaux d'excellente qualité.

Regina-Beach offre un bon exemple d'utilisation des terres. Lorsqu'un terrain de pâturage y a été établi, chaque cultivateur en voulait une parcelle pour lui-même. Nous leur avons dit que ce n'était pas là le but de ce pâturage. Nous l'avons ensemencé de luzerne, d'agropyre à crête, de brome, entouré d'une clôture et y avons établi des corrals. Au début, nous y avons placé 125 animaux et trois taureaux Shorthorns. Lorsque les cultivateurs ont vue ces bœufs, ils ont été convaincus de l'excellence de ce système. De 125 têtes, le nombre a passé à 550, soit la capacité d'entretien du pâturage. Nous avons pu y récolter assez de fourrage pour nourrir ces 550 animaux l'hiver durant. Voilà un assez bon exemple de ce que l'on peut accomplir en mettant un terrain en valeur et en l'ensemençant d'herbes domestiques.

Le sénateur STAMBAUGH: Employez-vous uniquement des Shorthorns?

M. NOLLET: Non, car on préfère les Herefords. Les cultivateurs désiraient les deux races. Cette année, les Herefords se vendaient assez bien aux ventes publiques; alors nous avons acheté des Shorthorns à des prix que nous estimions avantageux et nous avons décidé que ce serait la race employée cette année.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Les Herefords sont-ils considérés comme supérieurs aux Shorthorns ou aux Polled Angus?

M. NOLLET: Je dirais que les Polled Angus sont supérieurs, mais les trois races d'animaux de boucherie sont toutes bonnes. La viande des Shorthorns est de qualité excellente; les Herefords sont de bons animaux de ranch; les Polled Angus sont également robustes, et leurs veaux ne causent aucune difficulté.

Le sénateur STAMBAUGH: Ces pâturages collectifs doivent aider grandement le petit cultivateur?

M. HORNER: En effet.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous décrire la formation du sol dans cette région de Regina-Beach? Cela nous éclairera.

M. HORNER: Je le décrirai très brièvement. Je crois qu'à une époque toutes ces terres ont été cultivées et que, durant les années trente, la municipalité s'en est emparée pour non-paiement de taxes. Les privilèges en matière de taxes et les certificats relatifs à la vente pour taxes ont été transmis à l'Office de l'utilisation des terres. C'est un sol sablonneux; je crois qu'une étendue considérable se transformerait facilement en dunes. Il renferme un peu de gravier et le niveau hydrostatique y est assez bon. J'ai oublié la superficie exacte de ce pâturage, mais je crois qu'elle est inférieure à 4,000 acres; ce terrain nourrit trois fois plus de bovins qu'il ne l'aurait pu à son état original ou avec la couverture d'herbe normale. Nous essayons de semer de la luzerne dans ces pâturages. La tympanite nous a causé quelques difficultés, mais la luzerne a sensiblement augmenté la capacité d'entretien de ces pâturages.

Le sénateur STAMBAUGH: Employez-vous cette nouvelle variété de luzerne rampante?

M. HORNER: Elle n'a été mise au point qu'au cours des deux dernières années, mais nous l'employons maintenant.

Le sénateur STAMBAUGH: Son rendement est-il aussi considérable que celui de l'autre variété?

M. HORNER: Il l'est lors de la première récolte, mais non lors de la deuxième.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Y mêlez-vous autre chose?

M. HORNER: Oui. Le pâturage de Regina-Beach est ensemencé avec un mélange de luzerne, d'agropyre à crête et de brome.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): La luzerne ne s'en trouve pas étouffée?

M. HORNER: Nullement.

Le sénateur HORNER: Une deuxième récolte nuit-elle à la luzerne?

M. HORNER: Non, si elle est faite assez tôt durant la saison.

Le sénateur HORNER: Afin de lui permettre de pousser quelque peu?

M. HORNER: Oui, afin qu'elle repousse avant le gel.

Un SÉNATEUR: La luzerne meurt-elle si le pâturage est prolongé tard dans la saison?

M. HORNER: Elle mourra certainement si un pâturage intense est pratiqué trop tard, mais non pas dans des sols sablonneux comme celui de Regina-Beach et de Mortlach, où le niveau hydrostatique est assez élevé pour que les plantes l'atteignent.

M. STUTT: Monsieur Nollet, pourriez-vous expliquer le programme que vous avez institué concernant la banque de plantes fourragères et visant à encourager les cultivateurs à accumuler des réserves de fourrage pour l'hiver?

M. NOLLET: Voilà l'un de nos problèmes importants. Dans cette province,—et j'ai été président du conseil municipal durant les années trente,—je crains toujours qu'il ne se produise une pénurie d'aliments du bétail, et nous nous efforçons de convaincre les cultivateurs qu'ils doivent accumuler des réserves durant les bonnes années en prévision du retour d'années maigres.

Voici ce que nous avons fait pour stimuler la culture des plantes fourragères ainsi que les mesures que le gouvernement provincial a adoptées. Nous avons constamment insisté auprès des cultivateurs pour qu'ils se fassent des réserves sur leurs propres fermes. Nous leur avons dit qu'ils ne pouvaient plus se fier au gouvernement. Comme il n'existait plus de vastes régions d'où obtenir du fourrage advenant deux ou trois années de sécheresse, nous leur avons dit d'établir leurs propres réserves. Je sais qu'il y a des limites à ce qu'un homme peut accomplir, notamment qu'il lui est impossible de conserver pendant deux ou trois ans le fourrage qu'il a pu récolter, parce qu'il se détériore très rapidement, comme nous avons pu le constater.

Je crois que nous avons déjà mentionné dans ce mémoire que nous songeons à accorder de l'aide aux cultivateurs particuliers afin de leur permettre d'ériger quelque genre d'abri ou de construire des granges qui protégeraient ce fourrage. Ceci les encouragerait à se faire des réserves de fourrage.

Nous savons que si les cultivateurs agissent ainsi,—et nous nous lançons davantage dans l'élevage des bestiaux et des moutons,—nous pourrons, en Saskatchewan, établir une économie agricole sur une base assez solide, avec la coopération de tous.

Actuellement, la situation n'est guère encourageante; mais, comme vous le savez, la dernière saison a été très sèche et le gouvernement provincial a cessé d'acheter du foin. Maintenant, nous aidons à défrayer le transport et, au moyen de la presse et de la radio, nous conseillons aux cultivateurs de nous informer, le cas échéant, du fourrage qu'ils ont à vendre. Nous communiquons ces renseignements dans les régions arides, deux cultivateurs conviennent du prix et nous payons les frais de transport. L'initiative et le fardeau relèvent alors des cultivateurs; mais, de cette façon, nous transportons une quantité considérable d'aliments du bétail. Si, une année, un cultivateur obtient une mauvaise récolte et doit s'adresser à Quill-Lake pour obtenir du fourrage et le faire transporter à Climax, et que l'année suivante sa récolte soit bonne, il nous en indique le volume supplémentaire et, chaque année, nous continuons de prendre les mesures requises.

Mais, advenant deux années consécutives de sécheresse, la situation alors se complique. Il faut tenir compte des limitations financières, du problème de la main-d'œuvre et de la difficulté qu'a le cultivateur d'obtenir un approvisionnement pour deux années à venir. Il peut se compter heureux lorsqu'il en obtient pour une année à l'avance.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Nous croyons, monsieur le ministre, que l'enseignement agricole est très important, et je sais que vous êtes de cet avis. Réalisez-vous des progrès dans ce domaine?

M. NOLLET: Je le crois.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Auprès des enfants et dans les collèges d'agriculture? La fréquentation des collèges d'agriculture a-t-elle augmenté? Donnez-vous des cours abrégés par toute la province?

M. NOLLET: Oui, un grand nombre.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Quelle est la fréquentation?

M. NOLLET: Au collège?

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Oui.

M. NOLLET: Je crois qu'au collège elle est quelque peu en baisse.

Le sénateur HORNER: Les cours de l'École d'agriculture sont assez difficiles.

M. NOLLET: Oui. Elle donne un cours de formation professionnelle de deux ans, et l'inscription y est quelque peu en baisse. Ordinairement, dans notre province, lorsque les conditions économiques deviennent difficiles sur les fermes, la fréquentation baisse aux écoles centrales comme le Collège et l'École d'agriculture, ainsi qu'aux cours de formation professionnelle de six mois. Mais je crois que les programmes des représentants agricoles et les comités agricoles remédient à cette situation. Ils tiennent de nombreuses assemblées l'année durant, au cours desquelles on explique la gestion agricole et l'utilisation des terres; certains groupements s'intéressent aussi à la formation professionnelle.

Je crois qu'actuellement les cultivateurs apprécient davantage les conseils que leur donnent les techniciens agricoles, surtout en matière de gestion. Les cultivateurs s'intéressent grandement à cet enseignement et, au début, nous ne pouvions trouver assez de spécialistes pour satisfaire à toutes les demandes. C'est presque une spécialité, car le technicien aide chaque cultivateur, individuellement, à tenir sa comptabilité et il lui donne les conseils nécessaires. Nous n'avons pas un assez grand nombre de spécialistes pour cette tâche; alors, nous formons les représentants agricoles que nous espérons employer comme spécialistes en gestion agricole.

Nous aurons un spécialiste en gestion agricole à Regina, au bureau central, et quatre en différentes parties de la province: nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest. Nous espérons intéresser les dirigeants de cercles de gestion agricole dans les collectivités et leur confier ce travail de vulgarisation, sous la direction de spécialistes. Nous croyons qu'il importe d'y intéresser les cultivateurs et de les amener à discuter leurs problèmes entre eux.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, ce mémoire a été très instructif. Je conviens qu'il serait heureux que la Saskatchewan puisse diversifier son agriculture et l'établir sur des bases solides. Je crois qu'en reboisant les régions propices, la province en retirerait des avantages considérables dans 25 ou 50 ans. Je n'ai qu'une autre remarque à faire. Souvent, lorsque je siégeais à la Chambre des communes,—et même dans cette chambre digne et bien renseignée qu'est le Sénat,—j'ai entendu dire que les cultivateurs de la Saskatchewan ne sont que des mineurs de blé. Je désire signaler au Comité qu'en 1958 les ventes de porcs et de bovins en Saskatchewan se sont élevées à 185 millions de dollars, ce qui contredit ce préjugé voulant que les cultivateurs de cette province ne cultivent que du blé.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore quelque région en Saskatchewan où existe ce problème des petites fermes non rentables?

M. NOLLET: Oui. Si les membres du Comité veulent bien se reporter à la page 13 du mémoire principal, ils y trouveront ces statistiques du recensement. Je désire signaler qu'il est impossible de définir exactement une ferme rentable. Il est impossible de le faire. Il ne faut pas croire que c'est toujours une grande ferme, car tout dépend de ce que le cultivateur désire de la vie. S'il veut une puissante automobile avec des ailettes, s'il veut de l'eau courante et du luxe, il lui faudra une grande ferme pour lui procurer les revenus nécessaires.

J'ai des voisins très affables, qui ne possèdent qu'une demi-section de terre et une maison confortable. Ils ont bien fait instruire leurs enfants. Ils sont de descendance anglaise et écossaise. J'ai vu grandir leurs enfants qui, aujourd'hui, occupent des postes enviables. Et alors, comment déterminer l'étendue que devrait avoir une ferme? Un cultivateur peut bien exploiter sa ferme et accomplir tout son travail de façon méticuleuse et au moment opportun. Il obtiendra un rendement de 20 boisseaux à l'acre. Son voisin, exploitant une terre semblable, ne peut obtenir que 5 boisseaux à l'acre. Il a peut-être connu des difficultés dans la gestion de sa ferme et eu d'autres embarras, ce qui peut expliquer la différence entre les deux exploitations. Si un cultivateur se contente d'une

maison et d'un train de vie raisonnablement confortable, s'il ne désire pas posséder une puissante voiture, s'il se contente d'aller au cinéma le samedi soir dans une petite ville et de conduire une voiture anglaise d'occasion, s'il peut aller à la pêche de temps à autre, alors il connaît une plus grande tranquilité d'esprit que je n'ai jamais connue moi-même. Et je le sais.

Le sénateur CAMERON: En ce qui concerne l'économie totale de la province, quel est le pourcentage de la population agricole aujourd'hui?

M. NOLLET: Environ 45 p. 100 de la population vit, de fait, sur la ferme.

Le sénateur CAMERON: Je suis votre voisin dans l'Ouest, et 40 p. 100 de notre population sont classés comme ruraux, mais 15 p. 100 de ces 40 p. 100 vivent dans les villages, et les autres 25 p. 100 sur des fermes. Ce fait aura des conséquences importantes sur la situation générale dans vingt ans. Vous dites que 45 p. 100 des gens de votre province sont agriculteurs?

M. NOLLET: Je crois que c'est 45 p. 100; mais je crois que ce pourcentage serait considérablement plus élevé si l'on tenait compte des cultivateurs qui habitent des régions urbaines. Dans le sud ou les régions des prairies de la province, 20 p. 100 habitent des régions urbaines et dirigent leur exploitation agricole de la ville. Dans la région septentrionale, le pourcentage de ces cultivateurs serait considérablement moins élevé.

Le sénateur CAMERON: Ce n'est pas ce que je désire savoir. Quel est le pourcentage des fermes occupées, c'est-à-dire celui de la population qui habite la ferme? Dans notre province, il s'établit à 25 p. 100 net.

M. NOLLET: Dans notre province, ce pourcentage ne serait certainement pas moindre que 40 p. 100, peut-être un peu plus élevé.

Le sénateur STAMBAUGH: De gens qui vivent réellement sur la terre?

M. NOLLET: Oui.

Le sénateur CAMERON: Aujourd'hui, la désorganisation de nos services sociaux, de notre enseignement scolaire, etc., est considérable; elle a des répercussions sur tous les sujets que nous discutons.

M. NOLLET: Pour nous, cette désorganisation constitue un grave problème. Nous avons autorisation d'agir partout. Actuellement, certaines fermes sont à trois milles l'une de l'autre, et Dieu sait ce qu'il surviendra si notre population se disperse davantage. Je ne crois pas que nous puissions nous étendre davantage sur le plan horizontal. Il faut nous en tenir aux frontières actuelles et nous efforcer de mieux exploiter les ressources que nous possédons. En outre, le facteur prix,—le rapport entre les prix,—est très important. Quelles qu'aient été les théories de la population, en 1957, nos cultivateurs ont eu à acquitter des comptes d'environ 525 millions. La totalité du revenu agricole n'a pas suffi à solder ces comptes qui comprennent les taxes, l'énergie, la dépréciation sur la machinerie, etc. Il faut que les cultivateurs possèdent cet argent, quoi qu'il arrive, récolte déficitaire ou autre désastre. Je crois que nous avons considérablement négligé d'assurer aux cultivateurs le revenu qu'ils méritent de toucher. Il nous faut être réalistes et, si nous désirons soutenir le revenu agricole, il nous faut payer les gens pour ce qu'ils font et ce qu'ils produisent. Nous ne pouvons les payer pour soustraire certaines superficies à la production ni les payer pour la superficie ensemencée. Je crois que c'est là une mauvaise méthode d'estimer le revenu que doivent retirer les cultivateurs. A mon avis, il faudrait payer selon le juste prix et reconnaître qu'il y a des fermes très grandes, grandes et petites, et admettre que de pauvres récoltes peuvent influer sur le revenu agricole. Dès que ce montant a été payé, je crois qu'il faudrait y appliquer certaines déductions, tout comme à l'égard de l'impôt sur le revenu. Le cultivateur qui vend davantage contribuerait davantage à une caisse qui pourrait, dans une certaine mesure, égaliser le remboursement advenant une pauvre

récolte; ainsi nous pourrions accorder à la population agricole le même genre de sécurité organisée que connaît l'industrie. Je crois que nous devrons agir ainsi, en conformité avec ces principes. Alors, si le gouvernement fédéral désire accorder des versements d'appoint, nous pourrons renchérir sur ce programme. Je ne crois pas que les consommateurs canadiens ou qui que ce soit puissent s'y opposer. Certaines gens pourront prétendre que nous ne désirons pas aider les gros cultivateurs. Mais il nous faudra savoir approximativement ce que doit payer ce gros cultivateur, un peu aux termes de la loi sur l'assistance agricole aux Prairies, mais davantage; et il faudrait réellement le faire payer. S'il veut finasser, qu'il le fasse; mais il existe également une mesure préventive. Un bon jour, il peut prétendre qu'il peut obtenir des garanties à l'égard d'une section de sa terre, et ainsi disposer de cette section. On peut appliquer des mesures préventives contre ce gros commerce agricole. C'est le mode le moins douloureux et le plus efficace, accepté par l'administration de l'impôt sur le revenu.

Le sénateur CAMERON: Pouvez-vous me dire d'où proviennent ces statistiques concernant ces 500 millions qui représentent le coût de production?

M. NOLLET: Ils proviennent du Bureau fédéral de la statistique. Je crois que ces données ont été recueillies par l'un de nos économistes agricoles, pour nos fins, car je crois que c'est là notre façon d'envisager ce problème. J'ai demandé quel avait été le revenu provenant de toutes sources, bovins, blé, autres céréales, l'année dernière. En soustrayant les dépenses, j'ai constaté que nous accusions un déficit de 125 millions.

Le sénateur CAMERON: Je crois que ces chiffres pourraient être grandement utiles au Comité, monsieur le président.

M. NOLLET: Nous pouvons vous les faire parvenir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions à poser, nous pouvons lever la séance.

Le sénateur BOUCHER: Monsieur le président, avant la levée de la séance, je désirerais proposer un sincère vote de remerciements à M. Nollet pour le mémoire détaillé instructif qu'il a présenté au Comité aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que tous les membres du Comité sont de cet avis. Nous vous remercions, monsieur Nollet.

Avant que les membres du Comité quittent la salle, je désire signaler que le secrétaire a la série complète des rapports de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture et la vie rurale en Saskatchewan. Tout sénateur qui le désire peut emprunter n'importe lequel de ces rapports à condition de le rapporter. On peut les obtenir au bureau du secrétaire, M. James D. MacDonald, pièce 369-E, au Sénat.

Le sénateur CRERAR: Ces rapports seront-ils distribués?

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons les distribuer, car nous n'avons qu'un exemplaire de chacun de ces volumes, dont voici les titres:

1. L'ampleur et la nature de l'enquête.
2. La mécanisation et les frais agricoles.
3. Le crédit agricole.
4. Les routes rurales et l'administration locale.
5. Les droits relatifs à la tenure foncière et la responsabilité en matière d'utilisation des terres en Saskatchewan.
6. L'enseignement rural.
7. Le déplacement de la population agricole.

8. Les marchés et prix agricoles.
9. L'assurance-récolte.
10. Le foyer et la famille dans la Saskatchewan rurale.
11. L'électrification des fermes.
12. Les centres de services sociaux.
13. Le revenu agricole.
14. Le programme visant à améliorer l'agriculture et la vie rurale en Saskatchewan.

Nous avons également le 53e rapport annuel du ministère de l'Agriculture de la province de Saskatchewan pour les 12 mois terminés le 31 mars 1958.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE "C"

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES

par le

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SASKATCHEWAN

CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU ET UTILISATION DES TERRES

INTRODUCTION

L'exploitation d'un grand nombre de fermes pourrait encore être améliorée. L'emploi d'instruments aratoires appropriés, l'à-propos des opérations, le soin et la vigilance à y apporter, ainsi que l'emploi d'engrais chimiques et la pulvérisation entre les mauvaises herbes ont des répercussions sur le rendement.

Lors d'une étude qu'elle a faite, en 1951, des méthodes agricoles dans quatre municipalités de la région argileuse de Regina et dans cinq municipalités de la région de Weyburn, la Division fédérale de l'économique a constaté la différence suivante dans le rendement moyen du blé en 1950 et 1951:

	Fermes à rendement constamment bas	*Fermes à rendement constamment élevé*
terres franches	19.0	23.0
terres argileuses	17.3	31.7

Ces campagnes agricoles ont été bonnes et de saines méthodes de culture donnaient un rendement maximum. On n'a pu attribuer cette différence à l'emploi d'une méthode déterminée, mais on a constaté que les fermes accusant un rendement élevé employaient des méthodes qui exigent des dépenses supplémentaires, telles que le genre de machines employées, la fréquence de la mise en jachère, l'emploi de la pulvérisation et d'engrais chimique.

Environ 25 p. 100 des fermes étudiées ont été choisies en nombre à peu près égal parmi celles à faible rendement et celles à rendement élevé. Il n'y avait pas de différence prononcée entre leur superficie.

On peut également signaler que les petites fermes et les fermes à faible revenu se trouvent dans une position désavantageuse, lorsque l'exploitant désire augmenter la base de production ou la capitalisation de son entreprise. Plusieurs fermes peuvent accroître leur production sans que la superficie en soit augmentée ou sans que d'autres fermes soient déplacées. Voici quelques-unes des méthodes les plus courantes en Saskatchewan:

a) Dans la région des parcs et les zones de sol gris forestier, l'amélioration de terre arable supplémentaire à l'intérieur même de la ferme actuelle. Ce travail peut coûter de $15 à $35 l'acre, selon la couverture d'arbres.

b) Enrayement des inondations qui se produisent sur une vaste région, mais particulièrement dans les deux zones des parcs. Des étendues considérables sont inondées de temps à autre, et il en résulte maintes conséquences variant de retards apportés à l'ensemencement jusqu'à l'impossibilité d'y obtenir une récolte durant plusieurs années.

c) Mesures destinées à favoriser l'irrigation ou à enrayer les inondations printannières.

d) Amélioration et accroissement de la production du bétail, approvisionnement d'eau et construction de bâtiments.

e) Accroissement du rendement et de la production au moyen d'une meilleure gestion et d'une mise supplémentaire de capitaux en vue d'augmenter les récoltes.

On a généralement estimé qu'il importait aux ministres provinciaux de l'Agriculture d'encourager et d'appuyer directement ce genre d'améliorations, à l'exception de l'octroi de crédit.

Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan institue des programmes de ce genre, en vue d'aider les fermes trop petites à augmenter leur base de production et les fermes familiales déjà existantes et suffisamment prospères à maintenir leur niveau actuel. En plus d'assurer le bien-être économique des fermes familiales, ces programmes ont également pour objet de réaliser la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des sols et des eaux de la province. Des fermes bien établies et bien gérées sont essentielles à l'utilisation judicieuse des ressources de la province. D'autre part, des exploitations non rentables qui procurent un niveau de vie inférieur entraînent mauvaise utilisation et gaspillage, et, parfois, la destruction du sol de surface et des bassins hydrographiques dont dépend une partie importante de notre économie.

Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan est organisé de façon à insister sur l'importance d'une utilisation judicieuse des terres et des sols, de la conservation des eaux et à préconiser l'emploi de méthodes plus efficaces en vue d'améliorer les travaux agricoles.

L'administration des terres de la Couronne, à l'exclusion des réserves forestières, a été concédée au ministère en 1947, et, l'année suivante, celle des ressources hydrauliques et de l'application de la loi sur les droits de captation d'eau. En 1949, nous avons organisé la Division de la conservation et de la mise en valeur, laquelle comprend en ce moment 25 ingénieurs et neufs agrologues.

Ces trois réalisations ont permis au ministère d'exécuter un programme parfaitement intégré d'utilisation des terres et de conservation des eaux, avec le personnel et les ressources nécessaires à cette fin. Ce programme a été centralisé sous l'autorité d'un seul ministère provincial, à qui il a été accordé les ressources et le personnel requis pour le coordonner en collaboration avec d'autres agences, particulièrement l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

Actuellement, le ministère comprend cinq divisions principales: représentants agricoles (vulgarisation), industrie animale, industrie végétale, terres et conservation et la mise en valeur.

La presque totalité des régions agricoles de la Saskatchewan susceptibles d'être colonisées l'a été et a fait l'objet d'une étude relative aux sols. La région de la province dont le sol a été étudié d'après une entente coopérative entre les ministères de l'Agriculture du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, ainsi qu'en collaboration avec l'Université, se répartit comme il suit:

	Superficie étudiée (milles carrés)	Superficie cartographiée (milles carrés)	Acres
Rapport n° 12 sur l'étude des sols	106,000	96,000	61,500,000
Rapport n° 13 sur l'étude des sols	15,000	9,880	6,323,000
Total	121,000	104,880	67,823,000

D'après le recensement de 1956, les fermes habitées occupaient une superficie totale de 62,794,000 acres, dont 40,506,000 étaient en valeur et 19,909,000 consistaient en terres boisées.

Dans cette région de la province, environ 7,744,000 acres appartiennent à la Couronne et sont administrées par la Division des terres du ministre de l'Agriculture. La grande partie de la superficie étudiée mais non occupée comprend 1,466,0000 acres de terres agricoles de la Couronne non occupées et 2,434,000 acres de pâturages collectifs. Par conséquent, les problèmes relatifs à la conservation et à l'utilisation des terres concernent surtout les terrains détenus à titre privé et utilisés par des cultivateurs.

Presque toutes les mesures que peuvent adopter les ministères de l'Agriculture fédéral et provincial ont des répercussions sur ce sujet. L'octroi de prêts agricoles, l'enseignement de la gestion agricole, le programme des clubs 4-H, celui visant l'amélioration du bétail, les recherches, etc., etc. forment une partie intégrante du programme d'ensemble destiné à améliorer l'utilisation et l'emploi de nos terres et de nos eaux. Certaines de ces mesures, comme le contrôle du rendement des bovins de boucherie, sont à longue portée, alors que d'autres, comme la répression des sauterelles, sont d'application immédiate. Cependant, afin de restreindre ce rapport et de le contenir dans des limites raisonnables, nous nous sommes efforcés d'exposer très brièvement les seuls programmes d'application immédiate.

1. *Programme relatif à la vulgarisation*

Les services de représentants agricoles sont organisés en vertu de la loi sur les représentants agricoles, qui pourvoit à la nomination de représentants agricoles régionaux, à l'établissement de comités agricoles de conservation et d'amélioration dans chaque municipalité, d'un Office dans chaque district, ainsi que d'un Conseil consultatif provincial composé de représentants du collège d'agriculture de l'Université, des gouvernements fédéral et provincial, de même que d'organisations agricoles.

Actuellement, nous avons 37 représentants agricoles, aidés par six adjoints, et un autre qui s'occupe de la région située au nord de la zone d'exploitation agricole. Un district ordinaire comprend neuf municipalités et 2,800 fermes. Cinq spécialistes en gestion agricole et un spécialiste en mécanique agricole répondent aux demandes des représentants agricoles dans ces domaines. En vertu du programme coopératif d'expansion agricole, il est possible d'obtenir les services de spécialistes de l'Université et du ministère fédéral.

Les comités de conservation et d'amélioration agricoles sont composés de cultivateurs que nomme et que rémunère la municipalité rurale ou le district d'amélioration locale. Les comités aident la municipalité et le représentant agricole à établir et exécuter les mesures de conservation et d'amélioration à l'échelon municipal. En 1958, 297 comités composés de 2,127 membres ont tenu 633 réunions où était expliquée la façon d'élaborer un programme.

Les offices régionaux sont composés d'une représentant que nomme chaque municipalité d'un district de représentation agricole et la moitié des membres sont itinérants. En 1958, il a été tenu 58 assemblées de ces offices en vue d'élaborer et de coordonner des programmes de conservation et d'amélioration.

L'élaboration du programme de vulgarisation est confiée à la Division des représentants agricoles, qui agit en collaboration avec le gouvernement local par l'entremise des comités agricoles et des offices régionaux. Le représentant agricole applique la ligne de conduite qu'établissent les quatre autres divisions intéressées de ce ministère et le ministère fédéral de l'Agriculture.

Avec l'aide des "représentants agricoles", les comités agricoles ont fait 135 études complètes de l'utilisation des sols de leurs municipalités. Neuf autres sont en cours. Les résultats en sont utilisés lors d'assemblée des comités et des cultivateurs. L'an dernier, il a été tenu environ 390 assemblées portant

uniquement sur des problèmes relatifs à l'utilisation et à la conservation des terres. Au cours des six dernières années, il a été tenu 980 démonstrations de récoltes fourragères pour fins de pâturage et d'alimentation, portant sur une superficie totale de 12,050 acres.

En vertu d'un programme spécial entrepris en 1957-1958, on s'efforce de renseigner les cultivateurs sur la gestion agricole et de les inciter à étudier leur entreprise. Cinq spécialistes en gestion agricole feront bientôt partie de notre personnel et, en outre, nous donnons aux représentants agricoles des cours de vulgarisation dans ce domaine. L'an dernier, nous comptions, en activité, 23 cercles de gestion agricole comptant environ 350 membres qui tenaient des statistiques détaillées. En 1958-1959, nous espérons qu'il existera environ 75 de ces cercles, comprenant environ 1,200 membres.

Si l'exécution de ce programme peut être élargie de façon satisfaisante, nous croyons que ces mesures de vulgarisation peuvent aider considérablement les petites fermes à déterminer leurs problèmes et à trouver les moyens de les résoudre; en outre, ce programme peut aider les cultivateurs exploitant des fermes familiales bien établies à améliorer et bien gérer leur entreprise.

Quelques-uns des problèmes fondamentaux concernant l'utilisation et la conservation des terres et des sols en Saskatchewan proviennent de ce que l'on insiste trop sur la culture des céréales. A cause des risques que présentent le rendement des récoltes, la pénurie de fourrage et le manque d'eau, plusieurs cultivateurs hésitent à pratiquer l'élevage du bétail. Ils ont dû disposer de leurs troupeaux à diverses périodes comme durant les années de sécheresse de 1920, 1937 et 1949. Plusieurs des programmes qu'ont institués les ministères fédéral et provincial ont pour but de corriger cette situation et d'inciter les cultivateurs à s'unir en vue de résoudre leurs problèmes. Voici quelques-uns des programmes qu'a institués la province:

a) Le programme provincial relatif aux récoltes fourragères a pour but d'accroître l'emploi de la luzerne dans les mélanges destinés à l'alimentation du bétail et à la conservation des terres. Des démonstrations et le programme de vulgarisation y aident, outre les subventions accordées aux cultivateurs, par acre ensemencée, pour leur faciliter l'achat de graines de plantes fourragères. Nous avons reçu au-delà de 43,000 commandes depuis l'institution de ce programme en 1947. Près de 7 millions de livres de graines ont été distribuées pour ensemencer environ 820,000 acres. Durant les six dernières années, nous avons tenu 900 démonstrations. Ces graines sont vendues aux cultivateurs selon la superficie qu'ils ensemencent, au prix coûtant et à la wagonnée, lors des programmes de printemps et d'automne.

b) Depuis 1948, nous maintenons des réserves de fourrage à quatre endroits distincts et, en 1958, nous avions environ 11,000 tonnes de foin en entrepôt.

c) Advenant une pauvre récolte de foin causée par la sécheresse, au début de juillet nous prenons des mesures d'urgence concernant l'approvisionnement en fourrage. Ces mesures ne demeurent ordinairement en vigueur que jusqu'au 1er novembre, afin d'inciter les cultivateurs à agir immédiatement à ce sujet. Ces mesures prévoient la répartition entre cultivateurs des frais de transport du fourrage et de l'équipement destiné à cet effet, ainsi que des frais de transport des semences, au besoin. Le montant affecté à l'exécution de ces programmes varie selon les besoins. En 1937, il en a coûté $10,880,000 pour transporter chaque semaine de 1,200 à 1,800 wagonnées de foin et de céréales de provende pour alimentation en hiver, $138,000 en 1949, et environ $375,000 en 1958-1959, dépenses qui ont été partagées avec le gouvernement fédéral.

d) Aide à l'établissement de pâturages collectifs et à l'exécution d'entreprises de production fourragère et d'irrigation.

e) Programme de destruction des sauterelles. Les frais varient selon le degré d'infestation et la nature du programme. En 1949, la province a dépensé, pour la destruction des sauterelles $1,153,000, dont elle a recouvré $443,000 sur les ventes faites aux cultivateurs. La vente d'insecticides pulvérisables a considérablement réduit le coût net de certains programmes entrepris par le gouvernement, mais le stockage comporte de graves risques. Environ un million de dollars de produits chimiques ont été achetés et sont actuellement entreposés pour la campagne de 1959.

f) Travaux de la Division de l'industrie animale en vue de stimuler et favoriser la production de bestiaux plus profitables et de meilleure qualité.

g) Afin d'encourager l'exécution de divers programmes, le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan offre de payer au titre d'aide méritée 50 p. 100 des frais relatifs à certaines entreprises. En général, cette aide est mise à la disposition des municipalités, des régions de conservation et des coopératives, et comprend:

(i) Jusqu'à concurrence de $125 par barrage ou fosse-réservoir au nord de la région établie en vertu de la *loi sur le rétablissement agricole des Prairies*. En 1958, une aide a été versée à l'égard de 201 barrages et fosses-réservoirs.

(ii) La moitié des dépenses subies pour détruire et extirper l'euphorbe ésule, la centaurée, le cresson blanchâtre, la linaire commune et le silène enflé. L'extirpation de ces mauvaises herbes évite des frais supplémentaires de culture et l'utilisation d'herbicides sur le sol qui renferme ces herbes.

(iii) La moitié du coût des pulvérisateurs à forte ou à faible pression et de leurs accessoires pour rideaux protecteurs, mauvaises herbes, broussailes et insectes du bétail et des plantes. Jusqu'ici, 160 de ces machines ont été achetées.

(iv) Le coût des semences pour engazonner la bordure des routes et les bords des fossés afin d'y enrayer les mauvaises herbes et l'érosion. En 1958, 901 milles de routes et de fossés ont été engazonnés.

(v) La moitié du coût d'ensemencement requis pour profiler les rigoles et la moitié du coût d'achat des semences requises pour engazonner des voies d'eau. Durant l'année 1957-1958, vingt-huit entreprises ont été complétées.

(vi) Des groupes organisés de cultivateurs reçoivent de l'aide à l'égard de programmes destinés à enrayer l'érosion, à régulariser le débit des eaux et à améliorer les sols. Dans une région située au sud-est de Prince-Albert, cinq coopératives de régularisation du débit de l'eau sont en activité sur des terres qu'occupent 200 cultivateurs et qui comprennent 120,000 acres. Soixante-quinze cultivateurs sont membres de ces coopératives et trois autres sont en voie d'organisation. Dans cette région sujette à une grave érosion causée par l'eau, on a améloiré les canaux et stabilisé le débit de l'eau dans les rigoles sur une longueur de 72 milles. Les débris végétaux sont maintenant bien retenus sur 20,000 acres; la culture par bandes alternantes est pratiquée sur 9,000

acres et 1,575 acres ont été ensemencées avec des mélanges de graminées et de légumineuses. Dix autres petits bassins hydrographiques font l'objet d'une étude en vue d'y apporter des améliorations de ce genre.

(vii) On accorde une aide de $16 par mille par année durant trois années consécutives, afin d'aider à la plantation d'arbres servant de rideaux protecteur en bordure des champs et des routes. Avant que soient faits les paiements relatifs aux deuxième et troisième années, il faut extirper les mauvaises herbes et remplir les vides. 941 milles d'arbres ont été plantés en vertu de ce programme. On offre aux municipalités la moitié du coût des planteuses d'arbres, et 43 de ces machines ont déjà été achetées.

(viii) La moitié des frais de mise en valeur des pâturages collectifs et des entreprises de culture de plantes fourragères (voir détails ci-après).

2. UTILISATION ET CONSERVATION DES EAUX

La Division de la conservation et de la mise en valeur a été organisée en 1949. Le personnel actuel comprend 25 ingénieurs civils et 9 agrologues. En plus de régir les eaux de surface et d'attribuer les droits de captation d'eau en vertu de la loi sur les droits de captation d'eau, cette division se charge des travaux de construction et d'aménagement du ministère. Elle applique également les mesures législatives concernant la répartition des eaux, l'irrigation, l'assèchement des terres, l'enrayement des inondations et la mise en valeur des terres.

La *loi sur l'énergie hydraulique* accorde à la Couronne la possession de toutes les forces hydrauliques provinciales, ainsi que le droit de les utiliser. Il peut être disposé des emplacements au moyen de permis ou de baux. Cette loi réserve à la Couronne le droit de déterminer les cours d'eau dont il peut être disposé et qui peuvent être utilisés, en vertu d'une autorisation, en vue de l'exploitation des ressources hydrauliques.

Aux termes de la loi sur les droits de captation d'eau, la propriété de toutes les eaux de surface est dévolue à la Couronne. Cette loi reconnaît la concurrence pour la possession des eaux de surface employées à des fins utiles et réglemente la répartition de ces mêmes eaux.

La loi sur les droits de captation d'eau a pour objet de conserver, dans l'intérêt public, un approvisionnement d'eau variable, restreint et souvent difficile à prévoir, et d'assurer, à l'intérieur de régions dispersées dont la nature varie de l'aridité à la semi-humidité, une judicieuse répartition des eaux en conformité des droits de priorité et du degré d'utilité résultant de l'emploi de ces eaux. En 1958, on a fait 1,500 inspections d'entreprises autorisées, afin d'en vérifier l'utilité et d'aider les propriétaires à les gérer et à les entretenir.

Aux termes de la loi sur les usagers de l'eau et de la loi sur les districts d'irrigation, les cultivateurs qui ont la haute main sur des terres irrigables peuvent se grouper en vue de construire, d'exploiter et d'entretenir des réseaux d'irrigation, d'aménager des terrains et d'utiliser les eaux. La province construit les ouvrages secondaires destinés à conduire l'eau à chaque parcelle de terrain irrigable; elle aide à certains travaux de nivellement et fournit les services de génie. Les cultivateurs creusent les fossés d'adduction, améliorent leur terre et doivent, moyennant une certaine aide financière, les entretenir.

La sécheresse et la dépression des années trente ont influé sur les réalisations projetées aux termes des lois sur la conservation des eaux dont nous avons exposé les objets ci-dessus. La reprise des affaires n'était pas bien avancée avant l'avènement de la Seconde Guerre mondiale; par conséquent les travaux exécutés en vertu de la législation en question n'ont guère pris d'importance avant 1948.

Jusqu'ici les travaux d'irrigation ont eu pour principal objet de produire du fourrage. Depuis 1948, des entreprises d'irrigation plus considérables ont été réalisées sur une étendue totale de 15,000 acres de terre arable. On a creusé 260 milles de canaux d'irrigation secondaires et de fossés dans les champs. Ce programme a coûté environ $1,671,589, à l'exclusion des dépenses relatives à l'emmagasinage des eaux qui ont été acquittées par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

La loi sur la conservation et la mise en valeur permet aux groupes de cultivateurs légalement organisés, aux administrations locales ou à la province, de construire et exploiter tous ouvrages nécessaires à la conservation ou à la mise en valeur des terres et des eaux. Les dépenses en immobilisations et les frais d'entretien peuvent être exigés à l'égard des terres qui bénéficient de cette loi.

Par l'entremise d'un organisme appelé l'Administration régionale de conservation et de mise en valeur, le ministère aide les cultivateurs en contribuant 50 p. 100 du coût de construction d'ouvrages approuvés et relatifs à l'enrayement des inondations, et paie jusqu'à 33 p. 100 des frais d'exploitation et d'entretien. En outre, lorsque les obligations de l'Administration régionale peuvent se vendre localement, le gouvernement peut en acheter un certain pourcentage. Des relevés techniques préliminaires sont exécutés gratuitement.

En général, la précipitation de la période de 1951-1957 a été supérieure à la normale, et il en est résulté des inondations superficielles qui ont causé plus de dommages qu'au cours de n'importe quelle autre période d'humidité. On a dénombré environ 500 régions en difficulté et on a étudié la possibilité d'enrayer les inondations dans plus de la moitié de ces régions. On a réalisé environ 100 entreprises, en construisant des ouvrages destinés à enrayer les inondations, notamment en creusant environ 800 milles de fossés pour faire écouler les eaux excédentaires vers leurs débouchés naturels. Ce programme d'enrayement des inondations a coûté environ cinq millions de dollars.

3. MISE EN VALEUR DES TERRES ET TERRES DE LA COURONNE

En 1947, les terres de la Couronne ont été transférées du ministère des Ressources naturelles au ministère de l'Agriculture, et on a établi la Division des terres dont le personnel comprend actuellement 30 agrologues.

En 1951, il a été institué un Comité de coordination entre les ministères de l'Agriculture et des Ressources naturelles. Ce comité a pour fonction d'étudier des régions choisies d'un commun accord et de soumettre aux deux ministres des recommandations relatives à la meilleure utilisation possible de ces régions. On examine également d'autres problèmes communs, comme la maîtrise des incendies à l'orée des forêts. Depuis la création de ce comité, 66,390 est résulté le début de l'étude des sols de la Saskatchewan et l'exploitation du acres ont été retirées du domaine forestier et affectées à des fins agricoles, et 353,300 acres de terres agricoles ont été transférées aux forêts provinciales.

Depuis les années trente, il s'est vendu peu de terres provinciales; on en dispose ordinairement en accordant des baux à long terme. Avant d'accorder un bail à long terme, on classifie les terres selon leur usage approprié: culture générale, culture du foin, pâturage, mise en valeur, assolement spécial, etc. Le bail prévoit des mesures d'amélioration selon l'usage auquel est affectée la terre. Les terrains sont loués pour fins de pâturage à un prix dépendant de la capacité estimative d'entretien du potentiel d'élevage et du prix du bœuf. Les baux pour fins de culture sont accordés moyennant 1/16 à 1/9 de la récolte, selon la cote du sol. On accorde des allocations en vue d'accroître l'étendue des fermes non rentables.

Nous administrons au-delà de 9 millions d'acres de terres provinciales. Il a été accordé, pour fins de pâturage et de culture du foin, des baux et permis englobant au-delà de 5½ millions d'acres et, pour fins de culture, au-delà de 800,000 acres. Actuellement, 87,000 acres sont retenues pour être affectées à des entreprises d'utilisation des terres présentement à l'étude.

En 1947 a été entrepris un programme visant à accroître le potentiel de production de la province, aider à l'établissement de fermes rentables ainsi qu'à l'établissement des anciens combattants.

3,679 parcelles de terres de la Couronne ont été ajoutées à des fermes déjà existantes au moyen de baux de 33 ans, et 2,110 nouvelles fermes ont été établies, dont 1,844 par des anciens combattants. Sur les nouvelles fermes, une superficie initiale a été défrichée et, en 1952, il a été entrepris un nouveau programme en vertu duquel les locataires de terres de la Couronne pouvaient toucher des paiements en espèces en vue d'améliorer ces terres. Ce programme autorise le versement annuel de $12.50 à $30 l'acre à l'égard de chaque bail, jusqu'à ce que 400 acres soient en culture sur la ferme. Durant l'année financière 1957-1958, les paiements au comptant se sont élevés à plus de $700,000. Une somme d'environ $5,200,000 a été versée en espèces pour aider les locataires à défricher des terres de la Couronne; en outre, une valeur de $1,800,000 en part de culture a été retenue par les locataires en paiement du défrichement.

Aux termes de la loi sur l'utilisation des terres, un Office d'utilisation des terres acquiert surtout au moyen de cession, faites par les municipalités, de privilèges en matière de taxes ou de certificats relatifs à vente pour taxes, des terres à faible productivité qui ont été abandonnées ou qui ont été mal employées. Depuis sa création, l'Office a acquis au-delà d'un million d'acres de terre, et au-delà de 625,000 acres ont été transformées en pâturages collectifs.

Depuis 1950, l'Office a reçu des municipalités très peu de privilèges en matière de taxes. Cependant, l'acquisition de terres impropres à la culture se poursuit en vertu d'un programme d'achat au rythme de $100,000 à $200,000 par année.

On trouve des exemples de ce qu'ont réalisé l'Office de l'utilisation des terres et la Division de la conservation et de la mise en valeur dans les entreprises de Meyronne, Mortlach, Regina-Beach et Squaw Creek. A une époque, ces régions de terres légères et sablonneuses étaient entièrement occupées et cultivées. Au début des années vingt, on a commencé à les abandonner pour les reprendre et les abandonner de nouveau durant les années trente. L'Office a obtenu le titre de propriété à l'égard de 40,000 acres situées dans ces quatre régions. Plus de 17,000 acres ont été mises en valeur et ensemencées avec des mélanges de graminées et de luzerne. Ces régions sont maintenant utilisées de façon permanente, soit comme entreprises collectives de production de foin, soit comme pâturages collectifs. Dans ce programme de mise en valeur, au cours des dix dernières années, 49,000 acres ont été défrichées de nouveau et 67,000 acres ensemencées en plantes fourragères vivaces.

Les problèmes que posent les terres impropres à la culture ne se limitent pas au sud de la province. Au cours des dernières années, l'Office a accompli une grande partie de son travail dans le nord de la Saskatchewan, et plusieurs agglomérations, établies durant les années trente, ont été achetées ou transformées en terres de la Couronne, et la région touchée a été affectée au pâturage ou au reboisement.

L'Office de l'utilisation des terres a fourni à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies les terres requises pour l'exécution d'un vaste programme d'établissement de pâturages collectifs durant la fin des années trente. Ce programme s'est continué ces dernières années; des terres de la

Couronne, des terres relevant de l'Office de l'utilisation des terres, ainsi que des terres transférées par actes de vente ont été mises à la disposition de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, de la province, de coopératives et de municipalités en vue d'en faire des pâturages.

Il est offert aux municipalités et aux coopératives qui établissent des pâturages une aide financière jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des frais de construction de clôtures et des enclos, d'installation d'eau et d'amélioration des terres. Durant les dix dernières années, le ministère a versé environ $350,000 à des associations coopératives de pâturage.

Voici le programme concernant les pâturages et les progrès réalisés dans ce domaine durant les dix dernières années:

	1948		1958	
Genres de pâturage	nombre	acres	nombre	acres
Adm. du rétab. agric. des Prairies ..	43	1,260,000	56	1,600,000
Coopératives	16	108,700	95	472,030
Provinciaux	3	153,500	20	354,000
Municipaux	6	25,000	7	27,500
Totaux	68	1,547,200	178	2,453,530

La superficie indiquée pour l'année 1958 représente environ, par vache, 16 acres de pâturage d'été pour plus de 150,000 animaux.

Ces trois dernières années, le gouvernement a accordé une attention toute particulière aux pâturages de la Saskatchewan septentrionale. Le manque de pâturages, le nombre considérable de petites fermes, le coût élevé du défrichement des terres à pâturage et la nécessité d'améliorer la qualité du cheptel sont les raisons fondamentales qui ont déterminé l'élaboration de ce programme. L'été prochain, la province exploitera des pâturages septentrionaux à Erwood, Bertwell, Chagoness (R.M. 398), Donlands, Bapaume et Hatherleigh. Des travaux sont en cours à Beacon-Hill, et trois ou quatre autres pâturages seront prêts à être exploités d'ici deux ans. Ces entreprises exigent des travaux coûteux de défrichement et d'ensemencement.

RÉGIONS EN DIFFICULTÉ ET RECOMMANDATIONS

En 1960, l'Institut agricole du Canada a exposé un projet de programme national concernant la conservation des sols et des eaux, ainsi que l'utilisation des terres. On y recommandait, pour tout le Canada, l'établissement d'un programme national de conservation des sols et des eaux et d'utilisation des terres, ainsi que la création d'un conseil national et la nomination d'un coordonnateur fédéral. L'Institut recommandait également que la conservation des sols et des eaux disponibles pour fins agricoles soit confiée au ministère de l'Agriculture de la province intéressée.

La Saskatchewan s'enorgueillit d'avoir exécuté ces recommandations dans le domaine de sa compétence. Il faut également signaler que l'Alberta et le Manitoba adoptent des mesures efficaces à cet égard.

On peut signaler que l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et l'Administration de l'assainissement des terrains marécageux des provinces Maritimes ont maintenant l'organisation voulue pour donner suite à ces recommandations. Actuellement le Canada a réellement besoin d'un programme national concernant la conservation des sols et des eaux et l'utilisation des terres, en vertu duquel les provinces pourraient recevoir de l'aide qui leur permettrait de résoudre leurs problèmes agicoles particuliers.

1. *Conservation des eaux, enrayement des inondations et asséchement.*

En vertu du programme d'asséchement établi par le gouvernement provincial, il peut être accordé, dans des régions de conservation, 50 p. 100 du coût des ouvrages destinés à enrayer les inondations et à l'asséchement, ainsi que 33⅓ p. 100 des frais d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Cette ligne de conduite a été annoncée en 1957. Bien que plusieurs régions de conservation aient été organisées et que des plans préliminaires aient été dressés à l'égard de 60 projets, seulement cinq ont été réalisés. En général, les inondations ont été plutôt sporadiques, et surtout dans les présentes conditions économiques, les cultivateurs ont été peu disposés à accepter les responsabilités qui leur incomberaient à cet égard.

Durant la période de colonisation de la province, des terres ont été occupées et des titres émis dans des régions trop humides ainsi que dans d'autres qui auraient dû être affectées à l'emmagasinage des eaux te soumises à des mesures destinées à enrayer les inondations durant les cycles d'humidité. En 1956 et 1957, le ministère a dépensé au-delà de $2,250,000 pour enrayer les inondations dans les régions habitées de la province, ce qui indique la nécessité de prendre des mesures correctives.

L'asséchement direct ou la dérivation directe des eaux en crue, bien qu'elles soient habituellement les manières les moins coûteuses et les plus faciles d'obvier aux inondations, ne sont pas souvent les meilleures. Si nous désirons faire le meilleur usage de nos eaux et nos terres, il nous faut construire des bassins d'emmagasinage, acheter les terres sujettes à inondation et propices à la construction de réservoirs, traiter le sol et amliorer les rigoles principales. D'autres utilisations des terres et de l'eau, comme la culture de plantes fourragères, la préservation de la faune ou l'établissement de terrains de récréation, sont des éléments d'un programme de conservation sur lesquels il faut s'arrêter. Il n'est pas pratique de permettre à des familles agricoles de quitter leurs fermes durant les années humides et de faire réoccuper ces mêmes terres durant la période de sécheresse suivante; n'y est-il dans l'intérêt durable de la province et du gouvernement fédéral d'appliquer la solution directe, soit l'asséchement et l'enrayement des inondations au moyen de canaux qui transporteront un volume considérable d'eau, par la voie la plus courte, dans des rigoles principales des bassins d'emmagasinage déjà combles.

Cependant, des mesures d'ensemble applicables à un bassin hydrographique sont coûteuses et exigent des études et du temps pour être exécutées. Si un programme de ce genre doit être entrepris et mené à bonne fin, il faut instituer un programme national de conservation qui permettrait aux provinces d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation d'un pareil projet, avec octroi d'aide méritée.

2. *Eau requise pour fins domestiques et abreuvement du bétail.*

Beaucoup de régions de la Saskatchewan n'ont pas d'eau superficielle. Le manque d'eau a empêché maints cultivateurs d'élever des bestiaux. Durant les années de sécheresse, la pénurie d'eau dans les pâturages pose souvent un problème plus grave que l'insuffisance de fourrage.

Le programme de l'alimentation des fermes en eau, entrepris par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, a été une partie fondamentale d'un programme de conservation. Malheuresement, il ne s'applique pas à la région septentrionale de la province, où l'élevage des bestiaux peut être un élément encore plus important d'un programme de conservation des fermes que dans la région méridionale. Ces dernières années, la province a offert aux régions s'étendant au nord de la limite une aide à peu près semblable à celle que fournit l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. En 1958, la première année de sécheresse depuis l'institution de ce programme et la première année

où une récession dans le domaine de la construction a permis l'emploi des machines à d'autres usages, 201 fosses-réservoirs ont été aménagées ce qui indique jusqu'à quel point elles étaient nécessaires.

Jusqu'à maintenant, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a aidé à aménager 30,109 fosses-réservoirs et 4,351 digues pour l'abreuvement du bétail.

La récente augmentation de l'aide accordée par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies s'imposait et est bien accueillie.

Il importe de chercher des moyens de réduire la déperdition et l'évaporation de l'eau dans les fosses-réservoirs et des petits réservoirs. Si l'on veut donner une certaine solidité à une entreprise d'élevage qui dépend de l'eau de ruissellement, il est nécessaire d'accumuler des réserves. Il faut étudier à fond la possibilité d'aider au creusage de puits. L'aide actuellement offerte à cet égard est très utile, et il est réellement nécessaire de l'augmenter et de l'étendre à toutes les régions de la province.

3. *Approvisionnement d'eau des municipalités.*

On a fait grand état des changements apportés à la vie rurale en Saskatchewan. Notamment, il y a tendance à l'établissement de plus grands centres, comprenant une population de 500 et plus, où la concentration d'installations de services peut desservir une région plus étendue.

Lorsque la population de ces centres dépasse le chiffre de 150 à 300 habitants qu'ils comptaient il y a quelque 20 années, les mesures d'hygiène publique, l'établissement de l'énergie électrique et le désir d'atteindre un niveau de vie plus élevé exigent l'installation de système d'adduction d'eau et d'égouts. Après l'installation de ces services, la consommation d'eau par tête triple ou quadruple.

Dans la province, l'expansion normale de plusieurs centres de ce genre entraînera une grave disette d'eau. D'autres éprouveront de graves embarras si la sécheresse persiste durant encore deux ou trois ans. L'économie de ces collectivités dépend de l'industrie agricole des régions environnantes. Souvent, l'installation de système d'aqueduc et d'égout leur impose un très lourd fardeau financier. Sauf de rares exceptions, elles ne peuvent acquitter les frais qu'exige un aprovisionnement d'eau assuré.

Le Conseil de recherches de la Saskatchewan a fait faire une étude d'ensemble de ce problème par trois sociétés d'ingénieurs. Au cours des années passées l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a construit des bassins d'emmagasinage d'eau pour fins municipales. Cette aide a été très bien accueillie et a aidé beaucoup de collectivités.

On estime essentiel que les gouvernements élaborent un programme visant à fournir l'eau nécessaire à la réalisation de ces entreprises. Pareilles mesures entreraient dans le cadre du programme national recommandé en vue de la conservation de l'eau, de l'enrayement des inondations et de l'asséchement des terres.

4. *Entreprises d'irrigation.*

Nous mentionnons ce sujet simplement pour signaler un principe que nous estimons important dans toute entreprise de conservation et d'utilisation de l'eau. En vertu du décret C.P. 2298 et de divers accords conclus avec les provinces, le gouvernement fédéral a entrepris de construire des bassins d'emmagasinage d'eau et des "canaux principaux", et la province s'est engagée à construire des réservoirs secondaires et des réseaux de distribution, ainsi qu'à aider les cultivateurs à mettre leurs terres en valeur, etc., afin d'utiliser les eaux ainsi conservées.

De même, le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé, en vertu de son programme d'urgence de 1956 relatif à l'enrayement des inondations, à établir les débouchés principaux, les administrations locales devant s'occuper des canaux latéraux, etc.

On estime que ces mesures fragmentaires ne suffisent pas à exécuter un programme de conservation et d'utilisation de l'eau pour les raisons suivantes:

(1) Par suite des incertitudes et des divergences de vues concernant la définition des ouvrages, les divers projets proposés sont interprétés et exécutés de façons différentes.

(2) La proportion des frais qu'assument les divers gouvernements varie considérablement d'une entreprise à l'autre.

(3) Le même projet donne lieu à des études fragmentaires, les agences intéressées entreprenant souvent sur le même sujet des études indépendantes fondées sur des points de vues différents.

(4) Par suite de problèmes locaux d'ordre économique ou financier, il est possible qu'un projet ne soit jamais complètement réalisé.

(5) Le public peut tellement insister pour que le gouvernement fédéral accomplisse un ouvrage important que le gouvernement provincial ou une administration municipale pourra difficilement exposer les problèmes qu'entraînerait sa participation à une telle entreprise.

Pour ces raisons nous estimons qu'il est essentiel à tout programme national que l'entreprise réalisée serve de base à l'étude et à l'aide financière.

5. *Discontinuation de la culture de terres ingrates.*

Il existe encore une vaste étendue de terres en culture qui devraient être classées comme terres ingrates à cause de leur faible rendement ou parce qu'elles sont d'un faible rendement et à la fois exposées à l'érosion.

Comme on l'a signalé plus haut, le ministère dépense de $100,000 à $200,000 par année pour acheter ces terres, qui sont ensuite engazonnées et ordinairement affectées à des pâturages collectifs.

Ce programme pourrait être amplifié considérablement moyennant apport d'aide financière.

6. *Plantation d'arbres.*

Une des meilleures mesures de conservation du gouvernement fédéral a été d'assurer un approvisionnement constant d'arbres provenant des fermes forestières d'Indian-Head et de Sutherland. En 1937, ce travail s'est étendu à l'établissement de rideaux protecteurs d'essai sur des terres de Conquest et d'Aneroid, en Saskatchewan, et de Lyleton, au Manitoba.

Le gouvernement de la Saskatchewan a élargi ce programme en aidant financièrement à la plantation de rideaux protecteurs et à l'achat de planteuses, comme nous le disons ailleurs.

Nous estimons qu'il faudrait favoriser davantage la plantation d'arbres dans les régions habitées ou dans les régions agricoles de la province. Le gouvernement fédéral pourrait fort bien accorder, à l'instar du gouvernement provincial, une aide de $16 par mille, et le nombre d'années durant lesquelles elle est versée pourrait être prolongée afin d'assurer un meilleur entretien de ces arbres.

Une mesure de conservation que maintes collectivités accueilleraient favorablement consisterait à accorder de l'aide à l'égard de plantations solides, particulièrement de conifères, sur une base communautaire, laquelle aide contribuerait à abaisser le coût d'achat et les frais d'entretien des terres durant la période d'établissement.

7. *Pâturages collectifs dans les régions boisées.*

Il importe d'instituer un système d'assolement sur la plupart des fermes situées dans la région boisée de la province, afin de réduire les pertes causées par l'érosion du sol et d'en améliorer la fertilité. Cependant, les problèmes économiques auxquels doivent faire face les exploitants de petites fermes, qui sont nombreuses dans ces régions, sont tels que les cultivateurs ne peuvent affecter à des fins de pâturage des terres arables en culture; du moins, ils ne peuvent en affecter suffisamment pour pratiquer l'élevage de bestiaux de façon rentable.

Contrairement aux régions des prairies, les terres non arables et non cultivées sont recouvertes de peupliers et imporpres au pâturage dans leur état naturel. Il en coûte ordinairement de $15 à $35 l'acre pour défricher et améliorer ces terres, ce qui dépasse les moyens financiers de la plupart des cultivateurs de la région.

Depuis deux ans, la province a entrepris, dans le nord de la Saskatchewan, la réalisation d'un vaste programme d'établissement de pâturages, auquel elle consacre, annuellement, outre l'aide méritée, une somme de $300,000 à $500,000. Au cours de l'année prochaine, six pâturages collectifs provinciaux seront exploités dans la région boisée de la province s'étendant au nord de la limite établie par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Nous estimons que cette mesure premettra aux petits cultivateurs de la région voisine de ces pâturages d'accroître leur entreprise en élevant des bovins et des moutons, et en utilisant avec profit le foin obtenu par l'assolement de leurs terres arables.

Il y a lieu et il est nécessaire d'accroître sensiblement la portée de ces mesures. En établissant des rapports judicieux entre gouvernements et un programme intégré, il serait possible de contribuer à la conservation de la faune et à la production forestière, aussi bien qu'à l'économie des petites fermes de la région en y favorisant l'élevage des bovins et des moutons. A cette fin, il faut une aide fédérale, soit pour amplifier le présent programme de pâturage établi en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, soit pour accorder de l'aide méritée.

8. *Réserves et production de fourrage.*

La pénurie de fourrage et d'eau dans des régions de sécheresse, cause des embarras fréquents aux éleveurs de bestiaux aussi bien qu'au gouvernement de la Saskatchewan. La sécheresse du début des années vingt des années 1937 et 1949 a provoqué un écoulement plus ou moins considérable de bestiaux de reproduction. Ce problème est important à cause du rapport étroit qui existe entre l'élevage des bestiaux et les mesures de conservation, et aussi à cause de ses répercussions sur les petites fermes.

Au cour des années, le ministère de l'Agriculture a tâché de résoudre ce problème de diverses façons. On s'est efforcée et on s'efforce encore d'aider au transport du foin durant les années de sécheresse, de favoriser et d'aider la culture de plantes fourragères et de vulgariser un programme intensif visant l'entreposage de réserves de provende; mais le problème n'en subsiste pas moins.

Les mesures suivantes, entre autres, ont été utiles: il est tenu compte de la superficie ensemencée en plantes fourragères lorsqu'est établi le contingent des livraisons de céréales; il est permis de faire des livraisons supérieures au contingent lorsqu'on achète des semences de plantes fourragères.

Cependant, il semble que d'autres mesures devraient être expérimentées, comme l'octroi d'une aide financière en vue de favoriser l'affectation de terres arables à la production de plantes fourragères, et d'une aide à la construction d'abris à foin. Ces deux mesures pourraient entraîner des dépenses considérables; la première, particulièrement, pourrait susciter d'importants problèmes d'ordre administratif.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

JAN 8 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Fascicule 7

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 1959

SÉANCE DU JEUDI 21 MAI 1959

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

TÉMOINS:

MM. Adélard Bellemare, président, Omer Deslauriers, vice-président, Raynald Ferron, gérant général et le Dr Roger Perrault, économiste, tous de La Coopérative Fédérée de Québec. L'honorable L. C. Halmrast, ministre de l'Agriculture de l'Alberta.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

21144-1—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson,

les honorables sénateurs:

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith (*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—(31)

(Quorum, 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat

MARDI 17 février 1959

"L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des trois dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée."

Le greffier du Sénat.
J. F. MacNeill.

21144-1—1½

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 20 mai 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 8 heures du soir.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (*président*), Basha, Bois, Golding, Inman, Leonard, MacDonald, McGrand, Taylor (*Westmorland*) et Vaillancourt (10).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité continue l'étude de l'ordre de renvoi en date du mardi 17 février 1959.

Ont témoigné: les représentants suivants de la Coopérative Fédédée de Québec:

M. Adélard Bellemare, *président,* Omer Deslauriers, *vice-président,* Raynald Ferron, directeur général, et le Dr Roger Perrault, économiste.

A 9 h. 45 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain, jeudi 21 mai 1959, à dix heures et demie de la matinée.

JEUDI 21 mai 1959.

La séance est reprise à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (*président*), Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Crerar, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McGrand, Stambaugh, Taylor (*Westmorland*), Turgeon et Wall (16).

A témoigné: L'honorable L. C. Halmrast, ministre de l'Agriculture, Edmonton (Alberta).

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 27 mai 1959 à huit heures du soir.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 20 mai 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à huit heures du soir, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, comme nous sommes en nombre, je déclare que la séance est ouverte. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous ce soir les délégués de la Coopérative fédérée de Québec. Je demanderais à M. Raynald Ferron, directeur général, de nous présenter les autres membres de la délégation.

M. FERRON: Monsieur le président, honorables sénateurs, avant de vous donner un résumé du mémoire que la Coopérative fédérée de Québec désire vous soumettre, j'ai l'honneur de vous présenter les membres de notre délégation. En premier lieu, nous avons M. Adélard Bellemare, président de la Coopérative fédérée de Québec et de son comité exécutif. Il est aussi président de la coopérative de sa localité. De plus, c'est un excellent cultivateur. Nous avons aussi M. Omer Deslauriers, vice-président de la Coopérative, qui est aussi vice-président du comité exécutif. M. Deslauriers est lui aussi président de la coopérative locale de Granby et c'est un bon cultivateur. Le troisième membre de la délégation est le Dr Roger Perrault, notre économiste. Il est chargé de la Division de l'économique de la Coopérative fédérée de Québec. Enfin, permettez-moi de me présenter moi-même Raynald Ferron, directeur général.

Honorables sénateurs, vu que notre président, M. Bellemare, n'est pas familier avec la langue anglaise, il demandera le privilège, si vous le voulez bien, de dire quelques mots en français, après quoi je passerai à la lecture du mémoire.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

M. BELLEMARE:

(*Texte*)

Mémoire de la Coopérative Fédérée de Quebec au Comité Spécial d'Enquête sur l'Utilisation des Teres au Canada[1]

Introduction:

La Coopérative Fédérée de Quebec (La Fédérée) exprime au Comité Spécial d'Enquête sur l'Utilisation des Terres au Canada ses plus vifs remerciements de l'occasion qu'il lui donne de présenter son point de vue sur la meilleure utilisation possible des terres dans la province de Québec. Elle tient pour assuré qu'en recueillant les opinions, points de vue et renseignements de divers groupements ou spécialistes intéressés au développement de l'agriculture et en

[1] Dans la préparation de ce mémoire, nous avons puisé aux rapports généraux des Commissions Tremblay. Héon, Gordon et aux travaux de la Fédération Canadienne de l'Agriculture et à ceux de la Corporation des Agronomes de la Province de Québec.

suggérant les meilleurs moyens à prendre pour assurer une utilisation rationnelle des terres au pays, le Comité rendra des services inappréciables à l'agriculture de la province de Québec et à celle du Canada tout entier.

La Fédérée souscrit aux termes d'instruction dont est chargé le Comité Spécial d'Enquête, à savoir: " L'utilisation des sols au Canada et les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadiennes et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent". Elle reconnaît le bien fondé de politiques à long terme d'utilisation rationnelle des terres en vue d'accroître la productivité des sols. Cependant on ne devra pas perdre de vue qu'il faudra, en même temps, rationaliser nos productions végétales et animales, c'est-à-dire, les rendre plus adéquates aux besoins des marchés national et international. La Fédérée estime que pour réaliser le meilleur emploi possible des terres, il importe d'abord de relever la situation économique des cultivateurs de façon à rendre les fermes rentables.

Au cours de la présentation de notre mémoire, nous nous appuierons sur les prémisses suivantes:

1. Les richesses agricoles du Québec doivent être utilisées le plus efficacement possible, de façon à ce qu'elle fournissent leur apport maximum au revenu national et que les cultivateurs améliorent leur situation économique et reçoivent leur juste part du développement économique;
2. Les politiques spécifiques destinées à assurer le meilleur emploi possible de nos terres viendront s'ajouter à des politiques générales;
3. Le principal objet de ces politiques générales est de permettre aux bonnes fermes de demeurer rentables et de rendre rentables celles qui sont dans les conditions de le devenir. Les cultivateurs auront ainsi les outils économiques nécessaires pour appliquer les politiques spécifiques destinées à assurer un emploi rationnel du sol;
4. Les politiques générales et spécifiques devront permettre au plus grand nombre possible de cultivateurs de conserver la propriété et la maîtrise de leurs fermes;
5. Les politiques spécifiques devront tenir compte dans leur application des caractéristiques agraires et économiques distinctives des principales régions naturelles de la province;
6. Dans l'application des politiques d'utilisation des terres, on devra tenir compte des développements et des répercussions de l'intégration ainsi que des problèmes de marché.

Je demanderais maintenant à M. Ferron de donner lecture du mémoire.

(*Traduction*)

M. FERRON: Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous donne maintenant lecture du mémoire en anglais.

MÉMOIRE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC AU COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

(*Texte*)

Introduction

La Coopérative Fédérée de Québec (La Fédérée) exprime au Comité Spécial d'Enquête sur l'Utilisation des Terres au Canada ses plus vifs remerciements de l'occasion qu'il lui donne de présenter son point de vue sur la meilleure utilisation possible des terres dans la province de Québec. Elle tient pour assuré qu'en recueillant les opinions, points de vue et renseignements de divers groupements ou spécialistes intéressés au développement de l'agriculture et en suggérant les meilleurs moyens à prendre pour assurer une utilisation rationnelle des terres au pays, le Comité rendra des services inappréciables à l'agriculture de la province de Québec et à celle du Canada tout entier.

La Fédérée souscrit aux termes d'instruction dont est chargé le Comité Spécial d'Enquête, à savoir: "L'utilisation des sols au Canada et les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadiennes et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent". Elle reconnaît le bien fondé de politiques à long terme d'utilisation rationelle des terres en vue d'accroître la productivité des sols. Cependant, on ne devra pas perdre de vue qu'il faudra, en même temps, rationaliser nos productions végétales et animales, c'est-à-dire, les rendre plus adéquates aux besoins des marchés national et international. La Fédérée estime que pour réaliser le meilleur emploi possible des terres, il importe d'abord de relever la situation économique des cultivateurs de façon à rendre les fermes rentables.

Au cours de la présentation de notre mémoire, nous nous appuierons sur les prémisses suivantes:

1. Les richesses agricoles du Québec doivent être utilisées le plus efficacement possible, de façon à ce qu'elles fournissent leur apport maximum au revenu national et que les cultivateurs améliorent leur situation économique et reçoivent leur juste part du développement économique;
2. Les politiques spécifiques destinées à assurer le meilleur emploi possible de nos terres viendront s'ajouter à des politiques générales;
3. Le principal objet de ces politiques générales est de permettre aux bonnes fermes de demeurer rentables et de rendre rentables celles qui sont dans les conditions de le devenir. Les cultivateurs auront ainsi les outils économiques nécessaires pour appliquer les politiques spécifiques destinées à assurer un emploi rationnel du sol;
4. Les politiques générales et spécifiques devront permettre au plus grand nombre possible de cultivateurs de conserver la propriété et la maîtrise de leurs fermes;
5. Les politiques spécifiques devront tenir compte dans leur application des caractéristiques agraires et économiques distinctives des principales régions naturelles de la province;
6. Dans l'application des politiques d'utilisation des terres, on devra tenir compte des développements et des répercussions de l'intégration ainsi que des problèmes de marché.

LA FÉDÉRÉE

C'est la première fois que la Fédérée a le privilège de se présenter devant le Sénat. Elle est déjà bien connue dans de nombreux milieux à travers tout le pays. Cependant, nous avons cru utile de décrire sa structure, ses activités et le rôle qu'elle joue dans l'agriculture de la province de Québec.

1. Législation: La Coopérative Fédérée de Québec est régie par une loi spéciale de la Législature de la province de Québec (Loi 13, George V, Chapitre 109). Elle est de la nature d'une société par actions; la responsabilité de ses actionnaires, les coopératives agricoles locales, est limitée au montant de leur mise de fonds. Seules peuvent faire partie de la Coopérative Fédérée, les coopératives agricoles incorporées en vertu de la Loi des Sociétés Coopératives Agricoles ou de celle des Syndicats Coopératifs.

2. But poursuivi par la Fédérée et les coopératives agricoles: Les sociétés locales, tout comme leur Centrale, la Fédérée, sont des entreprises de services qui n'ont pas pour but d'obtenir le maximum de profit, mais bien de fournir aux prix de revient les meilleurs services de mise en marché et d'amélioration des pratiques agricoles aux cultivateurs qui en sont à la fois les propriétaires et les usagers[2]. En résumé, ce sont des entreprises agricoles d'économie et de service.

[2] Les locales, tout comme leur Centrale, s'appuient dans leur constitution et leurs opérations sur les principes coopératifs, à savoir: libre entrée et sortie (porte ouverte), un seul droit de vote par sociétaire, partage des bénéfices au pro rata du volume d'affaires transigé et limitation du taux d'intérêt sur le capital souscrit par les membres.

3. Les effectifs de la Fédérée et des coopératives agricoles: La Fédérée groupe en fédération tout près de 380 coopératives agricoles et plus de 50,000 cultivateurs répartis à travers toute la province, ce qui représente environ les deux tiers de toutes les coopératives agricoles et 40 p. 100 des cultivateurs de la province de Québec. Les cultivateurs sociétaires des coopératives se recrutent en général chez les bons exploitants de ferme.

La Fédérée a atteint un chiffre d'affaires de 95 millions de dollars durant l'année financière close le 31 octobre 1958, chiffre d'affaires qui s'est réparti à peu près également entre les marchandises d'utilité professionnelle, les animaux et viandes, et les produits laitiers et autres produits de la ferme. Sur un actif total de 16.4 millions de dollars, les coopératives locales affiliées avaient, avant le paiement des ristournes et de l'impôt, un avoir propre (capital et réserves) dans la Fédérée de 4.2 millions de dollars, soit un peu plus de 25 p. 100 de l'actif total. Si nous ajoutons à cette somme les ristournes prêtées par les sociétaires de la Fédérée, soit 1.7 million de dollars, l'avoir propre des sociétaires dans la Fédérée se chiffrait environ à 6.0 millions de dollars, soit 37 p. 100 du total de l'actif. A la fin de l'excercice financier de 1958, les immobilisations, une fois les dépréciations enlevées, se chiffraient à 2.7 millions de dollars. Durant la période 1951-57, la Fédérée a versé en ristournes aux coopératives affiliées près de 3.3 millions de dollars provenant de ses surplus d'opérations avec les locales.

Le développement de la Fédérée s'appuie sur un mouvement coopératif agricole puissant. Ainsi, au 31 mars 1958, cinq cent treize (513) coopératives agricoles dont 4 coopératives provinciales avaient fait rapport au Ministère provincial de l'Agriculture. Elles groupaient 69,000 cultivateurs répartis à travers toute la province. Elles avaient transigé un chiffre d'affaires de 150.7 millions de dollars dont près de 40 p. 100 en marchandises d'utilité professionnelle et 60 p. 100 en produits de la ferme.

L'usinage des produits laitiers joue un rôle important dans le mouvement coopératif agricole dans la province. Il y avait en 1957, deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) établissements laitiers coopératifs. En outre, un bon nombre de coopératives fabriquaient et/ou vendaient des moulées laitières sans toutefois posséder une fabrique de produits laitiers.

L'actif total des coopératives agricoles de la province de Québec se chiffrait à 47.9 millions de dollars dont 19.8 millions de dollars pour les immobilisations, une fois les dépréciations radiées. L'avoir propre des sociétaires dans leurs coopératives locales se chiffrait à 25.2 millions de dollars, soit 50.6 p. 100 de l'actif total. Si l'on ajoute à l'avoir propre des membres les ristournes qui leur ont été créditées, soit 3.1 millions, on arrive à un avoir propre total des cultivateurs de l'ordre de 28.3 millions de dollars, soit 59.1 p. 100 de l'actif total.

Dans le domaine des animaux vivants, on estime que le pourcentage transigé par les coopératives dans la province s'établit entre le quart et le tiers. De plus, la plus grande proportion est transformée dans les abattoirs coopératifs. Dans les produits laitiers, les coopératives transigeraient de 30 à 35 p. 100 du total; pour le beurre, ce pourcentage approcherait le 50 p. 100. Dans les produits avicoles, le pourcentage serait d'environ 20 p. 100. Dans les fruits et les légumes à l'état frais, elles n'exercent leur acitvité que dans la mise en marché des fraises, des pommes de terre, des pommes (environ 25 p. 100) et des conserves (environ dix p. 100).

4. Système de mise en marché de la Fédérée: Pour écouler les produits agricoles et fournir aux cultivateurs les produits d'utilité professionnelle dont ils ont besoin dans l'administration de leur ferme, la Fédérée possède un vaste réseau de mise en marché et de distribution. Nous croyons que tout programme d'envergure de mise en valeur des terres et partant, d'accroissement de la production, doit être fondé sur un système bien intégré de mise en marché et de

distribution. Le système coopératif aura d'autant plus de possibilités de répondre aux besoins des cultivateurs et des consommateurs, qu'il est déjà possédé, administré et contrôlé par les producteurs.

Pour servir ses membres, la Fédéré possède une douzaine de succursales situées à des endroits stratégiques de la province, dont trois abattoirs à bestiaux (elle est à peu près la seule coopérative centrale au Canada à posséder de tels abattoirs), un abattoir à volailles, des usines de préparation des aliments du bétail, une manufacture de boîtes à beurre et à fromage, des entrepôts frigorifiques,... etc. Elle opère une agence de vente de bétail vivant sur le marché public et détient une licence d'élévateur public à grains à Montréal.

La Fédérée reçoit en consignation tous les produits agricoles de ses membres, qu'elle classifie, transforme, emballe, entrepose et vend. Elle paie ces produits d'après les normes officielles de classification, c'est-à-dire, en se basant sur leur qualité réelle. Elle leur procure aussi toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation de leur ferme, apportant un soin particulier à leur qualité et à leur adaptation aux besoins réels de l'exploitant.

5. Perfectionnement de l'administration de la ferme: Les principales activités de la Fédérée s'exercent surtout dans la mise en marché et la distribution des produits agricoles. Mais du fait qu'elle sert de trait d'union entre les producteurs et les consommateurs, et que les coopératives locales, tout comme leurs Centrales, sont le prolongement de la ferme, elle s'intéresse vivement à l'amélioration des exploitations agricoles. Ce rôle, elle le joue de diverses façons.

En fournissant aux cultivateurs des marchandises d'utilité professionnelle adaptées aux besoins de leur exploitation et en encourageant la classification des produits agricoles,—un domaine où la Fédérée et les coopératives agricoles ont toujours été au premier plan dans la province,—la Fédérée contribue à améliorer la qualité des produits agricoles et à répondre aux exigences des consommateurs. Par les nombreux contacts de son Conseil d'Administration, de son Exécutif, de ses chefs de services et de ses propagandistes, avec les cultivateurs et par ses connaissances du marché, la Fédérée contribue puissamment à améliorer les productions agricoles et à orienter l'agriculture en fonction des besoins du marché.

Ce rôle d'amélioration des pratiques agricoles, la Fédérée le joue aussi d'une façon directe. Il suffit de donner ici quelques exemples puisés parmi bien d'autres. Depuis déjà quelque temps, la Fédérée a inauguré à son entreprise de salaison de Montréal, Legrade, une série de démonstrations pratiques destinées à permettre aux cultivateurs de connaître le système de classification pour le porc, le bœuf et le mouton, et les critères pour juger de la qualité des bovins de boucherie payés suivant le poids vif ou abattu. En même temps, les propagandistes enseignent aux cultivateurs les meilleures méthodes d'élevage de façon à ce qu'ils mettent sur le marché des animaux de qualité et aux poids requis.

A la suite de cours sur les mauvaises herbes donnés conjointement par la Fédérée et le Ministère provincial de l'Agriculture au début de 1956 et répétés à la fin de la même année, un bon nombre de coopératives ont commencé l'arrosage à forfait. En 1956, cinquante-six coopératives se sont équipées pour faire le désherbage chimique. Dix milles acres seulement ont été arrosées dans la province contre les mauvaises herbes en 1955, tandis qu'en 1958, on avait atteint un total de 60,000 à 70,000 acres, dont 45 à 50,000 acres grâce au concours intense des coopératives.

Afin de mieux servir les cultivateurs, les efforts de la Fédérée sont maintenant conjugués vers l'application de mesures d'intégration qui tiennent compte, non seulement de la mise en marché efficace des produits agricoles, mais aussi de l'amélioration des pratiques agricoles, des problèmes d'alimentation, du financement,... etc. De cette façon, la Fédérée s'intègre de plus en plus à l'exploitation rationnelle des fermes du Québec et contribue encore davantage à faire de meilleurs producteurs des cultivateurs de la province.

6. Autres services rendus par la Fédérée: Par ses politiques sociales, la Fédérée contribue au bien-être et à la sécurité des cultivateurs sociétaires et des employés de coopératives locales affiliées et de la Centrale. Elle a un plan d'assurance-vie groupe pour les cultivateurs, leur épouse et leurs enfants, des plans d'assurance-vie groupe, d'assurance-santé et de fonds de pension pour les employés. Elle prête un appui efficace au mouvement coopératif de la province par ses propagandistes, par sa participation active au Conseil de la coopération et de diverses autres façons. Enfin, elle contribue aux œuvres de charité et apporte son aide financière à l'enseignement universitaire et rural.

L'action de la Fédérée s'exerce aussi à l'échelle nationale et même internationale. Grâce à son système de mise en marché et au rôle qu'elle joue en agriculture, elle facilite l'application des diverses politiques agricoles. Elle collabore aussi avec diverses organisations coopératives et professionelles, groupements de cultivateurs et autres au Canada et aux États-Unis. Elle écoule une partie de ses produits sur les marchés des diverses provinces ainsi que sur les marchés internationaux.

En résumé, par ses diverses activités, elle est le reflet des conditions générales des fermes du Québec dont elle est le prolongement et dont elle contribue à accroître les revenus. Par suite de son importance dans l'agriculture québecoise, de son système intégré de mise en marché, et de sa préoccupation constante d'améliorer les produits de la ferme, ses directives cadrent avec les fins générales de l'économie et de la politique agricoles.

CARACTÉRISTIQUES, ÉVOLUTION ET SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC

1. Caractéristiques: Près de 95 p. 100 des cultivateurs de la province sont propriétaires de la ferme qu'ils exploitent. Environ 7 fermes sur 10 des 120,000 fermes de la province de Québec sont des fermes commerciales, c'est-à-dire, des fermes qui, d'après les normes établies dans le recensement agricole de 1956, ont la capacité de produire un revenu en espèces de $1,200 et plus.

Les cultivateurs de Québec tirent environ 85 p. 100 de leurs revenus agricoles en espèces de la vente d'animaux et de produits animaux. L'industrie laitière (exclusion faite des sous-produits carnés) représente à elle seule environ 40 p. 100 du revenu total en espèces provenant de la vente de produits agricoles dans la province de Québec. D'où l'importance des productions herbagères: le foin cultivé et les pâturages représentent au moins 70 p. 100 de la terre défrichée et la culture de l'avoine et du foin cultivé, environ 86 p. 100 de la terre en culture.

Les développements régionaux sont inégaux à cause du climat, de la fertilité des sols et de la proximité des marchés, etc. De toutes les régions de la province, la plus favorisée est celle des Terres-Basses du St-Laurent. Cette région est comprise dans un triangle plus au moins régulier ayant pour angles Hull, le Lac Champlain et la Ville de Québec. Parmi les régions les plus favorisées, on compte aussi celle des Bois-Francs. La région des Terres-Basses renferme environ 35 p. 100 des fermes et représente au moins 55 p. 100 du revenu en espèces des cultivateurs de la province.

Il convient de noter que, dans la plupart des domaines des produits agricoles, la production de l'agriculture du Québec n'est pas suffisante pour combler les besoins de la population de la province. D'une façon générale, on peut dire que seuls les produits laitiers et quelques autres produits de moindre importance sont à tendance excédentaire.

2. Évolution: Au cours de la période 1949-58, l'agriculture du Québec a subi de profondes transformations. Le nombre de fermes est passé d'environ 138,000 à 118,000, soit une diminution de 20,000 fermes (on pourra se faire une idée de l'importance de ce changement si on se rappelle qu'il y a environ

20,000 fermes en Nouvelle-Écosse). La diminution du nombre de fermes a été accentuée surtout dans les régions périphériques aux Terres-Basses du St-Laurent et près des grands centres urbains. Le mouvement de la population en dehors de l'agriculture a été marqué principalement dans le cas des régions économiquement pauvres.

La production par travailleur agricole a plus que doublé depuis 1935-39. Par rapport à la période 1935-39, le volume de la production a augmenté d'au moins 20 p. 100 au cours de la période 1949-58.

On note une augmentation importante du nombre de fermes commerciales (unités viables); ainsi, en 1956, on comptait 88,200 fermes commerciales sur un total de 122,617 fermes dans la province. Les fermes se mécanisent très rapidement; on compte près de 60,000 tracteurs dans la province de Québec.

Sur une base de produits, c'est l'aviculture qui a pris le plus d'expansion. Avant 1949, elle représentait moins de dix pour cent du revenu agricole en espèces de la province. Actuellement, elle contribue au moins 15 p. 100 de ce revenu, soit presque autant que l'industrie porcine pour les années où l'élevage du porc est à la baisse.

D'une façon générale, l'agriculture a tendance à se spécialiser et à se régionaliser. Le nombre de fermes diminue, les éleveurs de porcs, de vaches laitières et de volailles diminuent également, les producteurs spécialisés dans certaines productions végétales sont moins nombreux. Cependant, le volume de la production augmente.

Prenons le cas de l'élevage du porc. Pendant longtemps, l'élevage du porc était considéré comme une entreprise auxiliaire ou complémentaire pour les cultivateurs intéressés surtout dans l'élevage des bovins laitiers ou de boucherie, la culture de céréales ou les autres types de culture. Aujourd'hui, certains élevages sont organisés pour la production de porcelets jusqu'au sevrage (éleveuses) tandis que d'autres se spécialisent dans le nourrissage pour le marché. Cependant, une faible proportion d'éleveurs continue de produire les porcelets, de les développer, mais avec un grand nombre de truies desquelles on obtient plusieurs portées par année[3]. Il ne suffirait que de 800 entreprises de 100 truies de deux portées de huit porcelets par année pour fournir tous les porcs de marché dont la province a besoin.

3. Position de l'agriculture: Malgré des développements technologiques tangibles, la situation économique des cultivateurs du Québec a subi au cours de cette période un déclin marqué. Par rapport à l'année 1951, le revenu net réel par ferme, (1949=100) c'est-à-dire, le revenu net compte tenu du coût de la vie sur les fermes, s'est abaissé de près de 25 p. 100 (voir tableau 1). Le revenu net réel par ferme en 1957 restait bien inférieur à celui de 1949. Par contre, le pouvoir d'achat (salaires et traitements réels) des ouvriers de Montréal a augmenté de près de 30 p. 100 par rapport à l'année 1949 (voir tableau 2).

Le revenu total agricole en espèces, dans la province de Québec, a peu varié depuis 1951. Le volume de la production agricole a augmenté de beaucoup. Les prix agricoles, d'une façon générale, sont en baisse tandis que les prix de revient sur les fermes ont augmenté de 25 p. 100 par rapport à 1949 (voir tableau 3). Par conséquent, le pouvoir d'achat des produits agricoles s'est grandement déprécié; il a diminué de près de 20 p. 100 au cours de la période 1949-57 (voir tableau 3).

En face d'un tel rétrécissement de l'écart des prix à la ferme et des prix de revient, soit à cause de sols peu fertiles, de faible capitalisation, de manque de crédit ou de bien d'autres raisons, nombre de fermes n'ont pu faire les rajustements nécessaires et leurs propriétaires ont été forcés de quitter l'agriculture. C'est ainsi que de 1951 à 1956, une forte proportion des 12,000

[3] Adrien Morin, "Plus de porcs, moins de fermes", l'Éleveur, Granby, septembre 1958, p. 14.

fermes disparues ont été abandonnées ou vendues[4]. Il y a tout lieu de croire que les fermes économiquement faibles ont été les plus atteintes. Ainsi, en 1956, 28 p. 100 des fermes du Québec étaient des fermes non commerciales, c'est-à-dire, des fermes qui n'avaient pas la capacité de produire un revenu annuel supérieur à $1,200, tandis qu'en 1950, on comptait 47 p. 100 des fermes dont le revenu était inférieur à $1,200. Or les années 1950 et 1956 sont comparables en ce qui regarde le volume de la production agricole et les prix à la ferme, mais non pas en ce qui regarde les prix de revient[5].

Un autre grave malaise de l'agriculture québecoise est la rareté de la main-d'œuvre agricole. En 1951, on comptait 195,410 travailleurs agricoles, tandis qu'en 1956, on n'en comptait plus que 171,375, soit une diminution de 24,000 ou de plus de 12 p. 100. Les travailleurs agricoles ne représentent plus maintenant qu'une proportion d'environ dix pour cent des travailleurs non agricoles. L'indice des taux de gages agricoles dans l'Est du Canada est passé, de 1951 à 1958, de 412.4 (1935-39 =100) à 497.8. Malgré cette forte augmentation des gages de la main-d'œuvre agricole, les salaires et gages dans les villes demeurent de beaucoup plus alléchants. D'autre part, nombre de fermes n'ont ni la capacité économique de payer des gages élevés, ni le crédit nécessaire pour substituer la machinerie agricole à une main-d'œuvre qui se raréfie.

En résumé, les cultivateurs du Québec doivent faire face à un coût de la vie sur les fermes de plus en plus élevé alors que le pouvoir d'achat de leurs produits diminue. En face de cet état de choses, les producteurs des fermes commerciales doivent, de leur côté, augmenter leur production par suite du fait que leurs marges d'opération sont de plus en plus réduites. Pour obtenir une augmentation de production appréciable, ils ont besoin de plus grandes disponibilités de crédit et à des conditions plus avantageuses.

SITUATION DÉFAVORABLE DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Dans l'ensemble, le Canada a connu, depuis la guerre, une ère de grande prospérité économique. La prospérité s'est maintenue presque sans interruption pendant seize ans, soit de 1941 à 1957. Tous les secteurs économiques de la nation, sauf l'agriculture et quelques autres industries primaires, ont largement profité du développement économique du pays. A preuve, en 1956, le revenu net agricole des cultivateurs ne représentait qu'environ six pour cent du revenu national net (la production agricole représentait alors environ 17 p. 100 de la population canadienne), tandis que la main-d'œuvre non agricole, estimée à 4.8 millions de personnes, recevait 14.3 milliards de dollars des 23.0 milliards de dollars du revenu national net, soit 62.2 p. 100.

Un des principaux facteurs responsables de cette prospérité fut les investissements des capitaux étrangers au pays. Cependant, les investissements de capitaux étrangers ne se sont dirigés que dans une très faible proportion vers l'agriculture. Avec certaines variations, cette constatation peut s'appliquer aux capitaux domestiques.

En 1956, sur une dépense totale de capitalisation de 7.9 milliards de dollars au pays, seulement 495 millions ont été affectés à l'agriculture et aux pêcheries, soit moins de sept pour cent[6].

---

[4] Sur une diminution totale de 12,000 fermes dans la province de 1951 à 1956, 3,000 fermes sont disparues dans la région des Terres Basses de la province. Plusieurs de ces fermes comptaient parmi les bonnes fermes de la province. Il semble qu'elles ont disparu dans bon nombre de cas, non pas à cause d'une structure de prix à la ferme et de prix de revient défavorable, mais à cause d'une utilisation plus rémunératrice, soit pour des projets industriels, résidentiels ou autres, ou encore parce que les propriétaires étaient dans l'attente d'un prix de vente défavorable.

[5] Si on se reporte aux tableaux 4 et 5 de l'appendice, on pourra se rendre compte que la majorité des fermes non commerciales en 1950 étaient très pauvres et difficilement viables.

[6] *Private and Public Investment in Canada, Outlook 1957, Department of Trade and Commerce*, Ottawa, 1957.

Si on fait exception de quelques années où l'on a appliqué des mesures de restriction du crédit, les corporations, les entreprises industrielles, et les consommateurs des villes (crédit à la consommation, crédit hypothécaire)...etc., ont eu accès à des vastes provisions de crédit tandis que le crédit à la portée du cultivateur, gouvernemental ou autre, était insuffisant pour lui permettre de faire les rajustements de production qui s'imposaient ou de se procurer le capital d'opération, c'est-à-dire, le crédit à court terme nécessaire.

Le pays a connu, au cours des années 1957 et 1958, une période de récession économique. Au cours de ces années, la situation économique des travailleurs agricoles, par rapport à celle des travailleurs non agricoles, ne s'est pas améliorée. Ainsi, en 1957, le revenu net agricole des cultivateurs au Canada a été l'un des plus faibles enregistrés depuis l'année 1946. Bien qu'il se soit amélioré au cours de l'année 1958, il reste nettement insuffisant en face des besoins en capitaux sur les fermes et de la cherté de la vie. L'agriculture continue à manquer de capitaux. Ainsi, en 1958, sur une dépense totale de capitalisation estimée à 8.4 milliards de dollars au pays, seulement 469 millions de dollars ont été affectés à l'agriculture et aux pêcheries, soit moins de six pour cent.

En face de la situation défavorable de l'agriculture dans l'économie canadienne, nous croyons que pour que des mesures spécifiques, destinées à l'utilisation rationnelle des terres, soient efficaces, elles doivent reposer d'abord sur des politiques générales immédiates qui rendront les fermes rentables et, tout spécialement, celles qui, du point de vue économique, sont justifiables de l'être. Dans l'application des politiques générales, on doit en même temps viser à rendre les productions agricoles adéquates aux besoins des marchés.

RESSOURCES AGRAIRES

1. Étendue des ressources agraires: Les ressources agraires du Québec ne sont pas connues d'une façon exacte. Le travail d'inventaire et de classification du Ministère provincial de la colonisation se poursuit toujours, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. On peut, cependant, estimer que, d'une façon conservatrice et réaliste, sur une superficie totale de 335 milions d'acres de terre ferme, la province ne possède que 23 à 25 millions d'acres de terres cultivables.

2. Utilisation des terres dans le Québec: La superficie des fermes se chiffre à 15.9 millions d'acres. Un peu plus de la moitié de cette superficie, soit 8.7 millions d'acres, sont en terre défrichée. De ce nombre, 5.5 millions d'acres sont en culture—dont 85.5 p. 100 en foin cultivé et en avoine—et 2.6 millions d'acres en pâturage. L'agriculture québécoise est avant tout une agriculture herbagère. Les pâturages et le foin cultivé représentent à eux seuls 71.0 p. 100 de la terre défrichée.

3. Possibilités d'expansion: Les possibilités d'expansion des ressources agraires sont limitées. En 1946, on estimait que pour des fins de politique de colonisation, il fallait placer la superfie colonisable à 7.5 millions d'acres[7]. A cause de la poussée de l'industrialisation et du ralentissement de la colonisation, il est plus plausible de s'attendre à une diminution de l'acréage cultivé et à un rendement plus élevé par travailleur agricole, par unité animale, et par unité de surface qu'à une augmentation de la superficie totale des fermes.

4. Les régions naturelles: La province de Québec se divise en trois principales régions physiographiques: le Plateau Laurentien, les Terres Basses du St-Laurent et les Hautes Terres des Appalaches. La région des Terres Basses du St-Laurent occupe grosso modo le territoire compris entre les trois points d'un triangle plus ou moins régulier, qui réunirait le Lac Champlain à Hull

[7] G. P. Boucher, Land Settlement Possibilities in Eastern Canada, Economic Annalist, May 1946, p. 30.

et à Québec. Les régions du Plateau Laurentien et des Hautes Terres des Appalaches se situent respectivement au nord et au sud de la région des Terres Basses du St-Laurent.

La région des Terres Basses du St-Laurent est de beaucoup le mieux favorisée à tous points de vue: climat, sols, topographie, cultures intensives (laitières et maraîchères), proximité des marchés... etc. La région des Appalaches est, en général, accidentée et l'agriculture se pratique surtout dans les régions des Cantons de l'Est et des Bois-Francs. Sur le Plateau Laurentien, l'agriculture est restreinte aux vallées du Sud, si l'on fait exception des bassins argileux du Lac St-Jean et de l'Abitibi. Les ressources agraires des deux dernières régions s'appauvrissent, de façon générale, à mesure que l'on s'éloigne des limites septentrionale et méridionale des Terres Basses du St-Laurent et elles conviennent surtout aux cultures extensives.

5. Classification des régions suivant la fertilité et la rentabilité des fermes: Pour toutes fins pratiques, il convient de rediviser les régions naturelles de la province de la façon suivante:

a) Les Terres Basses du St-Laurent et la région des Bois-Francs;

b) La Région intermédiaire, une région au nord et au sud des Terres Basses du St-Laurent et qui comprend les sous-régions de l'Outaouais (Hull), les Cantons de l'Est, le Bas St-Laurent, les Terres Basses du Lac St-Jean et une partie de l'Abitibi;

c) La Région frontalière qui comprend le reste de la province et notamment la péninsule de Gaspé, le Saguenay et une partie de l'Abitibi.

Cette classification a le mérite d'être plus en accord avec la valeur des régions sous les rapports de la fertilité, la proximité des marchés et la rentabilité.

LA RENTABILITÉ DES FERMES ET LEURS BESOINS D'AMÉLIORATION SUIVANT LES RÉGIONS

Ni le temps, ni des données récentes ne nous permettent de faire une étude approfondie de la rentabilité des fermes suivant la classification des régions mentionnées plus haut. Nous ne pouvons non plus, faute de travaux poussés sur la classification économique des fermes et de nombre suffisant de comptabilités de ferme, déterminer les proportions respectives des fermes sous-marginales, marginales et autres. Des travaux sont d'ailleurs nécessaires pour définir les principaux concepts relatifs aux fermes marginales et sous-marginales. Nous pourrons, tout au plus, présenter certaines constatations générales, en nous basant sur le recensement de 1951 et les appliquer dans leur ensemble à la classification des régions, tout en gardant bien présent à l'esprit que de profondes transformations se sont opérées depuis dans l'agriculture québecoise.

1. Contributions régionales à l'agriculture québecoise: Les fermes de la région des Terres Bases du St-Laurent, soit 35 p. 100 du nombre total des fermes dans la province, retireraient tout probablement 55 p. 100 du revenu total provenant de la vente des produits agricoles. Le revenu brut agricole en espèces des fermes de la région intermédiaire s'approcherait de la moyenne générale de la province. Ce qui voudrait dire en somme que les fermes de la région frontalière apporteraient une très faible contribution au revenu total provenant de la vente des produits agricoles. Si on se reporte aux tableaux 4, 5 et 6 de l'appendice, on pourra se rendre compte qu'en général, les fermes situées dans cette région sont difficilement viables. Des données sur les dépenses et sur le revenu en nature par ferme suivant les régions apporteraient des éclaircissements, mais nous ne les possédons pas.

2. Constatations générales: En nous basant sur la division des fermes par catégories économiques, tel qu'exposé dans le recensement de 1951, on pourrait faire les constatations suivantes:

a) Les fermes vivrières (petites exploitations agricoles) et à temps partiel se situent généralement et, sauf exception, aux régions frontalières dont la physiographie est tourmentée, sur les podzols laurentiens et appalachiens ou sur les enclaves argileuses de l'ouest ou du nord-ouest;
De même en est-il principalement des fermes dont le revenu monétaire brut s'élève de $250 à $1,199. Mais, il y en a de disséminées dans les comtés où le défrichement est ancien;

b) Les fermes de la catégorie économique suivante ($1,200 à $2,499) paraissent avoir une certaine tendance à occuper une zone intermédiaire entre les régions métropolitaine et frontalière. Mais comme les exploitations de cette catégorie se rapprochent au point de vue revenu de la moyenne provinciale, il est assez normal d'en trouver un pourcentage important dans la plupart des comtés, sauf ceux d'Abitibi, Bonaventure et Gaspé;

c) Les fermes qui ont un revenu monétaire brut dépassant $2,500 se localisent surtout dans le triangle de terre compris entre Québec, Hull et le Lac Champlain, sur les basses terres fertiles du St-Laurent;

Les terres qui ont le plus haut revenu monétaire se retrouvent également et, sauf exception (v.g. fermes hautement spécialisées), dans la plaine du St-Laurent.

Nous sommes donc en présence d'équilibres biologiques et économiques sur lesquels repose notre agriculture. Nous décelons immédiatement l'influence variable mais incontestable des facteurs physiques et économiques. Nous voyons en action le déterminisme qu'exerce sur l'agriculture, la productivité naturelle.

3. Besoins d'amélioration suivant les régions: Les besoins d'amélioration des fermes varient suivant la division des régions naturelles de la province, division que nous avons esquisée plus haut. Nous ne signalons ici que les besoins primordiaux en nous basant sur un ordre de priorité. Des travaux approfondis seront nécessaires pour déterminer l'étendue de ces besoins et les moyens à prendre pour les satisfaire.

a) Les Terres Basses du St-Laurent: Le premier facteur de conditionnement de la région des Terres Basses du St-Laurent semble être un régime rationnel d'utilisation des eaux. Dans cette région, le facteur limite de la production, c'est la surabondance ou la disette d'eau. Ainsi, il n'est pas rare que certaines terres basses s'assèchent trop vite durant l'été. Pour produire davantage, ces terres exigent un meilleur contrôle de la nappe d'eau. Il en va de même des terres noires qui, faute de mesures de contrôle de la nappe d'eau s'oxydent très rapidement. Plusieurs comtés de la province de Québec au voisinage du Lac St-Pierre pourraient se prévaloir avec avantage de mesures facilitant la mise en valeur des terrains marécageux.

L'irrigation ne fait que commencer dans la province de Québec. Ainsi, en 1950, on ne relevait que 388 acres irriguées et 27 fermes déclarant avoir une superficie irriguée. L'irrigation a fait des pas de géant depuis. En 1956, sur une superficie totale de 6,000 acres en tabac jaune dans la province, environ 3,000 acres pouvaient être irriguées. On comptait aussi près de 300 acres irriguées en fruits et en légumes. On s'attend à ce que dans quelques années, tout l'acréage de tabac jaune soit en mesure de recevoir l'irrigation.

L'irrigation est d'autant plus nécessaire dans la région des Terres Basses du St-Laurent qu'elle comprend un fort pourcentage de la superficie en cultures spécialisées de la province.

En deuxième lieu, les Terres Basses du St-Laurent gagneraient beaucoup à être mieux amendées et fertilisées. Par exemple, dans dix comtés d'échantillon représentatifs de cette région, l'utilisation en engrais chimiques n'a été que de 1.6 à 1.7 tonne par ferme durant l'année close le 30 juin 1957[8].

Signalons, en troisième lieu, une plus grande utilisation de plantes améliorées et adaptées à cette région dans le cas des pâturages et des prairies.

b) La région intermédiaire: Les exploitations de la région intermédiaire ne sont pas, pour la plupart, suffisamment intensives, parce que les moyens de production leur manquent; superficie cultivée restreinte (c'est probablement là le plus grand besoin d'amélioration), égouttement défectueux, sols acides, fertilité réduite, chargement incomplet, rendements médiocres, capitalisation inadéquate ou inéconomique, outillage démodé ou rudimentaire et productivité du travail faible.

La plupart des besoins d'amélioration se rapportant aux fermes des Terres Basses du St-Laurent s'appliquent ici, mais à des degrés divers. Il semble, cependant, que ce dont ces fermes ont le plus besoin, ce sont des facilités d'orientation de la production, une meilleure fertilisation et des possibilités de crédit, de manière à leur permettre de se mettre en position de devenir plus rentables.

c) La région frontalière: Du point de vue agricole, la région frontalière est une région de grande pauvreté. Les populations adonnées à l'agriculture, dans bien des cas, y tirent leur maigre revenu, non seulement de l'agriculture, mais aussi d'industries primaires, telles que la forêt, la pêche, etc. d'autres occupations non agricoles. A cause de la très faible rentabilité des fermes dans les régions intermédiaire et frontalière, on est souvent forcé de les abandonner. En 1950, on comptait 8,175 fermes inhabitées,—surtout abandonnées,—dans la province et il y a de fortes évidences qu'elles se rencontraient en majorité dans ces régions. Ainsi, une enquête sommaire de la vente et l'abandon des terres dans le comté de Dorchester en 1956 a révélé que[9]:

(i) Dans 15 paroisses du Sud du comté (sûrement situées dans la région frontalière), 283 fermes avaient été abandonnées depuis 10 ans;

(ii) "Dans bien des cas, ce sont les jeunes cultivateurs qui vendent ou abandonnent la terre qu'ils ont héritée ou achetée. Nous rencontrons de ces terres abandonnées où la génération qui les a défrichées les a abandonnées. Dans les paroisses de colonisation, le gouvernement reprend les lots qui s'abandonnent une fois qu'ils sont pillés".

Pour réhabiliter cette région, la première mesure qui s'impose, c'est la création d'un Comité d'enquête composé d'agriculteurs d'élite, d'agronomes, d'ingénieurs forestiers, d'économistes, de sociologues, etc. chargés d'enquêter sur l'identification, la localisation, la classification et la sélection des terres, de manière à les affecter à une utilisation rationnelle tout en tenant compte des nombreux revenus d'appoints de leurs occupants. Il aurait à classifier les terres suivant leur utilisation potentielle, à savoir:

a) Les terres impropres à l'agriculture qui ne peuvent pas être reboisées économiquement. Certaines terres dans les régions gaspésienne, laurentienne et appalachienne, se sont avérées tellement

[8] L'échantillon comprenait les comtés suivants: Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Laprairie, Richelieu, St-Hyacinthe, Soulanges, Vaudreuil, Verchères et Yamaska. Basé sur les données du Bureau fédéral de la statistique.

[9] Enquête dirigée par M. Maurice Dirren, agronome du comté de Dorchester.

impropres à l'agriculture qu'elles ont forcé leurs exploitants à les abandonner. Ces terres sont si complètement ruinées que leur reboisement y serait inéconomique.

b) Les terres qui devraient servir à des fins générales de conservation. Certaines terres déboisées et sûrement impropres à l'agriculture se reboiseraient avec profit, soit naturellement, soit artificiellement dans les cadres d'un programme de conservation;

c) Les terres déboisées impropres à l'agriculture et qui peuvent être reboisées avantageusement;

d) Les terres qui ont une vocation agrico-forestière;

e) Les terres dont l'exploitation pourrait s'appuyer sur la pêche;

f) Les terres qui doivent continuer à servir à des fins agricoles. La mise en valeur de ces terres devra s'accompagner d'un programme de formation des exploitants agricoles;

g) Les terres présentement recouvertes de forêts qui ont une vocation agricole;

h) Les terres inhabitées ou abandonnées, soit temporairement, soit définitivement qui seraient éventuellement rentables.

POLITIQUES GÉNÉRALES

On a vu, plus haut, que le pouvoir d'achat des producteurs agricoles du Québec a subi une baisse marquée depuis 1951. On a aussi constaté qu'un grand nombre des fermes situées en dehors de la région des Terres Basses du St-Laurent et de celle des Bois Francs ne constituent pas de bonnes unités économiques. C'est pourquoi, nous croyons que, pour être efficaces, les politiques spécifiques concernant l'emploi rationnel des sols, doivent reposer d'abord sur des politiques générales.

Ces politiques de base devraient tendre vers les objets suivants:

1. Hausser les niveaux de vie sur les fermes;

2. Faciliter les ajustements nécessaires dans la production et la mise en marché des produits agricoles de façon à mieux équilibrer les productions agricoles aux besoins;

3. Contribuer au maintien et au progrès de la ferme familiale.

Étant donné l'importance du concept de la ferme familiale, nous croyons nécessaire d'en décrire brièvement les principales caractéristiques. Les économistes agricoles, réunis en congrès à Québec, en juin dernier, lors des séances d'études de la Canadian Agricultural Economics Society, les ont définies comme suit:

"*a*) La famille joue un rôle prépondérant sous les rapports de l'administration de la ferme, des risques inhérents aux investissements de capitaux, et de l'apport du travail;

b) Le système de tenure est stable;

c) Les cultivateurs peuvent résider sur la ferme ou en dehors de la ferme.

. . . En outre, le revenu net agricole doit être suffisant pour assurer à la famille des niveaux de vie jugés acceptables par la majorité des gens vivant dans les régions urbaines ou rurales environnantes . . .

Le concept de la ferme familiale implique aussi que la ferme est gérée d'une façon rationnelle et qu'elle possède suffisamment de ressources productrices".

En ce qui concerne la province de Québec, tout en reconnaissant, dans l'ensemble, le bien fondé des distinctions établies plus haut, nous entendons plus exactement par ferme familiale, une ferme dont le chef de famille est à la fois le propriétaire et l'exploitant et sur laquelle il a, de concert avec les autres membres de sa famille, la haute main sur les décisions administratives nécessaires à son bon fonctionnement.

1. Le problème de l'intégration: Nous avons cru bon d'attirer l'attention du Comité sur les problèmes de l'intégration en agriculture. Tout programme destiné à assurer un emploi rationnel des sols, devra tenir compte, dans ses applications, de l'importance et des répercussions de l'intégration. L'emploi rationnel des terres est intimement lié au système du régime foncier (tenure).

Dans les circonstances actuelles, l'intégration, telle qu'elle se pratique par les entreprises non agricoles, exerce une profonde influence sur le mode de tenure des fermes. On peut prévoir que, si l'intégration ne se fait pas au bénéfices des cultivateurs, il peut bien arriver que des fermes marginales qui auraient la possibilité de devenir de bonnes unités économiques ne le deviendront jamais. Des programmes d'envergure d'utilisation des terres prennent du temps à planifier et à exécuter. Il se peut alors que si on ne tient pas compte des développements de l'intégration, les programmes deviendront caducs au moment même de l'exécution. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur ces questions. Vu l'importance du sujet, nous croyons nécessaire de rappeler nos points de vue sur l'intégration.

2. Les développements de l'intégration: La formule de l'intégration n'est pas chose nouvelle en agriculture. Les coopératives, en prolongeant les activités des fermes, ont toujours fait de l'intégration. On l'applique déjà depuis longtemps, pour citer un autre exemple, dans le domaine des conserveries tant au Canada qu'aux États-Unis. Dans ce secteur, elle se manifeste par l'application de contrats de production entre les cultivateurs et les conserveurs ou encore par l'exploitation de terres à légumes possédées et gérées par les compagnies. En ces dernières années, elle a pris une importance considérable dans l'industrie du poulet de gril et du dindonneau. Elle se propage aussi en industrie porcine quoique à un rythme moins accéléré. Elle ne fait que commencer dans le domaine des œufs de consommation et dans quelques productions animales. Enfin, elle prend beaucoup d'envergure dans l'industrie des produits laitiers où elle se manifeste sous la forme de nombreuses fusions appliquées par des entreprises gigantesques.

C'est dans l'industrie du poulet de gril qu'elle a pris le plus d'envergure. Aux États-Unis et en Ontario, l'industrie du poulet de gril est intégrée à 90 p. 100; la plus grande proportion des poulets de gril sont intégrés par les compagnies, surtout par les meuneries. Aux États-Unis, soit dit en passant, la concentration de l'industrie de ce produit a atteint une telle dimension qu'elle a fait récemment l'objet d'une enquête sénatoriale afin de vérifier s'il était vrai qu'elle prenait de plus en plus le caractère de monopole. Dans le Québec, nous ne possédons pas de chiffres précis sur l'importance de l'intégration du poulet de gril, mais nous savons que cette industrie y est aussi fortement intégrée.

Il est facile de comprendre les développements rapides de l'intégration dans cette industrie. Dans sa forme actuelle, elle n'a guère plus de cinq ans d'existence. Elle est venue dans nombre de fermes se superposer aux activités existantes en industrie animale. Dans nombre de cas, de nouveaux cultivateurs se sont lancés dans cette industrie. On voit tout de suite que l'absence de méthodes éprouvées de production et de système défini de mise en marché a facilité l'intégration de ce produit.

Le cycle biologique du poulet de gril est de courte durée, soit environ 10 semaines, et partant, ce produit se prête à des méthodes de production, de transformation et de distribution massives. Les vendeurs de moulée trouvent dans le poulet de gril un excellent débouché, étant donné que le coût d'alimentation représente au-delà de 50 p. 100 des frais de production sur les fermes. D'autre part, on a pu enregistré des gains appréciables en ce qui concerne l'utilisation efficace des engrais alimentaires en livres de chair. Par suite des risques inhérents à une production massive, nombre d'éleveurs ont senti le besoin de recevoir, d'une façon continue, les conseils techniques appropriés et d'emprunter les crédits nécessaires à cette production. Enfin, les

consommateurs ont vu dans le poulet de gril un produit à bon marché qu'ils pouvaient substituer facilement aux autres viandes lorsque les prix de celles-ci étaient plus élevés. Les supermarchés, de leur côté, ont pu, grâce à l'assurance de la qualité, de la régularité et du volume adéquat des approvisionnements, prévoir les besoins des consommateurs, répondre à leurs exigences. En somme, on peut dire, à cause de toutes ces circonstances, que l'industrie du poulet de gril se prêtait assez facilement aux applications de l'intégration massive.

L'intégration du porc est de date plus récente que celle du poulet de gril et elle se développe plus lentement à cause des facteurs suivants: Cycle biologique beaucoup plus long, difficultés d'établir des maternités, risques considérables et besoins plus élevés en capitaux. Cependant, l'industrie porcine se prête, par plusieurs aspects, aux applications de l'intégration, soit entre autres, la spécialisation des productions et les progrès techniques rapides des sciences de la nutrition et de l'administration.

On estime qu'une faible proportion des porcs sont intégrés aux États-Unis. Cependant, l'intégration porcine prend de plus en plus d'envergure dans les états du Sud et du Corn Belt. En Ontario, au moins 25 p. 100 des porcs sont intégrés surtout par des meuneries. Dans le Québec, l'intégration est répandue, notamment dans les comtés situés au sud de Montréal, soit, par exemple, Bagot, Nicolet, Rouville et Shefford.

Il ressort de ce bref exposé que l'intégration reçoit des applications de plus en plus étendues et diversifiées en agriculture. Mais qu'est-ce donc au juste que l'intégration ou encore la coordination ou la concentration, comme on se plaît à l'appeler parfois?

C'est la liaison ou l'association de deux ou plus de deux étapes de la production, de la transformation ou de la mise en marché sous un contrôle unifié, c'est-à-dire, sous la même gérance. Dans ce cas, on l'appelle "verticale" parce qu'elle lie sous un même contrôle des opérations de différente nature, que ce soit dans la production, dans la mise en marché ou dans les deux à la fois. Elle peut s'exercer sous la forme de possession (ownership) ou d'ententes appelées contrats. Dans le premier cas, une compagnie distributrice de pétrole qui posséderait des raffineries, ferait de l'intégration verticale. Dans le second, une meunerie qui s'engagerait par contrat avec ses clients à leur fournir les porcelets et à faire abattre les porcs de marché à un abattoir appartenant à une autre entreprise, ferait de l'intégration verticale.

En se basant sur les différentes étapes des activités économiques depuis les approvisionnements en matière première nécessaires à la fabrication d'un produit, jusqu'au stade ultime ou à la consommation,—disons, d'une façon concrète, depuis la vente de la moulée aux cultivateurs jusqu'à l'achat de jambon par les consommateurs,—on peut imaginer un très grand nombre possible d'applications de l'intégration. Cependant, en pratique, on peut dire que, dans les cas qui nous intéressent, les principaux participants à l'intégration sont les meuneries et les abattoirs coopératifs ou non coopératifs, les supermarchés et les cultivateurs.

Il y a intégration horizontale lorsqu'on exerce le contrôle sur des opérations de même nature. La forme la plus habituelle de l'intégration horizontale est la possession (ownership). Ainsi, de grandes compagnies manufacturières de produits laitiers peuvent étendre leur contrôle en devenant propriétaires d'établissements laitiers de moindre envergure. Une compagnie qui érigerait de nouveaux supermarchés ferait aussi de l'intégration horizontale. Dans la pratique, l'expansion économique des entreprises se manifeste par les deux types d'intégration.

Il serait beaucoup trop long d'analyser ici les principales causes des développements de l'intégration. Disons, pour résumer, que certains facteurs ont contribué aux progrès de cette formule, à savoir, l'automatisation des métho-

des de production et de distribution, les changements techniques et économiques de l'industrie agricole, les besoins énormes de capitaux et de conseils techniques chez les exploitants de fermes, l'importance grandissante d'une administration saine et progressive au niveau des fermes, pour faire face à la concurrence et à la diminution de la marge nette des opérations, le perfectionnement des méthodes de communication, que ce soit dans les domaines du transport, de la télévision, etc., développements qui ont contribué, sans aucun doute, à l'urbanisation de la classe agricole[10].

L'intégration pratiquée par les grandes entreprises non coopératives et celle pratiquée par les coopératives diffèrent quant aux motifs, aux moyens et aux résultats. Les grandes entreprises voient dans l'intégration un moyen d'augmenter leur puissance économique, leur concentration économique. Si elles sont venues à l'intégration, c'est qu'elles croient que les capitaux qu'elles investissent dans la production et la mise en marché des produits agricoles leur rapporteront davantage que dans d'autres entreprises. Certaines y ont vu un excellent moyen d'utiliser leur capacité excédentaire de production et, partant, de réduire leurs frais d'opération. D'autres y ont vu un moyen d'assurer à leurs clients des vivres en quantité suffisante suivant les qualités voulues et à des intervalles réguliers.

Quand on parle d'intégration, on y associe souvent l'idée d'efficacité. Il serait long de chercher à définir ce que ce mot comporte de signification selon qu'on l'applique à un aspect particulier de la production, de l'alimentation du bétail ou de la mise en marché, ou encore selon qu'on l'applique à la structure complète de nos fermes et à l'économie agricole en général. En outre, on peut dire qu'une fois que l'on a réglé le problème technique en agriculture, on est loin d'avoir tout réglé puisque les développements technologiques récents en agriculture ont souvent été à la base même des surproductions de certains produits agricoles.

Jusqu'ici, le travail de propagande des grandes entreprises a porté sur l'efficacité. On est en droit, cependant, de se demander si le fait que leurs méthodes encouragent la surproduction de certains produits, constitue une preuve réelle d'efficacité. On peut aussi se demander si les cultivateurs et les consommateurs bénéficient réellement des gains possibles d'efficacité aux niveaux de la transformation et de la distribution. Il est difficile aussi d'admettre que les cultivateurs, en intégrant leurs moyens de production et de mise en marché à celles des grandes entreprises, verront leur risques diminuer. Qu'adviendrait-il, par exemple, dans le cas des cultivateurs pour lesquels on ne renouvellerait pas les contrats de production?

Il se pourrait que le cultivateur puisse bénéficier de l'intégration s'il a la faculté de choisir entre différents contrats offerts par de nombreuses compagnies. Dans ce cas, il reste un bon élément de concurrence. Cependant, à mesure que les fusions se poursuivront aux niveaux des grandes entreprises, le cultivateur aura de moins en moins la possibilité de choisir entre des contrats avantageux. Une étude récente entreprise par l'Université de l'Illinois démontrait que dans la préparation et la mise à exécution des contrats, les intégrateurs avaient tous les principaux avantages de leur côté[11].

Une chose demeure certaine dans l'intégration non coopérative. Le contrôle s'exerce de haut en bas, c'est-à-dire, à partir de ceux qui ont les capitaux jusqu'aux cultivateurs. D'autre part, les gains réalisés reviennent en bonne partie aux grandes entreprises.

[10] Ce paragraphe est fondé sur l'article suivant: Earl L. Butz, The Social and Political Implications of Integration, National Institute of Animal Agricultural Proceedings, Purdue University, Lafayette, Indiana, April 20-22, 1958 pp. 41-42.

[11] N. G. P. Krausz et Richard Kirk, Description of Farm Integration Contracts and Comments on the Legal Aspects, (mimeographed), University of Illinois, Urbana, 27 pp.

3. Les répercussions socio-économiques de l'intégration: Il serait beaucoup trop long d'analyser à fond les répercussions de l'intégration. Nous ne pourrons, tout au plus, qu'attirer l'attention des membres du Comité sur certaines conséquences de l'intégration non coopérative. L'intégration peut modifier profondément le système de tenure de nos fermes. La tenure implique à la fois le concept de la propriété de la ferme et le concept du contrôle sur la ferme. En signant des contrats, le cultivateur ne perd pas nécessairement son emprise sur la ferme en tant que propriétaire. Cependant, il se peut bien que l'agriculture sous contrat ne représente qu'une phase dans les développements de l'intégration et qu'elle donne lieu, un jour, à la création de vastes domaines agricoles gérés par les grandes entreprises, et que ces grandes terres fassent disparaître un bon nombre de fermes familiales.

Dans le moment présent, il ne fait aucun doute que l'agriculture sous contrat affecte profondément le système de tenure en tant que le contrôle de la ferme est concerné. Le cultivateur perd le contrôle sur certaines décisions administratives, telles que le choix des productions agricoles, le choix des méthodes d'approvisionnement et le choix des méthodes de mise en marché. Dans le cas de l'élevage à forfait, la majeure partie du contrôle sur les décisions administratives échappe aux cultivateurs. Dans ce cas, il devient un simple homme à gage dont la fonction est uniquement de produire puisque les capitaux d'opération viennent d'en dehors de la ferme ainsi que les conseils techniques et certaines marchandises d'utilité professionnelle.

L'élevage à forfait se rencontre notamment dans la production du porc. Ainsi, un cultivateur reçoit X dollars pour chaque porc qu'il engraisse. Les porcelets et la moulée lui sont fournis et son rôle se limite à la production. Il ne fait pas de doute que si l'intégration non coopérative se propage, l'agriculture deviendra simplement un instrument de production massive, un genre d'usine qu'on peut plus facilement ouvrir et fermer à volonté. On pourrait même la fermer au moment où on en aurait le plus besoin. L'agriculture perd alors sa principale fonction qui est d'être une industrie permanente où des cultivateurs indépendants ont pour principale mission d'alimenter les populations urbaines tout en facilitant le développement économique des autres industries. Elle devient un instrument de profit contrôlé par d'autres secteurs que par les cultivateurs eux-mêmes.

Nous tenons aussi à souligner que si l'intégration n'est pas canalisée par les producteurs eux-mêmes, il sera plus difficile d'équilibrer les productions aux besoins. Les organisations professionnelles des cultivateurs et les coopératives ont intérêt à se servir de leur influence et de leurs facilités pour rationaliser les productions agricoles, c'est-à-dire, les rendre plus adéquates aux besoins. Cependant, il reste un vaste secteur d'entreprises de mise en marché ou connexes à l'agriculture qui n'ont pas les mêmes intérêts et dont les politiques d'intégration peuvent avoir une autre signification. Même les meilleures politiques d'aide des gouvernements pourraient s'avérer d'application difficile si elles n'étaient pas utilisées essentiellement en vue d'une saine économie agricole.

4. Rôle des coopératives en face des développements de l'intégration: Les coopératives agricoles ont toujours fait de l'intégration, en ce sens qu'elles ont vu, dans leurs services, des prolongements des activités normales des fermes. Elles se sont toujours préoccupées de satisfaire les besoins des cultivateurs, non seulement au point de vue production mais aussi mise en marché. La mise à exécution des contrats par les coopératives n'est que l'extension des services qu'elles donnent déjà. Les nouvelles initiatives qu'elles ont prises dans ce domaine s'adressent au plus grand nombre de cultivateurs qui possèdent, dirigent et contrôlent déjà les entreprises coopératives.

Elles jouent déjà depuis longtemps un rôle de coordination dans l'agriculture du Québec. Environ les deux tiers de notre chiffre d'affaires proviennent

de la vente des produits de la ferme et nous manipulons déjà la plupart des produits agricoles québécois d'importance. L'approvisionnement des cultivateurs dans les matières d'utilité professionnelle retient notre attention au même titre que les productions de la ferme et nous ne négligeons aucun effort pour approvisionner les cultivateurs en toute marchandise nécessaire à l'exploitation des fermes et pour améliorer nos services dans ce domaine.

Le mouvement coopératif agricole du Québec est, à bien des points de vue, dans une position privilégiée pour faire l'intégration au bénéfice des cultivateurs. Nous possédons une vaste organisation à la campagne. Les coopératives agricoles se retrouvent dans la plupart des endroits d'importance et nous offrons aux cultivateurs des services multiples, tant au point de vue de la mise en marché des produits de la ferme que dans l'approvisionnement des marchandises d'utilité professionnelle. Plus de 3,000 cultivateurs sont membres de bureaux de direction et ils participent ainsi directement aux affaires.

Il existe un bon nombre de meuneries coopératives dans la province et, la plupart d'entre elles, soit 125, sont affiliées à la Centrale. En outre, nous possédons le système d'abattoirs coopératifs le plus puissant et le plus complet au pays. Nous prenons, de fait, au-delà de 25 p. 100 des bestiaux abattus dans la province. Par suite de nos multiples facilités et de l'importance que nous avons toujours attachée aux problèmes fondamentauxe de l'agriculture, nous avons en mains plusieurs éléments importants pour faire face au problème de l'intégration.

La diversité de nos services et de nos facilités de transformation et de mise en marché nous a permis de jeter les bases d'un programme d'intégration. C'est ainsi que nous avons préparé et commencé à mettre à exécution, aux niveaux des locales, un plan de financement, un contrat de production porcine et un contrat de production avicole. Nous avons agrandi nos activités à notre centre avicole. Nous avons, en outre, commencé un travail de planification dans le domaine des produits avicoles.

Le mouvement coopératif agricole reconnaît le bien-fondé des méthodes qui permettent d'augmenter l'efficacité dans la production et dans la mise en marché des produits agricoles. C'est là, d'ailleurs, du point de vue économique, la raison d'être des organisations coopératives. Cependant, les dirigeants des coopératives québécoises reconnaissent en même temps la nécessité pour nos cultivateurs de conserver la propriété et la maîtrise de leurs fermes. Cette attitude est d'autant plus importante que 95 p. 100 des cultivateurs québecois sont propriétaires de leurs fermes. En outre, les dirigeants du mouvement coopératif agricole, contrairement à ceux des grandes entreprises, tiennent compte des répercussions sociales de l'intégration. Nos contrats de production et l'élevage ont été conçus dans le meilleur esprit coopératif et ils respectent la liberté de l'individu et son droit de propriété.

Nos contrats de production sont conçus dans le but de favoriser l'équilibre entre la production et les besoins du marché. Dans notre organisation, ce sont les producteurs eux-mêmes qui mettent leurs produits sur les marchés, et, par conséquent, ils ont tout intérêt à ne pas déséquilibrer les marchés.

N'eût été un manque de crédit à la production, nous aurions pu faire davantage pour permettre aux cultivateurs de faire eux-mêmes l'intégration. Nos facilités de crédit à court terme sont insuffisantes dans nos coopératives. Nous croyons que les gouvernements devraient permettre aux coopératives de bénéficier des crédits agricoles.

5. Moyens pour faire face à l'intégration: Plusieurs mesures peuvent permettre aux cultivateurs de faire face aux formules actuelles ou nouvelles de l'intégration. Nous avons déjà mentionné l'action des coopératives dans la province de Québec. Nous avons monté des facilités de transformation et de mise en marché et nous faisons tout en notre pouvoir pour améliorer constamment nos services.

Il semble aussi manifeste que si la position économique des cultivateurs s'améliore, dans l'ensemble, ils seront plus en mesure d'investir plus de capitaux dans la production et la mise en marché et d'assumer une plus grande partie des risques inhérents à la production. Des mesures gouvernementales destinées à relever les niveaux économiques des cultivateurs, peuvent faire beaucoup pour les mettre à l'abri des dangers des formules de l'intégration.

D'autre part, en intensifiant et en spécialisant davantage les services de vulgarisation aux niveaux des gouvernements, les cultivateurs pourront recourir davantage aux services techniques gouvernementaux mis à leur disposition et mieux administrer leurs fermes. Un effort continu pour aider les cultivateurs à mieux classer leurs produits peut aussi les aider. Les entreprises bancaires peuvent aussi jouer leur rôle en mettant à la disposition des cultivateurs des sommes plus élevées de crédit à court terme.

En définitive, les gouvernements peuvent jouer un rôle de premier plan pour permettre aux cultivateurs de faire eux-mêmes l'intégration. Nous avons déjà mentionné une contribution plus poussée des gouvernements dans le domaine de la vulgarisation. Les gouvernements peuvent aussi aider par une législation appropriée et destinée à réduire les risques des cultivateurs, l'assurance-récolte, par exemple. Ils peuvent aussi relever les niveaux économique des cultivateurs, surtout par leur politique de crédit agricole. Nous croyons que l'État peut jouer un rôle supplétif d'envergure et aider les coopératives agricoles à faire face au problème de l'intégration par une politique de crédit appropriée.

6. Établissement d'un crédit à court terme gouvernemental canalisé par les organisations coopératives: La politique de crédit, que ce soit le crédit à court terme, intermédiaire et à long terme, a besoin d'être amplifiée et modifiée. L'accessibilité au crédit à court terme fait souvent défaut chez les cultivateurs. D'après la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada[12], les prêts à court terme en cours à la fin de l'année financière 1955, s'estimaient à $420.9 millions. Or, il y avait en 1955, environ 580,000 fermes au pays. Il semble donc que pour un nombre considérable de cultivateurs, le crédit à court terme disponible n'était pas suffisant pour leur permettre d'administrer leur ferme efficacement. Depuis 1955, avec l'agrandissement des fermes et une plus grande spécialisation, les besoins des cultivateurs en crédit à court terme se sont accrus.

Nous proposons comme solution à la déficience du crédit à court terme, l'établissement par le gouvernement d'un tel crédit en vue de permettre aux cultivateurs de se procurer, à un taux raisonnable d'intérêt, la finance nécessaire pour acheter les engrais chimiques, les porcelets, les poussins, les semences, les engrais alimentaires,... etc. Ce crédit pourrait être canalisé par les coopératives d'épargne et de crédit et par les coopératives agricoles. Les raisons pour lesquelles on confierait ce crédit aux organisations coopératives agricoles, c'est qu'elles ont déjà en mains les instruments de mise en marché et de perfectionnement de l'administration de la ferme. Elles connaissent les besoins des cultivateurs et peuvent leur fournir des produits de qualité et adaptés aux régions où elles se situent. Les caisses populaires et les "credit unions" ont, d'autre part, acquis une vaste expérience dans le domaine du crédit agricole à court terme. Beaucoup d'entre elles fonctionnent essentiellement dans les milieux ruraux.

7. Assouplissement des politiques de crédit à moyen terme et à long terme: La législation du gouvernement fédéral concernant le crédit agricole a besoin d'être remaniée et assouplie. Dans le cas du crédit agricole à moyen terme, ou des prêts pour l'amélioration des fermes, les conditions régissant les prêts devraient être plus libérales. On devrait permettre aux caisses populaires et aux "credit unions" de se prévaloir des avantages de la Loi de 1944 sur les prêts

[12]Le progrès et les perspectives de l'Agriculture canadienne, janvier 1957, p. 133.

destinés aux améliorations agricoles de façon à les inclure comme prêteurs aux termes de la Loi, afin de leur donner la même garantie qu'on accorde aux banques. On sait que tous les prêts qui sont prévus dans cette loi se font uniquement par l'intermédiaire des banques à charte et que le gouvernement garantit chaque banque à charte contre toute perte possible jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du montant total en cours des prêts accordés en vertu de la Loi. En outre, les conditions régissant les prêts à long terme consentis par la Commission du Prêt agricole canadien pourraient être assouplies, de sorte qu'un pourcentage plus élevé d'agriculteurs soient en mesure d'agrandir leurs fermes, de substituer la machinerie agricole à la main-d'œuvre ou de leur permettre d'effectuer tout autre rajustement de production dans les cadres de la loi.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Étant donné le nombre considérable de fermes qui ne constituent pas de bonnes unités économiques, nous avons considéré, dans leur ensemble, les mesures destinées à assurer un meilleur emploi des sols. Nous n'avons pas, toutefois, négligé les besoins des régions agricoles économiquement pauvres. Dans l'exposé des recommandations spécifiques, nous avons fait appel amplement aux connaissances de notre corps agronomique. Nous tenons à signaler que si nous avions eu des données statistiques plus récentes, notre travail en aurait été d'autant plus facilité. Nous profitons de cette occasion pour recommander d'inclure dans le recensement agricole de 1961 des questions destinées à nous permettre de connaître la classification des fermes par catégorie économique. Les seules données régionales existantes sur la classification économique des fermes remontent déjà à l'année 1950 et, comme on le sait, l'agriculture a subi de profondes transformations depuis cette époque.

1. Politiques actuelles d'amélioration des terres: Quelques politiques agricoles présentement en vigueur contribuent d'une façon directe ou indirecte à conserver et/ou à améliorer la fertilité des terres de la province. La politique fédérale des subsides au transport des grains d'alimentation a pour effet de diminuer l'ensemencement des grains et d'accroître la superficie ensemencée en foin et en pâturage, cultures qui conviennent le mieux au milieu physique de la province. Les "Concours d'Exploitation Rationnelle des Fermes" ont représenté pour quelques milliers de cultivateurs, un merveilleux enseignement d'agriculture pratique. Les travaux du Service provincial de drainage constituent la condition première de la mise en valeur des sols. Enfin, les agronomes au service du Ministère provincial de l'agriculture, en enseignant aux cultivateurs les pratiques agricoles les mieux adaptées à leur milieu, contribuent puissamment à maintenir et à améliorer la fertilité des sols.

Toutes ces politiques doivent être maintenues. Les cadres de certaines d'entre elles gagneraient à être élargis ou modifiés. Ainsi, l'action agronomique devrait pouvoir s'appuyer davantage sur de plus nombreux travaux de recherches poursuivis dans nos milieux en technique agricole et en économie rurale, comme par exemple, la grosseur économique de l'entreprise, les systèmes de rotation, l'orientation des façons culturales et des productions animales suivant les différents milieux agricoles, l'utilisation économique de la machinerie...etc. afin d'enseigner aux cultivateurs à utiliser efficacement les différents facteurs de production et à effectuer les déplacements de production nécessaires de façon à rendre leur ferme rentable. La formule des concours de ferme devrait être élargie de sorte qu'un nombre plus élevé d'agriculteurs en bénéficient. Enfin, les travaux du service de drainage devraient s'appuyer sur un budget plus élevé, sur un plan d'ensemble de drainage en commençant par un relevé méthodique des cours d'eau naturels dont le creusage est le plus pressant, sur une campagne d'éducation des riverains pour ce qui a trait à l'entretien des cours d'eau, sur des études sur les répercussions possibles de l'asséchement de cer-

taines terres et, dans certaines régions sur un programme de recherches sur le drainage, les modes de défrichement, les façons culturales et la sensibilité à l'érosion.

2. Nouvelles mesures d'amélioration des terres: Nous ne pouvons, dans ce mémoire, mettre l'accent sur toutes les mesures d'importance qui mettraient en valeur les ressources agraires de la province. Nous ne pouvons que donner tout au plus les principales mesures.

a) Établissement d'une Commission de réhabilitation des terres:

Nous recommandons en premier lieu l'établissement d'une Commission de réhabilitation des terres. La première tâche qui incombrait à cette Commission serait de s'assurer les services de différents spécialistes tels que agriculteurs d'élite, agronomes, économistes, sociologues, ingénieurs, etc. Ces spécialistes seraient chargés de faire d'abord l'inventaire des ressources agraires principalement dans la région frontalière ou dans toute autre région où nombre de fermes seraient susceptibles de devenir rentables. Cet inventaire porterait sur les sols, l'utilisation des eaux, les boisés de ferme, les pratiques agricoles, les caractéristiques sociales, la classification économique des fermes, la définition des normes de classification,—des exploitations marginales et sous-marginales...etc....dans quelques paroisses choisies sur une base d'échantillonnage. Une fois l'inventaire des ressources agraires suffisamment élaboré, la Commission serait chargée de dresser des programmes spécifiques: programmes de conservation des sols, de l'aménagement des boisés de ferme, de l'utilisation des eaux, d'amélioration des prairies et des pâturages, d'agrandissement des fermes etc., programmes spécifiques qui seraient rattachés à un programme général destiné à permettre aux cultivateurs de faire les rajustements de production dictés par une utilisation rationnelle des terres. Cette Commission serait chargée d'administrer un crédit fédéral de réhabilitation, crédit qui faciliterait pour le cultivateur la mise en pratique de diverses mesures d'amélioration des terres.

b) Établissement d'un Conseil provincial de conservation:

Les travaux sur le contrôle de l'érosion dans la province ont surtout porté sur l'érosion par le vent. On a, en ce sens, élaboré et exécuté sans délai des plans de conservation,—établissement de brise vent, fixation de dunes, recommandations des cultures appropriées,—si bien que la région de tabac jaune de Joliette est devenue l'une des plus prospères de la province. Il reste, cependant, bien d'autres endroits où les méfaits de l'érosion éolienne ont été constatés.

Le phénomène multiforme de l'érosion accélérée des sols par l'eau apparaît beaucoup plus important. Les sols de la province de Québec sont, en de très nombreux endroits,—surtout dans les terres hautes des Laurentides et des Appalaches,—menacés de dégradation ou de destruction par les divers phénomènes de l'érosion accélérée. On ne connaît, malheureusement pas d'une façon précise les méfaits causés par l'érosion par l'eau. Faute de plan d'ensemble et de spécialistes, on a dû se contenter d'en signaler les méfaits à divers endroits de la province; asséchement des rivières suivi d'inondations subites, formation de ravins et de coulées parfois considérables, éboulement des berges des rivières, action de ruissellement sur les terres en pente, etc....

Pour prévenir les méfaits de l'érosion, nous recommandons les mesures suivantes:

1. Qu'on institue un Conseil provincial de conservation (comprenant des ingénieurs en hydraulique, des ingénieurs forestiers, des agronomes, etc. chargés d'élaborer un plan d'ensemble de conservation des ressources dites renouvelables);

2. Qu'on forme des agronomes spécialisés en conservation des sols (besoin urgent);

3. Qu'un service spécial rattaché à ce Conseil enseigne aux cultivateurs les meilleures méthodes de reboisement, d'engazonnement, de labours en contour et de terrassement;

4. Qu'on étudie les problèmes de l'utilisation rationnelle des sols par bassins de rivières, avec intégration des données sur la sensibilité des sols à l'érosion, la vocation culturale, les besoins de drainage, de reboisement, et la mise en valeur la plus économique de ces bassins;

5. Que les cartes des sols indiquent leur degré de sensibilité à l'érosion;

c) Amélioration des plantes des pâturages et des prairies:

Nous avons, tout au long de ce mémoire, signalé l'importance d'améliorer les plantes des pâturages et des prairies, et d'aménager rationnellement les boisés de ferme. C'est par là qu'il faudrait sans aucun doute commencer pour rationnaliser notre agriculture.

Nos prairies et pâturages ont un rendement trop faible, soit en moyenne à l'acre, 1.4 tonne de foin de mil et de trèfle et une capacité de chargement de $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{6}$ d'unité animale. La recherche doit porter sur:

1. L'amélioration des herbes fourragères du pays, c'est-à-dire la mise en profit de leur rusticité naturelle;
2. L'écologie de ces plantes;
3. La création de variétés de graminées et de légumineuses hautement productives, vivaces ou persistantes;
4. L'importation et l'acclimatation de telles plantes;
5. Le séchage artificiel (déshydratation) du foin;
6. L'ensilage des foins verts;
7. L'irrigation des prairies et pâturages;
8. L'organisation systématique des herbages dans les diverses régions au moyen de fermes pilotes, etc.;

Les stations expérimentales de l'Est canadien, notamment Kapuskasing, Lennoxville, Ste-Anne-de-la-Pocatière et Nappan, sont déjà à l'œuvre dans cette sphère de la recherche. Toutefois, leurs travaux, si bien conçus et exécutés soient-ils, sont loin d'être proportionnés à l'ampleur du problème herbager tel que nous le connaissons. Il faudrait augmenter leur personnel se spécialisant dans la matière et quintupler au moins leurs moyens d'action. Que l'on consacre à cette recherche tant seulement que la centième partie de tout l'argent que le Canada a dépensé à bon escient et avec quel profit, on le sait, pour l'amélioration des céréales, et la face de l'agriculture dans les provinces de l'Est sera complètement changée. Du même coup, un grand nombre d'exploitations marginales et sous-marginales seront sauvées. La vulgarisation, à partir de l'expérience déjà acquise en ce domaine, doit s'accentuer sur l'avantage de la fenaison hâtive, sur la culture de la luzerne, plante fourragère par excellence, sur l'amélioration des pâturages par l'introduction de plantes appropriées: brome, lotier, ladino, etc., sur l'irrigation et la fertilisation des pâturages.

L'état fédéral devrait, avec le concours des provinces intéressées, fournir les facilités nécessaires de façon à ce qu'une plus grande quantité d'engrais chimiques soit utilisée sur les pâturages appauvris de l'Est canadien. Il compléterait ainsi sa politique bienfaisante de subvention au transport des grains, qui contribue indirectement à la fertilisation des terres de l'Est, et qui doit se continuer.

Enfin, l'amélioration des prairies et pâturages ne se conçoit pas sans un perfectionnement parallèle du cheptel. On devrait viser à porter le rendement moyen (pour le Québec) présentement de 5,400 livres à 8,000 livres de lait par vache. L'insémination artificielle est un moyen sûr, rapide et peu coûteux d'y arriver avec les autres pratiques agronomiques pertinentes.

Après bien d'autres, nous rappelons que l'élevage des bovins de boucherie est dans bien des cas un excellent instrument de mise à profit des prairies et pâturages, surtout dans les entreprises extensives.

d) Aménagement rationnel des boisés de ferme:

Les boisés de ferme et les produits de l'érable fournissaient, en 1957, $29.2 millions soit près de huit pour cent du revenu monétaire des cultivateurs québecois. Si on se rapporte au tableau 3 de l'appendice, on constatera toute l'importance des boisés de ferme dans l'économie des petites exploitations agricoles et des fermes intermittentes. D'après nombre d'agronomes, beaucoup d'exploitations sises dans les régions appalachiennes et laurentiennes ne seraient pas rentables sans leurs boisés. Plusieurs parmi eux ne vont-ils pas jusqu'à affirmer que, pour ces exploitations, la destruction de leurs boisés marque le commencement de la ruine. A l'inverse, la restauration, la conservation et l'exploitation intelligente de leurs boisés, comme d'ailleurs des réserves d'eau sont comme le principe de leur prospérité.

De son côté, l'Association des industries forestières du Québec a publié récemment que les boisés de ferme bien aménagés pourraient fournir le quart des boisés utilisés par les industries forestières de la province. Elle recommande donc le mouvement en faveur des fermes forestières.

Il y a sans doute lieu d'encourager ce mouvement, pourvu que l'on respecte, le cas échéant, la vocation agricole du sol, (question de classification agronomique et forestière), que l'on agrandisse en les fusionnant les terres à bois, que l'on diffuse les principes de la sylviculture, et que l'État aide au financement et au reboisement. Bref, la mise en valeur des boisés, quel qu'en soit le mode, est vital pour nombre de petites exploitations agricoles.

CONCLUSION

En terminant ce mémoire, nous aimerions à rappeler que, dans sa préparation, nous nous sommes inspirés des termes d'instruction de votre Comité, à savoir: "L'utilisation des sols au Canada et les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie nationale et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent."

Nos considérations se limitent toutefois à l'agriculture du Québec.

Nous avons attaché une certaine importance aux problèmes suscités par les terres marginales et sous-marginales, mais dans une étude d'un caractère aussi général, nous avons dû les aborder dans le contexte de notre économie agricole. En fait, l'utilisation des sols et les moyens à prendre pour en assurer le meilleur emploi possible ne représentent qu'un aspect des problèmes de l'agriculture.

L'étude de la superficie des fermes n'a pas retenu notre attention outre mesure parce qu'il n'existe pas nécessairement une relation directe entre l'étendue et la rentabilité de la ferme.

Par contre, nous croyons que le mode actuel de tenure des terres dans le Québec caractérisé presqu'essentiellement par le régime de la propriété individuelle et de l'entreprise familiale présente de grands avantages. Il est essentiel de conserver ce mode de tenure si nous voulons nous en tenir à une agriculture basée sur l'entreprise familiale plutôt que de nous orienter vers de trop grandes fermes qui, selon nous, amèneraient à une utilisation moins rationnelle de nos ressources agraires. L'industrialisation du Québec, l'étendue plutôt restreinte des sols arables, l'accroissement rapide de la population et le développement des cités et villes constituent autant de facteurs susceptibles de permettre à nos cultivateurs de compter dans l'écoulement de leurs produits

sur des marchés plus nombreux, plus avantageux et plus diversifiés. Cette situation devrait aussi favoriser le maintien de fermes de dimensions moyennes et variables.

La disproportion entre la rentabilité de l'agriculture et celle des secteurs économiques non-agricoles semble être à l'origine de la crise d'orientation que nous traversons présentement. Cette situation risque d'avoir des conséquences graves si nos politiques agricoles gouvernementales ou autres ne favorisent pas le maintien d'une agriculture familiale. Nous n'entendons pas par l'agriculture familiale une agriculture suivant le concept suranné où on l'associait à l'exploitation de terres plus ou moins rentables, mais bien une agriculture où le cultivateur, tout en restant propriétaire de sa ferme, y trouvera un revenu raisonnable pour lui et sa famille. Il nous semble essentiel de garder cette notion fondamentale, à savoir: Que l'agriculture ne doit pas se transformer en une entreprise économique impersonnelle mais qu'au contraire elle doit s'orienter de façon à être économiquement viable et en même temps constituer un mode de vie pour ceux qui la pratiquent, c'est-à-dire la classe agricole.

Dans ce mémoire nous avons traité assez longuement des diverses applications de l'intégration en agriculture afin d'attirer l'attention de ce Comité sur son importance et ses répercussions sur notre agriculture.

Nous ne sommes pas opposés à l'intégration. En fait, l'entreprise coopérative l'accepte puisqu'elle la pratique depuis toujours. Nous croyons cependant que le développement rationnel de l'agriculture—qui suppose la bonne utilisation des sols—doit se faire par des gens qui ont un intérêt primordial à maintenir un juste équilibre entre l'utilisation des ressources du sol et les besoins réels de l'économie. C'est le régime des cultivateurs possédant et dirigeant leurs moyens de production, de transformation et de mise en marché. C'est ce qui nous a amenés à souligner le rôle joué par l'entreprise coopérative, entreprise essentiellement démocratique ayant pour but le service et l'économie, et qui répond aux exigences précitées.

Nous ne croyons pas nécessaire de rappeler les recommandations spécifiques contenues dans notre mémoire et concernant l'emploi rationnel des sols car nous croyons qu'elles sont d'un type assez classique et qu'elles doivent se retrouver à quelques variantes près dans beaucoup d'autres mémoires. Nous réaffirmons cependant que pour être efficaces ces politiques spécifiques devront s'appuyer sur des politiques générales tendant vers les objectifs suivants:

1. Hausser les niveaux de vie sur les fermes;

2. Faciliter les ajustements nécessaires dans la production et la mise en marché des produits agricoles de façon à mieux équilibrer les productions agricoles aux besoins;

3. Contribuer au maintien et au progrès de la ferme familiale.

Nous vous exprimons notre appréciation pour l'honneur et le privilège d'avoir été appelés à comparaître devant le Comité sénatorial pour l'utilisation des sols au Canada. Nous espérons que ce mémoire si incomplet soit-il sera jugé comme un geste de collaboration et nous serions très heureux s'il pouvait aider dans une mesure, si petite soit-elle, à promouvoir une agriculture saine dans un pays prospère.

TABLEAU 1

REVENU NET RÉEL RÉALISABLE PAR FERME, PROVINCE DE QUÉBEC, 1949–1957

Année	Revenu net réalisable[a] [b]	Indice du coût de la vie sur les fermes, Est du Canada		Revenu net réel 1957 = 100[c]	Nombre de fermes[d]	Revenu réel réalisable par ferme
	– millions de dollars –	1935–1939 = 100	1957 = 100	– millions de dollars –		– dollars de 1957
1949	206.2	171.4	81.4	253.3	138,405	1,830
1950	208.2	175.4	83.3	249.9	136,372	1,832
1951	251.6	196.5	93.3	269.7	134,336	2,008
1952	239.2	208.2	98.9	241.9	131,992	1,833
1953	220.7	201.4	95.7	230.6	129,648	1,779
1954	212.7	202.0	96.0	221.6	127,304	1,741
1955	223.2	201.6	95.8	233.0	124,960	1,865
1956	184.9	201.9	95.9	192.8	122,617	1,572
1957	187.2	210.5	100.0	187.2	120,500[e]	1,554

[a] Chiffres revisés—Le revenu net réalisable est égal à la somme totale des revenus en espèces (revenu monétaire provenant de la vente des produits agricoles) et revenu nature diminuée des frais totaux d'exploitation des fermes et de dépréciation;

[b] Exclut changements dans les inventaires;

[c] Revenu net réalisable dégonflé par l'indice du coût de la vie sur les fermes, Est du Canada (1957=100);

[d] Les années entre les recensements ont été calculées sur une base d'interpolation;

[e] Estimation.

SOURCE: Adapté des données satistiques du Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 2

NOMBRE INDICE DES SALAIRES ET TRAITEMENTS RÉELS, MONTRÉAL, 1949–1957 (1949 = 100)

Année	Indice de la moyenne hebdomadaire salaires et traitements	Indice des prix de détail	Indice réel des salaires et traitements[a]
1949	100.0	100.0	100.0
1950	104.2	103.7	100.5
1951	114.0	116.1	98.2
1952	124.9	117.6	106.2
1953	132.4	116.3	113.8
1954	136.8	116.8	117.1
1955	142.2	116.9	121.6
1956	149.8	118.4	126.5
1957	157.5	121.8	129.2

[a] L'indice de la moyenne hebdomadaire des salaires et traitements est dégonflé par l'indice des prix de détail.

SOURCE: Adapté de données du Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 3

PRIX REÇUS ET PAYÉS PAR LES CULTIVATEURS, PROVINCE DE QUÉBEC, 1949-1957

Année	Indice des prix à la ferme, province de Québec		Indice du prix de revient sur les fermes, Est du Canada		Indice du pouvoir d'achat des produits agricoles[a]
	1935-1939 = 100	1949 = 100	1935-1939 = 100	1949 = 100	1949 = 100
1949	261.3	100.0	208.9	100.0	100.0
1950	260.9	99.8	213.8	102.3	97.6
1951	305.6	117.0	234.6	112.3	104.2
1952	290.2	111.1	247.5	118.5	93.8
1953	272.1	104.1	242.3	116.0	89.8
1954	264.3	101.1	238.3	114.1	88.6
1955	261.7	100.2	241.9	115.8	86.5
1956	258.8	99.0	251.9	120.6	82.1
1957	265.0	101.4	260.9	124.9	81.1

[a] Indice des prix à la ferme, province de Québec (1949 = 100) dégonflé par l'indice des prix de revient sur les fermes, Est du Canada (1949 = 100).

SOURCE: Adapté des statistiques officielles du Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 4

DONNÉES COMPARATIVES SUR CERTAINES CATÉGORIES ÉCONOMIQUES DE FERMES, PROVINCE DE QUÉBEC, 1950[1]

Catégorie de Fermes	Nombre de fermes	Superficie des fermes occupées	Grandeur moyenne des fermes	Terre en culture par ferme	Terre en forêt par ferme
	- unités -	- 000 acres -		acres	
(*a*) Revenu en espèces, $250-$1,199	18,170	2,114	116.3	35.6	45.0
(*b*) Revenu en espèces, moins de $250	24,187	1,924	79.5	17.5	35.8
(*c*) Fermes à temps partiel	21,189	2,176	102.7	25.9	45.8
Fermes (*a*) (*b*) (*c*):					
Total ou moyenne	63,546	6,214	97.8	25.5	41.8
Pourcentage des autres fermes (*d*)	89.8%	58.8%	65.5%	43.3%	91.9%
(*d*) Autres fermes, Revenu en espèces $1,200 et plus	70,790	10,572	149.3	58.9	45.5
Toutes fermes de la province	134,336	16,786	125.0	43.1	43.7

[1] Adaptées du recensement agricole de 1951. Les fermes de types (*a*), (*b*) et (*c*) sont surtout situées dans la région frontalière.

TABLEAU 4

DONNÉES COMPARATIVES SUR CERTAINES CATÉGORIES ÉCONOMIQUES DE FERMES, PROVINCE DE QUÉBEC, 1950[1]

Catégorie de Fermes	Tracteurs	Tracteur par fermes	Valeur machinerie par ferme	Nombre de fermes pourvues d'électricité
	nombre		- dollars -	- unités -
(*a*) Revenu en espèces, $250–$1,199	2,270	1:8	1,027	11,156
(*b*) Revenu en espèces, moins de $250	1,353	1:18	620	9,003
(*c*) Fermes à temps partiel	2,094	1:10	959	10,463
Fermes (*a*) (*b*) (*c*):				
Total ou moyenne	5,717	1:11	850	30,622
Pourcentage des autres fermes (*d*)	21.8%	—	38.1%	52.4%
(*d*) Autres fermes, Revenu en espèces $1,200 et plus	26,254	1:2.7	2,231	58,418
Toutes fermes de la province	31,971	1:4	1,578	89,040

[1] Adaptées du recensement agricole de 1951. Les fermes de types (*a*), (*b*) et (*c*) sont surtout situées dans la région frontalière.

TABLEAU 5

DONNÉES COMPARATIVES SUR CERTAINES CATÉGORIES ÉCONOMIQUES DE FERMES, NOMBRE DE BESTIAUX, PROVINCE DE QUÉBEC, 1950[1]

Catégorie de Fermes	Vaches[2] et génisses laitières	Vaches[3] et génisses (bovins)	Porcs
(*a*) Revenu en espèces, $250–$1,199	103,671	6,311	82,549
(*b*) Revenu en espèces, moins $250	36,480	3,543	33,926
(*c*) Fermes à temps partiel	67,625	4,934	55,922
Fermes (*a*) (*b*) (*c*):			
Total ou moyenne	207,776	14,788	172,397
Pourcentage des autres fermes (*d*)	23.1%	31.3%	18.4%
(*d*) Autres fermes, Revenu en espèces	898,490	47,246	935,909
Toutes fermes de la province	1,106,266	62,034	1,108,306

[1] Adaptées du recensement agricole de 1951. Les fermes de types (*a*), (*b*) et (*c*) sont surtout situées dans la région frontalière. (*Voir* tableau 4).
[2] Vaches et génisses gardées principalement pour le lait.
[3] Vaches et génisses gardées principalement pour la boucherie.

TABLEAU 5

DONNÉES COMPARATIVES SUR CERTAINES CATÉGORIES ÉCONOMIQUES DE FERMES, NOMRRE DE BESTIAUX, PROVINCE DE QUÉBEC, 1950[1]

Catégorie de Fermes	Moutons	Poules et poulets	Chevaux
(*a*) Revenu en espèces, $250–$1,199	47,095	668,467	31,151
(*b*) Revenu en espèces, moins $250	12,432	411,953	21,779
(*c*) Fermes à temps partiel	31,801	589,067	25,885
Fermes (*a*) (*b*) (*c*):			
Total ou moyenne	91,328	1,669,487	78,815
Pourcentage des autres fermes (*d*)	40.6%	19.8%	51.2%
(*d*) Autres fermes, Revenu en espèces	225,090	8,420,516	154,048
Toutes fermes de la province	316,418	10,090,003	232,863

[1] Adaptées du recensement agricole de 1951. Les fermes de types (*a*), (*b*) et (*c*) sont surtout situées dans la région frontalière. (*Voir* tableau 4).

TABLEAU 6

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES REVENUS PROVENANT DE LA VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, SELON LA CATÉGORIE ÉCONOMIQUE DE LA FERME, PROVINCE DE QUÉBEC, 1950[1]

Produit	Fermes, revenus $250 à $1,199	Fermes, revenus moins de $250	Fermes à temps partiel	Province
	– pourcentage –			
Céréales	2.7	3.6	3.4	3.0
Foin et cultures fourragères	4.8	21.6	11.3	4.4
Bêtes à cornes	18.9	17.6	17.0	16.0
Produits laitiers	33.0	10.5	20.9	33.7
Volailles et œufs	4.1	5.8	4.2	7.3
Porcs	11.7	6.3	8.7	17.1
Chevaux, moutons et laine	2.9	3.8	2.8	1.6
Produits forestiers	14.6	22.7	24.6	7.3
Prouits de l'érable	2.1	1.5	1.8	2.0
Légumes	1.4	.5	1.4	2.0
Fruits	1.1	.4	1.3	1.4
Pommes de terre, racines et autres grandes cultures	2.5	3.7	2.2	3.2
Divers	0.2	2.0	.4	1.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

[1] Adaptées du recensement agricole de 1951.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur.

Le sénateur VAILLANCOURT: Monsieur Ferron, vous avez parlé de l'industrie laitière. Avez-vous des chiffres sur la production de la vache ordinaire? Combien de livres fournit-elle par an? 4,000 ou 5,000 livres?

M. FERRON: Vous voulez le chiffre moyen?

Le sénateur VAILLANCOURT: Oui, pour le Québec.

M. FERRON: 5,400 livres.

Le sénateur VAILLANCOURT: Et pour l'Ontario?

M. PERREAULT: Le chiffre est plus élevé en Ontario.

Le sénateur VAILLANCOURT: Pensez-vous qu'il soit possible d'augmenter la production québécoise?

M. FERRON: Assurément. La statistique des concours agricoles indique que les bons cultivateurs laitiers arrivent à 8,000 livres par an ou davantage.

Le sénateur BOIS: A 8,000 livres?

M. FERRON: Oui, dans les bonnes exploitations laitières.

Le sénateur VAILLANCOURT: Je désire faire remarquer à la délégation que l'un des membres de ce Comité, le sénateur Bois, a été directeur de la Coopérative Fédérée pendant près de quinze ans. Il connaît bien les problèmes de la province de Québec et il pourrait nous en parler en connaissance de cause.

Le sénateur BOIS: Je ne crois pas qu'il y ait rien à ajouter à ce qu'on en a déjà dit, ni surtout au mémoire lui-même. C'est dommage que nous n'ayons pu examiner en détail tous les faits et toutes les données statistiques contenus dans le mémoire. Il y a une chose pourtant, monsieur Ferron, que je serais bien aise d'expliquer. Vous avez dit que la Coopérative fournit aux cultivateurs les meilleurs moyens pour apprendre leur métier. Mais il y en a beaucoup qui, ne connaissant pas suffisamment bien l'organisation de la Fédérée, n'y voient qu'une entreprise sans but lucratif dirigée et régie par un conseil d'administration. Pour bien faire comprendre quelle est l'autorité qui régit la Fédérée, je voudrais expliquer comment on y prend le vote. Nous savons tous que, dans les réunions des sociétés locales, chaque membre n'a qu'un seul vote. Est-ce que c'est la même chose à la Centrale?

M. FERRON: Ce n'est pas exactement la même chose, mais c'est assurément selon le même principe. Vous comprendrez sans difficulté qu'il nous serait impossible de laisser voter chacun des 50,000 membres à la réunion annuelle; mais les membres de la Fédérée sont toujours investis du pouvoir de contrôle. Ils possèdent un droit de régie démocratique. Les coopératives locales votent selon le nombre de leurs membres et, à un moindre degré, selon l'importance des affaires qu'elles font avec la Centrale. Je suis persuadé que les cultivateurs s'intéressent à une agriculture bien équilibrée et non pas à produire tant ou de telle façon que le marché en soit bouleversé. Ils comptent rester membres de l'organisme dans les années à venir et ne se préoccupent pas uniquement d'obtenir le maximum de profits. C'est l'équilibre agricole qui les intéresse surtout et c'est à cause de cela que les coopératives nous paraisent d'une si grande importance. La plupart des bons cultivateurs de la province de Québec en sont membres. Cela ressort clairement du fait que la Fédérée compte 50,000 membres.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ai-je raison de croire que chaque membre d'une coopérative locale n'a droit qu'à un seul vote?

M. FERRON: Assurément.

Le sénateur TAYLOR: Et à la Centrale, est-ce que la coopérative locale a un droit de voter proportionné à l'importance de ses affaires et au nombre de ses membres?

M. FERRON: Oui. Mais l'importance des affaires compte moins que le nombre des membres. L'importance de ce facteur est un peu limitée.

Le sénateur BOIS: Ce facteur compte pour 40 p. 100, n'est-ce pas?

M. FERRON: Oui, 40 p. 100.

Le sénateur BOIS: C'est-à-dire que le vote fondé sur les affaires faites à la Centrale constitue 40 p. 100 de son vote total.

M. FERRON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les coopératives vous renseignent habituellement là-dessus?

M. FERRON: Oui, constamment.

Le PRÉSIDENT: Des renseignements sur la politique agricole nécessaire et sur les besoins des cultivateurs?

M. FERRON: Oui.

Le sénateur BOIS: Elles fournissent chaque semaine des rapports sur les marchés; et, en dehors de cela, il y a le journal mensuel *Ensemble* et l'hebdomadaire *La Terre de Chez-Nous.* Toute une page de *La Terre de Chez-Nous* est consacrée à ces sujets; on y trouve toujours un article ou de la publicité sur l'activité des coopératives.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de m'écarter un instant du sujet. Je remarque, à la page 25 du mémoire anglais, que vous parlez des terres peu propres à la culture et dont la plupart se trouvent dans les régions de la péninsule de la Gaspésie et du plateau Laurentien. C'est ce que vous appelez des terres plus ou moins rentables, n'est-ce pas? des terres situées à la limite de la région fertile.

M. FERRON: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Et vous proposez qu'on reboise ces terres. C'est là votre première recommandation.

M. FERRON: N'oubliez pas que nous sommes obligés de tenir compte des possibilités économiques de chaque région.

Le PRÉSIDENT: Voici ce que je veux dire. Il y a régions impropres à l'agriculture. Vous recommandez alors, dans certains cas, que ces terres soient reboisées. Faits-vous cette recommandation dans vos coopératives? Par exemple, est-ce que vous précisez le degré de reboisement nécessaire pour que le cultivateur puisse en tirer quelque profit?

M. FERRON: Il serait très difficile de préciser le degré de reboissement nécessaire à telle ou telle terre. Cela dépend de la région et des moyens dont dispose le cultivateur pour résoudre le problème. Comme nous l'avons dit, il y a beaucoup de possibilités diverses; c'est pour cela que nous recommandons d'abord l'établissement d'une Commission de la remise en valeur des terres. Il nous faut une telle commission avant d'entreprendre un programme de reboisement. Les spécialistes de cette commission nous expliqueraient la nature des sols dont il est question et la meilleure façon de les faire valoir.

Le sénateur LEONARD: Et c'est le gouvernement provincial qui établirait cette commission, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Ce serait un conseil provincial de conservation des terres.

Le sénateur LEONARD: Le paragraphe *a*) du Mémoire ne parle que d'une Commission sur la réhabilitation des terres. Est-ce que c'est le gouvernement provincial qui l'établirait?

M. FERRON: Puisque c'est le Sénat qui s'occupe actuellement de ce travail et qui s'intéresse à recevoir des recommendations, nous adressons notre première recommendation à ce Comité-ci; elle cadre du reste avec le travail du Comité. Dans le paragraphe a) nous disons simplement qu'à notre avis la Commission fédérale devrait s'unir aux provinces intéressées pour developper et préciser la politique nécessaire.

Le sénateur LEONARD: Vous avez donc pensé à une commission fédérale?

M. FERRON: Dans le paragraphe *b*) nous recommandons l'établissement d'un conseil provincial de conservation; nous croyons que ces deux conseils devraient travailler ensemble comme le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le sénateur LEONARD: Croyez-vous vraiment qu'une commission fédérale pourrait accomplir ces choses dans le Québec ou dans une autre province? Est-ce qu'elle pourrait établir des plans définis pour la conservation des sols, l'utilisation des eaux, et l'amélioration des prés et des pâturages?

M. FERRON: Nous croyons que la chose est possible pourvu qu'on suive les méthodes exposées dans le mémoire.

Le sénateur VAILLANCOURT: Monsieur le président, je voudrais expliquer au Comité ce que nos coopératives ont accompli à l'égard de l'industrie du sucre d'érable. La coopérative de cette industrie compte plus de 6,000 membres; et, dans certaines régions des comtés de Beauce et de Dorchester, où le sol est parfois très pauvre, nous avons encouragé nos membres à planter des érables, et il y en a 2,000 qui l'ont fait. Tout cela s'est passé il y a vingt-cinq ans; et depuis nous en avons eu les meilleurs résultats. Dans ces régions les produits du sucre d'érable fournissent au cultivateur ses meilleurs profits.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que la province fournit les petits érables pour la plantation?

Le sénateur VAILLANCOURT: Oui, ils viennent du gouvernement provincial; mais il n'est pas nécessaire de les acheter au gouvernement, parce qu'on peut transplanter un petit érable à l'état sauvage et il poussera n'importe où. Dans le comté de l'Islet, il y a environ 50 ans, il y avait une certaine étendue de terre où l'on cultivait le blé, et ce terrain est très peu productif. On y a planté plus de 6,000 érables. Dans beaucoup d'endroits de la Beauce et du comté de Dorchester, et surtout aux sommets des collines, nous croyons qu'il est possible d'établir l'industrie du sucre d'érable.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la durée de la vie de l'érable?

Le sénateur VAILLANCOURT: 200 ans en moyenne; mais cela va parfois jusqu'à 400 ans.

Le sénateur BOIS: Et qu'est-ce que ces cultivateurs ont fait en attendant que les érables grandissent?

Le sénateur VAILLANCOURT: Ils ont reçu 2,000 dollars au printemps pour cinq semaines de travail et, pendant l'été, il y en a qui sont allés couper du bois dans les forêts pour les compagnies de papier. Ils ont gagné ainsi un supplément de revenu.

Le PRÉSIDENT: En attendant que leurs érables grandissent, ils étaient obligés de travailler en dehors de la ferme?

Le sénateur VAILLANCOURT: Oui.

Le sénateur BOIS: Un programme d'établissement de l'industrie de l'érable à sucre n'est possible que si les fermiers peuvent s'occuper d'autre chose en attendant que les arbres soient assez gros.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Monsieur le président, je voudrais poser une question au témoin au sujet de l'aide financière octroyée aux cultivateurs de sa province. On a beaucoup parlé dans d'autres mémoires des

crédits provinciaux accordés aux cultivateurs. Le témoin pourrait-il nous renseigner sur le fonctionnement du plan d'aide financière destinée aux cultivateurs québecois.

Le sénateur BOIS: Depuis l'inauguration de ce plan en 1936, les cultivateurs ont emprunté plus de 100 millions de dollars.

Le sénateur MACDONALD: On m'a dit que la province de Québec a mis en vigueur l'un des meilleurs programmes de prêts aux cultivateurs qu'il y ait au Canada. Je serais heureux de savoir comment ce plan fonctionne. Dans l'un des mémoires qui ont été présentés précédemment on a beaucoup parlé du fait que les cultivateurs ont besoin d'assistance. Quelle est la situation actuelle dans le Québec?

M. FERRON: Au point de vue financier?

Le sénateur MACDONALD: Pourriez-vous nous dire quel pourcentage des cultivateurs québecois ont besoin d'aide financière?

M. FERRON: Lorsque vous parlez d'aide financière, voulez-vous parler d'aide à long terme, d'aide à moyen terme ou de prêt à courte échéance ou des trois genres de prêts?

Le sénateur MACDONALD: Je veux parler des trois.

M. FERRON: Je dirais que 75 ou 80 p. 100 des cultivateurs en ont besoin.

Le sénateur VAILLANCOURT: Il faut diviser ces subventions en prêts à long terme et à courte échéance.

Le sénateur BOIS: Si les membres du Comité veulent bien jeter un coup d'œil sur le Tableau III, à la page 53 du Mémoire, ils y trouveront la réponse à cette question. Ce tableau explique pourquoi les cultivateurs ont besoin d'assistance.

Le sénateur VAILLANCOURT: La province de Québec a avancé aux cultivateurs plusieurs millions de dollars en prêts à long terme. Lorque les cultivateurs ont besoin de prêts à courte échéance, ils en demandent aux Caisses populaires. Chaque année ces organismes font jusqu'à 25 millions de dollars de prêts. On se sert de cet argent pour l'achat d'engrais et autres choses nécessaires à la culture.

Le sénateur MACDONALD: Je comprends mieux maintenant. En somme, le gouvernement provincial fournit des prêts à long terme et cela fonctionne bien.

M. FERRON: Oui, très bien. Parce que, comme je vous l'ai dit, un fort pourcentage des cultivateurs ont besoin de prêts. Je ne crois pas qu'il y ait une classe de travailleurs qui ait besoin de prêts autant que le cultivateur. L'agriculture dépasse toutes les autres industries en ce qui concerne les besoins financiers par rapport au volume des affaires. A l'heure actuelle, une ferme ordinaire a besoin d'un capital d'environ trente mille dollars. Et, comme la plupart des cultivateurs ne peuvent pas disposer d'une somme pareille, ils ont besoin de prêts à courte échéance pour assurer la productivité de leurs terrains.

M. STUTT: Est-ce que les comités locaux de chaque région approuvent ces prêts?

Le sénateur VAILLANCOURT: Oui, lorsqu'il s'agit des prêts des Caisses populaires.

M. STUTT: C'est donc un système de crédit mutuel?

Le sénateur VAILLANCOURT: C'est mieux que cela. Un organisme de crédit mutuel ne s'occupe en général que d'une seule industrie, tandis que les Caisses populaires s'occupent d'une paroisse entière. Tous les habitants de la paroisse peuvent être membres de la Caisse populaire. C'est à cause de cela que les

Caisses populaires sont plus fortes que les organismes de crédit mutuel: elles s'occupent non seulement d'une seule région, mais de deux ou trois mille habitants.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Si je comprends bien, chaque organisme de crédit mutuel a son comité de crédit.

Le sénateur VAILLANCOURT: Oui, c'est le même principe.

M. FERRON: Si une grande partie de l'intégration est sous le contrôle d'intérêts non agricoles, c'est parce que les cultivateurs n'ont pas assez de crédit. A l'heure actuelle l'agriculture tend vers la spécialisation, ce qui exige plus d'argent; et les cultivateurs n'ont pas assez d'argent à leur disposition.

Le sénateur LEONARD: Les coopératives elles-mêmes pratiquent l'intégration.

M. FERRON: Oui; c'est leur fonction normale. Les cultivateurs aussi pratiquent l'intégration, car les coopératives leur appartiennent.

Le PRÉSIDENT: Et les impôts sur la terre: est-ce un problème sérieux?

M. FERRON: C'est toujours un problème sérieux, surtout lorsque la terre est pauvre et le revenu qu'on en tire peu élevé.

Le sénateur MACDONALD: Monsieur le président, je voudrais plus d'explications sur ce point. Est-ce que les cultivateurs québecois sont obligés de payer leurs impôts sur la terre directement au gouvernement, ou est-ce que le gouvernement impose de lourdes taxes scolaires?

M. FERRON: Nous ne payons pas d'impôts sur la terre au gouvernement; nous les payons aux municipalités.

Le sénateur MACDONALD: Dans ma province, on a aboli ce qu'on appelait l'impôt sur la terre, et on a doublé ou triplé la taxe scolaire. Quelle est la situation dans le Québec?

Le PRÉSIDENT: Il faut noter qu'il n'y a pas de municipalités dans l'Île du Prince-Édouard, n'est-ce pas?

Le sénateur MACDONALD: Non.

M. FERRON: Dans le Québec, nous payons nos impôts aux municipalités.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Et ils sont assez lourds.

Le sénateur BOIS: Je ne sais pas si les impôts ont augmenté depuis mon départ; mais il y avait autrefois l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les affaires, etc., etc., et tout cela montait à des dizaines de milliers de dollars.

M. FERRON: Oui. Et ces impôts augmentent toujours.

Le PRÉSIDENT: Vous dites à la page 11 de votre Mémoire que le cultivateur québecois tire 85 p. 100 de son argent liquide de la vente des animaux ou des produits dérivés des animaux. Quel pourcentage de la terre est à l'état de pâturage? Est-ce que le pâturage appartient en propre aux cultivateurs ou à la communauté?

M. FERRON: Ils appartiennent à chaque cultivateur. Il y a quelques pâturages en commun le long du fleuve Saint-Laurent, mais il n'y en a pas beaucoup.

Le sénateur BOIS: Le président pense sans doute à un pâturage communal, comme il y en a dans l'Ouest.

M. FERRON: Cela n'existe pas chez nous.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a des époques de grande sécheresse, qui empêchent de récolter assez de plantes fourragères pour l'hiver?

M. FERRON: Cela dépend de l'année. Depuis trois ans nous avons de la chance; mais parfois, vers le mois d'août, les pâturages et les terres basses où le sol est lourd se dessèchent.

Le PRÉSIDENT: J'ai remarqué que vous commencez à construire des réseaux d'irrigation. Les destinez-vous à la culture des légumes ou des plantes fourragères pour les bestiaux?

M. FERRON: Nous nous en servons actuellement pour la culture du tabac, des arbres fruitiers, des pommes de terre et autres légumes et non pas pour les pâturages.

Le sénateur BOIS: Parfois on s'en sert pour la culture des fraises, etc.

Le sénateur MACDONALD: Je crois que les organismes de crédit mutuel (*credit unions*) sont assez populaires dans la province de Québec, surtout chez les gros producteurs de lait, de beurre et de fromage. Quel est le rôle des coopératives en ce qui concerne l'élevage des animaux et les abattoirs?

M. FERRON: Elles ont beaucoup d'importance dans ce domaine. La semaine dernière elles détenaient une grande proportion des bestiaux de la province.

Le sénateur BOIS: Elles possèdent de véritables conserveries de viande.

M. FERRON: Oui, des conserveries coopératives.

Le sénateur BOIS: Et quel a été le nombre d'animaux l'année passée?

M. FERRON: Il a dépassé 500,000 têtes.

Le sénateur BOIS: Cela comprend les porcs, les moutons, les vaches et autres animaux.

M. FERRON: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Et cela augmente d'année en année?

M. FERRON: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Est-ce que vous construisez actuellement des usines de produits laitiers plus considérables dans la province de Québec?

M. FERRON: Vous voulez dire des usines coopératives?

Le sénateur MACDONALD: Oui.

M. FERRON: Assurément. Nous avons ici M. Deslauriers, le président de la Coopérative de Granby, qui est l'une des plus grandes coopérative laitières du Canada. Plusieurs centaines de millions de livres de lait y ont passé l'année dernière.

Le sénateur MACDONALD: Dans une seule usine?

M. FERRON: Non, dans une seule coopérative qui exploite quatre usines.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur VAILLANCOURT: Où expédiez-vous vos produits?

M. FERRON: La plupart sont vendus au Canada, mais nous en vendons beaucoup dans toutes les parties du monde.

Le sénateur VAILLANCOURT: Dans toutes les parties du monde?

M. FERRON: Oui. Nous vendons partout où nous trouvons un marché. Nous faisons beaucoup de ventes aux États-Unis.

Le sénateur VAILLANCOURT: De la poudre de lait, par exemple?

M. FERRON: Certainement.

Le sénateur VAILLANCOURT: Je crois que l'année dernière le total de vos ventes a été d'à peu près 100 millions de dollars.

M. FERRON: Il a été de 95 millions de dollars.

Le sénateur LEONARD: Une vente totale de 95 millions? Combien au Canada et combien à l'étranger?

M. FERRON: Je ne sais pas exactement quelle a été la proportion vendue à l'étranger; nous avons vendu la plus grande partie de nos denrées au Canada. Tout dépend du marché. Lorsque les marchés étrangers ne nous sont pas favorables, nous ne pouvons rien y vendre. Nous vendons aux États-Unis et aux autres pays; à l'Italie, par exemple.

Le PRÉSIDENT: Il vous reste parfois un gros excédent?

M. FERRON: Non.

Le PRÉSIDENT: Vous arrivez donc à vendre vos produits à mesure qu'ils sont prêts?

M. FERRON: Oui. Il le faut.

Le PRÉSIDENT: Vous ne ressemblez pas donc au gouvernement?

M. FERRON: Il y a parfois un excédent. Nous avons nos problèmes, nous aussi.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne les marchés?

M. FERRON: Oui. L'hiver dernier nous avons eu de grandes difficultés au sujet des poulets à griller. Il y en avait un excédent dans l'Ontario et dans le Québec; lorsque cela arrive, les poulets ne se vendent pas facilement.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les compagnies urbaines, en intégrant à leur industrie les poulets à griller, vous font une concurrence nuisible?

M. FERRON: Oui. Cette concurrence nous préoccupe beaucoup. Notre industrie est coopérative. Vous pouvez être certain que, si nous parlons des coopératives, c'est parce que cela nous intéresse. Du point de vue de l'intégration, nous essayons d'adapter notre production aux besoins du marché.

Actuellement nous avons un excédent de poudre de lait, et le gouvernement a dit qu'il peut fort bien changer de politique en ce qui concerne cet excédent. A cause de cela nous répétons depuis deux ans et demi à nos coopératives québecoises: "Ne développez pas trop vos usines de poudre de lait." Bien entendu, la poudre de lait se vendait très bien il y a deux ans; pour cette raison plusieurs coopératives et autres entreprises laitières voulaient se lancer dans cette production. Nous avons dit aux coopératives: "Ne développez pas trop vos usines de poudre de lait: il y en aura un excédent." Des intérêts privés se sont lancés dans cette industrie et ont beaucoup contribué à augmenter l'excédent. Les coopératives s'intéressent à une agriculture bien équilibrée: c'est à cause de cela que nous disons à la page 49:

Faciliter les ajustements nécessaires dans la production et la mise en marché des produits agricoles de façon à mieux équilibrer les productions agricoles aux besoins. Voilà comment nous essayons de diriger les coopératives, non parce que nous sommes plus habiles que d'autres, mais parce que nous nous intéressons au progrès de l'agriculture, d'une agriculture bien équilibrée.

Le sénateur TAYLOR: Monsieur le président, je voudrais poser une question. Dans les conserveries coopératives, est-ce qu'il y a des associations de cultivateurs qui envoient leurs bestiaux directement à la conserverie, ou est-ce que vous achetez de la viande aux abattoirs de Montréal?

M. FERRON: Nos coopératives locales sont fédérées; il y en a 380 dans toutes les régions de la province et elles vendent leurs bestiaux à des abattoirs qui appartiennent aux coopératives. Je le répète: l'abattoir appartient aux coopératives. La coopérative locale appartient aux cultivateurs qui en sont membres; la Coopérative Fédérée appartient aux coopératives locales.

Le sénateur TAYLOR: C'est-à-dire qu'elle constitue la coopérative elle-même.

M. FERRON: Oui. Les coopératives locales envoient donc leurs bestiaux à la coopérative centrale. Bien entendu, quelques envois viennent des gens qui ne sont pas membres de la coopérative. Ils vendent leurs animaux à nos abattoirs comme ils les vendraient à d'autres.

Le sénateur TAYLOR: Est-ce que vous avez une association de commerçants de bestiaux?

M. FERRON: Non.

Le sénateur TAYLOR: J'ai autre chose à demander. Je voudrais revenir à la question du sénateur Leonard sur le Conseil de la réhabilitation des terres. Pensez-vous que ce conseil devrait être créé par une loi fédérale?

M. FERRON: Vous me posez là une question très difficile. Comme je l'ai déjà dit, nous croyons qu'un tel programme doit dépendre d'une coopération entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il n'est pas facile de déterminer le rôle précis que chacun doit jouer en cette matière, mais je crois qu'ils doivent travailler ensemble.

Le sénateur TAYLOR: Mais, pour arriver à ce résultat, il faudrait une législation fédérale?

M. FERRON: Oui. Le gouvernement fédéral s'intéresse déjà à certains des plus grands problèmes, à l'érosion du sol par exemple.

Le sénateur TAYLOR: Il se peut que je me trompe, mais je crois fermement qu'une législation fédérale très souple et venant à l'appui d'une législation provinciale serait la meilleure façon de faire face à ces problèmes qui intéressent le Canada tout entier.

M. FERRON: Vous avez raison.

Le sénateur BOIS: Il y a quelques années il existait un plan de ce genre. Le gouvernement fédéral contribuait au drainage des terres et la province en partageait les frais. Je crois que nous avons besoin d'un programme d'envergure nationale.

M. FERRON: Oui, un programme de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le sénateur BOIS: Un programme assez souple, comme vous le dites, pour qu'on puisse l'appliquer au Canada tout entier. Mais il est difficile de choisir entre les travaux qu'il faut entreprendre. Je crois que c'est cela qui fait hésiter un peu mon ami.

Le sénateur TAYLOR: Voici ce que je veux dire. Nous avons une Loi sur la réhabilitation des terrains marécageux; c'est une loi fédérale. Et, dans ma province, on a adopté une loi du même genre. Cela est également le cas dans la Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard. Le conseil de réhabilitation se compose de membres choisis dans la province qui participent aux travaux du Conseil avec des fonctionnaires du ministère fédéral, et formulent des plans pour égoutter les régions marécageuses. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, en collaboration avec les propriétaires des terrains en question, versent les sommes nécessaires à ces entreprises. Jusqu'à présent tout cela a très bien réussi. Je voudrais un programme législatif d'une portée assez large pour faire face à tous les besoins dans toutes les provinces et auquel le gouvernement fédéral pourrait participer. J'ai mentionné la Loi sur la réhabilitation des terrains marécageux, car cette loi illustre bien le genre de collaboration qui peut exister entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le PRÉSIDENT: Fait-on une analyse des sols dans la province de Québec? Sans doute que vos sols se divisent en trois catégories?

M. FERRON: Oui, nous faisons l'analyse des sols.

Le PRÉSIDENT: On a fait une analyse des sols de la province?

M. FERRON: Oui, il se fait une analyse des sols, mais je ne suis pas sûr qu'elle ait été faite dans toute la province.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'elle a été faite dans toutes les régions agricoles?

M. FERRON: Pas dans toutes les régions agricoles.

M. STUTT: Quel est l'organisme qui est chargé de ce travail?

M. FERRON: Je ne sais pas comment on l'appelle exactement, mais il dépend de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le sénateur MACDONALD: Supposons que je sois cultivateur dans la province de Québec et que je veuille faire analyser le sol de ma ferme; faudrait-il que j'en fasse une demande spéciale ou y a-t-il des experts qui analysent les champs des différentes régions?

M. FERRON: Vous pouvez vous adresser à votre agronome qui enverra au laboratoire un échantillon du sol de votre propriété.

Le sénateur MACDONALD: C'est le procédé habituel dans la province de Québec?

M. FERRON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions à poser nous allons clore cette séance. Notre discussion ce soir a été d'une très grande valeur et je crois que nous devons adresser des remerciements à la Coopérative Fédérée de Québec.

Des VOIX: Très bien!

Le Comité s'ajourne.

OTTAWA, jeudi 21 mai 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada s'est réuni aujourd'hui à 10 heures et demie du matin sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, nous formons quorum, et je crois que nous pouvons commencer nos travaux. Avant d'appeler monsieur Halmrast, ministre de l'Agriculture de l'Alberta, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre visite à la ferme de la *Canadian National Paper Company* demain matin. J'ai reçu une lettre du président, M. Johnston. Il dit qu'on sera très heureux de nous rejoindre ici à l'édifice central. Je lui ai répondu que notre groupe se composerait de dix ou douze sénateurs. Il m'a fait savoir par télégramme qu'on enverra trois voitures à la porte de l'est de l'édifice central à neuf heures du matin vendredi. Nous irons à la ferme, nous y passerons la nuit, nous y déjeunerons samedi matin et nous reviendrons samedi après le déjeuner. S'il y a des sénateurs qui n'ont pas déjà dit qu'ils voudraient être des nôtres, je les prie de vouloir donner leur nom à Monsieur MacDonald; il y aura de la place pour eux.

Ce matin nous avons la visite de l'honorable L. C. Halmrast, qui présentera un mémoire à ce Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres. Monsieur Halmrast, voulez-vous avoir la bonté de vous faire connaître et de nous dire quelles sont vos fonctions.

L'honorable L. C. Halmrast, ministre de l'Agriculture, Province de l'Alberta:

Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Permettez-moi de vous donner brièvement ma biographie. Je suis né à la Crosse (Wisconsin) en 1899 et je suis venu en 1912 avec ma famille en Alberta, où mon père venait de prendre un lot de terre gratuit à l'est de Warner, dans la circonscription électorale que je représente actuellement à la Chambre. Cette ferme se trouvait à 28 milles à l'est de Warner, bien loin dans la prairie. Mon grand-père était cultivateur, mais mon père était plutôt homme d'affaires. C'est l'offre d'un terrain gratuit qui l'avait attiré au Canada, comme elle en attirait beaucoup d'autres vers cette époque. En effet, je crois que la plupart des colons de la région sont arrivés en 1909 et en 1910, quoiqu'il y en soit venu encore en 1912. Nous sommes restés sur cette ferme pendant quelque temps; mais, comme je vous l'ai

dit, mon père n'était pas cultivateur; il ne savait pas comment faire face aux conditions de ce nouveau pays qu'était l'Alberta du sud; et à la longue il s'est décidé à abandonner sa ferme pour retourner aux affaires. Il est donc reparti pour les États-Unis où nous devions le suivre. Malheureusement il est mort de la grippe pendant la grande épidémie de 1918 et nous sommes restés au Canada. Il fallait donc se mettre à travailler. J'ai quitté l'école avant l'âge de 16 ans et me suis engagé d'abord sur une ferme, ensuite sur un ranch de moutons, où je ne suis pas resté très longtemps. Je suis revenu à la ferme; mais, étant donné que je préférais l'élevage des moutons, je me suis engagé sur le ranch des frères Rutherford dans l'Alberta du sud. Je suis resté chez eux jusqu'à ce qu'ils eussent vendu leur ranch à John Henniger, qui s'occupait aussi de l'élevage des moutons. Je crois qu'il y en a parmi vous qui le connaissent: c'était un grand brasseur d'affaires, qui s'intéressait à la culture, à l'élevage des moutons et à l'irrigation des terres; c'est sur sa demande que je suis resté chez lui lorsqu'il a acheté le ranch Rutherford. Je préférais, cependant, quelque chose de moins grand et, lorsqu'un monsieur qui s'appelait Alex Neil m'a offert une situation, je l'ai acceptée. J'ai passé quelques années chez lui et j'ai fini par entrer en société avec lui et avec un monsieur Milhaem de Warner. J'avais 21 ans lorsque je suis entré en société avec ces messieurs. Après cinq ans avec eux, j'ai cru que je possédais un assez grand troupeau de moutons pour m'établir à mon compte. Mes deux associés m'avaient vendu des moutons à paiements différés. A l'âge de 24 ans, je me suis installé avec mes partenaires près de Brooks, dans le sud de l'Alberta. Je me sentais indépendant et plein de confiance à cette époque-là; il m'a fallu à peu près deux semaines pour conduire mon petit troupeau de moutons dans le sud de la province. Un homme m'accompagnait; son wagon était chargé de mon matériel de campement et de mes parcs à moutons. J'ai fini par louer une ferme à l'est de la région de Milk River, où j'ai passé trois ans. J'ai acheté ensuite une propriété à un endroit où il y avait beaucoup de terrain à louer: j'étais lancé. Les moutons se vendaient très bien alors; mais la culture allait mal. Il y eut plusieurs années de sauterelles et de grande sécheresse. Pendant les années 20 le commerce des bestiaux ne marchait pas très bien. Je me rappelle qu'en 1924 je n'avais que 412 moutons, dont j'ai pourtant tiré un plus grand revenu que tous les cultivateurs de la région n'en retiraient de leurs fermes. En conséquence, plusieurs d'entre eux, témoins de ma réussite, ont commencé à s'intéresser aux moutons et à en faire l'élevage. Moi-même je me suis occupé de l'élevage des moutons pendant 30 ans; à une certaine époque j'en avais un troupeau de 3,000.

Je suis devenu citoyen canadien à l'âge de 24 ans. Je croyais qu'il fallait que je devienne citoyen canadien pour faire face à mes responsabilités dans ce nouveau pays. Peu de temps après on m'a élu commissaire d'école, et j'ai fini par devenir membre du comité exécutif et enfin vice-président, pendant 4 ans, de l'Association des commissaires d'école.

J'ai été élu député à la Législature provinciale en 1945; c'était une élection complémentaire. M. Solon Low venait de donner sa démission pour entrer dans l'arène fédérale.

En 1953, on m'a prié d'accepter le portefeuille du Bien-être social; j'ai occupé ce poste pendant un an. C'est vers cette époque que l'honorable David Ure, ministre de l'Agriculture, a trouvé la mort dans un accident d'automobile et le premier ministre Manning m'a prié d'accepter le portefeuille de l'Agriculture. Je suis ministre de l'Agriculture depuis cinq ans.

Lorsque M. Gerhart a été défait aux dernières élections, on m'a confié son portefeuille de la Défense civile. A présent je suis donc ministre de l'Agriculture et ministre de la Défense civile.

Ma famille se compose de cinq enfants: trois fils et deux filles. Mes trois fils sont cultivateurs; ils ont chacun une ferme assez grande et un bon troupeau de Herefords. Ils préfèrent la culture à toute autre chose. L'une de mes filles est mariée et elle habite Saskatoon; l'autre, Audrey, vit toujours chez moi à Edmonton; elle recevra son diplôme de douzième année d'école secondaire en 1959.

Voilà l'histoire de ma vie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il est évident que vous avez eu beaucoup d'expérience comme cultivateur.

M. HALMRAST: Oui, j'ai été cultivateur et propriétaire de ranch pendant toute ma vie.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, monsieur Halmrast, je vous prie de vouloir bien nous lire votre mémoire; personne ne vous interrompra et à la fin les membres du Comité auront probablement des questions à vous poser.

M. HALMRAST: Monsieur le président, honorables sénateurs:

De la part du gouvernement de l'Alberta je veux d'abord vous remercier de l'occasion que vous me fournissez de paraître devant ce Comité. Nous espérons sincèrement qu'après mûre délibération votre Comité pourra nous indiquer les moyens législatifs ou administratifs nécessaires pour (1) améliorer le sort du petit cultivateur et pour (2) établir un programme destiné à créer des fermes dont la grandeur optimum suffira à faire vivre une famille.

La mécanisation et la commercialisation de l'agriculture présentent beaucoup de nouveaux problèmes aux cultivateurs. L'exploitation agricole idéale augmente continuellement et beaucoup de fermes qui autrefois réussissaient très bien sont aujourd'hui trop petites pour faire vivre une famille. Les capitaux considérables qu'il faut actuellement pour exploiter une ferme ont fini par faire disparaître cette "échelle qui conduit à la possession d'une ferme", qui attirait jadis tant d'immigrants dans l'Ouest du Canada. L'exploitation des fermes situées sur des domaines de la Couronne, dans des régions bien irriguées et dans des régions de concessions gratuites, exige plus de capitaux que n'en possèdent la plupart de ceux qui veulent devenir cultivateurs.

D'autres témoins vous ont expliqué combien il est difficile de se faire une idée du problème des petites fermes peu productives. Je voudrais dire un mot à ce sujet. Le recensement de 1961 nous fournira des données statistiques très utiles sur les fermes résidentielles, les fermes à exploitation limitée, les fermes commerciales et les fermes non commerciales. Cependant, on établit toujours la classification économique des fermes selon les revenus qu'on en a retirés au cours de l'année qui précède le recensement. Cette méthode laisse beaucoup à désirer dans l'Ouest du Canada, où les récoltes et les revenus agricoles varient beaucoup d'année en année.

Pour les immigrants qui se destinaient à l'agriculture en Amérique du Nord, l'Alberta était la région la plus éloignée. Pendant longtemps la culture des terres variait selon les coutumes des familles qui s'y consacraient. Cependant, les améliorations technologiques modernes, l'expansion des services publics et un désir commun à tous les cultivateurs d'améliorer leur condition de vie afin qu'elle corresponde mieux au niveau de l'économie nationale, tout cela a amené de grands changements dans la psychologie des populations rurales.

Dans l'Ouest, la colonisation massive sur les terres neuves a pris fin il y a longtemps. En Alberta, le nombre de fermes exploitées est arrivé au maximum en 1941. La statistique suivante donne une bonne idée de ce qui se passe.

On y remarque très nettement la tendance des années de l'après-guerre vers des fermes moins nombreuses mais d'une plus grande étendue. Cependant, à mon avis, les problèmes de la petite ferme sont plus urgents aujourd'hui que jamais. Des fermes de faible rentabilité résultent de plusieurs causes: (1) de l'établissement des colons dans des régions où les méthodes agricoles modernes

ne sont pas praticables; (2) du manque de capitaux ou d'espace pour l'expansion; (3) d'une exploitation défectueuse des terrains par suite du manque d'organisation nécessaire à la culture moderne; et (4) de l'absence d'autres occupations pour ceux qui ne réussissent pas dans l'agriculture.

La mise de fonds nécessaire à l'achat d'une ferme explique aussi la non-rentabilité de tant de fermes. Des jeunes gens aux ressources financières limitées sont presque toujours obligés de débuter trop modestement. Dans ces circonstances les perspectives de succès sont extrêmement improbables. On ne peut obtenir sur une petite propriété les profits qu'on obtient seulement sur une ferme de grandeur optimum. C'est ainsi que tant d'efforts pour devenir propriétaire n'aboutissent trop souvent qu'à la création d'une petite ferme peu rentable.

En Alberta, la productivité de la terre varie beaucoup d'une région à une autre. La grandeur d'une ferme n'est donc pas toujours un indice de sa valeur. Le tableau suivant nous donne la distribution des fermes selon leurs superficies dans des divisions de recensement caractéristiques des principales catégories de sols:

Année	Population totale	Population agricole		Nombre de fermes	Superficie agricole	Grandeur des fermes
	'000	'000	p. 100 du total		'000 acres	Acres
1926	608	(pas accessibles)		68,823*	28,573	415
1931	732	375	51.3	86,917*	38,978	448
1936	773	400	51.8	89,550*	40,540	453
1941	796	384	48.2	93,200*	43,277	465
1946	803	336	41.8	84,350*	41,451	491
1951	940	345	36.7	84,315	44,460	527
1956	1,123	332	29.6	79,424	45,970	579

* Nombre estimatif: *Voir*: Economic Annalist, August, 1956.

Région de recensement	Espèce de sol	Grandeur moyenne des fermes	Classification des fermes d'après leur étendue, chaque catégorie étant exprimée en pourcentage du total – acres –				
		acres	moins de 70	70 à 239	240 à 399	400 à 559	560 et au-dessus
Hanna	brun clair	2,074	0.5	3.0	7.7	7.1	81.7
Drumheller	brun foncé	795	1.8	10.4	18.1	15.3	54.4
Red Deer	noir	372	4.0	30.7	31.8	16.6	16.9
Rivière La Paix	sol de transition et sol forestier	418	1.8	22.4	36.6	18.0	21.2
Province 1956		579	3.8	24.6	28.3	15.2	28.1
Province 1951		527	4.1	28.1	29.1	14.3	24.4

Les plus grandes fermes de l'Alberta sont dans la région dont le sol est brun clair. L'étendue et l'organisation des fermes de cette région ont subi de grands changements pendant les années de l'entre-deux-guerres. Dès 1917, quelques années de grande sécheresse ont obligé beaucoup de cultivateurs de la partie sud de la province à abondonner leurs fermes; et, pendant les premières années de la décennie 1930-1940, beaucoup de fermes ont été abandonnées dans les régions centrales de l'est, autour de Hanna. Les années de grande sécheresse ont révélé toutes les conséquences graves d'un excès de colonisation dans ces régions. Entre 1931 et 1951 la population agricole de la région de Hanna a diminué de 53 p. 100, tandis que, de 1951 à 1956, la grandeur moyenne des fermes s'est accrue de 1,804 à 2,074 acres, c'est-à-dire de 15 p. 100.

En conséquence, en tenant compte des fermes résidentielles, des fermes à exploitation limitée et des fermes dont les propriétaires vivent dans la retraite, on voit qu'il y a assez peu de petites fermes dans nos régions au sol brun clair. Ces régions sont consacrées surtout à la culture commerciale et l'on y fait de préférence l'élevage des bestiaux et la culture du blé. Les pluies y sont si inconstantes qu'une réduction de l'importance actuelle des exploitations n'est guère à craindre.

La région de Drumheller-Vulcan fait partie de la zone des sols brun foncé et contient une partie des meilleures terres à blé de l'Alberta. En 1956, la superficie moyenne des fermes de cette région était de 800 acres. Le blé (200 acres par ferme) était la récolte principale. Il y avait en moyenne 245 acres en labour d'été. On n'y négligeait pas l'élevage, car il y avait en moyenne sur chaque ferme 36 bêtes à cornes, 16 cochons et 147 poules et poulets. Dans l'ensemble, les cultivateurs de cette région sont bien installés et leur ferme est mécanisée à un degré considérable. La région de Drumheller s'est signalée en gagnant plus souvent que n'importe quelle autre région le championnat mondial du blé.

Néanmoins il y a dans la région de Drumheller-Vulcan dont 30 p. 100 ne dépassent pas la moitié d'une section en superficie. Beaucoup des fermes de cette région si favorable à la culture sont trop petites pour que leurs propriétaires puissent employer avec profit les nouvelles machines agricoles. Nous croyons, cependant, que ces petites fermes disparaîtront à la longue dans cette région sans causer trop de misère.

D'après la superficie de terre exploitée, les petites fermes sont plus nombreuses dans les régions au sol noir. Ce sol est très fertile et par conséquent, propre à la culture mixte. De cela résulte une combinaison de la culture des céréales et de l'élevage du bétail, qui réduit l'étendue nécessaire pour qu'une ferme soit rentable.

Cependant 30 à 40 p. 100 des fermes dans les régions au sol noir se trouvent dans la catégorie d'un "quart de section". Il y en a qui sont exploitées à temps partiel, mais d'autres fournissent au cultivateur ses seuls moyens de vivre. A l'heure actuelle, beaucoup de cultivateurs qui exploitent ces "quarts de section" sont aux prises avec des difficultés économiques sérieuses. On a fait une enquête sur la production des fermes mixtes dans la région de Wetaskiwin pour les années 1951 à 1954. Les revenus moyens annuels des fermes de cette catégorie étaient de $931 par comparaison à $3,481 pour les fermes de la catégorie "trois-quarts de section". Quarante cultivateurs de la région Red Deer-Lacombe, groupés en comité pour l'étude de l'exploitation agricole, ont analysé récemment leurs revenus pour l'année 1958 et nous ont fourni les chiffres suivants: $594 par an pour les fermes d'un quart de section; $2,611 pour les fermes de deux quarts de section; $2,808 pour les fermes de trois quarts de section; $3,449 pour les fermes d'une section ou plus. Il est donc clair qu'il faut augmenter les revenus des fermes d'un quart de section en faisant appel à des ressources qui ne sont pas d'origine agricole.

En Alberta, plus de 40 p. 100 des terres bonnes pour l'agriculture se trouvent dans la région boisée aux sols gris; mais on n'en a même pas amélioré le tiers. Beaucoup de fermes qu'on exploite à présent ne sont pas assez développées pour fournir aux familles qui les habitent un niveau de vie convenable. Ces fermes rapportent peu à présent, parce qu'elles ne sont pas assez grandes.

En 1953, année où les récoltes de la région ont dépassé de 40 p. 100 la récolte moyenne, la Division économique du ministère de l'Agriculture du Canada a étudié les revenus des fermes et le coût de la vie dans la région septentrionale Wanham-Spirit River. On a divisé les fermes dont il s'agissait en deux catégories selon leur grandeur: grandeur au-dessous de la moyenne (290 acres dont 126 en culture) et grandeur au-dessus de la moyenne (540 acres dont 310 en culture). Cette année-là les revenus tirés des capitaux et de la main-d'œuvre, y compris le casuel agricole, étaient de $1,280 pour les petites fermes et de $2,650 pour les grandes fermes. Les fermes au-dessous de la grandeur moyenne ne donnaient pas assez de revenus pour faire vivre leurs propriétaires.

Pour se faire une idée de la gravité du problème que présentent les fermes à petits revenus qui sont situées dans les régions boisés aux sols gris, on n'a qu'à consulter le rapport du recensement de 1956. On y verra qu'un tiers des fermes de la région de la rivière La Paix avaient moins de 130 acres de terres améliorées; et 45 p. 100 avaient moins de 120 acres en culture. Une grande proportion des fermes de la région ne sont exploitées qu'en partie et, à cause de la situation actuelle, il serait difficile de les développer davantage. D'abord, on ne peut pas profiter des nouvelles techniques agricoles dans une région boisée aux sols gris à cause de la topographie de la terre et des dimensions des champs. Deuxièmement, les capitaux et le crédit nécessaires à une meilleure exploitation font défaut, et cette situation est aggravée par la nature du sol qui ne produit que lentement les profits qu'on attend de toute amélioration agricole.

Notre réseau d'irrigation en Alberta dessert à peu près 900,000 acres de terres irrigables. L'amélioration de ces terres présente des difficultés particulières. Il faut du temps pour trouver des marchés où vendre des récoltes spéciales; et l'un des plus grands problèmes qui se présente lorsqu'il est question de coloniser des terres nouvellement irriguées, c'est d'y attirer des cultivateurs déjà pourvus d'un capital suffisant. La terre se vend à un prix assez bas et à long terme; mais il faut que le colon possède d'avance des machines, du cheptel, et $7,500 en argent liquide. Un minimum de 10,000 dollars serait même préférable. Des enquêtes économiques démontrent qu'il y a une corrélation entre le capital placé sur des formes irriguées et le revenu qu'on en tire. Des cultivateurs à capital limité ne sont pas à même de profiter pleinement du potentiel de production.

Ces faits démontrent clairement que les problèmes de petites fermes en Alberta sont considérables. Les progrès technologiques ont réduit à l'état de faible rentabilité beaucoup de fermes qui étaient autrefois de grandeur optimum. Du point de vue économique ont pourrait dire que ces fermes sont devenues plutôt démodées.

A mon avis, la crise que subissent les petits cultivateurs peut se ralentir un peu, mais elle augmentera toujours à la longue, à moins que nous n'arrivions à une mécanisation complète dont on ne saurait prévoir les conséquences.

Nous proposons donc les mesures suivantes:

1. On doit déterminer aussi exactement que possible et selon les régions la superficie que doit avoir une ferme pour être rentable. On serait ainsi plus en état d'élaborer des plans d'expansion visant à une réorganisation des fermes et à leur exploitation.

On a fait une enquête détaillée sur l'exploitation agricole selon les dispositions de la Loi sur les terres réservées aux anciens combattants. Cette enquête était destinée à déterminer ce qui constitue la ferme optimum; et

elle a fourni aux surveillants des terres les renseignements nécessaires pour conseiller les colons sur le montant qu'ils doivent dépenser pour l'achat du terrain, des machines, du cheptel, etc.

On pourrait se procurer des renseignements de ce genre sur une plus vaste échelle et les rendre plus accessibles, surtout à nos services d'expansion agricole qui s'occupent de plus en plus de questions d'administration.

2. Il faut penser aux moyens de procurer aux cultivateurs les facilités de crédit nécessaires aux conditions actuelles. Le manque de capitaux est l'une des plus grandes causes de chômage et de bas revenus agricoles. Trop souvent le crédit disponible ne suffit pas à faire valoir une ferme. Des prêts surveillés et assez considérables pour accroître le rendement agricole par l'achat de terrains, de machines et de cheptel finiront par créer des fermes familiales capables de faire vivre leurs propriétaires.

Je devrais peut-être vous dire un mot de la Loi du crédit agricole de l'Alberta (Alberta Farm Purchase Credit Act). C'est une loi relativement récente; mais, d'après l'expérience que nous en avons, elle semble répondre aux besoins des cultivateurs.

Tous les prêts acordés en vertu des dispositions de cette loi doivent s'appliquer à une ferme dont les revenus paraissent capables de faire vivre une famille et de lui rendre possible le remboursement du prêt. Avant qu'un prêt ne soit accordé, un comité local doit en approuver la demande, qui est ensuite soumise à l'approbation d'une commission provinciale.

Les comités de crédit agricoles établis en vertu de cette Loi ont aidé les emprunteurs dignes de confiance à développer leurs exploitations agricoles et ont facilité le transfert des fermes de père en fils.

3. Il faut faire une enquête sur l'éducation scolaire et professionnelle accessible aux jeunes cultivateurs et, si nécessaire, il faut y apporter des changements. Les fermes-écoles doivent tenir tête à des grands problèmes. Nos jeunes cultivateurs ont besoin aujourd'hui d'une formation assez poussée en technologie et en administration agricoles. Les écoles et les collèges d'agriculture ont une grande tâche à accomplir, mais les services que ces institutions peuvent rendre dépendent en grande mesure de l'instruction préalable que leurs étudiants ont reçue pour pourvoir profiter d'une formation plus avancée.

Étant donné que la main-d'œuvre agricole produit de plus en plus, on admet facilement que pendant quelque temps encore les jeunes cultivateurs chercheront du travail en dehors de l'agriculture. En conséquence les écoles rurales doivent enseigner les connaissances nécessaires à ceux qui quittent la terre aussi bien qu'à ceux qui restent sur les fermes. Les jeunes ruraux jouissent déjà d'une très bonne réputation auprès des employeurs des grands centres urbains; mais, afin de se trouver dans une bonne situation économique lorsqu'ils s'établissent dans les villes, il faut qu'ils soient pourvus de la compétence technique nécessaire.

Pour maintenir une économie nationale bien équilibrée, la population canadienne doit être constamment redistribuée. On devrait établir un service de placement pour faciliter le mouvement des travailleurs entre les villes et les campagnes. En outre, il faut espérer qu'on tiendra compte de ce fait dans le traitement du problème de l'immigration.

4. Un programme de mise en valeur et d'utilisation des ressources servirait de point de départ à l'élaboration d'une politique agricole à long terme.

Ainsi, par exemple, l'industrie de l'élevage a pris une grande expansion en ces dernières années et continuera sans doute à augmenter en raison de l'accroissement de la population. En Alberta, on pourrait doubler les pâturages et augmenter ainsi les réserves d'alimentation du bétail en hiver, surtout dans les régions irriguées. A l'heure actuelle, quelques années de sécheresse pourrait ralentir considérablement l'industrie de l'élevage. Une

politique bien coordonnée et destinée à la conservation des réserves d'alimentation du bétail permettrait aux cultivateurs d'organiser avec plus de confiance des programmes d'élevage.

5. On n'a pas développé pleinement toutes les possibilités de l'industrie agricole à temps partiel. En encourageant les petites industries agricoles dans les régions où les cultivateurs ne travaillent pas à plein temps, on viendrait en aide aux petites fermes et on pourrait peut-être les rendre plus rémunératrices.

Le développement des ressources pétrolières en Alberta a augmenté les revenus de beaucoup de cultivateurs, qui travaillent maintenant pendant une partie de la journée à l'extraction du pétrole. Cette situation durera aussi longtemps qu'il y aura du mazout. Les industries forestières offrent des renseignements semblables en certaines saisons.

(6) Il faut aussi des études plus poussées sur la vente des produits agricoles. On ne saurait exagérer l'influence bienfaisante qu'exercent des marchés stables sur l'exploitation agricole. Beaucoup de cultivateurs dont les fermes sont plutôt petites pourraient quand même travailler à profit si le marché de certains produits spéciaux d'origine canadienne était plus développé. Il faudrait trouver des moyens pour surmonter la concurrence actuelle des produits importés et pour assembler, emmaganiser et revendre nos propres récoltes.

On discute beaucoup actuellement sur l'influence qu'exercera l'Office de stabilisation des prix des produits agricoles. Il semble qu'on a décidé d'inaugurer un programme de subventions destiné à faire face à l'insuffisance des prix. A mon avis, ces subventions devraient avoir pour objet d'aider davantage les exploitants des fermes familiales bien organisées.

Et maintenant, je vous prie de me permettre quelques observations et quelques propositions précises sur une politique nationale de conservation et d'utilisation des terres.

Le Canada est un pays riche en sols et en eaux; mais la façon dont nous exploitons ces richesses peut amener des conséquences désastreuses. Beaucoup de nos forêts ont disparu, nos rivières s'ensablent, les innondations sont de plus en plus fréquentes et beaucoup de nos terrains agricoles sont rongés par les vents et par les eaux. Quoique certains organismes fédéraux et provinciaux aient élaboré des plans pour conserver ces ressources naturelles, nous n'avons pas encore une politique nationale bien coordonnée. Parce que ce Comité du Sénat s'intéresse particulièrement à l'utilisation des terres, je vous prie de vouloir bien me permettre de faire quelques propositions à ce sujet.

D'abord, je crois qu'il faut créer aussi tôt que possible une politique nationale de l'utilisation des terres et de la conservation des sols et que les ministères de l'Agriculture du Canada et des provinces doivent y collaborer. Une conférence des chefs de ces ministères pourrait établir les principes d'un programme dont les techniciens et les spécialistes en administration développeraient plus tard les détails. Je pense que ce plan d'envergure nationale devrait être fondé sur les principes suivants:

1—Les terres et les eaux sont des ressources provinciales qui ressortissent aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cependant, le Gouvernement du Canada est aussi intéressé que les provinces à l'utilisation profitable des terres et des eaux et à la conservation de ces ressources, puisqu'il s'agit de ressources vitales pour les besoins du pays.

2—Cet effort conjoint doit porter non seulement sur l'élaboration du plan, mais sur la mise à exécution et son financement. Il faut tenir compte avant tout du bien-être du peuple, en tant que citoyens d'une province et du pays. Il est donc essentiel que le plan qu'on se propose d'établir soit le résultat d'un effort conjoint.

3—Il faudrait prendre des dispositions pour faire face aux nécessités particulières qui peuvent surgir dans telle ou telle région du pays. On peut atteindre ce but au moyen d'une entente de portée générale entre le Canada et chaque province qui embrasserait les programmes communs à toutes les provinces et au moyen d'ententes additionnelles pour faire face aux nécessités spéciales de chaque province.

4—Après les études nécessaires par les organismes fédéraux et provinciaux et après consultation entre ces organismes, la décision d'entreprendre tel ou tel programme dépendrait de chaque province. Il est très important de bien répartir les responsabilités dans un programme de ce genre réalisé conjointement par le Canada et les provinces. A titre de suggestion nous proposons la répartition suivante:

Responsabilité du gouvernement fédéral

1. Prendre l'initiative des programmes d'envergure nationale et s'assurer l'appui de la population du pays à l'égard de ces programmes.
2. Proposer des programmes aux provinces.
3. Aider à l'établissement et à l'évaluation du coût d'un tel programme et fournir des conseils techniques et une certaine assistance pour la réalisation de certains projets particuliers.
4. Recevoir et évaluer les plans soumis par les provinces.
5. Contrôler, inspecter et approuver le programme pendant qu'on le met à exécution et une fois qu'il est complété.

Responsabilité des provinces

1. Entreprendre les programmes requis par les nécessités de la province.
2. Choisir les programmes qui doivent être mis à exécution conjointement par le gouvernement fédéral et une province.
3. Établir des plans préliminaires et des évaluations de concert avec des fonctionnaires fédéraux.
4. Soumettre des plans et des évaluations à l'approbation des autorités fédérales.
5. Mettre à exécution les programmes approuvés par le gouvernement fédéral.

Ce que je propose en ce moment suppose que les programmes d'envergure nationale seront financés conjointement par le gouvernement fédéral et par les provinces. Je serais en faveur d'un plan en vertu duquel une province pourrait recevoir une subvention qui l'aiderait à financer un programme présenté par la province et approuvé par un organisme spécial du gouvernement fédéral. On pourrait citer plusieurs exemples de ce genre de coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Ainsi, par exemple, le Plan fédéral de main-d'œuvre agricole, le Programme canadien de formation professionelle, la Commission pour la conservation des forêts des Rocheuses orientales.

Les membres du Comité aimeraient sans doute à savoir quel genre de projet on pourrait exécuter en vertu d'un programme national comme celui que nous proposons. En voici quelques exemples:

1. Le relevé et la classification des terrains avant leur occupation.
2. La conservation des eaux et établissements de réservoirs depuis la source jusqu'au point d'utilisation.
3. Le défrichement et la préparation du terrain en vue de l'occupation.
4. La constitution de pâturages et leur amélioration, y compris le défrichement, la fertilisation, l'ensemencement, la pose de clôtures, et autres travaux nécessaires.

5. La lutte contre l'érosion par les eaux et le recouvrement des zones endommagées.

6. La construction de systèmes d'irrigation, y compris la préparation du terrain pour recevoir l'eau.

7. La construction de systèmes de digues et de drainage, y compris l'assistance aux cultivateurs.

8. La réadaption ou la réparation des systèmes d'irrigation, de drainage ou de digues qui ne sont plus utilisables à cause de leur âge ou de tout autre motif.

En plus de ces projets généraux, il y a des projets spécifiques tels que la plantation d'arbres, les rideaux protecteurs, le reboisement partiel des fermes, et le reboisement de terrains improductifs qui ont déjà été cultivés.

Je crois que ce Comité du Sénat est en train d'étudier une des questions les plus importantes qui aient jamais été discutées dans cette Chambre Haute. C'est la terre en effet qui produit la nourriture qui fait vivre le genre humain. Bien que la terre soit, de par la constitution, une ressource provinciale, elle est un bien national aussi. Il est très important que tous les Canadiens reconnaissent ce qu'ils doivent au sol, non seulement parce qu'il leur fournit leur pain quotidien, mais aussi à cause de tous ceux qui obtiennent leurs produits alimentaires de notre pays.

Au cours des dernières années, on a fait plusieurs demandes au gouvernement canadien en ce qui concerne l'utilisation des terres et la conservation du sol, mais jusqu'ici on n'a rien fait de bien positif pour donner suite aux propositions qui ont été faites. La province de l'Alberta espère bien sincèrement qu'à la suite de ces études le Comité va faire des recommandations en vue de l'établissement d'un plan national qui assurera l'utilisation la plus complète des terres et des eaux et auquel pourront collaborer les organismes fédéraux et provinciaux.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur. Vous venez de présenter un excellent mémoire.

Le sénateur BRADETTE: Pui-je revenir sur le dernier paragraphe, de la page 6, où il est dit: "Le terrain est mis en vente à bas prix et à long terme."

M. HALMRAST: Notre système dans les régions irriguées consiste à aider les anciens combattants à s'y procurer un terrain qu'ils peuvent acheter à $15 l'acre; les autres qui désirent avoir un terrain dans cette même région peuvent l'acheter à $30 l'acre, ce qui est un bas prix. La raison pour laquelle on vend ce terrain à bon marché, c'est que le cultivateur doit faire face à de plus grandes dépenses sur un terrain irrigué que sur un terrain sec. Avant tout, il doit préparer son terrain à recevoir l'eau, tenant compte de la rugosité de sa terre; ces préparatifs peuvent coûter de $10 à $50 l'acre selon la configuration et la nature du sol. Puis il doit aussi payer les droits de captation d'eau qui s'élèvent à $10 l'acre. Ce droit est destiné à payer une partie du coût total du système d'irrigation. Il ne paie que $10 l'acre, tandis que le coût peut s'élever jusqu'à $50 ou $60 l'acre. De nos jours le coût est encore plus élevé, mais nous n'exigeons que $10 pour ce droit de captation d'eau. De plus, il doit payer une taxe d'eau, qui varie de $1.50 à $2.25 l'acre. Le droit de captation ne se paie qu'une seule fois, tandis que la taxe d'eau est annuelle. Il peut payer ce droit de $10 comptant ou en raison d'un dollar par année pour chaque acre. C'est ce qui nous permet de dire que les cultivateurs peuvent se procurer un terrain dans cette région à un prix plutôt réduit.

Le sénateur BRADETTE: Merci.

Le sénateur HORNER: Vous parlez des frais de préparation et de nivellement du terrain. Quelle différence de coût y aurait-il entre le système de nivellement et l'arrosage au moyen de tuyaux d'aliminium.

M. HALMRAST: Ce dernier système coûte plus cher. Le moyen le plus économique d'arroser le terrain est celui de la différence de niveau et il en coûte moins cher de préparer le terrain pour que l'eau y arrive par différence de niveau et qu'elle s'y répande plus également. Cependant on a recours avec profit au système d'arrosage au moyen de tubes sur les terrains plus élevés où il n'est pas possible de faire arriver l'eau par différence de niveau; sur certaines fermes ce système a eu de très bons résultats. Le coût du système d'arrosage en pluie fine est élevé, mais il compense les frais lorsqu'on l'emploie pour des cultures spéciales, comme la betterave à sucre, les légumes et autres cultures de ce genre.

Le sénateur BRADETTE: J'ai une autre question à poser, mais c'est la dernière. A la page 10 de votre mémoire, on lit à la troisième phrase du premier paragraphe: "Beaucoup de cultivateurs établis sur des terres plutôt petites pourraient être employés plus constamment et plus profitablement si l'on donnait plus d'expansion au marché de certains produits particuliers d'origine canadienne." Pourriez-vous nous donner des explications à ce sujet?

M. HALMRAST: Certainement. Nous croyons que sur certaines de ces fermes on pourrait s'occuper de cultures spéciales, s'il y avait un débouché. En Alberta, comme ailleurs du reste, nous faisons certaines cultures spéciales. Dans quelques régions du Nord et du Sud, les cultivateurs sèment du colza et la province produit beaucoup d'autres graines oléagineuses qui sont considérées comme des spécialités mais ils n'ont pas un marché assuré. Si on pouvait les rassurer sur ce point, beaucoup de fermes entreprendraient ce genre de culture. Dans le Nord, sur certaines petites fermes, on a commencé à produire certaines petites graines, qui ont donné de bons résultats pendant un certain temps, mais là encore le marché n'est pas sûr et parfois les cultivateurs craignent ne pas avoir de débouché pour leurs produits.

Le sénateur HORNER: Les conserveries peuvent être très utiles, si elles se trouvent assez rapprochées des lieux de production?

M. HALMRAST: C'est exact. Dans le Sud de la province, nous avons des conserveries qui absorbent les légumes de la région; on les met en boîtes ou on les congèle pour la vente au détail. Dans le Sud de la province, il y a aussi trois fabriques de sucre qui absorbent la production des Serres où l'on cultive la betterave à sucre: ainsi ces régions sont assurées d'un débouché. Lorsqu'on parle aux cultivateurs de cultures spécialisées, ils vous répondent: "On aimerait bien s'occuper de cultures spécialisées, si l'on était assuré d'un débouché permanent."

Dans le Sud de la province, à Lethbridge, on construit actuellement une fabrique pour la transformation des graines. On y transformera les graines de tournesol, et de colza, la graine de lin, de moutarde et de safran. Lorsque cette fabrique fonctionnera, au début de l'automne prochain, nous croyons qu'elle donnera une certaine stabilité aux cultures spécialisées dans la région.

Le sénateur HORNER: En vertu de ce plan, quelle superficie a-t-on mise en culture dans la région de la Rivière-la-Paix?

M. HALMRAST: Dans la région de Wanham? Je n'ai pas ici la superficie en acres. Cette nouvelle exploitation comprenait environ deux townships; on l'appelait l'entreprise Lassiter dans la région de Wanham. Cette région a été défrichée tout d'abord pour en faire des concessions destinées aux anciens combattants de la dernière guerre. Ils en ont pris possession et quelques-uns n'y ont pas beaucoup réussi, tandis que d'autres y sont restés et doivent y lutter continuellement contre les années de sécheresse et contre la gelée. C'est de cette région qu'il s'agit lorsque nous disons dans notre mémoire que, s'il y avait dans la région d'autres emplois qui leur permettraient d'augmenter les revenus de la ferme, ils pourraient continuer d'exploiter leurs fermes jusqu'à ce qu'elles deviennent des entreprises rentables.

Le sénateur HORNER: Est-ce qu'on ne cultive pas la luzerne dans cette région?

M. HALMRAST: Oui, et de la très bonne luzerne.

Le sénateur HORNER: Mais il est difficile d'avoir de l'eau pour le bétail.

M. HALMRAST: Il n'est pas facile d'y trouver de l'eau de puits. Alors, il faut prendre d'autres mesures pour s'approvisionner en eau. Nous avons un système pour aider les cultivateurs de cette région à faire des approvisionnements d'eau au moyen de réservoir. Nous leur accordons une subvention de $120 à cette fin. Il est bien difficile de creuser des puits dans la région de la Rivière-la-Paix.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce que la culture de la luzerne n'a pas rencontré des difficultés?

M. HALMRAST: Oui, il y en a eu; mais, au cours des dernières années, on a eu de très bons résultats avec la luzerne dans des régions aussi septentrionales que Fort Vermilion.

Le sénateur STAMBAUGH: Je crois même qu'ils ont eu là de meilleures récoltes que dans les régions situées plus au sud.

M. HALMRAST: Oui, ils ont eu de très bonnes récoltes.

Le sénateur STAMBAUGH: Il y a là plus de bourdons que dans les régions situées plus au sud et cela aide beaucoup.

M. HALMRAST: C'est peut-être la raison.

Le sénateur BARBOUR: Après que ces terres auront produit pendant quelques années, est-ce qu'il ne faudra pas beaucoup d'engrais pour en maintenir la productivité?

M. HALMRAST: Oui, les cultivateurs de l'Alberta n'ont pas utilisé beaucoup d'engrais jusqu'ici. L'Alberta est une province encore jeune et les cultivateurs n'y ont pas encore constaté la nécessité d'utiliser des engrais, mais ils commencent à en comprendre la valeur et le rendement supérieur qui va en résulter.

Le sénateur BARBOUR: Le sol des terres déboisées est une espèce de sol plus léger, n'est-ce pas?

M. HALMRAST: Oui, un sol très léger qui ressemble un peu à de la cendre.

Le sénateur HIGGINS: Que voulez-vous dire lorsque vous parlez de "sol gris forestier"?

M. HALMRAST: C'est un sol gris clair qui semble presque blanc parfois.

Le sénateur HIGGINS: Pourquoi employez-vous le trme "forestier"?

M. HALMRAST: C'est une expression qu'on emploie dans la région à cause de la teinte grise du sol.

Le sénateur HIGGINS: L'expression ne signifie pas que le sol en question a quelque ressemblance avec le bois, n'est-ce pas?

M. HALMRAST: On trouve habituellement cette espèce de sol dans les régions boisées et à cause de sa teinte grise on l'appelle "sol gris forestier".

Le sénateur WALL: Monsieur le ministre, le mémoire est parfois un peu difficile à comprendre à cause de certaines généralisations qui sont fondées probablement sur des faits réels mais que nous ne connaissons pas. Cependant, il mentionne beaucoup de problèmes qui méritent une plus ample discussion. Par exemple, le sénateur Bradette a posé une question au sujet de l'expansion de la culture de certains produits spécialisés et vous indiquez à la page 10 qu'il doit y avoir un certain rapport entre la production et les marchés permanents. Si nous désirons que ce rapport existe il faudrait établir une certaine régie.

M. HALMRAST: Certainement.

Le sénateur WALL: Par conséquent le problème de l'expansion des produits spécialisés présuppose une étude sur la régie de la production et sur la

possibilité de trouver des débouchés. La phrase suivante m'a aussi intéressé: "Moyens de faire face à la concurrence de beaucoup de produits qui sont actuellement importés". Quels sont les produits qui ont provoqué une telle déclaration et quels seraient les moyens de faire face à la concurrence? Je sais que ma question est un peu générale, mais la réponse à cette question pourrait servir à jeter un peu de lumière sur la signification véritable de la phrase.

M. HALMRAST: Comme vous le savez, en Alberta aussi bien qu'en Saskatchewan, nous avons beaucoup de troupeaux de moutons. Les éleveurs de moutons demandent qu'on les protège contre les importations d'agneau de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Il y a d'autres importations qui nuisent beaucoup à nous producteurs. D'un autre côté, nous avons un surplus de certaines céréales, mais le blé a été l'un de nos grands problèmes dans les provinces de l'ouest. Nous avons organisé une campagne d'éducation pour encourager les cultivateurs à cultiver d'autres céréales que le blé, de manière à en réduire le surplus. Par suite de cette campagne la production du blé à diminué considérablement. Il y a quelques années, on ensemençait de sept à huit millions d'acres en blé, tandis que cette année on n'en a ensemencé que cinq millions. Il n'y a pas de régie; c'est plutôt le résultat du programme d'éducation. Nous disons aux cultivateurs qu'il y a un surplus de blé et que dans telle ou telle région on pourrait s'adonner à d'autres cultures et ils nous approuvent. Il n'y a là aucune régie, mais nous disons dans le mémoire qu'il serait peut-être bon qu'il y ait une régie dans certaines régions. Dans le mémoire, j'ai mentionné la région de Hanna qui a été victime de la sécheresse pendant plusieurs années. Finalement le gouvernement a dû intervenir et la déclarer "région spéciale". Nous avons dit aux habitants de cette région: "Nous allons aider quelques-uns d'entre vous à s'établir dans des régions plus productives. Il y en a qui préfèreront rester ici. Ceux-là auront une chance de survivre en cultivant une plus grande étendue de terre." Vous remarquerez comment, après cela, la production a augmenté dans la région de Hanna. C'était là une mesure de régie. C'est cette question qui vous intéresse, n'est-ce pas, monsieur le sénateur?

Le sénateur WALL: Au fond, c'est là un des problèmes les plus critiques, n'est-ce pas?

M. HALMRAST: Certainement.

Le sénateur WALL: Le problème est que nous voudrions prendre certaines mesures, sans recourir à la régimentation, au dirigisme ou à d'autres procédés de ce genre. Au sujet de la production du colza, des gens que je connais se sont lancés dans cette culture avec d'excellents résultats; peu après, vingt autres cultivateurs ont fait de même et alors il y a eu des excédents de production.

Le sénateur MCGRAND: Quel emploi fait-on de la graine de colza?

M. HALMRAST: C'est une graine oléagineuse qu'on emploie dans la fabrication de la margarine et de certains autres produits. Monsieur le président, nous n'aimons pas l'enrégimentation et la régie, mais je crois que parfois il faudrait recourir à ces mesures, surtout dans les régions peu productives où les cultivateurs n'ont pas de bons résultats. Nous ne pouvons pas aller les trouver et leur dire d'aller s'établir ailleurs. Mais nous leur faisons remarquer que leur région est peu rémunératrice, qu'après 25 ans de travail dans cette région ils ne sont pas mieux qu'avant et que nous avons un programme pour les aider à se transporter ailleurs et nous leur accordons une subvention proportionnée au nombre des membres de la famille.

En Alberta, nous avons adopté il y a environ trois ans une loi qu'on appelle la Loi sur l'utilisation des terres et des forêts. Je m'intéressais à ces problèmes, parce que, dans le sud, j'avais été victime de la sécheresse pendant trois ou quatre années consécutives. Cette loi nous donne le pouvoir d'aller dans une région peu rémunératrice, d'entamer des pourparlers avec la population, d'acheter leurs terres, de leur donner tant de l'acre et de les aider à se transporter

ailleurs. S'il y en a qui préfèrent rester dans la région et y prendre possession des terres avoisinantes, on transforme un certain nombre d'acres de terre en pâturages communs; c'est ce qu'on a fait dans deux circonstances après avoir acheté les terres des cultivateurs. Nous avons transformé les champs en pâturages, nous les avons clôturés et ce sont maintenant des pâturages communs. De cette façon, nous permettons aux cultivateurs du voisinage qui préfèrent rester là d'augmenter leurs troupeaux et de varier leurs cultures. Nous ne forçons personne à se transporter ailleurs, mais nous leur laissons entendre qu'il leur serait avantageux de le faire.

Le sénateur BARBOUR: Lorsque vous déplacez ces cultivateurs, croyez-vous que cela met fin aux problèmes que vous cause leur situation?

M. HALMRAST: Non, pas précisément. Nous leur conseillons d'aller dans une région plus fertile, sans leur dire où aller.

Le sénateur BARBOUR: Mais le cultivateur peut y rencontrer les mêmes difficultés?

M. HALMRAST: Il peut se faire. Vous conviendrez tous avec moi qu'une région qui est peu rémunératrice aujourd'hui peut fort bien ne plus l'être dans cinq ans, à cause de l'augmentation de la quantité de pluie et pour d'autres raisons. J'ai vécu en Alberta, dans cette région aride du sud-est où l'on fait l'élevage des moutons. Pendant des années, les cultivateurs n'y pourraient gagner assez pour vivre, tandis que je réussissais bien avec mes troupeaux. A cause de l'augmentation de la quantité de pluie, ce n'est plus une région peu rémunératrice, mais elle peut le redevenir un jour.

Le sénateur HIGGINS: Au sujet de l'irrigation, pourrriez-vous nous donner quelques renseignements, car nous ne connaissons pas bien ce problème dans l'Est du pays? D'où provient cette eau, comment arrive-t-elle aux fermes et quels sont les systèmes de distribution? Apparemment, cela doit exiger de fortes dépenses?

M. HALMRAST: Certainement.

Le sénateur HIGGINS: Pourriez-vous nous expliquer le fonctionnement du système?

M. HALMRAST: L'eau qui sert à l'irrigation des terres situées dans le sud de l'Alberta provient surtout du Montana, à travers la frontière. Elle vient des rivières St. Mary, Milk, Belly et Old Men. Il y a aussi l'eau de la rivière Bow, qui prend sa source en Alberta, dans les Rocheuses. Ce sont ces eaux qui irriguent nos terres.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont collaboré pour y construire des réservoirs et de larges canaux. Dans mon mémoire, j'ai mentionné cet effort conjoint qui devrait se continuer, car cela en vaut la peine. Le gouvernement fédéral a construit le grand barrage St. Mary, dans la région de Cardston, ainsi que le barrage Jensen et le réservoir Ridge, au sud de Raymond, en Alberta. Ce sont des réservoirs qui ont été construits et financés par le gouvernement fédéral; les principaux canaux sont aussi l'œuvre du gouvernement fédéral. Puis, à partir du réservoir Ridge, à l'est de Medicine Hat, le gouvernement provincial a construit plusieurs autres réservoirs. C'est ainsi que les eaux traversent la province de l'Alberta pour venir arroser nos terres. La province doit creuser des canaux distributeurs qui conduisent l'eau aux propriétés; enfin, le cultivateur s'organise pour que l'eau arrive à sa propre terre.

Le sénateur HIGGINS: Mais comment l'eau peut-elle couvrir une superficie de 400 à 500 acres? Est-ce au moyen d'un réseau de tuyaux?

M. HALMRAST: On creuse de petits fossés peu profonds au moyen d'une machine accrochée à un tracteur; ces fossés serpentent ça et là à travers les champs de manière que l'irrigation se fasse également partout.

Cette eau n'arrose qu'une petite étendue de terrain à la fois. A certains endroits, il y a de petites digues en toile qui arrêtent l'eau et qui la font dévier dans d'autres directions.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'on a fait les levés nécessaires pour indiquer les niveaux du terrain en vue de l'irrigation?

M. HALMRAST: Oui.

Le sénateur HIGGINS: Alors l'installation du système d'irrigation constitue la dépense la plus considérable?

M. HALMRAST: Précisément.

Le sénateur HORNER: C'est le Pacifique-Canadien qui a construit le premier système d'irrigation en Alberta, n'est-ce pas?

M. HALMRAST: Oui, c'est le vieux chemin de fer A & R qui a commencé vers 1905. En effet, les Mormons ont été les premiers cultivateurs de l'Alberta qui ont eu recours à l'irrigation. Ils avaient fait l'expérience de ce système aux États-Unis et ils l'ont introduit en Alberta. La compagnie de chemin de fer A.R. & I. continua ce système et le Pacifique-Canadien lui donna une grande expansion. Le Pacifique-Canadien en continua l'exploitation, mais il n'y avait pas de réservoirs d'eau et, lorsque la rivière était basse, il n'y avait pas d'irrigation possible. Alors le Pacifique-Canadien décida de l'abandonner et c'est la province qui s'en est chargée. Le gouvernement fédéral s'est intéressé à l'entreprise et nous a garanti l'utilisation des eaux internationales. En matière d'irrigation, nous avons ce système conjoint fédéral-provincial, qui a donné d'excellents résultats. Nous nous sommes engagés à payer à peu près la moitié des frais. Je crois que le gouvernement fédéral en a payé 55 p. 100 et que nous en avons payé 45 p. 100. Il peut être intéressant pour le Comité de savoir qu'on a dépensé environ 125 millions de dollars depuis qu'on a commencé l'irrigation des terres.

Le sénateur HIGGINS: Qu'est-ce qui conduit l'eau jusqu'aux fermes?

M. HALMRAST: Un fossé ouvert qui part du canal principal.

Le sénateur HIGGINS: Mais il peut arriver que la ferme soit à 20 milles de ce canal?

M. HALMRAST: Ce canal va du barrage St. Mary jusqu'à Medicine Hat.

Le sénateur HIGGINS: Il y a alors toute une série de fossés?

M. HALMRAST: Oui, une série de digues et de fossés. Alors le cultivateur fait arriver l'eau à sa terre au moyen d'un petit fossé qui part de la plus proche source d'approvisionnement. La différence de niveau permet à l'eau de se répandre partout. Comme je l'ai dit plus haut, il y en a qui se servent d'appareils d'arrosage: ils installent un tuyau dans l'un des fossés, le branchent sur un moteur pour y pomper l'eau; ensuite, il y a dans les champs tout un réseau de tuyaux qui font jaillir l'eau en jets pulvérisés qui ressemblent à la pluie.

Le sénateur HORNER: N'est-il pas vrai qu'une partie des terres autour de Brooks a souffert d'une trop grande quantité d'alcali avec le système d'irrigation par inondation et qu'on a pensé alors que l'arrosage serait plus avantageux? Est-ce bien exact?

M. HALMRAST: Oui, c'est exact. Comme je l'ai indiqué dans le mémoire, il y a des cultivateurs qui emploient trop d'eau dans certains districts. L'eau reste trop longtemps sur la terre et y fait monter l'alcali; alors nous nous trouvons en face d'un autre problème. Il faut recourir au drainage de surface ou au drainage souterrain, mais celui-ci est beaucoup plus dispendieux. Il faut absolument se débarrasser de l'alcali et l'on y réussit plus facilement au moyen de l'arrosage.

Le sénateur HORNER: Vous avez parlé de certaines fermes dans la région de Hanna qui ont plusieurs milliers d'acres louées à bail, de 10,000 à 15,000 acres.

M HALMRAST: Oui, c'est exact. Il s'agit toujours du problème de la régie dans certaines régions spéciales. Nous disons aux gens de ces régions: "Vous ne pouvez plus acheter de terres ici, mais vous pouvez en louer à bail pourvu que vous les exploitiez convenablement".

Le sénateur HORNER: Mais on ne peut pas y élever plus de bétail qu'il ne faut ni garder cette terre louée à bail sans l'exploiter? On ne doit pas dépasser un certain nombre d'animaux, autrement on vous enlève cette terre pour la louer à d'autres?

M. HALMRAST: Oui, il doit y avoir une certaine régie en ce qui concerne l'utilisation des terres. Nous disons donc aux cultivateurs: "Quand il s'agit de pâturage, vous ne pouvez pas avoir plus que tel nombre de bêtes sur un quart de section de terre". Cela vaut pour les terres de la Couronne. Si la terre vous appartient, vous pouvez y faire à peu près ce que vous voulez; mais là aussi il y a des restrictions. Dans la région où je demeure, on ne peut pas avoir plus qu'une vache par 50 acres.

Le sénateur HORNER: Est-ce là une norme fixe pour les régions spéciales? Cela veut donc dire que dans l'exploitation annuelle d'une terre il faut 50 acres pour nourrir une seule vache?

M. HALMRAST: C'est bien cela.

Le PRÉSIDENT: Quant à la région peu rémunératrice d'Hanna, je crois comprendre que le manque de fertilité dépend de la sécheresse?

M. HALMRAST: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les cultivateurs y réussissent assez bien lorsqu'ils ont une grande étendue de terre?

M. HALMRAST: Oui ils réussissent assez bien depuis qu'ils cultivent des terres qui ont jusqu'à 2,000 acres de superficie ce qui leur permet de produire du foin et des céréales et de garder un bon troupeau de bestiaux. Ils réussissent assez bien depuis qu'on a fait ce changement.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que la même chose se produira dans les sols gris forestiers, si on y augmente la superficie des terres?

M. HALMRAST: Oui, c'est le grand problème auquel il faut faire face dans ces régions au sol gris forestier. Il y a un problème aussi qui se présente sur les fermes où nous plaçons les anciens combattants. Au printemps j'ai envoyé le directeur du Comité sur l'utilisation des terres et des forêts sur les lieux; il est revenu et il m'a dit que le comité, qui est composé de fonctionnaires de divers ministères, va se rendre sur les lieux pour y étudier la situation. Nous avons déjà indiqué à un petit groupe de cultivateurs dont les affaires ne vont pas bien que nous allons acheter leurs terres pour y établir un pâturage commun dans la région de Wanham.

Le sénateur WALL: A propos de cette région et je m'éloigne ici de certaines autres questions importantes que je voudrais poser, puisqu'on connaît un peu mieux le problème de la terre et de son utilisation probable et qu'on connaît davantage aussi l'expérience des cultivateurs établis sur de petites propriétés dans certaines régions de la province, je me demande si la province en est arrivée au point où elle peut effectivement empêcher l'établissement des colons sur des petites propriétés où ils se trouveront dans des difficultés comme celles dont vous venez de parler?

M. HALMRAST: Je crois que oui.

Le sénateur WALL: En d'autres termes, comment se fait-il que vous soyez obligé d'envoyer votre directeur dans cette région, parce que certains groupes d'anciens combattants établis là récemment se trouvent dans de graves difficultés? Pourquoi leur a-t-on permis de s'établir là?

M. HALMRAST: Nous leur avions réservé ces terres. Nous avons engagé des entrepreneurs qui se sont rendus là pour défricher la terre et la labourer. Vous avez dû entendre parler de l'entreprise Lassiter? M. Lassiter est un cultivateur très important du Sud de l'Alberta, qui a obtenu un contrat du gouvernement pour défricher cette région et en labourer une partie.

Le sénateur HORNER: Est-ce que le contrat ne parlait pas de 200,000 acres?

M. HALMRAST: Oui, à peu près.

Le sénateur HORNER: Je me suis rendu là et on m'a dit qu'il s'agissait de terres où poussaient de grosses épinettes; mais, selon moi, le défrichement n'a pas été difficile, car les racines n'étaient pas profondes.

M. HALMRAST: Oui vous avez raison.

Le sénateur HORNER: Mais c'était un spectacle extraordinaire que cette étendue de terre toute labourée à l'exception d'une lisière réservée pour le chemin.

M. HALMRAST: Oui, vous avez raison.

Le sénateur HORNER: Je ne pouvais m'empêcher de penser quel avantage c'eût été si le défrichement s'était fait aussi facilement quand je me suis établi sur ma concession du gouvernement.

M. HALMRAST: Certainement. Donc, après avoir défriché ces terres, nous y avons invité les anciens combattants; nous leur avons donné une concession de terre et nous les avons lancés dans cette nouvelle entreprise, mais il y a eu plusieurs années très mauvaises. Une année, il ont eu trop de pluie et de la gelée et l'année suivante ils ont souffert de la sécheresse. Leurs difficultés sont le résultat de ces nombreux contretemps. Nous ne pouvons exercer une certaine régie que sur ceux qui s'établissent sur des terres de la Couronne. Nous pouvons alors leur dire: "Vous ne pouvez pas vous établir là"; mais nous ne pouvons pas empêcher un homme d'acheter une terre d'une personne qui en est le propriétaire et de s'établir là où il veut.

Le sénateur HORNER: Mais n'avez-vous pas eu aussi de la difficulté à trouver des colons pour certaines terres?

M. HALMRAST: Oui, parfois il a été difficile de trouver des colons.

Le sénateur HIGGINS: Est-ce qu'on permet aux cultivateurs d'abattre tous les arbres qui sont sur ces terres ou s'il faut en laisser un certain nombre?

M. HALMRAST: Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent sur les terres qu'ils achètent, mais il y a des restrictions pour les terres qu'ils occupent en vertu d'une concession ou d'un bail. Dans ce cas, ils doivent laisser quelques arbres, tout comme sur les terres de la Couronne transformées en pâturages; alors nous leur disons: "Il ne faut pas que toute la terre soit en pâturage; il doit rester une certaine quantité d'arbres pour servir d'abri." Nous pouvons exercer cette régie sur toutes les terres qui appartiennent à la province et à la Couronne.

Le sénateur WALL: Monsieur le ministre, il y a plusieurs autres questions que je voudrais poser; car, il faut l'admettre, ce mémoire fait naître bien des idées. Je dois me rendre à une autre réunion et je me demande si vous pourriez répondre auparavant à une question de portée générale. Il y a des problèmes qui sont du niveau provincial, n'est-ce pas? des problèmes qui se rattachent à l'utilisation des terres et sur lesquels la province a fait des recherches sur le coût de production et les revenus annuels. En tenant compte des recherches qu'on a faites, de la législation qu'on a incluse dans les statuts de la province, de l'organisation administrative qu'on a établie pour régler les problèmes relatifs à l'achat des fermes, au déplacement des cultivateurs et au crédit agricole, il semble que quelques-uns des grands problèmes dont s'occupe notre Comité ont déjà été étudiés au niveau provincial et qu'il ne reste plus qu'à poursuivre le travail déjà commencé.

M. HALMRAST: Précisément.

Le sénateur WALL: Maintenant, de quelle façon le gouvernement fédéral pourrait-il intervenir dans tout cela sans bouleverser tout ce qui s'est fait jusqu'ici? Prenons, par exemple, le problème du crédit agricole et la Loi sur les prêts pour l'achat de fermes en Alberta. Ce problème a peut-être déjà reçu une réponse sur le plan provincial? Quelle assistance supplémentaire le gouvernement fédéral peut-il apporter? Croyez-vous qu'il pourrait fournir des sommes additionnelles ou évaluer ou aider à évaluer ce problème à la lumière de l'expérience des autres provinces et dire: "Maintenant peut-être que nous devrions agir de telle ou telle façon"? Où est le rôle du gouvernement fédéral en cette matière?

M. HALMRAST: Nous avons la Loi des prêts pour l'achat de fermes, qui est une loi assez récente. Son but est d'aider les jeunes cultivateurs à se procurer une terre; c'est là son seul but. Ils ne peuvent pas employer cet argent pour acheter du bétail ou des machines agricoles ou autre chose du genre, mais seulement pour s'acheter une terre. Nous avons adopté cette loi dans ce but spécifique, parce que les jeunes cultivateurs venaient nous trouver et nous disaient: "Nous ne pouvons pas acheter une terre. Nous pouvons bien acheter des machines agricoles en vertu de la Loi sur les prêts pour l'amélioration des fermes, mais nous ne pouvons pas aller à la banque et emprunter de l'argent pour l'achat d'une terre, car le banquier nous dit: Si vous n'avez pas une très bonne garantie, nous ne pouvons pas vous avancer de l'argent." Comme je vous l'ai dit, le seul but de cette loi était d'aider les jeunes cultivateurs de la façon que je vient de mentionner. Une caisse provinciale a été établie pour leur avancer jusqu'à $10,000 et alors le cultivateur pourra dire: "C'est magnifique. J'ai de quoi faire mon paiement initial de 20 p. 100, j'ai ma terre, mais ce n'est pas encore assez. Il me faut encore de l'argent." Nous croyons, cependant, qu'il ne faut pas aller trop loin en fait de crédit agricole et qu'il ne faut pas pourvoir à tous les besoins des cultivateurs.

Le sénateur WALL: Vous devriez peut-être le faire. Vous êtes l'autorité la plus compétente pour évaluer dans quelle mesure les cultivateurs de votre province ont besoin de crédit. Peut-être devrait-il y avoir aussi une assistance de la part du gouvernement fédéral pour permettre à chaque province de fournir à ses cultivateurs le genre de crédit dont ils ont besoin, non seulement pour les fins dont nous parlons en ce moment mais pour d'autres fins.

M. HALMRAST: Naturellement, le gouvernement fédéral a...

Le sénateur WALL: Je sais ce qu'il a.

M. HALMRAST: Il me semble que les cultivateurs veulent un genre plus uniforme de crédit, un système de prêts à longue échéance. Notre système de crédit pour l'achat de terres est un système de prêts pour une période de 20 ans. C'est très bien, mais les cultivateurs disent: "Nous avons besoin de prêts pour tant d'autres choses." Cela dépasse ce que nous nous croyons en mesure de faire en leur faveur. C'est pourquoi nous proposons qu'il y ait un plan national de crédit agricole dont pourraient profiter les cultivateurs de toutes les provinces, et qui leur fournirait plus que ce que nous pouvons leur fournir. Je crois que le gouvernement fédéral étudie actuellement un tel plan qui est destiné à devenir un système national de crédit agricole. Le gouvernement comprend que ce sont là des problèmes qui intéressent non seulement l'Ouest mais tout le pays.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, je vous promets de finir bientôt, mais j'ai encore un commentaire à faire. A la page 8 du mémoire, vous touchez le problème de la formation professionnelle. Vous laissez entendre qu'il manque quelque chose au programme actuel de formation professionnelle établi conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Je voudrais faire remarquer, toutefois, que la formation professionnelle en soi comme tout autre secteur de l'éducation, est du ressort des gouvernements provinciaux.

M. HALMRAST: Oui, mais le gouvernement fédéral a sa part de responsabilité.

Le sénateur WALL: Est-ce qu'il y a quelque chose qui fait défaut dans ce domaine et est-ce que les provinces ont besoin d'assistance?

M. HALMRAST: Je crois, monsieur le président, qu'on devrait avoir un programme plus complet de formation professionnelle. On apprend certaines choses aujourd'hui qui sont très utiles. Nous avons des écoles d'agriculture en Alberta. Nous en avions trois, mais celle de la région de la Rivière-la-Paix a été partiellement détruite par le feu. Nous avons aussi d'autres programmes qui permettent aux jeunes de recevoir la formation de base qui leur est nécessaire. Mais, tout bien considéré, nous croyons qu'il faut des programmes plus complets.

Le sénateur WALL: Mais est-ce que la province n'a pas entrepris d'élargir ses programmes et est-ce que la présente législation n'est pas suffisante pour fournir les fonds requis si une province veut construire des pensionnats pour l'enseignement agricole ou la formation professionnelle? N'est-ce pas que l'assistance financière suffisante est à la disposition d'une province qui voudrait aller de l'avant en ce domaine?

M. HALMRAST: Monsieur le président, la raison pour laquelle nous demandons l'aide du gouvernement fédéral dans ce domaine, c'est que certaines provinces ont plus de ressources que d'autres et qu'elles peuvent, par conséquent, donner davantage. Alors nous croyons qu'un système fédéral serait plus uniforme, qu'on pourrait l'adopter dans tout le pays au bénéfice de toutes les provinces. Ceci explique aussi pourquoi on insiste tant sur l'adoption d'un système uniforme, lorsque les ministres et les sous-ministres se réunissent pour discuter ces problèmes. Il peut arriver, par exemple, que la province de l'Alberta puisse faire plus que la Saskatchewan et que celle-ci puisse faire plus qu'une autre petite province de l'Est. Avec un système national, toutes les provinces participeraient également aux subventions.

Le sénateur WALL: Est-ce que les provinces ne verraient pas en cela une atteinte à leur autonomie?

M. HALMRAST: Nous tenons à notre autonomie la juridiction, mais en même temps nous accueillons favorablement l'aide fédérale lorsqu'il s'agit de fournir un service uniforme aux jeunes cultivateurs de toutes les parties du Canada.

Le sénateur WALL: Vous avez raison. Merci beaucoup.

Le sénateur HORNER: Nous avons entendu les commentaires d'un ministre qui représente une province riche; peut-être que les problèmes ne sont pas les mêmes dans les autres provinces ?

Le sénateur BARBOUR: Je ne crois pas qu'on puisse trouver la solution du problème dans un système de crédit agricole. Aujourd'hui, il y a abondance de tout au Canada. Nous avons des quantités de beurre, de porc, de céréales et autres denrées et je ne crois pas que le prêt agricole soit la solution de tous nos problèmes. Je crois que l'un des meilleurs articles du mémoire est l'article 5, à la page 9. Il y est question de la culture à temps partiel. Il se lit comme il suit:

> On n'a pas assez exploité toutes les possibilités de la culture à temps partiel. L'établissement de petites industries dans les régions où les cultivateurs ne sont pas constamment occupés fournirait une aide immédiate et constribuerait peut-être aussi à affermir la situation des petites fermes.

On devrait faire quelque chose, je crois pour convaincre les cultivateurs d'abandonner les petites fermes. On ne peut pas les chasser de là et on ne peut acheter leurs terres. Il faut trouver un système pour les encourager à s'établir ailleurs. S'ils trouvent du travail dans une industrie située assez près de chez eux, peut-être que cela aura pour effet de leur faire abandonner ces fermes peu productives.

M. HALMRAST: Vous avez raison. Nous voyons les avantages de la petite industrie dans le nord de la province, où il y a bon nombre de petites scieries; les cultivateurs y trouvent du travail pendant l'hiver et ils retournent sur la ferme au printemps. L'argent qu'ils gagnent pendant l'hiver leur permet de faire face aux frais d'exploitation de leur ferme. Il est sans doute utile d'avoir des industries de ce genre dans les régions où il y a de petites fermes, car les cultivateurs y trouvent un emploi à temps pertiel. C'est la même chose dans les régions où l'on fait de vastes travaux de sondage en vue de trouver du pétrole ou du gaz; les cultivateurs y travaillent pendant les mois d'hiver. Il est très utile d'avoir de ces industries dans les régions peu productives au point de vue agricole.

Il y a un autre problème qui m'intéresse et qui intéresse les fonctionnaires de mon ministère; vous aurez probablement l'occasion d'en discuter. On nous pose des questions sur les cultivateurs qui vivent sur des fermes de faible rentabilité. Que devrions-nous faire pour eux? Devons-nous les maintenir là au moyen de subventions qui compensent leur déficit ou par des prix de soutien? Devons-nous les encourager à abandonner la ferme pour aller dans les régions urbaines où ils trouveraient difficilement un emploi et où ils nous causeraient encore des embarras et seraient à la charge de l'assistance publique? Devrions-nous encourager une situation qui nous obligera un jour à leur accorder des allocations de subsistance ou des prix de soutien? Personnellement, je préférerais les avoir rester sur la ferme, car de grandes difficultés les attendent en ville, tandis que sur la ferme ils pourront au moins avoir de quoi manger. Je favorise les prix de soutien et les subventions de compensation pour certains produits agricoles.

Le sénateur HORNER: Mais alors il faudra vous limiter à ceux qui sont réellement dans le besoin et exclure les gens riches?

M. HALMRAST: C'est ce que je dis dans le mémoire: des subventions de compensation ou des prix de soutien aux cultivateurs de cette catégorie spéciale et non aux exploitants des grandes fermes.

Le sénateur HORNER: Cela est tout à fait raisonnable.

Le PRÉSIDENT: Dans ce même ordre d'idée, lorsque vous déplacez quelqu'un et que vous lui dites qu'il ne peut pas cultiver à tel endroit, cela crée un problème. Éventuellement vous pouvez acheter sa terre et la revendre à un autre cultivateur qui l'exploitera. Mais que faire du cultivateur déplacé? Allez-vous le laisser errer, lui permettre de s'établir dans une ville pour devenir un simple manœuvre ou bien allez-vous le préparer à occuper une bonne situation en ville ou sur une terre plus rentable?

M. HALMRAST: Vous avez raison.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je voudrais poser une question au ministre au sujet du système d'achat des terres. Si un cultivateur désirait acheter une ferme déjà bien outillée pour l'élevage des bestiaux avec des bâtiments d'une valeur de $20,000 à $30,000, est-ce que vous lui fourniriez toute cette somme?

M. HALMRAST: Non, notre système est d'avancer de l'argent au jeune homme qui désire acheter une ferme. Il doit être âgé de 21 à 55 ans et il doit être en mesure de faire un paiement initial de 20 p. 100 du prix d'achat; l'argent qu'on lui avance est destiné à l'achat de la ferme, des bâtiments et des annexes. C'est la commission locale des achats de fermes qui s'occupe de toute

l'affaire. Le cultivateur doit présenter sa demande à cette commission, qui est plus en mesure de le reconnaître que nous ici à Edmonton et qui peut juger s'il s'agit d'un bon contribuable. Alors nous lui disons que, s'il peut verser 20 p. 100 comptant, nous allons lui avancer 50 p. 100 du prix d'achat jusqu'à concurrence de $10,000, mais uniquement pour l'achat de la terre. Nous pourrions citer le cas d'un cultivateur qui voulait tout vendre ensemble: la terre, les instruments, le bétail et le reste; la commission refusa, parce que la loi a été faite seulement pour aider à l'achat d'une terre avec ses bâtiments. Si vous avez déjà une ferme évaluée à $30,000 ou plus, vous ne pouvez obtenir aucune aide de nous, car nous sommes intéressés aux fermes qui peuvent faire vivre une famille ordinaire et non pas aux fermes qui prennent de grandes proportions. Nous croyons qu'une ferme de $30,000 est une ferme considérable.

Le sénateur HORNER: En Alberta, comme partout ailleurs où il y a des fermes où on élève de grands troupeaux, il arrive que des cultivateurs désirent vendre leurs fermes à tempérament à un homme compétent qui a travaillé pour eux. Cela arrive continuellement. Si cet individu est vraiment digne de confiance et vraiment compétent, bien souvent le cultivateur lui vendra sa ferme à crédit.

M. HALMRAST: Il fait très bien d'agir ainsi. C'est un très bon système aussi, monsieur le président, que d'aider un fils à acheter la terre de son père. Peut-être que le père a de l'argent, mais pas assez pour aller vivre à la ville et y acheter une maison. Alors il dit à son fils: "Je vais te passer ma terre, sans exiger de toi un versement comptant de 20 p. 100. Je vais avoir une subvention de $10,000 du gouvernement qui va me permettre d'aller vivre à la ville et d'y acheter une maison convenable. C'est là un cas particulier, monsieur le président. Nous assurons la vie du jeune cultivateur qui doit payer un intérêt de 5 p. 100; le vendeur de la terre reçoit 4.5 p. 100 et nous plaçons le reste dans une caisse d'assurance. Si le cultivateur vient à mourir dans deux ou trois ans, sa femme a une ferme toute payée.

Un autre trait caractéristique de la loi, c'est la façon dont les paiements sont versés au vendeur. Nous déduisons 5 p. 100 des paiements et nous plaçons ce montant dans la caisse assurance. Si une certaine année le jeune cultivateur ne peut pas faire son versement, à même cette caisse nous payons le vendeur, qui recevra toujours son argent, qu'il y ait une récolte ou non. Lorsque le contrat prend fin, nous rendons au jeune cultivateur toute la somme accumulée, si rien n'a été retiré de cette caisse entre temps. Un nombre sans cesse croissant de cultivateurs placent leurs fermes sous ce plan qui leur procure ces assurances et ces garanties qu'ils ne pourraient pas obtenir à titre de simples particuliers.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'ai une autre question à poser à monsieur le ministre. En parlant d'irrigation, vous avez dit qu'il y a un droit de captation de l'eau de $10 l'acre, qui est payable une seule fois, et une taxe annuelle d'eau. Alors, économiquement parlant, est-ce qu'un producteur de blé ou un éleveur de bétail peut irriguer sa terre?

M. HALMRAST: En général, il n'est pas avantageux pour un producteur de blé d'irriguer sa terre, mais cela se fait et la chose a même été payante dans le passé; mais pour réaliser des profits sur une terre irriguée où on fait l'élevage du bétail, il faut produire beaucoup de foin et avoir de grandes étendues en pâturage. L'opération devient alors rentable, parce qu'on n'a pas à ensemencer la terre chaque année et qu'on évite les frais de labourage et d'ensemencement. Mais la situation n'est pas si bonne pour les céréales, parce que les céréales des terres irriguées mûrissent plus tard et sont exposées aux dangers de la gelée et de la verse, qui ont causé de lourdes pertes. Mais la chose devient très rentable, lorsqu'il s'agit des betteraves à sucre et autres plantes potagères.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Surtout pour la culture des plantes potagères?

M. HALMRAST: Oui, surtout pour ces plantes.

Le sénateur STAMBAUGH: Dans votre mémoire vous employez le mot "optimum". Quelle définition en donnez-vous.

M. HALMRAST: Bien, c'est une espèce de maximum. Qu'est-ce en effet qu'une ferme optimum ou un revenu optimum? Ce n'est pas précisément un maximum, mais quelque chose de suffisant. Un revenu optimum est celui qui vous permet de vivre confortablement.

Le sénateur BARBOUR: Un revenu qui vous évite un déficit.

M. HALMRAST: Précisément. En parlant de fermes rentables, on demande parfois combien d'acres doit avoir une ferme pour être rentable. Je crois que vous serez d'accord avec moi, monsieur le président, si je vous dis que ce n'est pas une question de superficie, mais une question de recettes.

Le sénateur STAMBAUGH: Oui, peut-être est-il bon d'exclure le facteur superficie, car les conditions du sol sont parfois si différentes. Il faut peut-être cultiver 2,000 acres dans la région de Hanna et 80 dans les régions irriguées.

M. HALMRAST: C'est exact.

Le sénateur BARBOUR: Lorsque vous faites des prêts aux petites fermes vous n'encouragez pas l'acquisition d'une demi-section, n'est-ce pas?

M. HALMRAST: Non. Voici ce que nous disons au cultivateur qui désire acheter une ferme en vertu de notre système. Il peut se faire qu'il ait déjà un quart de section et qu'il veuille agrandir sa ferme. Nous lui disons qu'il peut recevoir un prêt, si la terre qu'il a déjà et celle qu'il veut acheter ne dépassent pas une valeur de $30,000. S'il n'a pas de terrain du tout, il peut acheter une terre ne dépassant pas la valeur de $30,000. Ainsi beaucoup de cultivateurs qui ont une terre qui n'est pas rentable d'après les normes de notre système, peuvent y ajouter une autre pour constituer une propriété de la valeur totale de $30,000.

Peut-être pourrais-je vous fournir quelques chiffres qui pourront vous renseigner sur la culture qui se fait en Alberta. En 1957, par exemple, il y avait 4,881,000 acres ensemencées en blé; cette année il y aura une légère augmentation, car la superficie en blé atteindra 4,999,000 acres. Il y a eu une diminution en 1958. Nous avons cette année 2,850,000 acres en avoine, 3,833,000 acres en orge, 76,300 acres en seigle d'automne et 20,000 acres en seigle de printemps.

Voici quelques autres cultures spéciales qui pourraient vous intéresser. Cette année nous voulons ensemencer 80,000 acres en moutarde et 50,000 acres en colza; l'an passé nous avions 80,000 acres en colza.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est une réduction de prix qui a provoqué cette diminution, n'est-ce pas?

M. HALMRAST: Lorsqu'il s'agit de cultures spéciales (et rappelez-vous que la graine de colza ne se maintiendra pas aussi bien que le blé), il n'est pas toujours facile de trouver un débouché; il y a alors des embarras et les cultivateurs réduisent la production. La superficie en colza a atteint un sommet en 1957 avec 70,000 acres. Cette superficie s'est élevée à 80,000 acres en 1958 et elle est retombée à 50,000 acres en 1959. En 1958, nous avions 3,700 acres en tournesol; cette année il y a de nouveaux contrats, mais nous n'en connaissons pas les résultats. Cependant on croit atteindre 25,000 acres avec la nouvelle industrie pour la transformation des graines.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'on cultive le tournesol dans les régions irriguées?

M. HALMRAST: Oui, et dans les régions sèches aussi. L'unique inconvénient est que la graine de tournesol mûrit très lentement et alors on en fait la récolte très tard. Nous avons aussi 38,000 acres en betteraves à sucre dans la province avec trois fabriques pour la transformation de la betterave à sucre.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce que toutes ces superficies sont exploitées à forfait?

M. HALMRAST: Oui, tout à forfait, même les légumes. Nous avons une commission pour le commerce des légumes en Alberta. La Commission des œufs a échoué et on parle maintenant d'une commission du bétail. La commission pour le commerce des légumes n'intéresse que les régions irriguées.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce que la superficie cultivée en graines de tournesol n'est pas aussi à forfait?

M. HALMRAST: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Mais non pas la partie ensemencée en colza?

M. HALMRAST: Je crois que la nouvelle industrie exploite à forfait une certaine superficie ensemencée en colza.

Le sénateur STAMBAUGH: Et quelle est la situation pour la graine de moutarde?

M. HALMRAST: La graine de moutarde est cultivée à forfait et par de simples particuliers aussi.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce que la graine des plantes fourragères est aussi soumise à un contrat?

M. HALMRAST: Je ne le sais pas, mais il peut y avoir certains cas où la culture se fait dans des serres à graines.

Le sénateur HORNER: A quoi sert la graine de moutarde?

M. HALMRAST: On en met sur le jambon, monsieur le sénateur, et durant la dernière guerre on en a emmagasiné de grandes quantités sous forme de gaz de moutarde et on s'en sert dans le commerce.

Le sénateur BARBOUR: Pouvez-vous affirmer que vos cultivateurs se suffisent à eux-mêmes et qu'un grand nombre réussissent très bien?

M. HALMRAST: Oui, c'est vrai dans certaines parties de la province, surtout au sud, où les cultivateurs réussissent bien. C'est vrai aussi pour le centre de la province, excepté les régions à l'ouest d'Edmonton, qui ne rapportent pas beaucoup; nous sommes en effet dans la région où commencent les forêts. A l'est d'Edmonton, il y a de très belles fermes où les cultivateurs réussissent très bien. Mais, au nord, les choses ne vont pas bien.

Un cultivateur de la région de la Rivière-la-Paix me disait dans une lettre: "J'ai eu quatre mauvaises récoltes successives." Ces mauvaises récoltes sont attribuables à la gelée et à la sécheresse. Un automne, ils ont eu beaucoup de pluie et la neige qui a tombé tôt que d'ordinaire a écrasé toute la récolte. Dans certaines régions les cultivateurs n'ont rien récolté.

Le sénateur BARBOUR: Que leur donnent les assurances sur la récolte? Combien peuvent-ils recevoir par acre?

M. HALMRAST: Cela dépend du genre d'assurance. Je sais qu'on va présenter un projet de loi au Parlement à ce sujet. Il y a un autre plan aussi qui permettrait à la province de participer au plan fédéral et c'est ce que nous préconisons depuis quelques années: la coopération avec les autorités fédérales. Je suis content de voir qu'on va présenter un projet de loi à ce sujet.

Le sénateur BARBOUR: Voudriez-vous nous indiquer la somme maximum que les cultivateurs peuvent recevoir par acre de l'assurance sur les récoltes?

M. HALMRAST: En vertu de la Loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies, le maximum est $4 l'acre. Mais ce n'est pas suffisant. Lorsqu'on demande aux cultivateurs ce qu'ils en pensent, ils répondent le plus souvent que les assurances sur les récoltes devraient leur donner $8 l'acre.

Le sénateur BARBOUR: Je crois qu'il faut au moins cette somme pour que le cultivateur qui a perdu sa récolte soit quelque peu dédommagé.

M. HALMRAST: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce que la Loi d'assistance à l'agriculture des Prairies ne paie pas $5 actuellement?

M. HALMRAST: Je crois que c'est $4.

Le sénateur STAMBAUGH: Je croyais qu'on l'avait portée à $5 il y a quelques années.

M. HALMRAST: Non je crois que le montant est encore $4.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, je voudrait présenter une motion de remerciements à l'adresse du ministre pour l'excellent mémoire qu'il a soumis à notre Comité.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur le sénateur. Je puis ajouter que le ministre a répondu à toutes nos questions d'une façon qui nous a bien éclairés.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

CANADA
JAN 8 1960

Fascicule 8

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 1959

SÉANCE DU JEUDI 14 MAI 1959

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

TÉMOINS:

DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES AGRICULTEURS

MM. H. H. Hannam, d'Ottawa, président et directeur administratif de la F.C.A.; J. M. Bentley, d'Edmonton, 1er vice-président de la F.C.A. et président de la Féd. des agric. d'Alberta; Jean-B. Lemoine, de Montréal, 2e vice-président de la F.C.A. et président de l'Union catholique des cultivateurs du Québec; E. A. Boden, de Cut Knife (Sask.), directeur du syndicat du blé de la Saskatchewan; C. R. Belyea, de Toronto, économiste à la Fédération ontarienne des agriculteurs; Roy Grant, de Moncton (N.-B.), secrétaire de la Fédération des agriculteurs des Maritimes; J. M. Johnson, à Abercrombie (N.-É.), directeur de la Fédération canadienne de l'agriculture; L. Laventure, de Renfrew (Ont.), membre du comité exécutif de la Fédération ontarienne des agriculteurs; Jack Ferguson, de Saint-Thomas, ex-président de la Fédération ontarienne des agriculteurs; David Kirk, d'Ottawa, secrétaire de la Fédération canadienne de l'agriculture; l'honorable E. D. Haliburton, d'Halifax (N.-É.), ministre de l'Agriculture et des Marchés de la Nouvelle-Écosse.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21271-2—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
Mcdonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith (*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—31.

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat

MARDI, le 17 février 1959.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Wesmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des trois dernières sessions soit renvoyée à ce Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J.-F. MacNeill.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 13 mai 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 8 heures du soir.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, président; Basha, Bois, Buchanan, Cameron, Golding, Higgins, MacDonald, McGrand, McDonald, Méthot, Molson, Stambaugh, Taylor (*Westmorland*), et Wall.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

Les membres suivants de la Fédération canadienne des agriculteurs rendent témoignage:

M. H. H. Hannam, d'Ottawa, président et directeur administratif de la F.C.A.; MM. J. M. Bentley, d'Edmonton, 1er vice-président de la F.C.A. et président de la Fédération des agriculteurs d'Alberta; Jean B. Lemoine, de Montréal, 2e vice-président de la F.C.A. et président de l'Union catholique des cultivateurs du Québec; E. A. Boden, de Cut Knife (Sask.), directeur du syndicat du blé de la Saskatchewan; C. R. Belyea, de Toronto, économiste à la Fédération ontarienne des agriculteurs; Roy Grant, de Moncton (N.-B.), secrétaire de la Fédération des agriculteurs des Maritimes; J. M. Johnson, d'Abercrombie (N.-É), directeur de la Fédération canadienne des agriculteurs; L. Laventure de Renfrew (Ont.), membre du comité exécutif de la Fédération ontarienne des agriculteurs; Jack Ferguson, de St. Thomas, ex-président de la Fédération ontarienne des agriculteurs; et David Kirk, d'Ottawa, secrétaire de la Fédération canadienne des agriculteurs.

A 10 heures et demie du soir, le Comité s'ajourne au lendemain, jeudi 14 mai 1959.

JEUDI 14 mai 1959

La séance est reprise à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Pearson, président; Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Cameron, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Stambaugh et Taylor (*Westmorland*)—17.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

L'honorable E. D. Haliburton, d'Halifax (N.-É), ministre de l'Agriculture et des Marchés de la Nouvelle-Écosse, rend témoignage.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mercredi 20 mai 1959, à 8 heures du soir.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 13 mai 1959

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 8 heures du soir, sous la présidence de l'honorable sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Je vois que nous sommes en nombre, messieurs, et il est 8 heures.

Nous comptons parmi nous ce soir M. H. H. Hannam, d'Ottawa. Il est président et directeur administratif de la Fédération canadienne de l'agriculture. A ses côtés, plusieurs délégués des différentes fédérations d'agriculteurs du Canada. Monsieur Hannam, voudriez-vous présenter les membres de votre délégation aux sénateurs présents?

M. H. H. HANNAM (*président et directeur administratif de la Fédération canadienne de l'agriculture*): Voici tout d'abord M. J. M. Bentley, d'Alberta, premier vice-président de la Fédération canadienne des agriculteurs et président de la Fédération des agriculteurs d'Alberta.

M. Jean B. Lemoine, de Montréal, deuxième vice-président de la Fédération canadienne de l'agriculture et président de l'Union catholique des cultivateurs du Québec.

M. E. A. Boden, de la Saskatchewan, directeur du syndicat du blé de cette province et éleveur de grande expérience.

M. C. R. Belyea, de Toronto, économiste au service de la Fédération ontarienne des agriculteurs.

M. Roy Grant, de Moncton (N.-B.), est secrétaire de la Fédération des agriculteurs des provinces Maritimes depuis la fondation de cet organisme. La Fédération des agriculteurs des Maritimes représente les deux provinces. Il existe une fédération dans chacune, mais la Fédération des Maritimes les représente toutes les deux.

M. Leslie Young, de Sainte-Anne (P.Q.), est secrétaire de l'Association des cultivateurs du Québec.

M. J. M. Johnson, d'Abercrombie (N.-É.), est directeur de la Fédération canadienne des agriculteurs et ancien président de la fédération de Nouvelle-Écosse.

M. L. Laventure, de Renfrew (Ont.), est membre du comité exécutif de la Fédération ontarienne des agriculteurs.

M. Jack Ferguson, de St. Thomas (Ont.), a été président de la Fédération ontarienne des agriculteurs.

M. David Kirk, à ma droite, est d'Ottawa et secrétaire de la Fédération canadienne des agriculteurs.

M. Robert Carbert, également d'Ottawa, est directeur de l'information pour la Fédération canadienne des agriculteurs.

Le PRÉSIDENT: Avant que M. Hannam présente son mémoire, je voudrais mettre au point avec le Comité la question de la visite de la ferme forestière d'Harrington. J'ai demandé à M. MacDonald de s'enquérir du nombre de sénateurs qui pourraient s'y rendre le vendredi 22 mai. Jusqu'à présent, il y en a 10. Si d'autres sénateurs n'ont pas vu M. MacDonald et désirent laisser leur nom ici, après la séance, nous serons très heureux de les ajouter à la liste.

M. Johnson, de la *Canadian International Paper,* nous dit qu'il y a place pour 15 en fin de semaine. Ce serait du vendredi soir au samedi midi. La compagnie assure le transport et s'occupe de nous sur place. Le sénateur Austin Taylor a proposé d'y aller avec sa voiture, si c'est nécessaire, et je l'en remercie. De même, le sénateur Stambaugh, s'il est présent. Je crois que la compagnie va, très volontiers, s'occuper du transport.

Maintenant, monsieur Hannam, si vous voulez bien présenter votre mémoire?

M. HANNAM: Monsieur le président et honorables sénateurs: C'est la seconde fois que la Fédération canadienne de l'agriculture a l'honneur d'être admise devant ce Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada. La première fois, en mars 1957, nous avons étudié dans ses grandes lignes la question de l'utilisation des terres, telle que nous l'envisageons. A cette occasion, nous avons clairement montré qu'à notre avis l'idée d'utilisation des terres devait tenir compte des problèmes économiques et sociaux qui se posent aux cultivateurs à petit revenu et aux cultivateurs installés sur des terres peu rentables.

Nous avons lu le troisième rapport du Comité et y avons noté avec plaisir les recommandations préliminaires en vue d'intensifier et d'accélérer les travaux d'enquête sur l'utilisation du sol et des terres, de travailler plus fermement à l'étude et à l'utilisation de nos ressources hydrauliques, de faire plus de recherches sur les dimensions et l'organisation les meilleures selon la richesse du sol et les conditions économiques. Nous avons été heureux de constater que le rapport faisait mention de notre demande de lois permettant d'envisager intelligemment et en collaboration les problèmes que pose l'utilisation des terres.

Nous sommes aussi très contents que votre Comité s'occupe de façon spéciale, ce printemps, des problèmes du petit cultivateur. Depuis le printemps de 1957, des organismes ruraux, des fonctionnaires du gouvernement et des gens exerçant une profession libérale dans le cadre de l'agriculture se sont penchés de plus en plus attentivement sur cet aspect du problème agricole. Le travail de votre Comité a beaucoup aidé.

De plus, les grandes discussions publiques sur ce qu'on appelle l'intégration verticale ont récemment mis l'accent de façon spéciale sur ce problème. On s'est donc particulièrement intéressé aux conséquences possibles et probables de la rapidité des progrès technologiques et de l'évolution des méthodes de production et de vente des produits agricoles. Ces discussions ont servi à mieux définir et à mieux faire ressortir le fait qu'il existe un problème des "petites fermes", avec ses caractéristiques propres, et à reconnaître qu'il faut aborder ce problème sous un angle particulier.

Dans notre mémoire de 1957, nous disions:

Il est certain que, dans chaque province, il y a des cultivateurs qui ont un revenu plus bas qu'un minimum raisonnable et que le fait de hausser les prix des produits agricoles ne suffirait pas à corriger la situation. Dans les régions

où il y a beaucoup de ces fermes, les services et les services publics ont tendance à être inférieurs et la jeune génération a peu de chances de recevoir une éducation suffisante. Les causes de cette situation sont nombreuses et complexes. En voici quelques-unes: pauvreté du sol, situation géographique défavorable et sol qui ne se prête pas facilement aux méthodes modernes de culture, étendue insuffisante de l'unité agricole, manque de capital, manque d'initiative et d'habileté administrative de la part de l'agriculteur.

Ces différents facteurs peuvent quelquefois se trouver réunis. Souvent un premier établissement sur un sol peu fertile a vraiment empêché d'amasser le capital nécessaire au progrès. Cependant la pauvreté du sol n'est pas toujours la caractéristique des régions agricoles peu productives ou improductives.

En certains cas, sans aucun doute, les fermes se trouvent sur des terres qui ne conviennent à aucune sorte de culture, soit à cause de la nature du sol, de son manque de fertilité ou de sa topographie, soit pour toutes ces raisons. Ces terres sont absolument improductives et on ne devrait pas les utiliser pour l'agriculture. De plus, les fermes médiocres pourraient devenir des unités rentables si on les réunissait en une propriété particulière plus considérable. Il faudrait aussi améliorer le drainage, agrandir les champs et les terrains défrichés, enlever les arbres et les cailloux le long des clôtures. Dans plusieurs cas, le travail demanderait plus de mécanisation. Toujours on a besoin de nouveaux capitaux.

Souvent les agriculteurs devraient recevoir des conseils sur l'administration de la ferme, sur le choix des cultures et du bétail qui conviendraient le mieux à leur terre, sur les marchés disponibles, sur les moyens de transport et sur d'autres questions de ce genre. Naturellement, ces besoins se font sentir sur certaines fermes et dans certaines régions agricoles qui ne sont pas classées comme peu productives ou improductives.

Et ailleurs, dans le même mémoire, nous disions:

La mise en valeur des régions peu productives ou improductives entraînera de toute nécessité une diminution du nombre de personnes qui s'adonneront à la culture dans ces régions et le déplacement de quelques familles. Elle nécessitera aussi l'établissement de plans destinés à aider ceux qui resteront à suivre un programme qui convienne aux besoins de leurs familles.

a) Les terres absolument improductives devraient faire l'objet d'un programme en vertu duquel ceux qui les cultivent auraient l'occasion de les revendre à des corps publics et de recevoir de l'aide pour s'établir dans une autre région ou pour s'installer dans une autre occupation.

b) Dans les régions peu productives, il faudrait établir des plans spéciaux de mise en valeur. Ces plans obligeront sans doute certains cultivateurs à quitter la région et il faudra les aider à s'établir ailleurs. Ceux qui resteront devront alors être encouragés à agrandir leur entreprise à la proportion exigée pour que l'exploitation soit rentable et on devra leur accorder une aide spéciale pour le drainage, le défrichement, l'agrandissement de la superficie en culture, la construction de bâtiments, l'achat de machines, le reboisement et autres travaux essentiels. Cela entraînera sans doute l'établissement d'un

certain nombre de services spéciaux, y compris un service de propagande en matière de gestion agricole; de l'aide technique, et probablement une aide spéciale pour l'emploi de l'outillage lourd destiné au drainage et au défrichement.

Ces programmes spéciaux de mise en valeur nécessiteront l'établissement de nouveaux organismes spéciaux de crédit qui permettront aux cultivateurs, non seulement d'acheter les terres dont ils auront besoin, mais aussi de se procurer les bâtiments, les machines, le bétail et l'outillage nécessaire à des taux d'intérêt peu élevés et à échéance suffisamment éloignée. Ce crédit devra s'accompagner d'un droit de regard par un service d'administration agricole et de certaines autres formes d'assistance technique.

Nous nous proposons aujourd'hui de discuter avec vous, de façon plus précise que nous ne l'avons fait en 1957, de la nature du problème des "petites fermes" tel qu'il nous apparaît et des mesures qu'il conviendrait de prendre pour y remédier. Mais, avant d'aller plus loin, il serait peut-être bon de rappeler l'opinion de quelques ministres du gouvernement fédéral qui préconisaient l'adoption de mesures législatives visant ce problème. En écrivant ceci, nous attendons d'un jour à l'autre l'adoption d'une nouvelle loi sur le crédit agricole, et nous espérons que cette loi prévoira des facilités de crédit surveillé du genre, en gros, de ce que nous demandions dans notre mémoire de 1957. Toute décision appropriée touchant le problème des fermes à faible revenu doit être intimement liée à l'administration du crédit agricole.

De plus, le ministre de l'Agriculture a dit que le gouvernement travaillait à un programme de remise en valeur des campagnes et que ce programme serait envisagé de façon à apporter une solution au problème des cultivateurs à petit revenu. En décembre, alors qu'il s'adressait aux téléspectateurs de l'émission *Country Calendar,* M. Harkness a dit:

> Nous pensons aussi à un plan de remise en valeur des campagnes, et nous y travaillons. Nous voudrions permettre à ceux qui ont des fermes trop petites pour faire vivre une famille de travailler au dehors; aider, dans certains cas, à grouper plusieurs fermes en unités économiques, et autres activités de ce genre; aider surtout les cultivateurs que la stérilité de leur terre, l'étendue insuffisante, ou autres raisons empêchent, à l'heure actuelle, de faire vivre convenablement leur famille.

Des déclarations comme celle-ci prouvent combien l'enquête que le Comité entreprend cette année est importante, parce que la nature de la loi qui sera finalement adoptée en dépend largement.

Les expressions "problème des petites fermes" et "problème des cultivateurs à faible revenu" sont souvent utilisées, aujourd'hui avec un sens très voisin. On peut dire, en général, que l'emploi de ces expressions est destiné à faire savoir qu'il y a, au Canada, un nombre important de cultivateurs dont la situation économique est grave au point de constituer un problème qui mérite notre attention. De plus, ces cultivateurs manquent tellement de terre, de capitaux et peut-être de préparation, que, dans les conditions modernes de l'agriculture, ils ne peuvent espérer, sans aide spéciale, parvenir à un niveau de vie convenable. Sans doute ne peuvent-ils pas espérer non plus, dans les conditions habituelles, avoir accès aux capitaux qui les mettraient, au point de vue économique, sur la voie du succès.

On croit que ce ne sont pas de meilleures méthodes de ventes, ni le soutien des prix, ni les assurances-récoltes, ni les programmes ordinaires d'extension et de crédit conçus pour satisfaire les besoins du grand cultivateur qui vont apporter une solution au "problème du petit cultivateur". Dans ce mémoire, nous nous proposons d'adopter cet avis comme cadre à nos discussions, mais on s'apercevra tout de suite que le problème est très complexe et qu'en pratique, il est impossible de séparer complètement les problèmes du petit cultivateur de ceux du grand.

Il faut se souvenir de la question des revenus autres que ceux de la ferme. Comme d'autres témoins l'ont fait remarquer au Comité, il est absolument exact que, dans une mesure variable, les cultivateurs figurant au recensement complètent leur revenu grâce à des emplois non agricoles. Le recensement de 1956 révélait 575,000 cultivateurs. De ce total, 22.5 p. 100, soit 129,633, ont déclaré travailler plus ou moins en dehors de la ferme. Pour certains, il s'agit d'une activité de moins d'un mois, pour d'autres cela va jusqu'à dix et douze mois. Vous verrez, au tableau I, l'ensemble de ces données par province, avec quelque détail du nombre de mois d'emploi en dehors de la ferme.

Le tableau II porte sur les fermes considérées comme non rentables, c'est-à-dire celles dont la capacité de production est égale on inférieure à $1,200, ainsi que sur quelques autres catégories de peu d'importance. Au Canada, 57 p. 100 des cultivateurs de ce groupe n'ont pas travaillé en dehors de leur ferme. Évidemment, nombre d'entre eux reçoivent des pensions, mais il semble bien net que tous les cultivateurs qui produisent si peu n'ont pas d'autres sources de revenu.

Évidemment, nous n'avons pas de renseignements précis sur le revenu familial réel des cultivateurs, compte tenu à la fois des sources de revenu agricoles et non agricoles.

TABLEAU I

TRAVAIL DES CULTIVATEURS EN DEHORS DE LA FERME

(D'après le recensement de 1956)

Province	Nombre de fermes	Nombre de cultivateurs sans autre emploi	Pourcentage	Nombre de cultivateurs avec autre emploi pendant 1 à 3 mois	Nombre de cultivateurs avec autre emploi pendant 4 à 6 mois	Nombre de cultivateurs avec autre emploi pendant 7 à 9 mois	Nombre de cultivateurs avec autre emploi pendant 10 à 12 mois
Terre-Neuve	2,387	1,373	57.5	166	301	167	380
Île du Prince-Édouard	9,432	7,416	78.6	729	467	300	520
Nouvelle-Écosse	21,075	12,872	61.1	2,138	1,808	1,121	3,136
Nouveau-Brunswick	22,116	13,192	59.6	2,199	2,264	1,388	3,073
Québec	122,717	84,224	68.7	13,497	11,382	5,281	8,233
Ontario	140,602	106,689	75.9	8,396	5,876	3,556	16,085
Manitoba	49,201	41,958	85.3	2,869	1,869	775	1,730
Saskatchewan	103,391	95,393	92.3	3,503	2,203	750	1,542
Alberta	79,424	67,096	84.5	4,761	3,327	1,250	2,990
Colombie-Britannique	24,748	15,153	61.2	1,547	1,593	1,252	5,203
Canada	575,015	445,382	77.5	39,806	31,091	15,843	42,893

TABLEAU II

NOMBRE ET PROPORTION DES EXPLOITANTS DE FERMES NON COMMERCIALES AYANT TRAVAILLÉ EN DEHORS PENDANT DIVERSES PÉRIODES; PAR PROVINCE, 1955

Province	Fermes non commerciales	Durée de l'emploi à l'extérieur							
		Aucun		1-3 mois		4-6 mois		7-12 mois	
		Nombre et proportion des cultivateurs déclarants							
	Nombre	Nombre	% du total provincial	Nombre	% du total provincial	Nombre	% du total provincial	Nombre	% du total provincial
Terre-Neuve	1,857	982	53	123	7	251	13	501	27
Île-du-Prince-Édouard	2,468	1,540	62	231	9	238	10	459	19
Nouvelle-Écosse	12,945	6,991	54	1,184	9	1,231	10	3,539	27
Nouveau-Brunswick	13,071	6,883	53	1,016	8	1,506	11	3,666	28
Québec	34,241	19,233	56	2,369	7	4,263	12	8,376	25
Ontario	26,786	14,651	55	1,219	4	1,589	6	9,327	35
Manitoba	5,555	3,440	62	344	6	517	9	1,254	23
Saskatchewan	4,487	3,599	80	193	4	268	6	427	10
Alberta	7,337	4,724	64	475	7	662	9	1,476	20
Colombie-Britannique	11,482	5,934	52	530	5	714	6	4,304	37
Canada*	120,229	67,977	57	7,684	6	11,239	9	33,329	28

*A l'exclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

NOTA: D'après la vérification du recensement agricole de 1956, les données de 1955 sur le travail à l'extérieur de la ferme paraissent être sous-estimées, tant pour le nombre de cultivateurs déclarant un autre emploi que pour la durée de cet autre emploi. Il faudra donc se reporter aux tableaux 19 et 20 avec quelque réserve.
D'après les données du recensement effectué par le Bureau fédéral de la statistique.

Les sondages qu'effectue présentement le Bureau fédéral de la statistique nous fourniront des renseignements importants à ce sujet comme à d'autres. Ils indiqueront peut-être comment chercher la solution du problème des "petites fermes", nous donneront peut-être une idée plus juste de sa nature et de son ampleur.

Je vais vous citer un extrait du discours que le président a prononcé à la réunion annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture en janvier de cette année. Vous y verrez les rapports qui existent entre la petite ferme et le problème agricole en général.

> L'agriculture devient de plus en plus rationnelle; le but de cette rationalisation est de produire plus à meilleur marché; enfin, on encourage cette rationalisation. Où cela nous mène-t-il? Sans l'ombre d'un doute, à une diminution du nombre d'agriculteurs et à une augmentation de la production dans chaque ferme.
>
> Faut-il conclure que la pression qui existe sur les prix de revient, va forcer de plus en plus de cultivateurs et d'ouvriers agricoles à changer de métier? A l'heure actuelle c'est le sort de nombreux cultivateurs déficitaires dont les revenus sont anormalement bas ou qui ne reçoivent pas une aide financière convenable. Quand la première rangée aura capitulé, ce sera le tour de la seconde, puis des suivantes. Est-ce là l'aboutissement normal?
>
> Voici les chiffres des dix dernières années (de septembre 1948 à septembre 1958); la main-d'œuvre agricole est passée de 1,227,000 à 774,000, soit une baisse de 37 p. 100, ainsi répartie: patrons, 29 p. 100; salariés, 23 p. 100; main-d'œuvre familiale non rémunérée, 59 p. 100.

Disons tout de suite que l'ère d'expansion économique et la vague inégalée de prospérité qu'a été cette période, au Canada, n'aurait pas été possible sans le mouvement qui a amené en ville tant d'ouvriers agricoles.

Il ne faut pas oublier non plus que beaucoup de familles qui ont dû renoncer à l'agriculture ont peut-être trouvé en ville un niveau économique supérieur. Dans les pays non industrialisés, la population agricole est retenue à la terre où elle souffre d'encombrement. En effet, la plupart de ces gens ne peuvent chercher dans une industrie en expansion ce que l'agriculture leur refuse, contrairement aux agriculteurs du Canada.

On admet généralement qu'au cours des 15 prochaines années l'agriculture requerra une proportion de plus en plus faible de notre population globale par suite des progrès de la production et de la hausse du niveau de vie. Il serait sans doute futile de lutter contre ce courant. Au contraire, au lieu de réduire des familles à la misère en les exposant au resserrement des prix de revient et des prix de vente, il serait plus judicieux de mettre au point un programme à longue portée qui encouragerait et aiderait les familles exploitant des terres non rentables et préférant vendre ces terres à des corps publics à apprendre un autre métier et à trouver une nouvelle occupation. La Fédération canadienne des agriculteurs a officiellement approuvé ce point de vue depuis quelques années, tant dans notre mémoire au Comité d'enquête sur l'utilisation des terres que dans les amendements que nous avons apportés à notre programme de crédit agricole. La Fédération estime qu'il faut aider le cultivateur à petit revenu qui veut demeurer dans son métier, à agrandir sa ferme et à acquérir le matériel et le bétail qui rendront son entreprise rentable. Or ceci n'est possible que grâce à des facilités de crédit spéciales, à des prêts dirigés et, dans certains cas, à une gestion surveillée de la ferme.

Non seulement cette citation montre bien que le "problème de la petite ferme" est attribuable à l'évolution des époques et aux progrès de la technologie, mais laisse aussi entendre qu'en raison des nouveaux changements et progrès techniques auxquels on peut s'attendre, des mesures continuelles s'imposent. Le problème n'est certes pas nouveau. Il y a longtemps que l'agriculture canadienne est en évolution. Quand des familles et des groupes de familles n'ont pas su s'adapter aux conditions nouvelles et sont restées dans leur ferme parce qu'elles n'avaient pas les moyens de changer, ou qu'elles étaient attachées à leur foyer, ou les deux, le problème s'est fait de plus en plus aigu. Ce sont ces groupes et ces régions qui n'ont pas suivi le grand courant de l'évolution américaine dont se préoccupe le plus le programme de remise en valeur rurale des États-Unis.

Il y a pourtant eu un rajustement considérable. La population agricole a diminué dans bien des régions à cause de la pression des conditions économiques. Même si dans bien des cas ce rajustement s'est produit de façon satisfaisante et sans privations indues, il s'est inévitablement accompagné parfois de sacrifices, de la perte du fruit de nombreuses années de labeur, du changement forcé de métier sans grande ou nulle possibilité de s'y préparer, etc. Des programmes spéciaux pour atténuer les conséquences des changements forcés et de la dislocation agricole s'imposent probablement depuis plusieurs années mais la Fédération voit aujourd'hui, plus que jamais, le besoin de s'attaquer de concert aux difficultés qui existent.

Ce besoin est urgent, en premier lieu, parce que, comme nous l'avons indiqué, la situation de certains cultivateurs et de certaines régions agricoles s'est aggravée sérieusement. Il est urgent parce que les techniques de production et de vente évoluent très rapidement et que le problème des "petites fermes"

s'accentue au même rythme. Il est urgent, enfin, parce qu'il n'est plus équitable ni admissible, dans la société de plus en plus aisée d'aujourd'hui, de priver les gens qui traversent des difficultés économiques sérieuses d'une aide raisonnable et constructive de cette société. Qu'on nous permette d'ajouter que bien des gens qui constituent notre "problème des petites fermes" se trouvent dans cette situation à cause de programmes inconsidérés de colonisation mis en œuvre dans le passé. C'est à la société qu'incombe d'une façon spéciale le soin d'améliorer un niveau de vie inférieur à la moyenne créé par ces tentatives malavisées de colonisation.

De ce qui précède, il ressort clairement que le problème des "petites fermes" constitue un aspect de la révolution agricole et qu'il est impossible de déterminer avec beaucoup de précision, ou par des procédés statistiques, le nombre exact de cultivateurs en cause et leur répartition géographique. Les témoins venus de la Division de l'économie rurale du ministère de l'Agriculture ont bien décrit les difficultés que poseraient cette définition et cette répartition. Ce qui ne fait pas de doute, c'est que le Canada a besoin d'un ensemble efficace de programmes agricoles qui permette à chaque cultivateur, s'il le désire, de:

1. Comprendre sa situation économique.
2. Connaître les diverses possibilités qui s'offrent à lui et les conséquences propres à chacune.
3. Avoir à sa disposition les services, l'aide, le crédit et les conseils qui lui permettront, d'une façon ou de l'autre, d'améliorer son sort.
4. Avoir, dans ses efforts, l'appui de programmes et de régimes nationaux, provinciaux et locaux visant à créer un climat d'essor économique maximum.

Nous désirons préciser ici que tout ce qui se fera devra s'accomplir avec le concours volontaire de l'agriculteur.

Il est bien évident qu'un seul et même programme ou pouvoir administratif ne saurait résoudre le problème du petit cultivateur. Il faut, en premier lieu, que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux collaborent par l'intermédiaire de leurs rouages respectifs. En second lieu, de nombreux genres de services et programmes administratifs séparés s'imposent: services d'extension; programmes de crédit; régie de la conservation; écoles d'agriculture et fermes expérimentales; agences fédérales et provinciales de recherches économiques et sociales; service de placement; peut-être des agences de logement et d'expansion industrielle; services de formation professionnelle et autres services d'enseignement, et peut-être d'autres encore.

Bien qu'un même pouvoir public ne puisse accomplir ce travail seul nous estimons néanmoins qu'il faut coordonner les efforts nécessaires et poursuivre en commun études et recherches. Quand un cultivateur ou une localité veut faire quelque chose, il devrait lui être possible, sans trop de difficulté, d'obtenir des conseils, des renseignements et une idée claire de toutes ses possibilités d'action.

Nous ne savons pas suffisamment comment fonctionne le programme d'expansion rurale des États-Unis pour en parler longuement. Qu'on nous permette, cependant, d'appeler l'attention du Comité sur son existence et de proposer qu'il en entreprenne l'étude. Il est peu probable que ce qui se fait

outre-frontière soit exactement ce dont le Canada a besoin, mais il y a là quelques bons éléments de base qu'il faudrait tenir compte ici. En voici cinq:

1. La nécessité d'un programme national visant à palier au problème des "petites fermes."
2. La nécessité d'envisager ce problème en fonction du cultivateur et de sa localité, puisque le problème varie selon le cultivateur et la localité.
3. La nécessité d'appuyer le programme sur les travaux et les études de l'expert, du spécialiste et de l'administration d'une part, et des personnes intéressées d'autre part.
4. La nécessité de coordonner le travail que plusieurs services et agences peuvent accomplir en vue de la solution du problème.
5. La nécessité d'appuyer les progrès sur des recherches continuelles, En fait, un volume considérable d'études et d'enquêtes spéciales sont déjà en cours, aux fins du programme.

Il serait peut-être bon que nous précisions maintenant que la Fédération canadienne des agriculteurs tient essentiellement à garder à la vie et à l'entreprise agricole leur cadre familial. Nous estimons que la population agricole devrait être telle que les cultivateurs puissent parvenir à un niveau de vie satisfaisant et à une certaine sécurité. Plus il y a de gens qui demeurent à la campagne dans des conditions matérielles acceptables, plus il est facile à la population d'assurer des services publics convenables, de pourvoir à l'éducation et autres commodités sociales. Nous n'acceptons pas l'idée que la grande unité de production agricole est la seule qu'on puisse considérer comme rentable ou qui puisse survivre. Remarquons aussi que la copropriété et la cogérance, bien que les cultivateurs n'en soient guère partisans, constituent, en principe, un bon mode d'exploitation, avec beaucoup des avantages de la ferme familiale, sans en avoir tous les inconvénients.

Disons aussi que notre définition de la petite ferme porte sur la possibilité d'y vivre convenablement, et non sur ses dimensions en acres ou en volume de production. Et, avant d'en arriver à l'étude de lignes de conduite, qu'on nous permette la remarque générale suivante: la ferme familiale de superficie moyenne ne peut être négligée sous le prétexte qu'elle est appelée à disparaître. D'accord, il va falloir augmenter sa production encore plus, comme elle le fait depuis des années. Elle devra aussi adapter tant ses programmes de vente que sa production aux conditions changeantes. Mais il est erroné de prétendre que le futur appartient à la ferme industrielle. Les programmes du gouvernement et des associations de cultivateurs devraient viser à encourager les entreprises agricoles d'importance moyenne.

Les lignes de conduite que nous proposons dans ce mémoire, tout comme les programmes gouvernementaux de vente et de soutien des prix et les efforts personnels groupements de cultivateurs, grâce aux programmes mêmes de leurs coopératives et offices de vente, doivent tendre à créer une économie rurale saine et viable. Nous admettons que les conditions actuelles de la technologie et de la demande des produits agricoles auront nécessairement tendance à réduire le nombre de cultivateurs. Il faut faciliter cet ajustement au moyen de programmes destinés à aider certaines parties de la population agricole à s'installer dans de nouvelles occupations et à leur proposer des moyens de gagner leur vie en dehors de l'agriculture. C'est une nécessité; c'est aussi un de nos buts. Mais, évidemment, du fait même que nous sommes une organisation agricole, nous nous préoccupons surtout de ce qui est fait pour mettre ceux qui demeurent sur leur terre en mesure de parvenir à un niveau de vie raisonnable, de faire instruire leurs enfants et d'avoir une vie heureuse, bien remplie.

Que faut-il donc faire de concert pour trouver la solution au problème des "petites fermes"? L'important consiste à en aborder le plus d'aspects possible, mais de façon coordonnée. Nous ne prétendons pas apporter une réponse à chaque détail. Certains points ne seront réglés que par la recherche et l'expérience, mais le tableau nous apparaît dessiné à peu près comme ceci:

1. Comme nous le proposions dans notre exposé précédent, il faut d'abord établir un organisme fédéral disposant de fonds suffisants qui, avec la collaboration des provinces, pourrait s'attaquer directement aux problèmes de l'utilisation et de la conservation de nos terres. Elle devrait voir entre autres choses à l'utilisation et la conservation des eaux, à l'assèchement, à l'assainissement des marais, à l'irrigation, à l'érosion des rives et aux autres formes d'érosion, à l'aménagement de bassins hydrographiques, à l'exploitation rationnelle des terres boisées et à la mise en valeur des ressources forestières réelles et potentielles des régions agricoles. Pareil organisme fédéral pourrait constituer l'intermédiaire par lequel des ressources financières suffisantes serviraient à assurer un usage approprié de nos terres et à augmenter notre connaissance des problèmes qui s'y rattachent. Cet organisme n'aurait pas pour objet de remplacer ou de faire double emploi avec l'activité qui existe déjà au niveau provincial, fédéral ou universitaire. Sa tâche serait plutôt d'arriver, en travaillant conjointement avec ces organismes, à une compréhension nationale de nos problèmes visant l'utilisation des terres et d'aider à les résoudre par une étude coordonnée et complète.

Nous pouvons mentionner ici un problème qui est cause de soucis et sur lequel on a attiré notre attention récemment: la nécessité d'établir des méthodes plus régulières en matière d'exportation et de servitude pour fins de services et d'aménagements publics. On propose que soient créés des couloirs qui engloberaient ces services dans une même bande de terrain au lieu de les établir à des endroits différents.

2. Il faudrait aussi instituer un organisme national chargé tout spécialement du problème de la "petite ferme". Cet organisme s'occuperait surtout de l'aspect économique et social plutôt que technique du problème. Comme pour toutes les questions relatives à l'utilisation et à la conservation du sol, les tentatives de solution du problème de la petite ferme doivent s'appuyer sur une collaboration fédérale-provinciale où la participation fédérale puisse s'adapter facilement aux besoins et aux programmes des diverses provinces. Ainsi que nous vous l'avons déjà proposé dans notre exposé précédent, un tel organisme devrait agir conjointement avec l'autorité nationale chargée de l'utilisation et de la conservation des terres afin de rendre possible une activité et un mode de pensée concertés. A l'instar de cette autorité nationale, l'organisme chargé de la "petite ferme" dispenserait les ressources financières nécessaires, coordonnerait l'activité fédérale-provinciale et servirait de centre de renseignements. Dans ce cas, cet organisme devrait entreprendre de lui-même de vastes recherches dans le domaine social et économique bien que cet objectif puisse être atteint par l'entremise et par l'assistance d'autres corps intéressés à ce domaine au Canada. Cet organisme pourrait peut-être travailler de concert avec des comités consultatifs et des comités interministériels au niveau national selon les grandes lignes du programme de mise en valeur rurale qu'on a entrepris aux États-Unis. Son travail consisterait pour une bonne part à assurer une coordination efficace de tous les organismes et de tous les programmes dont le travail et les intérêts se rapportent au problème de la "petite ferme". On devrait retrouver un modèle de cette coordination au niveau provincial et régional, ce qui constituerait une base solide pour l'activité fédérale-provinciale.

3. Dans le domaine de la recherche, nous aimerions souligner l'importance d'études socio-économiques comme celles qui sont en cours à l'Île du Prince-Édouard. La division de l'économie du ministère de l'Agriculture dirige cette enquête en collaboration avec la province. Cette étude devrait nous permettre de mieux comprendre la nature exacte du "problème de la petite ferme" dans cette région.

Tout ceci est du domaine de la législation et de l'administration nationale. En pratique, quels sont les services nouveaux ou améliorés qu'on pourrait apporter à la communauté agricole dans le cadre du programme fédéral-provincial? Nous envisageons les modifications suivantes:

1. Un crédit dirigé et suffisant. Ceci est absolument nécessaire. Un des aspects principaux et même l'aspect principal de la solution du problème de la "petite ferme" est l'octroi d'un crédit "global" suffisant pour permettre aux cultivateurs doués d'assez d'adresse et de qualités administratives mais présentement établis sur des terres improductives de s'appuyer sur une base économique solide.

2. Une amélioration des cours populaires, surtout en ce qui concerne les cours de gestion agricole. Nous aimerions souligner la relation étroite qui doit exister entre les cours populaires de gestion agricole et la surveillance du crédit. Les deux doivent aller de pair. La nécessité de donner aux cultivateurs des cours de formation professionnelle et l'occasion de les suivre se rattache très étroitement aussi au besoin de cours populaires de gestion agricole. Sans aucun doute, plusieurs cultivateurs ne peuvent faire le progrès justement à cause de leur manque de formation et de connaissances.

3. L'achat à des prix raisonnables de la terre des cultivateurs qui n'espèrent guère pouvoir s'établir de façon rentable ou qui désirent s'adonner à une autre profession. Les terres ainsi acquises pourraient être revendues ou servir suivant un régime eclairé de location à agrandir les biens-fonds d'autres cultivateurs s'il y a lieu, ou bien servir de pâturages communautaires ou au reboisement.

4. Des efforts soutenus devraient tendre, au moyen d'enquêtes et de recherches, à ouvrir de nouveaux horizons à l'agriculture par une meilleure adaptation des récoltes à la terre et au climat, par l'emploi plus judicieux des terrains boisés et par d'autres moyens visant à l'examen systématique de toutes les possibilités d'améliorer la production, la commercialisation et la transformation des produits particuliers à une région. Il faudrait aussi entreprendre des études au sujet des méthodes de production et d'administration relatives aux exploitations agricoles de dimension moyenne.

5. L'élaboration de programmes de formation professionnelle et de réadaptation à l'intention des cultivateurs désireux d'abandonner la terre, pour qu'ils puissent le faire sans trop de difficultés ni de privations.

6. L'étude des possibilités de créer des industries locales non agricoles ou des industries reliées à l'agriculture ou à la sylviculture. Ces industries amélioreraient la vie rurale en stabilisant la population des petites localités et en créant des emplois non agricoles.

7. Le logement pose un important problème aux agriculteurs d'aujourd'hui. Dans bien des cas, il est impossible de maintenir une famille sur la ferme, à moins qu'il n'existe des habitations séparées pour les membres de la famille ou pour les employés. Des mesures spéciales, facilitant la construction de logements supplémentaires dans les fermes devraient être prises de concert avec les autorités chargées de l'exécution de la Loi nationale sur l'habitation.

Évidemment, il n'est pas possible, au stade où nous en sommes de prévoir exactement tout le travail à faire. L'important est d'avancer les recherches à cet égard. Cependant, il est bien clair que l'ensemble des besoins exige notamment la continuation des recherches sur tous les aspects du problème; l'institution de méthodes d'action coordonnée aux niveaux fédéral, provincial et local; une augmentation considérable du personnel préposé à la tâche et beaucoup plus de fonds pour accomplir tout le nécessaire.

Nous désirons, avant de déterminer notre exposé, marquer notre approbation générale à l'égard d'un point sur lequel la Fédération des agriculteurs du Manitoba a insisté dans ce mémoire, dont un exemplaire a été déposé ici à votre intention. Il s'agit de la création de moyens éducatifs suffisants dans toutes les régions rurales, afin d'éliminer peu à peu le "problème" que pose le "petit cultivateur" à revenus trop modiques. Malgré la participation croissante de la province au financement de l'éducation, il n'en demeure pas moins que la solitude des écoles rurales, le coût élevé du transport, la difficulté d'installer des services suffisants, à cause du peu de densité des populations, le faible niveau de revenu des contribuables ruraux dans nombre de régions, ainsi que l'effet discriminatoire de la taxe immobilière chez le cultivateur forment un faisceau de facteurs qui militent contre les localités rurales lorsqu'il s'agit de les pourvoir de services scolaires parfaitement au point.

Nous espérons que les idées de cet exposé contribueront à la solution du problème de la "petite ferme". Les vœux que nous y exprimons ont été formulés avec la ferme conviction que l'élaboration, par les organisations agricoles et les gouvernements, de programmes stables et bien ordonnés pour la production et la mise sur le marché des produits agricoles, sera le facteur vital qui assurera le succès de toute l'entreprise. Il est impossible, en pratique, d'isoler des autres problèmes agricoles un seul problème particulier.

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES AGRICULTEURS

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Hannam. Voilà un très bon mémoire. Messieurs les sénateurs, avez-vous des questions à poser? Je suis sûr que M. Hannam ou ses adjoints ici présents se feront un plaisir de vous répondre.

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur Hannam, vous dites que ce programme ne propose aucune mesure coercitive; si je vous comprends bien il n'est pas nécessaire de persuader le cultivateur de changer ses méthodes de culture; c'est bien votre principe n'est-ce pas?

M. HANNAM: Monsieur le président, nous proposons que ces programmes d'assistance au petit cultivateur qui désire changer d'occupation lui fournissent la formation, le secours nécessaire, et ainsi de suite; qu'ils aident aussi à l'expansion des terres de ceux qui demeurent sur la ferme, et nous prétendons que tout devrait s'accomplir volontairement, sans coercition. Nous croyons en d'autres termes que, si on donnait aux cultivateurs qui désirent changer d'occupation, la chance de vendre leurs fermes par l'entremise d'un organisme public, et un peu d'aide pour leur permettre de déménager, un grand nombre d'entre eux le feraient volontairement et cela serait préférable à tout régime obligatoire. A ceux qui resteront sur la terre, il faudrait offrir des programmes éducationnels et leur fournir le bétail suffisant pour faire de leur ferme une unité rentable, propice à la vie de famille. Nous croyons que, si des programmes du genre était offerts, l'accueil qui leur serait fait suffirait à transformer la situation du tout au tout.

Le sénateur STAMBAUGH: Ne peut-il pas arriver que, au cultivateur que ne réussit guère et qui fait une demande d'emprunt supplémentaire, vous répondiez avant de le lui accorder: "Il faudrait d'abord que vous changiez vos méthodes de culture, les vôtres ne conviennent pas."

M. HANNAM: Je suis de votre avis, mais nous ne croyons pas que les prêts spéciaux à des conditions spéciales doivent être accordés à tous ceux qui les demandent. Il faut d'abord que le cultivateur fasse preuve de talent, qu'il démontre qu'il a des chances de succès, qu'il a les qualités administratives voulues pour exploiter sa terre avec succès. En d'autres termes, il faudrait que nous puissions l'assister au point de vue technique et peut-être aussi administratif; alors, nous pourrions lui accorder le prêt nécessaire tout en exerçant une certaine surveillance sur l'emploi qu'il en fait, au moins jusqu'à ce qu'il en ait remboursé la majeure partie.

Le sénateur STAMBAUGH: Proposez-vous une surveillance du genre de celle qui s'exerce en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

M. HANNAM: Oui, quelque chose du genre.

Le sénateur STAMBAUGH: Bien entendu, cette loi comporte certains éléments obligatoires.

M. HANNAM: Les surveillants imposent toujours des obligations.

Le sénateur STAMBAUGH: Il y sont tenus.

M. HANNAM: Oui, en effet, mais ce que nous proposons diffère complètement des lois ou des règlements obligatoires. Si nous mettons ce programme en œuvre à l'aide de techniciens, de surveillants spécialisés, de surveillants d'administration ou d'agents extérieurs, vous admettrez qu'il n'y aura rien d'obligatoire au sens courant du terme.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce serait plutôt un genre de collaboration. C'est un peu comme si on proposait à l'agriculture: "Nous ferons cela si vous consentez à faire ceci."

M. HANNAM: C'est exact.

Le sénateur MCDONALD: Monsieur le président, nous sommes tous reconnaissants à M. Hannam et à ceux qui l'ont accompagné ici ce soir. La préparation de ce mémoire a dû exiger beaucoup de temps, et nous avons ici une véritable richesse de spécialistes et de savants en agriculture; il serait bon de préparer notre discussion de façon à retirer de cet exposé tout le bénéfice possible. M. Stambaugh vient d'aborder un sujet que nous devrions discuter et je voudrais connaître l'opinion de ces messieurs et de M. Hannam là-dessus. Je veux parler des crédits agricoles.

Le PRÉSIDENT: Vous avez là une bonne idée, monsieur McDonald. Nous devrions demander au représentant de chaque province ce qu'il pense du crédit agricole, ce qui se passe dans sa propre province et de quelle façon elle réagit à l'idée du crédit agricole s'il en est.

Le sénateur MCDONALD: Nous avons ici, en plus de M. Hannam, deux messieurs qui sont très au courant des innovations récentes en Nouvelle-Écosse. Lors de la dernière session de la législature, une modification a été apportée à la loi. Je ne la connais pas aussi bien que je le devrais et je voudrais bien entendre, de M. Johnson et de M. Roy Grant, un exposé de la situation actuelle là-bas et de ce qui a été fait pour l'améliorer.

M. J. M. JOHNSON: Nous avons proposé à la Fédération de la Nouvelle-Écosse d'inviter le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à travailler de concert à l'établissement d'un régime de crédit agricole afin de résoudre les problèmes de nos cultivateurs. Nous n'avons guère de grandes fermes là-bas; ce sont plutôt des fermes familiales et des petites fermes. Certaines devront disparaître éventuellement, car elles ne peuvent faire vivre une famille, mais d'autres le peuvent et demeureront. Nous avons deux sources de crédit agricole; l'Office d'établissement sur les terres et la Commission du prêt agricole canadien. C'est l'Office d'établissement sur les terres qui a assumé le plus gros du financement agricole dans notre province. Sauf erreur, cet organisme n'a pu jusqu'ici accorder de crédits ou d'aide qu'aux agriculteurs déjà

établis. Or il a pour mission d'aider les nouveaux venus à s'établir dans des fermes, et grâce à la nouvelle loi adoptée lors de la dernière session, l'Office d'établissement sur les terres de la Nouvelle-Écosse peut maintenant aider les cultivateurs à étendre leur entreprise. Cet office peut à présent s'adonner au prêt hypothécaire.

Le PRÉSIDENT: Pardon, s'agit-il du domaine privé?

M. JOHNSON: Il s'agit d'une activité de l'Office d'établissement sur les terres.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce uniquement provincial?

M. JOHNSON: Purement provincial.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous ne coopérez d'aucune façon avec les municipalités?

M. JOHNSON: Non, mais nous avons proposé que l'Office fédéral et l'Office provincial travaillent de concert sous une même direction. Nous prétendons que les autorités locales connaissent beaucoup mieux les cultivateurs et leurs conditions de vie, qu'elles peuvent donner un service autrement plus rapide et plus efficace que ne le pourrait une personne du dehors, qui serait relativement étrangère aux conditions existantes.

Le sénateur WALL: Puis-je me permettre de vous interrompre ici, car je m'intéresse à la question du crédit surveillé. Cela m'intéresse beaucoup. Soutenez-vous que la surveillance technique devrait être confiée à des autorités provinciales parce qu'elles seraient plus près des cultivateurs et plus au courant des conditions agricoles?

M. JOHNSON: C'est justement leur collaboration que nous avons demandé. Il serait peut-être possible d'organiser une commission conjointe.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnson, supposons le cas de deux cultivateurs exploitant chacun une petite ferme familiale. De quelle façon déterminerez-vous celui qui devra vendre sa terre? Comment arriverez-vous à l'évaluation de la ferme à acheter? Comment établirez-vous le prix que l'autre devra payer?

M. JOHNSON: La question ne s'est pas encore présentée. Nous ne saurions d'ailleurs décider que tel cultivateur doit se déplacer et que tel autre doit rester.

Le PRÉSIDENT: Ce serait un acte purement volontaire de leur part, n'est-ce pas?

M. JOHNSON: Oui.

Le sénateur HIGGINS: A quelqu'un qui cherche à prendre un air intelligent devant un mot technique qu'il ne comprend pas, voudriez-vous expliquer ce que veut dire l'expression "intégration verticale"? On a tenté d'en préciser le sens il y a quelque temps mais l'explication ne m'a pas suffi car je ne comprends toujours pas ce terme.

M. HANNAM: Puis-je demander à M. Kirk, notre économiste, de nous l'expliquer.

M. KIRK: On ne s'accorde guère sur le sens qu'il faut donner au terme "intégration verticale". Bien des gens qui parlent d'intégration verticale songent au régime institué dans le cas de l'industrie du poulet à griller. Une entente contractuelle, avec le producteur constitue la principale caractéristique de cette industrie. En second lieu, le financement, la surveillance et, dans une large mesure, la gestion des diverses opérations émanent de la société, de la maison ou du particulier qui accorde contrat. Il peut s'agir ici du marchand de provendes, de l'apprêteur, de l'exploitant de couvoir ou des trois agissant de concert. En pratique, voilà ce qui se passe dans l'industrie du poulet à griller et qu'on appelle intégration verticale.

Mais dans un sens plus large, l'intégration verticale consiste en ce que les diverses étapes de la production, du conditionnement de l'offre, de la distribution et de la vente au détail sont toutes liées les unes aux autres de quelque manière. La façon de procéder peut différer mais toutes les opérations sont reliées et coordonnées entre elles. Elles remplacent la transaction ordinaire du marché libre où le producteur offrait tout simplement son produit en vente à l'acheteur qui allait y chercher ce dont il avait besoin. Deux services ou plus amalgament les opérations en un ensemble organisé, en vertu d'un contrat ou d'une initiative des propriétaires en cause. Je veux dire que, si quelqu'un possède l'usine de conditionnement et l'unité productive, il maîtrise alors toute l'entreprise. Cette coordination des opérations peut se faire aussi aux termes d'un contrat.

Le sénateur WALL: Me permettez-vous une petite malice? C'est peut-être là une innovation que vous ne pourrez contrôler, à moins de recourir à des mesures statutaires, car il s'agit du libre jeu des forces économiques.

M. KIRK: Il en résulte cependant une opération économique réelle et efficace. Je crois qu'il n'y a rien d'impossible dans le domaine économique; reste à savoir si on peut permettre telle ou telle innovation. Cependant, les innovations se manifestent sous différentes formes et s'infiltrent de différentes manières, et la grande question c'est de les reconnaître.

Le sénateur CAMERON: On a prétendu il n'y a pas très longtemps que, si le principe des paiements d'appoint est accepté et mis en œuvre, les gens qui ont une exploitation fondée sur l'intégration verticale ne pourront s'en prévaloir. Je me demande si, par voie législative ou statutaire, il est possible d'établir une distinction délibérée entre les différents groupes qui se livrent à une même exploitation agricole? Avez-vous des observations là-dessus, monsieur Hannam?

M. HANNAM: Je n'ai jamais entendu quelque proposition que ce soit d'après laquelle une loi pourrait décréter que telle société bénéficierait des paiements d'appoint et non pas telle autre en raison de sa structure. Par contre, nous entendons souvent des personnes préconiser qu'il serait bon de ne verser ces paiements aux producteurs intégrés, ou aux producteurs particuliers, qu'à l'égard d'une certaine quantité de production. Ainsi le plafond fixé serait trop bas pour intéresser les gros producteurs intégrés ou les grandes entreprises de production; par conséquent cela résoudrait pour ainsi dire le problème. C'est une solution, et peut-être de beaucoup la plus facile. S'il en existe d'autres, je ne les connais pas.

Le sénateur STAMBAUGH: Lorsque, par exemple, un fabricant de sucre de betterave demande à un agriculteur de cultiver de 30 à 40 acres de betteraves, sous contrat, est-ce là une forme d'intégration verticale? La même chose se pratique pour le chou.

M. HANNAM: Certains prétendent qu'il s'agit là d'intégration verticale. C'est bien possible, car il y a unité entre la production et l'apprêt. Mais voilà des années que ce genre de contrats a cours. D'autres prétendent que le contrat entre producteur et l'apprêteur, comme dans le cas des betteraves à sucre, n'est qu'une simple forme de contrat en usage depuis un grand nombre d'années et qu'il ne s'agit pas d'un régime d'intégration verticale. La manière de procéder n'est pas mise en doute mais on ne s'entend pas sur la convenance du terme d'intégration verticale dans ce cas.

Le sénateur STAMBAUGH: Et quelle est votre avis?

M. HANNAM: A mon sens, il n'y a pas d'intégration verticale dans ce cas, si on s'en tient à la définition de M. Kirk.

Le sénateur CAMERON: N'est-il pas vrai que c'est justement le système que les cultivateurs danois, les plus compétents du monde, ont adopté pour la vente de leurs porcs? L'agent de commercialisation leur dit: "Nous en prenons tant, et ce qui vous reste, vendez-le comme vous les voudrez." N'y a-t-il pas là une analogie?

M. HANNAM: Il y en a peut-être une, en effet. Bien que je n'ai jamais eu connaissance du moindre contrat accessoire à leur programme, je sais que tous les cultivateurs d'une même localité danoise sont co-propriétaires de l'usine de conditionnement qu'ils appellent: "usine à bacon"; ils y envoient tous leurs porcs et je crois que c'est un régime établi depuis trois générations. Alors, lorsqu'on leur demande s'ils signent ou non un contrat, ils vous répondent: "Ça nous appartient, c'est notre façon de procéder, voilà tout." Encore une fois, j'imagine que c'est une forme d'intégration verticale, car ces cultivateurs sont propriétaires de l'usine aussi bien que de leurs fermes et ils procèdent au conditionnement dans leur propre fabrique. Un grand nombre de nos coopératives se livrent, sous une forme ou sous une autre, à l'intégration verticale.

Le sénateur BOIS: Ils sont libres de produire la quantité qu'ils veulent?

M. HANNAM: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Wall.

Le sénateur WALL: Pourrions-nous profiter de la présence de ces messieurs et leur demander de nous éclairer sur les détails et non sur l'idée générale du crédit surveillé ou crédit en bloc? Qui doit fournir ce crédit, suivant quelles sommes, à quel taux, pour quelle période et à quelles fins? Quels sont les particularités de cet excellent plan?

M. HANNAM: Auriez-vous l'obligeance de répondre à cette question monsieur Lemoine?

Le sénateur WALL: Il nous serait très utile d'avoir des éclaircissements.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lemoine?

M. LEMOINE: Monsieur le président, le crédit en bloc, comporte tout d'abord le crédit nécessaire à la consolidation de la dette, de la dette à longue échéance qui a été négociée par le propriétaire du fonds et des bâtiments. Cela fait partie de la transaction globale. Deuxièmement, il est rumeur que des prêts à longue échéance seront peut-être négociés au niveau fédéral. Ayant consolidé sa dette, le cultivateur doit continuer de produire. Il lui faut du capital, s'il s'adonne à la production laitière, par exemple, pour augmenter sa production et son troupeau. Cela nécessite des fonds. Il lui faudra aussi agrandir ses installations et, à cette fin, obtenir un prêt remboursable en cinq ou dix ans. Enfin, il lui faudra un prêt à brève échéance pour acheter des aliments et autres choses du genre et pour financer ses opérations d'une année à l'autre. Il s'agit donc de trois formes de crédit.

Le sénateur WALL: En un seul bloc?

M. LEMOINE: Prêts à longue, moyenne et brève échéance s'appliquent au bien-fonds, à l'organisation de la production et à l'exploitation annuelle.

Le sénateur WALL: Avez-vous déjà songé à des montants qui, d'après vous, seraient raisonnables aux divers termes: court, moyen et long? Que seraient les maximums nécessaires, les taux d'intérêt appropriés et le reste?

M. LEMOINE: Il est très difficile de répondre à cette question. Tout dépend du genre de culture en cause, mais d'une façon générale, nous croyons que de nos jours, en 1959, il est nécessaire d'investir $25,000 à $30,000. Ce serait là un prêt à longue échéance. Quant au prêt à échéance moyenne et au prêt à courte échéance, il est impossible de spécifier la somme à moins de connaître le genre de production auquel le cultivateur désire se livrer sur sa ferme.

Le sénateur HIGGINS: Permettez-moi de poser une question. Autrefois en Angleterre, les fermiers apportaient leur blé à l'unique meunier de la région

et celui-ci le transformait en farine qu'il remettait au fermier après en avoir retenu une partie pour son travail. Si je comprends bien, la même chose se pratiquait au Canada français; le cultivateur apportait son blé au moulin de la seigneurie. Est-ce là l'ancienne forme d'intégration verticale, et l'origine de cette méthode? Je veux connaître la signification du terme "intégration verticale", car on s'en est servi deux ou trois fois et je ne voudrais pas avoir l'air trop ignorant si quelqu'un me demandait de le lui expliquer.

M. HANNAM: Il ne s'agit guère d'intégration verticale dans le cas que vous mentionnez, car le meunier et le cultivateur étaient tous deux indépendants; le cultivateur apportait son blé au meunier et lui en payait la mouture en dollars ou en nature. Dans ce temps-là, il n'existait pas d'entreprises géantes pour régir toutes opérations.

C'était bien différent. Cela vous intéresserait peut-être d'apprendre ce que des Indiens me disaient, je veux dire des représentants de l'Inde? Ce procédé ancien est largement pratiqué en Inde de nos jours; le fermier apporte son blé à la petite meunerie pour l'y faire moudre.

Le sénateur HIGGINS: Ce peut-il qu'une grande meunerie approvisionne temporairement le cultivateur qui devra lui remettre sa récolte le moment venu?

M. HANNAM: Je me demande si ça se pratique. Je ne connais aucune opération d'intégration verticale dans la production des céréales et des grains. Apparemment, elle n'a pas encore envahi ce domaine. Il peut y avoir une bonne raison à cela; ce n'est pas un champ d'action très profitable. Mais lorsqu'il s'agit d'un gros cultivateur qui possède des porcs qu'il donne en élevage à un autre en fournissant leur nourriture, celui-ci devient alors, plus ou moins, un homme à gages. Il s'occupe des porcs, et par contrat il reçoit tant par sujet, ou tant sur le prix de vente, et ainsi de suite. C'est justement ce genre d'exploitation qui s'appelle "intégration verticale".

Le sénateur HIGGINS: A Terre-Neuve, par exemple, le pêcheur qui débute ira trouver le petit marchand qu'on appelle "planteur" là-bas, et ce planteur lui fournit ses vivres d'avril à novembre. Le pêcheur remet tout le produit de sa pêche au planteur et celui-ci le revend au prix qu'il peut en obtenir, et lui paye le prix du marché. Le planteur prend toujours le risque de faire cette transaction sans profit. Je me demande s'il arrive que les choses se passent de la même façon ici?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Pourrions-nous revenir à notre sujet initial, c'est-à-dire le crédit destiné aux fermes familiales? Je remarque, en parcourant un exemplaire du mémoire de M. Hannam qu'il nous lisait ici, en mars 1957 je crois, le passage suivant: "Le principe fondamental qui a présidé à notre étude est celui qu'a précisé, lors d'un exposé officiel de sa ligne de conduite, la Fédération canadienne des agriculteurs.

Entre guillemets on lit: "afin de maintenir une structure sociale et économique pour l'agriculture canadienne, où la ferme familiale constituera la plus représentative et la plus importante des entreprises agricoles".

Parlons maintenant des mesures qui pourraient aider le plus la ferme familiale. Je propose que nous demandions à ces messieurs leurs idées sur les éléments qu'il faudrait incorporer à la législation agricole, en commençant par le cas de la Nouvelle-Écosse. Nous avons une idée des changements que cette province a apportés à sa loi, lors de la dernière session. Je ne sais si vous nous avez précisé le montant des prêts en cours, là-bas.

M. JOHNSON: Le montant allouable? Nous avons demandé une limite de $50,000 pour chaque cultivateur, mais toute limite a été abolie.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Et quel montant allouez-vous pour la machinerie, pour le roulant?

M. JOHNSON: Il n'y a pas de limite. Aucun maximum n'a été fixé. C'est à la Commission de veiller à ce que les fonds requis soient mis à disposition, environ les deux tiers.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): En modifiant la loi fédérale il faudrait, je suppose, songer qu'il faut de nos jours plus d'argent, toute proportion gardée, pour les instruments et le matériel, qu'il n'en fallait dans le passé. Des prêts de cette nature seraient nécessaires à quantité de fermes à faible revenu pour en rendre l'exploitation rentable. Je me demande si vous avez des propositions à faire qui, dans votre esprit, permettraient de remanier la loi le prêt agricole?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Me permettez-vous de poser d'abord une question à M. Johnson? N'y a-t-il pas une limite de fixée, tant pour les cultivateurs privés que pour les sociétés?

M. JOHNSON: Non.

Le sénateur CAMERON: N'y a-t-il pas des commissions régionales et, dans le cas de l'affirmative, quels en sont les membres? Quels sont les gens qu'on nomme à ces commissions?

M. JOHNSON: Il y en a sept ou huit en tout. Le comité d'administration se compose de trois membres et le comité consultatif, de sept ou huit membres.

Le PRÉSIDENT: M. Haliburton sera ici demain. Il nous expliquera probablement le point de vue du gouvernement là-dessus.

Le sénateur GOLDING: Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Hannam. Votre organisation a sans doute approuvé le mémoire que vous nous avez présenté. Qu'envisagez-vous dans ce mémoire, pour la personne qui possède une petite ferme, qui en tire certains bénéfices mais qui doit suppléer à ces profits insuffisants par un autre emploi? Avez-vous l'intention de lui faire abandonner sa ferme pour la passer à un plus gros cultivateur afin que le petit agriculteur puisse gagner sa vie ailleurs? Est-ce bien cela?

M. HANNAM: Si vous parlez du cultivateur à temps réduit, je vous répondrai non; il nous intéresse beaucoup moins que les autres car sa petite exploitation agricole, ajoutée à ce qu'il retire d'une situation à la ville, par exemple, lui donne un revenu suffisant pour lui et sa famille. Mais nous nous inquiétons du cultivateur qui n'a pas d'autre source de revenu, qui est probablement bon travailleur et assez bon administrateur mais qui, pourtant, n'arrive pas à faire vivre sa famille du produit de sa ferme.

Le sénateur GOLDING: Oui. Eh bien! je suis très heureux de toutes ces explications, car en écoutant le mémoire je m'imaginais que tous ces gens deviendraient des pupilles de la Couronne, quelque chose comme nos Indiens. Tout ça va s'accomplir pas à pas. Ce n'est pas comme de notre temps, vous savez, alors qu'il nous fallait nous débrouiller seuls. Je suis bien content de vous entendre dire que vous n'avez pas l'intention de déloger les cultivateurs à temps réduit aux fins d'un programme d'agriculture à plein temps.

M. LAVENTURE: Je crois, monsieur Hannam, qu'il est convenu que le cultivateur à temps réduit ne sera pas dérangé. Nous avons admis qu'il rehaussait la valeur de sa localité rurale et que, du point de vue social il jouait un rôle utile.

M. HANNAM: Oui. Nous en parlions justement dans les derniers articles de notre mémoire, notamment à l'article 6:

> "L'étude des possibilités de créer des industries locales non agricoles ou des industries reliées à l'agriculture ou à la sylviculture. Ces industries amélioreraient la vie rurale en stabilisant la population des petites localités et en créant des emplois non agricoles."

Le sénateur HIGGINS: En plus de l'exploitation des fermes?

Le PRÉSIDENT: Je me demande si nous pourrions obtenir des représentants des différentes provinces, leur opinion sur ce qu'on appelle une unité rentable chez eux. Commençons par M. Lemoine, si vous le voulez bien. Ces messieurs pourraient nous dire aussi quel est le produit caractéristique de leur région, bétail céréales ou autres.

Le sénateur STAMBAUGH: Parlez-vous de la valeur de la ferme ou de sa superficie en acres, monsieur le Président?

Le PRÉSIDENT: Je veux parler du produit qui permet de bonnes conditions de vie sur la ferme familiale dans chaque région.

Le sénateur STAMBAUGH: Exprimé en boisseaux, en nombre de bestiaux, etc.?

Le PRÉSIDENT: Non, en dollars et en cents, monsieur Lemoine.

M. Jean B. Lemoine, de Montréal, président de l'Union catholique des cultivateurs du Québec:

Monsieur le président, aujourd'hui l'industrie laitière est l'élément le plus important de l'exploitation agricole dans la province de Québec. Je pourrais dire que, depuis trois ans, le Québec a produit plus de lait que toute autre province du Canada. J'ajouterai qu'une ferme rentable doit compter de 40 à 50 bêtes à cornes, dont 20 au moins produisent du lait, à raison d'au moins 150,000 à 200,000 de livres en tout. Pour ce faire il faut, grosso modo, une ferme de 200 acres à sol convenable, et une saine administration.

D'un autre côté, nous avons aussi plusieurs variétés de cultures spécialisées, notamment celle des produits destinés aux marchés et aux conserveries, dont le rendement augmente sans cesse à cause de l'expansion des centres urbains et de leur population.

Dans ce dernier cas, l'organisation est toute différente.

Je connais des cultivateurs, le long de la route de Montréal, qui s'occupent de culture maraîchère et qui font eux-mêmes, en camion, le transport de leurs produits chez l'acheteur. Ils possèdent quelque 50 acres de terre dont il n'en cultivent que 30. Néanmoins il se font un revenu brut de $30,000 à $40,000 par année, selon le genre de leur production. Quant à la superficie de la ferme et au montant du capital investi, je ne puis m'imaginer, dans la province de Québec, une entité agricole rentable d'une valeur inférieure à $25,000 et même $50,000 et plus, suivant la main-d'œuvre disponible.

Le sénateur MCGRAND: Monsieur Lemoine, vous parlez d'une ferme située à proximité d'un important débouché. Parlez-nous maintenant d'une ferme qui serait située dans le comté de Mégantic ou de Témiscouata. Quelle est votre conception d'une ferme rentable dans ces régions?

M. LEMOINE: C'est une tout autre histoire, sénateur McGrand. Je croyais que le président voulait savoir en quoi consisterait une ferme rentable à proximité d'un centre commercial. Je dois vous dire, cependant, que les agriculteurs du comté de Témiscouata doivent faire face à des problèmes tout à fait différents. Certaines terres de cette région-là devront être reboisées. Nous avons étudié les possibilités qui s'offrent aux cultivateurs de tirer la majeure partie de leurs revenus de l'exploitation des terres à bois et de la vente de produits laitiers ou d'un genre de culture, comme celle des pommes de terre, par exemple. Ils pourront peut-être y arriver, dans dix ou quinze ans, pourvu qu'on entreprenne un programme actif de reboisement des terres; les produits forestiers constitueront alors la principale source de revenus d'un certain nombre de cultivateurs de cette région.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous avoir l'obligeance de nous faire part de votre opinion à ce sujet, monsieur Bently?

M. J. M. Bently (Edmonton), président de la Fédération des agriculteurs d'Alberta:

Il est assez difficile de déterminer, monsieur le président, du moins du point de vue de la superficie des terres cultivables, en quoi devrait consister une ferme rentable en Alberta, parce qu'on doit prendre en considération, tout comme on doit le faire dans le Québec, le genre de culture auquel on s'adonne. Mais je crois qu'on peut dire que, d'une manière générale, les cultivateurs doivent consacrer plus de $35,000 à l'achat d'outillage agricole, etc., et cela ne représente encore qu'un minimum. Tout dépendra ensuite du genre de culture ou du genre de production agricole envisagée. Je sais que, dans plusieurs cas, les dépenses d'établissement varient entre $50,000 et $60,000. Vous n'êtes pas sans avoir, messieurs, que le coût des terres cultivables, de l'outillage agricole et du bétail ne cesse d'augmenter; c'est la raison pour laquelle les dépenses d'établissement ont augmenté d'une manière continuelle au cours des années.

Dans notre province, tout comme dans la province de Québec, il y a des cultivateurs qui font la culture des pommes de terre sur des superficies de 200 ou de 300 acres de terrain, comme cela se voit autour d'Edmonton, par exemple. Ils doivent dépenser des sommes considérables pour l'achat d'outillage agricole, et je sais que certaines de ces machines leur coûtent jusqu'à $15,000 ou $16,000. On pourrait croire que ce genre de culture n'exige pas de frais bien considérables, mais on doit s'en tenir aux méthodes modernes. Nous avons aussi, en Alberta, des producteurs laitiers qui exploitent des fermes de moindre envergure. Ils achètent une bonne partie de leur engrais chez d'autres cultivateurs. Dans les régions où l'on fait la culture des céréales, la superficie a une toute autre importance, parce qu'on s'adonne à une culture spécialisée.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Bently. Je demanderai maintenant à M. Boden du Syndicat du blé de la Saskatchewan de nous faire part de son point de vue.

M. E. A. Boden (Cut Knife, Saskatchewan), directeur du Syndicat du blé de la Saskatchewan:

J'espérais, monsieur le président, que nous pourrions en revenir à la question du crédit agricole.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez introduire ce sujet dans votre exposé.

M. BODEN: A mon avis, les caractéristiques d'une ferme rentable en Saskatchewan sont les mêmes que celles que M. Bently a signalées. Pour la culture du blé uniquement, je crois qu'une ferme divisée en deux étendues de terrain de 1,200 acres chacune pourrait être exploitée avec profit, pourvu qu'on puisse vendre le blé à $1.60 le boisseau de blé de la catégorie n° 1 au point d'expédition. Tout dépend, il va sans dire, du prix auquel on peut vendre le blé. Une ferme divisée en deux étendues de terrain est rentable, mais certaines personnes prétendent qu'elle devrait couvrir une superficie encore plus grande si l'on veut qu'elle rapporte des profits appréciables. La question de l'élevage est tout à fait différente et elle est très difficile à aborder. C'est notre opinion personnelle que l'élevage des porcs ne peut guère être rentable si le troupeau compte moins de 600 sujets. Je n'ose affirmer quoi que ce soit en ce qui concerne le bétail, mais je crois qu'un troupeau doit compter au moins 100 têtes.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous venez de mentionner que certaines fermes comptent jusqu'à 600 porcs et jusqu'à 100 bêtes à cornes. Est-il nécessaire, selon

vous, que les cultivateurs élèvent eux-mêmes leurs propres porcs et leurs propres bovins ou est-ce qu'ils doivent acheter des nourrisseurs? A mon avis, on peut difficilement parler d'élevage s'ils achètent presque tout leur bétail; il s'agit alors d'une simple opération commerciale.

M. BODEN: Diriez-vous alors que le cultivateur qui engraisse du bétail ne s'occupe pas d'élevage?

Le sénateur STAMBAUGH: Je connais quelqu'un qui engraisse du bétail, mais qui en élève bien peu. Il achète presque tout son bétail. Il possède une assez grande ferme et de très grands pâturages et il fait de très bonnes affaires. Par contre, je connais un grand nombre de cultivateurs qui font l'élevage de presque tous leurs porcs et de presque tous leurs bovins et qui, pourtant, se tirent assez bien d'affaires, même s'ils font les choses sur une échelle beaucoup plus petite.

M. BODEN: Et ils possèdent moins de 600 porcs?

Le sénateur STAMBAUGH: Oui. Ils peuvent très bien se tirer d'affaires avec moins de 600 porcs, s'ils font leur propre élevage et, à mon avis, c'est ce que fait tout cultivateur digne de ce nom.

M. BODEN: Quoi qu'il en soit, un cultivateur qui compte 600 porcs peut gagner son pain.

Le sénateur STAMBAUGH: Même s'il fait lui-même son propre élevage, dites-vous?

M. BODEN: Oui.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Vous voulez dire, s'il ne possède pas d'autre sorte de bétail, n'est-ce pas?

M. BODEN: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: S'il possède 600 porcs ou 100 bovins dont il fait l'élevage sur sa ferme, n'est-ce pas?

M. BODEN: En effet, je ne parle pas d'une combinaison des deux.

Le sénateur STAMBAUGH: Oui, je crois que ce que vous dites est assez juste. Je crois que vous avez raison.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à nous dire au sujet du crédit agricole, monsieur Boden?

M. BODEN: Je vois que cette question semble en intéresser plusieurs d'entre vous. Le gouvernement de la province de la Saskatchewan vient justement d'adopter une loi dont vous avez dû sans doute entendre parler; il s'agit de la loi sur le crédit destiné aux fermes familiales. Je le regrette, mais je n'ai que peu de documentation à la portée de la main au sujet de cette loi. Je vais essayer, néanmoins, de vous en tracer les grandes lignes. En vertu de cette nouvelle loi, les cultivateurs dont l'âge varie entre 21 ans et 40 ans pourront obtenir des prêts remboursables au cours d'une période de 30 années. Au maximum le prêt peut s'élever à $25,000 et représenter 85 p. 100 de la valeur des biens à l'égard desquels il est consenti. C'est la *Co-operative Trusts Company* qui s'occupera de l'application de cette loi. Les candidats sont tenus de posséder en propre 20 p. 100 de leur avoir total. Il se peut que la valeur de l'avoir qui leur appartient en propre s'élève à plusieurs milliers de dollars mais, quoi qu'il en soit, elle doit s'élever au moins à 20 p. 100 de l'évaluation de leur avoir total.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Cette évaluation englobe-t-elle le bétail et l'outillage agricole?

M. BODEN: Oui, et les machines aratoires. Toutes les demandes seront étudiées avec soin. On aura aussi recours aux services des représentants agricoles qui pourront être appelés à jouer le rôle de conseillers et de surveillants.

Tous les prêts seront assurés. La prime qu'on devra verser pour cette assurance équivaudra à peu près à trois quarts pour cent du montant du prêt; ce qui signifie que si l'emprunteur décède, le prêt se trouve remboursé.

On recueille les fonds nécessaires de la façon suivante: la *Co-operative Trusts Company* vend des obligations et elle compte recueillir de l'argent à un intérêt de 4½ ou 5 p. 100. Le gouvernement s'est engagé à avancer autant d'argent qu'on en recueillera, jusqu'à concurrence de $10 millions. Le gouvernement espère que cette initiative aboutira à un programme fédéral de crédit à long terme.

La loi du crédit agricole familial est destinée surtout à faciliter la transmission de biens de père en fils, qui s'est toujours opérée avec difficulté. Voilà pourquoi on a intitulé cette loi "loi sur le crédit destiné aux familles."

Vous voudrez bien noter que les prêts ne peuvent être accordés aux personnes de plus de 40 ans et que le remboursement est échelonné sur une période de 30 ans. Ainsi, un candidat âgé de 42 ans ne bénéficierait que de 28 années pour rembourser sa dette, si l'on fixe l'âge moyen de la retraite à 70 ans.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous dites que si un candidat est âgé de 42 ans ses versements seront échelonnés sur une période de 28 ans, mais que s'il était âgé de 40 ans seulement il bénéficierait de 30 ans?

M. BODEN: C'est exact. La préférence sera donnée aux cultivateurs âgés de 21 ans et 40 ans.

Le sénateur CAMERON: Le service consultatif se limitera-t-il aux services que pourront rendre les représentants agricoles?

M. BODEN: Non. La coopérative s'occupera elle-même de l'application de la loi, mais elle continuera d'accorder son aide aux cultivateurs par l'entremise des représentants agricoles.

Le sénateur CAMERON: En d'autres termes, les personnes qui seront chargées d'avancer l'argent auront une certaine expérience dans les questions d'ordre financier.

M. BODEN: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: J'aimerais poser une question à M. Bently sur ce même sujet. Si je ne me trompe, il existe un programme de même nature en Alberta depuis quelques années, n'est-ce pas?

M. J. M. BENTLY: Il existe en Alberta une loi intitulée "Loi sur le crédit destiné à l'achat de fermes" (Farm Purchase Credit Act), mais elle a été assez limitée dans son application jusqu'ici. Nous avons toujours pensé que le prêt maximum de $7,500 que le gouvernement provincial peut accorder aux termes de cette loi est insuffisant compte tenu des conditions actuelles. Tout comme en Saskatchewan, les requérants doivent, si je ne me trompe, faire une mise de fonds de 20 p. 100 du prix d'achat de la ferme. Je crois aussi que l'évaluation maximum ne peut dépasser $20,000. Nous avons toujours estimé que ces maximums ne répondaient pas aux besoins actuels.

Les personnes qui possèdent des terres ont toujours hésité à les vendre aux requérants qui ont obtenu un prêt en vertu de la loi en question, car elles doivent céder leurs titres de propriété au gouvernement provincial et parce qu'elles ne sont pas payées tout d'un bloc. L'acheteur les rembourse par l'entremise du gouvernement et elles peuvent perdre ainsi jusqu'à 10 p. 100 du prix de vente. Il n'est donc pas étonnant que cette façon de procéder leur répugne.

Pour ce qui est de l'application de la loi, je crois qu'elle est assurée par une commission provinciale qui joue le rôle d'organisme directeur et par les commissions scolaires des municipalités qui participent à ce programme. Toutes les municipalités n'ont pas profité de ces avantages, mais toutes ont une commission locale qui peut établir l'admissibilité des requérants et qui est en mesure

de savoir si les terres disponibles sont en bon état et si les prix exigés sont équitables. C'est ainsi qu'on procède à l'échelle locale.

Le sénateur STAMBAUGH: Les conseils municipaux ont-ils des responsabilités d'ordre financier dans cette question?

M. BENTLY: Je crois savoir qu'ils en ont maintenant. Je ne suis pas très bien renseigné à ce sujet. Je ne sais pas si le sénateur Cameron en sait plus long que moi à ce sujet, mais je crois que les municipalités ont certaines responsabilités d'ordre financier en vertu de la loi sur le crédit destiné à l'achat de fermes.

Le sénateur STAMBAUGH: J'avais l'impression que le maximum de $7,500 avait été haussé au cours de la dernière session. Il en a été question, du moins.

M. BENTLY: Je dois vous avouer que je n'étais pas en Alberta lorsqu'il en a été question et je ne sais donc pas ce qui s'est produit au juste. Je crois savoir qu'on a apporté des modifications importantes à la loi.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous faire le porte-parole de la province du Nouveau-Brunswick, monsieur Grant?

M. GRANT: Je dois vous dire, monsieur le président, que les paroles de M. Lemoine m'ont un peu renversé, car je ne croyais pas que je pourrais être entièrement d'accord avec lui. Il m'arrive quelquefois de n'être pas du tout d'accord avec lui. J'estime qu'il nous a fait des observations fort pertinentes au sujet des producteurs laitiers, observations qui s'appliquent parfaitement au Nouveau-Brunswick. Je ne crois pas qu'une ferme laitière peut être rentable à moins de compter au moins 20 vaches laitières et à moins de comporter une autre source importante de revenus, comme l'élevage des porcs ou des volailles. Je sais que, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, les terres à bois sont une source importante de revenus. De fait, elles rapportent même plus que l'exploitation agricole dans certaines régions.

Le PRÉSIDENT: Est-il possible d'obtenir chez-vous de l'aide financière pour créer un boisé?

M. GRANT: Je ne crois pas qu'on puisse obtenir de l'aide financière à l'égard des terres à bois en vertu des prescriptions de la loi visant l'établissement sur les terres ni en vertu des règles de l'Office du prêt agricole canadien. N'ai-je pas raison?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Oui.

M. GRANT: Ces restrictions sont malencontreuses, car dans plusieurs régions, les terres se prêtent beaucoup mieux à l'exploitation forestière qu'à l'agriculture.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): C'est là aussi un des points faibles de la loi fédérale.

M. GRANT: Je le crois en effet.

Le sénateur MCGRAND: Vous avez dit qu'une ferme familiale ne peut être rentable à moins de compter au moins 20 vaches laitières. Voulez-vous dire que toutes les fermes familiales du Nouveau-Brunswick qui, selon vous, pourraient être classées parmi les fermes rentables, devraient compter au moins 20 vaches laitières, ou ce que vous dites se rapporte-t-il plutôt à certaines des régions de la province où l'industrie laitière prédomine?

M. GRANT: C'est exact.

Le sénateur MCGRAND: Vous parlez des régions où prédomine l'industrie laitière, n'est-ce pas?

M. GRANT: Oui. Dans d'autres régions, on se spécialise dans d'autres domaines, par exemple la culture des pommes de terre. Je ne saurais vous dire en quoi consisterait une ferme rentable dans une telle région. Certaines régions sont réservées pour ainsi dire à la pomiculture, tandis que dans d'autres régions on s'adonne à la pêche et à l'agriculture.

Le PRÉSIDENT: Peut-on affirmer qu'une personne qui possède une ferme d'une assez bonne superficie et qui s'adonne à l'un de ces genres de culture, comme la pomiculture ou la culture des pommes de terre, est en mesure de gagner amplement de quoi vivre?

M. GRANT: Tout dépend de la manière qu'elle s'y prendra et aussi du marché. Je sais que certains y parviennent.

Le sénateur MCGRAND: Ne croyez-vous pas qu'il serait nécessaire de limiter le nombre de régions à fermes comptant plus de 20 vaches laitières, de façon à prévenir toute surproduction de lait et de produits laitiers?

M. GRANT: Sûrement. Il faut aussi prendre en considération le degré de productivité du sol dans certaines régions.

Le sénateur MCGRAND: Certes, mais votre opinion visant une région délimitée de la province, n'est-il pas vrai?

M. GRANT: Oui.

Le sénateur MCGRAND: Je voudrais que vous nous donniez un aperçu de l'exploitation agricole dans toute la province et non seulement de quelques régions en particulier.

M. GRANT: J'essayais de faire voir, monsieur le président, que, sur certaines fermes, on trouve des occupations secondaires qui rapportent plus que l'exploitation laitière.

Le sénateur MCGRAND: A votre avis, quel pourcentage des cultivateurs de la province s'occupent exclusivement de l'industrie laitière? Croyez-vous que ce soit 10 p. 100, 8 p. 100, 5 p. 100? Enfin qu'en pensez-vous?

M. GRANT: Si vous voulez parler de leur superficie, je crains que leur nombre ne soit peu élevé, car une bonne partie des terres boisées et des terres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont arides.

Le sénateur MCGRAND: Cela signifie donc qu'on ne trouvera pas de fermes rentables comptant 20 vaches laitières dans la plupart des régions du Nouveau-Brunswick mais seulement dans quelques régions, n'est-ce pas?

M. GRANT: On ne trouve de producteurs laitiers que dans les régions où la terre est assez bonne.

Le sénateur MCGRAND: Que dire des autres régions de la province?

M. GRANT: Dans bon nombre des autres régions de la province, on s'intéresse plutôt à l'exploitation forestière. De fait, je crois savoir que plusieurs des représentants agricoles de la province sont à parfaire leurs connaissances en sylviculture et qu'ils ont retenu les services de sylviculteurs, croyant que ces régions se prêtent mieux à l'exploitation forestière qu'à l'agriculture.

Le sénateur MCGRAND: Lorsqu'on a créé le système des écoles secondaires régionales au Nouveau-Brunswick, il y a quelques années, chaque école était censée comporter un terrain boisé et on devait inculquer aux garçons quelques notions de sylviculture. On a voulu également leur donner une certaine formation agricole. J'aimerais savoir ce qu'il est advenu du programme qu'on s'était fixé à l'égard de l'enseignement de la sylviculture. Je suis d'avis qu'on n'a pas accordé la moindre importance à ce sujet dans les écoles secondaires régionales du Nouveau-Brunswick.

M. GRANT: Je crois, monsieur le président, qu'on accorde de plus en plus d'importance à l'enseignement des principes élémentaires de la sylviculture. Je suis convaincu qu'on y accorde autant d'importance en Nouvelle-Écosse.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): L'ancien ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick est parmi nous et je vois qu'il a pris un air moqueur. Nous devrions peut-être l'inviter à prendre la parole. Je suis sûr que M. Grant souhaite l'entendre.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Prenons le cas, par exemple, de deux cultivateurs qui auraient chacun une terre assez grande pour alimenter dix vaches. Compte tenu des conditions actuelles, ces deux cultivateurs seraient obligés d'abandonner la partie, car l'exploitation de leur ferme ne pourrait pas leur rapporter assez de revenus pour assurer la subsistance de leur famille. Si je comprends bien, le sénateur McGrand croit que si les fermes pouvaient compter chacune 20 vaches, outre quelques porcs et quelques volailles, sans que la population bovine de la province augmente pour autant, elles seraient rentables. Mais il ne faut pas oublier, comme on l'a fait remarquer, que dans plusieurs régions le sol ne se prête pas à l'exploitation laitière. D'ailleurs le sol présente tant de variation et de différences, sans compter d'autres éléments, qu'il est réellement difficile de dire en quoi consiste une ferme rentable.

Le sénateur MCGRAND: Je crois savoir que, l'an dernier, on a obligé les agriculteurs de la meilleure région laitière du Nouveau-Brunswick, qui s'étend de Moncton à Saint-Jean, à restreindre leurs livraisons de lait à tant de jours par semaine. Est-ce exact?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): C'est juste; pour certaines périodes de l'année.

Le sénateur MCGRAND: Les producteurs de lait du Nouveau-Brunswick peuvent difficilement songer à augmenter leur production, car il y aurait vite surproduction.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous ne préconise une production laitière accrue. Ce que nous cherchons à savoir, c'est ce en quoi consiste une ferme rentable, une ferme qui peut être exploitée avec profit et qui permette au cultivateur de faire vivre sa famille.

Le sénateur MCGRAND: Nous discutons présentement le cas de la ferme familiale du Nouveau-Brunswick et on a affirmé qu'elle devrait compter au moins 20 vaches laitières. Je crois pour ma part qu'il ne peut en être question au Nouveau-Brunswick, étant donné qu'il faudrait restreindre l'application de cette norme à quelques régions de la province seulement. Quel cas faites-vous des autres régions, qui représentent 80 ou 90 p. 100 de la province?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il ne s'agit plus de la même chose. La production agricole change à mesure qu'on remonte la rivière Saint-Jean.

Le sénateur MCGRAND: Nous devrions peut-être consacrer une réunion spéciale au cas des Maritimes.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'allais ajouter une remarque, mais je crois qu'il vaut mieux que je m'en abstienne!

Le PRÉSIDENT: Avant que monsieur le sénateur Wall ne pose sa question, je demanderai à M. Ferguson, d'Ontario, de nous donner son avis sur le sujet qui nous occupe.

M. FERGUSON: Ce sujet est assez complexe et c'est avec le plus grand intérêt que j'ai écouté ce qui s'est dit jusqu'ici. De fait, j'ai soulevé la question au sein de notre propre groupe ce matin, mais n'ai pu obtenir de réponse. Il me sera donc assez difficile de vous en parler en connaissance de cause, ce soir. Il faut dire aussi que certains membres de notre délégation ont eu tellement à faire avec la question de l'acquisition des terres depuis quelques années qu'ils n'ont pu se tenir très au courant des difficultés auxquelles nos cultivateurs doivent faire face. Je crois toutefois qu'au sujet des fermes de l'Ontario, nous pourrions évoquer le cas de tous les genres de culture imaginables. La grande multiplicité des produits agricoles d'Ontario rend la question très difficile, et les circonstances varient selon le genre d'entreprise en cause: culture du tabac, culture des arbres fruitiers ou élevage. Chaque groupe de cultivateurs a des besoins particuliers et différents, que ce soit au point de vue du crédit, de la superficie des terres ou à d'autres points de vue. En ce qui nous concerne, nous croyons qu'en général

les cultivateurs d'Ontario ont besoin, pour assurer la bonne marche de leur ferme, quel que soit le genre de culture ou d'exploitation agricole auquel ils s'adonnent, des prêts à long terme dont on a parlé ici ce soir, c'est-à-dire des prêts dont le remboursement serait échelonné sur une période variant entre 20 et 30 ans, qui comporteraient un maximum de $20,000 et un intérêt peu élevé. Nous estimons également que le besoin de pareil crédit se fait de plus en plus sentir au delà de la limite d'âge de trente ans. Lorsqu'il n'est plus possible d'obtenir des prêts pour jeunes cultivateurs, notamment, il est une période, entre l'âge de 30 et 40 ans, où on semble avoir besoin de crédit à long terme. Nous exprimons cet avis parce que l'entreprise agricole, et je ne crois pas que quelqu'un l'ait mentionné ce soir, diffère d'un certain nombre d'autres entreprises en ce qu'il lui faut être refinancé souvent lorsqu'elle passe d'un membre de la famille à un autre; à notre sens cela pose tout un problème.

Je pourrais toujours m'aventurer à vous dire en quoi doit consister une ferme rentable consacrée à l'élevage du bœuf de boucherie ou du porc ou d'autres animaux. Cependant, comme ce ne serait que pure conjecture de ma part, j'aime mieux me taire. L'économiste de notre Fédération nous accompagne; je le prierai de répondre à ma place. Nous avons travaillé ensemble. Il se peut qu'il soit en mesure de vous fournir des données statistiques. Je crois que M. Belyea se fera un plaisir de vous fournir plus de renseignements du point de vue des données statistiques, si vous le voulez.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous prendre la parole, monsieur Belyea?

M. BELYEA: Je trouve cette question très difficile. Comme M. Ferguson l'a laissé entendre, je n'ai guère eu l'occasion de m'intéresser à l'économie rurale ces dernières années. Toutefois, il existe une source de renseignements à laquelle vous pourriez facilement puiser: c'est le travail qu'a accompli la Division de l'économie rurale du ministère ontarien de l'Agriculture. Si je ne me trompe, M. Patterson et ses adjoints ont fait plusieurs études en matière de coût d'exploitation, qui se rapportent à la question qui nous a été soumise. Je crois en outre que ces études sont assez à jour. Le seul chiffre dont je puis me souvenir à ce sujet, et je dois dire que c'est un peu flou dans ma mémoire, c'est que, d'après certaines études qui ont été entreprises par le ministère de l'Agriculture de l'Ontario et dont on a beaucoup parlé à l'occasion de certaines foires qui ont eu lieu dans cette province, il y a cinq ou six ans, il est censé en coûter $36,000 environ pour mettre sur pied une entreprise laitière rentable. Et je suppose que ce montant a dû augmenter à $40,000 environ depuis cette date-là.

Pour ce qui est de la superficie que devraient avoir les fermes, je crois qu'on peut se permettre beaucoup de liberté. En effet, s'il est vrai que la ferme moyenne peut avoir une superficie variant entre 125 et 200 acres, on peut maintenant obtenir une forte production sur une ferme qui ne compte par exemple que 80 acres, et que 20 ou 25 vaches laitières, grâce à l'alimentation des animaux sans pâturage et grâce aux progrès qui ont été accomplis dans le domaine technologique. Mes connaissances à ce sujet ne sont pas à jour, mais je crois que cela peut se faire. Prenons, par exemple, le cas de la culture maraîchère. Je suppose qu'une ferme maraîchère d'une superficie variant entre 10 et 30 acres peut être rentable, et je sais que certaines de ces fermes couvrent une superficie considérable qui, dans certains cas, peut aller jusqu'à 25,000 acres. Il doit en coûter entre $25,000 et $30,000, à mon avis, pour se lancer dans la culture maraîchère. Pour la culture du tabac, il doit en coûter dans les $125,000; je parle ici d'une ferme de 40 à 60 acres.

Le sénateur MCDONALD: Pouvez-vous nous dire combien il peut en coûter pour un acre de terrain destiné à la culture du tabac?

M. BELYEA: Je crois qu'il peut en coûter entre $600 et $700 l'acre.

Vous savez tous, je crois, qu'un grand nombre d'entreprises modernes d'élevage de poulets à griller fonctionnent sur une très petite superficie de terrain. Je crois qu'une acre ou deux acres de terrain peuvent suffire à une telle entreprise et qu'on peut faire ainsi d'excellentes affaires. Il en coûte beaucoup pour se lancer dans cette industrie, je le sais, mais je ne puis vous donner de précisions à ce sujet. Je suppose qu'il doit en coûter dans les $50,000. Ces chiffres ne sont que très approximatifs, monsieur le sénateur, et je puis tout au plus vous signaler que des données ont été compilées à ce sujet et que vous pourriez peut-être les obtenir, si vous en faisiez la demande.

Le sénateur CAMERON: On a parlé à plusieurs reprises de prêts remboursables sur une période de 30 ans ou de 40 ans. Ces prêts doivent porter un faible intérêt. Savez-vous quelle est l'opinion générale quant au pourcentage d'intérêt qu'on devrait exiger, et pouvez-vous nous dire d'où devrait provenir ces prêts à intérêt peu élevé?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous fournir ces renseignements, monsieur Hannam?

M. HANNAM: On doit dire qu'il devient de plus en plus évident que nombre des sociétés de prêts les plus importantes ne se lanceront pas dans le domaine du prêt agricole. Il semble donc, dans ces conditions, que les cultivateurs devront s'en rapporter dans une plus grande mesure à l'État pour obtenir les prêts dont ils ont besoin. Ce n'est pas plus compliqué que cela, semble-t-il.

Le sénateur CAMERON: Mais à quel taux d'intérêt? Je suis aussi curieux de savoir à quel taux d'intérêt on leur avancera de l'argent.

M. HANNAM: Dans le programme spécial de crédit agricole que nous, de la Fédération canadienne des agriculteurs, avons adopté, nous demandons un taux d'intérêt qui ne représente que les frais de surveillance.

Le sénateur MACDONALD: Cela est bien pensé, si l'on tient compte des conditions actuelles.

Le sénateur WALL: On n'a pas songé aux frais d'administration?

M. HANNAM: On a songé à la surveillance du crédit; je crois que c'est à l'État qu'on demande d'assumer les frais d'administration.

Le sénateur MOLSON: Ce taux d'intérêt ne serait guère faible, du moins à la lumière du passé.

M. HANNAM: Laissez-moi vous expliquer notre point de vue. Nous avons pensé que l'État devrait assumer les frais d'administration des prêts. Nous n'avons pas demandé qu'on prête aux cultivateurs à un taux d'intérêt moins élevé, mais plutôt que le taux d'intérêt ne soit pas supérieur aux frais de surveillance du crédit.

Le PRÉSIDENT: Je donne maintenant la parole à M. Ferguson.

M. FERGUSON: Monsieur le président, je crois qu'il serait opportun de vous faire part d'une opinion qui est répandue en Ontario au sujet des prêts accordés aux cultivateurs qui possèdent des fermes de peu d'étendue. Nous nous sommes aperçus que nos jeunes cultivateurs doivent faire face à la concurrence des immigrants qui s'établissent dans la province et qui obtiennent de leur pays d'origine des prêts remboursables à long terme portant un intérêt peu élevé de 2½ p. 100 ou ne dépassant pas 3 p. 100. Je crois savoir que, dans certains cas, on n'a à faire aucun remboursement pendant les trois premières années, et je dois dire qu'il est plutôt démoralisant pour nos jeunes cultivateurs de faire face à une concurrence de cette sorte. Nous avons peut-être de bons motifs de demander qu'on leur fasse des conditions avantageuses.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être essayer de nous procurer un peu de cet argent.

Le sénateur WALL: Vous ne croyez pas sérieusement que cela représente une menace véritable pour nos cultivateurs, n'est-ce pas?

M. FERGUSON: Étant donné que nos jeunes cultivateurs ne semblent pas obtenir de prêts à long terme à moins de 4, 5 ou 6 p. 100, cela pose un problème considérable. Je ne m'oppose pas à cette pratique des immigrants; loin de là. Mais nous croyons que, si les immigrants peuvent obtenir de ces prêts à de telles conditions, on devrait en offrir autant à nos propres cultivateurs si on veut leur faire un sort équitable. Si j'ai cru bon de vous signaler ce point, c'est qu'il en a été souvent question ces derniers temps, lors de nos réunions en Ontario.

M. LAVENTURE: Certains de ces immigrants se sont établis dans des localités et ils y ont acheté les meilleures fermes. Je ne peux m'imaginer comment ils s'y sont pris, mais je sais qu'ils ont réussi à obtenir des prêts remboursables à long terme, portant un intérêt peu élevé.

Le sénateur WALL: J'aimerais vous faire observer que nous devrions peut-être étudier plus à fond la question des revenus extra-agricoles, vu que nous ne connaissons pas l'importance de ces revenus et vu qu'il s'agit-là de l'un des facteurs qui doivent entrer en ligne de compte lorsqu'on se penche sur les besoins financiers du petit cultivateur et qu'on veut déterminer le rôle que le gouvernement devrait jouer à cet égard. Nous croyons vaguement que la moitié des cultivateurs travaillent six mois par année, ou, plutôt, que la moitié des 130,000 cultivateurs travaillent ailleurs que sur leur ferme six mois par année. A mon avis, nous pourrions mieux saisir l'étendue de leurs besoins si nous pouvions obtenir une évaluation assez juste des revenus que leur rapporte le travail en dehors de la ferme. Je crois que c'est là ce qui nous manque. Puis, comme pièce n° 1, qui paraît à la page 9,—la mémoire me manque. A quoi se rapporte le relevé fragmentaire dont M. Hannam nous parlait? M. Hannam a fait mention d'un relevé fragmentaire du Bureau fédéral de la statistique, qui figure immédiatement après le passage visant le "travail en dehors de la ferme". S'y rapporte-t-il?

M. KIRK: Le relevé fragmentaire dont vous parlez ne se rapporte, si je ne me trompe, qu'à deux et demi pour cent de l'effectif agricole. Ces cultivateurs ont été choisis par le Bureau fédéral de la statistique.

Le sénateur WALL: Dans quel but a-t-on entrepris ce relevé?

M. KIRK: Ce relevé a pour but de fournir une multitude de renseignements au sujet de tout ce qui touche la production agricole des cultivateurs, de leurs besoins de capitaux, de leur revenu personnel et de leur revenu familial. Les questions auxquelles ils doivent répondre remplissent deux livrets. Il faut environ deux jours pour procéder au relevé d'une seule ferme. Et il va sans dire que ce relevé porte sur plusieurs aspects et non seulement sur la question dont je vous ai parlé.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce relevé vise tout le Canada, si je ne me trompe.

Le sénateur HIGGINS: Vous avez parlé, à la dernière page de votre mémoire, des "effets discriminatoires de plus en plus considérables de la taxe foncière". Cette remarque s'applique-t-elle à l'ensemble du pays ou seulement à certaines régions isolées? Nous avons entendu dire que la taxe foncière imposait un lourd fardeau aux cultivateurs.

M. HANNAM: Je dois vous dire que, d'une manière générale, des plaintes à ce sujet ont été adressées de toutes les provinces et surtout des régions urbaines. L'évaluation foncière est plus élevée dans le voisinage des villes où le domicile du cultivateur et sa ferme s'entourent de plus en plus de familles urbaines avec enfants; la présence de ces familles nécessite la construction de nouvelles écoles ce qui accroît considérablement la dépense au chapitre de l'instruction.

Dans le cas des familles urbaines, l'évaluation ne porte que sur le domicile proprement dit. La plupart de ces gens ont probablement leur gagne-pain en ville. C'est dans ces régions-là que le problème est le plus aigu. Cependant, nos fédérations provinciales nous ont appris que ce problème est commun à tous les milieux agricoles.

Le sénateur MOLSON: Vous me permettrez de poser une question dans le cadre de cette discussion sur le crédit agricole? D'après tout ce qui a été dit à ce sujet, il semble bien que la question des prêts est l'un des problèmes les plus considérables. Maintenant, pour faire le point en ce qui concerne le besoin de crédit, ne serait-il pas possible, aux fins du compte rendu, de passer en revue les différentes sources actuelles de crédit qui, nous le savons, sont insuffisantes. Il y a plusieurs sortes de prêts qui peuvent être accordés aux cultivateurs des diverses régions du pays, mais j'ai l'impression que le montant des prêts n'est pas assez élevé, que la période de remboursement est habituellement trop courte et l'intérêt exigé, trop élevé. Ne serait-il pas possible de préciser ces points?

M. HANNAM: Voici, monsieur le président. Il existe trois sources fédérales de prêts agricoles; l'Office du prêt agricole canadien, la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la Loi sur les terres destinées aux Anciens Combattants. En outre, nombre de provinces ont leur propre système de prêt agricole.

Le sénateur MOLSON: Excusez-moi. Ces lois fédérales prévoient le nantissement de prêts et non des prêts directs. Par exemple, les prêts en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles se font par l'entremise des banques, n'est-ce pas?

M. HANNAM: Vous avez raison. Les deux autres sources sont directes.

Le sénateur MOLSON: Les prêts destinés aux améliorations agricoles se font par l'entremise des banques seulement, et sont garantis par le gouvernement fédéral.

M. HANNAM: Oui.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ils ne sont pas entièrement garantis.

Le sénateur MOLSON: Ils sont garantis en partie seulement.

Le PRÉSIDENT: Les prêts agricoles se font sur biens immobiliers.

Le sénateur MOLSON: Ensuite, il y a les lois provinciales, monsieur Hannam?

M. HANNAM: Il y a celles qu'on a mentionnées ce soir. La province de Québec possède une loi provinciale excellente dont nous n'avons pas fait mention ce soir, et d'autres provinces ont aussi les leurs.

Le PRÉSIDENT: Les coopératives ont aussi leurs plans de crédit.

Le sénateur BOIS: Les coopératives ont parfois des mutuelles de prêt; en outre, plusieurs coopératives prêtent de leur propre chef.

M. HANNAM: Monsieur le président, en raison des commentaires que les représentants des provinces ont fait ce soir à l'égard des immobilisations agricoles, j'ai pensé que le Comité trouvera intéressant d'apprendre, que l'immobilisation moyenne par ferme en 1951 a atteint au Nouveau-Brunswick, $6,000; dans la province de Québec, $10,400; M. Lemoine nous a dit ce soir que l'exploitation d'une ferme québecoise exigerait près de $25,000 probablement; la moyenne en ce qui concerne l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan atteint, dit-on, $17,000 et à l'égard de l'Alberta, $21,200. Ces chiffres proviennent du recensement de 1951. Si ces chiffres représentaient la moyenne en 1951, ils sont sûrement beaucoup plus élevés maintenant, peut-être de 50 p. 100, mais ils demeurent très inférieurs aux chiffres approximatifs que nos représentants ont donnés ce soir relativement au problème de la petite ferme.

M. LEMOINE: Monsieur le président, puis-je faire remarquer que nous avons une excellente loi sur les prêts agricoles dans la province de Québec mais cette loi a une faiblesse: nous n'avons pu convaincre notre gouvernement provincial de hausser le prêt maximum à plus de $8,000. Cette somme n'est pas suffisante. Le manque d'argent influe sur la structure de notre économie agricole puisque nous avons moins de 40,000 fermes peuvant être considérées comme fermes commerciales. Nous prenons pour norme de la valeur d'une ferme commerciale, en comparaison des autres fermes, un revenu moyen brut de $2,500 par année. Ce n'est pas exagéré. Cela indique jusqu'à quel point une province comme le Québec a besoin de prêts afin d'ériger plus d'unités profitables, afin de rendre 60 à 75 p. 100 de ses fermes rentables.

Nous avons aussi dans notre province un taux d'intérêt de 2½ p. 100, mais si le montant du capital était augmenté, mettons jusqu'à $20,000, je ne sais pas quel serait le taux d'intérêt. Une chose demeure certaine cependant. Nous devrons sans doute guider les agriculteurs afin qu'ils fassent un usage judicieux des fonds à leur disposition.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Hannam de nous expliquer le second paragraphe de la page 16 de son mémoire.

M. HANNAM: Vous voulez parler de la question du corridor?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Oui.

M. HANNAM: Je préférerais que cette explication vous soit donnée par la Fédération agricole de l'Ontario. Monsieur Belyea.

M. BELYEA: Monsieur le président, je crois que vous êtes tous au courant de l'industrialisation qui se poursuit en Ontario, pour ainsi dire à chaque instant. Cette industrialisation, en tout ou en partie, exige une expansion des services publics, comme les conduites principales d'électricité, les pipelines de gaz et de pétrole, les grandes routes et tous les aménagements qui se rapportent au transport. En ce qui concerne une zone métropolitaine semblable à celle de Toronto, tous ces services convergent vers la ville. Au lieu d'occuper un endroit déterminé, ces services sont dispersés sur de larges zones autour de la ville; une grande partie de ces terrains servent présentement à des fins agricoles, tout en présentant une grande valeur au point de vue commercial ou résidentiel.

Il nous semble qu'on perdrait beaucoup moins de terrain si un organisme gouvernemental pouvait acheter des bandes de terre en vue de l'installation des services publics.

Vous vous rendez tous compte que l'éparpillement de ces cervices publics dans de grandes zones de terrain déprécie cette terre considérablement. Bien qu'il soit difficile de le prouver, cette terre devient inutilisable pour l'exploitation que j'ai mentionnée plus haut. Si on pouvait concentrer ces services à l'intérieur d'un couloir, mettons d'un mille de largeur, qui pourrait servir à des fins récréatives, par exemple, ou former une ceinture verte, alors les dommages qui se font aujourd'hui n'existeraient plus.

Nous n'envisageons pas dans l'avenir que l'extension des services publics se ralentira. Les grandes routes posent un problème particulier à cause des dégâts irréparables qu'elles apportent aux terres arables dont quelques-unes ont une valeur et un rendement très élevés en raison de leur proximité des marchés.

Nous proposons ici l'achat d'un couloir par où tous ces services pourraient passer. C'est une proposition qui prête à discussion et nous la soumettons uniquement comme base d'étude.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions?

M. HANNAM: Est-ce que je peux, au nom de la Fédération agricole du Manitoba, déposer un mémoire aux fins du compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HANNAM: Ce deuxième exposé n'est pas nécessairement destiné au compte rendu de vos délibérations. Ils s'agit d'un régime de crédit agricole, qui pourra servir aux discussions du Comité. Ce mémoire contient des renseignements sur les modifications qu'il faudrait selon nous apporter aux prêts destinés aux améliorations agricoles, pour le bénéfice du cultivateur canadien.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, j'aimerais proposer un vote de remerciement à l'intention de M. Hannam et de ses collègues qui représentent les divers organismes agricoles du Canada, pour leur excellent exposé et l'amabilité avec laquelle ils ont répondu à nos questions. Ce mémoire me plaît particulièrement parce qu'il s'accorde assez bien avec les idées que je partage; je suis totalement d'accord.

Je propose un vote de remerciement.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, sénateur Taylor; je suis convaincu que tout le Comité appuie votre motion.

Le Comité s'ajourne.

OTTAWA, jeudi 14 mai 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à dix heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, comme nous sommes en nombre, je crois que nous devrions pouvoir commencer à l'heure.

Nous avons parmi nous ce matin l'honorable M. Haliburton du ministère de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse, qui va nous donner lecture d'un mémoire sur l'utilisation des terres au point de vue de la petite exploitation agricole. Monsieur Haliburton, auriez-vous l'obligeance de nous donner un aperçu de votre expérience, de vos grades universitaires, si vous en avez, et de vos autres titres?

L'honorable E. D. Haliburton, ministre du ministère de l'Agriculture et des Marchés:

Je suis diplômé des Arts. D'abord journaliste, mais encore jeune j'ai crû que je serais plus heureux dans l'agriculture. J'ai été voisin du sénateur John A. MacDonald à mes débuts. Nous nous appelions voisins parce que nous n'étions séparés que de 15 milles. Je puis ajouter que j'ai commencé sur une très petite ferme et j'ai donc connu toutes les questions et tous les problèmes relatifs à la petite ferme. Je m'adonne à l'agriculture dans la vallée de l'Annapolis depuis 1923 ou 1924 de sorte que je peux affirmer que je possède environ trente-cinq années d'expérience dans le métier d'agriculteur.

Maintenant, si le Comité me le permet, je vais parcourir rapidement notre mémoire; si quelqu'un d'entre vous désire faire des observations à certains moments, vous n'aurez qu'à m'interrompre et nous approfondirons le point soulevé.

Le sénateur HIGGINS: Ne croyez-vous pas que vous devriez le lire en entier, comme nous avons fait hier soir, et qu'ensuite nous pourrons poser des questions?

M. HALIBURTON: Nous pourrions adopter les deux méthodes; les interruptions ne m'incommodent pas du tout. Je dois dire que ce mémoire a été préparé par mon ministère. Il respecte ma façon de penser mais je n'en ai pas fait la rédaction.

Le ministère de l'Agriculture et des Marchés de la Nouvelle-Écosse accueille favorablement cette enquête sur l'utilisation des terres au Canada et il espère que cette enquête aura un effet bienfaisant et durable sur l'industrie agricole.

La décision que vous avez prise d'apporter une attention particulière aux petites fermes est très à propos. L'expansion économique du dernier quart de siècle a gravement mis en danger l'existence de la petite unité agricole, et nous avons à résoudre des problèmes nombreux et variés afin d'assurer aux personnes qui sont établies sur ces petites fermes, certains avantages économiques et un niveau de vie raisonnable. Je n'envie pas votre tâche mais je suis persuadé qu'elle sera bien faite, vu la composition du Comité.

Mon exposé ici aujourd'hui respectera de très près le plan général proposé par votre président et quoique je fasse mention des aspects généraux de l'utilisation des terres, j'insisterai davantage sur la petite unité agricole qui est numériquement la plus importance en Nouvelle-Écosse.

Premièrement, établissons l'étendue du problème des petites fermes. Cette motion nous est très familière bien qu'il soit très difficile d'arriver à une définition précise de la petite ferme. D'une part, nous avons la "demi-ferme" qui procure des conditions de vie plus favorables à l'ouvrier et qui lui permet d'employer ses loisirs d'une façon plus avantageuse. Le nombre de ces fermes s'accroît rapidement mais ne nous semble pas encore poser de problème agricole. Le grand nombre de cultivateurs dont les revenus ne suffisent pas à leur assurer un niveau de vie raisonnable nous préoccupent davantage. Cette situation est plus aiguë dans certaines régions, et je peux citer la Nouvelle-Écosse et les provinces Maritimes en général, comme endroits comptant une grande proportion de ces personnes.

Je suis d'avis qu'en établissant la définition de la petite ferme sous le rapport du revenu, il faut insister sur le revenu en espèces. Nous sommes parfois enclins à accorder une grande importance au "revenu en nature" et ce n'est pas à tort. Toutefois, nous vivons à une époque où le besoin d'argent liquide se fait pressant et où le niveau de vie se juge en grande partie par le revenu en numéraire.

Dans la Nouvelle-Écosse, le revenu total en espèces qui provient de la vente des produits agricoles se chiffre à 42 millions de dollars environ tandis que le total du "revenu en nature" atteint 10 millions, soit moins de 25 p. 100. Ce dernier chiffre s'ajoute évidemment aux 42 millions de dollars. La majeure partie de ce "revenu en nature" provient de la valeur locative des habitations. Nous admettons que le "revenu en nature" est un facteur déterminant du niveau du petit exploitant mais cette concession ne fait pas disparaître les problèmes fondamentaux de la petite ferme.

J'ai fait remarquer qu'il y a en Nouvelle-Écosse un grand nombre de cultivateurs à faibles revenus. Le tableau I vous donnera une idée de la situation par rapport aux ventes de produits agricoles par ferme. Les chiffres de ce tableau proviennent du recensement de 1951, parce que les données de ce recensement demeurent les plus complètes à ce sujet.

S'il est vrai que le nombre de fermes et les revenus ont subis des changements entre 1951 et 1956, la situation ne s'est pas améliorée appréciablement; à vrai dire, elle ne s'est pas améliorée du tout. Les données indiquent que sur 23,500 fermes qui sont exploitées pendant toute la journée ou pendant une partie de la journée, 88 p. 100 avaient des ventes de produits agricoles de moins de

$2,500. Le tableau, qui s'explique de lui-même, indique quelle est la situation de ces quatre catégories de fermes. Il vous permettra de saisir l'importance de ce problème. Certaines des quatre catégories décrites dans le tableau sont dans une position supérieure à celle des autres. Une étude plus détaillée devrait nous éclairer au sujet de nos problèmes actuels et nous montrer les moyens de les résoudre.

J'aimerais faire remarquer au Comité que le chiffre de $2,500 s'applique aux ventes brutes. Il s'agit d'hommes qui vivent supposément sur des fermes et qui ne sont pas employés dans l'industrie, bien que les données du recensement ne nous permettent de décrire exactement la situation. Le prochain recensement établira la différence entre le revenu qui sera gagné en dehors de la ferme; cette catégorie rendra compte des "cultivateurs du soir" qui font une journée de huit heures à l'usine et qui ensuite, travaillent sur leurs terres. Nous aurons alors une meilleure vue d'ensemble. Toute cette question de moyennes ne nous éclaire pas beaucoup. Si vous prenez la personne du feldmaréchal Montgomery et celle d'un soldat ordinaire de l'Armée britannique, la moyenne que vous en tirerez ne vous donnera aucune idée des traits caractéristiques d'un chef. Ces moyennes et ces chiffres nous fournissent des indications qu'il ne faut pas prendre trop littéralement. Je veux vous faire remarquer que lorsqu'un homme dont le revenu brut s'élève à $2,500, doit acheter du fertilisant, des machines, payer ses impôts, entretenir ses bâtiments, il lui reste bien peu d'argent à consacrer à l'amélioration de son niveau de vie. Cela signifie que cet homme dont le revenu brut est de $2,500, ne disposerait que $500 pour vivre, déduction faite des 20 p. 100 de son revenu à titre de profit, bénéfice qu'on juge légitime pour la plupart des entreprises; et voilà en quoi se résume la condition des petits cultivateurs. Ils doivent se contenter de $500 pour vivre.

Je me hâte d'ajouter que la situation que j'ai décrite ne s'applique pas à toute l'exploitation agricole de la Nouvelle-Écosse. Nous avons plusieurs bonnes fermes, dont la plupart appartiennent à des familles qui jouissent d'un haut niveau de vie. Les méthodes de production employées sur ces fermes sont extrêmement efficaces. Nous espérons qu'en vous décrivant l'autre côté de la médaille, nous parviendrons par nos efforts et grâce au travail de ce Comité à inclure un plus grand nombre de fermes dans cette catégorie plus fortunée.

TABLEAU I

VENTE DES PRODUITS AGRICOLES EN NOUVELLE-ÉCOSSE—1950

Montant des ventes	Répartition en pourcentage selon les catégories de fermes				
	1	2	3	4	5
	23,515 fermes	1,139 fermes	9,643 fermes	4,672 fermes	8,045 fermes
Moins de $250	33	18	27	43	37
$ 250 à $ 1,199 temps réduit	23	13	20	27	25
plein temps	16	14	19	14	15
$ 1,200 à $ 2,499	16	23	20	9	15
$ 2,500 à $ 3,749	5	11	7	4	4
$ 3,750 à $ 4,999	3	6	3	2	2
$ 5,000 à $ 7,499	2	7	3	1	1
$ 7,500 à $ 9,999	1	2	1	*	1
$10,000 à $14,999	1	2	*	*	*
$15,000 à $19,999	*	2	*	*	*
$20,000 et plus	*	2	*	*	*
Total	100	100	100	100	100

*Indique une valeur numérique inférieure à 0.5

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE FERMES

1. Toutes les fermes.
2. Cultures spéciales: Fruits et Légumes: plus de 50 p. 100 des revenus agricoles proviennent de la vente des fruits et des légumes.
3. Bétail (industrie laitière): 70 p. 100 des revenus agricoles proviennent de la vente du bétail et des produits du bétail, mais les produits laitiers constituent plus de 40 p. 100 de ces ventes.
4. Bétail (fins générales): 70 p. 100 des revenus agricoles proviennent de la vente du bétail et des produits du bétail, mais les produits laitiers constituent moins de 40 p. 100 de ces ventes.
5. Céréales et bétail.

(Statistique agricole selon les différentes zones de culture. Publication 56–12)

Une chose semble étonnante: ces fermes ont des superficies qui diffèrent très peu entre elles selon qu'on y fait la culture des fruits et des légumes, l'élevage du bétail ou à la fois la culture des céréales et l'élevage du bétail. La superficie des fermes ne varie pas énormément.

Avant de compléter cette description de la situation agricole en Nouvelle-Écosse, je pourrais peut-être vous lire un autre extrait, tiré du Rapport Gordon, de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques, qui se rapporte à l'agriculture en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. La Commission explique la diminution dans la superficie des fermes que nous soulignons dans notre mémoire, et en donne une raison à laquelle je vais arriver.

Le rapport porte que:

> "La diminution continuelle et générale de la superficie des fermes résulte de plusieurs facteurs dont certains sont fondamentaux. Entre autres raisons, les cultivateurs ont quitté leurs terres en grand nombre devant la nécessité de remplacer un genre d'agriculture repliée sur elle-même par un type commercial d'agriculture. Aussi longtemps que l'économie rurale destinée à la consommation intérieure est demeurée la plus importante, la qualité du sol ou l'étendue de la ferme n'avaient pas grande importance. Le cultivateur se contentait d'un lopin de terre où cultiver des légumes et des céréales pour sa consommation personnelle et où faire paître ses quelques moutons et son bétail. Puisqu'un minimum d'outillage mécanique était en usage, la forme et la dimension de la terre, le caractère accidenté ou rocailleux du terrain, tout cela n'avait guère d'importance. De plus, puisque la production servait à la consommation intérieure plutôt qu'à la vente, la question d'avoir accès aux marchés ne se posait même pas. D'une façon générale, une grande partie des terres qui suffisait aux nécessités d'une culture plus primitive, devint complètement insuffisante quand l'agriculture prit la forme d'une exploitation commerciale fortement concurrentielle. Dans certains cas, les champs étaient trop montueux ou rocailleux ou bien ils étaient trop petits ou mal agencés de telle sorte que la main-d'œuvre ne pouvait faire un emploi profitable de l'outillage mécanique à sa disposition. Dans d'autres cas, les agriculteurs ont délaissé leurs terres à cause de leur éloignement des marchés. D'autres encore les ont abandonnées parce qu'elles étaient peu fertiles et ne rapportaient un rendement satisfaisant qu'à raison de frais inabordables."

Passons maintenant aux facteurs qui rendent compte du problème des petites fermes.

La présence des petites fermes et des problèmes qui s'y rattachent peut être attribuée à un grand nombre de facteurs: dimension de l'exploitation, disponibilité du sol, topographie, capital, administration, etc. Ces facteurs peuvent agir seuls ou en série mais on ne peut en définir l'agencement car, dans plusieurs cas, on peut trouver des agriculteurs prospères qui voisinent avec des exploitants à petit revenu. Une fois que nous connaîtrons le jeu des facteurs qui déterminent le succès ou la faillite d'une entreprise agricole, nous serons plus en mesure de faire face à cette situation.

La dimension de l'exploitation constitue dans la majorité des cas le problème principal. Nous allons spécifier davantage cet énoncé général. Je suis sûr que vous êtes tous familiers avec cette cause. Vous pouvez trouver une bonne ferme prospère qui procure un niveau de vie raisonnable à celui qui l'exploite tandis que la ferme voisine sera exploitée par quelqu'un qui aura eu toute sa vie les mêmes occasions d'avancement et qui a peut-être profité à ses débuts d'une position financière plus avantageuse mais qui, à l'encontre de son voisin dont l'habileté administrative lui permet de tirer un bon rendement de sa ferme, s'enfonce d'année en année dans une situation plus désastreuse par manque d'habileté administrative et de connaissance des affaires. Un exploitant qui ne produit pas en quantité suffisante pour employer efficacement la main-d'œuvre et l'outillage, se trouve nécessairement dans une situation peu avantageuse. De plus, un volume peu élevé de ventes ne procurera pas un revenu compatible avec un niveau de vie raisonnable, quel que soit le prix du marché. Le cultivateur ne fait pas plus de bénéfices sur un marché à la hausse qu'il ne subit de pertes sur un marché à la baisse. Il poursuit son travail comme d'habitude et les différentes méthodes destinées à l'aider, comme le soutien des prix, demeurent sans résultat.

J'aimerais que le Comité comprenne bien ceci. Le soutien des prix n'a qu'une bien faible importance pour l'homme dont le revenu en espèces s'élève à $2,500. Il vend si peu. Prenez presque toutes les denrées auxquelles vous pouvez penser. Supposons que le prix du porc monterait jusqu'à $1 la livre, et que ce cultivateur n'a que dix porcs à vendre; il ne pourra en tirer sa subsistance. 75 p. 100 de nos producteurs laitiers du Cap Breton expédient moins de deux bidons de lait par jour. Le fait d'augmenter le prix du lait n'améliorera guère leur sort car l'élément prix est moins important que l'élément volume. Je pourrais vous citer quelques paragraphes d'une revue financière des États-Unis qui mettent cette question très en évidence. L'auteur dit:

> "Ceux qui possèdent le plus grand pouvoir économique et politique sont ceux que j'appelle les cultivateurs commerciaux. Ces cultivateurs rendent compte de 78 p. 100 de toutes les ventes de produits bien qu'ils ne constituent que 27 p. 100 de tous les cultivateurs. Ce groupe de "gros cultivateurs" reçoivent au moins 78.7 p. 100 des bénéfices des prix de récoltes, vu que seules les denrées vendables sont admissibles aux soutiens gouvernementaux."

En d'autres mots, les récoltes consommées sur place n'ont pas droit aux prix de soutien du gouvernement et ces petits cultivateurs sont dans un besoin plus pressant.

Le sénateur CAMERON: Est-ce un extrait de *Business Horizons?*

M. HALIBURTON: Oui.

Le sénateur CAMERON: Quelle en est la date de publication?

M. HALIBURTON: Ce n'est qu'une citation d'un numéro paru au printemps de 1959.

> Les rapports de l'année 1954 du Bureau de recensement des États-Unis montrent que les ventes annuelles des grandes exploitations agricoles s'échelonnent pour 55 p. 100 de $5,000 à $15,000; pour 35 p. 100, de $10,000 à $25,000 et pour 10 p. 100, de $25,000 et plus. Ces chiffres ne comprennent pas les subventions accordées pour la limitation de la production.

Cette citation attire l'attention sur une question que nous ne devrions pas oublier. Je vais vous lire un autre extrait qui se rapporte au même sujet.

> Une deuxième grande catégorie se compose des personnes que le Recensement nomme des "résidents ruraux et des petits cultivateurs ou

des cultivateurs à temps réduit". La plupart de ces personnes sont de très mauvais producteurs et, selon les données du Service social gouvernemental, ont besoin d'un meilleur niveau de vie et d'occasions économiques plus vastes, de quelque façon qu'on puisse arriver à ces fins. Ces gens que les sociologues qui se spécialisent dans les questions rurales considèrent comme économiquement marginaux, constituent 56 p. 100 de la population agricole, mais ne rendent compte que 7.1 p. 100 des ventes globales de produits agricoles.

Comme je l'ai déjà fait remarquer dans notre mémoire, une proportion considérable de nos cultivateurs appartiennent à cette catégorie et, eux aussi, ne produisent qu'une petite fraction des ventes globales de produits agricoles. Le soutien des prix ne peut apporter qu'une aide négligeable à ces personnes que vous désirez aider plus particulièrement. Ainsi que le mémoire le déclare, cette politique de soutien des prix destinée à améliorer le sort des petites fermes mais qu'on applique à toutes les fermes, aggrave davantage la situation du petit fermier. Elle a tendance à placer l'exploitant commercial dans une position plus forte et à évincer le petit cultivateur. Nous avons déjà dit que cette situation résulte de plusieurs facteurs et qu'avant qu'on puisse déterminer exactement leur rôle au moyen d'une enquête sur cette question, nous pourrons accomplir très peu de chose par l'application d'une réglementation agricole générale.

Les étendues de terrain amélioré ont un effet sur le succès des fermes où l'on élève des moutons et du bétail. En Nouvelle-Écosse, 90 p. 100 des fermes gardent quelques bestiaux et une évaluation du terrain amélioré par ferme indique que plusieurs cultivateurs n'ont pas une ferme assez grande pour un troupeau suffisant.

TABLEAU II

SUPERFICIE AMÉLIORÉE, PAR FERME, NOUVELLE-ÉCOSSE, 1950

Acres	Repartition en pourcentage selon les catégories de fermes				
	1	2	3	4	5
	23,515 fermes	1,139 fermes	9,643 fermes	4,672 fermes	8,045 fermes
Moins de 3 acres	3	2	2	5	4
3 à 9 acres	23	11	11	39	30
10 à 69 acres	66	61	76	54	62
70 à 129 acres	7	18	10	2	3
130 à 179 acres	1	3	1	*	1
180 à 239 acres	*	3	*	*	*
240 à 399 acres	*	2	*	*	*
400 à 599 acres	*	*	*	*	—
560 à 759 acres	*	*	—	—	*
760 à 1,119 acres	—	*	—	—	—
1,120 à 1,599 acres	*	—	—	—	*
1,600 et plus	—	—	—	—	—
	100%	100%	100%	100%	100%

*Indique une valeur numérique inférieure à 0.5%

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE FERMES

1. Toutes les fermes.
2. Cultures spéciales: Fruits et Légumes: plus de 50 p. 100 des revenus agricoles proviennent de la vente des fruits et des légumes.
3. Bétail (industrie laitière): 70 p. 100 des revenus agricoles proviennent de la vente du bétail et des produits du bétail, mais les produits laitiers constituent plus de 40 p. 100 de ces ventes.
4. Bétail (fins générales): 70 p. 100 des revenus agricoles proviennent de la vente du bétail et des produits du bétail, mais les produits laitiers constituent moins de 40 p. 100 de ces ventes.
5. Céréales et bétail.

(Statistique agricole selon les différentes zones de culture. Publication 56-12).

Le Tableau II indique que 90 p. 100 des fermes ont une superficie améliorée de moins de 70 acres, ce qui est à peu près équivalent à cinquante ans passés. Quand ces fermes furent tracées, cette superficie suffisait parce que la plupart des exploitations agricoles pratiquaient une économie intérieure. Aujourd'hui, le besoin d'un revenu en espèces a transformé la situation. En 1921, nous avions 47,000 fermes de ce genre en Nouvelle-Écosse qui produisaient 8.5 p. 100 des moutons au Canada et 3.2 p. 100 des bovins. En 1956, nous n'avions plus que 21,000 fermes qui produisaient 5.2 p. 100 des moutons et 1.7 p. 100 des bovins.

Ce déclin ne résulte pas du fait que la Nouvelle-Écosse a un moins grand pourcentage de cultivateurs canadiens mais plutôt de ce que le nombre des bovins et des moutons a diminué de moitié.

La diminution du nombre de fermes s'est accompagnée d'une diminution analogue dans le nombre de bestiaux, parce que les cultivateurs qui n'ont pas quitté leurs fermes, n'ont pas augmenté leurs troupeaux d'aucune façon.

Je pense que ce facteur devrait nous inquiéter et qu'il confirme l'opinion de certaines personnes qui croient que le gouvernement doit prendre une attitude positive afin de faire face à cette situation parce que, évidemment, les conditions actuelles n'amèneront pas l'unification des fermes que nous désirons et que de façon générale, dans la plupart des régions de la Nouvelle-Écosse, quand on abandonne une ferme, on l'abandonne pour toujours.

Dans plusieurs cas, le tracé des champs et la topographie nuisent au bon rendement. Ces fermes et ces champs ont été tracés pour l'organisation technique d'un autre âge, quand seuls les hommes et les animaux de trait fournissaient l'énergie motrice. De nos jours, ces tracés nuisent considérablement à l'emploi de l'équipement moderne.

Les avis sont très partagés en ce qui concerne l'importance du genre de sol dans l'agriculture. Nous sommes tous d'accord pour dire que les meilleurs types de sol sont plus avantageux mais malheureusement toutes les fermes ne peuvent en jouir. Le genre de culture influe sur le choix du sol: nous ne ferons pas le même choix pour la culture de l'herbe que pour celle du tabac. De plus, grâce aux études qu'on est à faire relativement à la fertilité et à l'assséchement du sol, on pourra améliorer considérablement les conditions du sol. Le professeur J.-D. Black de l'université Harvard insiste sur le fait que la productivité de la terre, à elle seule, ne peut servir de base d'évaluation du revenu agricole. Il dit:

> "...l'emploi imprudent d'expressions comme sous-marginal, basse productivité dans le langage agricole, a créé une confusion réelle. Sans doute, certaines terres produisent-elles moins par acre que d'autres terres ou nourrissent-elles moins de moutons ou de bovins. Mais ceux qui exploitent des fermes similaires aux États-Unis peuvent faire des revenus nets plus considérables que ceux qui exploitent des fermes plus fertiles. Par exemple, comparez les revenus nets des éleveurs dans les terres semi-arides de l'Ouest avec ceux des métayers du riche delta du Mississsippi." (John B. Black, *Introduction to Economics for Agriculture,* New York, The MacMillan Company, 1953, page 586.)

Voilà un élément qui a rarement été pris en considération.

On essaie de montrer ici qu'il faut plus d'acres de terre sous-marginale, mais cette terre peut fort bien être utilisée pour des fins agricoles à condition que le cultivateur adopte un autre genre d'administration.

Dans plusieurs régions de l'Est du Canada, on devrait attacher plus d'importance au genre d'exploitation agricole et on devrait essayer de favoriser l'élevage du bétail.

Pour certaines entreprises agricoles, il n'est pas nécessaire de posséder de grandes étendues de terres, pour l'élevage des volailles par exemple. Au

cours des années, nous avons mis sur pied en Nouvelle-Écosse une industrie importante et de conception moderne pour l'élevage des volailles. Dans l'ensemble, les exploitations privées fonctionnent efficacement et, au point de vue économique, elles rapportent un revenu raisonnable aux exploitants. En ce qui concerne l'expansion de cette industrie, nous faisons actuellement 3 p. 100 de l'élevage des volailles au Canada par comparaison à 1.5 p. 100 en 1921.

Vous remarquerez que cette industrie a progressé dans notre province alors qu'elle a décru dans l'ensemble du pays.

Le PRÉSIDENT: Cet accroissement est-il attribuable à l'intégration verticale comme on l'appelle?

M. HALIBURTON: Non.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de l'exploitation agricole simplement.

M. HALIBURTON: Nous citons les chiffres du recensement de 1951. Cet accroissement s'explique en partie par le fait que des exploitations plus considérables ont commencé à fonctionner dans une région en particulier et on peut dire que, quand les exploitations agricoles formées en sociétés ont commencé à fonctionner, cette concurrence a stimulé les petits exploitants et il en est résulté une amélioration de l'industrie dans son ensemble.

Dans notre province, quand le nombre d'éleveurs de volailles a diminué, les autres exploitants qui continuaient à s'intéresser à cette industrie ont augmenté le nombre de leurs oiseaux tandis que la situation a été tout autre dans le cas des bêtes à cornes et des moutons. Nous croyons que l'élevage des porcs offre des chances semblables d'expansion et nous sommes à mettre sur pied un programme de nature à favoriser ce genre d'exploitation.

Dans toutes nos observations sur le marché des petites exploitations agricoles et des exploitations commerciales nous avons constaté que le problème le plus important consiste à trouver la mise de fonds nécessaire. J'imagine que ce problème a déjà été traité par les témoins qui m'ont précédé. En Nouvelle-Écosse, nous sommes conscients de ce fait depuis quelques temps déjà. En 1956, en vue d'étudier la situation on a formé une Commission sous la présidence de feu le sénateur Hawkins. Cette commission a présenté son rapport en 1957 et elle a recommandé des mesures relatives à ce que l'on croit être un système de crédit agricole approprié. Ce système serait financé conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Des exemplaires de ce rapport sont à la disposition des membres de ce Comité.

Je comprends que la mise en œuvre d'un programme comme celui qui a été recommandé dans ce rapport peut prendre du temps. Cependant, parce qu'il est conscient de la grande nécessité d'adopter un système de crédit plus approprié, notre gouvernement provincial a jugé bon de modifier la Loi de la Nouvelle-Écosse sur la colonisation en vue de favoriser un système de ce genre. Il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine et nous avons l'intention d'insister pour obtenir un programme plus complet.

Je peux ajouter que pour obtenir un programme plus complet, nous estimons que, comme le propose le rapport Hawkins, le gouvernement fédéral devrait fournir 75 p. 100 de l'argent nécessaire et le gouvernement de la province 25 p. 100. Le gouvernement provincial serait chargé d'administrer le système de prêts. Ce programme serait donc réalisé conjointement, ou du moins les charges seraient réparties sur une base raisonnable par comparaison avec la Commission du prêt agricole canadien dont le programme est établi sur des bases régionales et qui ne répond pas aux besoins des provinces Maritimes.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous dites que vous avez un système de crédit agricole financé conjointement par le gouvernement du Canada et par la Nouvelle-Écosse? Je crois que c'est la première fois que le Comité est mis au courant de ce fait.

M. HALIBURTON: La nécessité d'un système de crédit plus approprié.

Le sénateur STAMBAUGH: Non, le fait que le rapport a été terminé en 1957 et qu'il proposait des mesures en vue de mettre sur pied un organisme efficace de crédit agricole.

M. HALIBURTON: J'ai seulement parlé des propositions qui ont été faites. Tous ce que nous avons fait en Nouvelle-Écosse c'est augmenter le montant des prêts conformément à la modification que nous avons apportée à la loi. Au cours des trois dernières années, nous avons haussé le montant maximum des prêts deux fois. Le montant maximum d'un prêt pour un colon était de $8,000 il y a quatre ans, mais il ne s'agit que d'un prêt de colonisation et nous ne pouvons pas le continuer.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce prêt est destiné aux nouveaux colons?

M. HALIBURTON: Il est destiné aux nouveaux colons mais nous l'appliquons aussi aux fils de cultivateurs. Quand un cultivateur a un fils et qu'il désire se construire une nouvelle grange ou agrandir son exploitation, le père et le fils s'associent et forment ce que nous appelons une nouvelle entreprise de colonisation. En réalité, ce n'est pas une nouvelle entreprise mais leur entreprise est établie sur une nouvelle base. Ces prêts étaient de $8,000 en 1955 et ils ont été portés à $30,000 l'an dernier. Il faut se rappeler que, pour obtenir un prêt de $30,000, le colon doit avoir une mise de fonds de 25 p. 100. En d'autres termes, s'il a $3,000, il peut emprunter de la commission de la colonisation un montant de $9,000. C'est un maximum très élevé et dans la pratique il y a très peu de cultivateurs qui sont empêchés de faire un emprunt parce qu'ils n'ont pas assez d'argent. Nous avons aussi changé les règlements qui ont été rédigés en vertu de la loi. Quand un colon a emprunté plus de $15,000 de la commission de la colonisation, on surveille la façon dont il dirige son entreprise. C'est à peu près la même méthode que celle que prévoit la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. La commission de la colonisation de la Nouvelle-Écosse charge le préposé au travail de l'extérieur de discuter avec le cultivateur du programme d'exploitation de la terre et du genre de production qui convient le mieux au sol de la région où il habite.

Le sénateur STAMBAUGH: Il peut emprunter $15,000 sans qu'on surveille son exploitation.

M. HALIBURTON: Tant qu'il n'emprunte pas plus que $15,000, on ne surveille pas son exploitation à moins qu'il n'en fasse la demande. L'administration agricole fait partie de notre programme d'expansion et tout cultivateur qui désire des conseils en recevra si nous pouvons lui en fournir. Mais nos prêts ne sont pas seulement une simple hypothèque. Ils sont un peu différents même si le principe est le même. Nous achetons la terre et c'est alors le gouvernement qui possède l'exploitation...

Le sénateur STAMBAUGH: Vous gardez le titre?

M. HALIBURTON: Nous le rendons quand nous passons un contrat de vente. Le contrat dure, mettons 25 ans, et à la fin des 25 ans nous donnons un acte notarié. Il y a aussi une clause d'assurance pour ce genre de prêt. La prime ne coûte pas cher et si le colon meurt avant que le prêt soit remboursé, la dette est automatiquement effacée. C'est un avantage qui a rendu service à quelques personnes. Par conséquent, si une exploitation a une valeur de

$15,000 et que le cultivateur ou le colon a placé un montant de $4,000 et que nous avons fourni le reste, il s'agit quand même d'un prêt de $15,000 et nous exerçons une certaine surveillance sur l'exploitation.

Le sénateur BARBOUR: Pourquoi retenez-vous le titre tant que la terre n'est pas entièrement payée?

M. HALIBURTON: Il n'y a pas de raison particulière si ce n'est que la commission de la colonisation de la Nouvelle-Écosse a été formée à la suite d'une crise des mines de charbon et la commission voulait essayer de faire revenir les mineurs à la terre en leur consentant des petits prêts. Ces prêts n'étaient pas suffisants. Ils variaient entre $1,000 et $2,000. Le sénateur McDonald pourrait vous en dire plus que moi à ce sujet. Ces petits prêts n'ont pas eu de succès. Sur un nombre de 300 colons, pas un seul n'est resté sur sa terre après deux ans. Le système de prêts a donc été changé pour s'appliquer aux cultivateurs d'expérience qui doivent fournir à la commission des preuves de leur habileté à administrer leur exploitation avant de recevoir de l'argent. Jusqu'à présent, les résultats sont très bons. Je ne crois pas que la province ait perdu un sou sur ces prêts mais il se peut que la commission soit un peu exigeante. Et voici un autre problème amené par le crédit agricole. Il n'offre pas de solution aux cultivateurs modestes qui ne peuvent pas profiter de ce crédit car ils n'ont pas la mise de fonds suffisante.

Le sénateur BARBOUR: Y a-t-il plusieurs cultivateurs qui demandent des prêts de $10,000 ou $20,000?

M. HALIBURTON: Il y a quelques semaines, nous avons prêté $25,000 à deux colons hollandais. C'est le prêt le plus élevé que nous avons fait jusqu'à présent. Mais, de plus en plus, on demandera des prêts plus considérables et, comme vous le savez, aucun des commerçants ordinaires ne toucheront des prêts bancaires. Depuis que l'on a décrété le moratorium sur les hypothèques, aucun d'eux n'a fait d'emprunts hypothécaires. Ils empruntent du gouvernement ou ils n'empruntent pas du tout.

Il y a des cultivateurs, et je pense à un en particulier, qui exploitent leur terre depuis deux générations. Celui auquel je pense a une propriété qui serait certainement estimée à $70,000 mais il est maintenant dans la soixantaine et il n'a pas d'enfants. Il doit vendre sa terre car il est forcé de la négliger. Mais qui va l'acheter? Personne ne peut l'acheter, compte tenu de la loi actuelle. Un homme qui demande un prêt de cette importance et qui possède les conditions et l'expérience que la Commission juge nécessaire pourra obtenir un montant très considérable. Mais je dois rappeler au Comité que ces faits ne résolvent pas du tout les problèmes du crédit pour les cultivateurs modestes.

Le sénateur HORNER: Combien la terre dont vous parlez compte-elle d'acres?

M. HALIBURTON: Il s'agit d'une terre où se pratique surtout la culture des arbres fruitiers et l'élevage du bœuf. Elle a probablement plus de 1,000 acres.

Le sénateur HORNER: Et la terre pour laquelle vous avez consenti un prêt de $25,000 à des Hollandais, combien renferme-t-elle d'acres?

M. HALIBURTON: C'est une terre située près de votre demeure, monsieur le sénateur McDonald. Peut-être sauriez-vous combien elle contient d'acres.

Le sénateur MCDONALD: Ce n'est pas une grande terre. Je crois qu'elle a environ 150 ou 175 acres.

M. HALIBURTON: Il y a d'excellents bâtiments et on y pratique l'industrie laitière. De plus, il y a probablement des terrains irrigués.

Le sénateur MCDONALD: J'allais justement dire que vous devrez faire un prêt élevé plutôt qu'un petit prêt car, avec un petit prêt, le cultivateur ne se

procure pas assez d'argent comptant pour faire un succès de son entreprise tandis qu'avec un prêt plus considérable de $8,000 ou de $10,000, il a probablement des chances de réussir s'il a l'expérience et l'habileté nécessaires.

M. HALIBURTON: C'est parfaitement vrai. La commission favorise de moins en moins les prêts de $2,000 ou de $3,000. Elle dit au cultivateur: "Vous ne pouvez pas tenter l'aventure avec un si petit montant. Si nous vous prêtons cet argent, votre situation sera pire dans deux ans qu'elle ne l'est maintenant. A moins que vous ne nous prouviez que vous pouvez progresser avec ce montant, nous ne pouvons vous consentir un prêt." Cependant, si un colon déclare: "Je désire faire l'élevage des porcs en plus des vaches laitières", la commission lui prêtera $2,000 ou $3,000 en vue de construire un bâtiment convenable mais il ne se trouve pas à financer toute l'exploitation. Si un homme désire acheter une terre de $15,000, vous pouvez vous imaginer de quelle sorte de terre il s'agit. La commission lui dit: "Vous êtes battus d'avance."

Le sénateur STAMBAUGH: Quel est le taux de l'intérêt sur ces prêts?

M. HALIBURTON: Il est de 4½ p. 100 mais je ne sais pas combien de temps il sera aussi bas.

Le sénateur STAMBAUGH: A-t-il toujours été de 4½ p. 100? Était-ce le même taux au commencement?

M. HALIBURTON: Oui. Il n'a jamais été changé mais nous devrons le changer. Jusqu'à l'an dernier, notre commission de la colonisation avait fait des prêts pour une somme d'environ un million de dollars. L'an dernier nous avons prêté un million de dollars et cette année, nous avons prêté un quart de million en une semaine. Les demandes de prêts augmentent si rapidement que la collaboration du gouvernement fédéral au moyen d'un programme de prêts conjoint serait des plus précieuse.

Le sénateur BARBOUR: Pouvez-vous emprunter cet argent à 4½ p. 100?

M. HALIBURTON: Non, en réalité nous subventionnons le programme de prêts.

Le sénateur HORNER: Comment le programme a-t-il fonctionné au cours des années? Les emprunteurs remboursent-ils le montant de leur prêt?

M. HALIBURTON: Voilà pourquoi notre gouvernement ne se plaint pas. On ne s'inquiète pas car l'histoire des prêts est satisfaisante.

Le sénateur HORNER: Les prêts sont bien remboursés?

M. HALIBURTON: Oui.

Le sénateur CAMERON: Savez-vous combien de personnes commencent à faire de la colonisation chaque année en Nouvelle-Écosse?

M. HALIBURTON: Je regrette mais je ne crois pas avoir ces chiffres ici. Il y a un autre point. Ce nombre n'est pas très élevé car, si la moyenne des prêts est de $10,000, il ne faut que 100 prêts pour faire la somme d'un million. Ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer.

Le sénateur HIGGINS: Si un homme a une terre et qu'il emprunte de l'argent du gouvernement, pourquoi le gouvernement ne laisse-t-il pas le titre au nom du cultivateur? Pourquoi le gouvernement met-il le titre à son nom?

M. HAMILTON: Il s'agit d'une façon de procéder qui remonte aux temps difficiles et si un homme ne pouvait pas faire ses paiements, il était plus facile de protéger les deniers publics.

Le sénateur HIGGINS: Transfert-il le droit de propriété au gouvernement?

M. HALIBURTON: Il a autant d'actif que si la terre était à son nom et si 75 p. 100 de sa valeur était hypothéqué. Une autre façon de procéder pour la commission des prêts ce serait de prendre une hypothèque sur la terre mais la méthode importe peu.

Le sénateur HIGGINS: Je comprends que, si une personne vend une terre, le gouvernement prête de l'argent à l'acheteur et la terre est alors au nom du gouvernement. C'est très bien mais, si un homme possède une terre de $40,000 ou $50,000 et qu'il emprunte $10,000, pourquoi sa terre est-elle mise au nom du gouvernement?

M. HALIBURTON: A ce moment le gouvernement lui prête 75 p. 100 de l'argent dont il a besoin. Je devrais peut-être vous donner plus d'explications. La semaine dernière, un homme est venu me voir avec ses deux garçons. Cet homme est un cultivateur à l'aise et il désire installer ses fils sur des terres attenantes. A l'heure actuelle, il possède deux terres de 150 acres chacune. Il désire établir un de ses fils sur la terre située à gauche de la sienne et l'autre sur la terre située à droite tandis que lui aura la terre du milieu. Il ne s'agit pas de s'associer mais de faire une sorte d'entente pour se servir des mêmes machines et pour coordonner le programme de production dans son ensemble. Les deux garçons désirent emprunter chacun $10,000. Le gouvernement achèterait la terre du père, le garçon fournirait 25 p. 100 et le père recevrait $10,000 pour la terre qui serait vendue au garçon au moyen d'un contrat de vente. La même chose se répéterait pour l'autre garçon.

Le sénateur BARBOUR: Toute la propriété serait alors au nom du gouvernement?

M. HALIBURTON: Les terres des deux garçons seraient au nom du gouvernement. Je leur ai proposé de s'associer et de ne former qu'une entreprise mais cette solution leur créerait des difficultés car ils veulent garder leur indépendance. Ils veulent travailler ensemble tout en ayant une propriété à leur nom.

Le sénateur CAMERON: Quand le gouvernement possède le titre de propriété d'une terre, quel effet peut avoir ce contrat de vente pour le particulier qui fait une demande ordinaire d'emprunt à une banque? Supposons qu'il veut emprunter $1,000 pour un an et qu'il n'a pas de titre de propriété comme garantie additionnelle, qu'arrive-t-il?

M. HAMILTON: C'est un désavantage au début quand la banque ne connaît pas l'exploitant. Pour ma part, j'ai groupé ensemble 10 terres séparées. J'ai acheté deux de ces terres de la commission de la colonisation au moment où la ligne de conduite était différente et où les cultivateurs laissaient leurs fermes parce qu'ils ne pouvaient pas les payer. J'ai conclu un marché avec la commission de la colonisation en vue de continuer les paiements. Même si j'avais eu l'argent, je n'aurais pas été sage de la payer comptant car le taux de 4½ p. 100 est très intéressant. J'exploite ces terres depuis 20 ans et j'ai fini d'en payer une l'an dernier. Ces marchés ne m'ont jamais empêché d'obtenir de l'argent de la banque. Il est plus facile pour un cultivateur d'obtenir de l'argent si la banque connaît sa capacité d'emprunt. De nos jours, nos banques travaillent en collaboration étroite avec la commission de la colonisation. L'hiver dernier, nous avons organisé des rencontres entre les gérants des succursales et les fonctionnaires qui sont préposés à l'expansion agricole. Une banque a nommé un de ses gérants, expert du crédit agricole, dans une des régions agricoles les plus fertiles. Cet expert assiste aux réunions de la commission de la colonisation et observe la façon dont elle procède. En passant, il trouve que la commission est un peu exigeante. On a remarqué dernièrement qu'il existe une collaboration plus étroite entre quelques banques et les cultivateurs.

Le PRÉSIDENT: En vertu de ce programme de colonisation, vous prêtez jusqu'à $30,000 pour acheter des terres pour fins de colonisation.

M. HALIBURTON: Jusqu'à ce montant.

Le PRÉSIDENT: Et vous faites aussi des prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. HALIBURTON: Ces prêts se font dans tout le Canada.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais vous pouvez faire des emprunts pour acheter des machines et pour d'autres raisons?

M. HALIBURTON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et si le cultivateur a un bon crédit, il peut emprunter à courte échéance jusqu'à $1,000 pour financer ses opérations d'une année?

M. HALIBURTON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il y a donc trois sortes de prêts qui sont à votre disposition.

M. HALIBURTON: Oui. En réalité, c'est un problème pour plusieurs d'entre nous car nous avons trop de crédit. Cette situation est attribuable en partie au cultivateur lui-même. Dans certaines régions où les cultivateurs n'empruntent pas beaucoup des banques, un cultivateur modeste peut demander un prêt de $500. Le banquier lui dit: "Que ferez-vous avec cet argent? Voulez-vous me donner un compte rendu sur l'état de vos affaires? Voulez-vous remettre votre police d'assurance à la banque?" Dans certains comtés, des cultivateurs peuvent répondre au banquier: "Voulez-vous vous mêler de vos affaires. Je ne vous dirai rien. Si vous ne voulez pas me prêter d'argent, j'en trouverai ailleurs." En d'autres termes, si le cultivateur ne veut pas collaborer avec le banquier, il ne peut pas s'attendre à recevoir de l'aide.

OBSERVATIONS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE

Jusqu'à présent, j'ai essayé de vous exposer brièvement l'étendue et la nature des problèmes relatifs aux petites entreprises agricoles de la Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas un problème seulement pour les exploitants des petites entreprises mais aussi pour ceux qui sont responsables de l'application de la politique gouvernementale à cet égard. En n'oubliant pas ce point de vue, j'aimerais à faire un bref exposé sur la politique actuelle et future du gouvernement.

(1) Il semble y avoir un besoin aigu de nouvelles terres pour les exploitants de petites entreprises agricoles qui ne peuvent recevoir aucune assistance importante dans la situation où ils se trouvent présentement. Si les programmes futurs prévoient des mesures concernant l'établissement sur de nouvelles terres, je propose que cet établissement soit volontaire et effectué d'une façon graduelle. Les personnes qui seront établies sur de nouvelles terres devront avoir à endurer le moins de privations possible au point de vue financier ou à tout autre point de vue. Nous ne devons pas oublier que nous avons de petites entreprises agricoles non seulement pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons sociales. Il est nécessaire de bien étudier le problème afin d'éviter une situation pire que celle que nous voulons corriger.

On parle aussi de la proportion du revenu agricole de notre province qui provient des terres à bois. Dans la Nouvelle-Écosse, il y a quelques régions qui avoisinent les moulins à pâte de bois, nous n'en avons que deux maintenant, et les cultivateurs retirent plus d'argent de leur terre à bois que de leur production agricole et, si un cultivateur exploite des terres à bois, il se fait toujours un revenu supplémentaire et parfois ce revenu supplémentaire est assez considérable. Dans le comté de Lunenburg qui est un de nos comtés les plus prospères, une des principales sources de prospérité économique est l'exploitation des terres à bois. Un moulin de pâte de bois se trouve situé non loin de là et les cultivateurs obtiennent un assez bon prix pour leur bois à pâte. Dans l'est de la Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton, les cultivateurs retirent le même prix pour le bois à pâte mais, quand le prix du transport est payé, il reste très peu d'argent au propriétaire du boisé de sorte que cette exploitation n'est qu'un à-côté dans cette région et le cultivateur ne coupe du bois que lorsqu'il n'a obsolument aucune autre ressource. Nous espérons avoir un autre moulin à pâte de

bois dans l'est de la Nouvelle-Écosse car cette industrie aiderait grandement à régler les problèmes d'un grand nombre de ces petits cultivateurs. S'ils peuvent vendre du bois à pâte pour une valeur de $1,000 au cours de l'hiver, ils auront l'argent nécessaire pour exploiter leur terre pendant la belle saison.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la grandeur des boisés dont ils auraient besoin?

M. HALIBURTON: Tout dépend du peuplement. Il serait facile de retirer $100 de l'acre pendant une période de 20 ou 30 ans ou même plus. Au Cap-Breton, les arbres atteignent leur maturité en 40 ans. Peut-être que quelqu'un saurait combien de cordes une acre peut rapporter. Cependant quelques petits cultivateurs possèdent des boisés de 200 et 300 acres. Cependant 50 acres de terre qui donnent un bon rendement seraient une étendue appréciable.

Le sénateur STAMBAUGH: De quelle sorte d'arbres s'agit-il?

M. HALIBURTON: De l'épinette. Les terres abandonnées produisent de l'épinette et c'est 40 ans après que la terre a été abandonnée que les peuplements d'épinettes sont prêts pour la coupe.

M. STUTT: Qui s'occupe des terres abandonnées? Vous dites que dans un grand nombre de cas, les terres sont abandonnées pour toujours.

M. HALIBURTON: Ordinairement, le propriétaire continue à s'en occuper. Il peut avoir déménagé à Halifax ou à Boston mais il continue à s'en occuper.

Le sénateur HORNER: Les municipalités doivent s'emparer d'une partie de ces terres pour les taxes.

M. HALIBURTON: Oui, si les taxes ne sont pas payées. Mais, en pratique, le gouvernement les rachète comme terres de la Couronne si elles sont mises en vente. Le gouvernement est toujours prêt à acheter ces terres pour les mettre dans la réserve de la Couronne.

Suite: (2) Les programmes devront être pratiques et devront viser à garder sur les terres une population suffisante pour répondre aux besoins en fait de nourriture et de bois mais pas assez nombreuse pour enlever aux cultivateurs toute chance de maintenir un niveau de vie élevé. Il semble qu'une mentalité qui placerait le bien-être du sol au-dessus du bien-être des gens ne serait pas réaliste. Il n'y a pas de doute que l'on éprouve une profonde satisfaction à voir un beau troupeau qui paît l'herbe verte mais les bonnes choses de la vie rurale seront mieux appréciées si le cultivateur a des heures de loisir pour les apprécier et s'il a les moyens de le faire.

(3) A l'intention des cultivateurs qui restent sur leurs terres, des mesures judicieuses devront être prises en vue de leur fournir le capital nécessaire et les renseignements suffisants au point de vue économique et technologique. J'espère que les renseignements qui ont été fournis au cours des audiences du Comité serviront à cette fin.

(4) La concentration de l'industrie dans certaines régions de l'Amérique du Nord a suscité plusieurs problèmes en ce qui concerne l'utilisation du sol et ces problèmes d'ordre social et économique touchent le Canada et les États-Unis. Une situation semblable pourrait se présenter dans le domaine agricole et je crois que des mesures comme des subventions pour aider au transport des grains à bétail sont très utiles car elles contribuent à favoriser la répartition de la production. Cette mesure a été des plus profitables à notre point de vue et au point de vue du pays dans son ensemble car il décentralise la production de quelques-unes de nos grandes entreprises d'élevage de bétail.

(5) Il y a un aspect de l'utilisation des terres qui n'a pas été sérieusement étudié jusqu'à présent. Il s'agit de l'emploi de la terre à des fins de récréation. Bien qu'il soit difficile d'évaluer la valeur de cet usage, il est temps de faire cette évaluation. Nous sommes parvenus à une phase de la vie sociale où l'emploi des moments de loisir revêt une grande importance économique. Il est

inévitable que cette importance s'accroîsse car de plus en plus de personnes travaillent à des endroits où les heures de travail sont réglementées.

Parce qu'il est plus facile de voyager, la plupart des gens passent leurs vacances et leurs moments de loisir dans des endroits éloignés de leur maison. Une bonne organisation des régions où se trouvent des lacs et des rivières pour les transformer en lieux de récréation permettrait aux terrains définitivement trop pauvres pour l'exploitation agricole de servir à des fins récréatives sans qu'il en coûte trop d'argent pour les mettre en valeur.

Comme on l'a déjà dit, il est difficile d'apprécier la valeur de ces projets au point de vue économique mais elle pourrait être grande dans plusieurs régions de l'Est du Canada où le tourisme prend de plus en plus d'importance. A l'aide des nombreux travaux qui découlent de l'organisation de terrains de récréation, le petit exploitant agricole pourrait se faire un revenu supplémentaire important. Dans plusieurs cas, c'est ce qui arrive.

Voilà un emploi des terres auquel nous avons pensé. Il y a plusieurs régions des États-Unis où les lois locales sont un peu différentes et permettent à un cultivateur de clôturer une portion de terre abandonnée et de demander une certaine somme au visiteur qui désire y chasser le faisan ou y faire la pêche. C'est un moyen très profitable de faire servir les vieilles terres.

(6) Les recettes provenant des terres à bois sont d'environ $6,000,000, soit environ 14 p. 100 du revenu total en argent des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse. Je crois que cette proportion augmentera dans l'avenir. Cette partie de l'exploitation agricole peut contribuer encore plus à augmenter les revenus des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse si on exploite les forêts d'une façon intensive. Même si la province applique un programme efficace à l'heure actuelle à l'aide de ressources limitées, on pourrait faire beaucoup plus si les recherches étaient plus poussées en ce qui concerne le soin des terres à bois, l'égouttement, les routes, etc. Si on regroupe des terres, on devra tenir compte des possibilités que peuvent offrir les boisés et des revenus qu'elles peuvent apporter au cultivateur et à la province en général.

(7) Une des meilleures façons d'améliorer l'agriculture de la Nouvelle-Écosse et d'aider le cultivateur modeste c'est de donner de l'expansion à la production des bovins et des moutons. Pour arriver à cette fin, il faut que le cultivateur augmente son étendue de terre en valeur.

Comme les membres du Comité le savent, l'élevage des bovins et des moutons est une exploitation extensive, particulièrement l'élevage des bovins; c'est le genre d'exploitation auquel nous songeons le plus ici. L'exploitation extensive peut se faire de deux façons; par le pâturage en commun et par l'unification des terres.

Nous avons essayé d'établir un certain nombre de pâturages en commun dans la province. Les moutons et les bovins de plusieurs cultivateurs paissent dans le même pâturage, ce qui permet à ces cultivateurs de consacrer presque toutes leurs terres améliorées à la culture de grains de provende et d'autres récoltes.

Le pâturage en commun ne se pratique pas seulement chez les cultivateurs modestes, il se pratique aussi chez les cultivateurs importants.

Pour établir un pâturage d'une grandeur raisonnable, il est nécessaire d'unir un certain nombre de terres. Même si cette façon de procéder peut avoir pour résultat de diminuer le nombre de terres d'une région, il permet par contre une exploitation plus intense des autres terres.

Je dirais même qu'il permet de ne pas abandonner certaines terres.

Ces genres de pâturage apportent d'excellents résultats et nous projetons d'en étendre la superficie aussi rapidement que les fonds seront disponibles à cette fin.

En réalité, c'est la troisième année que nous exploitons des pâturages en commun. La troisième année pour un de ces pâturages et la quatrième année pour un autre. Nous n'en avons que trois.

Le PRÉSIDENT: De quelle grandeur sont ces pâturages?

M. HALIBURTON: A Mabou, le gouvernement possède 20,000 acres de terre dont deux à trois mille acres sont des terres agricoles. Dans le comté de Cumberland, je crois qu'il y en a 600 acres et dans le comté de Pictou environ 1,000 acres.

Jusqu'à il y a un an, nous étions plutôt désappointés car nous ne pouvions pas avoir assez de bovins et de moutons en pâturage pour payer les frais généraux que coûtait l'entretien de ces pâturages. Cette année, c'est tout le contraire. Le nombre de demandes a été si élevé que chacun des pâturages est débordé. Supposons qu'un homme ne peut garder que 30 têtes de bétail, six ou huit vaches, par exemple, et de dix à quinze jeunes bovins et qu'au lieu de les nourrir et leur procurer du fourrage sur sa propre terre, il les place dans un pâturage en commun, soit les jeunes bovins, soit tout le troupeau s'il fait l'élevage du bœuf, il peut alors consacrer toute sa terre à récolter des grains pour l'hiver et il peut doubler le nombre de ses animaux car toutes sa terre peut servir à produire le foin et le grain pour l'hiver.

Le sénateur HORNER: Quel est le droit de paissance pour chaque animal dans un pâturage en commun?

M. HALIBURTON: Le prix est d'environ $10 pour une vache. Pour fixer les prix, nous nous sommes inspirés des taux en vigueur dans les pâturages collectifs de l'Ouest, en Saskatchewan et en Alberta.

Le sénateur BARBOUR: Le gouvernement met-il des engrais commerciaux chaque année dans ces pâturages?

M. HALIBURTON: Oui. Le gouvernement met réellement ces pâturages en valeur. Toutes ces terres étaient pratiquement sans valeur quand le gouvernement a décidé d'en faire des pâturages.

Le sénateur BARBOUR: Quel est le résultat du pâturage en commun dans le comté de Cumberland?

M. HALIBURTON: C'est probablement le meilleur pâturage du Canada. Nous avons un pâturage semblable à la ferme expérimentale de Nappan et, au cours d'une période de cinq ans, le rendement a été d'environ 430 livres de bœuf par acre.

Le sénateur MCGRAND: Qu'est-ce qui en est du pâturage de Mabou, dans l'île du Cap-Breton?

M. HALIBURTON: Il n'est pas tellement bon, parce qu'il est situé sur un plateau élevé. Il se composait d'environ 70 fermes qui étaient exploitées dans le temps où l'extraction houillère a débuté en Nouvelle-Écosse et où il y avait à peu près 10 secteurs scolaires. La région est maintenant déserte. Pendant plusieurs années, il n'y avait eu ni fermes ni granges; les jeunes allaient travailler dans les mines et les vieux mouraient. Quand le gouvernement a pris la région, elle était complètement négligée et personne ne vivait à des milles à la ronde. Le sol y est très bon, mais l'endroit est élevé et la saison est courte.

Le PRÉSIDENT: Vous faut-il enherber ces pâturages?

M. HALIBURTON: Il y avait déjà de l'herbe. En certains cas, nous labourons le pâturage et nous le mettons de nouveau en herbe; en d'autres cas, nous hersons le terrain et nous mettons des engrais en même temps que la graine fourragère. Évidemment, le terrain est bien chaulé. Nous essayons de trouver la méthode la moins coûteuse pour rénover tous ces pâturages. Au pâturage commun du comté de Cumberland, il s'agissait d'assécher un terrain marécageux et d'y mettre de la chaux.

Le sénateur BRADETTE: Les mauvaises herbes vous causent-elles des ennuis dans ces pâturages?

M. HALIBURTON: Non, elles ne nous dérangent pas. La plupart des mauvaises herbes sont comestibles.

Le sénateur BRADETTE: N'avez-vous pas d'ennuis à cause de la graine de moutarde ou des marguerites?

M. HALIBURTON: Non, car un pâturage bien dirigé ne contient pas beaucoup de marguerites. Le trèfle et les herbes locales poussent même si on ne sème pas.

Le sénateur CAMERON: Quel est le nombre de bêtes à cornes par acre dans ces diverses régions?

M. HALIBURTON: Dans le pâturage de Cumberland, nous mettons une ou deux têtes par acre. Dans les autres, peut-être une tête par acre, avec cinq ou six moutons. Mabou est plutôt un pâturage pour moutons, mais il y a aussi des bovins.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Y aurait-il moyen d'augmenter le nombre de moutons en Nouvelle-Écosse?

M. HALIBURTON: Certainement. Dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse, la production a augmenté et l'on s'intéresse plus aux moutons.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Un grand nombre de fermes dans la partie Est de la Nouvelle-Écosse et surtout sur l'île du Cap-Breton devraient augmenter le nombre de leurs moutons, n'est-ce pas?

M. HALIBURTON: L'île du Cap-Breton est toute désignée pour l'élevage des moutons. Nous pourrions avoir une expansion de mille pour cent là-bas.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Je suis très heureux de cette amélioration des pâturages. Comme je l'ai dit l'autre jour, je ne m'attribue aucun mérite de cette amélioration, mais je trouve cela merveilleux, car cela aidera beaucoup de cultivateurs de moindre importance. Je veux vous féliciter du beau travail que vous faites et surtout de ce que vous faites en vue d'améliorer les pâturages.

M. HALIBURTON: L'idée des pâturages en commun est venue de l'Ouest canadien par l'entremise d'un ancien ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Colin Chisholm. Nous faisons aussi un quatrième pâturage à l'ancienne digue de Wolfville, que nous avons acquise.

Le sénateur BRADETTE: Ne labourez-vous pas ces pâturages afin d'obtenir de nouvelles et de meilleures herbes, puisque les engrais corrompent parfois les pâturages?

M. HALIBURTON: Une fois l'an, afin d'étendre la fiente, nous passons une lourde herse à chaînons. Les mauvaises herbes ne sont jamais un problème dans nos pâturages. La croissance des herbes indigènes est assez bonne et, de plus, nous ensemençons. Une fois lancés, ces pâturages continuent interminablement. Il y a même des cas où l'on n'a pas labouré depuis 70 ans, mais les pâturages sont productifs, à condition que l'on mette un peu de chaux de temps à autre.

Le sénateur BRADETTE: Je dirais que le sol devient trop humide s'il n'est pas cultivé et, si cela se produit, les bovins ne mangeront pas l'herbe.

M. HALIBURTON: Cela ne nous cause pas trop d'ennuis.

Le sénateur BARBOUR: Ne serait-ce pas un placement profitable, si une personne achetait des bouvillons de deux ou de trois ans et qu'elle les mettait dans ces pâturages pour l'été?

M. HALIBURTON: En effet, ce serait très profitable, à condition d'obtenir la bonne sorte de bouvillons. Voilà le problème. L'an dernier, je me suis rendu

au pâturage en commun du comté de Cumberland au moment où l'on retirait le bétail du pâturage. Comme j'arrivais on pesait un bouvillon à cornes courtes. Ce bouvillon avait engraissé de 400 livres pendant qu'il était dans ce pâturage et on aurait pu le vendre immédiatement à raison de 20 cents la livre. Cet accroissement de poids valait donc $80.

Le pâturage coûte $10 au propriétaire du bouvillon, ce qui veut dire que le profit est de $70. Si quelqu'un avait pu acheter cet animal à raison de 20 cents la livre et le mettre dans le pâturage, il aurait réalisé un profit de $70. Mais voici: un autre animal ne pourrait engraisser que de 50 livres et, à raison de 20 cents la livre, cela ne serait pas profitable. L'embêtement, c'est que trop peu de nos bovins de race font du bon bœuf.

Le sénateur BARBOUR: Cela ne se produirait que dans le cas d'un seul animal, de tout le pâturage.

M. HALIBURTON: Mais, non, beaucoup de bovins engraissent d'autant. Malheureusement, nous avons tellement d'animaux parmi les troupeaux laitiers qui ont été mal nourris quand ils étaient jeunes qu'ils n'ont plus de réserve de croissance. On les met dans le pâturage, mais on est déçu. Non seulement devons-nous assurer de bons pâturages, mais encore nous faut-il une bonne race de bétail. Si nous voulons avoir le genre de bétail qui engraisse beaucoup, nous devons payer une somme assez considérable.

Le sénateur BARBOUR: Même si l'on payait le prix du marché, au poids, pour avoir du bon bœuf, le profit serait encore intéressant.

M. HALIBURTON: Quelqu'un qui connaît son affaire et qui connaît le bétail peut réaliser un beau profit.

Le sénateur CAMERON: Je crois que nous devons reconnaître le fait que la raison pour laquelle notre marché du bœuf est aujourd'hui si avantageux, c'est que les troupeaux du Texas, de l'Oklahoma et du Nouveau-Mexique ont diminué à cause de la sécheresse qui a sévi en ces endroits il y a deux ou trois ans. Dans un an et demi ils seront peut-être sur le marché et nous pourrions facilement alors avoir un surplus de bœuf.

Le sénateur BRADETTE: D'autre part, nous pourrions être obligés d'en importer du Texas.

Le sénateur HORNER: Nos troupeaux augmentent.

M. HALIBURTON: Ils augmentent de 2 p. 100 par année. Des sécheresses funestes ont eu lieu en Argentine, pays qui fournissait le bétail à l'Angleterre. On dit que l'Australie a perdu 200,000 têtes de bétail à cause de la sécheresse.

Le sénateur HORNER: Autrefois nous achetions l'équivalent d'environ 50,000 têtes de bétail de l'Argentine, en conserve.

M. HALIBURTON: L'Argentine n'a plus suffisamment de bœuf pour sa propre consommation et, par conséquent, l'a rationné. Je ne crois pas que nos troupeaux de bœuf augmentent beaucoup plus, mais cela dépend de l'Ouest canadien. Si nous pouvons doubler nos troupeaux de la Nouvelle-Écosse, c'est peut-être tout ce que nous pourrons faire d'ici 25 ans. Toutefois, d'ici là, la population aura augmenté considérablement.

Le sénateur BARBOUR: Mais cela ne suffit pas à nos propres besoins.

M. HALIBURTON: Sûrement pas.

Le sénateur HORNER: Le danger d'avoir un surplus de bœuf n'est pas très grave, puisqu'il est impossible de vivre en Californie en faisant de l'élevage.

M. HALIBURTON: Le principal danger, c'est que, lors d'une sécheresse, le bétail est conduit au marché et cela améliore les possibilités éventuelles. Quand j'ai vu peser ce bétail, ce qui m'a frappé, c'est que nous ne tenons pas compte du coût de la production quand nous parlons du prix du marché. Si le prix du marché avait été de 10 cents la livre, celui qui a une génisse qui pousse

rapidement aurait réalisé un profit de $30 ou $40, tandis que le propriétaire d'un animal qui n'engraisse que de 50 livres n'aurait même pas pu verser le droit de paissance. D'autre part, si le propriétaire de la génisse maigre recevait $1 la livre pour cet accroissement, il ne recevrait guère plus que celui qui avait obtenu 20 cents la livre.

Le PRÉSIDENT: Nous avons le même problème en Saskatchewan: le cultivateur qui a des animaux maigres se plaint constamment que le prix est trop bas.

Le sénateur HORNER: A condition d'être bien nourries, même si elles n'engraissent pas rapidement, les génisses Holstein finissent par avoir un bon poids à trois ans et elles se vendent à un aussi bon prix au marché.

M. HALIBURTON: Il ne faudrait pas laisser croire aux propriétaires de Holsteins...

Le sénateur HORNER: Pour ma part, j'ai nourri des bouvillons Holsteins et j'ai réalisé des bénéfices, bien qu'ils ne m'aient pas coûté cher au moment de leur achat.

M. HALIBURTON: Il est généralement reconnu que des Holsteins ne commencent à engraisser que vers l'âge de trois ans, tandis que, dans un an, un bœuf à cornes courtes pèsera près de 1,000 livres, s'il est bien nourri.

Le sénateur STAMBAUGH: Il est impossible de vendre des Holsteins à titre de bouvillons et d'obtenir les meilleurs prix.

M. HALIBURTON: Vous avez raison.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Un grand problème existe dans le comté de Cumberland, où de vastes régions ne servent pas à la production du bœuf, comme elles pourraient le faire. Je ne comprends pas pourquoi les cultivateurs de ce comté n'augmentent pas leur production de bœuf, surtout depuis que les digues sont installées. On gaspille énormément de pâturage là.

M. HALIBURTON: Il y a encore une vaste superficie qui se gaspille.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Comment se fait-il que de jeunes cultivateurs ambitieux n'y soient pas allés pour la mise en valeur de cette région?

Le sénateur STAMBAUGH: Ils prennent probablement des emplois dans la ville.

M. HALIBURTON: Non, c'est que les vieux cultivateurs ne veulent pas vendre leurs terres. Il y a, en particulier, une route autour d'Amherst Point, où chaque cultivateur a quelques cents acres de marais qui ne sont pas cultivés. Il peut y avoir un cultivateur de 70 ans, mettons, qui était bon exploitant dans sa jeunesse. Mais, il refuse de vendre parce qu'il y a une bonne maison sur sa propriété et qu'il serait obligé de l'échanger contre une maison en ville. Il préfère demeurer sur la terre. Lorsqu'elles sont retenues, les terres ne sont pas mises en disponibilité avant très longtemps.

Le sénateur CAMERON: Quel est le pourcentage de terriens, sans compter ceux qui habitent les villages?

M. HALIBURTON: D'après le recensement, 23,000 personnes. Le recensement de 1956 donne 21,000. Le prochain recensement révélera probablement qu'il y a 18,000 ou 19,000 terres de trois acres ou plus, ce qui représente environ le sixième de la population de la province. Depuis que les routes sont pavées, le mode de vie a changé en Nouvelle-Écosse. Les maisons sont généralement construites maintenant le long de la route pavée, alors que les habitants travaillent à 20 ou 30 milles dans une ville ou dans un village. Je ne crois pas qu'on puisse les appeler des cultivateurs. Dans les régions éloignées, il y a une tendance générale à abandonner les terres. On construit des maisons près de la route pavée et on se rend au travail.

Le sénateur McGRAND: Avez-vous des détails concernant ces terres abandonnées? Vous avez dit que les cultivateurs délaissent les terres éloignées et qu'ils déménagent. Que fait-on des terres abandonnées du comté d'Inverness? Mabou se trouve dans le comté d'Inverness, n'est-ce pas?

M. HALIBURTON: Oui, monsieur.

Le sénateur McGRAND: Ce comté n'a plus que la moitié de la population qu'il avait il y a trente ans.

M. HALIBURTON: C'est exact.

Le sénateur McGRAND: Qu'advient-il des fermes abandonnées? Je suppose qu'elles font partie du pâturage.

M. HALIBURTON: Non. Les fermes abandonnées qu'on transforme en pâturages font partie d'une région qui a été abandonnée il y a près de cent ans, dans les montagnes. La sorte de ferme dont vous parlez se reboise. On n'a qu'à voyager dans le comté d'Inverness pour voir de l'épinette bordant la route. Il y a aussi des carrés où se trouvent de grandes épinettes: c'était autrefois une ferme.

Le sénateur McGRAND: Où prenez-vous les pâturages?

M. HALIBURTON: Nous ne les prenons pas entièrement des bois. Nous en obtenons un certain nombre en défrichant une partie de la région. Je ne comprends pas comment il se peut que le sol soit si bon. Le sol du plateau est très gras, très bon et le trèfle continue à pousser.

Le sénateur McGRAND: La terre n'est pas reboisée?

M. HALIBURTON: Non, monsieur.

Le sénateur CAMERON: Quelle hauteur a ce plateau dont vous parlez?

M. HALIBURTON: Environ 600 pieds.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce n'est pas très haut pour l'Alberta.

Le sénateur CAMERON: Il est difficile de comparer vos terres hautes avec les nôtres.

M. HALIBURTON: Cette hauteur de 600 pieds abrège la saison de pâturage d'un mois, par rapport aux vallées.

Le sénateur HORNER: Vous avez parlé, il y a un instant, des génisses à cornes courtes. Je songe aux Holsteins de Saskatoon. Par exemple, une génisse de marque Holstein qui n'est pas trop ventrue et qui a une bonne couche de gras se vendra 16 cents la livre, tandis qu'une grosse génisse qui a des bourrelets de gras se vendra 14 cents, c'est-à-dire 2 cents de moins que la Holstein parce qu'il y a trop de gras. Personne ne mange le gras de nos jours. J'ai déjà vu cela.

Le sénateur STAMBAUGH: Je ne croyais pas que cela se produisait en Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne les pâturages abandonnés, ces terres sont-elles propriété privée?

M. HALIBURTON: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Même si les propriétaires ne les habitent pas, ils continuent à verser les impôts et à les contrôler, n'est-ce pas?

M. HALIBURTON: Il serait intéressant de faire faire une étude du mode d'expansion. Dans certaines régions, la nôtre, par exemple, la région de la vallée de l'Annapolis, il n'y a pas beaucoup de fermes abandonnées. Les terres sont négligées pendant quelques années, mais un voisin les achète ensuite. Il y a vraiment peu de terres abandonnées.

Le sénateur McGRAND: Est-ce que l'amélioration du crédit aidera la situation en ce qui concerne les fermes qu'on est en train d'abandonner? L'amélioration du crédit aidera-t-elle à maintenir l'exploitation de ces fermes qui sont plutôt abandonnées?

M. HALIBURTON: L'amélioration du crédit permettra à un voisin d'acheter la propriété. C'est cela que nous esayons d'encourager.

Le sénateur MCGRAND: Et où va la personne déplacée?

M. HALIBURTON: Le procédé est très long. La personne déplacée, en toute probabilité, est morte et ensevelie. L'abandon se produit longtemps avant que les fils ne quittent la terre. Ils vont travailler ailleurs, dans l'industrie. Ils ont quitté la ferme et le père y demeure pendant toute sa vie. Peu à peu il devient trop âgé pour s'occuper de la terre, les bâtisses s'écroulent et, au moment de la mort du père, la terre ne sert à rien. A moins qu'un voisin ne puisse utiliser la terre, elle n'a pas beaucoup de valeur.

M. STUTT: De 1951 à 1956, le recensement indique une diminution de 12.5 p. 100 de fermes occupées. Cela porte à croire que les terres ne sont pas abandonnées, mais qu'elles sont employées à d'autres fins.

M. HALIBURTON: Non, elles ne sont pas employées à d'autres fins. Elles sont tout simplement abandonnées. Je crois que le taux d'abandon s'est accru de 1951 à 1956. Les conditions de travail dans l'industrie avaient été améliorées et cette situation a fait croître le taux d'abandon. C'est une des principales raisons de l'abandon des terres. Si on survole la province dans un petit avion et que l'on ne monte pas trop haut, on voit la situation très clairement. La plupart des fermes abandonnées sont éloignées des bonnes routes. Je me souviens d'un temps où nous avions cinq ou six fois la superficie cultivée que nous avons aujourd'hui en Nouvelle-Écosse. Il y a encore des régions où l'on trouve quelques fermes; mais, il y a vingt ans, peut-être une école existait à cet endroit. Maintenant il n'y a que deux fermes, alors on conduit les enfants jusqu'à une école voisine. D'ici dix ans, il n'y aura plus de fermes là, si l'on en juge par la tendance actuelle. Une petite collectivité située à quinze milles, mettons, de la grande route ne comporte que de petites fermes et il serait difficile de les réunir. Les vieux les habiteront, mais les jeunes ne le feront pas, surtout quand ils sont plus instruits et qu'ils sont mieux préparés pour obtenir un emploi en ville. Ils refusent d'y rester. C'est ce qui nous frappe en survolant la région. On voit les fermes vertes et bien aménagées le long des grandes routes et des rivières. Puis, dans les régions plus éloignées, on voit ces fermes négligées, les bâtisses écroulées et les arbustes qui poussent.

Mais, ce n'est pas toute l'histoire, car on peut aussi voyager dans nos bonnes régions agricoles, comme la vallée de la Shubenacadie et le long de la route de Truro, et voir des terres de 100 acres ou de 50 acres où de petites épinettes poussent. Cela indique que ces terres ne sont pas nécessairement abandonnées, mais qu'elles sont négligées. Il y a peut-être des personnes qui habitent la maison. Il y a peut-être deux maisons sur la ferme, où résident des cheminots ou des commis voyageurs. Ils habitent la maison, mais ils ont négligé la terre.

M. STUTT: La plupart aurait de bonnes terres, par surcroît.

M. HALIBURTON: La terre est vraiment bonne. Tout le sol est bon. Évidemment, on l'a peut-être malmené. La terre n'est plus féconde, peut-être, et aurait besoin de chaux.

Le sénateur MCDONALD: Au sujet de cette catégorie de ferme dans la vallée de la Shubenacadie, n'est-il pas vrai que des voisins pourraient acheter les terres et les cultiver mieux qu'elles ne l'étaient auparavant?

M. HALIBURTON: Oui, c'est vrai, mais cela prend beaucoup de temps.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il beaucoup de personnes qui veulent acheter des terres là-bas?

M. HALIBURTON: Oui, mais on constate de plus en plus qu'il est difficile d'être un pionnier et, de plus, les gens sont de moins en moins préparés à faire œuvre de pionnier. Une personne qui achète une vieille ferme, comme

la mienne, par exemple . . . Nous avons dû défricher la terre. C'est comme cela que j'ai monté ma propre ferme. Nous avons commencé avec des bœufs et nous avons enlevé les arbustes. D'ailleurs, nous le faisons encore. C'est le travail de toute une vie et personne ne veut le faire aujourd'hui. Un jeune homme, de nos jours, surtout si on lui ouvre un crédit, n'achètera pas cette ferme. Il est sage aussi, car il a alors la chance de faire de l'argent et de rembourser sa dette. D'autre part, s'il achète ce genre de ferme, dix ans s'écouleront avant qu'il ne puisse s'établir solidement.

Le sénateur BARBOUR: Y a-t-il beaucoup d'immigrants qui se cherchent des fermes là-bas?

M. HALIBURTON: Non, pas beaucoup. La plupart des colons qui ont réussi sont hollandais, mais ils préfèrent l'industrie laitière. En Nouvelle-Écosse, le prix du lait est aussi élevé que n'importe où au Canada et l'industrie laitière est très profitable. Ces Hollandais ne veulent pas acheter une ferme à moins qu'elle ne comporte un contrat pour le lait. Nous avons suffisamment de personnes de chez nous qui pourraient acheter ces fermes et nous nous demandons alors si la pratique actuelle est une bonne chose. Il faut ajouter, cependant, que ces Hollandais travaillent fort et qu'ils ont beaucoup de succès.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Ils font de bons citoyens.

M. HALIBURTON: Certainement.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous avez parlé des terres boisées et du fait que la plus grande partie de vos bois se compose d'épinettes. N'avez-vous pas éprouvé une certaine difficulté en raison des insectes qui attaquent et tuent les épinettes?

M. HALIBURTON: Cela s'est produit au Nouveau-Brunswick. Chez nous, nous en avons eu un peu, mais rien de comparable à ce qui s'est produit au Nouveau-Brunswick. Voulez-vous me permettre, monsieur le président, de parcourir rapidement le reste de l'exposé?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. HALIBURTON: Il est possible d'élargir les fermes individuelles grâce aux mêmes méthodes. Il serait bon d'envisager, dans un programme destiné à réadapter nos petites fermes en Nouvelle-Écosse, la possibilité de réaliser ces deux projets.

(8) On ne peut trop insister sur l'importance du capital pour améliorer la situation actuelle en ce qui concerne les petites fermes. Un grand nombre de problèmes auxquels nous devons faire face proviennent du manque de capital destiné à agrandir les fermes individuelles et, à moins de rendre possible cette expansion, le problème existera longtemps. Nous avons déjà indiqué la façon dont nous essayons d'améliorer la situation et nous prions le gouvernement fédéral de s'intéresser à la question.

(9) Nous apprécions de tout cœur l'aide donnée grâce à la ligne de conduite du gouvernement en matière agricole, comme la pierre à chaux et les clubs 4-H. A notre avis, ils sont très précieux pour notre industrie agricole.

La contribution financière apportée en raison de cette ligne de conduite n'est pas la seule raison de cette efficacité. Les accords pratiques conclus entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont beaucoup contribué à ce succès. Nous souhaitons que cette collaboration se continue lors de l'élaboration et de l'étude d'un programme d'utilisation des terres.

La meilleure façon de régler le problème de la petite ferme est de créer un organisme spécial qui serait chargé d'étudier les divers aspects du problème et d'élaborer une ligne de conduite qui permettrait d'effectuer les changements nécessaires. Les principales fonctions de cet organisme viseraient

l'expansion et la réadaptation. Un programme d'expansion pourrait peut-être être institué dans le Nord ou dans l'Est de la Nouvelle-Écosse, sur une base limitée, à titre d'essai. Cette expérience pourrait être sous l'égide du ministère fédéral de l'Agriculture et en collaboration avec les provinces. La Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, sous l'empire de laquelle on a terminé plusieurs programmes utiles dans les Maritimes, sans parler du succès remporté dans les provinces de l'Ouest, pourrait servir de modèle à cette expansion.

La première entreprise serait une étude sur l'utilisation des terres. A ce sujet, je songe à une juste appréciation des possibilités agricoles dans chaque région. L'estimation indiquerait s'il est possible ou non de changer l'agriculture de la région en question. L'étude devrait aussi indiquer comment divers changements pourraient être effectués dans une région donnée et au sein des organismes agricoles particuliers.

Une autre conséquence naturelle de cette étude serait évidemment le tracé de ces régions indiquant les parties qui doivent être affectées à l'industrie forestière, aux parcs nationaux, aux terrains de jeux, et ainsi de suite.

J'ose croire que notre exposé a apporté une contribution en vue du règlement du problème des petites fermes. Quand il s'agira de faire une étude plus minutieuse ou de prendre des mesures à cet égard, je vous assure que la province de la Nouvelle-Écosse sera très heureuse de vous accorder sa collaboration.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous eu, en Nouvelle-Écosse, une étude des sols?

M. HALIBURTON: Mais oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: C'était une étude complète, n'est-ce pas?

M. HALIBURTON: Oui. Cinq de nos comtés sont des comtés principalement agricoles et, dans les autres comtés, l'industrie agricole se trouve dans des régions isolées. Cela ajoute à notre problème des petites fermes, car c'est précisément dans ces régions que l'on trouve beaucoup de petites fermes.

Le PRÉSIDENT: Vous avez des régions bien définies où le problème des petites fermes existe?

M. HALIBURTON: Oui. Le comté de Cumberland est presque entièrement un comté agricole. Il existe, là aussi beaucoup de petites fermes, mais ce problème sera réglé à la longue par la force des lois économiques. Les petites fermes du comté de Cumberland ne seront pas abandonnées en permanence, tandis que celles qui se trouvent ailleurs le seront. Toutefois, il se peut qu'une étude révèle le fait qu'il vaut mieux les abandonner et utiliser les terres à des fins forestières.

Il y a une autre question, monsieur le président, que je voudrais signaler. Je me reporte encore à l'article qui a paru dans la revue *Business Horizons* afin de donner au Comité une idée des changements économiques de base qui suscitent ce rajustement agricole, ainsi qu'une idée de leur profondeur. C'est un problème universel. Nous nous sommes bornés à la Nouvelle-Écosse, mais le problème existe partout sur le continent nord-américain, bien que le problème des petites fermes s'applique à nous plus particulièrement. Le problème est imputable en partie au fait que la productivité aux États-Unis,—prenons le cas du blé d'Inde comme exemple,—est passée de 50 boisseaux par acre, en moyenne, jusqu'à 150 boisseaux par acre.

L'exemple est typique. Il est même possible de produire 200 boisseaux par acre de nouvelles variétés hybrides de blé d'Inde. Cela se produit en raison de conditions spéciales qui sont complètement hors de la portée du petit cultivateur. La méthode et la technique sont complètement mécaniques

et scientifiques, tandis que le petit cultivateur continue à produire 50 boisseaux par acre. Il a non seulement très peu de volume, mais il a aussi un faible rendement.

Le PRÉSIDENT: La concurrence est inouïe.

M. HALIBURTON: Nous parlions du bœuf. Le bœuf est une denrée qui n'a pas beaucoup changé. Le petit cultivateur commercial peut jouir d'une certaine mesure de sécurité quant au bœuf et au mouton, car le programme de base n'a pas beaucoup changé. Le mouton se nourrit de foin et d'herbe et le bétail aussi. Le mouton et le bœuf sont à peu près les mêmes qu'il y a cent ans, bien que certaines personnes prétendent que le bœuf n'est plus aussi bon. Mais, cela n'est pas vrai de tous les aspects de l'élevage du bétail. Prenons le cas des poulets à griller, comme exemple. Autrefois, il fallait 15 livres d'aliments et 15 semaines pour produire un poulet à griller de trois livres. De nos jours, grâce à la sélection de l'engeance, aux recherches en matière d'élevage pour donner plus de résistance à la maladie, aux recherches sur l'utilisation des pâturages et sur la transformation des protéines en viande, il est possible d'obtenir une livre de poulet à griller avec deux livres et demie d'aliments. Au lieu de 15 livres de grain et de 15 semaines d'alimentation, on peut maintenant produire un poulet à griller pesant 3 livres dans l'espace de 9 semaines avec 7 livres d'aliments. Cela veut dire qu'il nous coûte moins cher qu'à nos ancêtres de produire des poulets à griller, en raison de cette technique plus avancée. Dans une certaine mesure, la même chose est vraie de la production du porc, en raison des connaissances acquises sur la nutrition par nos spécialistes en production de bétail. Toutes ces choses sont à la portée des plus grands cultivateurs, mais il est difficile pour le petit cultivateur d'en profiter, à moins qu'il ne soit un administrateur exceptionnel. Ce qui veut dire qu'il fallait un ouvrier agricole, il y a 120 ans, pour quatre personnes, tandis qu'aujourd'hui le travail d'un ouvrier agricole peut assurer l'alimentation de 21 personnes.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez poser une question, sénateur McGrand?

Le sénateur MCGRAND: La question d'impôts est très importante partout. Du point de vue municipal, le problème des fermes abandonnées rend plus difficile la perception des impôts, n'est-ce pas?

M. HALIBURTON: Oui, monsieur. C'est un fardeau de plus pour les cultivateurs qui exploitent encore leurs terres. Voilà un de nos problèmes. La question des taxes municipales devrait être étroitement liée, surtout dans les provinces Maritimes. . .

M. HALIBURTON: Partout la situation devient affreuse. Nous ignorons où cela nous mènera, car les provinces ont déjà soustrait aux municipalités tout, excepté le fardeau de l'instruction. A l'heure actuelle, nous sommes au beau milieu d'une orgie de dépenses en matière d'instruction. Nous assurons maintenant le transport des enfants en autobus et, bien que cela ait des avantages, cela devient un fardeau pour la terre agricole, car la base d'imposition dans les municipalités de la Nouvelle-Écosse a toujours été la terre.

Le PRÉSIDENT: Dans votre exposé, vous dites que l'instruction plus poussée des jeunes hommes et des jeunes filles les amène naturellement aux villes et à abandonner la ferme. Ce qui veut dire que les cultivateurs se chargent des frais de leur instruction et qu'ils les voient ensuite partir.

Le sénateur MCGRAND: Il y a aussi le problème des fermes qui ne sont pas profitables ou qui sont en voie d'abandon. Le cultivateur atteint l'âge de 60 ans, les taxes sont élevées et il est porté à gaspiller le bois qui se trouve sur sa terre.

M. HALIBURTON: Nous ne considérons pas qu'à l'âge de 60 ans il songe à quitter la terre.

Le sénateur McGRAND: Peut-être alors à l'âge de 40 ou 45 ans, ou au moment où il songe à quitter la terre ou qu'il est forcé de la quitter par suite de circonstances difficiles. Il a tendance aussi à couper de plus en plus de bois jusqu'à ce que son boisé disparaisse. Le cultivateur quitte ensuite la terre, ce qui doit vous nuire dans la perception de vos taxes.

M. HALIBURTON: Vous venez de soulever un autre problème, celui de l'imposition des terres boisées. Si la taxe est trop élevée, le propriétaire coupe son bois.

Le sénateur McGRAND: Il coupe le bois et quitte la terre.

M. HALIBURTON: C'est cela.

Le sénateur CAMERON: Je voudrais soulever une question de procédure, monsieur le président. Le Comité étudie une question très importante et je crois qu'il serait utile que les membres de l'Ouest, mettons, examinent certains problèmes des Maritimes, du Québec et de l'Ontario, et que les membres des provinces Maritimes examinent ceux de l'Ouest. Permettez-moi de poser la question suivante au ministre. A supposer que cela puisse se faire,—et aucune décision n'a encore été prise à ce sujet,—je présume que nous pourrions compter sur la collaboration du ministère de l'Agriculture, ainsi que celle des Affaires municipales de la région en question, afin d'examiner sur place les fermes dont nous avons parlé. Cela pourrait peut-être se faire par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants ou par toute autre voie, n'est-ce pas?

M. HALIBURTON: J'en serais très heureux.

Le sénateur CAMERON: Je crois que cela donnerait au Comité une idée plus juste de la situation.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur BRADETTE: J'en ai une. Je crois que le ministre a parlé de la culture du tabac. L'industrie du tabac est-elle répandue en Nouvelle-Écosse?

M. HALIBURTON: Non. Nous avons fait des expériences dans ce domaine et elles ont été très satisfaisantes. Des personnes étaient venues de la région de l'Ontario où l'on cultive le tabac. Nous avons trouvé que le sol et la température chez nous sont propices à la culture du tabac et nous nous attendons que l'industrie du tabac s'y développera.

Sur ce, le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

CANADA
JAN 8 1960

Fascicule 9

SÉANCES DU MERCREDI 27 MAI 1959
ET DU JEUDI 28 MAI 1959

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Henri-J. Bois

TÉMOINS:

L'honorable Newton P. Steacy, ministre de l'Agriculture, Victoria (Colombie-Britannique), et M. Reginald D. Gilbert, sous-ministre de l'Agriculture, Fredericton (Nouveau-Brunswick).

Appendice "C"

Mémoire présenté par le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21311-6—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour	Golding	Pearson
Basha	Higgins	Power
Bois	Horner	Smith (*Kamloops*)
Boucher	Inman	Stambaugh
Bradette	Léger	Taylor (*Norfolk*)
Buchanan	Leonard	Taylor (*Westmorland*)
Cameron	MacDonald	Turgeon
Crerar	McDonald	Vaillancourt
Emerson	McGrand	Wall
Gladstone	Méthot	White—31.
	Molson	

(QUORUM 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MARDI 17 février 1959.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des terres au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadiennes et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à ordonner la production de dossiers et de documents, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des trois sessions précédentes soit déférée au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MACNEIL.

21311-6—1½

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 27 mai 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 8 heures du soir.

Présents: Les honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Golding, Higgins, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand, Molson, Pearson, Smith (*Kamloops*), Stambaugh et Taylor (*Westmorland*).

L'honorable sénateur Bois, vice-président, occupe le fauteuil présidentiel.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de ranvoi du mardi 17 février 1959.

L'honorable Newton P. Steacy, ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique témoigne et présente un mémoire qui est reproduit à l'appendice «C» du présent compte rendu.

A 10 heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain, le jeudi 28 mai 1959, à 10 heures et demie du matin.

JEUDI 28 mai 1959.

A 10 heures et demie du matin, le Comité reprend son travail.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*; Barbour, Basha, Bois, Boucher Bradette, Gladstone, Golding, Higgins, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand, Molson, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Westmorland*), Turgeon et Wall.

M. Reginald D. Gilbert, sous-ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, témoigne.

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 27 mai 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 8 heures du soir. Le sénateur Henri-C. Bois, vice-président, occupe le fauteuil présidentiel.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, la séance est ouverte. Je suis ici ce soir pour agir à titre de président, même si je ne sais pas très bien pourquoi, mais je serai très heureux de m'acquitter de cette tâche. J'ai le plaisir de vous présenter l'honorable Newton P. Steacy, ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique.

En votre nom je désire souhaiter la bienvenue à l'honorable M. Steacy; il peut être sûr que nous attendons avec hâte et intérêt ce qu'il aura à nous dire. Il a eu l'amabilité de préparer un résumé du mémoire très complet qui vous a été remis et qui formera l'appendice "C" du présent compte rendu.

Avant que M. Steacy nous présente son mémoire, je demanderais au secrétaire du Comité de bien vouloir donner lecture du rapport de la visite extraordinaire faite par les membres du Comité à la ferme sylvicole Harrington.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: "Conformément à l'avis de convocation, le vendredi 22 mai 1959 à 9 heures de la matinée, les membres suivants du Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada sont partis du Sénat pour se rendre de façon officieuse à la ferme sylvicole Harrington dans le comté d'Argenteuil, province de Québec, située à quelque 85 milles d'Ottawa, à titre d'invités de la *Canadian International Paper Company*.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, président, Bois, vice-président, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, Stambaugh et Taylor (*Westmorland*).

Aussi présent: L'honorable sénateur Aseltine, leader du gouvernement au Sénat.

Aussi présents: M. Ralph Stutt, conseiller du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada, et M. James D. MacDonald, secrétaire du même comité.

Vers 11 heures et demie du matin, le Comité a été reçu par les représentants suivants de la *Canadian International Paper Company:* Messieurs Vernon Johnson, président; F. A. Harrison, vice-président et administrateur des boisés; M. R. Wilson, directeur local; M. M. Putnam, forestier de division; G. D. Morrison, forestier de l'extension; J. Salm, surintendant de la ferme sylvicole Harrington; S. Wang, président de l'*Industrial Cellulose Research Limited*, et D. E. Read, directeur de l'*Industrial Cellulose Research Limited*.

Aussi présents: Messieurs A. Ozers, forestier particulier, Pointe-aux-Chênes (P.Q.); Alan Johnson, arboriculteur, Dalesville (P.Q.) et M. Graham, professeur, Arundel (P.Q.).

Le Comité a appris que la ferme sylvicole Harrington a été officiellement inaugurée le 5 juin 1952 et qu'elle comprend une superficie de 18,114 acres de terre montagneuse forestière des Laurentides de qualité moyenne, dont 13,970 acres appartiennent à la Couronne et 4,114 acres sont libres de toute servitude et que le rôle principal de la ferme sylvicole Harrington est de servir de territoire de démonstration en vue de l'utilisation rationnelle des terres.

Actuellement, il existe 20½ milles de routes permanentes et 11½ de chemins temporaires en hiver.

Après le déjeuner, le Comité a fait le tour de la ferme et son attention s'est particulièrement portée sur quelque 200 acres de terres agricoles de mauvaise qualité et à l'abandon qui avaient été remises en production grâce à la plantation de jeunes arbres, soit à la main, soit à la machine.

Un quart des 200 acres visitées sont strictement consacrées à des fins expérimentales, surtout aux plantations de différentes essences d'épinettes blanches, d'épicéa, de pin rouge, de pin gris, et de mélèze européen dont on étudie la croissance et le comportement dans ces conditions locales. Ces pousses sont des arbres ou des produits d'arbres d'origine connue. Chez les feuillus, seul le peuplier hybride à croissance rapide a fait l'objet de recherches. Des expériences de plantations ont été faites sur 54 lignées différentes dont les sept lignées les plus anciennes révèlent des différences marquées de croissance et de vigueur.

Après le déjeuner, le président, l'honorable sénateur Pearson, remercia le président de la *Canadian International Paper Company* de la démonstration donnée aux sénateurs par les dirigeants et le personnel de la *Canadian International Paper Company* et de l'excellente réception. Dans sa réponse, M. Johnson invita le Comité à se rendre à l'usine de la société à Gatineau, province de Québec.

Au cours de la soirée, le Comité assista à la projection de films en couleurs sur la conservation de la forêt au Canada.

Samedi matin, le 23 mai, le Comité a assisté à des opérations de coupe de bois, alors que des arbres ont été abattus, émondés, sortis de la forêt et coupés en billes de quatre pieds et chargés sur une plate-forme avant d'être transportés à l'usine. Après avoir assisté à cette opération, les membres du Comité se sont rendus sur un terrain de reboisement et ils ont assisté à la plantation d'arbres à la machine. Après le dîner, les membres du Comité ont repris la route vers Ottawa, où ils sont arrivés à 4 heures et demie."

Le VICE-PRÉSIDENT: J'inviterais maintenant l'honorable M. Steacy à nous adresser la parole.

L'honorable Newton P. Steacy, ministre de l'Agriculture de la province de la Colombie-Britannique:

Monsieur le président et messieurs les sénateurs, c'est en réalité un grand privilège que d'accepter votre aimable invitation à venir ici, de la Colombie-Britannique que l'on se plaît à reconnaître comme un don de Dieu à la géographie,—et je pense que le sénateur Smith partage mon opinion à ce sujet,—afin

de vous soumettre un mémoire se rapportant aux problèmes des petites fermes de la Colombie-Britannique.

Je vous ai apporté un mémoire bien détaillé et comprenant cartes et appendices que vous pourrez parcourir et qui vous donneront une idée de l'état de choses existant en Colombie-Britannique. Les 14 premières pages de ce mémoire volumineux donnent une description de la Colombie-Britannique et des conditions qui y règnent, telles que je les vois et les comprends. Vous aurez le temps pour le lire et vous renseigner sur nos problèmes. Les chapitres suivants du mémoire décrivent la situation qui existe dans la Colombie-Britannique; mais au lieu de prendre le temps de parcourir ces 56 pages, j'ai préparé un court résumé du mémoire dont vous avez tous un exemplaire, j'espère. C'est un résumé du mémoire plus volumineux et il suffira de quelques minutes pour le lire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le mémoire au complet sera imprimé en appendice et il sera disponible à tous les sénateurs qui pourront le lire et l'utiliser.

L'hon. M. STEACY: Si vous le permettez, monsieur le président, je vais vous donner lecture du résumé.

De façon générale, la Colombie-Britannique n'est pas considérée comme une province agricole. En proportion de son apport à l'économie provinciale, l'agriculture se classait en troisième place, en 1958, avec un revenu en espèces de $121,227,000, dépassée seulement par l'industrie forestière qui représente 570 millions et les mines, y compris la production pétrolière, qui s'élèvent à $153,900,000.

Topographie: La Colombie-Britannique possède un terrain accidenté et montagneux et une superficie limitée de terres propres à l'agriculture. Les premières pages du volumineux mémoire contiennent une description de sa topographie.

Superficie terrienne: La superficie totale de la province est de quelque 234 millions d'acres. On estime que la superficie actuellement en terres agricoles dépasse 4,700,000 acres dont un peu plus d'un million d'acres sont en culture. Les statistiques données à l'appendice B de ce mémoire contiennent des explications au sujet de ces chiffres.

Population: Cette superficie représentait .63 d'acre par personne en mars 1959, alors que la population était de 1,567,000 habitants.

La terre agricole en puissance qui attend d'être mise en valeur dépasse 4,600,000 acres, la plus grande partie située dans le centre de la Colombie-Britannique et dans la région de la rivière de la Paix.

L'appendice N décrit le climat et l'on a dit que la Colombie-Britannique compte dix régions climatiques différentes. Le mémoire en contient une description complète. En plusieurs régions, le climat est tellement agréable qu'une grande partie des gens se retirent ou cherchent de l'emploi en Colombie-Britannique.

L'irrigation est souhaitable ou essentielle aux cultures dans toutes les régions allant de Vanderhoof vers le sud, à cause de la basse précipitation durant la saison de croissance dans plusieurs districts. Au cas où vous l'ignoreriez, Vanderhoof est situé exactement au centre de la Colombie-Britannique, soit à quelque 72 milles à l'ouest de Prince-George.

Superficie irriguée: Il y en a 214,000 acres, soit plus de 21 p. 100 de toutes les terres en culture.

25 p. 100 des travaux d'irrigation se trouvent dans des districts organisés, le reste représentant des entreprises privées.

Les frais annuels sont de $15 à $25 l'acre, plus ou moins, selon les districts. On croit que 400,000 autres acres pourraient être irriguées.

Superficie endiguée et drainée: L'appendice C du mémoire principal indique que 250,000 acres des meilleures terres de la province,—25 p. 100 de toutes les terres en culture,—ont été amendées par l'endiguement et le drainage; elles se trouvent en majeure partie dans la vallée du Fraser. Les frais annuels s'élèvent jusqu'à $13 l'acre.

La topographie et la géographie situent plusieurs acres de production ou de production en puissance à de longues distances de l'important groupe de consommateurs établi dans la région métropolitaine de Vancouver, soit 70 p. 100 de la population de la province, et occasionnent des frais de transport considérables.

La Colombie-Britannique importe beaucoup de denrées agricoles.

La Colombie-Britannique est avantageusement située pour ce qui est de l'acheminement des denrées en provenance de l'Alberta, de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon, de la Californie et d'autres régions des États-Unis.

La Colombie-Britannique a 24,728 fermes. En 1956, 33.5 p. 100 avaient 10 acres ou moins. Elle compte également le poucentage le plus élevé du Canada en agriculteurs à temps partiel.

La Colombie-Britannique a les taux de salaires industriels les plus élevés au Canada. Les prix des produits agricoles ne permettent pas aux agriculteurs de rivaliser à armes égales pour obtenir du travail. C'est une des raisons qui ont amené la mécanisation considérable des fermes de la Colombie-Britannique.

Les placements de capitaux sur les fermes de la Colombie-Britannique s'élèvent à environ 500 millions. On estime ces placements à au moins $12,000 par travailleur agricole.

Facteurs déterminant la non-rentabilité des fermes en Colombie-Britannique

Les trois principaux facteurs sont: *a*) historiques, *b*) physiques et *c*) économiques.

Voici une autre explication: l'installation sur les fermes a suivi le commerce des fourrures, l'exploitation des mines, la coupe du bois et la pêche. La topographie a limité l'expansion complète de terres virtuellement bonnes et les régions propres aux fermes individuelles.

Au début, la médiocrité du transport faisait atteindre aux produits cultivés dans la région des prix très élevés, parfois fabuleux.

Cette situation a changé au fur et à mesure que les routes et les chemins de fer apportaient les denrées de régions où les frais de production étaient moins élevés.

La mise en valeur des fermes de dimensions raisonnables arrachées à la forêt et à la brousse est lente et dispendieuse.

Les frais de premier établissement et d'entretien des travaux d'irrigation, d'endiguement et de drainage, et les frais supplémentaires qu'entraîne la remise en état des systèmes qui se sont détériorés sérieusement dépassent maintenant les moyens financiers des districts intéressés et de la province.

Les frais de la remise en état des systèmes d'irrigation sont estimés à au moins 3 millions et demi de dollars et ceux des districts d'endiguement et de drainage, à 5 millions de dollars.

Il est nécessaire que les autorités fédérales reconnaissent l'existence du problème et accordent une aide financière.

L'établissement de nombreuses industries permanentes a provoqué une vive demande de la main-d'œuvre disponible à des salaires élevés.

Les progrès techniques de l'agriculture ont rendu moins capable de soutenir la concurrence, le cultivateur manquant de terre, de capitaux et de hardiesse.

Si nous allons plus loin, nous constatons que les facteurs suivants, de façon générale, influent sur l'ampleur et la persistence du problème dans notre province. L'ordre dans lequel ces facteurs sont énumérés n'est pas nécessairement significatif.

1. *a*) Fermes situées sur des terres pauvres ou impropres à la culture.
   b) Cultures et variétés semés dans des régions qui sont impropres à la culture ou trop pauvres pour donner une production satisfaisante: culture de récoltes ou de variétés qui ne trouvent pas de consommateurs.
2. La dimension et le genre de ferme.
3. Manque de fonds pour l'établissement et le fonctionnement.
4. Mauvaise administration de la terre, de la main-d'œuvre et du capital.
5. Manque de volonté et d'initiative pour apporter des améliorations.
6. Occasions d'emploi hors de la ferme ou manque de main-d'œuvre agricole.
7. Conflit ou concurrence entre l'aménagement urbain et l'aménagement rural.
8. *a*) Concurrence de la part des produits agricoles importés à des prix inférieurs au prix de revient de la production locale et souvent récoltés sur des terres en grande partie amendées au moyen de fonds fédéraux (fonds du gouvernement des États-Unis).
   b) L'intégration verticale aux États-Unis et dans l'Est du Canada a amené une production des denrées qui a bouleversé le marché de Vancouver.
9. Prix élevés de la terre agricole. Dans plusieurs régions, la terre est vendue non à des prix que l'on pourrait payer avec une production agricole, mais aux prix des lotissements destinés à des fins résidentielles et commerciales.
10. Manque de coopératives de vente solides.
11. Tarif-marchandises.

Dans l'intérieur surtout, de fortes gelées ont entraîné la perte de pommiers, poiriers, pêchers et abricotiers en 1949–1950 et, de nouveau en 1955, plusieurs arbres ont été détruits et la production de nombre d'autres a été grandement réduite; quelques arbres en sont même morts l'an dernier.

De même, les gelées de 1955 ont à peu près complètement ruiné les plants de fraises et de framboises de la vallée du Fraser.

Ces désastres ont contribué pour beaucoup à susciter le problème.

Étendue, signification et régionalisation du problème

Un bref exposé des circonstances qui règnent dans les différentes régions de la province indique que le problème est commun à toutes.

De 25 à 75 p. 100 du nombre total des fermes exploitées à plein temps sont atteintes.

En d'autres termes, une fois que les frais d'exploitation, les autres dépenses légitimes et les obligations contractuelles ont été acquittés, ces fermes ne procurent pas un revenu net suffisant pour assurer un niveau de vie raisonnable à l'agriculteur et à sa famille, encore moins un bénéfice.

Alors que certains agriculteurs traversent des difficultés sérieuses et que quelques-uns sont presque indigents, la majorité, dans la région où nous avons poursuivi notre enquête, appartient au groupe qui ne peut faire de réserves pour la dépréciation.

Cela n'est pas avantageux pour le pays.

La situation est pire en certaines régions que dans d'autres.

Alors que certains éléments sont communs à toutes les régions, chacune d'entre elles a des conditions qui influent sur la situation.

Propositions en vue d'améliorer la situation

(1) Aucune nouvelle terre ne devrait être occupée avant que l'on n'en ait terminé un relevé complet afin d'établir les types de sol, le climat, l'utilisation de la terre et les débouchés.

(2) Les fermes devraient être de dimensions suffisantes pour procurer un niveau de vie convenable d'après le genre de culture pratiqué.

(3) De l'aide fédérale destinée à la conservation de sols et de l'eau, en vue du défrichement des terres, de l'exécution de travaux d'irrigation, d'endiguement et de drainage et de l'amendement des terres.

(4) La loi sur le prêt agricole canadien devrait être modifiée de façon que les emprunteurs méritants obtiennent du crédit suivant un régime plus généreux et plus pratique qu'à l'heure actuelle. La surveillance sera nécessaire.

(5) Les recherches poursuivies par les organismes fédéraux et provinciaux devraient être grandement augmentées et il faudrait en établir la priorité à la suite de consultations avec les autorités régionales et provinciales. Ceci s'applique à la production, à la distribution et à l'organisation des marchés. Plus d'études économiques sont nécessaires.

(6) Des services suffisants de vulgarisation devraient être fournis. Il faudrait insister sur l'administration. En Colombie-Britannique, nous le faisons surtout par nos propres moyens.

(7) Les lignes de conduite des gouvernements fédéral et provincial au sujet de l'agriculture devraient être revisées et modifiées de façon à faire face aux conditions actuelles.

(8) Il faut accorder une protection suffisante à l'agriculture du Canada en recourant aux droits douaniers et aux droits à l'importation qui s'imposent.

(9) L'aide fédérale au transport des céréales de provende doit être continuée.

(10) Les coopératives agricoles devraient être encouragées et leur champ d'action élargi comme l'un des moyens de réduire toutes les influences contraires provenant de «l'intégration verticale» et de «l'exploitation agricole à forfait».

(11) On doit insister sur des denrées de qualité récoltées en quantité suffisante pour faire face aux demandes des consommateurs.

(12) Le tarif-marchandises ne doit pas être augmenté.

(13) Les gouvernements doivent envisager les nécessités du zonage afin d'éviter que de bonnes terres agricoles soient utilisées à des fins industrielles et résidentielles.

(14) Dans l'intérêt de l'agriculture et de l'économie en général, il est nécessaire que la situation de l'agriculteur qui possède une terre suffisante mais des revenus insuffisants soit étudiée de façon sérieuse et pratique.

(15) Lorsqu'il manifeste, comme c'est souvent le cas, de réelles possibilités d'avenir, il devrait recevoir l'aide et l'encouragement des ministères de l'agriculture grâce à des mesures gouvernementales, nouvelles au besoin, en vue d'améliorer sa situation.

(16) Si la chose est opportune, il devrait être déménagé dans une autre ferme; il faudrait songer à lui accorder l'aide de l'État.

(17) S'il n'est pas à sa place, on devrait l'encourager et l'aider à opter pour un domaine correspondant mieux à ses aptitudes. Là encore il faudrait compter sur l'aide fédérale et provinciale de plus d'une façon, c'est-à-dire de l'aide en vue de sa formation et de sa réadaptation.

(18) En de telles circonstances, un lopin de terre pourrait souvent être ajouté à une ferme contiguë afin d'en faire une exploitation plus rentable. Ici encore l'aide financière se révélerait nécessaire et le gouvernement devrait appliquer un programme approprié.

Nous ne devons pas oublier que la plupart des agriculteurs intéressés sont doués de grandes possibilités comme administrateurs, à condition de recevoir l'aide et l'orientation voulues.

Je ne parle pas de l'agriculteur à temps discontinu qui constituera toujours un problème différent que nous n'étudions pas ici. Pour conclure, il ne faudrait pas ménager les efforts en vue de conserver et de développer la ferme familiale, adaptée aux conditions d'aujourd'hui.

Voilà, monsieur le président, le résumé du mémoire que je vous présente.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je veux d'abord vous remercier, monsieur. Puis-je ajouter que je vous félicite pour deux raisons: le mémoire en lui-même est d'une grande valeur, si nous pouvons en juger d'après la lecture que vous en avez faite; deuxièmement, à la page 9, paragraphe 10, vous signalez quelque chose que j'attendais depuis longtemps:

> Les coopératives agricoles devraient être encouragées et leur champ d'action élargi comme l'un des moyens de réduire toutes les influences contraires provenant de «l'intégration verticale» et «de l'exploitation agricole à forfait». On peut maintenant poser des questions si on le désire.

Le sénateur HIGGINS: Comptez-vous plusieurs petites rivières en Colombie-Britannique, monsieur, ou seulement quelques rivières importantes?

L'honorable M. STEACY: Nous en avons quelques-unes qui sont importantes et plusieurs qui sont plus petites.

Le sénateur HIGGINS: Y avez-vous des fermes qui sont près des entreprises d'irrigation ou devez-vous y amener l'eau sur une grande distance?

L'honorable M. STEACY: Dans quelques régions nous devons acheminer l'eau sur une distance considérable et, en d'autres régions, les terres sont voisines des rivières. Dans le bassin du lac et du fleuve Okanagan, qui voisine la vallée, l'eau se trouve sur toute la longueur de la vallée. Dans le nord de la Colombie-Britannique, le Skeena est un fleuve important et le Fraser est un de nos plus considérables, soit 750 milles de long, arrosant la vallée dans toute sa longueur. De même, il y a abondamment d'eau dans le bassin du Columbia. Nos fleuves importants sont contigus à nos vallées.

Le sénateur HIGGINS: Quelle est la précipitation dans ces endroits?

L'honorable M. STEACY: A Vancouver, 60 pouces; à Kamloops elles est négligeable, je crois qu'elle est de 5 à 8 pouces; à Okanagan de 9 à 10 pouces; à Prince-Rupert 125 pouces; dans l'Île de Vancouver environ 30 pouces, à Caribou environ de 12 à 16 pouces; et le long de la ligne du chemin de fer du Pacifique-Canadien de 12 à 20 pouces; et dans la région de la rivière de la Paix, 16 pouces. Le long de la rivière de la Paix, il existe des gorges et des vallées profondes et le problème de l'eau y est très sérieux.

Le sénateur HIGGINS: Vous voulez dire que dans certaines vallées il ne tombe pas de pluie du tout? L'endroit que vous avez mentionné en indiquant environ 8 pouces est dans une vallée, je suppose?

L'honorable M. STEACY: C'est bien ça. Il n'y a aucune région où il ne tombe pas un peu de pluie.

Le sénateur STAMBAUGH: Quand vous dites que l'eau pose un problème dans la région de la rivière de la Paix, vous ne voulez pas dire, je suppose, que vous avez besoin d'eau à des fins d'irrigation, n'est-ce pas?

L'honorable M. STEACY: Durant certains mois de l'année, l'irrigation serait bien avantageuse pour les récoltes, mais de façon générale il existe une précipitation suffisante pour la culture mixte.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est parce que l'eau coule vers les puits qu'il n'y a pas d'eau disponible?

L'honorable M. STEACY: Oui, c'est bien ça. En vertu de notre programme de défrichement en Colombie-Britannique, que j'ai établi lors de la dernière session, nous avons prévu le creusage de puits destinés aux bestiaux et aux cultivateurs.

Le sénateur STAMBAUGH: Les fosses semblent être la méthode la plus fructueuse?

L'honorable M. STEACY: C'est exact, parce que la chute de la neige en hiver est très considérable et fournit une humidité suffisante pour les troupeaux, mais pas pour l'irrigation.

Le sénateur STAMBAUGH: Quelle est la proportion de ce que nous pourrions considérer comme une terre à culture mixte dans la région de la rivière de la Paix?

L'honorable M. STEACY: A l'heure actuelle, je dirais qu'elle est de 50 à 60 p. 100.

Le sénateur STAMBAUGH: Je suppose que la plus grande partie de celle qui se trouve dans les vallées des fleuves est mieux adaptée aux petits fruits et aux légumes; il n'y a pas beaucoup de culture de céréales dans la vallée du Fraser?

L'honorable M. STEACY: Non, la vallée du Fraser est absolument consacrée à la culture mixte, avec prédominance de la production laitière; mais on récolte beaucoup de pommes de terre, surtout dans la partie inférieure de la terre ferme, comme nous l'appelons, jusqu'à Chilliwack, à quelque 65 milles de Vancouver. Dans le cas des terres d'alluvion, l'irrigation augmenterait beaucoup la production du sol; et l'on y trouve une rivière qui, dépendant d'un plan métropolitain, pourrait être mieux utilisée pour la vallée du Fraser.

Le sénateur GOLDING: Qu'est-il advenu des lopins dont on s'était emparé au cours de la guerre? N'avaient-ils pas été achetés en vue de devenir des terres destinées aux anciens combattants?

L'honorable M. STEACY: Cela serait dans la région supérieure aussi loin que Harrison, à quelque 75 milles de la côte. Ces terres ont été prises par des gens désirant y vivre dans une demi-retraite, et qui possèdent quelques acres de terrain et deviennent agriculteurs à temps discontinu, tout en gagnant leur vie à Vancouver, et voyagent quelque 30 à 40 milles chaque jour entre les deux endroits; à l'exception de la région connue sous le nom de rive sud du Fraser et de Pitt Meadows, qui est consacrée à la culture mixte, l'on y récolte un peu de céréales; mais il s'agit surtout de culture mixte: produits laitiers, pommes de terre et d'autres plantes-racines.

Le sénateur GOLDING: Y a-t-il quelques Japonais qui sont retournés sur leur propriété?

L'honorable M. STEACY: Non, je ne crois pas qu'il y ait une douzaine de Japonais dans la vallée du Fraser aujourd'hui; elle est occupée par des Anglo-saxons, des Allemands et d'autres qui sont sur de petites propriétés. Malheureusement nous avons dû faire face au nématode qui détruit les fraisiers dans la région à petits fruits. Notre production de fraises en a été diminuée et nous avons dû nous orienter vers d'autres productions.

Le sénateur MCDONALD: De façon générale, où sont situées les petites fermes non rentables?

L'honorable M. STEACY: Je dirais que la plupart de celles qui nous donnent des inquiétudes sont situées dans les vallées à culture fruitière de l'Okanagan, dans la partie occidentale des Kootenays, dans l'île de Vancouver et dans certaines régions de la vallée du Fraser. C'est dans cette région que se trouvent les fermes non-rentables qui nous causent le plus d'inquiétude.

Le sénateur MCDONALD: Pouvez-vous convaincre quelques-uns de vendre afin d'agrandir leur ferme et les aider en les faisant bénéficier d'une administration agricole?

L'honorable M. STEACY: Nous nous y consacrons actuellement, monsieur le sénateur; nous cherchons à les convaincre de fusionner leurs fermes afin d'en faire des exploitations rentables. Mais, dans la région de Creston, dans les marécages, on trouve des terres amendées par le gouvernement provincial où l'on compte des propriétés de 150 à 200 acres; on s'y livre à la culture mixte, pommes de terre et plantes-racines; on y élève aussi quelques porcs, quelques bovins et on cultive un peu de céréales. Les récoltes poussent à la perfection au fond de la rivière, comme nous disons. Mais, sur les terres d'alluvion, les fermes fruitières de 40 à 50 acres ont été divisées en lots de 2 ou 3 acres.

Le sénateur McDONALD: S'agit-il de terres irriguées?

L'honorable M. STEACY: Oui, les terres d'alluvion irriguées.

Le sénateur McDONALD: Quelle en est la valeur?

L'honorable M. STEACY: La valeur réelle au point de vue de l'agriculture, ou ce que l'on en obtient? Qu'est-ce que vous voulez dire?

Le sénateur McDONALD: Je me demandais si ces gens-là étaient obligés de vendre?

L'honorable M. STEACY: La terre s'y vend en petits lots de $1,000 à $1,500 l'acre.

Le sénateur STAMBAUGH: Parlez-vous des terres amendées?

L'honorable M. STEACY: Non, c'est une autre affaire; ce sont des propriétés considérables qui ont été vendues à un prix d'environ $100 à $150 l'acre.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce un grand marais que l'on a asséché?

L'honorable M. STEACY: Non, on a jeté un barrage à une extrémité du lac et établi des digues avant de procéder au pompage.

Le sénateur McDONALD: Par quoi commenceriez-vous dans le cas de ce que vous considérez comme une ferme rentable?

L'honorable M. STEACY: Voilà, cela dépend de ce que vous voulez produire. Si vous désirez avoir des fraises et des framboises, qui peuvent pousser dans la région des Kootenays mais qui peuvent mieux pousser dans la partie inférieure de la terre ferme, on ne saurait s'arrêter à rien moins que des terres de 3 à 5 acres; et je ne pense pas qu'un producteur de pommes puisse se tirer d'affaire avec une ferme de moins de dix acres. Mais 40 acres constitueraient une meilleure ferme du point de vue de la rentabilité.

Une ferme de 20 à 40 acres serait rentable dans le cas des pommes. Dans le cas des moutons ou des bovins, la ferme ne saurait compter moins de cent acres.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Et la culture mixte dans cette région?

L'honorable M. STEACY: Nous croyons qu'aucune ferme consacrée à la culture mixte ne devrait avoir moins de 50 à 100 acres. Tout dépend évidemment du genre de production qui intéresse l'agriculteur.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Que vaudrait une ferme de grandeur moyenne dans cette région?

L'honorable M. STEACY: Voilà, tout récemment, 1,000 acres se sont vendues un million de dollars. Mais la terre se vend de $1,500 à $2,500 l'acre en revente. Du moins, c'est ce que l'on obtient pour la terre, mais au point de vue de l'agriculture c'est au delà de sa valeur.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Le niveau de vie a-t-il augmenté dans votre région au cours des dernières années?

L'honorable M. STEACY: Dans le cas de l'industrie laitière, oui. Dans la partie inférieure de la terre ferme, ceux qui se livrent à l'industrie laitière ont très bien réussi. Ils mécanisent leurs fermes et donnent à leurs animaux des fourrages ensilés, ce qui réduit le nombre d'acres qu'ils doivent posséder et permet d'accroître leur production. On peut dire du cultivateur dont le troupeau est d'environ 100 têtes qu'il a une exploitation profitable. L'exploitant pauvre s'élimine de lui-même à cause de ses médiocres méthodes de travail.

Le sénateur PEARSON: Où obtenez-vous la plus grande partie de votre fourrage?

L'honorable M. STEACY: Localement, il vient de la région de la rivière de la Paix, de l'Idaho et de Washington. Nous faisons venir du foin de Moses-Lake, dans l'État de Washington, à un prix variant de $15 à $22 la tonne. Si nous nous rendons dans la vallée de Creston, le prix du transport est d'environ $17 la tonne et nous ne pouvons pas en expédier vers la côte pour permettre aux expéditeurs de recouvrer leurs frais de production de ces envois, parce que le tarif-marchandises est prohibitif. Je demande à ces gens de se constituer des fermes d'engraissage et de donner à leurs animaux leurs propres céréales et leur propre foin; d'écouler cette provende en en nourrissant les bovins, les porcs et les moutons; de rendre leur exploitation profitable en faisant consommer leurs produits par leurs animaux.

Le sénateur STAMBAUGH: Cette prospérité dont vous parlez au sujet de l'industrie laitière de la vallée du Fraser ne dépend-elle pas en grande partie de ce que l'on se trouve dans la région de consommation de Vancouver?

L'honorable M. STEACY: C'est bien exact, il y a un marché à portée de la main. Nous y avons un Office du lait contrôlé par le gouvernement. Le prix est fixé par cet office et il repose sur les frais d'alimentation, de main d'œuvre et d'exploitation (et les distributeurs et les vendeurs doivent payer le prix fixé par l'Office du lait). Ils y font de bons bénéfices et sont très heureux.

Le sénateur STAMBAUGH: Je suppose qu'ils ne remporteraient pas de tels succès s'ils devaient transformer leur lait en beurre ou en fromage?

L'honorable M. STEACY: S'il s'agissait du fromage, ils feraient banqueroute. En Colombie-Britannique, nous ne pouvons pas fabriquer de beurre de façon payante, nous ne fabriquons pas de grandes quantités de beurre en Colombie-Britannique, nous l'importons d'Alberta et évidemment cela est profitable à l'Alberta.

Le sénateur STAMBAUGH: Mais, en réalité, c'est parce que l'industrie laitière approvisionne Vancouver qu'elle jouit de cette prospérité.

L'honorable M. STEACY: Non seulement Vancouver, mais la vallée de l'Okanagan. Savez-vous où se trouve la ville de Vernon? Bien, à quelques 15 ou 20 milles au sud se trouve ce que j'appelle le nord de l'Okanagan. Du point de vue économique, on ne devrait pas trouver un seul arbre fruitier au nord de Vernon et on devrait se contenter de culture mixte au nord jusqu'à Salmon-Arm. Toutes ces régions devraient se consacrer uniquement à l'industrie laitière et à la culture mixte, parce que ce district alimente en produits agricoles mixtes toute la vallée de l'Okanagan aussi bien que la région à l'ouest jusqu'à Kamloops.

Le sénateur STAMBAUGH: On y trouve une production importante de fruits, n'est-ce pas (faisant allusion au district de Salmon-Arm)?

L'honorable M. STEACY: Elle disparaît très rapidement. Salmon-Arm produisait de 250,000 à 450,000 caisses de pommes par année et, l'an dernier, on n'a produit que 100,000 boîtes, les producteurs ont dû fermer leurs entrepôts dans cette région. Ils s'intéressent davantage à la culture mixte et ils font bien.

Le sénateur PEARSON: Où se trouve votre région d'élevage de bovins de boucherie?

L'honorable M. STEACY: C'est dans la région de Kamloops et de Nicola-Merritt. Il y a aussi une autre section qui est bonne pour les bovins, quelques milles au nord de la ligne du Pacifique-Canadien, entre celle-ci et la ligne du National-Canadien, connue sous le nom de Cariboo et Chilcotin. La région de la rivière de de la Paix est bonne aussi pour la production des bovins.

Le sénateur PEARSON: Réussit-on dans cette région?

L'honorable M. STEACY: Très bien, on y pratique surtout l'élevage des bovins.

Le sénateur PEARSON: Les agriculteurs y cultivent-ils leur propre provende?

L'honorable M. STEACY: Non, seulement un peu. Dans les régions de Chilcotin et de Quesnel, de même qu'à Dog-Creek, on cultive un peu de provende.

Le sénateur PEARSON: Peut-on y faire venir de la provende de la région de la rivière de la Paix?

L'honorable M. STEACY: C'est ce que nous faisons. Les expéditions sont limitées à la production actuelle, mais on l'accroît.

Le sénateur PEARSON: Quelle sorte de sol trouve-t-on dans la région de la rivière de la Paix?

L'honorable M. STEACY: Cela dépend. Cela peut aller de la terre noire dégradée, au fond de la rivière, jusqu'à la terre brune dégradée et la terre de bois grise; on trouve aussi un peu de terre lessivée dans certaines régions.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): A propos de la formule, l'Office du lait fixe-t-il les prix en s'inspirant d'une formule exacte ou définie?

L'honorable M. STEACY: Oui, le prix repose sur le coût de la provende donné aux animaux, sur les frais d'exploitation de la ferme et tous les autres frais. Le prix est fixé chaque mois.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Chaque mois?

L'honorable M. STEACY: Oui, chaque mois. Le président et son Office établissent le prix. Nous partageons la Colombie-Britannique en plusieurs zones. Dans la région d'Okanagan-Kamloops, celle de la vallée du Fraser et celle de l'île de Vancouver, on touche environ $5.75 le cent pour le lait contenant 4 p. 100 de matière grasse et il a monté jusqu'à $6. Depuis quelque temps, il n'est pas descendu plus bas que $5.65 pour la qualité n° 1. Les prix subissent des écarts dans le cas du n° 2 et du n° 3. Le n° 1 est le lait nature vendu comme tel pour la consommation, le n° 2 sert à la fabrication et le n° 3 est ce que nous appelons l'excédent, qui peut être employé aux fins requises.

Le sénateur STAMBAUGH: Le n° 3 a-t-il la qualité de celui qui est employé pour fabriquer la crème glacée?

L'honorable M. STEACY: Oui, il peut l'être.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Les faits saillants du rapport McFee sont-ils contenus dans ce mémoire?

L'honorable M. STEACY: Oui et j'ai quelques exemplaires de ce rapport qui sont à la disposition du Comité.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): C'était un rapport très précieux.

L'honorable M. STEACY: C'était l'un des meilleurs rapports que nous ayons jamais eus. Il peut servir d'inspiration pour l'exploitation de tous les genres de fermes.

Le sénateur GOLDING: Je ne sais pas si j'ai bien compris tout ce que vous nous avez dit, mais pourriez-vous nous dire combien le consommateur paie la bouteille de lait?

L'honorable M. STEACY: Le lait contenant 3.5 p. 100 de matière grasse se détaille de 22c. à 24c. la pinte à Vancouver; à Victoria, c'est 23c. et 24c.; à Prince-Rupert, c'est 31c. et 32c. à cause du tarif-marchandises au nord et aussi à cause de la carence de lait dans cette région. Une quantité considérable de lait est expédiée de la région de Vancouver afin de suppléer à la production obtenue dans le nord.

Le sénateur GOLDING: On le paie 21c. la pinte dans ma région, dans l'ouest de l'Ontario.

L'honorable M. STEACY: Nous n'en vendons pas à ce prix. C'est du lait à 3.5 p. 100 qui est distribué aux consommateurs.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Le lait est-il vendu par l'Office ou des sociétés privées?

L'honorable M. STEACY: Le régime varie. Avant de répondre à cette question, je voudrais signaler qu'il y a un prix dans l'île de Vancouver, un autre prix dans les régions de l'Okanagan, d'Armstrong et de Vernon, de même qu'à Kamloops. On y paie un prix moins élevé à cause du prix inférieur de la provende. Je crois que le prix se situe entre $4.90 et $5.00 les cent livres pour le lait à 4 p. 100. Mais il repose sur les mêmes facteurs que le prix obtenu dans la partie inférieure de la terre ferme.

L'Office du lait n'a qu'une tâche à accomplir, c'est de fixer le prix versé au producteur. L'Office n'intervient pas dans le cas du prix exigé du consommateur; la concurrence s'en charge. L'Office du lait répartit le lait, suivant un régime de contingents, entre les vendeurs ou les distributeurs et ceux-ci achètent le lait des agriculteurs au prix fixé par l'Office.

A Vancouver, chose étrange, on ne compte que quatre distributeurs importants, c'est-à-dire *Palm Dairies*, *Richmond Dairies*, *Guernsey Distributors* et *Jersey Farms*. Il n'y a que deux producteurs-vendeurs dans la région de Vancouver. Mais dans l'île de Vancouver on retrouve les mêmes noms que j'ai mentionnés à titre de sociétés indépendantes, sans oublier 25 producteurs-vendeurs. Mais ils sont en train de se retirer rapidement des affaires et de s'intégrer sur le plan local aux distributeurs plus importants.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Puis-je poser une autre question? Dans le cas des petites propriétés, surtout dans la vallée de l'Okanagan, n'y a-t-il pas eu tendance à augmenter la superficie des terres au cours des dix dernières années?

L'honorable M. STEACY: Je ne le dirais pas. Nous y tendons, cependant, par l'entremise de la *Tree Fruits Ltd.* Dans la vallée de l'Okanagan, nous trouvons un mouvement coopératif, organisé par les producteurs eux-mêmes qui possèdent des coopératives et qui s'appelle *Tree Fruits Ltd.* L'exploitation est centralisée: tout est régi par les producteurs eux-mêmes, depuis la production jusqu'à la vente. Nous collaborons maintenant avec les horticulteurs en vue d'obtenir une fusion de leurs fermes non-rentables, afin de réduire les frais d'exploitation. En d'autres termes, nous désirons que des fermes de 4, 5 ou 10 acres ou même plus vastes emploient un seul pulvérisateur et le même matériel. Nous y avons réussi dans un district, celui de Renata, dans la région du lac Arrow, où la culture se limite aux cerises. Si nous réussissons à convaincre un groupe

d'acheter un seul pulvérisateur ou d'autre outillage, nous pourrons aider à diminuer leurs frais d'exploitation. Je ne crois pas qu'une ferme fruitière doive avoir moins de dix acres. Elle devrait au contraire compter de 30 à 40 acres, lorsqu'il s'agit de pommes, de pêches ou de poires. La culture des cerises peut réussir sur des propriétés plus petites, comme d'ailleurs celle des autres petits fruits.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Même avec une ferme de 10 acres, on pourrait difficilement se permettre d'acheter les appareils les plus coûteux.

L'honorable M. STEACY: Non, et si on le fait, on sera ruiné tôt ou tard. Des placements qui ne procurent pas de bénéfice ne peuvent qu'entraîner une perte financière.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je suis allé dans la vallée de l'Okanagan en 1950 et le petit propriétaire devait alors faire face au sérieux problème du coût de la terre à cause des prix démesurés qu'il devait payer.

L'honorable M. STEACY: C'est très vrai. Je me rappelle que l'on y a vendu des fermes jusqu'à $100 l'acre. Je me rappelle une ferme en particulier qui a été vendue à ce prix; le propriétaire y a construit une maison et a revendu le tout pour $15,000; elle a été revendue à $15,500, puis à $22,000 pour en venir à une dernière vente de $27,000. C'est de la pure folie.

Le sénateur HIGGINS: Qu'elle est la grandeur moyenne des fermes fruitières dans la vallée de l'Okanagan?

L'honorable M. STEACY: 53 p. 100 des fermes ont moins de 7 acres et 25 p. 100 ont moins de 10 acres.

Le sénateur HIGGINS: Vous êtes ministre de l'Agriculture depuis combien de temps?

L'honorable M. STEACY: Quatre ans.

Le sénateur HIGGINS: J'avais l'impression que vous aviez été ministre durant au moins 20 ans, à la rapidité avec laquelle vous répondez à nos questions.

L'honorable M. STEACY: Je me suis occupé d'agriculture toute ma vie.

M. STUTT: Le petit groupe comprend-il des fermes occupées aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

L'honorable M. STEACY: Pas beaucoup, mais je ne pourrais vous donner le chiffre au pied levé.

M. STUTT: Je me demandais s'il y en avait plusieurs dans ce groupe qui présentent un problème?

L'honorable M. STEACY: Il y en a quelques-uns dans le petit groupe, mais pas dans celui de 2½ à 5 acres. Je sais qu'il y en a sur les terres comptant plus de dix acres. Nous travaillons en étroite collaboration avec les fonctionnaires du Service des terres destinées aux anciens combattants et nous en recevons une grande assistance.

Nous tentons de convaincre tout ce groupe d'occuper des terres plus vastes, car autrement ils ne peuvent réussir. Quand la ferme fait vivre son agriculteur, c'est comme ça que les choses doivent se passer; mais, quand c'est à l'agriculteur de faire vivre la ferme, alors la situation devient ridicule.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): La province de la Colombie-Britannique a-t-elle une loi sur le prêt agricole ou une loi sur l'établissement agricole?

L'honorable M. STEACY: Non, nous n'avons pas de loi sur le prêt agricole. Cependant, l'an dernier, j'ai apporté une modification à notre loi sur le défrichement, c'est la seule chose que nous puissions faire en Colombie-Britannique. Jusqu'à il y a quatre ou cinq ans, notre régime était peu pratique: nous pouvions prêter $1,000 à un homme durant quatre ans à 5 p. 100. Je me rappelle que, quand j'étais jeune garçon, nous défrichions avec deux chevaux, mais aujourd'hui il s'agit d'opérations complètement mécanisées. Une année, on défriche, on empile les souches et, la troisième année, on les brûle. Si la saison est alors humide, on ne peut pas les brûler; il faut attendre la quatrième année et il ne reste plus d'argent.

J'ai changé cela. Nous pouvons maintenant prêter jusqu'à $5,000 à 4 p. 100 d'intérêt durant 20 ans et nous absorbons la différence de l'intérêt. Un nouvel agriculteur qui s'installe sur une terre n'aurait rien à rembourser durant trois ans sauf ses intérêts, mais un agriculteur déjà établi doit commencer à rembourser son prêt dès la première année. Il peut emprunter de $100 à $5,000 et il doit les rembourser dans les 20 ans. Cela est déduit de ses impôts. Je suis heureux de dire que nous recevons des demandes d'emprunts de $2,000 à $3,000 en vue de procéder au défrichement. C'est tout ce que nous faisons pour aider l'agriculteur à défricher en Colombie-Britannique. Nous aidons également à l'achat de reproducteurs mâles.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Quel est, d'après vous, le problème le plus important des agriculteurs en Colombie-Britannique? S'agit-il des petites propriétés?

L'honorable M. STEACY: C'est ce qui nous cause le plus de soucis. Si nous ne pouvons résoudre ce problème, ces gens vont se retirer des affaires afin d'éviter d'autres pertes.

Le sénateur MCGRAND: L'intégration verticale convient-elle à la Colombie-Britannique? Par ma deuxième question, je voudrais savoir si la Colombie-Britannique a de nombreuses fermes comprenant des boisés où l'agriculteur peut obtenir des revenus tout aussi bien que de la ferme?

L'honorable M. STEACY: Oui nous comptons plusieurs fermes qui ont des boisés.

Le sénateur MCGRAND: Quelle sorte de bois avez-vous là-bas?

L'honorable M. STEACY: Du cèdre, du sapin, de l'épinette, de la pruche et toutes les autres variétés de conifères.

Le sénateur MCGRAND: Dans quelle partie de la Colombie-Britannique les rencontrez-vous?

L'honorable M. STEACY: Partout, sauf dans les prairies, les plaines ou les régions découvertes.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous n'en trouvez pas beaucoup dans la région de la rivière de la Paix?

L'honorable M. STEACY: Oui, nous avons beaucoup de bois à pâte dans la région de la rivière de la Paix. Il y a quelques régions qui sont des prairies complètement défrichées, mais on y trouve abondamment d'épinettes dont nous pouvons faire une excellente pâte.

Quant à l'intégration verticale, je dirais que c'est un de nos problèmes en Colombie-Britannique, non pas que nous la pratiquons; mais c'est un système populaire aux Etats-Unis et dans l'Est du Canada qui nuit aux producteurs de

la Colombie-Britannique. D'après moi, l'intégration verticale entraîne un surplus de production et, en définitive, une perte pour les améliorations individuelles de nos agriculteurs. Certaines gens poussent l'agriculteur à recourir à l'argent des autres et celui-ci devient l'esclave de celui qui le lui a prêté. L'agriculteur perd alors son identité et il n'est plus la personne qui s'améliore de sa propre initiative. On l'oblige à recourir à la production en masse, le marché devient inondé et il se produit des surplus, comme la chose existe aux Etats-Unis. Alors les prix baissent.

L'an dernier, nous avons eu ce problème au sujet des volailles. Six wagonnées de poulets à griller sont arrivées de la Georgie à Vancouver et quarante-six wagonnées sont allées à San Francisco. Les financiers qui dirigeaient cette opération ont réalisé un profit considérable portant sur environ 80 p. 100 de la production et ils se sont débarrassés des 20 autres, alors que l'agriculteur était le perdant et que le marché était inondé. Nos éleveurs de volailles de Colombie-Britannique ont souffert des importations et des prix inférieurs aux frais de production.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Je désire poser une question. En page première du résumé de votre mémoire, vous dites:

> «En proportion de son rapport à l'économie provinciale, l'agriculture se classait en troisième place, en 1958, avec un revenu en espèces de $121,227,000, dépassée seulement par l'industrie forestière qui représente 570 millions et les mines, y compris la production pétrolière, qui s'élèvent à $153,900,000».

Combien de ce montant de $121,227,000 a été fourni par les coopératives?

L'honorable M. Steacy: L'industrie laitière de la vallée du Fraser est organisée en coopératives et, l'an dernier, notre industrie laitière a fait des affaires s'établissant à environ 32 millions. L'industrie fruitière de la vallée de l'Okanagan, qui est organisée en coopératives, a produit pour environ 17 millions. La production de bovins de boucherie a atteint environ 30 millions.

Le sénateur Stambaugh: Une très forte proportion de l'élevage des bovins de boucherie se fait-elle d'après le principe coopératif?

L'honorable M. Steacy: C'est coopératif et ce ne l'est pas. Ce n'est pas coopératif comme le sont les industries fruitière et laitière. Les éleveurs possèdent leur propres associations et s'en servent. Ils font des efforts concertés, mais ce n'est pas un régime coopératif de l'ampleur de celui des industries laitière et fruitière. Les producteurs sont des exploitants individuels. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Je vais insister un peu. Vos pommes de terre et ainsi de suite...

L'honorable M. Steacy: Oui, les légumes sont vendus par des offices de l'organisation du marché, qui sont des coopératives assujéties à la surveillance du gouvernement. Je parle seulement de mémoire, et je ne suis pas sûr de ce chiffre, mais je suis sûr des autres chiffres que je vous ai donnés; notre récolte de l'an dernier s'est élevée à 7 millions ou à peu près.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Je me rappelle qu'il y a quelques années vous aviez l'habitude de vous rendre aux réunions du Conseil national de l'industrie laitière. J'oublie pour le moment le nom du délégué qui représentait la Colombie-Britannique. Il est probablement à sa retraite maintenant, s'il vit encore. Il s'occupait beaucoup de l'industrie laitière.

L'honorable M. STEACY: S'agirait-il d'Alec Mercer?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Oui, c'est bien lui; vit-il encore?

L'honorable M. STEACY: Oui, il est bien vivant. C'est un chic type et un des piliers de l'industrie laitière.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): C'est certainement un des meilleurs. Ce que je voulais dire, cependant, c'est que lorsque vous, de la Colombie-Britannique, touchiez $3.50 le sac de 100 livres de pommes de terre, nous en recevions seulement 75c. et c'était à cause de votre méthode coopérative ou de votre office de l'organisation du marché.

L'honorable M. STEACY: Cela est vrai en partie, mais la main-d'œuvre y touchait de $12 à $15 par jour. Notre échelle de salaires en Colombie-Britannique est tellement plus élevée que n'importe où ailleurs au Canada qu'il en résulte des frais supérieurs. Vous ne pouvez trouver un employé de ferme, un manœuvre, à moins de $1.70 de l'heure pour du travail intermittent et ce, sur le marché du travail libre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si le distributeur achète le lait de l'agriculteur à $5.90 et qu'il le revend à 22c. ou 24c. la pinte, j'ai l'impression que le prix demandé au consommateur est trop bas.

L'honorable M. STEACY: Il est trop bas du point de vue du bénéfice; le prix actuel de détail suscite des difficultés financières à nos distributeurs.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Monsieur le président, je voudrais poser une seule autre question. Combien y a-t-il d'offices de l'organisation du marché en Colombie-Britannique?

L'honorable M. STEACY: Nous avons l'Office de l'organisation du marché des fruits de vergers, l'Office du lait et l'Office de l'organisation du marché des légumes et des plantes-racines.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Le dernier s'occupe des pommes de terre?

L'honorable M. STEACY: Oui, des pommes de terre, et de toutes les plantes-racines et de tous les légumes.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Le dernier que vous avez cité comprend-il deux offices distincts?

L'honorable M. STEACY: Oui, il y a l'Office de l'organisation du marché des légumes de l'intérieur et l'Office de l'organisation du marché des légumes de la côte. L'Office de l'intérieur prend livraison de tous les légumes récoltes à l'intérieur et l'Office de la côte, surtout des pommes de terre récoltées dans les régions côtières.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Vous êtes à l'échelon supérieur de votre gouvernement là-bas. Avez-vous constaté que les offices de l'organisation du marché sont une bonne chose ou non.

L'honorable M. STEACY: C'est une excellente chose; sans ces offices, il n'existerait que le chaos.

Le sénateur PEARSON: Je voudrais poser une question au sujet de l'appendice E contenu dans le mémoire. Exception faite des Kootenays est et ouest, vous indiquez une augmentation de population agricole presque partout. Tout est stable dans l'île de Vancouver, mais il y a augmentation partout ailleurs.

L'honorable M. STEACY: Oui.

Le sénateur PEARSON: D'autre part, la superficie de vos petites fermes diminue, c'est-à-dire celles d'une à quatre acres, tandis que les autres augmentent. Comment expliquez-vous cette augmentation de population et également cette augmentation de superficie des fermes?

L'honorable M. STEACY: C'est ce que j'ai expliqué, nous cherchons à encourager l'agrandissement des propriétés.

Le sénateur PEARSON: Je sais que vous cherchez à en agrandir la superficie. Vous devez mettre plus de terre en culture.

L'honorable M. STEACY: Oui, c'est ce que nous faisons.

Le sénateur PEARSON: Et votre population indique qu'il y a de l'argent à faire dans l'agriculture en Colombie-Britannique, autrement votre population n'augmenterait pas.

L'honorable M. STEACY: La vallée de l'Okanagan est la région où nous avons des difficultés avec les gens qui ne sont pas agriculteurs et qui s'y établissent. Ils croient que c'est là une belle place pour vivre, mais nous devons augmenter la production pour suffire à une province qui se développe et avoir des gens qui peuvent édifier des fermes rentables.

Le sénateur PEARSON: Oui, c'est le cas de la petite ferme à deux acres?

L'honorable M. STEACY: Oui, ces petites fermes non rentables.

Le sénateur PEARSON: Vous appelez ça une ferme, mais en réalité il s'agit d'une exploitation à temps discontinu?

L'honorable M. STEACY: Oui, mais je ne sais pas si nous allons réussir à tourner la difficulté autrement qu'en instruisant les gens de la nécessité de fermes rentables.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Combien de ces personnes installées sur ces petites fermes sont à leur retraite?

L'honorable M. STEACY: Je dirais de 30 à 40 p. 100.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous en avez beaucoup qui y viennent des Prairies, n'est-ce pas?

L'honorable M. STEACY: Oui, c'est vrai. Malheureusement, ce sont des banquiers ou des hommes d'affaires à la retraite qui ne distinguent pas un pêcher d'un abricotier; mais, parce que c'est un bel endroit où vivre, ils veulent venir s'y établir et leur activité nous cause des difficultés.

Le sénateur STAMBAUGH: Leur pension ne leur permet pas d'acheter autant qu'ils le pensaient?

L'honorable M. STEACY: Oui, et le dollar ne permet pas d'acheter autant qu'il le faisait quand on prenait une police d'assurance, mettons en 1921.

Le sénateur PEARSON: S'y adonne-t-on à l'arboriculture?

L'honorable M. STEACY: Ce domaine relève du ministère des Terres et Forêts et nous encourageons l'arboriculture. Les grands exploitants forestiers s'y intéressent beaucoup et aussi le ministère des Forêts. Le sénateur McGrand a posé des questions au sujet des boisés. Nous incitons ces gens à s'installer sur des terres où se trouvent suffisamment d'épinettes, de sapins ou de pruches,—ce sont les principales essences,—ce qui leur donne l'occasion de faire la coupe du bois sur leurs propres fermes et d'en retirer des bénéfices, en même temps qu'ils contribuent à défricher la terre à des fins agricoles.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): J'ai juste une autre question à poser et je suis désolé d'avoir à ennuyer le ministre . . .

L'honorable M. Steacy: Pourquoi pas vous, tout le monde le fait.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Je suis à l'extrémité est de la région d'où vous venez et notre récolte commerciale est celle des pommes de terre. Je désire vous poser une question directe: récoltez-vous assez de pommes de terre en Colombie-Britannique pour approvisionner votre propre marché?

L'honorable M. Steacy: Non, monsieur, nous n'en récoltons pas assez.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Alors vous importez une grande quantité de pommes de terre?

L'honorable M. Steacy: Oui, de Washington et de l'Idaho, de l'Alberta et un peu de l'Est du Canada.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Quel rôle l'Office de l'organisation du marché joue-t-il dans tout cela?

L'honorable M. Steacy: Bien voilà, nous pouvons écouler tout ce que nous produisons en Colombie-Britannique et, si nous augmentons notre production, nous espérons obtenir une protection douanière afin de forcer le prix américain, qui est inférieur au nôtre, à atteindre un niveau qui ne soit pas au-dessous de notre coût de production. Nous n'établissons pas de contrôle en vue d'empêcher les importations, mais nous voudrions que le prix se fonde sur le coût de notre production; autrement nos producteurs s'en trouveraient paralysés. Je peux vous donner un exemple de la façon dont les importations nous atteignent en Colombie-Britannique. Il existe une petite ville qui s'appelle Prince-Rupert et une autre qui s'appelle Kitimat, où l'on consomme un million de livres de pommes de terre par année et 68 p. 100 viennent des États-Unis. Nous avons encore beaucoup d'ouvrage à faire pour augmenter notre production et nous y travaillons, mais avec l'assistance du gouvernement fédéral nous prêtons de l'argent aux producteurs pour qu'ils construisent des entrepôts à pommes de terre, des endroits où ils les nettoient, les ensachent et les classent, atteignant la norme qu'elles doivent avoir. Cela nous aide à augmenter notre production. Nous avons cinq entrepôts à pommes de terre dans la province actuellement et deux autres sont en construction.

Notre division de l'horticulture collabore avec les producteurs et, au moyen d'engrais chimiques, nous sommes à augmenter notre production tout aussi bien que la superficie.

Le sénateur Taylor (*Westmorland*): Qu'estimez-vous être un bon rendement de pommes de terre dans la vallée du Fraser?

L'honorable M. Steacy: Je ne saurais répondre exactement à votre question. Il peut varier. Il change dans la partie de la province où on trouve trop d'humidité. Lorsqu'il y a juste assez d'humidité, le rendement en pommes de terre varie et dans les autres régions la production n'est pas tellement grande. Cela dépend entièrement des conditions locales.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Avez-vous déjà entendu parler d'un rendement de 600 boisseaux à l'acre?

L'honorable M. Steacy: Non.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Eh bien, nous avons un tel rendement dans l'Est.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): C'est ce qui permet aux producteurs de vendre à si bon marché les pommes de terres de l'Île du Prince-Édouard.

L'honorable M. STEACY: La variété y est aussi pour quelque chose. Si nous cultivions des Sebagos et des Green Mountains, nous serions peut-être en meilleure posture; mais nos gens se sont mis à cultiver les Netted Gems qui ne donnent peut-être pas un rendement aussi considérable que les autres variétés mais conviennent mieux aux sols de ces régions. Les camps de bûcherons et d'autres importants consommateurs de pommes de terre possèdent des épluchoirs. La machine les épluche, mais les pommes de terre doivent être lisses pour que la machine donne de bons résultats. On veut le genre de pommes de terre que nous cultivons.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Nous avons ces variétés de pommes de terre dans l'Est également.

L'honorable M. STEACY: Le rendement n'en est peut-être pas aussi fort que celui de vos variétés; mais, en Colombie-Britannique, on nous demande des pommes de terre qui peuvent servir à la fabrication des chips. Peut-être pourra-t-on utiliser d'autres variétés comme celles que vous avez mentionnées et j'ai confiance que le rendement en sera aussi bon que celui que vous avez cité en exemple.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Si je comprends bien, la meilleure pomme de terre est la Sebago. C'est une grosse pomme de terre.

L'honorable M. STEACY: Peut-être, nous ne la cultivons pas en Colombie-Britannique parce que nous constatons qu'elle ne convient pas à notre marché.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

L'honorable M. STEACY: Messieurs, je désirerais mentionner un programme auquel nous nous employons actuellement. Nous intensifions l'alimentation de nos bovins au moyen de matières ensilées et de granulés, particulièrement dans des enclos d'engraissement, ce qui se révèle très satisfaisant.

Le sénateur STAMBAUGH: De quoi vous servez-vous?

L'honorable M. STEACY: De luzerne, de brome, d'*Alta Sweet*, etc.

Le sénateur STAMBAUGH: Employez-vous beaucoup d'*Alta Sweet*?

L'honorable M. STEACY: Oui et une grande quantité de luzerne dans les régions élevées et sèches. Nous avons également une entreprise intéressante. Je crois que le sénateur Smith est au courant. Sénateur, connaissez-vous l'entreprise de Lillooet?

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Oui.

L'honorable M. STEACY: Nous avons 285 acres qui font partie d'un plan expérimental d'irrigation. La *British Columbia Electric Company* en a fait l'installation au coût de $265,000. On récolte trois moissons par année sur ces 285 acres. La première année nous y avions 50 bovins, la deuxième année nous en comptions 450 et, cette année, nous espérons atteindre 500. On les nourrit dans des enclos et ils n'en sortent pas, sauf pour aller à la case de parturition lorsqu'une vache doit mettre bas. Elle y séjourne un mois et retourne ensuite au grand enclos pour y demeurer.

Le sénateur STAMBAUGH: La nourriture consiste-t-elle surtout en luzerne?

L'honorable M. STEACY: Nous nous servons d'un mélange général d'herbes comprenant de la luzerne, du brome, de l'*Alta Sweet*, du maïs, etc.

Le sénateur STAMBAUGH: Employez-vous le tournesol?

L'honorable M. STEACY: Pas du tout. Nous nous servons de maïs. De fait, nous cultiverions de l'avoine plutôt que du tournesol. Nous constatons qu'elle donne de meilleurs résultats et qu'elle est plus profitable.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Y avez-vous de l'herbe toute l'année?

L'honorable M. STEACY: Pas à l'intérieur, mais nous en avons dans la vallée du Fraser, sauf peut-être pendant six à huit semaines.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): D'où je viens, nous avons six mois de neige.

L'honorable M. STEACY: Vous devriez déménager dans notre région.

Le sénateur HIGGINS: Y a-t-il beaucoup de personnes qui ne sont pas agriculteurs dans la vallée de l'Okanagan.

L'honorable M. STEACY: Oui, il y en a beaucoup. Je dirais que 25 p. 100 seulement des gens de cette région sont agriculteurs.

Le sénateur HIGGINS: Est-ce l'une des régions que vous avez mentionnées dans votre mémoire, où les gens vont vivre sans travailler?

L'honorable M. STEACY: Oui, ils y vont pour s'y retirer.

Le sénateur HIGGINS: Tout ce que j'en sais, c'est ce que j'ai entendu dire au sujet de la merveilleuse vallée de l'Okanagan.

L'honorable M. STEACY: C'est exact. C'est un beau pays au climat agréable. Il y fait un peu froid en hiver, mais on l'aime quand même parce que c'est une merveilleuse place où vivre. Ce qui nous cause des ennuis, ce sont les petites fermes. L'argent ne semble pas être un facteur important.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je voudrais poser une autre question. La pêche est-elle bonne dans cette région?

L'honorable M. STEACY: La meilleure au monde. Dans la partie nord de la province on trouve des truites arc-en-ciel pesant jusqu'à 27 ou 28 livres.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Steacy, au nom des membres de notre Comité, je désire vous remercier d'être venu ici ce soir et de nous avoir présenté ce remarquable mémoire. Grâce à vous, notre discussion a été très instructive.

Le Comité s'ajourne.

OTTAWA, jeudi 28 mai 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin, sous le présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, nous sommes en nombre et nous allons commencer la séance. Ce matin, nous avons la visite de M. Gilbert, sous-ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. Il me dit que l'honorable M. Sherwood désire exprimer son regret de ne pas pouvoir venir ici. Il aurait beaucoup aimé y être, mais il a envoyé à sa place M. Gilbert qui s'y connaît bien en agriculture et qui pourra le remplacer très bien. Je demanderais à M. Gilbert de nous donner ses titres de compétence et le reste, avant que nous commencions, afin que nous sachions exactement qui il est.

M. R. D. GILBERT (*sous-ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick*): Monsieur le président, messieurs les sénateurs, j'ai été élevé sur une ferme dans

le bas de la vallée du Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et après avoir terminé mes études secondaires j'ai fréquenté le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse où j'ai obtenu mon diplôme.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Très bien.

M. GILBERT: Oui, j'en suis très fier, sénateur McDonald. Ensuite, j'ai étudié au collège MacDonald où j'ai obtenu mon diplôme en 1935. Je suis alors passé au ministère de l'Agriculture du Canada où, pendant un an, je me suis livré à des recherches. En 1936, je devenais membre du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. A cette époque, il était sous la direction de l'un d'entre vous, le sénateur Taylor, de Westmorland. J'ai rempli les fonctions d'agronome de district dans deux régions de cette province de 1936 à 1944 et à titre de représentant agricole, puis en 1944 je suis devenu directeur de l'enseignement agricole dans cette province. En 1957 j'ai été nommé sous-ministre de l'Agriculture. Voici, messieurs, en résumé quelle a été ma carrière agricole.

Avant d'aborder le mémoire, dont on vous a remis des exemplaires, j'aimerais saisir cette occasion, monsieur le président et messieurs les sénateurs, pour vous dire que le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick apprécie cet avantage qui nous est donné de témoigner devant vous ce matin au sujet des petites fermes en fonction de l'utilisation des terres au Nouveau-Brunswick. Pour nous, c'est un problème très important et je peux vous assurer que nous envisageons avec beaucoup d'intérêt les discussions et les recommandations qui en résulteront. Après ces quelques mots, je voudrais me reporter au mémoire et le suivre d'assez près.

Au Nouveau-Brunswick, les petites fermes constituent un legs datant des premiers temps de la colonisation. A cette époque, le besoin de se suffire à soi-même obligeait presque chaque colon à s'installer sur un lopin de terre d'où tirer de quoi lui permettre de satisfaire à la plupart de ses besoins essentiels.

A cette époque, également, les cours d'eau constituaient les moyens les plus faciles de transport et il était inévitable que les premières terres défrichées fussent situées près ou à une distance commode des côtes, des cours d'eau et des lacs. Sauf lorsque les conditions naturelles rendaient la chose impossible, on défrichait ces terres sans trop tenir compte de leur convenance ou de leurs possibilités.

Ainsi, la terre a été divisée en lopins adaptés aux besoins de l'heure. Probablement qu'une terre de 100 acres constituait la ferme la plus commune. Le temps a démontré, dans la grande majorité des cas, que seulement une petite partie de chacune de ces 100 acres convenait à l'exploitation agricole. Néanmoins, il s'était établi un régime de division des terres et, chose non moins importante, une mentalité ou un objectif qui était la propriété. Dès le début il y a eu des exceptions remarquables et, depuis lors, des régions complètes ont pris un aspect différent; mais le penchant pour la petite ferme a continué d'être un élément important de la situation jusqu'à nos jours.

Il faut signaler, cependant, que durant bien des années la petite ferme n'a pas manqué de procurer un niveau de vie tout à fait satisfaisant. Lorsque la terre s'y prêtait et qu'il se créait des débouchés, on insistait sur l'agriculture. Une ferme contenant 35 ou 40 acres de terre en valeur devenait une entreprise importante, à laquelle suppléait habituellement, dans une certaine mesure, le revenu provenant du boisé de ferme ou du travail exécuté en dehors de la ferme. Là où les conditions agricoles étaient moins favorables, on cultivait moins d'acres et on s'adonnait plus intégralement à d'autres occupations, comme la

pêche et la coupe du bois, sur lesquelles on comptait davantage. Dans les deux cas, au cours de ces années et pendant les premières décennies de notre siècle, ces exploitations ont continué d'assurer un niveau de vie généralement comparable à celui qu'auraient atteint ces mêmes personnes si elles s'étaient livrées, ailleurs, à d'autres occupations.

Il n'y a pas de doute que cette situation a changé graduellement avant la seconde guerre mondiale. L'expansion industrielle et commerciale du Canada offrait d'autres occasions plus lucratives d'emploi. L'avènement de l'automobile, du téléphone et des appareils électriques a implanté dans les régions rurales un nouveau mode de vie, dont la conservation exigeait un revenu en espèces et des dépenses bien plus considérables qu'on n'y était habitué. L'expansion industrielle stimulée par la guerre a grandement activé et augmenté ces tendances. La mécanisation rapide de l'agriculture, aiguillonnée par le manque de main-d'œuvre et stimulée par les possibilités d'une plus grande efficacité de la production a fait augmenter les frais d'immobilisation, qu'on pouvait seulement se permettre en ayant une exploitation imposante et en produisant en grande quantité. La demande populaire en faveur de meilleurs moyens d'instruction et de meilleurs services publics en général a entraîné une augmentation des impôts. Il s'en est fallu de beaucoup que les prix agricoles suivent la tendance générale à la hausse. En d'autres termes, les marges de bénéfices se sont rétrécies et le seul moyen d'obtenir l'ensemble des revenus nécessaires pour faire face aux frais grandissants consistait à accroître le volume des denrées marchandes par ferme. Évidemment, les limites de la consommation ne permettaient pas à tous les cultivateurs d'alors d'adopter une telle ligne de conduite. De plus, dans beaucoup de fermes le manque de terre appropriée et l'insuffisance de capitaux ou de main-d'œuvre rendaient un tel programme impossible. Tour à tour beaucoup de petites fermes ont cessé d'être exploitées. D'après le recensement de 1941, il y avait 31,889 agriculteurs au Nouveau-Brunswick. Celui de 1956 rapportait 22,116 fermes, soit une diminution de 30.6 p. 100, dont une proportion insignifiante pouvait être attribuée aux différences de définitions employées dans les deux rapports. Au cours de la même période, il y a eu augmentation de l'étendue moyenne de terre en valeur par ferme. Cette augmentation a varié de 0 dans plusieurs comtés à 12 acres par ferme dans le comté où elle a été la plus forte. De façon générale, les augmentations moyennes les plus considérables se sont produites dans les régions agricoles réputées les meilleures.

Les petites fermes continuent d'exister partout dans la province, mais il y en a plus dans certaines régions que dans d'autres. Ainsi, le nord-est de la province, y compris la région du comté de Restigouche le long de la baie des Chaleurs, le comté de Gloucester, le comté de Northumberland et le comté de Kent, au nord de la rivière Richibouctou, est une région où la moyenne de terre en valeur est d'environ 20 acres par ferme. Dans le comté de Carleton, d'autre part, les fermes ont une moyenne d'environ 89 acres en valeur. Les comtés de Westmorland, d'Albert, de Kings, de Victoria et de Madawaska, ainsi que le sud du comté de Kent de même que la région de Saint-Quentin-Kedgwick du comté de Restigouche ont des moyennes d'environ 50 à 60 acres, tandis que la moyenne de terre en valeur par ferme varie de 30 à 40 acres dans les autres comtés. Nous fournissons ces données en nous rendant parfaitement compte que les acres de terre en valeur et l'importance ou l'ampleur des travaux agricoles ne sont pas nécessairement synonymes. Cependant, comme l'agriculture se pratique généralement au Nouveau-Brunswick, le premier élément constitue un critère assez exact de l'autre.

Ces moyennes de terre en valeur indiquent, surtout en certaines parties de la province, que les occupants de beaucoup de petites fermes productives se tirent toujours d'affaire, lorsqu'on tient compte comme il se doit du fort supplément de revenu provenant de la forêt ou des pêcheries. L'insuffisance de certains produits agricoles, dans la province, notamment de viandes et de produits de la basse-cour, crée plus d'occasions d'y accroître la production qu'il n'en existe en certaines parties du continent, parce que l'on doit faire face à des surplus considérables de divers produits agricoles. La pleine exploitation de ces possibilités constitue un objectif judicieux et raisonnable. Même dans ce cas, les autres rectifications nécessaires ne peuvent guère s'accomplir par la seule expansion. Dans une certaine mesure il faut transférer d'autres occupants à d'autres occupations, afin de permettre l'agrandissement nécessaire des fermes qui restent.

Le progrès remarquable de ces transferts au cours des 15 dernières années, accéléré seulement par l'existence d'occasions d'emplois, nous fonde à espérer qu'ils continueront dans la même voie jusqu'à ce que l'équilibre voulu soit atteint, si on peut maintenir à peu près les mêmes conditions.

C'est un peu en pensant à tout cela que le gouvernement du Nouveau-Brunswick encourage activement l'établissement d'industries, grandes et petites, par l'entremise de son ministère de l'Industrie et du Développement économique, par l'intermédiaire d'une société de la Couronne récemment créée à cette fin et aussi en faisant appel au programme de production d'énergie électrique auquel le gouvernement du Canada apporte une aide considérable. Cette expansion industrielle est d'une importance vitale, puisque non seulement elle offre des occasions d'emplois à ceux qui ont abandonné l'agriculture, mais en même temps elle augmente le nombre des consommateurs qui créent de nouveaux débouchés domestiques pour ceux qui restent sur la terre.

Dans quelques régions de la province, l'exploitation des petites fermes, jointe au travail saisonnier fourni par l'exploitation forestière ou la coupe du bois à pâte, a permis à de nombreuses familles de vivre de façon satisfaisante au cours des années. Il ne semble pas y avoir de raison de ne pouvoir continuer ainsi à l'avenir, si les méthodes agricoles sont adaptées aux conditions d'aujourd'hui et pourvu que les exploitants forestiers et les fabricants de pâte de bois réussissent jusqu'à un certain point à stabiliser le revenu de ces gens en minimisant les grandes fluctuations périodiques des prix et de la demande de matières premières qui ont caractérisé ces industries dans le passé. Si l'on n'y réussit pas, ces gens devront nécessairement, à la longue, chercher des emplois qui procurent des revenus moins variables. On peut dire la même chose de la pêche et des efforts qui sont tentés actuellement sous la direction des gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick en vue d'améliorer et de stabiliser cette industrie.

Le rôle du boisé dans l'économie agricole en général a été réapprécié, particulièrement dans les régions où l'on trouve surtout des petites fermes. On commence à constater que l'augmentation nécessaire des opérations et du revenu peut être obtenue en améliorant et en agrandissant le boisé de ferme, de même qu'en accélérant l'activité agricole traditionnelle. En d'autres termes, les arbres en viennent à être reconnus comme des produits agricoles. L'Université du Nouveau-Brunswick, le ministère des Terres et des Mines, le ministère de l'Agriculture et l'Association forestière du Canada (section du Nouveau-Brunswick) ont lancé un programme conjoint de travaux de vulgarisation sur la sylviculture agricole. Sous la direction du forestier de l'Université, ce programme englobe deux domaines principaux: premièrement, travail de formation

et de démonstration sur la gestion générale du boisé ou l'«arboriculture» et, deuxièmement, travail semblable orienté vers la production des arbres de Noël et attention spéciale aux méthodes capables d'améliorer les peuplements naturels de sapins baumiers à cette fin. On étudie des projets de plantations d'arbres de Noël et on appuyé une entreprise privée visant à produire des plants de pépinières à cette fin et à des fins de reboisement en général. Destiné tout particulièrement aux régions agricoles de moindre importance, ce programme apportera la direction et l'aide nécessaires à l'établissement de fermes dont la production sera rentable.

Pour ce qui est de l'intensification de l'activité agricole traditionnelle on favorise et encourage de plus en plus les productions les mieux adaptées aux conditions locales de sol et de climat et qui, en conséquence, peuvent être obtenues et vendues à des prix de concurrence. On favorise l'emploi d'appareils, de matériaux et de techniques de production les plus modernes, en accordant l'attention voulue aux débouchés et aux méthodes de vente qui se révéleront les plus satisfaisants pour les gros et les petits cultivateurs. De façon générale, les rectifications apportées jusqu'ici dans le domaine agricole tendent à la spécialisation dans une ou deux sortes de production sur la ferme individuelle, mais d'habitude on continue à s'occuper de plusieurs productions de moindre importance. Ce régime permet de réaliser l'expansion nécessaire des activités et exige le minimum de main-d'œuvre et de capitaux. S'il tend à rétrécir les fondements de l'entreprise, il rétrécit également le domaine où il est nécessaire de posséder une habileté spéciale pour réussir. En d'autres termes, ce mode d'expansion des fermes du Nouveau-Brunswick continuera vraisemblablement d'être général.

Au cours de cette difficile période de transition, il faut rendre hommage au ministère de l'Agriculture du Canada,—sous son ancienne comme sa présente appellation,—pour l'aide constante qu'il a accordée à l'industrie au moyen de son programme de stabilisation agricole. Par suite, les agriculteurs ont pu avec une certaine confiance apporter les modifications nécessaires dans chacune de leur sphère d'activité. Satisfait du rôle joué par ce programme, le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick est convaincu qu'il devrait se poursuivre sous une forme quelconque au moins tant que la période des principales adaptations ne sera pas terminée. En outre, notre ministère appuie les principes récemment énoncés par le ministre fédéral de l'Agriculture et selon lesquels une telle aide doit être accordée seulement aux cultivateurs de bonne foi et dispensée de façon à permettre au prix de détail des denrées, au besoin, d'atteindre un niveau qui encourage la consommation.

Au cours des dernières années, l'activité accrue de la Commission d'établissement sur la ferme du Nouveau-Brunswick a été en grande partie le résultat des efforts que les petits agriculteurs à temps continu ont déployés afin d'accroître la portée de leurs opérations. En d'autres termes, bien des achats ont servi à acquérir une ferme abandonnée en vue d'augmenter la superficie d'une entreprise déjà établie. Pour faire face à cette situation d'une façon plus rationnelle en fonction des valeurs d'aujourd'hui, la Commission, il y a trois ans, a porté les prix maximums pour chaque ferme de $6,000 à $10,000 ou à $15,000, dans le cas d'une société. Ainsi, pour être de son temps, elle a aidé les cultivateurs à se procurer des fermes indépendantes plus grandes et mieux aménagées ou à agrandir leurs terres.

Les cultivateurs ont souvent dit que l'insuffisance du crédit nécessaire au financement de l'expansion ou des améliorations désirées leur imposait des

restrictions. La loi fédérale sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été d'un grand secours dans le cas des prêts à court terme. De même, on a eu peu recours à la Commission du prêt agricole canadien mais beaucoup d'agriculteurs du Nouveau-Brunswick ont trouvé que les conditions qu'elle posait étaient trop rigoureuses pour qu'ils puissent y satisfaire. En particulier, on n'a guère tenu compte du boisé comme source de revenu annuel possible ou comme facteur important dans l'appréciation de la solidité de l'exploitation dans son ensemble. A la suite des observations formulées par notre province et d'autres également, le gouvernement du Canada a entrepris une nouvelle étude de la situation du crédit agricole dans son ensemble. Comme cette revision se poursuit et qu'on a promis d'agir prochainement, nous avons confiance que le programme s'appliquera mieux aux conditions régnant au Nouveau-Brunswick et, par suite, nous aidera plus efficacement à réaliser les améliorations agricoles nécessaires qu'il reste à apporter.

Dans ce mémoire, nous avons cherché à présenter succinctement l'historique des petites fermes au Nouveau-Brunswick, à mentionner les effets qu'ont exercés sur elles les conditions changeantes, de même que quelques-unes des mesures et quelques-uns des organimes qui ont joué un certain rôle en favorisant les rectifications qui ont eu lieu jusqu'à aujourd'hui.

La rapidité et la facilité avec lesquelles les améliorations se sont produites depuis 1941 poussent à croire qu'en exécutant rigoureusement tous les articles du programme d'aide et leurs suppléments ou modifications déjà apportés ou sur le point de l'être, et dont on vient de faire état, on ne manquera pas d'accuser des progrès continus jusqu'à ce que le point d'équilibre nécessaire soit atteint. Si le programme est insuffisant à un ou plusieurs égards ou qu'on en retarde outre mesure la réalisation, il faudra alors songer à un autre programme en vue de terminer les rectifications désirables. De toute façon, avant que la question soit considérée comme vidée, il sera essentiel de s'assurer que nulle part, simplement faute de ressources matérielles ou financières, il n'existe de populations éparses dans des agglomérations isolées où il est trop difficile et trop coûteux d'assurer des services appropriés.

En terminant, peut-être pourrions-nous résumer de la façon suivante les lignes de conduite à adopter en vue de stimuler l'adaptation et l'essor constant de l'agriculture au Nouveau-Brunswick:

1. Établir le plus d'industries possible en vue d'absorber les personnes déplacées de leur ferme et de constituer une population locale de consommateurs. L'expansion de l'industrie touristique constitue une possibilité importante et connexe.

2. Insister de façon spéciale sur les sortes de productions agricoles auxquelles conviennent tout particulièrement le sol et le climat ou dont il y a insuffisance dans la région.

3. Améliorer et mettre en valeur le boisé de ferme en tant que source supplémentaire de revenu annuel, surtout dans les régions agricoles moins favorisées.

4. Encourager, perfectionner et stabiliser, lorsque la situation l'exige et que les circonstances le permettent, les deux phases des entreprises mixtes comme l'agriculture et l'exploitation forestière, l'agriculture et la coupe du bois à pâte, l'agriculture et la pêche. Cela est important si l'on veut conserver une main-d'œuvre saisonnière dont dépendent largement ces industries connexes et,

de même, si l'on veut que ces entreprises mixtes permettent à de nombreuses familles de vivre de façon satisfaisante.

5. Appliquer un plan de crédit agricole plus conforme aux conditions qui existent au Nouveau-Brunswick.

6. Accorder l'attention voulue aux débouchés, aux normes de qualité, aux méthodes d'emballage, de préparation et d'écoulement.

7. Faire effectuer le plus tôt possible l'étude projetée du tarif-marchandise par une Commission royale et rectifier ce tarif au besoin, afin d'encourager les régions éloignées du Canada à se développer de façon satisfaisante et raisonnable par rapport à la région centrale très industrialisée du pays.

L'exécution vigoureuse d'un programme de ce genre assurera l'aide nécessaire à l'amélioration et à l'expansion continues des petites fermes, au point de procurer un moyen de subsistance conforme à notre époque et de demeurer ainsi à l'avenir, comme elles l'étaient dans le passé, un important élément de la vie sociale et économique du Nouveau-Brunswick.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Gilbert. C'était là un mémoire très intéressant, précis et bien au point. Si des sénateurs ont des questions à poser, je suis sûr que M. Gilbert se fera un plaisir d'y répondre.

Pour commencer, puis-je poser une question au sujet du crédit agricole? Que voulez-vous dire lorsque vous signalez que le crédit agricole devrait être plus pratique?

M. GILBERT: Nous croyons qu'un régime de crédit agricole plus pratique pour le Canada serait assez souple pour tenir compte de toutes les conditions particulières et serait plus généreux, par exemple, à l'égard des boisés de ferme et d'autres biens agricoles. En d'autres termes, le cultivateur qui a un bon boisé de ferme peut difficilement obtenir le crédit nécessaire de la Commission du prêt agricole canadien.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): N'est-il pas vrai, monsieur Gilbert, qu'en vertu des règlements la Commission du prêt agricole canadien ne tient pas compte de l'élément d'actif que représente le boisé de ferme? Elle tient compte seulement de la production réelle de la terre, même si le cultivateur a peut-être un quart de million de pieds de bois. Dans l'évaluation de la ferme, elle n'accorde aucune importance au boisé.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est vrai dans tous les cas.

M. GILBERT: C'est là une question très importante pour nous. Dans notre province, nous avons de 2 à 2¼ millions d'acres de boisés de ferme.

Le PRÉSIDENT: Détenues par des agriculteurs individuels?

M. GILBERT: Détenues par des agriculteurs individuels.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Puis-je demander à M. Gilbert quelles mesures son ministère a prises à la suite des constations faites par la commission du ministère de la Nouvelle-Écosse qui a étudié le crédit? Je me suis particulièrement demandé ce qu'il était advenu de sa proposition prévoyant l'établissement d'un régime fédéral-provincial de prêts, auquel le gouvernement fédéral fournirait peut-être 75 p. 100 et la province 25 p. 100, puisque les autorités provinciales sont plus près des agriculteurs et comprennent mieux leurs problèmes que les autorités fédérales?

M. GILBERT: Au sujet de ce rapport dont vous parlez, monsieur, et dans lequel on propose que le gouvernement fédéral fournisse 75 p. 100 et la province

verse 25 p. 100, en plus de se charger de la perception et de l'administration, il y a plusieurs points sur lesquels nous ne nous accordons pas entièrement. Nous sommes très heureux de collaborer de toutes les manières possibles au sujet du crédit agricole, mais je ne crois pas que nous puissions accepter intégralement certains points du rapport. Je ne suis pas d'avis que l'administration et la perception doivent être entièrement confiées à la province.

Le sénateur BARBOUR: Monsieur Gilbert, un jeune agriculteur qui, mettons, vendrait sa ferme au Nouveau-Brunswick et réaliserait $1,500 pourrait s'en aller en Ontario ou dans une autre province et financer une maison; et le gouvernement lui prêterait jusqu'à $12,000 sur cette maison et il n'aurait qu'à y engager $1,500. Quelle aide peut obtenir de la Commission du prêt agricole un jeune cultivateur ayant $1,500?

M. GILBERT: Au Nouveau-Brunswick, la Commission du prêt agricole prête jusqu'à $10,000 à un particulier. Il doit verser $2,500 ou 25 p. 100, ce qui veut dire que, dans le cas de votre cultivateur qui possède $1,500, on lui avancerait jusqu'à $6,000.

Le sénateur BARBOUR: On ne favorise pas l'agriculteur alors? On favorise ceux qui laissent la ferme. Il peut obtenir plus de crédit s'il n'est pas cultivateur que s'il l'est?

M. GILBERT: Je parle seulement de celui qui désire acheter une ferme. La Commission du prêt agricole du Nouveau-Brunswick exige un versement initial de 25 p. 100.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): La loi prévoit-elle encore que, si un cultivateur a, par exemple, beaucoup de machines et de bestiaux, ces biens sont considérés comme une partie du versement initial?

M. GILBERT: Non. Je crois que la ferme est estimée d'après sa valeur globale.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Autrefois, s'il n'y avait pas de machines ni de bestiaux sur la terre, l'agriculteur devait fournir les 25 p. 100; mais, s'il possédait des machines et s'il avait des bestiaux en quantité considérable, il pouvait réduire les 25 p. 100 à 10 ou 15 p. 100. Cette disposition existe-t-elle encore?

M. GILBERT: Oui et, en vertu de cette disposition, l'agriculteur peut recevoir, comme je l'ai déjà mentionné, soit $10,000 à titre personnel, soit $15,000 s'il est en société. De plus, il peut recevoir jusqu'à $2,500 pour les bestiaux et les machines.

Le sénateur MCGRAND: J'aimerais poser une question au sujet du crédit agricole. Si le crédit agricole était augmenté, à quel domaine de l'agriculture s'appliquerait-il en particulier? Y avez-vous pensé?

M. GILBERT: Bien voilà, je dirais à n'importe quelle ferme ou n'importe quelle exploitation qui semblerait être un bon placement pour son acheteur. Mais je ne crois pas que l'on puisse dire que ce crédit devrait se limiter à l'éleveur de bétail ou au producteur de pommes de terre. Le crédit s'applique à toute exploitation qui a des chances de réussir.

Le sénateur MCGRAND: L'application en est générale.

M. GILBERT: C'est bien ça, monsieur, et s'il doit y avoir expansion du crédit elle doit s'accompagner d'un peu plus d'assistance administrative en vue d'aider le cultivateur qui reçoit le crédit à se tirer d'affaire.

Le sénateur McGRAND: Si je pose cette question, c'est parce que, comme vous l'avez mentionné il y a quelques instants, on n'a pas tenu compte des boisés de ferme dans l'octroi du crédit, et je pensais que vous étiez pour expliquer davantage ce point.

M. GILBERT: Voudriez-vous que je vous en parle?

Le sénateur McGRAND: Oui.

M. GILBERT: Tout d'abord, laissez-moi vous dire que, en vertu de notre loi sur la Commission du prêt agricole, quand il s'agit des $10,000 à $15,000 dont j'ai fait mention, la province tient compte du boisé mais non pas la Commission du prêt agricole canadien. C'est ce que j'ai dit dans mon mémoire.

En réponse à votre question, monsieur, nous pensons, dans notre province, comme je l'ai mentionné dans le mémoire, que la question des boisés de ferme présente de grandes possibilités. Nous faisons pousser des arbres très facilement dans notre province, tout comme en Nouvelle-Écosse. Tout ce que nous avons à faire est de laisser un lopin de terre à lui-même durant quelques années et il se couvre d'arbres. Le boisé a été une partie très précieuse de la plupart des fermes dans notre province et, s'il est bien géré et bien entretenu, il peut produire un revenu annuel comme n'importe quelle autre culture. A cause de cette période de transition qui se poursuit, nous avons décidé, en collaboration avec le chargé de cours populaires en sylviculture de l'Université du Nouveau-Brunswick, le ministère des Terres et des Mines, notre propre ministère et l'Association forestière du Canada (succursale du Nouveau-Brunswick) qu'il était temps d'apporter un peu plus d'orientation et de direction. Nous avons établi un comité, dont je suis le président, et nous avons décidé d'agir d'une certaine façon. Tout d'abord, chaque année nous recevons des demandes de renseignements sur des milliers de sauvageons, des arbres de trois ans. Nous recevons de nombreuses demandes venant de personnes qui désirent se renseigner sur l'émondage des arbres de Noël, sur la façon d'abattre leurs peuplements d'arbres à pâte, sur ce qu'ils doivent abattre et ce qu'ils doivent laisser. Au cours de l'automne, nous recevons aussi des demandes de renseignements de gens qui expédient des arbres de Noël et qui veulent savoir comment les classer à l'expédition, et comment faire pour envoyer un produit de bonne qualité. En collaboration avec un pépiniériste privé, nous avons établi une pépinière dont nous espérons obtenir en 1961 quelque 500,000 arbres pour commencer; il faut en effet trois ans pour produire ces petits arbres. Je sais que cette année on en plantera un million pour 1962. Notre ministère a engagé deux forestiers compétents cette année. Ce ne sont pas des employés à temps continu, mais ils seront à notre service durant l'été et au début de l'automne, alors qu'ils pourront travailler dans les bois. Nous proposons à nos expéditeurs d'arbres de Noël qui tiennent à les classer en vue de l'expédition une série de règlements sur le classement. Incidemment, messieurs, la vente des arbres de Noël dans notre province constitue une grosse affaire pour l'agriculture. Peut-être seriez-vous surpris si je vous dis,—et je tiens le renseignement de notre chargé de cours populaires en sylviculture,—que les arbres de Noël, convenablement émondés, se sont vendus jusqu'à 75c. et 80c. chacun l'an dernier, alors que les arbres médiocres n'ont rapporté que 20c. Il faut peu de temps pour émonder une acre d'arbres de Noël. C'est un peu comme l'émondage des pommiers: il s'agit de couper les branches longues et de les rendre égales.

Nous croyons que la gestion des boisés de ferme offre de grandes possibilités et, dans le cas des deux employés que nous avons engagés, ils ont déjà reçu assez de demandes, même si personne d'autres ne requérait leurs services, pour se tenir occupés toute l'année.

Le sénateur HIGGINS: A propos, qu'est-ce qu'un arbre de Noël?

M. GILBERT: Qu'est-ce qu'un arbre de Noël?

Le sénateur HIGGINS: J'ai toujours eu un arbre de Noël depuis mon enfance; mais, quand vous parlez d'arbres de Noël, qu'est-ce que vous voulez dire?

M. GILBERT: C'est un arbre qui atteint 7, 8 ou 9 pieds de hauteur. L'arbre le plus populaire que nous cultivons pour en faire un arbre de Noël, celui qui est le plus en demande aux États-Unis, c'est le sapin baumier. Le pin sylvestre est aussi en demande, mais c'est le sapin baumier qui demeure le plus populaire.

Le sénateur STAMBAUGH: Avez-vous dit qu'ils atteignent 7 ou 8 pieds de hauteur quand on les coupe?

M. GILBERT: On coupe les arbres de 7 à 8 pieds, mais on ne les coupe pas toujours à la base même. Quelquefois on les coupe un peu plus haut, ces arbres prennent de 7 à 8 ans dans notre province pour atteindre cette hauteur.

Le sénateur HIGGINS: Dans les années 30, à Terre-Neuve, on a commencé à couper des arbres de Noël qui mesuraient de 3 à 4 pieds de hauteur. Cela a pratiquement dénudé toute la campagne. On touchait seulement 7c. ou 8c. chacun et cela n'a pas été sans soulever une véritable tempête. Je suppose que ces arbres auraient pu se vendre beaucoup plus cher, si on leur avait donné la chance de pousser.

M. GILBERT: Oui, on les a coupés beaucoup trop courts.

Le sénateur HIGGINS: Ces arbustes seraient sans doute devenus de gros arbres.

M. GILBERT: Oui, si on ne peut pas les vendre comme arbres de Noël, ils deviennent précieux plus tard comme bois à pâte.

Le sénateur MCGRAND: N'est-il pas exact que l'on dénude les boisés de ferme au Nouveau-Brunswick?

M. GILBERT: Oui, mais dans chaque localité on trouve toujours une personne qui a pensé longtemps d'avance et qui a pris soin de son boisé durant plusieurs années. L'entretien et les méthodes rationnelles de coupe permettent d'obtenir indéfiniment une récolte d'un boisé de ferme.

Le sénateur HIGGINS: Mais il devrait y avoir un contrôle.

M. GILBERT: C'est exactement ce que nous tentons de faire.

Le sénateur MCGRAND: On devrait établir une ligne de conduite au sujet du contrôle à exercer sur la coupe du bois, mais ces gens qui restent sur la terre cherchent à vivre et les impôts sont élevés, tandis que les prix des produits de leur ferme ne leur permettent pas de faire face à leurs obligations. Alors ils continuent à couper un peu plus de bois chaque année jusqu'à ce que le boisé soit complètement dénudé. Et alors ils sont forcés d'abandonner la terre. D'après moi, ce serait la chose la plus importante à faire en ce qui a trait aux localités réculées du Nouveau-Brunswick.

M. GILBERT: En vertu de notre nouveau programme de sylviculture agricole,—c'est ainsi que je l'appelle,—nous chercherons à donner des démonstrations dans toute la province. Nous traçons le programme actuellement. Nous tâcherons de réunir les gens en groupes, même en petits groupes d'une demi-douzaine de personnes, et, à l'aide d'un programme éducatif, de leur montrer ce qu'est un bon boisé de ferme et comment il faut l'entretenir.

Nous avons exécuté un programme semblable, il y a quelque ving ans, au sujet de la fertilisation des pâturages. J'étais représentant agricole dans le comté de Queens et, pour y répandre la bonne nouvelle, j'ai choisi un champ de 3 acres dans une localité et j'y mis de l'engrais pendant la dernière semaine d'avril. Autour du 20 juin, j'ai réuni un groupe d'agriculteurs et je leur ai dit: «Voici ce qui se produit lorsque vous mettez de l'engrais à pâturage sur vos terres et voici ce qui se produit si vous ne le faites pas». Il est facile de voir la différence. Point n'est besoin d'en dire davantage, car la fertilisation des pâturages se pratique de façon générale dans notre province. C'est le résultat d'un programme éducatif.

Le sénateur McGRAND: Il faut seulement un an ou deux à un agriculteur pour tirer profit d'un programme de fertilisation des pâturages, mais il lui faut de 10 à 15 ans avant de bénéficier du bon entretien d'un boisé de ferme et, durant tout ce temps, il fait face au problème difficile du paiement d'impôts plus élevés.

M. GILBERT: C'est exact.

Le sénateur McGRAND: Je ne sais pas exactement quelle a été l'augmentation des impôts; mais, dans le cas des fermes dont nous parlons, je crois que les impôts ont doublé en 15 ans.

M. GILBERT: Et même davantage en certains endroits.

Le sénateur McGRAND: La seule source de revenus qui permette à un agriculteur de trouver de l'argent pour payer des impôts plus élevés, c'est son boisé. C'est bien beau de lui montrer ce qui va se produire dans 20 ans s'il prend soin de son boisé, mais cela n'est pas une solution à son problème lorsqu'il doit payer ses impôts. Alors que peut-il faire d'autre?

M. GILBERT: Vous demandez ce que l'on peut faire pour inciter ces gens à partir du bon pied?

Le sénateur McGRAND: Bien, vous avez parlé du crédit il y a quelques instants, et je cherche à rattacher cette question à celle du boisé.

M.GILBERT: Nous comptons 22,000 agriculteurs au Nouveau-Brunswick, je ne vois pas comment on pourrait forcer tous ces gens à poser exactement le bon geste immédiatement.

Le sénateur McGRAND: Il faut y pourvoir en recourant de quelque façon au crédit. Il devrait y avoir un octroi de crédit qui permette au cultivateur de traverser cette période de 15 à 20 ans. Vous comprenez où je veux en venir?

M. GILBERT: Oui, je saisis votre pensée.

Le sénateur McGRAND: Je pense que le crédit ou l'aide accordée pourrait représenter l'augmentation des impôts d'une année à l'autre. En d'autres termes, il faudrait le payer pour rester là.

M. GILBERT: Même si ce programme est nouveau au Nouveau-Brunswick, il ne l'est pas en d'autres pays. La Norvège et la Suède l'ont appliqué pendant des années et l'État de New-York applique actuellement un formidable programme. Le Maine et la Pennsylvanie font de même. Et je me demande combien d'autres États ont des programmes semblables. Il faut se traîner avant de pouvoir courir.

Le sénateur GOLDING: Si je comprends bien, un arbre de Noël continue à pousser même si on le coupe?

M. GILBERT: Si on le coupe comme il faut et si on laisse une tige qui puisse pousser.

Le sénateur GOLDING: Et vous tentez d'en convaincre les gens qui ont des boisés?

M. GILBERT: C'est bien ça. Nous donnerons peut-être une douzaine de démonstrations et nous amènerons les gens directement sur les boisés où certains agriculteurs ont suivi cette méthode pendant 20 ou 30 ans peut-être, et nous leur montrerons ce que peut faire une bonne gestion. Puis nous leur donnerons toutes les instructions nécessaires. Il n'y a rien de compliqué là-dedans. Il s'agit simplement de faire preuve de jugement.

Le sénateur MCGRAND: Je crois que vous avez assisté à la démonstration à Hoyt?

M. GILBERT: Oui.

Le sénateur MCGRAND: Qu'en est-il résulté? A-t-on suscité de l'enthousiasme?

M. GILBERT: Je peux vous dire ce qui est advenu de ce programme. Avant la guerre certains boisés ont été affectés à des fins de démonstration: on y a fait de l'éclaircissage et de l'émondage; mais la guerre est survenue et le programme a été abandonné durant cette période. Il s'agissait d'un travail bien superficiel.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je voudrais commenter une déclaration faite par le sénateur McGrand. A mon avis, il n'y a pas de disposition législative ni de programme qui soit acceptable en ce qui a trait aux boisés. Je crois qu'il s'agit plutôt d'une question d'éducation. Dans bien des régions, les boisés ont été exploités de façon tout à fait admirable. Je crois que les agriculteurs s'y adapteraient eux-mêmes facilement si on leur montrait comment faire pour bien exploiter leurs terres à bois, mais je ne crois pas que l'on puisse exercer la moindre contrainte.

Le sénateur MCGRAND: Je n'ai pas proposé de mesures coercitives, mais j'ai pensé que le crédit accordé pourrait être assujéti à des règlements.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Voilà, il faudrait qu'il s'incorpore au programme agricole général. Le boisé constitue un important facteur de l'exploitation agricole en général et toute aide financière accordée devrait l'être en fonction de l'exploitation agricole en général.

Le sénateur GOLDING: Nous avons discuté le problème de la petite ferme. Quelle est la grandeur moyenne de la ferme au Nouveau-Brunswick?

M. GILBERT: La superficie moyenne des terres en valeur,—c'est à cela que vous songez,—est de 43 acres pour la province. La ferme de grandeur moyenne compte de 151 à 152 acres, ce qui comprend la terre inculte, la terre à bois et la terre en valeur ou non. Mais la superficie de la terre en valeur est de 43 acres.

Le sénateur GOLDING: Mais la superficie est répartie sur 150 acres?

M. GILBERT: 100 acres au temps où les anciens octrois étaient accordés. J'ai mentionné probablement 100 acres dans mon mémoire, mais la situation s'est modifiée dans certaines régions.

Le sénateur GOLDING: Pourrait-on dire 43 acres consacrées à la culture générale?

M. GILBERT: Dans certaines régions, oui, à la culture générale; mais dans certaines autres, à la culture spécialisée. Par exemple, j'ai signalé que la superficie moyenne des fermes du comté de Carleton, qui est notre zone de production de pommes de terre, est de 89 acres de terre en valeur. Dans l'ensemble de la

région, elle est de 42 acres. Mais, là où sont nos grandes fermes laitières, la moyenne est évidemment bien plus considérable. Je vous ai donné la moyenne générale des terres en valeur.

Le sénateur GOLDING: Pourrait-on vivre assez bien dans ces conditions?

M. GILBERT: Non, pas sur 43 acres affectées à la culture générale. Comme l'a dit hier soir M. Steacy, ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique, —et je tiens à le répéter,—on peut vivre aujourd'hui sur moins de 43 acres, si l'on élève des volailles ou des porcs ou si l'on cultive des petits fruits ou des légumes, mais on ne le peut pas en se livrant à la culture générale.

Le sénateur BARBOUR: Si je vous disais que je possède de 30 à 40 acres de bonne terre, pourriez-vous me recommander le genre d'animaux, de bovins, que je devrais avoir sur cette ferme?

M. GILBERT: Voici comment la chose se présente. Tout d'abord il faut un bon pâturage dans notre région pour élever un animal adulte à l'acre. Il faut compter sur environ trois tonnes de foin par animal adulte et il faut tenir compte du sol. Si le sol est pauvre, il faut davantage; s'il est de bonne qualité, on peut se contenter de moins. C'est là une manière détournée de répondre à votre question. Mais je ne crois pas qu'il soit possible de dire combien de bovins vous devriez élever sur une ferme de 43 acres, parce que cela varie grandement. Dans nos terrains marécageux, on peut élever deux fois plus de bovins que dans certaines autres régions de la province.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous avez dit, je pense, qu'après avoir été coupé, un arbre de Noël peut continuer de pousser.

M. GILBERT: Bien voilà, s'il est émondé convenablement et si l'arbre est coupé jeune, il peut se donner une nouvelle tige et alors vous y gagnez quelques années.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce que cela est vrai du sapin baumier seulement ou également de l'épinette?

M. GILBERT: Il faudrait le demander aux gens qui les vendent. L'épinette n'est pas bien bonne comme arbre de Noël, nous n'en expédions pas beaucoup, pour autant que je sache.

Le sénateur HIGGINS: Pourquoi l'épinette ne constitue-t-elle pas un bon arbre de Noël?

M. GILBERT: C'est le sapin baumier qui est le plus populaire. Le sapin sylvestre est aussi important. Mais l'épinette n'a jamais été bien populaire comme arbre de Noël.

Le sénateur INMAN: L'épinette est un poison.

M. GILBERT: Et elle sèche très rapidement.

Le sénateur HIGGINS: Nous employons toujours une épinette comme arbre de Noël.

M. GILBERT: Et vous ne le conservez pas longtemps dans votre maison, vous le défaites peu après Noël, n'est-ce pas?

Le sénateur HIGGINS: Peut-être. Je suppose que vous ne pouvez pas l'expédier parce que les aiguilles et les cônes tombent?

M. GILBERT: C'est possible.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): L'épinette laisse une odeur désagréable dans la pièce. S'il s'agit d'une épinette rouge ou noire, ça va; mais, s'il s'agit d'une épinette pâle, vous savez ce que je veux dire.

Le sénateur GOLDING: Je suppose que le cultivateur qui a 45 acres serait obligé d'accomplir un autre travail pour vivre?

M. GILBERT: C'est bien ça. Un homme qui possède une ferme de 40 acres, s'il n'y élève ni volailles ni porcs, et s'il n'y cultive pas de petits fruits ni de légumes, aurait à compter sur un revenu de l'extérieur pour vivre, peut-être la forêt, la pêche, la coupe du bois à pâte ou une autre industrie. Il n'y a rien qui cloche dans cette économie. Si nous pouvons obtenir assez d'autres industries dans notre province, comme je l'ai mentionné dans notre mémoire, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un homme fasse 10 milles en automobile pour se rendre à son travail tout en gardant quelques bovins; mais, pour vivre, il doit obtenir un revenu supplémentaire de l'extérieur. Je crois qu'il s'agit là d'une assez bonne économie. Mais le problème, c'est que nous avons besoin de plus d'industries au Nouveau-Brunswick et nous cherchons à en obtenir. Il n'y a pas de doute à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Vous avez maintenant assez d'énergie?

M. GILBERT: Nous avons même un surplus d'énergie en ce moment.

M. STUTT: Que faites-vous pour encourager et améliorer les industries au Nouveau-Brunswick? Vous avez mentionné l'énergie. Quel genre de programme avez-vous?

M. GILBERT: Nous avons au sein du gouvernement une Commission de l'industrie et du dévelopement économique, qui établit sans cesse des contacts; elle tente d'obtenir l'établissement de petites industries ou d'industries lourdes, celles qui sont disponibles, et elle obtient des résultats. Un comité a déjà été nommé ou est sur le point de l'être qui s'occupera uniquement de cette question d'attirer l'industrie dans notre province.

M. STUTT: S'agit-il surtout d'un encouragement?

M. GILBERT: D'un encouragement.

M. STUTT: Mais non pas de financement?

M. GILBERT: Oh, notre commission de l'industrie et du dévelopement économique accorde de l'aide financière.

Le PRÉSIDENT: A quel rythme s'effectue la transition de la petite ferme à la grande et, d'après vous, combien de temps faudra-t-il pour la conclure?

M. GILBERT: De 1941 à 1956, comme je l'ai déjà mentionné, monsieur le sénateur, nous avons perdu environ 9,000 fermes; c'est-à-dire 9,000 fermes ont cessé d'exister. Je ne vois rien dans l'avenir qui soit de nature à changer cette tendance et je pense qu'elle va continuer, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais dans tout le continent. Je lisais récemment dans une publication des États-Unis que la tendance prenait là-bas un rythme beaucoup plus rapide que dans notre propre pays. Je crois qu'elle va se continuer encore quelques années et qu'elle sera en rapport direct avec le rythme auquel nous pourrons attirer l'industrie, parce que, en installant une industrie, on éloigne automatiquement ces gens des petites fermes qui se dirigent vers l'industrie. Peut-être vivent-ils sur de petites fermes, mais ils deviennent travailleurs et consommateurs de denrées au lieu de demeurer producteurs.

Le sénateur MCGRAND: Avez-vous des statistiques sur la quantité de terre absorbée, lorsque deux fermes se fondent en une seule? Je pense à cette question qui a été soulevée au sujet de l'imposition excessive et de la difficulté de réussir à gagner sa vie, comme dans le cas de l'agriculteur qui a vendu le bois

qui restait, il est disparu et les bâtiments sont pratiquement tombés en ruine et tous les villages ont été simplement abandonnés de cette sorte. Avez-vous des chiffres à nous donner au sujet de l'ampleur de cette situation et combien de fermes sont disparues de cette façon?

M. GILBERT: Si vous consultez les chiffres du recensement de 1911, vous constatez que le Nouveau-Brunswick avait à cette époque environ 1,444,000 acres de ce qu'on appelait à l'époque une terre agricole en valeur. Au dernier recensement, celui de 1956, nous trouvions un million d'acres de terre agricole en valeur au Nouveau-Brunswick. Nous avons 3,400,000 acres de terre agricole dont un million d'acres de terre agricole en valeur, à comparer à 1,440,000 acres en 1911, qui a constitué la plus vaste superficie des terres agricoles en valeur.

Les observations suivantes seraient peut-être de nature à intéresser le Comité, monsieur le président. Alors que nous avons rétrogradé quant au nombre d'acres de terre agricole en valeur, nous avons augmenté notre production agricole, au Nouveau-Brunswick. Si l'on établit à 100 la production de 1935 à 1939, soit les cinq années qui ont immédiatement précédé la dernière guerre, on constate que même si cette terre agricole en valeur est redevenue boisée ou s'est autrement transformée, nous avons porté notre production à 123 p. 100 par rapport à la moyenne de ces cinq années prises comme période de base. La production a atteint 125 p. 100 en 1955 et 127 p. 100 en 1956. Nous produisons de 25 à 35 p. 100 plus de denrées sur un million d'acres au regard de la période de base.

Le sénateur MCGRAND: Que produisez-vous sur ces 444,000 acres perdues?

M. GILBERT: Il n'y a pas de production agricole sur les fermes abandonnées et non réoccupées; mais ce qui arrive de façon générale, c'est que les agriculteurs emploient des engrais modernes, des provendes modernes et des méthodes modernes d'alimentation des bovins. De fait, nous produisons davantage sur moins d'acres dans tout le continent nord-américain, et le Nouveau-Brunswick y contribue.

Le sénateur INMAN: L'essentiel, c'est que les agriculteurs recourent à des méthodes améliorées, n'est-ce pas?

M. GILBERT: C'est bien ça, sénateur Inman.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Ce sont les machines qu'ont aidé à accroître la production dans une proportion considérable.

M. GILBERT: Oui.

Le sénateur GOLDING: Mais pouvez-vous nous dire ce qui pousse sur ces 444,000 acres qui, à un moment donné, étaient de la terre agricole en valeur?

M. GILBERT: Elle redevient de la forêt et du bois.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ces terres n'auraient jamais dû être défrichées tout d'abord.

Le sénateur GOLDING: Cela aurait pu être une bonne chose?

M. GILBERT: Il n'y a pas de doute à ce sujet.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): La production agricole, en passant d'une base de 100 à 135, signifie que la production de denrées a augmenté de 35 p. 100?

M. GILBERT: Le volume matériel de la production agricole, sur la base 100 pour les années de 1935 à 1939, a augmenté de 23 p. 100 au Nouveau-Brunswick au cours des vingt dernières années.

Le sénateur BARBOUR: Avez-vous le chiffre relatif à l'augmentation de la production dans l'Île du Prince-Édouard?

M. GILBERT: L'Île du Prince-Édouard se place à 140. Vous avez même atteint jusqu'à 156.

Le sénateur INMAN: Il s'agit d'une augmentation de 40 p. 100 de production par rapport à la période de base de 1935 à 1939?

M. GILBERT: Oui, c'est exact.

Le sétateur MCGRAND: Cette production accrue, obtenue sur un nombre plus petit d'acres, pourriez-vous nous dire en quoi elle a consisté surtout? S'est-il agi de pommes de terre?

M. GILBERT: Il s'agit de tout le volume matériel de la production agricole.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce chiffre représente-t-il des dollars?

M. GILBERT: Non, c'est le volume de la production. On ne peut pas l'exprimer suivant les prix, parce que la production diminuerait quand les prix baissent et elle augmenterait quand les prix montent.

Le sénateur MCGRAND: Il y a environ deux ans, quelqu'un s'est présenté devant le Comité et a déclaré que le Nouveau-Brunswick ne nourrissait pas son monde, qu'il ne produisait pas suffisamment pour faire face à ses besoins dans de nombreux cas, comme par exemple lorsqu'il s'agissait du bœuf. Lorsque votre production était moins élevée, est-ce que nous n'importions pas moins de vivres que nous le faisons maintenant?

M. GILBERT: Bien, nous avions moins de gens à nourrir.

Le sénateur MCGRAND: L'accroissement de la population n'expliquerait-elle pas l'augmentation de la production sur moins d'acres?

M. GILBERT: En réalité, nous ne produisons pas le bœuf ni le porc dont nous avons besoin; il n'y a pas de toute là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Mais, dans l'économie en général, de combien êtes-vous à court.

M. GILBERT: C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Nous produisons des surplus dans certains cas, comme les pommes de terre, les pommes et les bleuets; mais nous ne produisons pas assez de bœuf, de porc et de volaille.

Le sénateur MCGRAND: Pas assez d'œufs, non plus?

M. GILBERT: C'est exact.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): La production de bœuf augmente-t-elle dans la région marécageuse de Tantara?

M. GILBERT: La production de bœuf est satisfaisante dans la région marécageuse de Tantara. Nous avons établi un pâturage communautaire qui est plein à déborder. Nous avons plus de demandes que nous pouvons en accepter. Les agriculteurs ont établi ce pâturage avec notre aide. Ils nomment un comité qui est chargé de son fonctionnement et nous aidons au travail interne, en faisant de la clôture, des enclos, du drainage et ainsi de suite. C'est dans la région de Shepody. Mais dans la région marécageuse de Tantara, où l'on est à construire un gros barrage, il y a une augmentation marqué des bovins de boucherie. Un seul homme,—et je crois que c'est peut-être le plus gros éleveur de notre province et même peut-être des provinces Maritimes,—a fait paître l'an dernier près de 400 animaux.

Dans le comté de Carleton, où nous avons un surplus de pommes de terre, et où les pommes de terre et les céréales sont les deux récoltes principales, les bovins ont augmenté de 50 p. 100 de 1951 à 1956, ce dont nous sommes bien contents, et nous voulons plus de variété dans cette région.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il au Nouveau-Brunswick une région où l'on trouve un groupe de petites fermes non rentables.

M. GILBERT: Oui, nous avons certaines régions où il existe des concentrations de petites fermes non rentables.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que l'on fait quelque chose dans ces régions en vue de corriger cette situation?

M. GILBERT: Nous avons ces régions-là; mais, comme je l'ai mentionné dans le mémoire, la plupart des gens ou, du moins, une forte proportion comptent sur un revenu extérieur provenant de l'industrie forestière, de la pêche ou d'ailleurs.

Le PRÉSIDENT: En d'autres termes, ce sont des cultivateurs à temps discontinu?

M. GILBERT: C'est bien ça. Ces gens-là vivent sur des fermes, mais ils gagnent environ 75 p. 100 ou plus de leurs revenus dans une autre occupation que l'agriculture.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Alors il n'existe pas de problème en cet endroit, n'est-ce pas?

M. GILBERT: Non, pourvu que nous ayons assez d'industries pour parer au ralentissement de l'activité dans cette région.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Mais ce que le président cherchait à savoir, c'était si vous aviez un groupe de petites fermes, non rentables, dont les occupants n'ont pas de travail à l'extérieur pour accroître leurs revenus et leur procurer un niveau de vie convenable.

M. GILBERT: Nous avons chez nous, comme vous avez en Nouvelle-Écosse, un groupe de fermes non rentables, il n'y a pas de doute à ce sujet.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Que peut-on y faire?

M. GILBERT: Comme je l'ai mentionné déjà, lorsqu'il existe un groupe de 50 à 60 agriculteurs dans un endroit comme celui-là, il n'y a qu'une alternative: exploiter la ferme ou déménager.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Le problème se résout de lui-même par l'évolution. Ils sont forcés de s'en aller ailleurs s'ils ne peuvent pas trouver de travail tout près.

Le PRÉSIDENT: Un programme d'éducation aiderait-il à ce sujet?

M. GILBERT: Le meilleur programme d'éducation pour accorder à ces gens un niveau de vie convenable, c'est de leur fournir du travail dans leur localité ou ailleurs, et ils vont l'accepter. Nous avons tenté, dans notre province, de forcer des gens à abandonner leur localité il y a quelques années, et ce ne fut pas du tout agréable. Ce qui s'impose, c'est de créer une atmosphère désirable et les gens iront travailler de leur plain gré.

Le sénateur BARBOUR: Vous les encouragez?

M. GILBERT: Certainement que nous les encourageons.

Le sénateur MCGRAND: La partie nord du comté de Charlotte est bien dépeuplée maintenant.

M. GILBERT: C'est exact.

Le sénateur MCGRAND: Le comté de Charlotte a à peu près la même population.

M. GILBERT: Oui.

Le sénateur MCGRAND: Où les gens sont-ils allés? Se sont-ils tournés du côté de la pêche?

M. GILBERT: Je dirais qu'ils se sont adonnés à la pêche et qu'ils sont allés dans des centres industriels. C'est pourquoi Moncton, Saint-Jean et Fredericton ont progressé par bonds. Où la population est-elle rendue, se demandent les gens? Il est évident que ces gens se dirigent vers les villes non seulement au Nouveau-Brunswick, mais dans d'autres parties du Canada où il y a du travail et des salaires.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur Gilbert, je conclus de vos remarques que l'élevage des bovins, des porcs et de la volaille a augmenté, qu'il y a eu un renouveau au cours des dernières années en plusieurs parties de la région. Ce secteur de l'agriculture promet-il de s'étendre au point de résoudre jusqu'à un certain point le problème dans votre province?

M. GILBERT: Dans notre province, nous prévoyons que les bovins vont augmenter dans les régions où nous avons des surplus de provende, qui conviennent naturellement à cet élevage. Par exemple, dans la région marécageuse, nous comptons peut-être 40,000 acres et dans la région supérieure de la vallée du Saint-Jean, qui produit des céréales et des pommes de terre, nous nous attendons que le nombre de bovins augmente. Dans d'autres régions où il y a de petites fermes, je ne prévois pas d'augmentation du nombre des bovins, parce que je ne crois pas que ce soit économiquement judicieux.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): La subvention à la provende contribue-t-elle à cette augmentation? S'agit-il de maintenir la subvention à la provende de l'Ouest?

M. GILBERT: Nous devons compter sur la provende de l'Ouest pour nos bestiaux et nos volailles; il n'y a pas de doute à ce sujet.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce qui était d'abord un expédient fort temporaire est devenu un programme national.

M. GILBERT: Dans l'Ouest, vous avez un excédent de provende, tandis que nous en manquons dans l'Est. Nous en manquerons toujours, parce que le climat nous est défavorable et ne se prête pas à la culture de grands champs de céréales.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Vous n'avez pas la superficie voulue pour cultiver la provende.

M. GILBERT: Non.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Ayant voyagé dans les deux sens de Newcastle à Moncton par les chemins de fer Nationaux, je suis frappé du grand nombre de petites fermes où il ne semble guère se faire de culture. Je présume que ces gens gagnent leur vie dans l'industrie forestière.

M. GILBERT: Dans l'industrie forestière, le transport ferroviaire, la coupe du bois à pâte, l'industrie des sciages, la pêche et ainsi de suite.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Malheureusement, le sénateur a choisi la pire région de notre province.

M. GILBERT: Oui, j'en suis sûr en ce qui a trait aux petites propriétés.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Si j'ai pensé à cette région, c'est parce que je l'ai parcourue très souvent.

Le sénateur BARBOUR: Diriez-vous que votre gouvernement fait tout ce qui lui est possible pour venir en aide aux propriétaires de petites fermes et les encourager à s'orienter vers l'industrie là où c'est possible?

M. GILBERT: Je dirais que le gouvernement encourage autant que possible l'industrie à venir dans notre province. Comme je l'ai déjà mentionné, il y a 2 ou 3 organismes qui y travaillent très fort et qui obtiennent un certain succès. Nos ministères ont toutes sortes de programmes en vue d'aider ces gens et de leur permettre de se suffire à eux-mêmes.

Le sénateur BARBOUR: Et y obtenez-vous du succès?

M. GILBERT: Oui, monsieur le sénateur, nous en obtenons certainement. Mais j'apporte une réserve: à mon avis, certaines régions abandonneront l'agriculture parce que celle-ci n'est pas de tout repos pour elles.

Le sénateur MCGRAND: A quoi ces gens s'adonnent-ils?

M. GILBERT: Ils se dirigent vers l'industrie et, si nous ne pouvons leur y fournir du travail, ils s'en vont ailleurs.

Le sénateur TAYLOR: Il y a, je crois un autre aspect que l'on n'a pas encore touché. Il est vrai qu'on recourt à la mécanisation et à de meilleures méthodes de culture, mais nous oublions de mentionner les progrès de nos programmes destinés à venir en aide à l'industrie de l'élevage. Voudriez-vous nous en dire un mot?

M. GILBERT: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je serai très heureux de le faire. Il y a 10 ou 12 ans, nous avons entrepris un programme d'amélioration des bestiaux dans notre province, surtout en ce qui a trait à l'insémination artificielle. L'an dernier, dans la province du Nouveau-Brunswick, nous avons élevé 23,000 bovins et, dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, que nous desservons également, quelque 18,000 bovins. Nous avons établi à Fredericton le centre de cet organisme où nous comptons quelque 45 reproducteurs des meilleures races disponibles dans notre pays.

Le sénateur STAMBAUGH: Quelles races?

M. GILBERT: Trois races de bœufs de boucherie et cinq de vaches laitières. Nous avons un comité central comprenant des représentants de la province de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick et l'organisation fonctionne très bien. Ces gens se réunissent et choisissent les lignées qu'ils désirent, les animaux qu'ils veulent acheter. Je prévois que, si le programme continue, nous pourrons peut-être cette année atteindre de 50,000 à 60,000 têtes. C'est l'un des programmes d'insémination artificielle les mieux réussis du pays.

Le sénateur STAMBAUGH: Considérez-vous les Shorthorns comme des bœufs de boucherie ou des bovins laitiers?

M. GILBERT: Il y a deux types de Shorthorn, le Shorthorn écossais qui est exclusivement un bœuf de boucherie, et le Shorthorn mixte, qui est un bovin laitier. Dans la mère patrie, on l'appelle le Shorthorn laitier. Tout dépend de la race dont vous parlez.

Le sénateur STAMBAUGH: Avez-vous les deux?

M. GILBERT: Nous avons les deux, nous avons les deux races de bœufs.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Puis-je demander à M. Gilbert s'il ne croit pas que l'une des meilleures choses à faire peut-être au sujet de l'avenir et en vue de diminuer le nombre de fermes non rentables est d'encourager la formation agricole par tous les moyens possibles en recourant au travail d'équipe, aux cours abrégés et peut-être,—ce qui est encore le plus important,—en faisant fréquenter l'école d'agriculture aux garçons les plus prometteurs qui s'adonneront à la culture?

M. GILBERT: C'est incontestable, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la formation agricole ou de toute autre formation. Nous avons, comme d'ailleurs dans chaque province, des clubs 4-H; nous avons aussi des cours professionels d'agriculture qui sont suivis par 100 à 200 étudiants chaque année. Nous avons dans la province un bon programme destiné à la jeunesse rurale.

Le sénateur WALL: Évidemment, monsieur Gilbert, vous conviendrez avec moi comme d'ailleurs le sénateur, je pense, qu'un programme d'éducation en soi ne donne pas toujours de bons résultats, s'il n'est pas lié à des encouragements de nature économique ou à la possibilité de le faire servir au genre de vie qui, d'après les prévisions des gens, résultera de leurs efforts, une fois leur instruction terminée. C'est là un autre problème à envisager.

M. GILBERT: Oui, il y a nettement un autre problème.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Et l'administration des fermes? Pouvez-vous obtenir des jeunes gens formés à l'administration des fermes ou les instruire à cette fin grâce à votre travail de vulgarisation concernant la gestion de la ferme?

M. GILBERT: La question de l'administration agricole, c'est-à-dire d'aller dire à quelqu'un comment administrer sa ferme ou la ferme d'un autre, constitue tout un problème. Nous avons un groupe de représentants agricoles qui, dans la plupart des cas, peuvent rendre de grands services à ce sujet. Nous encourageons des relations étroites entre les chefs de division et les fonctionnaires travaillant à l'extérieur. Cette fin de semaine même, nous envoyons 4 hommes visiter les États-Unis et la province d'Ontario, afin de se renseigner sur les derniers perfectionnements apportés aux poulaillers et aux porcheries. Ils y passeront une semaine ou 10 jours.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Les écoles fournissent-elles assez d'hommes pour propager la formation en administration de la ferme?

M. GILBERT: Cette question a maintes fois été discutée dans notre province et ce que j'ai à dire, je crois, s'applique également à votre province. Nous obtenons assez d'hommes pour s'occuper de nos services de vulgarisation et répondre à nos besoins de personnel. En ce qui a trait au Nouveau-Brunswick, la réponse est affirmative. Je ne dis pas qu'il en soit ainsi dans tout le pays.

Le sénateur McDONALD (*Queens*): Puis-je demander à M. Gilbert ce qu'il pense des pâturages permanents?

M. GILBERT: Les pâturages permanents ont constitué l'une des premières tâches auxquelles je me suis attaqué en 1936. Je sais, évidemment, qu'il y a ici des personnes qui se sont peut-être occupées de ce problème plus étroitement et d'une façon plus pratique que moi. J'ai vu des pâturages qui ont été utilisés durant toute cette période et qui sont encore bons. On me dit que, dans la mère patrie, certains pâturages servent depuis 50 ans et qu'ils sont encore bons.

Le sénateur McDONALD (*Queens*): On les fertilise chaque printemps.

M. GILBERT: Oui, on se sert d'engrais, c'est exact.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Avant la levée de la séance, je voudrais proposer un vote de remerciement du Comité à M. Gilbert pour le mémoire intéressant qu'il nous a soumis et pour ses réponsse aux questions que nous lui avons posées. Vous ne penserez pas que je me vente, si je dis que j'ai formé M. Gilbert durant 17 ans environ et, évidemment, cette formation ne disparaîtra jamais. Je suis convaincu que le Comité a grandement profité de cette réunion et je proposerais un vote de remerciement.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, avant de nous séparer, je désire simplement vous informer qu'il n'y aura pas de réunion du Comité sur l'utilisation des terres la semaine prochaine. Notre prochaine séance se tiendra le 11 juin, alors que la province du Manitoba présentera un mémoire.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE "C"

Mémoire se rapportant aux problèmes
des *petites fermes* en Colombie-Britannique,
présenté par l'honorable Newton P. Steacy,
ministre de l'agriculture de la Colombie-Britannique.

Sénateur Pearson et messieurs les sénateurs, c'est un plaisir et un privilège que d'accepter votre invitation à présenter, au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique, un mémoire sur les petites fermes dans notre province.

Un exemplaire de ce mémoire a été mis à la disposition de chaque membre du Comité.

Les appendices contiennent certaines données statistiques pertinentes. On recourt généreusement à la documentation préparée par mon ministère pour l'inventaire de l'agriculture de la Colombie-Britannique, présenté à la conférence sur des ressources naturelles de la Colombie-Britannique en 1956. Des modifications nécessaires ont été apportées lorsque les événements ou les circonstances de 1959 le nécessitaient.

Des renseignements tirés des études faites par la Division de l'économie du ministère fédéral de l'Agriculture apparaissent en appendices sous des rubriques explicatives. Ils comprennent quelques-unes des données préparées pour la Commission royale d'enquête sur l'industrie des fruits de vergers de la Colombie-Britannique, qui a soumis son rapport l'automne dernier.

La Colombie-Britannique est une province dont le terrain accidenté est manifeste à tous ceux qui ont visité la côte du Pacifique du Canada. Une grande partie de sa superficie consiste en montagnes, lacs et rivières. La terre arable ou qui peut se prêter à la culture se trouve surtout le long des fleuves et autres cours d'eau qui sillonnent ses nombreuses vallées, dans les deltas de ses rivières et sur les hauts plateaux. La région étendue de la rivière de la Paix se compare à la section avoisinante au nord de l'Alberta. La terre arable exploitée ne compte que pour une très petite proportion de la totalité du sol, comme l'indique l'appendice B.

La topographie, la nature du sol et le climat exercent sur la production et le potentiel agricoles de la Colombie-Britannique une influence qui n'a peut-être pas sa pareille au Canada.

Alors que la superficie complète de la province est estimée à 234,115,331 acres, l'eau douce, les montagnes et les forêts réduisent la terre arable à un très petit territoire (voir appendice B).

Sur la superficie agricole totale estimée à 4,702,274 acres, 24 p. 100 ou 1,147,775 acres sont considérées comme des terres en valeur, représentant 5 p. 100 de la terre en Colombie-Britannique. La terre effectivement en culture représente un million d'acres, soit 0.43 p. 100 de la terre de cette province.

La superficie de la terre en valeur a augmenté en moyenne de 25,000 acres par année de 1941 à 1951. La population de la province étant estimée à 1,567,000 habitants au mois de mars 1959, nous comptons .63 d'acre par personne en Colombie-Britannique. Certaines autorités croient qu'il faut 2½ acres pour

que chaque personne ait un régime alimentaire complet et satisfaisant, ce qui explique partiellement le rapport qui existe entre les importations et les exportations de produits agricoles en Colombie-Britannique. Cette situation révèle aussi la nécessité d'encourager une plus grande mise en valeur et une production maximum par ferme, en vue d'obtenir le meilleur rendement possible de ce que nous avons là où la chose est économiquement judicieuse.

L'irrigation des terres en culture joue un rôle important quand on cherche à obtenir une production maximum par ferme. La Direction des droits de captation d'eau du ministère des Terres de la Colombie-Britannique a estimé à 214,000 acres les terres irriguées dans cette province, dont 25 p. 100 sous la direction d'organisations publiques ou privées (entreprises régionales), tandis que les 75 p. 100 qui restent sont irriguées par des particuliers surtout pour la production de foin et de céréales sur les fermes d'élevage et pour les grandes cultures.

Environ 210,000 acres sont protégées par des digues dans la partie continentale inférieure, ce qui nécessite 340 milles de digues et 90 pompes.

La plus grande portion de ces terres mises en valeur est organisée en 45 districts et régions, dont 20 sont administrés par des municipalités, 11 par le commissaire des digues et 14 par des représentants élus.

D'autres digues et ouvrages de drainage situés à Creston et Pemberton portent le grand total à environ 250,000 acres, soit 20 p. 100 de la totalité des terres en valeur en Colombie-Britannique.

On estime que la Colombie-Britannique possède 4,615,000 acres de terre qui peut se prêter à la culture. Cependant une grande partie de cette superficie exige, dans la plupart des cas, de grands travaux de mise en valeur et une aide gouvernementale importante avant d'être en mesure de produire. L'appendice D indique la répartition de cette superficie dont la totalité représente 2 p. 100 des terres de la province. On estime à 400,000 acres la partie irrigable de cette superficie qui peut se prêter à la culture.

On obtient des renseignements intéressants à comparer la répartition de la population agricole dans les régions de la province et le rapport entre la population agricole et la population totale (appendice E).

Quoique 39 p. 100 de tous les cultivateurs vivent dans la région n° 4 (la vallée du Fraser ou la partie continentale inférieure), ils représentent seulement 7 p. 100 de la population totale de cette région. La région n° 3 (Okanagan) présente un contraste frappant avec cet état de choses: la population agricole y constitue 34 p. 100 de la population régionale. On fait des constatations semblables dans la région de la rivière de la Paix où 39 p. 100 vivent sur des fermes.

La population agricole est demeurée stationnaire durant les années 30 pour augmenter ensuite de 18,000 de 1941 à 1951 et atteindre un total de 120,292. Au cours de cette même période, cependant, la population totale de la province a augmenté de 347,349, de sorte que la population agricole a accusé une baisse relative de 12.5 à 10.3 p. 100 par rapport à l'ensemble.

Au cours de la période des cinq années suivantes, soit de 1951 à 1956, la population agricole a diminué de près de 8,000, réduisant davantage le pourcentage relatif à seulement 8 p. 100 de la population totale de la province. Des renseignements explicites sur la population et le nombre de fermes sont donnés dans l'appendice E.

Deux régions ensemble englobent plus de 60 p. 100 de la totalité des fermes, soit la vallée du bas Fraser (région 4) avec 24 p. 100. L'appendice E montre que les deux régions suivantes pour ce qui est du nombre de fermes sont l'île de Vancouver (région 5) et Kootenay-Ouest (région 2) avec 10 p. 100 et 8 p. 100 respectivement. La région de la rivière de la Paix vient ensuite avec 6 p. 100 de la totalité des fermes de la province.

On doit se rendre compte que, même si les régions de la rivière de la Paix et du centre de la Colombie-Britannique ont la plus grande superficie de terre qui peut se prêter à la culture, il faut plus d'acres dans ces régions pour constituer une ferme rentable qu'il n'en faut dans d'autres régions comme celles de la vallée du Fraser ou de l'Okanagan.

En Colombie-Britannique le capital investi par les agriculteurs dans les terres, les bâtiments, les instruments, les machines et les animaux représente environ un demi-milliard de dollars. Ces placements de capitaux sont dus en grande partie à l'initiative privée. Le dernier recensement signale qu'environ 85 p. 100 des exploitants agricoles détenaient des titres de propriété sur leurs terres et que 75 p. 100 de toutes les fermes étaient libres d'hypothèques ou de promesses de vente.

Sauf quelques exceptions, la Colombie-Britannique produit toutes les denrées agricoles que l'on trouve ailleurs au Canada. De plus, la Colombie-Britannique en produit plusieurs que l'on ne peut pas récolter ailleurs. La production commerciale des narcisses des champs, du houx anglais et de certaines plantes médicinales, comme la cascara et la digitale, est limitée à des régions de la Colombie-Britannique, surtout l'île de Vancouver.

La production laitière se concentre dans les régions 3, 4, et 5, le nord de l'Okanagan, la vallée inférieure du Fraser et l'île de Vancouver; les fruits et les légumes, dans les régions 3 et 4, de l'Okanagan et de la vallée du Fraser; les bovins de boucherie, dans les régions numéros 1, 6 et 7, ces deux dernières en absorbant la majeure partie; les céréales, dans la région de la rivière de la Paix qui est la région numéro 10.

Je désire attirer votre attention sur l'appendice F qui donne le détail de notre revenu agricole en espèces, en 1957, soit la dernière année pour laquelle nous possédons des données. Ces renseignements peuvent aider à suivre mon mémoire. Le Bureau fédéral de la statistique a estimé à $121,227,000 le revenu agricole en espèces en 1958.

A tout prendre, la Colombie-Britannique est déficitaire pour ce qui est de la production des denrées agricoles. Elle doit importer chaque année 70 p. 100 du bœuf dont elle a besoin, 90 p. 100 du porc et des produits du porc, 50 p. 100 de l'agneau et du mouton, 85 p. 100 du beurre et 95 p. 100 du fromage. De plus, elle importe d'importantes quantités d'œufs, de volailles, de dindes, de fruits, de légumes et de lait en poudre.

Notre production actuelle de certaines denrées comme les œufs, les poulets à griller et quelques légumes, suffit à peu près à nos besoins. Nous pourrions cultiver toutes les pommes de terre dont nous avons besoin et aussi toutes les carottes d'hiver, et ainsi de suite; mais, comme je vous l'indiquerai plus loin, ces denrées subissent l'influence des importations, qui en réduisent la production.

Nous exportons une grande partie de nos pommes vers les provinces des Prairies, la Grande-Bretagne et plusieurs États du Sud, mais à des prix qui, au cours des dernières années, étaient loin d'être payants. Non seulement

devons-nous faire face à une violente concurrence sur certains marchés du Canada qui nous appartenaient traditionnellement, mais les importations américaines réduisent considérablement la quantité que nos producteurs vendent en Colombie-Britannique.

A première vue, il pourrait sembler que les insuffisances dont on a fait mention fournissent d'admirables occasions d'augmenter considérablement la production des denrées qui manquent et que la Colombie-Britannique peut produire. L'expérience enseigne, cependant, que l'augmentation de la production n'est pas aussi facile ni aussi attrayante qu'elle puisse le sembler.

La colonisation et la mise en valeur des fermes dans la plus grande partie de la Colombie-Britannique ont été lentes, pénibles et coûteuses. Beaucoup de nos fermes les meilleures et les plus productives ont été enlevées à des forêts touffues. L'agriculture a suivi la coupe de bois. Le défrichement et le drainage ont été une tâche difficile, éreintante, coûteuse et lente. Il n'était possible d'augmenter la superficie de la terre arable que si l'on avait de l'argent gagné ailleurs, comme dans les mines, la pêche, la coupe du bois, la construction des chemins de fer et les sources variées d'emplois que procure la colonisation d'une nouvelle région. L'irrigation des terres arides et l'endiguement de régions inondées ont coûté cher.

Les progrès techniques ont fourni de l'équipement moderne pour le défrichement, le creusage des fossés, le transport de la terre, la construction de barrages et de digues, etc.; mais les frais en demeurent très élevés. Il est dispendieux d'enlever les broussailles et les souches, de brûler les andains, de ramasser les racines, de défoncer le sol et de faire les autres labours nécessaires avant la mise en culture. Le prix de ces travaux peut varier de $40 à $400 l'acre, selon le recouvrement du sol et d'autres conditions.

La construction de réservoirs d'emmagasinage destinés aux grandes entreprises d'irrigation et des canaux ordinaires et de dérivation, etc., nécessaires à la distribution de l'eau, est très dispendieuse. Les frais d'entretien et de remplacement sont également très élevés.

Les digues et les ouvrages de drainage sont également coûteux, tant pour la construction que pour l'entretien et la réparation.

De plus, l'agriculture ne peut progresser en Colombie-Britannique comme ailleurs que si des marchés permanents sont accessibles là où les denrées produites peuvent se vendre avec un profit raisonnable. Ces marchés font l'objet d'une âpre concurrence surtout dans la région métropolitaine de Vancouver. Cette situation s'est aggravée par le lancement de grandes et de petites entreprises de mise en valeur agricole, ces dernières années, dans la province d'Alberta, les États du Nord des États-Unis, particulièrement Washington.

L'entreprise du bassin du Columbia, située dans le sud-est de l'État de Washington, comprend en tout 2,500,000 acres, dont environ la moitié convient à l'irrigation. Les conditions climatiques se comparent à celles qui existent à l'intérieur de la Colombie-Britannique et, en conséquence, la production agricole est la même.

L'énergie électrique à bon marché venant de l'usine de Grand-Coulee, financée et construite par les autorités fédérales, peut servir à pomper l'eau nécessaire à l'irrigation. Le lac Roosevelt créé par le barrage constitue une source d'eau. En outre, le gouvernement des États-Unis a mis la terre en valeur, construit les canaux et autres ouvrages d'irrigation; puis il a vendu des terrains à des colons à des conditions qui leur permettent de s'établir sans avoir

à supporter les lourds frais annuels qui ont entravé et, en certains cas, réduit à la faillite les entreprises de la Colombie-Britannique. La terre du bassin du Columbia se vend en vertu de contrats à longs termes, prévoyant des premiers versements peu élevés. Les frais d'irrigation sont différés de 10 ans, ce qui permet à l'agriculteur de monter sa ferme et de s'établir solidement. Par la suite, le remboursement d'une partie des frais de construction des travaux d'irrigation s'effectue au cours d'une longue période, sans intérêt.

Il s'agit là d'une colonie considérable située près des centres urbains de la Colombie-Britannique et qui constitue un sérieux concurrent pour les marchés des produits agricoles.

C'est là un seul exemple de la mise en valeur agricole réalisée avec l'aide du gouvernement fédéral dans les États de l'Ouest. Plusieurs entreprises semblebles, plus ou moins importantes, sont terminées, projetées ou en voie de réalisation.

Il est évident que le gouvernement des États-Unis reconnaît que c'est souvent très coûteux de mettre la terre en valeur à des fins agricoles et il a pris des mesures pour que ces entreprises puissent réussir assez bien.

L'entreprise de la rivière St. Mary's dans le sud de l'Alberta est, je crois, bien connue des membres du Comité en tant qu'entreprise importante dont les principaux frais d'aménagement ont été acquittés par Ottawa en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. L'Alberta a assumé certaines obligations en vue d'en faire une entreprise commune. Je crois qu'une grande partie de la terre à irriguer a été vendue en vertu de contrats à longue échéance, prévoyant un prix annuel assez bas pour l'usage de l'eau.

Beaucoup de produits agricoles récoltés dans cette région et celle de Vauxhaul, en Alberta, surtout les pommes de terre et les légumes, concurrencent fortement les denrées récoltées en Colombie-Britannique, ce qui est possible surtout à cause des avantages financiers dont jouissent les agriculteurs intéressés et à cause du coût initial élevé de la terre et de l'eau.

Si les cultivateurs de la Colombie-Britannique doivent concurrencer avec succès, même dans notre province, les produits venant de régions irriguées comme celles que j'ai mentionnées, il est clair que le gouvernement fédéral doit aider de quelque manière à mettre en valeur de nouvelles terres et à remettre en état les entreprises existantes de régénération du sol. Il semble fort souhaitable que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial aident tous deux à prévoir l'établissement d'entreprises en Colombie-Britannique et à les financer. On pourrait accomplir beaucoup pour établir les entreprises agricoles, actuelles et futures, de notre province sur une base solide au moyen d'un financement à longue échéance à des taux d'intérêt peu élevés.

La topographie de la province, comme les cartes l'indiquent, donne des régions de production agricole et d'exploitation possible qui sont grandement séparées les unes des autres et beaucoup d'entre elles situées à une longue distance du principal groupe de consommateurs de la région métropolitaine de Vancouver.

Un tarif-marchandises coûteux diminue les bénéfices nets des agriculteurs; en réalité, il arrive trop souvent que les producteurs de l'intérieur ne peuvent concurrencer ceux de l'extérieur de la province. Ainsi, le prix de transport d'une tonne de pommes de terre, par wagonnée, jusqu'à Vancouver depuis Wyndell, près de Creston, est de $15.40; depuis Grand-Forks, $12.00; depuis Vernon, $9.40. Depuis Lethbridge, le prix est de $18.00 par chemin de fer et $16.00 par camion.

Depuis certains endroits situés dans le bassin du Columbia, comme Moses-Lake dans l'État de Washington et depuis Yakema, le prix moyen est de $9.00 la tonne.

Les cultivateurs des régions irriguées de l'intérieur vendaient auparavant leur excédent de luzerne à ceux de la vallée du Fraser et de l'île de Vancouver. Ce marché a été perdu presque en entier au profit de la production du bassin du Columbia, aux États-Unis, livrée dans les granges des cultivateurs de la vallée à un prix aussi bas que $22 la tonne. Nos agriculteurs de l'intérieur croient que $17 la tonne, chargée dans les wagons, leur permet à peine de recouvrer leurs frais de production.

Le tarif-marchandises a aussi sérieusement diminué les bénéfices nets dans le cas des pommes,—un de nos quatre principaux articles d'exportation,—et il a pour ainsi dire éliminé ce produit de la Colombie-Britannique des marchés situés à l'est de Regina.

Réciproquement, la situation géographique et le tarif-marchandises accroissent le coût du matériel, des engrais, etc. dont les cultivateurs ont besoin dans le cours de leur exploitation.

Au cours des 15 ou même des 25 dernières années, le nombre des fermes n'a guère changé dans ma province, il est maintenant estimé à 24,748. Cependant, la relation entre la population agricole et la population non agricole s'est modifiée de façon importante. En 1931, la population agricole représentait 14.7 p. 100 de toute la population de la province; en 1956 elle n'était que de 8 p. 100, la population non agricole ayant augmenté de 693,900 ou plus du double.

Cette augmentation de population a provoqué une demande de produits non agricoles qui a complètement dépassé celle des produits agricoles. Accompagnant ou, peut-être, par suite d'une forte expansion industrielle, elle a suscité une âpre concurrence de la main-d'œuvre et l'agriculture s'est trouvée dans l'impossibilité d'offrir des salaires suffisament élevés pour les ressourves disponibles. L'agriculteur de la Colombie-Britannique s'en est trouvé forcé de s'orienter vers la mécanisation. En 25 ans, le nombre de tracteurs de ferme est passé de 1,402 à 15,282; les camions de ferme de 3,947 à 11,758; les moissonneuses-batteuses de 20 à 1,060; les fermes électrifiées de 6,407 à 20,279. Entre temps, le nombre de chevaux a diminué de 30,000 pour s'établir à un peu moins de 27,000.

Par suite de cette tendance, les capitaux placés dans les fermes de la Colombie-Britannique ont doublé depuis 1931. Les placements par ouvrier agricole sont passés de $4,600 à $12,000. L'avoir de chaque ouvrier agricole a augmenté de 300 p. 100 comparativment à 75 p. 100 dans le cas de l'ouvrier non agricole. Le cultivateur a nettement tenté de sérieux efforts en vue d'adapter ses méthodes de production aux conditions actuelles.

En examinant l'ensemble de la situation, il faut se rappeler que ce que l'on appelle une ferme n'est pas nécessairement comparable à une entreprise commerciale rentable, comme on en trouve dans d'autres secteurs de la production ou de la distribution. En 1956, nous constatons que 33.5 p. 100 des fermes de la Colombie-Britannique, soit 8,276, ont de 3 à 9 acres, de 10 à 49 acres ou moins, et que 64.4 p. 100, soit 15,926, ont 50 acres ou moins.

Cinquante-cinq pour cent des fermes de la Colombie-Britannique produisent moins de $1,200 par année. En d'autres termes, elles ont pour principal objet

de procurer une maison et quelque chose de la vie de famille. Dans tout le Canada le chiffre est de 38 p. 100. Ces 55 p. 100 des fermes de la Colombie-Britannique ne produisent que 8 p. 100 de la totalité des produits agricoles, de sorte que 45 p. 100 de nos fermes procurent 92 p. 100 de notre revenu agricole. En 1956, les petites fermes ont produit pour $653 et les grandes fermes, $8,915. Dans tout le Canada, les chiffres correspondants ont été de $870 et de $7,399.

Ces chiffres ont pour but d'indiquer que certaines conditions qui s'appliquent à la Colombie-Britannique dans un plus grande mesure qu'ailleurs au Canada rendent plus difficile chez nous la stabilisation de la production agricole et des marchés.

Le climat et le voisinage des emplois industriels contribuent beaucoup à cet état de choses.

Bien des gens d'autres régions du Canada et d'ailleurs trouvent bien attirant le climat de certaines zones de la Colombie-Britannique. C'est peut-être particulièrement vrai de l'île de Vancouver, de la vallée du Fraser et des régions d'Okanagan-Shuswap-Kamloops et de Kootenay-Ouest.

Les petites propriétés sont achetées par des personnes à la retraite ou jouissant d'une retraite partielle et par d'autres personnes qui cherchent plus ou moins et parfois réusissent très bien à récolter et à vendre certains produits.

Un nombre toujours plus considérable de personnes employées dans l'industrie ou exerçant leur profession dans les centres urbains de ces régions ou d'autres districts viennent habiter des maisons situées sur de petites fermes de banlieu. C'est compréhensible et nous nous attendons que cette tendance se poursuive.

Il faut bien prendre soin, en examinant la situation que la petite ferme occupe dans notre économie provinciale, de l'évaluer d'une façon bien objective, sans faire de sentiment. Une très grande partie de nos prétendus petits agriculteurs ou agriculteurs à temps discontinu, dont le revenu en espèces ou sa plus grande partie provient d'un emploi non agricole, ont acheté leurs propriétés non pas pour en retirer la totalité ni la plus grande partie de leur revenu mais pour habiter une maison située dans un milieu rural et y élever leur famille. Au moment de l'achat, ils avaient des emplois à temps continu ou presque, qui n'avaient rien à faire avec l'agriculture, et ils n'avaient aucune intention de les abandonner.

Quelques-uns espéraient exploiter ces lopins de terre de manière à en tirer un important revenu ou du moins la subsistance de leur famille; d'autres les ont considérés comme une assurance supplémentaire en vue de la retraite; d'autres enfin se proposaient d'en faire en définitive des exploitations agricoles à temps continu, souvent d'un caractère spécialisé.

De façon générale, cependant, le revenu agricole de ces gens,—et en Colombie-Britannique ils sont loin d'être peu nombreux,—s'ajoute simplement à la rémunération que procure un emploi à temps continu ou presque en dehors de la ferme habitée, l'exploitation d'un commerce ou l'exercice d'une profession.

Bien que les propriétaires terriens susmentionnés n'entrent peut-être pas dans le cadre de l'enquête que nous poursuivons, ils ne peuvent être écartés péremptoirement quand on étudie le problème de l'agriculture dans ma province. Même si, dans bien des cas, la quantité de produits qu'ils ont à vendre individuellement, après avoir satisfait aux besoins de leur famille, n'est peut-être pas considérable, dans l'ensemble la production de certaines denrées peut atteindre des proportions suffisantes pour créer des embarras aux agriculteurs à temps

continu et exercer une influence défavorable sur les prix obtenus par ceux-ci. Trop souvent les exploitants du groupe en question ne peuvent pas, ne veulent pas ou ne savent pas recourir aux méthodes efficaces qui s'imposent quand il s'agit de produire une denrée de qualité capable d'emballer le consommateur et d'amener de nouvelles commandes. Ils constituent plus d'un problème lorsque la vente de denrées dont la production excède les besoins de la famille est réglementée en vertu d'un régime d'organisation des marchés.

Il ne faut pas les confondre avec les cultivateurs qui ont acheté une terre avec l'intention de l'exploiter à temps continu et d'en obtenir un revenu suffisant mais qui, pour une raison ou une autre, ont été forcés de chercher un emploi à temps continu ou à temps partiel en dehors de la ferme afin de gagner leur vie; ou dont l'exploitation nécessite des travaux constants sans procurer un revenu net suffisant pour leur permettre, à eux et à leur famille, d'avoir un niveau de vie satisfaisant.

Monsieur le président, si j'ai bien interprété votre lettre d'invitation, ce sont là les agriculteurs dont l'avenir retient votre attention et celle de vos collègues et je m'intéresse particulièrement à l'amélioration du sort de ce groupe.

Après cette introduction fournissant des données sur la province, mon mémoire a donc été préparé en fonction de cette interprétation et il exposera aussi exactement que possible mon point de vue sur la permanence de ce groupe dans notre économie agricole, quelques-unes des raisons de son existence et certaines idées sur la façon non pas de corriger entièrement une situation regrettable et indésirable, mais au moins de l'améliorer considérablement.

J'ai déjà signalé quelques-uns des facteurs et des conditions qui, directement ou indirectement, empêchent ce groupe d'obtenir un revenu suffisant de l'exploitation agricole. Dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie des fruits de vergers en Colombie-Britannique, le doyen Earl D. MacPhee, directeur du département du Commerce de l'Université de la Colombie-Britannique, a insisté sur la difficulté de trouver une définition de la ferme rentable. "Une ferme est rentable, non pas en raison de sa superficie, mais en raison du volume minimum de production requis pour procurer au cultivateur le revenu qu'il désire." Plus exactement, c'est le nombre minimum d'arbres qui, d'une année à l'autre, lui assurera son niveau de vie. C'est à la fois la superficie, les variétés plantées, les catégories obtenues, les rendements atteints. Pour ce qui est de la superficie, nous avons signalé que celle de moins de dix acres soulève des doutes et ne suffira probablement pas dans la plupart des régions à moins que les produits récoltés ne se vendent à des prix élevés en raison de leurs particularités très spéciales. En ce qui a trait à la qualité (pommes), nous avons fait remarquer que, lorsque les déchets dépassant 6 ou 7 p. 100 et que les fruits de la catégorie C dépassant 20 p. 100, le rendement n'est probablement pas rentable. Quant aux variétés, nous avons précisé que celles qui sont acceptables sur le marché des fruits frais sont vraisemblablement les seules à contribuer à cette fin. Au sujet du rendement, nous croyons qu'il faut recueillir au moins mille boîtes de pommes en vrac à l'acre.

En plus de tous ces facteurs ou, peut-être, comme indice de ces facteurs, il restera le problème de la bonne et de la mauvaise administration, qui se manifestera dans des pratiques horticoles soutenues, le rendement, la qualité, le contrôle du coût de la main-d'œuvre, un meilleur emploi de la machinerie et de l'équipement, le soin apporté à l'émondage, à la pulvérisation et à l'éclaircissage, de même que la livraison rapide des fruits à l'établissement d'emballage.

On pourrait appliquer la déclaration du commissaire aux agriculteurs en général en disant que la ferme doit être assez vaste et assez bien administrée pour procurer le niveau de vie que l'exploitant désire pour lui-même et sa famille. Cela présuppose la production efficace d'une ou plusieurs denrées de bonne qualité ou de denrées qui peuvent se vendre à des prix et en des quantités suffisantes pour produire le revenu nécessaire.

La présence d'une proportion assez considérable d'exploitants agricoles qui ne réussissent pas dans une province ou un pays ne constitue pas une nouveauté. Nous en avons toujours eu et je ne vois pas comment nous pourrions les éliminer à l'avenir. Cependant, cela n'amoindrit pas la nécessité d'étudier le problème objectivement et de découvrir les moyens de maintenir ce groupe aussi restreint que possible.

Bien des fermes de la catégorie faisant l'objet de notre étude ont été établies il y a 40, 50 ou 60 ans. Les revenus des petites fermes familiales suffisaient alors à assurer un assez bon niveau de vie. Les fermes se suffisaient davantage à elles-mêmes. La terre vierge était nette, fertile et productive. La main-d'œuvre, founie par la famille ou les employés, était assez nombreuse. Dans le second cas, les gages étaient raisonnables, la qualité de main-d'œuvre était généralement excellente et la semaine de 40 heures inconnue. Le coût de la vie était relativement peu élevé. Le niveau de vie n'était peut-être pas élevé, mais correspondait raisonnablement à celui dont jouissaient la plupart des gens et, dans bien des cas, il lui était supérieur. L'agriculteur puvait faire produire sa terre, monter sa ferme, élever et faire instruire ses enfants, profiter des avantages que procure la vie rurale et le plus souvent, établir une exploitation solide, dont l'importance et la valeur variaient en tant que bien matériel.

Aujourd'hui la ferme, pour être efficace, doit s'adapter au caractère de l'économie dans son ensemble. Depuis le début des années 40 en particulier, les progrès techniques et la mécanisation ont révolutionné l'agriculture. Les changements fondamentaux les plus importants sont les suivants:

(1) L'agriculture cesse d'être un mode de vie et devient une entreprise commerciale;
(2) Elle cesse d'être un art et devient une science, plus précisément;
(3) De diversifiée qu'elle était, elle se spécialise;
(4) La petite exploitation fait place à la production en masse;
(5) La responsabilité est plus grande en matière d'administration;
(6) Les frais d'exploitation augmentent considérablement;
(7) Le niveau de vie change sur la ferme.

La commission Gordon a signalé que, durant la période de 1946 à 1955, le rendement par ferme au Canada a augmenté de 30 p. 100 alors que le rendement brut par heure de travail a augmenté de 75 p. 100.

La proportion assez forte du groupe qui fait l'objet de notre étude s'explique dans une large mesure par le grand nombre de cultivateurs qui n'ont pu ainsi augmenter leur rendement.

D'autre part un nombre considérable, variable selon les régions, a relevé tous les défis de notre époque. Nous avons des exploitants qui ont réussi dans tous les domaines de notre agriculture, des hommes d'affaires habiles, sensibles aux modifications et aux adaptations que réclament les condition rapidement changeantes. Ils sont bien établis, prêts à recourir à l'aide que la technique

et les techniciens peuvent offrir. Leur revenu net reflète bien leur aptitude à adapter leur production au sol, au climat et aux marchés disponibles, à faire les rectifications qui s'imposent et à fournir l'habileté administrative qui constitue un facteur déterminant.

Facteurs influençant l'économie agricole.

Dans toute la province, trois groupes généraux de facteurs sont les principales causes de la situation que nous étudions: (1) historiques, (2) physiques, (3) économiques. Ils sont d'habitude étroitement reliés.

Les facteurs historiques remontent surtout aux jours de la colonisation, alors que les préemptions de première heure étaient plus nombreuses et, comme les communications étaient médiocres, les colons avaient tendance à s'établir les uns près des autres et laissaient peu d'espace libre pour l'expansion des terrains. Il en est ainsi de bien des régions de la province.

Les facteurs physiques avaient tendance à maintenir les fermes petites dans bien des régions. La terre susceptible d'être cultivée est trop souvent contenue dans des vallées étroites et la majeure partie de l'agriculture se fait sur les petits cônes de déjection des ruisseaux tributaires. La topographie est accidentée, confinant l'exploitation à de petits instruments. La précipitation annuelle et, surtout, la pluie durant la saison de croissance (voir appendice N) rendent l'irrigation essentielle si l'on veut obtenir des récoltes satisfaisantes. L'irrigation est à des dégrés variables généralement souhaitable et même nécessaire dans toutes les régions de la province au sud de Vanderhoof. On a estimé que les régions côtières faisaient exception, mais l'irrigation se pratique de plus en plus et dans la vallée du Fraser et dans l'île de Vancouver.

A cause de la topographie, les méthodes d'irrigation employées demandent beaucoup de main-d'œuvre ou de capitaux. L'irrigation par sillons se pratiquait par tradition; un homme pouvait contrôler la distribution de l'eau sur quelque cinquante à quatre-vingts acres, suivant la pente et les sortes de sol. Ces dernières années, on a recouru à l'irrigation par appareils d'arrosage afin de parer à la rareté de la main-d'œuvre et d'accroître les rendements, ce qui a nécessité des capitaux bien plus considérables.

Économiquement, la sphère d'activité de ces fermes a été limitée à cause de leur faible étendue et de la variabilité des sortes de terres et d'autres conditions. Les sociétés de prêt étaient peu disposées ou, plus souvent, se refusaient à avancer les fonds nécessaires aux immobilisations. Celles-ci, comme on l'a déjà démontré, peuvent être élevées. L'équipement doit être adapté à la petite exploitation, ce qui entraîne trop souvent une surcapitalisation, c'est-à-dire que le propriétaire d'un verger de 7, 10 ou 12 acres a le plus souvent l'outillage suffisant pour exploiter un verger de 40 à 50 acres.

Là où le défrichement s'impose, les frais pour les meilleurs sols peuvent être très élevés (voir appendice P) par rapport aux possibilités agricoles.

Il a fallu de bien plus fortes immobilisations au cours des 15 ou 20 dernières années afin de parer à la rareté de la main-d'œuvre et parce que l'étendue de la ferme rentable nécessaire pour assurer un niveau de vie normal à une famille rurale a dû être augmentée considérablement.

Dans la région de Kootenay-Est, le nombre minimum de bovins de boucherie nécessaires à une exploitation rentable est passé de 100 à 150 au cours des 10 dernières années. En retour, cela a nécessité un capital plus considérable pour

l'achat de machines et d'équipement, plus de terre défrichée et irriguée affectée à la récolte de la provende d'hiver et plus d'argent consacré au bétail.

Toutes proportions gardées, ces déclarations générales s'appliquent à toute la province.

Régionalisation du problème

Je vais maintenant examiner brièvement la situation des agriculteurs des régions de la province mentionnées dans l'appendice A, m'attaquant d'abord à ceux qui se consacrent à l'élevage des bestiaux et à la culture mixte. La production des fruits et des légumes sera traitée séparément.

Région nº 1-Kootenay-Est

C'est une région s'étendant à travers la vallée du Columbia, du nord de Golden,—le long de la voie ferrée du Pacifique-Canadien,—jusqu'à la frontière des États-Unis et à l'est jusqu'à la frontière de l'Alberta.

Trois cent cinquante des 600 propriétés ayant un revenu agricole sont considérées comme des fermes à temps continu. Un certain nombre des 350 exploitants occupent un autre emploi à temps discontinu. Environ 50 p. 100 sont des fermes d'élevage de bovins de boucherie ou des fermes mixtes dont le bœuf est la principale source de revenu. Plusieurs détiennent des permis de pâturage sur des terres de la Couronne.

Une partie considérable des revenus de plusieurs de ces propriétés provient de la vente d'arbres de Noël coupés sur la ferme ou sur le ranch ou sur des terres de la Couronne en vertu d'un permis. On n'est pas sûr de la rentabilité de la plupart des fermes de cette région. Beaucoup ne sont pas assez vastes ni ne comprennent assez d'animaux pour permettre aux exploitants d'atteindre un niveau de vie satisfaisant.

Les observations générales que j'ai formulées précédemment au sujet des raisons qui expliquent l'existence de fermes non rentables s'appliquent tout particulièrement à cette région. Si on fait exception de superficies restreintes situées le long de la rivière Elk, près de Fernie, et dans la plaine inondée de la rivière Kootenay et du Columbia, l'irrigation est nécessaire à la récolte de provende d'hiver.

Région nº 2-Kootenay-Ouest

Cette région comprend les terres de la région de Creston, le long du lac Kootenay, la vallée de la Slocan, la région de Nakusp et les régions adjacentes aux lacs Arrow et au sud de la grande route provinciale de l'intérieur, de Rossland à Nelson.

L'industrie minière a présidé à la naissance et à l'expansion de cette région. Sur les 1,422 fermes enregistrées lors du recensement de 1956, seulement 35 p. 100, soit environ 600, produisaient une proportion raisonnable du revenu familial. On pourrait considérer ces fermes comme constituant le groupe qui nous intéresse. Moins de 200 procurent un revenu suffisant pour soutenir convenablement une famille. Dans la plus grande partie de cette région, des vallées étroites et profondes et une forêt touffue entravent considérablement l'efficacité de l'agriculture. Les régions d'exception sont les basses terres de Creston, mises en valeur par l'endiguement de la rivière Kootenay, la région avoisinante de Camp-Lister et la vallée de l'Inonoaklin, à Edgewood, sur les lacs Arrow. Une région susceptible d'être mise en valeur se situe à l'extrémité nord du lac Kootenay, près de Lardeau et d'Argenta.

Les deux districts mentionnés près de Creston produisent le plus de céréales, de foin, de semences et de bestiaux. Le sol des terres basses est très fertile et les fermes ont généralement une étendue suffisante, sont bien exploitées et fournissent de bons revenus. Les barrages qu'on se propose de construire sur la Kootenay assureront la protection contre les inondations, qui présentent maintenant des risques annuels.

Dans la région de Camp-Lister, on agrandit les fermes en achetant des propriétés voisines. Un système complet d'irrigation serait précieux, mais des études préliminaires révèlent que les frais de construction et de distribution seraient exorbitants. Les trois quarts des agriculteurs de cette région se suffisent à eux-mêmes, mais comptent jusqu'à un certain point sur un revenu non agricole, surtout en livrant leur foin par camions aux acheteurs de l'autre côté du lac Kootenay.

Pas plus de 10 p. 100 des agriculteurs de Nelson et de Trail peuvent se suffire avec le revenu agricole. Dans la vallée de la Slocan, dans les districts des lacs Arrow et de Lardeau, la proportion pourrait être de 1 p. 100.

On croit que 50 p. 100 des fermes de la vallée de l'Inonoaklin peuvent fournir un revenu suffisant.

Le défrichement et le drainage de l'eau suintant des montagnes sont extrêmement dispendieux et rendent difficile le nettoyage d'une superficie suffisante. Le transport constitue aussi un problème. Le manque de crédit agricole a entravé la mise en valeur. La facilité de trouver du travail en dehors de la ferme a permis de se livrer à d'autres occupations que l'agriculture sans nécessiter d'immobilisations. La subdivision de quelques-unes des meilleures fermes aggrave la situation.

Dans la région frontalière de Grand-Forks, nous trouvons assez bien réunies les particularités des deux régions examinées.

Région nº 3—Vallée de l'Okanagan

Laissant de côté la pomiculture, qui fera plus tard l'objet d'un examen, j'attire l'attention des honorables sénateurs sur la vallée de l'Okanagan. Alors que la production du bœuf y est très importante, les observations à faire au sujet de la région de Kamloops s'appliqueront assez bien à ce secteur agricole.

Je désire signaler tout particulièrement la culture mixte et l'industrie laitière du centre et du nord de la vallée de l'Okanagan, où l'on trouve quelque 1,280 fermes à temps continu.

On estime que 60 à 70 p. 100 de ces fermes ne fournissent pas un revenu suffisant. Les ventes de lait et de crème constituent une partie importante de l'économie et sont les sources principales de revenu de quelque 500 agriculteurs. Seulement un tiers de ceux-ci auraient des revenus suffisants. Le quart des expéditeurs de lait nature vendent 60 p. 100 de ce produit.

Les fermes sont généralement trop petites. Le sol est très variable et l'eau d'irrigation en limite les possibilités. Il n'existe probablement pas dans cette région deux fermes qui aient des ressources semblables en superficie, en sol et en humidité du sol.

De plus, et exception faite des vergers, on trouve environ 1,050 autres fermes à temps discontinu dans la région.

Section de Salmon-Arm—Shuswap de la région nº 3

La production de cette section se rapproche beaucoup de celle du nord de la vallée de l'Okanagan. Il y a quelque 1,100 fermes et ranches dans cette région. On croit que peut-être 60 p. 100 des fermes à temps continu fournissent un revenu suffisant ou du moins sont rentables.

Les mêmes conditions générales qui existent dans le nord de la vallée de l'Okanagan régissent le revenu agricole dans ce district.

Région nº 4—Vallée du Fraser

Nous trouvons ici la région agricole la plus importante de la Colombie-Britannique: près de 40 p. 100 de toutes les fermes de la province vendent presque 50 p. 100 de notre production agricole totale. La région fournit près de 70 p. 100 de tout le lait produit dans la province, de même qu'une proportion semblable des produits agricoles, et 61 p. 100 de la production de dindes. Nous estimons à plus de 4,150 les fermes qui se consacrent à temps continu à l'élevage du bétail et à la culture mixte et quelque 44 p. 100 d'entre elles ne produisent pas de revenus suffisants.

Dans les sections se rapportant aux fruits et aux légumes nous formulerons d'autres observations. Je donnerai aussi des détails sur les facteurs touchant l'agriculture de façon générale dans cette région.

Région nº 5—Île de Vancouver

Dans cette région, l'économie agricole repose en grande partie sur l'industrie laitière,—plus de 12 p. 100 de la production de toute la province,—la production des petits fruits, des légumes, des récoltes spéciales, l'élevage de la volaille et des dindes, des moutons et des porcs. Ici, tout comme dans la vallée du Fraser, le climat et les emplois industriels et professionnels influencent fortement l'agriculture.

Il existe 933 fermes dans l'île de Vancouver, au nord de Nanaïmo. Seulement 228, soit 24 p. 100, fournissent un revenu suffisant à ceux qui les exploitent. Parmi celles-ci, on croit que de 35 à 40 p. 100, ou de 80 à 90 agriculteurs, reçoivent un revenu insuffisant de leur terre.

Au sud de Nanaïmo, on estime à 1,000 les agriculteurs à temps discontinu et à 650 les agriculteurs à temps continu. Le revenu de 15 p. 100 de ce dernier groupe est insuffisant.

Il y a dans la région, 237 fermes avicoles variant de 100 à 10,000 pondeuses. 54 p. 100 ont moins de 2,000 pondeuses, ce qui indique une exploitation à temps discontinu.

Cette région compte 200 fermes laitières à temps continu. Au moins 20 d'entre elles ont 30 acres ou moins de superficie. L'industrie laitière ne peut pas réussir lorsqu'elle est pratiquée à temps discontinu. Les agriculteurs à temps continu dont le revenu est insuffisant s'adonnent surtout à l'industrie laitière. Trop d'entre eux ont une exploitation à peine profitable qui devient rapidement déficitaire, si les prix du lait baissent ou si les frais augmentent.

Région nº 6—Kamloops—Cariboo-Sud.

Dans cette région, qui s'occupe surtout de la production des bovins de boucherie et où nous trouvons près de 40 p. 100 de la production totale d'agneau et de laine, les fermes et les ranches sont plus vastes et beaucoup d'entre eux

sont mieux organisés et établis depuis plus longtemps que dans la plupart des autres sections de la Colombie-Britannique. On en trouve la preuve jusqu'à un certain point dans le fait que 60 à 70 p. 100 des 1,400 exploitants à temps continu touchent des revenus suffisants de leur ferme ou de leur ranch. L'industrie laitière, l'élevage des volailles et des dindes aussi bien que la culture de certains fruits de vergers et de grands champs de légumes, tout particulièrement de pommes de terre et de tomates, constituent d'autres sources importantes de revenus.

Les fermes d'élevage de bovins les mieux exploitées et bien établies sont généralement dans une bonne position financière. Les bons prix payés depuis deux ans pour les bovins ont permis à nombre d'exploitants, ici tout comme dans d'autres régions consacrées à la production du bœuf, de s'acquitter de leurs dettes et d'obtenir une stabilité qui devrait leur permettre de traverser assez bien toute période de baisse des prix. Il y a évidemment un certain nombre d'exploitants qui sont dans une situation moins favorable pour des raisons dont on fera mention plus tard.

Les régions 3, 6 et 7 (celles de la vallée de l'Okanagan, de Kamloops et de Cariboo) produisent 80 p. 100 de tous les bovins de boucherie élevés en Colombie-Britannique. Les observations que nous venons de formuler au sujet de ce secteur agricole dans la région nº 6 s'appliquent également à ces deux autres régions.

On doit signaler que le bœuf rapporte 30 p. 100 de tout le revenu provenant du bétail et des produits animaux dans la vallée de l'Okanagan, près de 75 p. 100 dans la région de Kamloops et 80 p. 100 dans la région de Cariboo.

Région nº 7—Cariboo

Cependant, dans la région de Cariboo et dans les sections nord et est surtout, une grande partie de l'économie agricole n'est pas dans une situation satisfaisante. On croit que 30 p. 100 seulement de toutes les fermes et des petits ranches compris dans le groupe mentionné peuvent se suffire; 30 p. 100 fonctionnent à plein temps mais ne procurent pas de revenu suffisant; 30 p. 100 sont exploités à temps discontinu et les 10 p. 100 qui restent comprennent soit des terres désertes ou habitées par des gens qui ne tentent pas de les exploiter. Le défrichement est très dispendieux et l'irrigation est nécessaire dans plusieurs régions.

La saison de croissance est courte et les marchés laissent bien à désirer; tous ces facteurs contribuent à un état de choses qui est loin d'être satisfaisant. La région de Quesnel, du lac William et de 100 Mile House offrent certaines occasions d'emploi en dehors de la ferme qui, cependant, n'existent pas dans d'autres régions.

Région nº 9—Centre de la Colombie-Britannique

La région qui s'étend de Tête-Jaune-Cache, sur la voie des chemins de fer Nationaux, pas très loin de Jasper, jusqu'à Terrace, près de Prince-Rupert, vers l'ouest, est sous de nombreux aspects encore à l'état de colonisation et ressemble beaucoup à la région nord de Cariboo qui lui est contiguë au sud. Dans ces deux régions le prolongement de la ligne du Pacific Great Eastern jusqu'à la rivière de la Paix et l'expansion industrielle de ces dernières années, y compris les entreprises de Kemano-Kitimat, la fabrique de cellulose de Prince-Rupert et d'autres preuves d'initiative ont fourni à l'agriculture un encouragement qui se faisait grandement désirer. Même si l'on constate une certaine

reprise de l'agriculture, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. On estime qu'au moins 70 p. 100 des quelque 1,050 agriculteurs à temps continu ne tirent pas un revenu suffisant de leur exploitation agricole.

Cette région a une topographie plus favorable à l'établissement de fermes d'une superficie assez vaste, où les champs peuvent atteindre de bonnes dimensions.

La plus grande partie de la terre en culture résulte du défrichement de l'épaisse couche qui la recouvrait et l'on doit utiliser la même méthode, à très grands frais, pour obtenir un accroissement de la superficie cultivable. Il y a une période limitée où la terre ne gèle pas. L'eau destinée à l'usage domestique et aux animaux est souvent difficile à obtenir.

Le sol est assez peu fertile et demande beaucoup de soins. La précipitation durant la saison de croissance est trop souvent insuffisante. Les fermes sont trop petites. De façon générale, on estime qu'une ferme rentable doit avoir au moins 200 acres de terre arable, ce qui se rencontre trop rarement.

Il est possible de produire du lait, des œufs et de la volaille; d'élever des moutons et des bovins de boucherie; de cultiver des légumes, surtout des navets.

Le marché existe si l'on s'organise pour obtenir une production de qualité et en quantité suffisante. Il y a de bonnes communications par chemin de fer en direction de Vancouver et d'Edmonton, mais les distances sont longues et les frais de transport élevés par rapport à la valeur des denrées, d'où la nécessité de rechercher tous les débouchés locaux.

Il est bon de remarquer que la région 9 a un peu plus de 100,000 acres de terre en culture mais produit moins de 2 p. 100 du revenu agricole de la province. On estime qu'au moins un autre million d'acres peuvent se prêter à la culture.

Région nº 10—Rivière de la Paix

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, cette région ressemble aux régions avoisinantes de l'Alberta. L'expansion de l'industrie pétrolière et le prolongement de la voie du Pacific Great Eastern ont complètement changé l'économie en général. Il en est résulté des offres d'emplois bien rémunérés avec lesquelles devait rivaliser le cultivateur qui avait besoin de main-d'œuvre, des occasions de travail pour les cultivateurs eux-mêmes souvent au détriment de leur ferme. Ces progrès ont fait affluer des milliers de personnes de plus et suscitent un marché pour beaucoup de produits locaux. Le chemin de fer a donné directement accès aux marchés de la région métropolitaine de Vancouver.

Cependant, d'après les renseignements que je possède, plus de 60 p. 100 des fermes à temps continu ne procurent pas de revenu suffisant à leurs exploitants.

Bien des observations formulées au sujet de la région nº 9 s'appliquent également ici.

On croit qu'un minimum de 450 acres de terre cultivée et bien exploitée constitue une ferme rentable dans la région de la rivière de la Paix. Cela veut dire que la superficie totale de la ferme doit avoir au moins une section ou 640 acres.

Beaucoup de ces agriculteurs qui touchent un revenu insuffisant possèdent une terre assez grande mais d'une trop pauvre qualité. Ils manquent de capitaux

et d'instruments aratoires ou ils ont payé trop cher des machines plus grosses que celles dont ils ont besoin. Souvent la production est faible à cause d'une mauvaise administration. Quelques-uns ont augmenté leur superficie au lieu de mettre pleinement en valeur la superficie qu'ils possédaient déjà. Le défrichement est dispendieux en proportion des revenus. Le régime des contingents applicable à la vente des céréales a apporté trop de diversité. On ne cultive pas assez de céréales pour faire face aux dépenses. Alors que la saison de croissance est limitée par les gelées hâtives et tardives, une année où les semailles sont tardives est trop souvent suivie d'un hiver hâtif et de mauvais temps pendant la moisson.

Tel est monsieur le président, un bref résumé de la situation des agriculteurs s'adonnant à la culture générale dans les neuf régions de notre province.

J'examinerai maintenant la situation en ce qui concerne les fruits et les légumes.

Problèmes concernant la production de fruits de vergers

La plus grande partie de notre production de fruits de vergers,—pommes, poires, pêches, abricots, prunes, pommes sauvages,—provient de la vallée de l'Okanagan. L'ouest des Kootenays en produit un peu et le littoral, très peu.

Dans la région de Creston, environ 25 p. 100 des exploitants de vergers consacrent tout leur temps à la production des fruits. Dans le reste de la région de Kootenay-Ouest il n'y en a pas plus de 15 p. 100 qui le font. Dans Creston, la plupart des vergers ont été subdivisés. Jusqu'en 1950, les prix des fruits étaient suffisants pour permettre de vivre sur un domaine de 5 acres. Beaucoup de vastes propriétés ont été subdivisées en vergers de cette grandeur. Les vergers de 5 acres ne sont plus rentables en raison des prix actuels des fruits.

A mesure que s'est intensifiée la demande d'emplacements résidentiels, les prix de la terre ont monté et, par suite, bien des propriétaires de vergers ont vendu à des prix que la récolte des fruits ne pouvait leur rapporter.

Vallée de l'Okanagan

La plupart des fruits de vergers sont récoltés dans la région s'étendant d'Osoyos et de Keremeos, dans le sud de la vallée de l'Okanagan, jusqu'à Vernon, au nord. Le dernier recensement effectué par mon ministère a relevé 3,599 pomiculteurs possédant 1 acre ou plus. Parmi ceux-là, 1,827, soit 50.76 p. 100, avaient 7 acres et demie ou moins. Une autre analyse a révélé que 1,447 d'entre eux, soit 40 p. 100 de la totalité, exploitaient un verger d'une à 5 acres. Ces derniers au moins sont de ceux dont j'ai dit précédemment qu'ils travaillaient ailleurs à temps continu ou à peu près.

31 p. 100 des pomiculteurs de la vallée de l'Okanagan ou 1,119 avaient des terrains de 5 à 10 acres. Tout comme dans la région de Creston, ces propriétés permettaient de bien vivre au cours des années 40; mais, sauf quelques exceptions remarquables, beaucoup d'exploitants à temps continu compris dans ce groupe sont durement atteints. Les gelées de 1949-1950 et de 1955 ont sérieusement endommagé beaucoup de vergers, détruisant bien des arbres, et amoindri la production dans d'autres. Beaucoup de gens de ce groupe appartiennent à la catégorie étudiée par votre comité tout comme un certain nombre compris dans le groupe suivant de 1,033 pomiculteurs dont les vergers ont 10 acres ou plus.

Même le groupe de 490 pomiculteurs qui exploitent plus de 15 acres a ses problèmes, mais ces gens devraient être mieux en mesure de survivre.

Voici quelques-unes des raisons qui expliquent l'insuffisance du revenu provenant des vergers exploités à temps continu:

a) Il manque de conducteurs de machines qui aiment à travailler pour les autres. L'outillage des vergers est coûteux et celui qu'il faut pour 10 acres serait suffisant pour 40 à 50 acres. Des immobilisations très élevées en vue d'une production restreinte constituent un lourd fardeau.

b) Beaucoup de petits vergers ne sont pas bien entretenus. Par suite, le rendement et la qualité sont médiocres, les revenus sont faibles et la vente est difficile.

c) Le renouvellement des arbres constitue une partie intégrante de la bonne gestion des vergers. Il est possible seulement, si le verger est assez grand pour permettre à l'exploitant de suivre un régime exigeant qu'une partie de la terre ne rapporte pas pendant que les nouveaux arbres poussent.

d) Il y a la concurrence des fruits des États-Unis, dont les prix ne représentent pas les frais de production. L'augmentation du tarif-marchandises a rendu plusieurs marchés hors d'atteinte.

e) Le coût de la production des marchandises et des services augmente sans cesse.

f) Des vergers sont situés dans des régions et sur des sols impropres à la pomiculture.

g) Comme les industries sont en mesure d'offrir des salaires plus élevés que ne peut se permettre tout pomiculteur dans les conditions actuelles, elles lui disputent la main-d'œuvre disponible.

Problèmes relatifs à la production des petits fruits

La production se limite à la vallée du Fraser, à l'île de Vancouver et à certaines localités de l'intérieur.

Dans la vallée du Fraser, la gelée de 1955 a pratiquement éliminé la culture des petits fruits. Il y a de bons indices de reprise, mais malheureusement nous avons encore trop de petites fermes. Lors du relevé de 1957, 92 p. 100 des fraisières appartenaient à 686 planteurs, dont chacun possédait moins de 5 acres et 313 n'avaient qu'une acre ou moins. 7 p. 100 des producteurs comptaient 5 acres ou plus. Il est intéressant de remarquer que 52 planteurs exploitant 550 acres ont produit 2,000 tonnes de fraises, tandis que 668 planteurs ayant 1,000 acres ont produit la même quantité.

La situation est la même en ce qui a trait aux framboises: 97.1 p. 100 des planteurs possédaient moins de 5 acres et 56.3 p. 100, moins d'une acre.

L'île de Vancouver compte environ 100 producteurs à temps continu de framboises et de mûres de Logan. La plupart d'entre eux obtiennent un revenu suffisant de la culture des petits fruits et des légumes. Des entreprises semblables permettent à 500 autres planteurs à temps discontinu de toucher au 40 p. 100 de leur revenu. Comme dans le cas d'autres exploitations agricoles, il y en a quelques-uns qui possèdent des superficies suffisantes mais qui ne réussissent pas à vivre à cause de la mauvaise qualité du sol, du manque d'eau et, surtout, à cause d'une mauvaise administration.

Les petits fruits en général

La quantité de fruits et de légumes récoltés dans la vallée du Fraser et dans l'île de Vancouver n'a guère d'effet sur les prix touchés par les agriculteurs. C'est la totalité de la récolte produite en Californie, dans l'Oregon et dans Washington qui fait jouer la vieille loi de l'offre et de la demande.

La surproduction de fraises dans ces États au cours des dernières années n'a pas seulement diminué les prix de cette denrée, mais elle a exercé une influence défavorable sur les prix des framboises également.

La quantité de main-d'œuvre disponible exerce également une influence sur les dimensions de la ferme. L'agriculteur ne peut pas rivaliser avec l'employeur industriel sur le marché du travail et il limite sa superficie en culture à la main-d'œuvre qu'il peut trouver dans la localité.

Le produit de qualité inférieure qui est trop souvent vendu par de petits producteurs nuit à l'industrie, augmente les frais de transformation, avilit les prix que touchent les producteurs et apporte à la denrée locale une mauvaise publicité.

Problèmes se rapportant à la production des légumes

La superficie consacrée aux légumes en Colombie-Britannique dépasse 12,500 acres. Cette culture se pratique surtout dans la région des Kootenays, la vallée de l'Okanagan, la région de Kamloops, la vallée du Fraser et l'île de Vancouver, et un peu moins dans le centre de la Colombie-Britannique et le nord de la région de Cariboo. Les pommes de terre de la Colombie-Britannique sont une denrée bien connue.

Dans la vallée du Fraser nous avons enrivon 500 cultivateurs de légumes. En plus des producteurs de pommes de terre, on estime que 20 p. 100 possèdent une exploitation incapable de leur fournir un revenu suffisant. Toutefois, les gros exploitants, dont la plupart sont à moins de 30 milles de Vancouver et se spécialisent dans la culture des légumes, obtiennent un succès appréciable et quelques-uns, beaucoup de succès. Ces gens livrent leurs produits par camion directement aux grossistes à succursales multiples et aux grossistes indépendants.

Ils offrent un contraste avec les cultivateurs des régions de Grand-Forks, de l'Okanagan et de Kamloops, dont les produits sont transportés à un établissement local pour y être classés et emballés, puis expédiés à de grandes distances par chemin de fer ou camion à nos principaux marchés de la côte ou en Alberta dans le cas des primeurs. Les frais subis, y compris le tarif-marchandises dont nous avons déjà parlé, diminuent beaucoup les revenus nets. C'est une des raisons pour lesquelles la quantité de légumes de la Colombie-Britannique qui atteignent les marchés de Vancouver accuse une diminution prononcée et constante.

Seules les expéditions d'oignons et de pommes de terre promettent de se maintenir ou de s'accroître, si les droits actuels à l'importation continuent d'être exigibles.

Parmi les 200 cultivateurs de pommes de terre tardives établis dans la vallée du Fraser, 43 p. 100 exploitent 5 acres ou moins, 17 p. 100 utilisent 6 à 10 acres et 40 p. 100 exploitent plus de 10 acres. Comme dans le cas des petits fruits, les prix des légumes sont fixés en grande partie en fonction des prix en vigueur aux États-Unis. Les droits imposés sur les denrées importées constituent une certaine aide. Peut-être, cependant, la solution permanente consiste-t-elle à

ce que les gros cultivateurs ayant une superficie suffisante modèlent leur exploitation sur celle des grands cultivateurs américains, qui pratiquent la culture en rangs, recourent à la mécanisation complète et aux méthodes les plus modernes de production, d'emballage et de distribution.

La tendance inflationniste actuelle est défavorable. La modernisation de l'exploitation et l'amélioration des méthodes d'administration sont essentielles à la survivance, en présence de la concurrence extra-provinciale. Jusqu'à un certain point, cela contribuerait à compenser pour le prix élevé de la main-d'œuvre dans une région où l'industrie paie les salaires les plus élevés au Canada et où la terre, qui auparavant produisait la majorité des légumes dont s'approvisionnait Vancouver, a été et continue d'être achetée à prix forts en vue de l'expansion industrielle.

Horticulture spécialisée

Il est intéressant de constater que dans le bas de la vallée du Fraser seulement nous comptons 360 petites fermes où se pratiquent des cultures spécialisées non encore mentionnées, comme celles des bleuets, des champignons, des bulbes, du houx et des noix; 77 d'entre elles sont exploitées à temps continu.

De plus, nous trouvons une production de canneberges, de rhubarbe, de houblon, etc., qui contribue à l'économie, de même qu'une quantité d'autres denrées en volume moins considérable.

Nous comptons également 585 exploitants de serres chaudes, dont la superficie vitrée dépasse $3\frac{3}{4}$ millions de pieds carrés, et quelque 1,300 pépinières commerciales de divers genres.

Dans certaines régions de la vallée du Fraser, mais plus particulièrement dans le sud de l'île de Vancouver, la culture des bulbes et l'expédition des fleurs coupées, surtout des narcisses et des tulipes, dans toutes les parties du Canada fournissent un apport important. Cette entreprise grossit rapidement et recourt beaucoup au transport par avion.

En tout, ces cultures horticoles spéciales représentent une production d'environ 5 millions de dollars et elles continueront de croître en volume et en valeur, tout comme l'apiculture qui apporte plus d'un million de dollars par année à notre économie.

AMPLEUR ET IMPORTANCE DU PROBLÈME

Monsieur le président, les estimations que je viens de passer en revue et qui ont trait à l'insuffisance des revenus des fermes exploitées à plein temps dans ma province représentent l'opinion réfléchie du personnel de mon ministère et, tout particulièrement, des agronomes et des horticulteurs régionaux qui sont en contact quotidien avec les exploitants de ces différentes régions.

Il y a dans chaque région des cultivateurs comme ceux dont nous parlons: leur proportion varie d'un minimum de 25 p. 100 à un maximum de 75 p. 100 de tous les agriculteurs à temps continu.

La situation générale n'est pas bonne. Il faut cependant comprendre bien clairement que tous les agriculteurs appartenant au groupe dont le revenu est insuffisant ne sont pas indigents. Quelques-uns connaissent sans doute de grandes difficultés financières jusqu'à un point qui les maintient à un niveau de vie extrêmement bas. La majorité, cependant, s'en tire, mais seulement en se refusant à eux-mêmes et à leur famille certaines douceurs auxquelles chacun

devrait avoir droit. Ils ne prévoient rien pour la dépréciation, incapables qu'ils sont d'entretenir ou de remplacer leurs bâtiments et leurs appareils, d'améliorer leurs troupeaux ou leurs méthodes agricoles, de se procurer plus de terre lorsque la chose serait souhaitable.

Quand une région ou une zone surtout agricole renferme une trop forte proportion de ces cultivateurs, quand la terre laisse deviner de mauvaises méthodes agricoles, quand les maisons et les bâtiments sont dépeints et délabrés, quand les clôtures sont affaissées, toute la localité prend une apparence semblable et tombe dans une situation financière également peu satisfaisante. La réadaptation devient alors une tâche essentielle qui dépasse la région agricole elle-même et exige une revivification de toute l'économie locale. Cependant cela ne peut se produire que si la ferme dont le revenu est faible,—cause première, —est tout d'abord établie dans une position stable.

Le problème embrasse toute la province quoique, comme je l'ai signalé, il se révèle plus aigu en certaines régions qu'en d'autres. Dans les régions où il est très évident, il exerce une influence particulière sur les perspectives de la population agricole, même si son influence ne s'arrête pas là. Trop souvent nous trouvons des régions où il a provoqué une attitude défaitiste ou de résignation à ce que l'on croit être une situation irrémédiable. Il sape l'initiative, abaisse le moral et souvent même a-t-il provoqué des dépressions nerveuses chez des hommes et des femmes.

C'est une situation qui ne peut que être nuisible à tous les niveaux, non seulement pour les familles agricoles touchées, mais également pour toute la collectivité, pour l'économie provinciale en général. Aucun pays ne peut prospérer si son potentiel agricole ne se développe pas ni ne prospère comme partie du tout.

Causes de la situation conduisant à un revenu agricole insuffisant

Tout mon mémoire mentionne directement ou indirectement certaines des causes du faible revenu et certaines raisons de la persistance des fermes qui font l'objet de notre étude. Les raisons principales de cette situation et quelques-unes des causes de la médiocrité de ce revenu peuvent être groupées et résumées sommairement. On n'a pas attaché d'importance à l'ordre dans lequel on les énumère. Les facteurs suivants sont ceux qui semblent être communs à toutes les régions de la province et à tous les genres d'entreprises agricoles.

1. *a*) Des fermes sont situées sur des terres peu profitables ou impropres à la culture.
   b) Des produits et des variétés sont plantés ou semés dans des régions trop peu profitables ou impropres à la culture pour fournir une production satisfaisante; on cultive des produits et des variétés qui ne plaisent pas aux consommateurs.
2. La superficie de la ferme et le genre de culture.
3. Le manque de capital initial et de fonds de roulement.
4. La mauvaise administration des terres, de la main-d'œuvre et du capital.
5. Le manque de volonté ou d'initiative en vue de l'amélioration.
6. L'accès à des emplois en dehors de la ferme ou le manque de main-d'œuvre agricole.
7. Le conflit ou la concurrence entre l'expansion des villes et celle des campagnes.

8. *a*) La concurrence résultant des produits agricoles importés à des prix inférieurs au coût local de production et souvent même cultivés sur des terres mises en valeur principalement avec des fonds fédéraux.

   b) L'intégration verticale aux États-Unis et dans l'Est du Canada a eu pour résultat que les denrées ainsi produites ont ruiné le marché de Vancouver.

9. Les prix élevés de la terre agricole. Dans bien des régions la terre est vendue, non pas à des prix qui pourraient être payés avec la production agricole, mais à des prix applicables aux lotissements résidentiels ou commercieux.

10. Le manque de solides coopératives de vente.

11. Le tarif-marchandises.

Comme beaucoup de fermes ne posent pas de problèmes et même réussissent très bien, il semble que les critères permettant de juger de l'importance relative de quelques-unes des causes des faibles revenus reposent principalement sur le nombre de facteurs que l'on peut retrouver dans toute entreprise individuelle. Si nous supposons que l'exploitation agricole se pratique sur une faible étendue, que le sol est modérément bon et que l'exploitant a l'initiative et le désir de réussir, il semble alors que l'un des facteurs importants du succès de l'entreprise agricole ait trait à une administration efficace des ressources disponibles (terre, main-d'œuvre, capital). Les exploitants de petites fermes qui déclarent avec beaucoup d'assurance que les petites fermes ne constituent pas de problème sont ceux qui ont été capables d'adapter leurs travaux aux conditions changeantes et qui, de plus, sont de bons administrateurs.

Dans un bon nombre de cas, cependant, des influences extérieures causent un certain problème. Par exemple, l'emplacement de l'entreprise agricole peut être tel qu'il n'y a pas d'espace pour l'agrandir, ou que les prix des terres ont augmenté de façon déraisonnable et que le niveau élevé des taxes a contraint de vendre la ferme. Comme les meilleures terres agricoles du pays, situées dans les régions climatiques les plus favorables, sont détournées de la production agricole à des fins industrielles ou résidentielles, il est évident que quelques-unes de nos fermes incapables de se suffire à elles-mêmes sont le produit de cette expansion des entreprises non agricoles dans les régions agricoles (expansion tentaculaire des villes).

La situation contraire est tout aussi impressionnante là où des fermes sont mises en exploitation ou lorsque des fermes abandonnées sont remises en culture. Ce genre de ferme est en train de s'agrandir, de devenir plus rentable et se rencontre très communément dans les régions où la population est plus clairsemée et les régions de colonisation plus récente.

Il y a évidemment un grand nombre d'agriculteurs qui ont de l'espace pour agrandir leur superficie cultivable et qui ont peut-être la compétence administrative voulue, mais ils ne peuvent établir des fermes plus rentables et plus productives faute de capitaux. C'est évidemment là un problème très réel dont nous parlerons plus tard.

La superficie en culture de la ferme résulte très souvent des conditions du marché et de l'établissement des prix des produits, comme dans le cas des fruits et des légumes, sous l'influence concurrentielle de la production des transformateurs des États-Unis. Les capitalistes hésitent à s'engager dans une grande exploitation, surtout lorsque les bénéfices subissent tellement l'influence de la

concurrence étrangère. Cependant on a des preuves que lorsque le marché est assez stable, les producteurs peuvent établir des programmes de façon plus efficace et, dans de tels cas, avec le temps, le producteur imcompétent s'élimine graduellement.

Par contre, il existe de nombreux cas où le facteur dominant à l'œuvre est un manque de désir d'agrandir ou d'initiative pour améliorer l'exploitation agricole. Non seulement le niveau de vie est-il inférieur à ce que l'on considère généralement comme satisfaisant, mais il est également en dessous de la normale. Cette catégorie d'individus est très heureuse de vivre avec ce que l'on appelle communément un revenu insuffisant. Ces personnes sont tout à fait disposées à consentir des sacrifices financiers en échange de ce sentiment d'indépendance et de sécurité que lui donne la propriété d'une petite ferme.

Je désire attirer l'attention sur une autre situation qui exerce une influence défavorable sur la production de certaines denrées en Colombie-Britannique. La plus grande partie de nos céréales pousse dans la région de la rivière de la Paix, et Creston se classe peut-être au second rang. Cependant, la production totale de ces deux endroits est relativement peu importante.

Nous avons une industrie laitière considérable et la production laitière de l'an dernier a dépassé de beaucoup les 700 millions de livres. Notre industrie avicole est importante du double point de vue de la production des œufs et de celle des poulets à frire; l'élevage de la dinde constitue également une entreprise importante. L'élevage des bovins de boucherie joue aussi un rôle important dans notre économie.

Il est donc évident que nous avons besoin d'une quantité considérable de céréales de provende en sus de celle que nous produisons dans la province. L'aide fédérale au transport par rail des céréales de provende de l'Alberta est très appréciée, surtout la décision plus récente qui touche les céréales de provende expédiées de la région de la rivière de la Paix par le chemin de fer *Pacific Great Eastern* à d'autres endroits de la Colombie-Britannique.

En dépit de cette aide, cependant, nos producteurs de denrées déjà mentionnées sont sérieusement handicapés dans leur concurrence avec la production de l'Alberta, où les céréales de provende vont d'une ferme à une autre ferme par camion à des prix bien moins élevés que ceux que nous payons par l'entremise de la Commission du blé.

Nous nous réjouissons que l'aide au transport par le chemin de fer P.G.E. soit accordée à l'égard des transactions entre cultivateurs de la région de la rivière de la Paix, mais cette aide constitue une assistance limitée en regard des avantages dont jouissent les agriculteurs des Prairies. La situation exposée explique dans une large mesure le petit nombre de bovins de boucherie dont l'engraissement est mené à terme en Colombie-Britannique et, par suite, les importations considérables venant des fermes d'engraissement de l'Alberta. Nos producteurs doivent presque inévitablement chercher à vendre en automne leurs bovins nourris d'herbe souvent à un prix dont le bas niveau ne semble pas justifié si on le compare à celui des animaux nourris de céréales, ou encore vendre leurs veaux et leurs animaux d'un an en tant que bouvillons de long et de court engraissement. Une demande récente des États-Unis a accéléré cette dernière tendance.

Je formule ces remarques afin d'insister sur un facteur qui a augmenté considérablement le coût de production de certaines denrées et qui constitue un autre élément de la situation que nous étudions présentement.

Recommandations en vue d'améliorer la situation

Il a été question du capital de roulement dont manquent les cultivateurs pour agrandir leur ferme ou pour acheter des machines destinées à économiser la main-d'œuvre tout en augmentant la productivité par ferme. Une solution partielle de ce problème pourrait résider dans l'octroi de prêts considérables à longue échéance et à des taux d'intérêt relativement peu élevés. Cette forme d'aide, cependant, devrait reposer sur deux facteurs, c'est-à-dire qu'elle doit être surveillée de façon satisfaisante et être accordée seulement à ceux qui ont fait preuve de compétence administrative. Cette recommandation en vue d'améliorer la situation agricole ne sera pas automatiquement agréée des exploitants qui, naturellement, hésitent à tirer parti des prêts. Bien des cultivateurs qui ont le plus besoin d'aide sont très peu disposés à s'accabler d'une dette qu'ils ne sont pas certains de pouvoir rembourser. Dans plusieurs cas, on peut dire à coup sûr que le petit agriculteur ne manque pas tellement de crédit, mais c'est sa terre qui n'en mérite pas. Ce qui s'impose en de tels cas, c'est de transformer l'entreprise de façon qu'elle offre une valeur réelle à laquelle peut être utilement affecté du crédit supplémentaire.

A cette recommandation relative à l'amélioration du crédit se rattache étroitement la proposition de dispenser une certaine instruction ou une aide identique en matière de tenue des dossiers et de gestion de la ferme. Notre province a déjà lancé un tel programme d'envergure limitée et nous avons l'intention d'agir aussi rapidement que possible pour rendre ce programme disponible à tous ceux qui désirent en profiter.

D'après moi, l'administration est le facteur qui importe dans l'établissement et le maintien d'une entreprise agricole profitable. Tout le monde en convient, certaines années et au cours de certaines cycles de production et de prix, même le bon administrateur ne se tire pas d'affaire. Cependant, il vient bien plus près de réussir que celui qui est médiocre administrateur.

Cela deviendra de plus en plus évident à mesure que l'agriculture en général reconnaîtra qu'elle ne diffère pas d'une autre industrie. Quand les jeux sont faits et que l'on tient compte de toutes les vicissitudes auxquelles l'agriculture doit faire face, l'administration est le facteur qui détermine le profit ou la perte.

On admet que, essentiellement, le volume de la production agricole dépend surtout du sol, de l'eau, du temps et de la façon dont l'exploitant utilise ses méthodes le plus avantageusement possible. En conséquence, l'emplacement de la ferme est de première importance. Trop de gens, faute de capitaux aussi bien que par ignorance, ont acheté une terre de mauvaise qualité. Beaucoup ont appris trop tard qu'il en coûte davantage lorsque l'irrigation, l'endiguement ou le drainage sont nécessaires à une meilleure utilisation de la terre.

Il est nécessaire et urgent d'établir une loi fédérale sur la conservation et la mise en valeur qui s'appliquerait à tout le pays. Cette mesure comprendrait la loi actuelle sur le rétablissement agricole des Prairies et la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. Elle habiliterait le ministre fédéral de l'Agriculture, par l'entremise d'un nouvel organisme, à participer financièrement avec les provinces et, peut-être, avec les municipalités à des entreprises acceptées d'un commun accord et ayant pour objets de mettre en valeur la terre arable au moyen de l'irrigation, de l'endiguement et du drainage; de remédier et de faire obstacle à l'érosion des rives des fleuves et autres cours d'eau; d'emmagasiner de l'eau de manière à prévenir les inondations; d'enrayer l'érosion du sol; de défricher la terre et de réaliser tout autre projet à l'avantage d'une région agricole.

Cette loi devrait également aider financièrement à restaurer les systèmes d'irrigation, d'endiguement et de drainage déjà existants, responsabilité qui dépasse les moyens financiers des autorités provinciales et municipales.

Depuis 1946, la Colombie-Britannique a financièrement aidé 6,777 agriculteurs à défricher et à mettre en valeur plus de 75,000 acres de terre, et il lui en a coûté en tout $2,870,029. Un nouveau programme permet maintenant d'accorder un crédit maximum de $5,000 à un agriculteur, qui a 20 ans pour le rembourser à 4 p. 100 d'intérêt et, moyennant certaines conditions, il n'est pas obligé de rembourser le principal au cours des trois premières années.

A cause du conflit qui existe dans plusieurs régions entre l'expansion des villes et l'expansion des campagnes, on recommande fortement, en vue du bien-être futur de notre pays, que des relevés sur l'utilisation des terres soient faits dans toutes les régions agricoles importantes du pays. De cette façon, on pourra réserver des zones d'habitation rurale et des terrains industriels, ce qui éviterait la répétition des problèmes actuels, soit l'établissement de régions industrielles et résidentielles sur une bonne terre agricole alors que, tout près, des terrains qui conviennent également à d'autres fins que l'agriculture demeurent inutilisés.

On ne devrait coloniser aucune région nouvelle avant d'avoir fait un relevé complet du sol et d'avoir examiné les conditions climatiques et autres. On devrait permettre la mise en valeur seulement après avoir jugé satisfaisantes ces différentes conditions.

Quiconque désire acheter une terre à des fins agricoles devrait consulter le représentant local du ministère de l'Agriculture, afin d'obtenir les renseignements essentiels. L'administration efficace commence par le choix de la ferme.

Même si ce n'est pas notre intention d'examiner, à ce stade, le cas de l'agriculteur à temps discontinu, celui-ci n'en exerce pas moins une influence considérable dans plusieurs régions rurales. Il apporte de l'aide aux agriculteurs à temps continu et aux agriculteurs à temps discontinu qui désirent, lorsque les circonstances le permettront, consacrer tout leur temps à l'agriculture.

Il existe un besoin urgent de recherches plus étendues dans chaque domaine de l'agriculture. J'espère sincèrement que la réorganisation du ministère fédéral de l'Agriculture permettra d'accorder une attention plus considérable aux besoins provinciaux et régionaux dans ce domaine. Je ne discrédite pas en cela le travail déjà accompli. Alors que la coordination des efforts entre le gouvernement fédéral, l'Université de la Colombie-Britannique et mon propre ministère est excellente, je me propose de faire tout en mon pouvoir pour améliorer cette situation et pour réunir des représentants de ces trois organismes avec des groupes de producteurs, afin qu'ils se consultent et prennent les mesures nécessaires. J'ai déjà établi certains comités de denrées pour qu'ils me conseillent sur les mesures et les entreprises qui s'imposent.

Des recherches on passe naturellement aux cours populaires, qui relèvent de la province. Quelle que soit la valeur du travail accompli par le groupe de chercheurs, il n'a guère d'utilité tant qu'il ne s'applique pas à la ferme par l'intermédiaire du préposé aux cours populaires. Nous nous acquitterons de nos responsabilités dans ce domaine.

Je désire souligner également le besoin d'études économiques plus nombreuses sur la production et l'organisation des marchés. On devrait s'employer davantage à savoir les goûts des consommateurs pourquoi ils ont ces goûts et comment on peut y satisfaire de façon pratique.

Les coopératives de vente ont fait leur preuve en Colombie-Britannique. Il devrait y en avoir davantage, qui s'appliquent à produire des denrées de qualité et agréables au consommateur, en quantité constante et à un prix assez attrayant pour l'inciter à renouveler ses commandes tout en laissant un bénéfice équitable au producteur. Les coopératives ont un grand rôle à jouer dans le rétablissement des régions agricoles.

Nous demandons que soit continuée l'aide au transport des céréales de provende. En 1958, elle a permis de transporter 205,041 tonnes de céréales et elle a coûté en tout $1,580,090.

Il ne faut pas que les prix généraux et spéciaux de transport soient augmentés. Toute hausse dans ce domaine nuira à notre agriculture.

Je désire souligner que notre pomiculture, essentielle au bien-être économique des gens de la vallée de l'Okanagan en particulier, doit être maintenue dans un état de prospérité maximum. La production des petit fruits et celle des légumes sont les principales sources de revenu pour une partie importante de nos agriculteurs. La production des volailles et des dindes contribue de plus en plus à nos revenus agricoles et est la seule source de revenu d'un plus grand nombre d'agriculteurs chaque année.

D'après moi, le gouvernement du Canada doit assurer une protection efficace contre les importations de produits américains qui sont offerts à des prix tout à fait disproportionnés aux frais de production et de vente. Les droits douaniers et autres doivent être appliqués de façon pratique avant que le tort soit causé, non pas après.

Dans son rapport à titre de commissaire royal d'enquête sur l'industrie des fruits de vergers en Colombie-Britannique, M. MacPhee a exposé à fond la situation et les problèmes de ce secteur important de notre économie. Il a formulé certaines recommandations sur la superficie des vergers, les variétés surannées, les terres peu profitables et les terres ingrates, les problèmes de l'organisation des marchés, les organisations de vente, etc. J'ai ici un exemplaire de son rapport, que le Comité a peut-être examiné en détail. Mon gouvernement a accepté le rapport et est disposé à collaborer étroitement avec les cultivateurs afin d'y donner suite.

L'Assemblée législative a apporté les modifications proposées à la loi sur l'organisation du marché des produits naturels.

Nous savons que les progrès techniques de l'agriculture, dont nous avons déjà parlé, ont contribué au problème qui fait l'objet de notre étude. En plus de l'influence que l'intégration verticale et la culture à forfait ont exercée sur la production totale de certaines denrées dans quelques régions, les cultivateurs qui ont accru leur propriété et leur exploitation se sont livrés à une mécanisation intense, produisent, dans de nombreux cas, un volume plus considérable par ferme à un prix de revient bien moins élevé par denrée vendue. En conséquence, ces agriculteurs peuvent souvent vendre à un prix qui leur est profitable, mais qui ne paie pas les frais de production de nombreux autres exploitants qui n'ont pas changé ni ne peuvent changer leurs méthodes. Nous pouvons nous attendre que cet état de choses persiste et il se peut que le problème de l'insuffisance du revenu agricole devienne plus grave.

Quelques-uns pourront se procurer plus de terrain si c'est la solution; d'autres s'adapteront sans doute aux conditions changeantes. Ces deux groupes auront besoin d'autres capitaux, d'initiative et d'énergie.

Dans chaque industrie, profession ou métier, il y en a qui ne sont pas à leur place. Peut-être l'agriculture en a-t-elle plus que sa part. Beaucoup de gens qui cherchent en vain à vivre de l'agriculture seraient bien avisés de se diriger vers d'autres domaines auxquels ils sont mieux adaptés et où ils pourraient fort vraisemblablement fournir un excellent apport.

On reconnaît que ce changement n'est peut-être pas facile, mais il n'en est pas moins essentiel. Les gouvernements peuvent être appelés à collaborer à ce changement. Ils peuvent juger nécessaire de le faire, lorsqu'un agriculteur est installé sur une ferme peu profitable ou sur une terre ingrate et qu'il peut être déménagé, si cette mesure semble judicieuse, sur une terre où ses chances de succès paraissent bonnes.

J'ai tenté de vous signaler quelques façons dont les gouvernements peuvent aider à résoudre ce problème. Nul doute qu'il en existe d'autres qui viendront à l'idée des membres du Comité.

Toutefois, les gouvernements ne peuvent remplir qu'un certain rôle; l'industrie et le particulier ont des responsabilités que l'on ne saurait nier.

Parlant de la pomiculture, M. MacPhee a écrit:

> Dans notre société libre, tout ce que nous pouvons faire est d'exposer aussi exactement et aussi clairement que possible les faits reconnus et l'attitude prédominante de ceux qui sont lancés dans un mode de vie particulier. Si le commissaire découvrait qu'on ne peut compter sur les fermes de moins de $7\frac{1}{2}$ acres, de moins de 10 acres ou de toutes autres dimensions, dans n'importe quelle région ou dans toutes les régions, pour obtenir un revenu suffisant à l'épanouissement et à l'instruction d'une famille, ainsi qu'au maintien d'un niveau de vie raisonnable, alors les conséquences sociales et les conséquences pour le fermier individuel doivent être que s'il exploite une ferme plus petite, il accepte librement un niveau de vie inférieur ou il deviendra un horticulteur à temps discontinu. Accepte-t-il, en toute connaissance de cause, ce rôle d'un exploitant d'une superficie qui ne peut pas lui assurer le niveau de vie qu'il désire, alors il ne peut s'attendre que la société se croie responsable de son sort.

Il est excessivement difficile de dire quelle région de la Colombie-Britannique a besoin d'une enquête spéciale ou d'un traitement particulier. La Division de l'économie du ministère de l'Agriculture du Canada a collaboré de façon exceptionnelle avec le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique et elle a accompli une tâche remarquable en faisant le relevé de situations régionales à l'aide d'études sur l'agriculture et les marchés. Il est possible qu'on utilise bien les connaissances et les constatations de cet organisme en tentant d'obtenir d'autres renseignements précis sur la situation agricole qui fait maintenant l'objet de l'étude de votre Comité.

Les fermes familiales peuvent être à l'avenir, comme elle l'ont été par le passé, la cheville ouvrière de nos collectivités rurales, la sources des hommes et des femmes qui occuperont des postes élevés et de confiance dans les professions, le commerce et l'effectif ouvrier du pays, ainsi que les centres de production des denrées agricoles; mais la ferme familiale doit s'adapter aux conditions actuelles et à celles des années à venir; elle doit être une organisation commerciale pure et simple, assez considérable pour fournir des emplois rémunérés et des revenus suffisants aux membres de la famille, et administrée de manière à utiliser le mieux possible les ressources disponibles.

APPENDICE B

SUPERFICIE DES TERRES ET DE L'EAU DOUCE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Terre et eau douce	234,115,331 acres
Aride	50,000,000 acres
Lacs, rivières, marais	9,000,000 acres
Totalité de la terre en forêts	136,700,000 acres
Paturages	19,000,000 acres

NOTE: Une partie de cette superficie est comprise comme de la terre en forêts (le recouvrement forestier y est peu épais)

Superficie de terre agricole	4,702,274 acres—2% de la superficie des terres
terre en valeur	1,147,725 acres—.5% de la superficie des terres
terre en culture	1,000,000 acres—.43% de la superficie des terres

APPENDICE C

IRRIGATION, ENDIGUEMENT ET DRAINAGE

Superficie irrigable	400,000
Superficie irriguée	214,000—75% sont des entreprises individuelles; 25% sont des entreprises régionales.
Frais de distribution de l'eau	Ils varient considérablement, mais un bon nombre d'entreprises demandent de $15 à $25 l'acre.
Superficie endiguée	250,000 acres (dans les districts oragnisés, dont tous sauf 2 sont dans la vallée du bas Fraser).
Total des placements	Près de 30 millions de dollars.
Frais annuels	Jusqu'à $13 l'acre.

APPENDICE D

POTENTIEL AGRICOLE

	acres
Région 1—Kootenay-Est	400,000
Région 2—Kootenay-Ouest	160,000
Région 3—Okanagan	80,000
Région 4—Vallée du Fraser	300,000
Région 5—Île de Vancouver	500,000
Région 6—Kamloops	75,000
Région 7—Cariboo	100,000
Région 8—Potentiel agricole restreint	—
Région 9—Centre de la Colombie-Britannique	1,000,000
Région 10—Rivière de la Paix	2,000,000
TOTAL	4,615,000

APPENDICE E

POPULATION AGRICOLE

	1931	1941	1951	1956	Pourcentage des changements durant 25 ans
Kootenay (Est et Ouest)	13,729	12,696	12,601	8,486	− 38
Okanagan	15,846	17,251	23,998	24,155	+ 35
Partie inférieure de la terre ferme	32,441	34,443	45,310	40,541	+ 20
Île de Vancouver	14,743	12,267	12,252	13,957	− 5
Cariboo-Sud	10,855	11,111	11,136	11,224	+ 3
Centre de la Colombie-Britannique	7,683	8,312	8,544	8,282	+ 7
Rivière de la Paix	3,485	5,311	5,640	5,250	+ 34
TOTAL	102,367	102,446	120,292	112,668	+ 12
Population de la Colombie-Britannique	694,263	817,861	1,165,210	1,398,464	+101
Pourcentage de la population agricole par rapport à la population totale	14.7	12.5	10.3	8.0	−6.7

SUPERFICIE DES FERMES

Nombre de fermes	26,079	26,394	26,406	24,748	
1 à 4 acres	2,430	2,136	2,277	705	(moins de 3 acres)
5 à 10 acres	5,327	5,320	6,637	5,664	(3- 9)
11 à 50 acres	7,857	8,224	8,242	10,573	(10- 69)
51 à 100 acres	2,595	2,744	2,494	4,357	(70-239)
101 à 200 acres	4,638	4,242	2,896	3,449	(plus de 240)
Plus de 200 acres	3,232	3,728	3,860		

SOURCE: BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, OTTAWA

APPENDICE F

REVENUS AGRICOLES EN ESPÈCES DÉCOULANT DE LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES EN 1957

en milliers de dollars

Blé	$ 1,182
Orge	767
Avoine	251
Graine de lin	311
Semence de trèfle et d'herbe	426
Foin	85
Total des céréales, des semences et du foin	3,022
Pommes de terre	2,653
Légumes	6,630
Tabac	42
Total des grandes cultures	9,325
Bovins et veaux	16,138
Moutons et agneaux	485
Porcs	2,347
Volaille	12,098
Total du bétail et de la volaille	31,068
Produits laitiers	33,692
Fruits	15,455
Œufs	12,396
Laine	120
Miel	305
Divers	12,363
Paiements supplémentaires	7
TOTAL DU REVENU EN ESPÈCES	117,753

APPENDICE G

REVENU NET DES EXPLOITANTS DE FERMES RÉSULTANT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE, DE 1940 À 1957

en milliers de dollars

1940	$ 19,691
1941	23,527
1942	29,413
1943	38,292
1944	44,861
1945	46,877
1946	46,043
1947	47,810
1948	51,762
1949	54,874
1950	44,440
1951	57,702
1952	58,202
1953	58,043
1954	52,035
1955	48,331
1956	53,063
1957	55,363

SOURCE: BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, OTTAWA

APPENDICE

TABLEAU

PRODUCTION D'ANIMAUX EN

	RÉGION 1 Kootenay-Est	RÉGION 2 Kootenay-Ouest	RÉGION 3 Okanagan	RÉGION 4 Vallée du Fraser
NOMBRE D'ANIMAUX:				
	1.6	*3.8*	*10.7*	*68.2*
Bovins laitiers	2,976	7,068	19,902	126,852
	4.5	*2.2*	*15.6*	*2.0*
Bovins de boucherie	8,652	4,287	29,938	3,858
	1.4	*3.4*	*15.0*	*20.6*
Porcs	691	1,607	7,045	9,696
	1.7	*.85*	*22.0*	*7.9*
Moutons	1,477	705	18,310	6,365
	.8	*4.0*	*10.3*	*66.0*
Poules et poulets	35,931	165,613	432,408	2,970,110
	1.1	*2.0*	*8.0*	*61.0*
Dindes	3,916	7,120	28,480	217,160

Pourcentage de la production totale en Colombie-Britannique (indiqué en italique).

TABLEAU

VALEUR DE LA PRODUCTION:								
		1.9		*4.5*		*8.1*		*66.6*
Bovins laitiers	**40.0**	$ 596,723	**52.4**	$ 1,411,081	**33.5**	$ 2,528,335	**56.4**	$20,720,184
		4.5		*2.2*		*15.6*		*2.0*
Bovins de boucherie	**42.7**	637,371	**11.7**	315,168	**29.2**	2,204,769	**.8**	284,214
		1.5		*3.4*		*15.0*		*21.0*
Porcs	**2.5**	37,014	**3.2**	86,115	**5.0**	377,448	**1.4**	519,463
		1.8		*.9*		*21.9*		*7.9*
Moutons	**.6**	9,184	**.2**	4,386	**1.5**	113,829	**.1**	40,815
		.8		*4.0*		*10.3*		*66.0*
Poules et poulets	**11.1**	165,240	**30.7**	826,200	**28.2**	2,127,465	**37.1**	13,632,300
		1.1		*2.0*		*8.0*		*61.3*
Dindes	**1.8**	27,412	**1.9**	49,840	**2.6**	199,360	**4.1**	1,520,120
Valeur totale de la production d'animaux		$ 1,472,944		$ 2,692,790		$ 7,551,206		$36,717,096
		2.1		*3.8*		*10.6*		*51.4*

Pourcentage du total de la Colombie-Britannique (indiqué en italique).
Pourcentage de la superficie dans chaque région (indiqué en caractère gras).
Valeur de la production (indiquée en caractère léger).

TABLEAU

PRODUCTION DES CULTURES

	RÉGION 1 Kootenay-Est		RÉGION 2 Kootenay-Ouest		RÉGION 3 Okanagan		RÉGION 4 Vallée du Fraser	
SUPERFICIE:								
				7.8		*84.6*		*3.5*
Fruits des vergers			**7.9**	3,243	**23.8**	35,146	**.66**	1,448
				3.8		*12.0*		*74.5*
Petits fruits			**.6**	245	**.53**	776	**2.2**	4,797
		1.18		*2.26*		*27.0*		*56.3*
Légumes et pommes de terre	**1.16**	385	**1.8**	741	**6.0**	8,832	**8.4**	18,412
						5.0		*65.0*
Horticulture spécialisée					**.1**	127	**.76**	1,649
		1.07		*5.5*		*10.1*		*5.9*
Céréales	**8.15**	2,700	**34.3**	14,000	**17.3**	25,600	**6.8**	14,950
		4.9		*3.3*		*12.3*		*28.8*
Plantes fourragères	**90.5**	30,000	**49.0**	20,000	**50.8**	75,000	**80.3**	175,000
		.25		*11.0*		*8.5*		*6.4*
Semence de plantes fourragères	**.18**	60	**6.4**	2,600	**1.3**	2,000	**.7**	1,520
Superficie totale		33,145		40,829		147,481		217,776
		3.4		*4.2*		*15.2*		*22.5*

Pourcentage de la superficie en Colombie-Britannique consacré à cette culture (indiqué en italique).
Pourcentage de la superficie de chaque région (indiqué en caractère gras).
Valeur de la production (indiquée en caractère léger).

H

A

COLOMBIE-BRITANNIQUE (1954)

RÉGION 5 Île de Vancouver	RÉGION 6 Kamloops	RÉGION 7 Cariboo	RÉGION 9 Centre de la C.-B.	RÉGION 10 Rivière de la Paix	TOTAUX
9.3	*1.0*	*1.4*	*2.8*	*1.2*	
17,298	1,860	2,604	5,208	2,232	186,000
.85	*26.2*	*38.4*	*5.3*	*4.8*	
1,661	49,980	73,346	10,149	9,129	191,000
10.0	*11.1*	*6.8*	*.1*	*31.5*	
4,700	5,250	3,200	52	14,833	47,074
16.8	*37.2*	*11.2*	*.03*	*2.0*	
13,977	30,917	9,362	83	1,660	82,856
11.3	*2.0*	*3.4*	*.1*	*2.1*	
467,103	85,075	109,445	4,130	89,621	4,359,436
22.0	*3.0*	*.9*	*.04*	*1.6*	
78,320	10,680	3,204	142	5,696	354,718

B

	12.1		*.9*		*1.3*		*3.2*		*1.3*		*43.6*
53.0	$ 3,767,412	**5.8**	$ 286,934	**5.9**	$ 401,758	**56.2**	$ 992,478	**17.2**	$ 405,091		$31,109,996
	.85		*26.2*		*38.4*		*5.3*		*4.8*		*19.7*
1.7	119,595	**74.7**	3,684,933	**80.0**	5,402,880	**42.3**	748,524	**28.5**	672,546		14,070,000
	9.9		*11.0*		*6.7*		*.1*		*31.4*		*3.5*
3.5	251,800	**5.7**	281,260	**2.5**	171,475	**.2**	2,769	**33.7**	794,680		2,522,024
	16.8		*37.1*		*11.2*		*.3*		*2.0*		*.7*
1.2	86,894	**3.9**	192,210	**.9**	58,204	**.1**	1,548	**.4**	10,320		517,390
	11.3		*2.0*		*3.4*		*.1*		*2.1*		*29.0*
32.9	2,335,145	**8.4**	413,100	**10.4**	702,270	**1.2**	20,655	**18.5**	437,550		20,659,925
	22.1		*3.0*		*.9*		*.04*		*1.6*		*3.5*
7.7	548,240	**1.5**	74,760	**.3**	22,428	**.1**	994	**1.7**	39,872		2,483,029
	$ 7,109,086		$ 4,933,197		$ 6,759,015		$ 1,766,968		$ 2,360,059		$71,362,361
	10.0		*6.9*		*9.5*		*2.5*		*3.3*		

C

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE (1954)

RÉGION 5 Île de Vancouver	RÉGION 6 Kamloops	RÉGION 7 Cariboo	RÉGION 9 Centre de la C.-B.	RÉGION 10 Rivière de la Paix	TOTAUX
.87	*3.2*		*.01*		*4.3*
0.66 362	**2.0** 1,332		4		41,535
9.4	*.26*		*.03*		*.7*
1.1 605	**.03** 17		2		6,442
9.0	*2.9*	*1.2*	*.1*		*3.3*
5.3 2,945	**1.4** 945	**.46** 410	50		32,720
30.0					*.3*
1.4 761					2,537
.88	*1.6*	*1.8*	*4.3*	*68.7*	*26.1*
4.0 2,230	**6.3** 4,200	**5.0** 4,500	**11.6** 11,050	**78.2** 174,000	253,230
7.9	*9.9*	*14.0*	*13.1*	*5.7*	*62.8*
87.4 48,000	**90.0** 60,000	**94.5** 85,000	**84.3** 80,000	**15.7** 35,000	608,000
	.85		*16.1*	*56.8*	*2.5*
	.3 200		**4.0** 3,800	**6.0** 13,400	23,580
54,903	66,694	89,910	94,906	222,400	968,044
5.7	*6.9*	*9.3*	*9.8*	*23.0*	*100%*

TABLEAU

PRODUCTION DES CULTURES

	RÉGION 1 Kootenay-Est		RÉGION 2 Kootenay-Ouest		RÉGION 3 Okanagan		RÉGION 4 Vallée du Fraser	
VALEUR DE LA PRODUCTION:								
				4.7		*91.8*		*2.15*
Fruits de vergers			**25.7**	$ 396,045	**73.4**	$ 7,766,372	**1.4**	$ 182,013
				4.3		*3.24*		*85.21*
Petits fruits			**13.4**	207,035	**1.47**	154,958	**31.6**	4,070,642
		2.24		*1.67*		*18.57*		*58.8*
Légumes et pommes de terre	**80.0**	$ 211,000	**10.2**	157,518	**16.5**	1,742,811	**40.7**	5,244,538
						5.0		*65.0*
Horticulture spécialisée					**1.9**	201,300	**20.3**	2,616,900
		.03		*10.5*		*11.4*		*4.9*
Céréales	**0.5**	1,350	**29.8**	460,000	**4.7**	499,800	**1.6**	213,750
		5.0		*12.47*		*9.5*		*44.9*
Plantes fourragères (vendues)	**18.9**	50,000	**8.1**	125,000	**0.9**	95,000	**3.5**	450,000
		2.3		*27.6*		*16.2*		*13.8*
Semence de plantes fourragères	**0.6**	1,600	**12.6**	195,160	**1.1**	114,600	**0.76**	98,000
		.8		*4.7*		*32.2*		*39.2*
Valeur totale de la production des cultures		$ 263,950		$ 1,540,758		$10,574,841		$12,875,843
Pourcentage de la valeur totale de la production agricole par région		**15.2**		**36.4**		**58.3**		**26.0**

Pourcentage de la valeur totale en culture en Colombie-Britannique (indiqué en italique).
Pourcentage de la valeur de la production agricole de chaque région (indiqué en caractère gras).
Valeur de la production (indiquée en caractère léger).

RÉSUMÉ DES TABLEAUX

	2.1	*3.8*	*10.6*	*51.4*
Valeur totale de la production d'animaux	$ 1,472,944	$ 2,692,790	$ 7,551,206	$36,717,096
Pourcentage de la valeur totale de la production agricole de chaque région	**84.8**	**63.6**	**41.7**	**74.0**
	.8	*4.7*	*32.2*	*39.2*
Valeur totale de la production des cultures	$ 263,950	$ 1,540,758	$10,574,841	$12,875,843
Pourcentage de la valeur totale de la production agricole de chaque région	**15.2**	**36.4**	**58.3**	**26.0**
Pourcentage de la valeur totale de la production en Colombie-Britannique	***1.67***	***4.07***	***17.35***	***47.63***
Valeur totale de la production agricole...	$ 1,736,894	$ 4,233,548	$18,126,047	$49,592,939

D

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE (1954)

RÉGION 5 Île de Vancouver		RÉGION 6 Kamloops		RÉGION 7 Cariboo		RÉGION 9 Centre de la C.-B.		RÉGION 10 Rivière de la Paix		TOTAUX
.3		*1.0*				*.015*				*26.0*
0.8	$ 26,138	17.2	$ 83,704		$	0.5	$ 1,292			$ 8,455,564
6.8		*.32*					*.03*			*14.7*
10.4	327,226	3.17	15,445			0.57	1,554			4,776,860
16.36		*2.93*		*2.25*			*2.07*			*29.0*
48.7	1,535,854	56.5	275,408	89.4	211,440	2.4	6,694			9,385,263
30.0										*12.4*
38.3	1,207,800									4,026,000
.44		*.21*					*2.5*		*70.0*	*12.4*
0.6	19,400	1.87	9,100			40.5	111,500	92.3	3,073,750	4,388,650
3.7		*10.0*		*2.5*			*12.0*			*3.1*
1.2	37,500	20.5	100,000	10.57	25,000	43.6	120,000			1,002,500
		.56					*4.8*		*36.8*	*2.2*
		0.8	4,000			12.36	34,000	7.8	260,300	707,660
9.6		*1.5*		*.7*		*.8*		*10.2*		*100%*
$ 3,153,819		$ 487,657		$ 236,440		$ 275,040		$ 3,334,050		$32,742,497
30.7		**9.0**		**3.4**		**13.5**		**53.8**		**31.3**

B ET D

10.0	*6.9*	*9.3*	*2.5*	*3.3*		
$ 7,109,086	$ 4,933,197	$ 6,759,015	$ 1,766,968	$ 2,360,059		$71,362,361
69.3	**91.0**	**96.6**	**86.5**	**46.2**		**68.7**
9.6	*1.5*	*.7*	*.8*	*10.2*		*100%*
$ 3,153,918	$ 487,657	$ 236,440	$ 275,040	$ 3,334,050		$32,742,497
30.7	**9.0**	**3.4**	**13.5**	**53.8**		**31.8**
9.86	*5.21*	*6.72*	*1.96*	*5.47*		*99.94%*
$10,263,004	$ 5,420,854	$ 6,995,455	$ 2,042,008	$ 5,649,109		$104,104,858

APPENDICE I

VALEUR RELATIVE DE LA PRODUCTION D'ANIMAUX ET DE CULTURES PAR RÉGIONS

(au millier de dollars près)

Région I		Région II		Région III	
Kootenay-Est		*Kootenay-Ouest*		*Okanagan*	
Bovins de boucherie	637	Bovins laitiers	1,411	Fruits de vergers	7,766
Bovins laitiers	597	Volaille	875	Bovins laitiers	2,528
Légumes et pommes de terre	211	Céréales	460	Volaille	2,326
Volaille	192	Fruits de verger	396	Bovins de boucherie	2,205
Plantes fourragères	50	Bovins de boucherie	315	Légumes et pommes de terre	1,743
Porcs	37	Petits fruits	207	Céréales	500
Moutons	9	Semence	195	Porcs	377
Semence	1.6	Légumes et pommes de terre	157	Horticulture spécialisée	201
Céréales	1.3	Plantes fourragères	125	Petits fruits	155
		Porcs	86	Semence	115
		Moutons	4	Moutons	114
				Plantes fourragères	95

Région IV		Région V		Région VI	
Vallée du bas Fraser		*Île de Vancouver*		*Kamloops*	
Bovins laitiers	20,720	Bovins laitiers	3,767	Bovins de boucherie	3,685
Volaille	15,152	Volaille	2,883	Bovins laitiers	287
Légumes et pommes de terre	5,245	Légumes et pommes de terre	1,536	Volaille	488
Petits fruits	4,071	Horticulture spécialisée	1,208	Porcs	282
Horticulture spécialisée	2,617	Petits fruits	327	Légumes et pommes de terre	275
Porcs	519	Porcs	252	Moutons	192
Plantes fourragères	450	Bovins de boucherie	120	Plantes fourragères	100
Bovins de boucherie	284	Moutons	86	Fruits de vergers	84
Céréales	213	Plantes fourragères	37	Petits fruits	15
Fruits de vergers	182	Fruits de vergers	26	Céréales	9
Semence	98	Céréales	19	Semence	4
Moutons	41				

Région VII		Région IX		Région X	
Cariboo		*Centre intérieur*		*Rivière de la Paix*	
Bovins de boucherie	5,403	Bovins de boucherie	748	Céréales	3,074
Volaille	725	Bovins laitiers	992	Bovins de boucherie	673
Bovins laitiers	402	Plantes fourragères	120	Bovins laitiers	405
Légumes et pommes de terre	211	Céréales	111	Porcs	795
Porcs	171	Semence	34	Volaille	477
Moutons	58	Volaille	21	Semence	260
Plantes fourragères	25	Légumes et pommes de terre	7	Moutons	10
		Porcs	3		
		Petits fruits	2		
		Moutons	2		
		Fruits de vergers	1		

APPENDICE J

RAPPORT ENTRE LA SUPERFICIE ET LE REVENU DE 236 FERMES FRUITIÈRES DE LA VALLÉE DE L'OKANAGAN EN 1956

Classement selon la superficie	Revenu moyen en espèces	Revenu moyen en espèces moins la dépréciation	Moyenne des petits profits additionnels	Moyenne des revenus de l'exploitation agricole	Moyenne attribuée au travail de l'exploitant et de sa famille	Moyenne de l'intérêt disponible sur les placements
	$	$	$	$	$	$
0— 2.4.....	32	−237	420	183	553	− 370
2.5— 4.9.....	672	251	689	940	958	− 18
5.0— 7.4.....	714	202	759	961	1,400	− 439
7.5— 9.9.....	1,312	773	700	1,473	1,714	− 241
11.0—12.4.....	1,905	1,217	687	1,904	1,861	43
12.5—14.9.....	1,238	376	933	1,309	2,133	− 824
15.0—19.9.....	2,156	1,113	700	1,813	2,190	− 377
20.0—24.9.....	2,608	1,252	924	2,176	2,482	− 306
25.0—39.9.....	3,183	1,478	706	2,184	2,658	− 474
40.0—et plus.....	3,423	654	1,009	1,663	3,166	−1,503

SOURCE: DIVISION DE L'ÉCONOMIE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA,
OTTAWA

APPENDICE K

EXTRAITS DE QUELQUES ÉTUDES PORTANT SUR DES FERMES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

	Capital	Recettes courantes	Dépenses courantes	Revenu du travail des exploitants	Superficie cultivée	Nombre de vaches
VALLÉE DU BAS FRASER						
Étude sur les fermes laitières...Moyenne	43,000	11,000	6,500	1,248	59	26
1954.....Maximum	50,000	14,000	7,500	3,500	78	31
65 fermes...Minimum	42,000	9,000	5,600	−600	51	23
ÎLE DE VANCOUVER						
Études sur les fermes laitières...Moyenne	35,000	10,000	7,600	1,230	51	19
1954–1955....Maximum				3,200		26
29 fermes...Minimum				−752		17
CENTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE						
Études sur les affaires des fermes.Moyenne	19,000	2,800	1,800	471	28	
1953–1955....Maximum	27	6,900	4,400	1,452	35	
	(produits laitiers, en moyenne)					
176 fermes..Minimum	14	469	852	−570	26	
	(minimum de subsistance)					

SOURCE: DIVISION DE L'ÉCONOMIE,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 10

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 1959

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

Vice-président: L'honorable HENRI-C. BOIS

TÉMOINS:

Tous du ministère de l'Agriculture et de la Conservation, province du Manitoba: l'honorable Errick F. Willis, ministre; MM. L. B. Kristjanson, économiste préposé à la vulgarisation, et Jack Parker, directeur de la Direction des sols et des cultures.

CANADA
JAN 8 1960

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21325-6—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith
(*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor
(*Norfolk*)
Taylor
(*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—31

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat

MARDI 17 février 1959.

"L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des sessions précédentes soit déférée à ce Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée."

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNeill.

21325-6—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 11 juin 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Bois (président suppléant), Basha, Boucher, Cameron, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh et Turgeon—14.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité continue d'étudier l'ordre de renvoi du mardi 17 février 1959.

Les représentants suivants du ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba témoignent:

L'honorable Errick F. Willis, ministre; MM. L. B. Kristjanson, économiste préposé à la vulgarisation, et Jack Parker, directeur de la Direction des sols et cultures.

A midi et trente minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 11 juin 1959.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à dix heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Henri-C. Bois.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Puisque nous sommes en nombre, nous allons tout de suite nous mettre au travail.

Nous avons parmi nous ce matin une délégation de la province du Manitoba, à la tête de laquelle se trouve l'honorable ministre de l'Agriculture, M. Errick F. Willis. M. Willis est accompagné de M. Burbank Kristjanson, économiste, et de M. Jack Parker, directeur de la Direction des sols et des cultures au ministère de l'Agriculture du Manitoba. Messieurs, vous êtes les bienvenus; je suis assuré que j'exprime ainsi le sentiment de tous les membres de notre Comité.

J'ai fait connaître brièvement au ministre notre façon habituelle de procéder. Nous sommes tous convenus, je crois, de lui laisser lire son exposé sans l'interrompre, après quoi il se prêtera aux questions que voudraient lui poser les membres du Comité.

L'honorable Errick F. Willis, ministre de l'Agriculture et de la Conservation de la province du Manitoba:

Monsieur le président, honorables sénateurs,

Je profite de l'occasion pour féliciter le Comité d'avoir décidé d'étudier le problème des petites fermes du Canada et de ses répercussions sur l'utilisation des terres. Au nom de la province du Manitoba, puis-je également remercier le Comité de me fournir l'occasion de lui présenter un exposé sur cette question.

Mon mémoire traitera plus particulièrement des aspects économiques du problème des petites fermes. Je voudrais, en outre, présenter au Comité un exemplaire dactylographié du rapport du Comité d'enquête du Manitoba sur l'utilisation des terres, qui s'intitule: "L'utilisation des terres et ses problèmes; ainsi que l'exploitation, le contrôle et la conservation des sols, des eaux de surface, des forêts et de la faune du Manitoba". Ce dernier rapport étudie en détail le vaste problème de l'utilisation des terres.

L'évolution de l'agriculture au Manitoba.

Je voudrais exposer brièvement l'évolution de l'agriculture au Manitoba.

L'utilisation des terres à des fins agricoles a débuté au Manitoba sous le régime du commerce des fourrures. Bien que les deux semblent de prime abord s'opposer, c'est l'établissement de postes de commerce et d'équipes de transport des fourrures qui devait ouvrir la voie à l'agriculture au Manitoba. C'est également le commerce des fourrures qui donna naissance à la première colonie agricole, dans la plaine de la rivière Rouge.

L'utilisation des terres à des fins agricoles, comme on l'a pratiquée dans la colonie de la rivière Rouge (régime qui dura environ 60 ans), assurait une forme de subsistance autonome et primitive. L'agriculture ne commença à se développer dans la prairie et la région des trembles que vers la fin des années 60 pour prendre de l'ampleur après la constitution du Manitoba en province, en 1870, et le début du programme du gouvernement fédéral relatif à l'établissement sur les terres, en 1872. Lorsqu'on découvrit qu'on pouvait cultiver sans guère d'efforts dans la région de la prairie un blé de grande valeur boulangère, il s'ensuivit un rapide essor de la culture des céréales à des fins commerciales sur les terres de la prairie.

La superficie consacrée à la culture des céréales atteignit un maximum au Manitoba en 1921. A ce moment, les meilleures terres à culture avaient été occupées. Les difficultés inhérentes au défrichement et à la coupe du bois dans les tremblaies et les régions forestières retardèrent alors l'expansion de l'agriculture. De plus, la dépression économique générale des années 20 et les terribles sécheresses des années 30 eurent pour effet de réduire de plus d'un million d'acres la superficie totale des terres cultivées en 1943. Cette même superficie augmenta considérablement sous l'aiguillon de la deuxième guerre mondiale et avec la motorisation de l'équipement utilisé pour le défrichement des régions boisées.

Les cultures au Manitoba

Les céréales cultivées au Manitoba sont en général le blé, l'orge et l'avoine, de même que le lin et le seigle mais en proportion moindre. La superficie consacrée à chacune de ces céréales a pu varier avec les époques. Par exemple, la superficie ensemencée en blé est tombée de 68.3 p. 100 en 1901 à 32.6 p. 100 en 1956; d'autre part, l'orge est passée de 7.4 p. 100 en 1901 à 32.3 p. 100 en 1956. Durant cette même période, l'avoine a oscillé entre 31.5 et 23 p. 100 pour atteindre en 1956 un niveau de 24.4 p. 100.

Les autres cultures, bien qu'importantes, n'occupent pas une place prépondérante dans l'agriculture du Manitoba. Les cultures améliorantes (graminées, trèfle et luzerne) n'ont pas été très pratiquées jusqu'à dernièrement. Cependant, grâce aux efforts du ministère de l'Agriculture du Manitoba, on s'intéresse beaucoup plus à ces cultures.

Le bétail

Les bestiaux sont assez nombreux sur bien des fermes. Il est intéressant de remarquer que 45 p. 100 des revenus agricoles de 1958 provenaient de la vente des bestiaux et des sous-produits. Les exploitations agricoles du Manitoba comptent en moyenne 18 animaux chacune ou 9 par 100 acres de terre cultivée. La superficie des cultures de graminées et de légumineuses par animal a augmenté d'un peu plus d'une demi-acre en 1941 à une acre en 1956. Par conséquent, une bonne proportion du fourrage consommé par le bétail du Manitoba, sauf quelques exceptions locales, est du foin naturel ou provient de pâturages établis sur des terres vierges. De plus, de nombreux bovins sont élevés sur des terres de la Couronne détenues en vertu d'un bail ou permis.

Différentes utilisations des terres

Les terres cultivées ont été en général soumises à une alternance de culture de céréales et de jachère. Cependant, il existe quand même un certaine diversité. Les terres exploitées sont principalement consacrées:

a) à la culture des céréales marchandes;
b) à la culture des céréales marchandes et à l'élevage des bestiaux;
c) à l'élevage de bestiaux marchands;
d) à des cultures spéciales comme la pomme de terre, la betterave à sucre et le tournesol.

La nature du problème des petites fermes du Manitoba

Maintenant que vous avez obtenu ces renseignements préliminaires, nous étudierons le problème des petites fermes du Manitoba.

La mécanisation des fermes du Manitoba dans les premières années de l'après-guerre s'est accrue de façon presque phénoménale. De bonnes récoltes et un rapport relativement favorable entre le prix de revient et le prix de vente ont permis à la plupart des agriculteurs du Manitoba d'acquérir beaucoup de machines au cours de ces années. En 1946, la valeur totale des machines utilisées dans les fermes du Manitoba dépassait 94 millions de dollars; en 1951, elle atteignait presque les 232 millions et elle a continué d'augmenter depuis lors. Cependant, il n'y a pas eu augmentation parallèle de la superficie des fermes. Les années qui ont suivi 1953 ont été beaucoup moins favorables à l'expansion des fermes. Les prix des produits vendus par les agriculteurs, notamment les céréales, n'ont cessé de baisser, alors que le prix du matériel et des fournitures nécessaires n'a cessé de monter. De 1951 à 1958, l'indice des prix touchés par les agriculteurs est tombé de 296.8 à 231.0, tandis que l'indice des prix payés par eux est monté de 230.0 à 255.8. La seule grande exception a été le marché des bovins au cours des quelques dernières années. Cependant, il n'en reste pas moins extrêmement difficile pour un agriculteur dont les ressources sont limitées d'augmenter la superficie de sa ferme au point qu'elle devienne vraiment rentable.

Le problème des petites fermes remonte aux premières mesures du gouvernement fédéral en matière de colonisation. Les premiers homesteads comptaient 160 acres (à l'exception du million et quart d'acres distribuées à des métis en portions de 240 acres), indépendamment du genre de sol et des conditions climatiques. Cette méthode se montra généralement satisfaisante sous le régime d'une économie de soutien, seule une très faible partie de la production totale de la ferme étant alors vendue pour du comptant. Mais comme la production agricole s'est de plus en plus commercialisée, il est devenu de plus en plus difficile pour les agriculteurs établis sur de petites fermes de maintenir un niveau de vie acceptable. Les habitudes créées par l'ancien programme d'établissement et qu'a incrustées davantage le programme d'établissement des soldats qui suivit la première guerre mondiale, sont difficiles à déraciner. Les problèmes existent surtout là où l'on a permis à des agriculteurs de s'établir sur des terres qui n'étaient pas propices à la culture des céréales. Ces régions comprennent des terres rocailleuses, sablonneuses, marécageuses et des étendues complètement déboisées. Nous soutenons qu'en ce qui concerne la superficie des fermes et l'utilisation des terres, il doit y avoir relation intime entre ces deux facteurs et les conditions économiques du secteur où sont situées les fermes.

Bien qu'il n'existe pas de statistique sûre concernant la proportion des fermes au Manitoba qu'on ne considère pas comme rentables, on estime cependant qu'il y en un quart ou un tiers sur un total de 49,000 fermes. Ces fermes dites non rentables sont disséminées à travers la province, mais on observe quand même trois régions principales:

La région du sud-est

Cette région s'étend dans la partie la plus méridionale de la province, à l'est de la plaine de la rivière Rouge et jusqu'à la frontière de l'Ontario. La partie orientale de cette région a d'abord été colonisée par des gens qui s'intéressaient aux ressources forestières de l'endroit. Lorsque la forêt a été épuisée, ces personnes ont dû se tourner vers l'agriculture pour gagner leur vie. Les agriculteurs qui s'établirent dans la région de transition comprise entre la plaine de la rivière Rouge et la lisière de la forêt, de même que ceux qui s'établirent dans la région forestière, ont toujours augmenté leur revenu en travaillant l'hiver à l'industrie du bois et de la pâte. Plus tard, cependant, on restreignit les coupes de bois; aussi devint-il bien difficile pour les cultivateurs

établis sur ces petites fermes, médiocremnt mises en valeur, de satisfaire à leurs besoins quotidiens. Ainsi les exploitants agricoles de cette région qui, autrefois, pouvaient augmenter leur revenu de l'extérieur, doivent compter presque uniquement sur les revenus de leur ferme.

Le sol de cette région convient probablement mieux à la production laitière. Cependant, les récentes innovations dans le domaine de la production du lait nature révèlent que le marché de Winnipeg s'approvisionne plus près de la ville et qu'il serait fort difficile de trouver des débouchés si ces agriculteurs se consacraient à l'industrie laitière. De plus, la situation défavorable où se trouvent les marchés du beurre et du lait en poudre se maintiendra vraisemblablement pendant quelque temps. Il y a bien l'élevage des bovins de boucherie et des moutons, mais les fermes sont trop petites pour se prêter efficacement à l'élevage des bovins de boucherie. Pour les y adapter, surtout dans les régions déboisées du sud-est, il serait nécessaire de déplacer un grand nombre de familles vivant sur ces petites terres. Dans plusieurs cas, il serait possible d'affecter ces terres à la culture des céréales de provende et des plantes fourragères. Il faudrait cependant en accroître la superficie en déboisant certaines parties, et ces travaux sont trop coûteux pour les maigres revenus des cultivateurs de cette région. Le crédit accordé, comme celui que prévoit la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, n'a pas suffi à de telles entreprises.

La région des lacs

La deuxième zone qui se compose surtout de fermes non rentables se situe entre les lacs Winnipeg et Manitoba et consitue à peu près les deux tiers de la partie nord de cette région. Les terres y sont surtout rocailleuses ou pierreuses et se prêtent mal à la culture des céréales. Elles se prêteraient beaucoup mieux à l'élevage des bestiaux. Bien que les plus gros troupeaux commerciaux du Manitoba se trouvent dans cette région, la plupart des exploitations sont trop petites pour que leurs propriétaires retirent de l'élevage un revenu suffisant. Les premiers habitans de cette région s'étaient établis sur les bords des deux lacs et tiraient leurs revenus surtout de la pêche. Les travaux agricoles, secondaires en importance, avaient surtout pour but de leur procurer la viande, le lait et les légumes nécessaires à leur subsistance, de même que de la provende pour les bêtes de trait. Les restrictions qu'il a fallu établir récemment à l'égard de la pêche, particulièrement dans le lac Winnipeg, obligeront ces personnes à compter davantage sur l'agriculture, ce qui ne manquera pas de leur susciter des difficultés. Ici encore, modifier l'utilisation des terres, c'est obliger de nombreuses familles à aller s'installer ailleurs.

L'ouest de la région des lacs

La troisième région se compose d'une bande située entre la zone escarpée du Manitoba et les rives occidentales des lacs Manitoba et Winnipegosis. Ces terres se prêtent également beaucoup mieux à l'élevage qu'à la culture et il serait nécessaire d'y appliquer les mêmes mesures que dans les deux autres régions pour y faciliter la modification voulue.

Les autres régions

Un peu partout dans la province se trouvent de nombreux cultivateurs qui s'adaptent mal aux changements provoqués par la situation actuelle. Beaucoup d'entre eux, jusqu'à tout récemment, ont procuré à leur famille un niveau de vie convenable. Maintenant, ils doivent ou bien augmenter leur exploitation agricole ou bien vendre leurs terres aux voisins. Ceux qui sont obligés d'aller s'installer ailleurs éprouvent de grandes difficultés d'adaptation auxquelles rien ne les a préparés.

Pourquoi le problème persiste

Votre Comité s'est chargé, entre autres choses, de découvrir pourquoi le problème des petites fermes persiste. Je puis vous assurer, monsieur le président et honorables sénateurs, que notre gouvernement a longuement étudié la question. En réalité, nous avons établi et nous continuerons d'établir plusieurs mesures en vue de remédier à la situation.

La révolution agricole qui s'est produite, surtout au cours des dix dernières années, et les fortes immobilisations qu'elle a entraînées ont eu pour conséquence fatale de faire disparaître au Manitoba l'agriculture en tant que moyen de subsistance.

La petitesse de l'exploitation agricole est un important obstacle à l'amélioration des méthodes de culture, à la réduction des frais d'exploitation et à l'emploi efficace de la machinerie moderne. Les fermes maraîchères habituellement d'assez fabile superficie et généralement de petite envergure, où se pratique la culture intensive, ainsi que les petites fermes spécialisées constituent des exceptions.

La raison la plus fréquemment invoquée pour expliquer la persistance du problème est le manque de crédit agricole. Sans aucun doute, il s'agit là d'un facteur important et notre gouvernement a récemment mis à la disposition des cultivateurs un important programme de crédit. J'y reviendrai plus explicitement tout à l'heure. Mais ce n'est là qu'un aspect du problème. Comme je l'ai dit précédemment, l'utilisation des terres ou le mode de colonisation établi au début de l'histoire de la province est difficile à changer. Le manque d'équilibre qui existe depuis quelques années entre les prix de revient et le prix de vente a empêché les cultivateurs d'accroître leurs exploitations et de s'adapter aux nouvelles conditions.

Dans ces régions au sol ingrat, les jeunes n'ont sans doute pas eu les mêmes chances de s'instruire que dans les régions prospères de la province. A ce propos, le Manitoba vient de créer de grands districts scolaires, de sorte que les jeunes qui vivent dans de petites collectivités pourront plus facilement s'instruire.

Dans certaines régions, la plupart des jeunes quittent la ferme, alors que les parents y demeurent. Plusieurs d'entre eux hésitent à s'en aller parce qu'ils ne croient pas avoir les qualités voulues pour travailler ailleurs que sur la ferme. Cet état d'esprit révèle que ces gens ne sont généralement pas renseignés sur leurs chances de trouver de l'emploi ailleurs. On ne fait pas la meilleure utilisation possible des renseignements et des chances de formation professionnelle en vue de faciliter le déplacement.

Comment améliorer la situation

Il se dit et s'écrit bien des choses sur la situation déplorable de l'agriculture et l'on se demande avec inquiétude où elle peut nous mener. C'est particulièrement vrai des effets de l'intégration et des contrats en tant qu'ils influent déjà sur certains secteurs de l'agriculture. Nous avons tous conscience des profonds changements que subit l'agriculture. Les exploitants s'appliquent surtout à se maintenir au rythme des temps actuels et à augmenter l'efficacité de leurs travaux agricoles.

Cependant, certains secteurs de l'agriculture demandent une attention spéciale. On peut mentionner quelques-unes des mesures les plus urgentes.

La loi sur la stabilisation de l'agriculture.—Tant que cette loi ne suscitera pas des prix encourageants au point de provoquer des surplus encombrants, je suis convaincu que, sous la contrainte des circonstances, elle fournira un apport de plus en plus important à l'agriculture canadienne. J'approuve les mesures visant à protéger les revenus de la ferme et à améliorer la situation de l'agriculteur dans l'économie canadienne.

La loi sur le crédit agricole.—Il est de première importance d'accorder aux cultivateurs du crédit à long terme, afin de leur permettre d'adapter et d'accroître leurs exploitations agricoles dans les conditions actuelles. Lors de la session spéciale du gouvernement du Manitoba, en novembre 1958, nous avons adopté la loi sur le crédit agricole qui, espérons-nous, devrait contribuer pour beaucoup à fournir le crédit nécessaire, surtout aux jeunes cultivateurs. Depuis l'inauguration de ce programme, nous avons reçu un déluge de demandes de crédit et la plupart étaient judicieuses et légitimes. Les évaluateurs sont maintenant au travail et des prêts sont actuellement accordés.

L'assurance-récolte.—Le plus grand risque que présente l'agriculture dans la région de la prairie est probablement la variabilité du rendement des moissons. Cela influe grandement sur le revenu agricole. Depuis quelques années, on pense de plus en plus que l'assurance-récolte serait un moyen de remédier à cette situation. Notre gouvernement est convaincu qu'un régime national d'assurance-récolte est non seulement nécessaire, mais réalisable, et qu'on devrait immédiatement l'étudier en vue de l'établir bientôt. A ce propos, notre gouvernement est actuellement à rédiger une loi sur l'assurance-récolte qui entrera en vigueur le plus tôt possible.

L'instruction et la formation professionnelle.—L'abandon constant des fermes au profit d'autres secteurs de l'économie,—depuis 1941, près de 3,000 personnes en moyenne ont quitté la ferme chaque année au Manitoba,—doit faire l'objet d'une étude plus approfondie. La plupart des gens y sont poussés pour des raisons économiques et semblent venir des fermes non rentables. De plus, la plupart d'entre eux n'ont pas la formation suffisante pour occuper de nouveaux emplois. Il est donc significatif que le premier ministre du Canada, exposant le futur programme agricole, ait dit, entre autre choses: "pour faire face au problème des petites fermes, le gouvernement étudie les moyens d'améliorer le niveau de vie des cultivateurs qui y sont établis en faisant utiliser les terres de façon plus efficace, en encourageant la formation de fermes familiales rentables, en améliorant la formation technique, en étendant à certaines classes de travailleurs agricoles les avantages de l'assurance-chômage et en donnant plus d'ampleur à l'accord sur la formation professionnelle et technique de manière à en faire bénéficier ceux qui désirent occuper de nouveaux emplois".

Notre gouvernement estime qu'il est extrêmement important pour l'expansion méthodique de l'agriculture et pour l'ensemble de l'économie de donner une formation à ceux qui veulent quitter l'agriculture pour entrer dans l'industrie ou dans d'autres secteurs. Le Manitoba a déjà pris l'initiative d'aider par des bourses les jeunes qui veulent se faire une carrière dans l'agriculture. En vertu de ce programme, qui entre maintenant dans sa deuxième année, une aide de $44,000 est accordée à 74 jeunes gens inscrits aux cours préparant aux grades en agriculture à notre université. De plus, nous accordons une aide semblable à 43 jeunes cultivateurs qui, inscrits à un cours de deux années préparant au diplôme, reçoivent $9,000. Ces derniers ont travaillé sur des fermes du Manitoba où ils fourniront un apport à la pratique agricole et à l'ensemble du pays.

J'estime qu'un programme fédéral-provincial d'instruction doit le plus tôt possible être mis à la disposition des jeunes, surtout de ceux qui quittent les fermes. Un tel programme devrait grandement contribuer à résoudre les problèmes créés par l'évolution que subit l'agriculture.

Le besoin de recherches.—Les récents progrès réalisés dans bien des domaines de l'agriculture sont directement attribuables aux recherches ardues effectuées par des travailleurs compétents au Canada et dans d'autres pays. A mon sens, l'argent qu'on consacre aux recherches est très bien placé. Au Manitoba, nous appuyons un intense programme de recherches agricoles exécuté dans notre université.

Sans doute, le principal sujet de recherches est celui que le Comité a maintenant à étudier. Le relevé effectué en 1958 sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles par le Bureau de la statistique nous fournira des renseignements fort précieux sur la nature exacte du problème des petites fermes. Il importe de déterminer la nature de l'ampleur de ce problème afin de pouvoir prendre les mesures voulues.

La complexité extrême du problème ne fait pas de doute et le danger de prendre des mesures qui ne pourraient que perpétuer les causes des difficultés justifient amplement une étude approfondie. Il faut examiner la question sans idée préconçue quant à la supériorité de tel régime ou de telle méthode.

La plupart des recherches agricoles effectuées jusqu'à ce jour ont visé à augmenter l'efficacité de la production, à améliorer les variétés, les lignées et les techniques de production. Or, le succès de ces recherches se manifeste dans les changements que subit l'agriculture.

Les recherches sur les marchés n'ont cependant pas suivi le même rythme. Il nous faut donc maintenant trouver de nouveaux et meilleurs débouchés, où écouler les denrées que nos cultivateurs produisent si efficacement.

Des tentatives faites dans quelques régions des États-Unis pour assigner aux terres à culture leur meilleure utilisation ont été couronnées de succès. On devrait entreprendre des recherches en vue de déterminer dans quelle mesure on peut, au Canada, systématiser l'utilisation des terres.

Au Manitoba, il existe peu d'industries à l'extérieur des grands centres urbains. Il serait avantageux, à mon sens, d'examiner de concert les possibilités d'établir des industries dans un plus grand nombre de localités rurales. A cette fin, il faudrait étudier certains facteurs, comme les sources de main-d'œuvre et les prix de transport des marchandises.

Les surplus agricoles ont été et continueront probablement d'être un important problème. Le Canada devrait donc diriger davantage ses recherches vers la découverte d'autres utilisations pour certains de nos principaux produits agricoles.

Les services consultatifs.—Jamais dans l'histoire de l'agriculture la demande ou la nécessité de services consultatifs n'a été aussi marquée. Chaque ministère de l'Agriculture, au Canada, en sait sans doute quelque chose. Cette situation est bienfaisante et encourageante; elle mérite de sérieuses réflexions et l'application de mesures capables de résoudre des problèmes de l'agriculture actuelle. J'estime qu'il y faut la collaboration et les ressources combinées des gouvernements fédéral et provinciaux.

La conservation.—La conservation de nos sols et de notre eau est de la plus haute importance, puisqu'ils sont essentiels au maintien de la production agricole. A cette fin, le ministère de l'Agriculture du Manitoba vient de créer un nouveau service qui s'occupera de conserver et de mettre en valeur l'eau et les sols du Manitoba. Bien que les ressources naturelles soient du ressort des provinces, je demande instamment qu'on étudie bientôt de quelle manière le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial peuvent collaborer à la conservation de nos ressources naturelles.

Au Manitoba, nous apprécions hautement l'excellent travail déjà accompli par le gouvrnement fédéral. De 1935 à 1958, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a dépensé plus de cinq millions et demi de dollars au Manitoba et les versements faits par l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies aux cultivateurs du Manitoba, de 1939 à 1958, se chiffrent approximativement à treize millions et demi de dollars. La Commission du prêt agricole canadien a également aidé beaucoup de cultivateurs à apporter à leurs exploitations agricoles les modifications qui s'imposaient. Ces programmes ont été fort précieux; néanmoins, il y aurait lieu de les re-

penser à la lumière des besoins actuels. De plus, certains éclaircissements seraient souhaitables relativement au futur programme agricole proposé par le premier ministre et dont j'ai parlé.

L'administration de la ferme.—Les importants capitaux placés dans les fermes, le besoin et l'utilisation du crédit font ressortir la nécessité d'une plus grande insistance sur l'administration de la ferme. Depuis quelques années, on réclame de plus en plus d'assistance en ce qui concerne l'administration de la ferme. Mon ministère a établi dans le domaine de l'administration de la ferme un programme de formation dont le succès est encourageant. Bien qu'il n'en soit encore qu'à sa première année, tout indique qu'il s'étendra rapidement à toute la province. Ce programme consiste en un cours de quatre ans destiné aux exploitants agricoles et embrassant les divers aspects de l'administration de la ferme. Ces cultivateurs étudieront la comptabilité agricole et l'administration de la ferme en général, tout particulièrement l'entretien des machines et des bâtiments, des sols et des cultures, ainsi que l'élevage des bestiaux. Nous avons confiance que ces cultivateurs connaîtront mieux les bonnes méthodes commerciales et culturales après avoir terminé ce cours d'études.

La sociologie rurale

Notre gouvernement étudie les aspects sociologiques des transformations qui se produisent actuellement dans l'agriculture du Manitoba. A partir du 1er juillet 1959, un sociologue s'emploiera à étudier les régions en difficulté afin d'élaborer des programmes correctifs.

Résumé

Nous recommandons que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial prennent tous deux des mesures pour favoriser l'essor méthodique de l'agriculture au Canada. Le problème des petites fermes persiste pour les raisons suivantes:

1) mauvaise utilisation des terres, particulièrement des terres impropres à la culture des céréales;
2) manque de capitaux et de crédit à long terme;
3) programmes suivis au début de la colonisation;
4) déséquilibre entre les prix de revient et les prix de vente;
5) insuffisance des moyens d'instruction pour les jeunes ruraux;
6) manque de renseignements sur les autres possibilités d'emploi;
7) absence de service d'administration et d'aménagement de la ferme.

Le besoin de recherches

1) recherches intensives sur la réorganisation rurale et nécessité d'une rectification dans les régions en difficulté;
2) intensification des recherches sur les marchés;
3) recherches sur les possibilités d'industrialisation des régions rurales;
4) recherches sur d'autres utilisations des produits agricoles;
5) recherches sur le déplacement de la population rurale vers les centres urbains;
6) recherches sur la répartition du Canada en zones rurales.

Les recommandations

1) maintien de la loi sur le soutien des prix, ainsi que le justifie l'évolution de l'industrie;
2) amélioration et amplification des possibilités de crédit à long terme;
3) loi sur l'assurance-récolte;
4) amélioration des moyens de formation pour les jeunes ruraux, ceux qui quittent la ferme autant que ceux qui y restent;
5) intensification des recherches dans les domaines énumérés;

6) amélioration des services consultatifs pour les exploitants agricoles;
7) renseignements plus complets sur les occasions d'emploi ailleurs que dans l'agriculture; et, enfin,
8) collaboration du gouvernement fédéral sous forme de subventions pour aider les provinces à exécuter ces programmes essentiels.

La conclusion

Monsieur le président, honorables sénateurs, vous vous rendrez compte que le gouvernement du Manitoba est parfaitement conscient des remaniements qui se produisent dans l'agriculture et de la nécessité de favoriser l'essor de l'industrie agricole du Manitoba. Les problèmes sont tellement aigus qu'il y va, je pense, de l'intérêt national pour le gouvernement fédéral d'aider les provinces, au moyen de subventions, à exécuter les programmes nécessaires à l'adaptation de l'agriculture. Bien que les ressources naturelles ressortissent aux provinces, l'essor de notre agriculture et la conservation de notre sol et de notre eau pour les générations à venir sont si importants qu'ils justifient le gouvernement fédéral de prendre des mesures sous peu.

J'invite le Comité ou sous-comité à visiter le Manitoba et à étudier le situation sur place. Je remercie de nouveau le Comité de m'avoir fourni l'occasion d'exposer mes vues et les vues de mon gouvernement sur l'utilisation des terres et, plus particulièrement, sur le problème des petites fermes.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie infiniment, monsieur. Si vous n'avez rien d'autre à ajouter, nous passerons aux questions.

Le sénateur MACDONALD: Quand vous parlez de petites fermes, vous voulez dire les fermes de 100 acres?

M. WILLIS: Oui, et plus petites.

Le sénateur MACDONALD: Quelle superficie vous paraît suffisante pour constituer une bonne ferme rentable, puisque la motoculture est à peu près générale maintenant au Canada?

M. WILLIS: Au Manitoba,—et dans le cas du Manitoba seulement,—trois quarts de section: au moins 480 acres.

Le sénateur HORNER: A moins qu'il s'agisse de betteraves à sucre ou de quelque autre culture spécialisée.

M. WILLIS: Oui, il en existe quelques-unes au Manitoba.

Le sénateur MACDONALD: J'ai remarqué que, dans ma petite province de l'Île du Prince-Édouard, de nombreux cultivateurs cherchent à arrondir leur revenu en allant travailler dans les villes. Est-ce la même chose au Manitoba?

M. WILLIS: Il y a moins de ces cas dans ma province que dans la vôtre parce qu'on ne peut trouver d'emploi; les distances sont trop grandes et les centres trop petits. Au Manitoba, hormis la ville de Winnipeg, il n'existe pas de centres importants où il y ait beaucoup d'emplois disponibles. Ceux qui habitent près de Winnipeg peuvent y trouver de l'emploi, mais les possibilités sont beaucoup plus restreintes ailleurs.

Le sénateur INMAN: Nous n'avons pas de grands centres dans l'Île du Prince-Édouard.

M. WILLIS: Je crois que vos petits centres sont plus industrialisés que les nôtres. On peut trouver de l'emploi en hiver dans des villes comme Brandon, dont la population s'élève à 25,000 âmes, mais on n'en trouve guère dans les petites villes.

Le sénateur CAMERON: Vous avez dit qu'environ trois mille personnes quittent chaque année la ferme pour aller travailler à la ville. S'agit-il d'ouvriers ou de cultivateurs?

M. WILLIS: Trois mille personnes.

Le sénateur CAMERON: Avez-vous une idée du nombre de fermes qui sont abandonnées chaque année?

M. WILLIS: Nous n'avons pas ce chiffre, mais je le crois considérable. Ces trois mille personnes viennent toutes des fermes.

Le sénateur MCGRAND: Dans quelle mesure l'industrie peut-elle absorber les personnes qui quittent les fermes? Par exemple, à la huitième page de votre exposé, vous parlez du "manque de renseignements sur les autres possibilités d'emploi". Vous voulez parler, j'imagine, d'emploi dans l'industrie. Puis, à la neuvième page, sous la rubrique "Le besoin de recherches", vous mentionnez "des recherches sur le déplacement de la population rurale vers les centres urbains". A la même page, vous parlez encore de "renseignements plus complets sur les occasions d'emploi ailleurs que dans l'agriculture". J'en déduis donc qu'il y a un vaste mouvement de la campagne vers la ville. Je me demande quelles sont pour l'industrie les possibilités d'absorber, au cours d'une certaine période de temps, ces gens qui ne sont pas nécessaires au maintien de la production alimentaire.

M. WILLIS: Dans notre province, la ville de Winnipeg contient environ la moitié de toute la population du Manitoba. L'industrie a donc pris dans cette ville un essor considérable. Comme vous le savez, les jeunes gens élevés à la campagne sont beaucoup plus adroits que les jeunes citadins, parce que sur la ferme il faut pratiquer une douzaine de métiers. Par conséquent, si on leur faisait connaître quelles sont les possibilités d'emploi à la ville dans les nouvelles industries,—et elles sont nombreuses,—je pense qu'ils obtiendraient ces emplois. Je pense aussi que les employeurs seraient heureux de leur donner du travail au lieu de le confier aux premiers venus de la ville. Nous pensons que les ruraux ont des chances si on les renseigne.

Le sénateur MCGRAND: A l'heure actuelle, qu'en est-il du chômage à Winnipeg et au Manitoba en général?

M. WILLIS: Il n'est pas grave. Nous avons toujours du chômage en hiver, mais il est à peu près normal en ce moment.

Le sénateur MCGRAND: Quel est le pourcentage des chômeurs?

M. WILLIS: Il n'est ni exceptionnel ni considérable. Il a déjà été bien plus élevé en d'autres années.

Le sénateur HORNER: Comme l'a dit Stephen Leacock: "Que Dieu me soit en aide, mais je connais la solution d'une partie du problème." Cependant, si j'en crois ma propre expérience, je vous dirai pourquoi les jeunes gens quittent les fermes. La journée de travail de huit heures et la semaine de cinq jours ont contribué plus que toute autre chose à attirer ces jeunes ruraux vers la ville.

Le sénateur CAMERON: A propos de la nécessité de donner une nouvelle formation à ceux qui quittent les fermes, je crois qu'il s'agit là d'un problème d'envergure nationale. Quels programmes ou quels organismes avez-vous établis au Manitoba pour donner à ces personnes la nouvelle formation nécessaire?

M. WILLIS: Nous avons l'Institut technique du Manitoba qui, chaque année, forme un grand nombre de personnes, dans la ville de Winnipeg, et qui connaît un grand succès. Nous envisageons actuellement la création d'un institut technique plus important et meilleur que l'autre, car beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles de la campagne sont venus se préparer à occuper des emplois.

Le sénateur CAMERON: J'imagine que ces jeunes gens et ces jeunes filles ont pour la plupart de 17 à 25 ans?

M. WILLIS: Je le croirais.

Le sénateur CAMERON: Mais que fait-on pour le cultivateur déplacé qui a 35 ou 40 ans et aurait besoin d'une nouvelle formation?

M. WILLIS: On fait quelque chose à cet institut; mais le problème est ici beaucoup plus grave. Nous avons eu plus de succès avec les jeunes gens qu'avec les adultes.

Le sénateur MCGRAND: Vous avez dit que les cultivateurs sont habitués à remplir une douzaine d'emplois différents et qu'ils sont faciles à former au travail industriel dans les villes. Mais, qu'adviendra-t-il alors des citadins? Si on ne leur fournit pas la formation nécessaire, on créera un groupe permanent de chômeurs pendant que les emplois seront pris par ceux qui quittent la campagne. C'est un phénomène courant au Canada.

M. WILLIS: Parfaitement. Mais, comme nous avons une économie en pleine expansion et aussi une population en pleine expansion, je pense que ces deux facteurs agiront de concert.

Le sénateur MCGRAND: Les deux groupes seront absorbés?

M. WILLIS: Oui; je disais simplement que parce qu'ils ont été élevés à la campagne, il n'en faut pas déduire qu'ils sont incapables de s'adapter à la ville. Dans une ferme, il faut être comptable, mécanicien et exercer une douzaine d'autres métiers; aussi ces gens sont-ils très adaptables et opposés aux employés des villes, ils ont d'excellentes chances.

Le sénateur CAMERON: Vous avez parlé de désigner un sociologue qui étudierait la population rurale. Le placerez-vous au ministère de l'Instruction publique, dans les services de vulgarisation ou à l'Université?

M. WILLIS: Nous l'avons placé au ministère de l'Agriculture. Je laisserai là-dessus la parole à M. Kristjanson; comme le sociologue en question est son frère, il pourra parler au nom de la famille.

M. KRISTJANSON: On projette de le placer dans la région du sud-est pour qu'il étudie les problèmes particuliers à cette région, du moins pour commencer. En collaboration avec d'autres ministères et avec les personnes de la région, il doit essayer de réorganiser l'économie de ce secteur de manière à mieux y utiliser les ressources humaines et matérielles.

Le sénateur CAMERON: Il travaillera en étroite liaison avec le service de vulgarisation?

M. KRISTJANSON: Oui, il sera représentant du service de vulgarisation.

Le sénateur CAMERON: Quel rapport y a-t-il entre son travail et ce qui est fait à la faculté d'agriculture de l'Université?

M. KRISTJANSON: Il existe des rapports étroits entre la faculté d'agriculture et notre ministère. Nous travaillons toujours en collaboration. C'est plus ou moins un seul organisme.

M. WILLIS: Puis-je ajouter qu'un homme en particulier se consacre entièrement à cette tâche, soit de faire la liaison entre la faculté d'agriculture, où il recueille les renseignements les plus récents et les communique aux représentants agricoles qui donnent leurs cours douze mois par année, comme je l'ai dit.

M. STUTT: Monsieur Kristjanson, y a-t-il un motif particulier d'avoir choisi tout d'abord la région du sud-est? Est-ce la région la plus atteinte?

M. KRISTJANSON: Oui et non. Les conditions y sont le plus bizarres. Les terres déboisées appellent des mesures de conservation. Le sol n'y est pas bien utilisé. On pourrait dire, j'imagine, que cette région a été choisie parce que la situation y est le plus critique.

M. STUTT: Mais les solutions que vous y appliquerez ne conviendront probablement pas à d'autres.

M. KRISTJANSON: Non. Les solutions conviendront ou ne conviendront pas. Mais, en temps et lieu, le sociologue passera à d'autres régions. Pour l'instant, toutefois, il s'occupera surtout du coin sud-est de la province.

Le sénateur McGRAND: Vous attendez-vous à un autre déplacement de la campagne vers la ville?

M. KRISTJANSON: Oh oui; je crois qu'il continuera quelque temps encore. Il s'agit de rendre la transition aussi facile que possible pour les gens en cause ou, ainsi que le mentionne le mémoire, d'examiner les autres possibilités, comme l'industrialisation des régions rurales en vue de garder les gens sur la ferme. On a très peu étudié cette question.

Le sénateur McGRAND: Pour empêcher la transition, voulez-vous dire?

M. KRISTJANSON: Pour empêcher la transition. Il y aura une certaine transition, mais elle sera moins marquée et il peut être ou n'être pas souhaitable de la faciliter.

M. WILLIS: On devrait la rendre moins pénible.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, je voudrais revenir sur la subsistance à tirer de la ferme. Je ne désirerais pas qu'à m'entendre, l'individu qui obtient son revenu d'une ferme et y élève une famille puisse se sentir malheureux de son sort. Au cours de ma longue expérience, j'ai pu me rendre compte, chose étrange, que des citadins qui gagnent des salaires très élevés se tirent tout juste d'affaire et, dans bien des cas, vivent peut-être moins bien que les cultivateurs. Chose bizarre, l'homme qui touche un gros salaire a très souvent plus de difficulté à faire face à ses obligations que l'homme qui touche un salaire modeste. Ainsi, beaucoup de Canadiens, outre les cultivateurs, se tirent tout juste d'affaire; mais, à mon sens, les cultivateurs ont des avantages que n'ont pas les citadins salariés. De toute façon, je n'hésiterais pas à déplacer un cultivateur capable de se tirer d'affaire.

Le sénateur INMAN: Monsieur le président, comment encourage-t-on les gens à demeurer sur les fermes? Ce qui me préoccupe, c'est la désertion des fermes.

M. WILLIS: Nous accomplissons bien des choses pour garder les cultivateurs sur les fermes. Récemment, nous avons accordé du crédit agricole là où cela nous paraissait nécessaire. Dans les régions rurales, la Commission hydro-électrique provinciale dessert environ 85 p. 100 des fermes du Manitoba. Cela aussi, je pense, est utile. Chaque année, nous dépensons de plus en plus d'argent pour les routes rurales, afin de garder les cultivateurs à la campagne et, quand on examine la situation, on voit que les campagnes ne sont pas tellement dépourvues à côté des villes. Les cultivateurs ont maintenant la télévision, la radio, l'électricité, l'automobile et ne travaillent pas aussi dur qu'autrefois. Voilà qui devrait porter les cultivateurs à rester sur la ferme. Dans la plupart des cas, nous estimons qu'ils devraient y demeurer aussi longtemps qu'ils peuvent y gagner leur vie. Comme le sénateur Horner, je suis d'avis que bien des citadins ont un salaire net qui est probablement inférieur à celui du cultivateur, une fois que votre gouvernement a pris sa part.

Le sénateur MacDONALD (*Queens*): Monsieur le président, chez moi, dans l'Île du Prince-Édouard, nous nous intéressons à l'élevage des bovins de boucherie et nous devons remercier les États-Unis pour les bons prix que nous en obtenons. Savez-vous pendant combien de temps les Américains auront l'obligeance d'acheter nos bovins de boucherie de l'Ouest du Canada?

M. WILLIS: Vous posez votre question à un optimiste qui est lui-même dans le commerce du bœuf. Nous entrevoyons de bons marchés pour au moins deux ou trois ans et nous ne voyons aucun indice précis annonçant qu'ils pourraient nous être supprimés par la suite, car les États-Unis ont besoin de notre bœuf et que nous pouvons le produire à peu de frais. Autrefois, nous leur achetions des reproducteurs de race pure, mais maintenant ce sont eux qui les achètent de nous et, comme vous le savez, la foire aux taureaux de Calgary

est la plus importante du continent. J'habite à huit milles de la frontière et j'envoie des bovins aux États-Unis et les acheteurs viennent avec un camion dans ma cour et les emportent après les avoir payés.

Le sénateur MacDonald (*Queens*): Naturellement.

M. Willis: C'est pourquoi, je suis optimiste en ce qui concerne l'avenir du commerce des bovins. Nous n'avons pas de surplus. En réalité, il y a plutôt pénurie que surplus; l'avenir est brillant. On ne peut regarder trop loin. C'est comme en politique. On ne peut aller trop loin dans les prévisions d'avenir, mais les perspectives actuelles sont excellentes et il n'y a pas de gros nuages à l'horizon, si ce n'est que les États-Unis peuvent toujours réduire leurs importations. Mais nous avons d'autres appâts pour les États-Unis. Il y a des ressources qu'ils veulent obtenir de nous. A ce propos, je pense qu'on a fait une excellente chose en créant un comité composé de membres du Parlement du Canada et de membres du Congrès américain, car ce comité accomplit du bon travail. Je pense donc qu'on doit assez peu s'attendre à des revers dans le commerce des bovins de boucherie, car, grâce au comité en question, on pourra s'asseoir à la même table qu'eux et leur exposer d'homme à homme nos problèmes. D'ailleurs, le nombre et la valeur des bovins qui vont du Canada aux États-Unis sont assez faibles à comparer à leurs besoins, à leur consommation, de sorte que ce commerce devrait se continuer encore assez longtemps.

Le sénateur Horner: Cela équivaut à un jour ou deux de consommation aux États-Unis.

M. Willis: A peu près.

Le sénateur Horner: Mais, monsieur Willis, vous avez été reçu avocat et vous vous occupez d'agriculture par amour du métier?

M. Willis: C'est exact. Je m'occupe d'agriculture depuis 1930. Mon père s'est établi à Boissevain, au sud de Brandon, dans les années 80, et nous travaillons à la même ferme depuis 60 ans. Nous sommes optimistes et nous n'avons pas de graves problèmes. Nous avons survécu à la sécheresse des années 30, nous sommes encore au même poste et j'ai des fils qui demeureront probablement sur la ferme.

Le sénateur Horner: Vous souhaitez qu'ils restent sur la ferme?

M. Willis: En effet.

Le sénateur Smith (*Kamloops*): Dans quelle mesure le programme de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a-t-il réussi à éliminer les petites exploitations, à consolider les terres à culture ou à créer ces pâturages collectifs qu'on retrouve en Saskatchewan ou en Alberta? A-t-il pu résoudre le problème que posent les fermes d'un quart de section?

M. Willis: J'imagine qu'il n'a pas fait grand chose dans ce sens, non. Ce qu'il a fait, c'est qu'il a permis d'aménager au Manitoba des centaines de fosses-réservoirs où nous avons conservé l'eau. Cet organisme a aussi réalisé d'autres importantes entreprises destinées à la conservation de l'eau à des fins agricoles; mais, à propos du problème particulier qui nous préoccupe, il n'a pas fait grand chose.

Le sénateur Higgins: La pluie vous cause-t-elle beaucoup d'ennuis au Manitoba?

M. Willis: Dans la région occidentale, nous la recevons avec plaisir, car elle n'y est pas très abondante. A cet endroit, le Manitoba touche à la province du sénateur Horner, la Saskatchewan, et la précipitation n'y est pas élevée.

Le sénateur Higgins: Quelle est la précipitation annuelle, au Manitoba?

M. Willis: Elle varie.

Le sénateur Higgins: A son plus haut?

M. WILLIS: Environ 20 pouces et cela pour l'année.

Le sénateur HIGGINS: Cela comprend la neige et la pluie? Allouez-vous 10 pouces de neige pour un pouce d'eau?

M. WILLIS: Oui.

Le sénateur HIGGINS: Vous dites que vous n'en avez que 20 pouces pendant l'année?

M. PARKER: C'est exact. Et l'évaporation est intense.

Le sénateur HIGGINS: Avez-vous au Manitoba des entreprises d'irrigation semblables à celles qu'on trouve en Saskatchewan?

M. PARKER: Très peu, excepté pour les cultures maraîchères.

Le sénateur HIGGINS: Y a-t-il beaucoup de rivières dans cette région?

M. PARKER: Oui, beaucoup de rivières et de lacs.

Le sénateur HIGGINS: Utilisez-vous les lacs à des fins d'irrigation?

M. PARKER: Non, pas à des fins d'irrigation.

Le sénateur HORNER: L'ennui, c'est que la région entourant les lacs importants reçoit le plus fort pourcentage d'humidité toute l'année; mais, loin de ces lacs, la terre est assez sèche.

M. PARKER: Ce facteur pourrait devenir important dans l'avenir.

Le sénateur HIGGINS: Vous avez mentionné le lac Winnipegosis.

M. WILLIS: Oui, le lac Winnipeg a 250 milles de long. Le lac Manitoba est le deuxième en importance. Mais ni l'un ni l'autre ne sont utilisés à des fins d'irrigation.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, on ne peut pas dire que l'exemple du sénateur Horner peut inciter les gens à demeurer sur la ferme. Le sénateur Horner a réussi à faire entrer tous ses fils et ses neveux à la Chambre des communes.

M. WILLIS: Un de ses neveux n'a-t-il pas témoigné ici, il y a quelques semaines?

Le sénateur HORNER: Ils seraient dans une plus grande aisance sur la ferme.

M. WILLIS: Oui; puis, lui-même, il est entré au Sénat.

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, j'en reviens aux personnes qui travaillent dans les villes. Un de mes fils et un de mes petits-fils ont émigré à la ville, il y a environ trois ans, et ils m'apprennent qu'ils n'ont jamais de leur vie gagné si facilement autant d'argent. L'existence n'est donc pas aussi difficile à la ville que le sénateur Horner voudrait nous le faire croire.

M. WILLIS: J'en ai vu plusieurs qui réussissaient très bien.

Le sénateur STAMBAUGH: Il y a quelques années, j'ai visité l'usine d'aluminium de Kingston peu après son ouverture. J'y ai vu au travail des jeunes pour la plupart, des gens qui semblaient parfaitement brillants. Ayant demandé au surintendant s'il s'agissait de diplômés d'université, je l'entendis me répondre: "Oh non, ce sont de jeunes cultivateurs; ce sont eux que nous engageons ici."

M. WILLIS: C'est exact.

Le sénateur MCGRAND: Je pense qu'il est optimiste de dire que le prolongement des routes rurales aidera à régler les problèmes.

M. WILLIS: Cela aide néanmoins.

Le sénateur MCGRAND: Qu'est-il advenu du dépeuplement des campagnes lorsque l'électrification a commencé?

M. WILLIS: Je pense qu'il a alors diminué et, sans cette amélioration, le dépeuplement aurait été terrible.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est aussi ce que je crois.

Le sénateur HORNER: Je suis d'accord.

M. WILLIS: Voilà que j'ai deux sénateurs pour m'appuyer. C'est aussi mon opinion.

Le sénateur MCGRAND: J'aimerais avoir une statistique là-dessus.

M. WILLIS: Il est presque impossible de le prouver au moyen d'une statistique.

Le sénateur MCGRAND: Cela n'a pas arrêté la vague dans les Maritimes.

M. WILLIS: Évidemment, on me dit que vous exportez surtout des intelligences dans le reste du Canada.

Le sénateur HORNER: Il ne va pas vous contredire là-dessus.

Le sénateur MACDONALD: J'imagine que dans la province du Manitoba vous avez des représentants dans les principaux centres. Les cultivateurs recourent-ils à leurs services?

M. WILLIS: Oui, beaucoup. Toute la province est desservie. Cette année, nous avons dû augmenter le nombre de ces représentants de près de 50 p. 100 et, encore, ils ne peuvent faire face à toutes les demandes. Nos représentants n'ont pas le temps d'aller visiter les cultivateurs sur leurs fermes, à moins qu'on ne le leur demande. A mon avis, ceux qui ont besoin d'aide sont surtout ceux qui ne vont pas voir le représentant agricole. Je crois donc qu'il devra aller les voir à l'avenir. Même quand les cultivateurs l'accueillent avec un fusil, si, comme je le lui ai conseillé, il leur dit: "Si nous causions un peu, je pourrais peut-être vous faire faire de l'argent." Dans ces conditions, même un Écossais ne tirerait pas sur lui pour l'écarter de sa ferme. Notre service est très précieux au Manitoba; il prend de l'expansion et nous ne pouvons satisfaire aux demandes. Nous avons également des économistes ménagères, des jeunes filles qui visitent aussi les fermes. La statistique démontre, cependant, qu'elles ne travaillent qu'environ 18 mois, puis épousent un jeune cultivateur de la région. Nous devons ensuite en recruter d'autres. Nous nous demandons si nous dirigeons une agence matrimoniale ou un bureau de recrutement d'économistes ménagères.

Le sénateur INMAN: Mais c'est un bon placement.

M. WILLIS: En effet, et il se continuera.

Le sénateur HORNER: Voici comment j'envisage la question. Vous demandez au gouvernement fédéral de l'assistance et une assurance-récolte, juste au moment où nous avons un surplus de produits agricoles, de porc, etc. Or, il semble que le gouvernement fédéral manquerait de sens pratique s'il se lançait dans de pareilles entreprises, s'il accordait plus d'aide financière à l'agriculture, alors qu'il y a surproduction de beaucoup de denrées.

M. WILLIS: Cette assistance, sénateur Horner, n'aurait pas pour objet d'augmenter la production, je le dis tout de suite. On peut la diriger vers bien d'autres domaines. Avec votre permission je laisserai la parole à M. Kristjanson; faisant partie des services de vulgarisation, il est bien au courant du problème.

M. KRISTJANSON: Sénateur Horner, dans les régions en difficulté tout particulièrement, bien des cultivateurs cherchent à récolter les produits dont il y a excédent. Leurs exploitations sont trop petites pour leur permettre d'utiliser la terre de la meilleure manière possible. Dans ces trois régions, on s'adonne surtout à l'élevage du bœuf et du mouton. Il faudra faire des remaniements dans ces régions pour en arriver à la meilleure utilisation des terres. Le ministère songe à faire servir les terres de ces régions à leurs meilleures

fins possible, ce qui, à notre avis, réduira les produits excédentaires au lieu de les augmenter. Un petit cultivateur établi sur une ferme non rentable dans les régions en difficulté doit cultiver des céréales et les écouler le plus vite possible ou les employer à la production d'une denrée très facile à obtenir, comme la volaille ou le porc. Il gagne sa vie ainsi au lieu d'utiliser sa terre de la meilleure façon possible. Est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur HORNER: Oui, c'est bien possible. En d'autres termes, un cultivateur peut se débattre pour récolter des céréales, mais il devrait faire autre chose?

M. KRISTJANSON: C'est cela.

Le sénateur HORNER: C'est tout à fait possible.

M. KRISTJANSON: Voilà pourquoi nous songeons à la formation professionnelle, à l'industrialisation des régions rurales, à empêcher ces cultivateurs de produire des denrées dont il y a excédent.

Le sénateur HORNER: Le malheur, c'est que beaucoup de jeunes cultivateurs qui fréquentent les deux grandes écoles d'agriculture de l'Alberta, Olds et Vermilion, censément pour se perfectionner, ne retournent jamais à la ferme. Rien ne peut les obliger, mais c'est malheureux.

M. KRISTJANSON: Nous avons étudié ce problème très attentivement. Nous avons constaté exactement la même chose à l'école de Brandon. Nous avons parlé du programme que nous exécutons: nous nous rendons dans les régions agricoles et renseignons les jeunes qui dirigent des fermes. Actuellement, nous nous occupons des cultivateurs proprement dits, plutôt que des jeunes gens. Le plus grand obstacle à l'assistance à nos cours, c'est la garde des enfants. Nous voulons que les épouses les suivent aussi bien que le mari. Ces cours ressemblent à ceux qui se donnent dans une école comme celle d'Olds et de Vermilion, mais c'est nous qui allons les leur donner.

Le sénateur HORNER: Autre chose, et l'on m'accusera peut-être de vouloir rétrograder à jamais. Nous avons un surplus de céréales, et cela se comprend bien facilement. Nous nous sommes privés d'un marché d'au moins un million de boisseaux en adoptant la motoculture. Je soutiens que bien des cultivateurs seraient dans une meilleure situation s'ils utilisaient des chevaux et des bœufs au lieu d'acheter des machines. Ils pourraient se servir de chevaux avec bien plus de profit.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous n'aimeriez pas essayer cela, n'est-ce pas?

Le sénateur HORNER: Oui, j'aimerais cela. J'aimerais mieux utiliser huit chevaux plutôt qu'un tracteur.

Le sénateur STAMBAUGH: Qu'est-ce qui vous empêche de le faire? J'aimerais bien vous y voir.

Le sénateur HORNER: Je connais beaucoup de cultivateurs de ma région, c'est-à-dire de la région du nord, qui ont des fermes mixtes et qui emploient encore des chevaux. Ils sont bien plus à l'aise que leurs voisins qui ont des tracteurs.

Le sénateur HIGGINS: A la page 3 de votre mémoire, vous parlez de l'industrie laitière. Vous dites: "Il serait fort difficile de trouver des débouchés si ces agriculteurs se consacraient à l'industrie laitière." Qu'entendez-vous par industrie laitière?

M. WILLIS: Beurre, lait et crème; seulement le lait et les produits du lait.

Le sénateur HIGGINS: Rien de plus?

M. WILLIS: Non.

Le sénateur STAMBAUGH: La culture des pois est-elle possible dans la région dont vous avez parlé, la région du sud-est? Cette culture a-t-elle été assez fructueuse?

M. PARKER: Oui. Dans la région de Portage, on en cultive et on approvisionne tous les marchés. La partie septentrionale de la région du sud-est est reconnue comme propice à la culture de pois de qualité, qui s'attendrissent à la cuisson et font de bonnes soupes, alors que beaucoup de pois cultivés près de Portage durcissent à mesure qu'on les fait cuire.

Le sénateur HIGGINS: Dans votre mémoire, vous parlez de "la situation défavorable où se trouvent les marchés du beurre et du lait en poudre"; la margarine nuit-elle à ce marché?

M. KRISTJANSON: Il y a au Canada un excédent de beurre qui est attribuable à la concurrence de la margarine.

Le sénateur HIGGINS: En d'autres termes, les gens achètent de la margarine à la place de beurre?

M. KRISTJANSON: Oui.

Le sénateur HIGGINS: Quelle est la population de Winnipeg?

M. WILLIS: Environ 400,000 âmes.

Le sénateur HIGGINS: Cela devrait constituer un bon marché pour le lait, le beurre et les légumes.

M. KRISTJANSON: Oui, pour ceux qui habitent dans le voisinage immédiat de Winnipeg.

M. WILLIS: Il y a plus de producteurs que de marchés.

Le sénateur CAMERON: Vous avez parlé d'industrialiser les campagnes pour y garder les gens. Pensez-vous à certaines industries en particulier qui se prêteraient aux régions rurales?

M. WILLIS: M. Kristjanson me laisse la parole, car il sait que j'habite à Boissevain, petite ville de 1,100 âmes, où se trouve une industrie qui expédie des produits à Ottawa et dans la plupart des autres villes du Canada. Cette compagnie se nomme la *Drings Laminated Structures, Ltd.*, et fabrique des arches en bois collé, tout comme des hélices.

Elles sont faites en lamelles de bois collées ensemble, comme les hélices d'avion. L'un des fils Dring en a pris l'idée dans l'aviation durant la guerre. Cette compagnie emploie environ 50 hommes toute l'année et elle est propriétaire de 45 maisons dans la ville; elle expédie ces chevrons et ces fermes en Alberta, en Saskatchewan, dans le Dakota-Nord, dans le Minnesota et, la dernière fois que j'y suis allé, son camion partait pour Ottawa, chargé de structures lamellées. Chose étrange, cela nous montre ce qu'on peut faire. Il n'y a aucune raison pour qu'une telle industrie existe à Boissevain, car nous n'y avons pas de bois d'œuvre; aussi la compagnie fait-elle venir le sien de Colombie-Britannique. Ces gens ont eu cette bonne idée et ils ont fait de l'argent, après avoir commencé avec rien. En même temps, ils ont créé dans une petite ville une industrie qui expédie des produits dans toutes les parties du Canada, tout cela parce qu'ils ont eu la volonté de le faire. L'entreprise embauche quelques vieux cultivateurs qui se trouvent un peu trop âgés pour travailler sur la ferme et qui cèdent leur terre à leurs fils. Cela démontre simplement qu'on n'a pas besoin de ressources locales pour édifier une industrie. Tout ce qu'il faut, c'est le désir de réussir. Ces gens ont parfaitement réussi et l'on a la preuve de ce qui peut s'accomplir dans une petite ville de 1,100 habitants.

Le sénateur HIGGINS: Jouissent-ils d'un tarif-marchandises spécial, conformément à l'entente du pas du Nid-de-Carbeau?

M. WILLIS: Non, absolument pas.

Le sénateur CAMERON: Nous avons à Innisfail une fabrique de planches et de matériaux isolants, qui ressemble à celle-là.

M. WILLIS: Oui, je l'ai vue.

Le sénateur CAMERON: Mais il vous faudra aller bien plus loin pour progresser dans cette voie. J'espérais que le Manitoba nous exposerait une foule d'idées ingénieuses dont nous aurions pu faire profiter d'autres endroits.

M. WILLIS: Eh bien, nous avons une loi qui nous autorise à consentir des prêts aux industries qui s'établissent à la campagnie.

Le sénateur CAMERON: Une loi provinciale?

M. WILLIS: Oui.

Le sénateur CAMERON: Avez-vous reçu de l'aide de la Banque d'expansion industrielle?

M. WILLIS: Non.

Le sénateur CAMERON: Croyez-vous que vous devriez en recevoir?

M. WILLIS: Nous serions très heureux d'en recevoir, mais jusqu'ici nous n'y avons pas réussi. Quand on ne peut obtenir d'aide du gouvernement fédéral, on doit voler de ses propres ailes, et c'est ce que nous faisons.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Y a-t-il une succursale de la Banque d'expansion industrielle à Winnipeg?

M. WILLIS: Oui, et elle a aidé quelques industries de Winnipeg.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Dans l'Île du Prince-Édouard, on engraisse des porcs pour la vente surtout avec des céréales de l'Ouest; au prix où se vendent les porcs actuellement, il y a un intéressant profit à faire, mais parfois ce profit est nul. En ce moment, nous avons en entrepôt un surplus de produits du porc et ce surplus atteint des proportions graves. Les cultivateurs du Manitoba peuvent-ils élever des porcs avec profit?

M. WILLIS: Cela est devenu plus difficle récemment. Dans notre province, il y en a un plus grand nombre qui préfèrent à la longue les bovins et délaissent l'élevage du porc; mais beaucoup d'entre eux, chose étrange, pratiquent l'élevage des volailles à une grande échelle.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Nous en souffrons aussi, dans l'Île du Prince-Édouard.

M. WILLIS: Eh bien, nous devrons nous concerter sur ces points.

Le sénateur HORNER: Il y a un secteur de l'élevage qui tire de l'arrière au Canada; c'est celui du mouton. Au prix actuel de la laine, il est étrange que les cultivateurs canadiens n'élèvent pas plus de moutons.

M. WILLIS: Les éleveurs de moutons sont dans une situation désespérée. A Winnipeg, une seule fois par semaine, il y a ordinairement marché pour les moutons, alors que chaque jour on y vend 1,500 à 2,000 bovins.

Le sénateur INMAN: La semaine dernière, j'ai lu dans une brochure qu'à partir de 1960 les exportations de bovins diminueraient un peu. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

M. WILLIS: Je serais prêt à discuter n'inporte quand et n'importe où avec celui qui a dit cela.

Le sénateur INMAN: J'ai lu cela dans une de ces brochures qu'on nous expédie de temps à autre.

M. WILLIS: J'ai lu bien des observations sur le sujet. Tout indique que le marché sera bon pendant les deux ou trois prochaines années. On ne peut prévoir plus de deux ou trois ans d'avance.

M. KRISTJANSON: Je pense qu'en 1961 les États-Unis auront assez de vaches pour suffire à leurs besoins. Je ne sache pas qu'on ait prédit une dégringolade prochaine.

Le sénateur INMAN: On ne parle pas de dégringolade. On dit que les exportations commenceraient à diminuer.

M. KRISTJANSON: Oui, peut-être en 1961.

M. WILLIS: Ce qui arrive aux États-Unis arrive à chaque cultivateur. Lorsque le prix des bovins montent, ils se vendent. Il y a quelques années, les bovins se vendaient 24c. la livre; j'ai alors vendu tout ce que je pouvais, ne gardant que quelques bonnes vaches. Mais le prix ne s'est pas arrêté là; il a grimpé jusqu'à 34c. la livre. Je pense que le marché s'adapte naturellement aux conditions. Lorsque les prix montent un peu, les gens vendent tout et disent que le prix est bon. J'ai toujours confiance que la situation va se régler aux États Unis également. Mais, comme l'a dit le sénateur Horner, notre part du marché des États-Unis est infime, soit environ 1 p. 100 peut-être de leurs besoins. Je dirais que c'est surtout l'aspect politique qui est important, en ce qui concerne les États-Unis. Nous devrions nous entretenir de ces questions et chercher à conserver ce débouché, car il n'a guère d'importance pour eux.

Le sénateur HORNER: Leur population augmente d'environ cinq millions de personnes par année. J'ai dit, il y a quelque temps, que ce qui joue en faveur de l'éleveur de bovins, c'est la semaine de cinq jours et l'attrait qu'exerce la ville. Trop de cultivateurs sont devenus comme les citadins, ils veulent avoir congé le samedi. L'élevage du bœuf en souffre, car il faut s'occuper des bovins sept jours par semaine.

M. WILLIS: Quant à moi, j'estime que l'avenir du marché des bovins est très brillant. Je dois dire que j'augmente le nombre de mes bovins au lieu de le diminuer.

Le sénateur CAMERON: Les plus récentes prévisions indiquent que les perspectives du marché du bétail s'annoncent bonnes pour cinq années, non seulement pour deux ou trois ans.

M. WILLIS: J'ai vu cela.

Le sénateur CAMERON: Je voudrais revenir à la question des excédents. Nous avons un fort excédent de lait en poudre, de porc, de blé, etc. Monsieur Willis, avez-vous quelques recommandations à faire sur la forme que pourrait prendre la loi concernant le prix du porc et sur le palier auquel il doit s'arrêter?

M. KRISTJANSON: Le ministère de l'Agriculture du Canada est composé de personnes expérimentées. Le ministère estime que le prix doit toujours être considéré à la lumière des changements qui se produisent. Le ministère estime, en outre, qu'il faut empêcher les prix d'atteindre des niveaux désastreux. Mais la responsabilité en incombe au gouvernement fédéral. Je le répète, il a des fonctionnaires compétents qui déterminent les prix. Ce que nous proposons, c'est que l'étude se poursuive.

Le sénateur CAMERON: Votre loi de fortune prévoit-elle l'approbation du paiement de 300 millions en versements d'appoint, ainsi que l'a réclamé la délégation agricole de l'Ouest en mars dernier?

M. WILLIS: Il y a des moments où les versements d'appoint s'imposent. Je ne dis pas 300 millions. D'un autre côté, il faut cesser de donner des encouragements injustifiés qui suscitent des excédents et, par suite, d'autres difficultés. Il faut s'en garder et c'est surtout au gouvernement fédéral d'y voir.

Le sénateur HORNER: A la tête de la délégation se trouvait M. John A. Weston, directeur des élévateurs du syndicat du blé de la Saskatchewan. Il se fait remarquer dans son commerce. Le syndicat construit à ses élévateurs des annexes qui se paient d'elles-mêmes en une ou deux années avec les droits d'entreposage. M. Weston fait de 4 à 5 millions de profit et estime qu'il devrait en remettre un peu aux cultivateurs. C'est lui qui a conduit plusieurs cultivateurs à la ruine durant la guerre en acceptant un prix maximum du blé au moment où les cultivateurs des États-Unis vendaient leur blé à des prix élevés. Maintenant, nous constatons que M. Weston cherche simplement à régler ses comptes avec les cultivateurs de l'Ouest.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Honorables sénateurs, je me suis occupé d'assez près de cet accord international sur le blé, au moment où les prix ont été fixés.

Le sénateur HORNER: Oui, vous parlez de l'accord international sur le blé. né 300 millions de dollars en subventions aux cultivateurs. Il m'a appris Moi, je parle de l'accord sur le blé conclu avec la Grande-Bretagne. Si on me permet de revenir un peu sur l'aide aux petits cultivateurs, j'aimerais bien visiter le Danemark. Quand j'ai été en Angleterre, j'ai rencontré M. Clement Davies, ancien chef du parti libéral en Angleterre, qui est encore député d'une circonscription rurale. Il m'a dit que le gouvernement britannique avait donné 300 millions de dollars en subvention aux cultivateurs. Il m'a appris qu'il avait fait de nombreux voyages au Danemark, que les cultivateurs y étaient prospères et qu'ils avaient refusé d'accepter des subventions de leur gouvernement. Ils ont préféré concentrer leurs efforts sur la qualité et la production.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Et les coopératives.

Le sénateur HORNER: Tellement qu'ils peuvent vendre le beurre 27c. la livre.

Le sénateur CAMERON: Je suis allé au Danemark et j'y ai visité ces fermes. Je puis dire que la règlementation y est très considérable et que les prêts de l'État, sous forme de crédit à long terme pour financer l'exploitation, y jouent un rôle très important.

Le sénateur HORNER: C'est ce que me disait M. Davies. Ce sont des gens heureux et prospères. Ils peuvent vendre le beurre 27c. la livre.

Le sénateur CAMERON: Je suis allé au Danemark et j'y ai visité ces fermes. Je puis dire que la règlementation est très considérable et que les prêts de l'État, sous forme de crédit à long terme, y jouent un rôle important; mais pour ce qui est du financement de leurs exploitations, c'est une tout autre chose.

Le sénateur HORNER: On m'a dit qu'ils avaient refusé toute assistance?

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire observer qu'à ma connaissance les faits sont exactement comme les a exposés le sénateur Cameron. Certes, il ne s'agit là que d'une opinion personnelle, mais je ne puis pas imaginer que nos cultivateurs accepteraient les mêmes mesures de règlementation.

Le sénateur HORNER: Mais, si j'ai bien compris, la règlementation n'est pas exercée par l'État, mais plutôt par leurs associations ou leurs organisations.

Le sénateur STAMBAUGH: Moi aussi je suis allé au Danemark et je n'y ai pas vu beaucoup de cultivateurs en auto ou à bicyclette.

Le PRÉSIDENT: Au nom de tous les membres présents, je remercie le ministre du très intéressant mémoire qu'il nous a présenté et des éclaircissements que nous apportera l'examen de ce document. Je le remercie donc et le félicite, au nom des honorables sénateurs ici présents.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 11

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 1959

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

TÉMOINS:

M. H. L. Patterson, directeur de la division de l'économie agricole et de la statistique, ministère de l'Agriculture d'Ontario (Toronto), et M. N. R. Richards, professeur et chef de la section des sols au Collège d'agriculture de Guelph (Ontario).

CANADA
JAN 8 1960
DU PARLEMENT

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21464-3—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith (*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—31.

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat

MARDI 17 février 1959

"L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des sessions précédentes soit déférée à ce Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix est adoptée."

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

21464-3—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 25 juin 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (*président*), Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Gladstone, Horner, McDonald, McGrand, Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Turgeon.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du jeudi 17 février 1959.

Les témoins suivants sont entendus:

M. H. L. Patterson, directeur de la division de l'économie agricole et de la statistique, ministère de l'Agriculture d'Ontario, et M. N. R. Richards, professeur et chef de la section des sols, Collège d'agriculture de Guelph (Ontario).

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

(Certifié conforme.)

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 25 juin 1959

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à dix heures du matin, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, comme nous sommes maintenant en nombre, je déclare la séance ouverte.

Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous ce matin M. H. L. Patterson, directeur de la division de l'économie agricole et de la statistique, ministère de l'Agriculture d'Ontario, et M. N. R. Richards, professeur et chef de la section des sols au Collège d'agriculture de Guelph (Ontario). M. Patterson prendra d'abord la parole; il sera suivi de M. Richards.

M. H. L. PATTERSON: Mon exposé est en réalité l'œuvre d'un comité du ministère de l'Agriculture, dont tous les membres n'ont pu venir ici ce matin. Il a été approuvé par le ministre et le sous-ministre, de même que par ceux qui se sont chargés de réunir la documentation nécessaire. Sa mise au point a été difficile, parce que le professeur Richards se trouvait à Guelph, alors que tous les autres membres du comité travaillaient à Toronto; aussi avons-nous préparé six questions que nous avons soumises au ministère et qui servent de base à notre exposé. Comme l'une de ces questions est consacrée aux sols, je demanderai au professeur Richards de bien vouloir traiter ce problème, vu qu'il se rattache à celui des petites fermes. On pourra dès lors considérer ces deux exposés comme n'en formant qu'un seul. La première question concerne la nature du problème et les facteurs à cause desquels certaines exploitations agricoles ne sont pas rentables.

Il y a toujours eu des fermes trop petites, du point de vue du rendement, pour faire vivre convenablement le cultivateur et sa famille. Mais ce problème s'est fait sentir de façon plus aiguë depuis quelques années à cause de l'évolution rapide de notre structure économique. L'industrie offre maintenant des salaires plus alléchants et des possibilités d'emploi plus grandes. D'autre part, certains agriculteurs peuvent maintenant profiter des dernières améliorations de la technologie. Celui qui exploite une petite ferme a donc dû faire face au double problème 1) de donner à sa famille un niveau de vie comparable au niveau de vie permis par d'autres fermes ou d'autres occupations (cela est important en Ontario où les salaires dans l'industrie sont très élevés) et 2) de concurrencer de grosses exploitations agricoles possédant des machines améliorées et appliquant de nouvelles techniques, qui ne conviennent pas à une petite exploitation.

Le changement le plus important consiste dans les puissantes machines qui permettent d'exécuter de gros travaux à des prix relativement modestes, mais dont la valeur initiale est si élevée qu'elles ne sont pas économiquement avantageuses pour les petites fermes ou lorsque le terrain comporte des obstacles. Les progrès techniques ont permis aux grandes exploitations agricoles

de produire à meilleur compte et rendu la concurrence beaucoup plus difficile aux petites fermes en faisant baisser les prix, de sorte que les petites fermes ont maintenant beaucoup plus de mal à toucher les revenus d'autrefois. Ces problèmes ne sont pas nouveaux, mais l'évolution s'est récemment faite si vite qu'un nombre de fermes plus grand qu'à l'accoutumée ont à faire face à des remaniements profonds. Cela vient de ce qu'une ferme doit réaliser un bon équilibre entre le sol, les bâtiments et la main-d'œuvre plus ou moins permanente. Il faut une génération pour atteindre cet équilibre et adapter une ferme à un autre rythme de production qui prend du temps et comporte des difficultés.

Les problèmes peuvent varier suivant la ferme et suivant les finances de l'exploitant. Si le problème consiste en un faible revenu, la cause peut être:

a) Un revenu faible par acre,
b) Une superficie trop petite.

Et même là où le revenu est faible, le problème peut effectivement varier suivant que la ferme:

a) Ne comporte aucune dette,
b) Est louée, ou
c) Comporte d'importantes dettes.

Le faible revenu peut dépendre de pauvres méthodes culturales, d'une mauvaise utilisation des sols ou un mauvais choix des cultures. Les effets d'un faible revenu par acre paraîtront sans doute plus clairs s'ils sont exprimés sous forme de rendement et de valeur par acre. A la page suivante, vous trouverez un tableau qui, en un instant, vous donne une vue d'ensemble des différentes récoltes d'Ontario et ce qu'elles rapportent par acre. Ces chiffres sont basés sur le rendement et le prix moyen des récoltes en Ontario. Considérons en particulier le foin, le troisième d'en bas, le maïs et la fève soya qui atteignent presque le maximum quant à la valeur de chaque acre en dollars; ce facteur entrera en considération plus tard. En nous basant sur le rendement et le prix moyen des cultivateurs en 1955, d'après la statistique provinciale, nous verrons que la valeur par acre suivant les récoltes peut varier de moins de $20 à plus de $60. Ces chiffres valent pour le rendement moyen; on ne tient pas compte des terres pauvres dont le rendement est inférieur à la moyenne, non plus que de certains sols dont le rendement dépasse sensiblement la moyenne. Dans les cultures spécialisées, le revenu peut aller jusqu'à $200 par acre, s'il s'agit des pommes de terre, et même jusqu'à $600 pour le tabac. Suivant le type du bétail, le revenu également variera par acre de fourrage.

La situation des exploitants relativement à leur situation financière apparaît également par la répartition moyenne des recettes totales tirées des comptes de 195 fermes d'élevage de bovins de boucherie et de porcs en 1958. Deux pages plus loin, un tableau donne la répartition du revenu de ces fermes.

Les dépenses courantes en espèces, y compris les frais au titre de l'exploitation, de la provende ou des achats de bestiaux, absorbent 64 p. 100 des recettes brutes de ces fermes. Si les fermes n'avaient aucune dette et que leurs propriétaires ne s'occupaient aucunement de l'entretien des édifices ou de l'outillage, il resterait 36 p. 100 des recettes brutes pour vivre. C'est suffisant, même si le revenu brut est faible. Cependant, si les cultivateurs sont jeunes, ils auront éventuellement à refertiliser le sol, à remplacer l'outillage et les bâtiments, au moins à remplacer les toitures.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): En voyageant en Ontario, j'ai remarqué plusieurs endroits où l'herbe était haute, où elle n'avait pas été coupée. Serait-ce que ces fermes étaient habitées par des fermiers âgés qui ne cultivent plus?

M. PATTERSON: Oui, les cas de ce genre sont nombreux en Ontario.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): N'existe-t-il pas de fermes plus grandes où l'on peut utiliser des machines?

M. PATTERSON: Il y en a en certaines régions, mais pas partout. Cela dépend des conditions locales, par exemple, si les fermes peuvent utiliser une grande quantité de provende.

Cela explique pourquoi bon nombre de nos petites fermes sont habitées par des gens âgés qui n'ont pas de dettes et ne se soucient pas d'entretenir l'outillage ou les bâtiments, ni de refertiliser la terre. Bien des fermes, en Ontario, sont dans ce cas. Les jeunes gens évitent d'ordinaire ces fermes; aussi, quand les gens âgés s'en vont, la petite ferme sera probablement incorporée dans une autre ou transformée en simple pâturage. Je parle uniquement des petites fermes. Elles seront incorporées dans des fermes plus importantes ou complètement abandonnées, si la terre est pauvre.

J'ai parlé, dans le dernier alinéa, des fermes abandonnées. En Ontario c'est un important problème. Près d'un million d'acres de terres en culture ont été abandonnées entre 1951 et 1956. Également près d'un million, entre 1941 et 1951.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Pourquoi cela? La pauvreté du sol?

M. PATTERSON: Oui, la plupart du temps. Vous aurez une meilleure idée de ce problème quand M. Richards parlera du sol. Ce million d'acres n'est pas généralement près des viles. Renfrew est l'exemple le plus frappant de ce phénomène.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Est-ce à cause de l'éloignement des marchés?

M. PATTERSON: La pauvreté du sol et la difficulté de créer une bonne ferme en un seul endroit à proximité raisonnable des marchés, voilà la réunion de certaines causes. Je voulais simplement attirer votre attention sur la carte que voici. Je pense que l'abandon des terres n'est pas un problème que l'Ontario doit prendre à la légère. Le problème se pose et il exige de nombreux correctifs. Vous remarquerez que certaines régions sont entourées d'un trait rouge ininterrompu, qui, de 1951 à 1956, ont enregistré l'abandon de 500 acres par canton. Vous serez sans doute étonnés d'apprendre que Renfrew, le comté le plus touché à cet égard, a demandé au ministère ontarien d'abolir huit conseils de canton, au cours de l'année dernière.

Le PRÉSIDENT: La province prend-elle l'administration à sa charge?

M. PATTERSON: Dans ce cas, on maintient le conseil du comté; mais on ne peut maintenir les conseils de canton.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Il me semble que ce comté devrait être propice à l'élevage des bovins de boucherie.

M. PATTERSON: En effet. Mais ces districts s'adaptent d'une façon différente. Il s'agit de terres autrefois cultivées qu'on a ensuite affectées à l'élevage des bovins de boucherie; par après, on a abandonnné cet élevage. La plupart des terres abandonnées servaient à l'élevage du bœuf. On dirait qu'il s'agit d'une étape seulement sur la voie de l'abandon.

M. STUTT: Que signifie la ligne bleue continue?

M. PATTERSON: Il s'agit de cantons où il y a eu augmentation ou diminution de moins de 500 acres. Dans certaines régions, les ombres diffèrent là où le trait indique une augmentation de 500 acres; mais il s'agit vraiment ici de pointillés qui se sont faits à l'impression.

Dans les meilleures circonstances au monde, le propriétaire d'une ferme ne peut compter, semble-t-il, que sur moins de la moitié du revenu brut de sa ferme pour soutenir sa famille. Les derniers chiffres du revenu des

fermes par régions nous sont fournis par le recensement de 1951. Si nous pouvons considérer le chiffre de $2,500 pour les ventes brutes par ferme (c'est-à-dire probablement moins de $1,250 en espèces) comme un chiffre minimum vital, je vous laisse deviner l'étendue du problème. Le recensement de 1951 indiquait que, dans 46,170 fermes, en Ontario, les ventes représentaient moins de $2,500 par ferme, l'année précédente. Autrement dit, 39 p. 100 des agriculteurs tirent de la ferme au moins la moitié de leur revenu. (Ce chiffre n'inclut pas l'agriculture à temps discontinu ni les cultivateurs qui consomment plus de la moitié des produits de leur ferme.) D'après le recensement, il s'agit de fermes dites commerciales et 39 p. 100 de toutes ces fermes tombent dans cette catégorie.

D'après une étude concernant la succession d'une ferme, d'une génération à une autre, et intitulée *Étude sur la succession des fermes en Ontario,* par M. H. F. Noble, de la division de l'économie agricole et de la statistique, au ministère de l'Agriculture d'Ontario, Toronto, 66 p. 100 des fermes exploitées par leur propriétaire auraient été hypothéquées au moment où ils en prenaient possession. Fait par notre division, ce rapport s'étend sur une période de quatre années; la documentation nous vient surtout des bureaux d'enregistrement. 74 p. 100 de tous les agriculteurs sont propriétaires de fermes hypothéquées à un certain moment. La situation à ce point de vue est la même, qu'il s'agisse de la succession familale ou de la vente à des étrangers. 66 p. 100 des fils qui deviennent propriétaires d'une ferme auront tôt ou tard une hypothèque.

La génération suivante aura sans doute à financer l'achat et l'entretien d'outillage ou fera faillite. Sur les 46,170 fermes à faible revenu, un grand nombre disparaîtront ou connaîtront de graves problèmes financiers lorsqu'elles tomberont entre les mains de la génération suivante, sinon avant.

Le problème des petites fermes est partout présent dans la province. Il est cependant plus aigu sur le bouclier canadien et dans d'autres régions élevées où le terrain est accidenté. Vous trouverez à la page qui suit une carte de l'Ontario sur laquelle sont indiquées quatre catégories, relativement au pourcentage des cultivateurs qui dans chaque comté touchaient moins que $2,500 par ferme. Il s'agit de la région du bouclier prise globalement à laquelle se rattache la marque à gauche qui indique la région toute en bleu, où, dans six comtés, plus de la moitié des fermes ont un revenu inférieur à $2,500. Dans l'est de l'Ontario, on en compte de 45 à 50 p. 100. Dans l'ouest de la province, où l'on peut délimiter deux groupes distincts, on compte de 30 à 40 p. 100 de ces cultivateurs dans l'un des groupes, et moins de 30 p. 100 dans l'autre. Deux autres points sont à remarquer. Dans les comtés avoisinant le lac Érié, les terres cultivées sont nombreuses et il y a moins de petites fermes à faible revenu. Dans les districts de Huron-Perth, Waterloo et Wellington, le sol est particulièrement fertile, comme vous l'expliquera le professeur Richards. Mais il faut ajouter que la plupart des céréales de provende de l'Ouest du Canada sont utilisées dans cette région, comme nous l'indique un autre relevé du ministère. La grande proportion de céréales de l'Ouest utilisées dans la région de Gooderich et sur la voie principale de Toronto à Montréal, à travers les comtés indiqués en blanc, donne à ces secteurs, à cause de l'endroit où ils se trouvent, un avantage sur le reste de l'Est du Canada. C'est probablement ce qui les a aidés à surmonter le problème des petites fermes. Avant de passer à autre chose, étudions le tableau qui se trouve à le page qui suit. Tableau 1: Rapport entre les revenus agricoles bruts inférieurs à $2,500 et le pourcentage des terres à cultiver en foin. Ce tableau, je pense, est important. Pour établir ce rapport, étudiez la première colonne et la dernière. Les fermes qui font plus de 50 p. 100 consacrent 63 p.

100 de toutes leurs terres à la culture du foin. Celles qui font de 40 à 50 p. 100, y consacrent 49.5 p. 100; celles qui font de 30 à 40 p. 100 n'y consacrent que 34.7; celles qui font moins de 30 p. 100 consacrent seulement 28 p. 100 de leurs cultures au foin. A mon sens, le problème des petites fermes vient en partie de ce que, à cause du sol et du climat, le recours à certaines cultures est restreint. Je laisserai ici la parole à M. Richards qui vous donnera des renseignements sur les sols et l'influence de ce facteur sur le problème des petites fermes.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): La proximité des marchés n'aide-t-elle pas les grandes fermes du sud et du sud-ouest de l'Ontario?

M. PATTERSON: Non, les marchés, relativement à ces régions, ne sont pas très bons. Le district central, y compris Oxford et Elgin, groupe presque tous les comtés où l'on conditionne le lait. Les gros revenus, dans cette région, proviennent de récoltes marchandes. La moitié du tabac cultivé au Canada vient du comté de Norfolk et de la région qui va jusque dans Elgin et touche même South-Orford, tandis que le comté de Kent a une grande variété de cultures marchandes. C'est là que se produisent de grandes quantités de maïs et de blé d'hiver.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): N'y élève-t-on pas des bovins de boucherie?

M. PATTERSON: Oui, mais c'est une production secondaire. De fait, un grand nombre de cultivateurs du comté de Kent n'ont pas de bestiaux.

Le professeur N. R. RICHARDS: Sénateur Pearson, messieurs, comme l'a dit M. Patterson, je parlerai de la partie du rapport qui a trait à la qualité du sol rattachée à l'utilisation des terres. On note de grandes différences de qualité dans les sols cultivés en Ontario et, d'après les renseignements que nous possédons sur la classification des sols, nous savons que ces différences sont généralement dues à l'action qu'exercent les uns sur les autres divers facteurs, tels les substances mères, le type de roc dont est fait le sol et les effets du drainage, du climat et de la végétation sur ces matières. Nous avons déjà classé et indiqué sur une carte 500 sols distincts en Ontario. Il n'est pas nécessaire, ni même possible en ce moment, de considérer chaque type de sol pour se faire une idée générale des ressources agricoles de l'Ontario. Mais en guise d'introduction à cette partie de notre exposé, je me propose de tracer un tableau des ressources que présente le sol de notre province. D'autres témoins vous ont sans doute déjà expliqué que nous divisons les sols d'après les caractéristiques des sous-sols; nous appelons cette opération les caractéristiques de profil.

Si nous regardons la carte de l'Ontario, nous voyons que les régions colorées en jaune, et que nous appelons les terres brunes à forêt, sont formées de matières très calcaires erratiques.

Les substances mères du sol apparaissent à des profondeurs de 20 à 24 pouces. Cela veut dire qu'il y a une épaisseur de 20 à 24 pouces de terre qu'utilisent les cultures. L'érosion et une fertilité limitée sont les principaux problèmes posés par ces sortes de sols. Nous avons environ 3,600,000 acres de terre brune à forêt dans la région indiquée sur la carte, au sud de la rivière des Français, du lac Nipissing et de la rivière Mattawa. Les régions colorées en vert désignent des terres d'emploi multiple, formées à partir, elles aussi, de substances très calcaires bien drainées ou imparfaitement drainées, mais qui diffèrent des terres brunes à forêt en ceci que les substances mères y apparaissent de 24 à 36 pouces de profondeur. Ces terres sont très propices à l'agriculture et répondent bien à de bonnes façons culturales. Une fertilité insuffisante, surtout dans les terres à texture grossière, et une certaine tendance à l'érosion sont les principaux problèmes posés par ces sortes de sols.

Le groupe suivant comprend les terres podzol. Ces régions sont hachurées en brun et, si l'on se reporte à la carte de M. Patterson, on voit que là se trouvent

concentrées les fermes à faible revenu. Ces terres sont très perméables et de réaction habituellement acide. Naturellement peu fertiles, ces terres sont très sensibles à l'érosion éolienne. Nous en comptons environ 12 millions d'acres en Ontario.

Le groupe suivant, indiqué en bleu sur la carte, comprend les terres mal drainées et de ce fait peu propices à l'agriculture.

Dans les régions indiquées en orange, on trouve les sols arbreux de Grey, qui comprennent un million d'acres. Le sol de surface est très mince et de réaction très acide, et, à tout prendre, il répond moins aux façons culturales que les terres du sud de la province.

Il y a aussi le groupe qu'on appelle les Lithosols, qui est représenté par la lettre "L" sur la carte. Il s'agit d'un sol mince, de moins de 10 pouces d'épaisseur sur un sous-sol rocailleux.

Voilà donc en résumé les principales caractéristiques des sols du sud de la province.

Nous avons transposé ces renseignements dans une autre carte indiquant les problèmes que comporte l'utilisation de ces sols pour la culture.

Le drainage insuffisant est le premier problème qui se pose dans l'utilisation des sols pour la culture. Ces régions sont indiquées en bleu sur la carte et représentées par le chiffre 1 sur votre carte. A moins de régler ce problème, il est inutile de penser à de meilleures méthodes culturales, par exemple, aux engrais. Il y a lieu de dire ici que le drainage s'est beaucoup plus amélioré dans le sud-est de la province que dans l'est. Et, pour revenir à la carte de M. Patterson, on voit que les fermes à faible revenu se trouvent davantage dans l'est.

Un autre problème ou risque que présente l'utilisation de ces sols consiste en une élimination imparfaite des eaux. Les régions atteintes sont indiquées en vert sur cette carte, par le chiffre 2 sur votre carte.

Dans la péninsule de Niagara, on trouve une région où le sous-sol très dur empêche d'améliorer les méthodes de drainage. Parmi les autres problèmes, nommons les dénivellations aiguës de terrain, la tendance à l'érosion, une faible fertilité parce que la terre est sablonneuse, des possibilités d'érosion par l'eau (une grande partie du sol du sud de l'Ontario est sensible à l'érosion et très rocailleuse. On y trouve beaucoup de fermes à faible revenu).

Puis, il y a une région où le sol de surface a moins de 10 pouces d'épaisseur, sur un sous-sol calcaire; dans la région numéro 9, le sol est souvent argileux et léger avec affleurement rocailleux. Dans la vaste région caractérisée par le chiffre 10, le sol est peu fertile. J'y reviendrai. Comme le montre la carte de M. Patterson, on y trouve beaucoup de farmes à faible revenu.

Quelle relation existe-t-il entre les problèmes posés par les sols et la grandeur des fermes? J'ai déjà dit que la productivité d'une terre est étroitement liée à la qualité du sol, c'est-à-dire la fertilité, la possibilité de drainage, la tendance à l'érosion, la profondeur du sous-sol rocailleux et la présence plus ou moins grande de cailloux. Plus ces problèmes sont présents, plus la superficie du terrain cultivé doit être grande pour que l'agriculteur réussisse.

Des levés cadastraux indiquent peu de relations entre la qualité du sol et la grandeur de la ferme. En d'autres termes, l'importance en acres de la ferme n'est guère en fonction de la qualité du sol. Il y a des endroits, en Ontario, et je pense à la partie sud du comté de Peel, par exemple, où la superficie de la ferme dont le sol est de haute qualité est exactement la même que pour la ferme où le sol est de qualité moindre dans le nord du comté. Cette région, le nord du comté, est très accidentée, sablonneuse et rocailleuse, comme certains d'entre vous le savent sans doute. Dans les levés initiaux, on a pris une parcelle de cent acres de sol de qualité inférieure et la même superficie de sol de haute qualité, dans le sud. Dans la région où le sol est pauvre, la superficie de la ferme est trop faible pour que l'entreprise soit satisfaisante. Nous savons qu'en

Ontario l'utilisation des terres se fait depuis un siècle et demi de colonisation et de mise en valeur. Presque toujours, on n'a pas bénéficié des avantages d'un organisme central ou régional. On n'avait pas une connaissance scientifique des sols, comme la classification des sols et les études visant l'utilisation des terres nous permettent d'en avoir aujourd'hui. Le déboisement consistait à faire reculer la limite de la forêt sans souci de la qualité et de la résistance du sol qu'on entendait consacrer à l'agriculture. On a donc déboisé et cultivé des terres qui auraient dû rester en bois.

Si l'on songe à la qualité du sol, que faut-il faire pour régler certains problèmes que j'ai énumérés? Il faut reconnaître que le sol de chaque ferme présente un ensemble complexe de caractères dont aucun n'est particulièrement significatif en soi et indépendamment des autres; mais nous savons qu'il y a moyen d'utiliser et cultiver chaque sol de la meilleure façon, afin de tenir compte de sa nature. Nous savons toutefois que de bonnes méthodes d'utilisation et de culture répondent à la nature de chaque sol, des méthodes qui constituent un ensemble de pratiques adaptées aux divers éléments constitutifs du sol en cause. Voilà pourquoi, pour chaque ferme, il faut envisager divers aspects ou problèmes, par exemple, une faible fertilité, des difficultés de drainage et des possibilités, d'érosion, pour établir des méthodes culturales et décider des récoltes qui conviennent à ce sol. Ce régime doit tenir compte de ce qui concerne la bonne utilisation des terres et leur productivité. Ainsi, s'il s'agit d'un sol mal drainé, non seulement ce facteur influencera le choix des cultures, mais, tant qu'il existera, il empêchera d'adopter avec succès d'autres moyens d'améliorer la culture, par exemple, les engrais.

Des renseignements techniques sont disponibles et visent l'accroissement de la productivité des terres de haute et de faible qualités. Selon ce qui influe sur l'utilisation du sol pour la culture, si l'une ou l'autre des solutions suivantes pouvaient être appliquées, il s'ensuivrait une amélioration notable de la productivité, dans la plupart des fermes d'Ontario.

a) Un meilleur égouttement;

b) Le bon usage des engrais.

Bien que l'Ontario utilise un peu plus de la moitié de tout l'engrais vendu au Canada, la quantité utilisée par région varie considérablement. On en utilise beaucoup plus pour les cultures de grande valeur marchande, tels le tabac et le maïs a grain, que pour les céréales à grain, le foin et les pâturages. On en utilise plus, par acre de terre améliorée, dans les comtés du sud-ouest de l'Ontario que dans les comtés de l'est, dans le district du bouclier et dans les régions du nord de l'Ontario.

J'ai ici un tableau donnant la quantité d'engrais utilisée par acre de terre améliorée, dans un certain nombre de comtés. Dans le comté de Bruce, il y en a 52 livres. Dans ce comté, on ne trouve pas beaucoup de terres consacrées aux cultures de grande valeur marchande ou spécialisées. Dans l'est de l'Ontario, dans le comté de Carleton, on en utilise un peu plus de 19 livres par acre améliorée.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Est-ce le nombre de livres par acre par année?

M. RICHARDS: Oui, le nombre de livres par acre par année. Dans le district de Cochrane, dans le nord de l'Ontario, un peu plus de 9 livres d'engrais par acre amélorée; dans le comté de Dundas, dans l'est de l'Ontario, 11 livres par acre améliorée; dans le comté de Durham, dans le centre-sud de l'Ontario, 68 livres par acre améliorée; dans le comté d'Essex, dans le sud-ouest de l'Ontario, 170 livres par acre. Dans le comté d'Essex, le principal problème est l'égouttement; une grande partie du sol n'est pas suffisamment égoutté; ce problème a trouvé sa solution. Dans le comté d'Haliburton, sur le bouclier canadien, 6 livres par acre; dans le comté d'Oxford, également situé dans le

sud-ouest de l'Ontario, 120 livres par acre; dans le comté de Prescott, dans l'est de l'Ontario, 18 livres par acre.

Je vous ai donné ces chiffres parce qu'ils montrent bien, selon moi, que là où le sol est pauvre, il y a moyen d'améliorer la productivité en faisant usage des renseignements techniques qui sont déjà disponibles.

Le sénateur STAMBAUGH: Les engrais utilisés dans tout l'Ontario sont-ils toujours de même nature, de même teneur en azote, et le reste?

M. RICHARDS: Non. En Ontario, par l'intermédiaire de la Commission consultative des engrais, nous recommandons l'un ou l'autre de douze différents types d'engrais, suivant la culture envisagée. Le choix de l'engrais se fait très souvent après une analyse du sol.

Le sénateur STAMBAUGH: Y a-t-il des différences dans le prix?

M. RICHARDS: Oui, suivant la quantité d'azote, de phosphore et de potassium qu'ils contiennent. Les engrais utilisés dans notre province sont très divers. Les engrais contenant de l'azote, du phosphore et du potassium en proportion presque égale sont utilisés dans le sud-ouest de la province, parce que, comme il y a peu de bétail dans cette région, les cultures de haute valeur marchande requièrent de l'azote qu'on fournit au sol au moyen d'engrais chimiques.

M. PATTERSON: En d'autres termes, il y a des comtés où l'on utilise peu d'engrais et où de façon générale, l'on se sert d'engrais à faible teneur en azote.

M. RICHARDS: C'est exact. En général, là où l'on se sert de peu d'engrais, l'engrais utilisé est également pauvre en azote.

M. MCDONALD (*Kings*): Haliburton est situé dans le bouclier canadien, n'est-ce pas?

M. RICHARDS: Oui.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Les chiffres donnant les livres d'engrais utilisées par acre améliorée par année représentent une moyenne. Sont-ils justes pour les meilleurs agriculteurs de la région? Certains agriculteurs utiliseront plus d'engrais par acre que ne l'indique cette moyenne, n'est-ce pas?

M. RICHARDS: Oh! Oui. Je ne sais pas dans combien de fermes on utilise de fait 6 livres d'engrais par acre de terre améliorée.

M. PATTERSON: En somme, cela veut dire que très peu de fermes utilisent de l'engrais.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Oui, je suppose que cela n'est guère avantageux. Les fermes ne rapportent pas beaucoup, même en employant de l'engrais, dans la région du bouclier.

M. RICHARDS: Mon explication, c'est que peu d'agriculteurs utilisent de l'engrais dans la région d'Haliburton.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que s'il y avait plus de fermes, cela augmenterait la production, et si plus de fermes utilisaient de l'engrais, cela aussi augmenterait la production?

M. RICHARDS: Oui, car les sols répondent très bien aux meilleures façons culturales, y compris la fertilisation.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): L'érosion pose un grave problème. En voyageant par train d'ici à Montréal, j'ai remarqué que l'eau est boueuse. Nous ne voyons pas tellement cela dans d'autres provinces, mais je suppose que cela est dû à l'érosion; ce sont les régions colorées en jaune et celles qui sont identifiées par le chiffre 7. Voici le chiffre: sensibles à l'érosion: six millions d'acres dans le sud-ouest de l'Ontario où l'érosion constitue le grand problème.

Comme plusieurs sols de l'Ontario sont peu fertiles, surtout là où la terre est de texture grossière, comme cela se voit dans le bouclier canadien, l'emploi d'engrais serait efficace et avantageux. Il faut cependant reconnaître que,

sur la même ferme, il n'y a pas deux champs semblables. Pour vraiment profiter des avantages de l'engrais, on encourage les cultivateurs à recourir à notre service d'analyse des sols. On s'est rendu compte que, dans plusieurs fermes d'Ontario, l'emploi d'un engrais déterminé après analyse du sol, pour les terres de culture du maïs, s'était accompagné d'un profit de $4 plus élevé, par acre, que celui qu'avait accompagné l'emploi d'un bon engrais choisi sur une recommandation générale.

Par conséquent, dans les fermes à faible revenu, où l'on utilise en moyenne très peu d'engrais par acre améliorée, le sol nous paraît répondre très bien à la fertilisation. Si le cultivateur engraisse son sol, il faut l'encourager à se procurer en quantité suffisante le meilleur engrais possible pour le genre de culture à laquelle il veut se livrer, car voilà le but que poursuit le service d'analyse offert aux cultivateurs de la province.

En Ontario, la division des sols, de concert avec le service de renseignements du ministère ontarien de l'Agriculture, offre aux cultivateurs de la province un service d'utilisation des terres. Les cultivateurs qui désirent profiter de ce service en font la demande par l'intermédiaire du représentant du ministère. Un spécialiste des sols se rend alors à la ferme et il en fait la carte, indiquant le genre de sol, la pente, l'érosion, l'état rocailleux, l'utilisation actuelle et les autres renseignements pertinents qui permettront d'esquisser un programme d'utilisation des terres et de production. Au besoin et de concert avec l'agriculteur, on établit un bon assolement, on réorganise l'utilisation des champs, les méthodes de fertilisation, les pâturages, on élabore de nouvelles méthodes de répression de l'érosion et d'égouttement.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Cela est très important. Quelle proportion de la province avez-vous étudiée de la sorte, si bien que les personnes intéressées à acheter une ferme en Ontario sachent où trouver les meilleures?

M. RICHARDS: Nous avons à l'heure actuelle des renseignements détaillés, relativement à ces questions, pour toutes les régions au sud de la rivière des Français, à l'exception des comtés de Lanark et de Lennox-Addington où nous avons cet été même des équipes d'étude. Pour le reste de la province, nous avons les renseignements relatifs aux sols. Le service dont je parle est offert à chaque cultivateur; il a pour but de trouver les façons culturales et les récoltes qui conviennent à chaque ferme. Nous avons été consultés par un peu plus d'un millier de cultivateurs et nous leur avons esquissé un programme d'utilisation des terres. Les améliorations proposées sont basées sur l'expérience acquise auprès de ces mille fermes. Dans 90 p. 100 des cas, nous avons recommandé d'améliorer les assolements, de les prolonger, ou suivant les problèmes particuliers en cause, nous avons recommandé plus de cultures herbagères ou légumineuses. Dans d'autres cas, nous avons recommandé de raccourcir l'assolement ou de consacrer davantage la terre aux cultures marchandes. Dans 90 p. 100 des fermes, nous avons recommandé de meilleures méthodes de fertilisation, c'est-à-dire un meilleur emploi des fertilisants et des engrais de basse-cour, et que, dans l'emploi des fertilisants, on analyse le genre et la quantité d'engrais qui donnera le meilleur rendement. Dans 70 p. 100 des fermes, nous avons recommandé d'améliorer les pâturages par les coupes de rénovation, les engrais en couverture, et le reste. Dans 50 p. 100 des cas, nous avons recommandé des rigoles herbeuses. Dans la motié des cas, nous avons recommandé le labour en travers de la pente. Dans 50 p. 100 des fermes, nous avons recommandé d'améliorer l'égouttement du sol. Dans 20 p. 100 des cas, nous avons recommandé le reboisement, à cause de la piètre qualité du sol, d'une forte perte, de l'érosion éolienne ou de quelque autre facteur.

Vous remarquerez qu'à l'exception de l'amélioration de l'égouttement des terres, toutes les mesures recommandées ne supposent pas de fortes dépenses de capitaux.

Ces recommandations, formulées d'après l'expérience acquise sur un millier de fermes, servent de base à ce que nous recommandons aux autres fermes dont le sol est semblable et où l'on pratique le même genre de culture.

Les fermes à faible revenu se trouvent surtout dans l'est de l'Ontario, dans les terres hautes du comté de Grey et de la région du bouclier canadien. C'est là que se trouvent également une grande partie des terres pauvres. Dans bien des cas, à cause de facteurs inhérents au sol même, par exemple, des terrains très accidentés et très caillouteux, un égouttement insuffisant ou une fertilité très faible, le nombre d'acres cultivables est trop restreint pour qu'on puisse faire un établissement satisfaisant.

Vous trouverez que, dans un grand nombre de ces régions, à cause de la nature même du sol, très souvent une petite partie de la ferme qui pourrait produire est propice à la culture.

Si nous refaisions le partage des terres, nous arriverions sans doute non seulement à créer des fermes comprenant assez de terrain propre à l'agriculture pour qu'elles constituent des fermes convenables, mais aussi à combiner l'agriculture avec une autre forme de culture, telle la forêt. Une grande partie des terres du bouclier précambrien ne sont pas propres à l'agriculture.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Fait-on quelque chose, dans la région du bouclier, relativement au reboisement? La Couronne rachète-t-elle quelques-unes des fermes négligées ou abandonnées?

M. PATTERSON: Le ministère ontarien des Terres et Forêts achète beaucoup de terres en Ontario; il est disposé à acheter et reboiser toute terre, pourvu que personne ne demande à la cultiver pendant cinquante ans, car autrement le reboisement ne vaudrait pas la peine d'être fait.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Il en a racheté beaucoup dans la région du nord-est, n'est-ce pas?

M. PATTERSON: Oui, beaucoup. Un grand nombre de particuliers font la même chose.

M. RICHARDS: Il y a plusieurs entreprises de reboisement dans le comté de Simcoe, et aussi dans la région qui s'étend jusqu'au numéro 4, car le sol y est peu fertile et la terre assez sablonneuse.

En résumé, on peut dire qu'en ce qui concerne les terres peu fertiles, nous connaissons certains procédés d'amélioration qui donnent de bons résultats lorsqu'ils sont dûment employés par les cultivateurs.

D'autre part, en particulier dans la région du bouclier, la grandeur des fermes fait souvent obstacle à l'établissement de fermes assez grandes pour que la culture y soit avantageuse.

Le sénateur HORNER: Bien des cultivateurs achètent des tracteurs et d'autres machines sans en avoir vraiment les moyens; souvent ils empirent leur sort au lieu de l'améliorer.

M. RICHARDS: La mécanisation a fait beaucoup moins de progrès dans les fermes où le sol est pauvre que dans les fermes au sol riche du sud-ouest.

M. PATTERSON: Je crois que le problème des fermes à faible revenu vient de ce que, dans bien des cas, elles n'ont pu mécaniser l'entreprise.

Le sénateur HORNER: Je connais bien des cultivateurs qui sont allés trop loin dans cette voie.

M. PATTERSON: Oui; mais un grand nombre ne pourraient même pas emprunter l'argent nécessaire à un tel achat.

Le sénateur MacDONALD (*Queens*): Quelle quantité d'engrais recommandez-vous aux cultivateurs d'avoine?

M. RICHARDS: Dans le cas de l'avoine, cela dépend de la nature du sol, de l'assolement, du fumier disponible et des méthodes culturales. Pour répondre à

votre question, il est donc difficile de déterminer la quantité d'engrais recommandée pour un champ d'avoine. Des données générales sont fournies par la Commission consultative des engrais et, si je me souviens bien, je pense qu'on y recommande un engrais du type 5-20-10.

Le sénateur HORNER: A propos de petites fermes où l'on utilise encore la charrue, il y a dans une région de l'Ontario certaines fermes exploitées par des Mennonites qui, comme vous le savez, se refusent totalement à la motorisation. Ils ne veulent même pas d'automobiles. Aux États-Unis, il vaut la peine de visiter leurs fermes, tant elles sont bien tenues; mais ils n'emploient aucune machine mue par un moteur.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): J'ai une autre question à poser. En matière d'engrais, utilise-t-on beaucoup la chaux?

M. RICHARDS: Oui, en Ontario on utilise environ 35 à 40 tonnes de chaux par année, et l'on devrait en utiliser davantage.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): En effet, ce n'est pas beaucoup.

M. RICHARDS: Bon nombre de nos sols n'ont pas de réaction d'acidité; ils sont à base calcaire. Nous avons de grandes étendues (en voici une) faites de podzols, par exemple, où il faut d'abord remédier à l'acidité du sol.

Le sénateur FRASER: N'est-ce pas déjà fait, ou en voie de s'accomplir?

M. RICHARDS: Nous avons drainé une grande partie des terres en cause.

Le sénateur FRASER: Il faut évidemment ménager des débouchés aux drains en tuile qui dureront bien toute une vie, n'est-ce pas?

M. RICHARDS: On en remplace plusieurs réseaux dans les comtés d'Essex et de Kent.

Le sénateur FRASER: J'ai aidé à en poser, il y a bien des années de cela; d'où ma curiosité à ce propos.

M. RICHARDS: Le drainage a été amélioré dans les comtés du sud-ouest de l'Ontario beaucoup plus que partout ailleurs dans la province.

M. PATTERSON: C'est une question de sous-sol. Vous avez sans doute entendu dire que, dans certaines de ces régions, les tuiles ne durent pas plus de dix années, à cause de l'envasement.

M. RICHARDS: En particulier dans les terrains de recouvrement, de texture plus fine.

Le PRÉSIDENT: M. Patterson, voulez-vous continuer votre exposé et nous poserons d'autres questions plus tard.

M. PATTERSON: La quatrième question concerne la persistance du problème, les raisons pour lesquelles dure le problème des petites fermes. Disons d'abord que nous travaillons à résoudre le problème des petites fermes, état de choses qui n'est pas statique, mais qui change sans cesse. Le tableau II, à la page 5*a*, donne le nombre des fermes relativement à leur importance; les renseignements nous viennent des recensements successifs en Ontario. Vous remarquerez que le nombre des fermes de 50 acres et moins diminue; nous en avions deux fois plus en 1921. Le nombre des fermes de 50 à 100 acres est tombé de 74,000 à 43,000, soit presque la moitié. De 101 à 200 acres, le nombre a également baissé considérablement, tandis que de 201 acres et plus, il a augmenté de 16,000 à 23,000, comme on le voit à la fin du tableau.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): A cause de la mécanisation?

M. PATTERSON: Oui. Cette évolution se fait de façon assez constante. Il ne s'agit pas d'un phénomène isolé ni soudain, mais d'une évolution constante. Et la situation n'est pas statique, mais en constante métamorphose. L'adaptation est lente parce que:

a) Il faut une génération complète avant qu'elle soit accomplie sur le plan humain. Seuls, les jeunes iront vraisemblablement s'établir ailleurs;

b) Les conditions économiques changent, entraînant des modifications dans ce qu'on peut considérer comme la superficie minimum d'une petite ferme. Dans bien des cas, le problème des petites fermes était résolu, il y a vingt ans, par leur incorporation dans de grandes fermes ou par l'abandon pur et simple. Cependant, plusieurs fermes considérées assez grandes, il y a vingt ans, ne fournissent plus un revenu convenable dans l'économie actuelle. N'oublions pas que le niveau de vie monte sans cesse et que les cultivateurs qui demeurent encore sur leur ferme s'attendent à beaucoup plus;

c) Des cultivateurs ne comprennent pas que le problème est dû à la superficie de leur ferme; ils croient très souvent qu'il s'agit d'une question de prix ou de marché. Cela retarde la solution du problème jusqu'au moment où le cultivateur est forcé d'abandonner sa ferme.

La persistance du problème des petites fermes est donc due au changement constant des conditions économiques.

Passons à la question des recherches. Nous entrons évidemment ici dans des problèmes qui ressortissent davantage des programmes officiels; nous avons aligné les sujets sur lesquels le ministère a des idées bien arrêtées.

Aux revenus insuffisants, nous pouvons trouver plusieurs causes; mais les recherches devraient surtout tenir compte des points suivants:

a) Les ventes minimums nettes qui assureront un revenu suffisant au cours des années.

Comme le soulignera M. Richards, un grand nombre de fermes pourraient augmenter sensiblement leur capacité de production sans que pour autant nos problèmes les plus aigus soient résolus. Un exemple extrême nous en est donné par la récolte de pommes de terre qui, même à son mieux, soit 800 sacs par acre, ne donne pas un revenu suffisant pour vivre en cultivant une acre.

b) Quel doit être le volume des ventes dans chaque catégorie de culture ou d'animaux pour que le revenu soit suffisant, et quelle superficie de terre est nécessaire pour cette production.

Les renseignements de ce genre se trouvent dans les études des livres de compte et du prix de revient en Ontario; mais il faudrait les compiler et surtout les interpréter. Nous y travaillons par l'intermédiaire d'un comité interministériel; mais nos études portent surtout sur le nord de l'Ontario où se trouvent un grand nombre de petites fermes. Mais la réunion dans de grandes fermes ne donne pas les mêmes problèmes que dans le cas des terres morcelées du sud d'Ontario.

c) Certains programmes d'assistance pour la constitution de fermes d'une meilleure superficie, tels des partages collectifs.

d) Les moyens d'accélérer l'adaptation aux nouvelles conditions par:

(i) Des programmes d'éducation destinés aux adultes;

(ii) L'achat de terres pour le reboisement ou le pâturage, les propriétaires anciens ayant le droit de vendre et de finir leurs jours sur la ferme (plan de New York).

Là où il faudrait déplacer un grand nombre de personnes, on pourrait instituer de vastes programmes de formation des adultes visant à donner à ces personnes des aptitudes spécialisées qui leur permettront de gagner autrement leur vie. En Ontario, des régions n'offrent guère de moyens d'apprendre ce qu'il faut pour travailler dans l'industrie, par exemple. Certaines écoles de métiers pourraient aider grandement dans certaines régions, bien que peu de régions de ce genre soient en cause. A New-York, on utilise cette méthode d'achat à possession retardée pour les terres destinées au reboisement.

Le sénateur HORNER: Ces terres demeurent-elles la propriété de l'État?

M. PATTERSON: Oui. Elles sont consacrées au reboisement. En Ontario, elles relèvent du ministère des Terres et Forêts. C'est un procédé très simple, et sans doute cela réglerait le problème des régions où de nombreuses fermes ne rapportent pas assez.

(iii) Des prêts surveillés pour faciliter la constitution de fermes convenables.

e) Toutes les recherches concernent l'amélioration de l'agriculture.

f) L'étude des facteurs nécessaires au maintien de bons services sociaux, y compris un essai en vue de déterminer la densité minimum d'une population avant que l'abandon devienne désirable.

En ce qui concerne les moyens d'améliorer la situation, le ministère de l'Agriculture de l'Ontario sait que, depuis quelques années, il y a eu une évolution rapide dans les collectivités agricoles et il fait tout ce qu'il peut pour que, par l'intermédiaire de ses divers services et institutions, son programme réponde aux besoins actuels des cultivateurs.

Chaque année, le programme de la direction de l'économie agricole et de la statistique apporte une aide toujours croissante aux cultivateurs de la province. L'étude du prix de revient, qui se fait depuis déjà assez longtemps, fournit des renseignements concrets sur la plupart des produits agricoles de l'Ontario. Ces études ne donnent pas seulement le coût moyen de production, mais aussi les éléments qui ont contribué au succès de la production de certaines récoltes dans des fermes où elles ont dépassé la moyenne.

Pour ce travail, il a fallu 600 personnes dans divers genres d'entreprises et chacune de ces personnes a reçu un rapport sur l'organisation des cultures venant du ministère.

En plus, 420 autres personnes se consacrent à un travail de comptabilité agricole, la plupart d'entre elles sont membres des Associations pour l'organisation des fermes.

Les 1,320 membres des Associations pour l'amélioration des troupeaux laitiers travaillent également à la mise au point d'un rapport complet sur le coût de production des entreprises laitières. Ce travail se fait en collaboration avec les membres de la direction des bestiaux. En font aussi partie les groupes du service de l'économie agricole qui, chaque année, présentent aux cultivateurs des programmes précis d'amélioration.

La direction des bestiaux s'occupe également d'aider les cultivateurs de la province par toutes sortes de programmes.

Un bon exemple en est donné par les programmes d'enregistrement à l'avance des bovins de boucherie qui permettent d'offrir aux agriculteurs des reproducteurs dont l'efficacité a été établie et qui élimine une bonne part du jeu du hasard dans les programmes de reproduction.

Le ministère a comme ligne de conduite de verser des primes pour l'achat de reproducteurs approuvés, et ces récompenses sont plus fortes s'il s'agit de taureaux dont l'efficacité a été établie.

Chaque année, le nombre de troupeaux desservis par des centres officiels d'insémination artificielle augmente. Cela est particulièrement pratique pour les petits agriculteurs, qui peuvent ainsi profiter des meilleurs reproducteurs de toute race, n'importe où dans la province.

L'hygiène vétérinaire est aussi un important facteur dans l'élevage des bestiaux. Le ministère de l'Agriculture d'Ontario, par l'intermédiaire de la direction des bestiaux, et aussi des services offerts par le Collège vétérinaire d'Ontario, à Guelph, travaille constamment à améliorer le niveau de l'hygiène dans tous les troupeaux de la province.

Dans le domaine de la culture comme dans celui de l'élevage, la direction des grandes cultures préconise un programme visant à améliorer le sort de tous les cultivateurs.

Dans chaque comté et chaque district de la province, il existe une Association pour l'amélioration des sols et des cultures (il y en a 56) qui est financièrement aidée par le ministère de l'Agriculture d'Ontario. C'est par ces divisions et par des collaborateurs que se font la plupart des travaux de démonstration du ministère. Chacune de ces directions se consacre en moyenne à une dizaine d'entreprises ou près de 600 démonstrations par année. Ces projets sont de diverses natures; mais presque tous ont pour but d'encourager l'usage d'espèces améliorées, de semences de meilleure qualité, de méthodes de culture améliorées, y compris les assolements, les engrais, l'exploitation des sols, par exemple, les couvertures de paille, les cultures protectrices (l'amélioration des pâturages), le chaulage, le drainage, la conservation de l'humidité, les réservoirs d'eau pour le bétail, la protection contre les incendies, les récréations, etc. Ces démonstrations sont appuyées par des visites sur place, des expositions de semences, des réunions à l'automne et au printemps, et le reste.

Pour améliorer les pâturages pour les bovins de boucherie, le ministère, par l'intermédiaire d'un comité, administre cinq pâturages d'élevage du bœuf et plusieurs entreprises de moins grande envergure pour démontrer que ces pâturages permettent d'améliorer la situation, surtout dans les régions d'élevage du bœuf de boucherie.

En ce qui concerne les mauvaises herbes, la direction des cultures applique la loi sur la répression des mauvaises herbes, par l'intermédiaire de quatre inspecteurs travaillant à temps complet, de six inspecteurs travaillant à temps discontinu et d'un inspecteur de comté dans chaque comté. Grâce à l'usage éclairé de certains produits chimiques et par l'application de certaines façons culturales, on protège les vastes ressources et du sol et des plantes, ajoutant ainsi à la productivité du sol.

Les emprunts permis aux jeunes cultivateurs font beaucoup pour hâter leur adaptation. Ces emprunts ont généralement pour but de permettre aux cultivateurs d'agrandir leurs fermes au point où elles sont jugées rentables.

Toute assistance prêtée aux cultivateurs pour les aider à exploiter leur ferme, que cela vienne des institutions d'enseignement ou de recherche, relève nécessairement des services de renseignements agricoles.

Le ministère de l'Agriculture d'Ontario a toujours élargi le champ d'action de son service de renseignements au cours des années passées de façon à mieux répondre aux besoins des collectivités agricoles, non seulement en fonction d'un plus grand nombre de demandes de renseignements et d'un programme plus vaste, mais aussi parce que, dans la plupart des régions, les cultivateurs se livrent davantage à une production spécialisée.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Comment se fait la vaporisation des mauvaises herbes?

M. PATTERSON: En général, chaque cultivateur s'en occupe.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Par exemple, la moutarde ou autres mauvaises herbes semblables vous cause-t-elle des ennuis?

M. PATTERSON: Oui, beaucoup.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): La vaporisation détruit-elle la moutarde?

M. PATTERSON: Oui.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Est-ce efficace?

M. PATTERSON: Oui, c'est l'une des mauvaises herbes les plus faciles à détruire.

Le sénateur TAYLOR (*Wesmorland*): Parlons des prêts aux jeunes cultivateurs. Quel est le montant maximum de ces prêts?

M. PATTERSON: Je ne sais pas si mes chiffres tiennent compte des dernières dispositions législatives. Jusqu'à la dernière session, ces prêts pouvaient aller jusqu'à $15,000. Ils étaient d'environ $8,000 en moyenne.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Les nouveaux cultivateurs y ont-ils droit ainsi que les fils de cultivateurs?

M. PATTERSON: Les jeunes cultivateurs, et il s'agit sans doute uniquement de ceux qui ont déjà manifesté une certaine aptitude pour la culture, chez eux ou ailleurs. Plusieurs d'entre eux sont des immigrants nouvellement arrivés. Le règlement veut que le candidat habite la province depuis trois ans et ait moins de 35 ans pour être admissible.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Est-ce le plan qui prévoit l'achat d'une ferme complète ou simplement d'un lopin de terre supplémentaire?

M. PATTERSON: Pour acheter n'importe quoi. La plupart du temps, il s'agit de jeunes cultivateurs qui veulent se lancer avant que leur père abandonne la culture. Il se peut que le père fournisse des fonds à son fils; il lui trouve une ferme qu'ensuite celui-ci achète et avec quoi il commence.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): Parlez-vous des économistes agricoles à l'emploi de la province. En trouvez-vous en nombre suffisant, qui possèdent la compétence requise?

M. PATTERSON: Les excellents économistes agricoles sont presque aussi rares au Canada que les poules ayant des dents. La direction des renseignements agricoles appuie sur la formation des économistes agricoles.

Le sénateur MCDONALD (*Kings*): En somme, vous demandez à vos représentants de devenir économistes agricoles?

M. PATTERSON: Oui, et leur formation doit être expérimentale. De temps à autre, nous avons donné des cours abrégés d'économie agricole à nos représentants, et nous avons élaboré directement avec eux des entreprises courantes. Nous avons proposé à chaque représentant de s'occuper de dix ou douze fermes d'un endroit, de faire classer les comptes et de s'occuper des résultats. Nous analyserons les comptes et nous donnerons à ces gens des résumés et leur ferons des recommandations à la fin de l'année; au cours de l'année, si la chose semble souhaitable, nous donnerons un cours abrégé. Nous enseignons les principes généraux de l'économie rurale et nous éveillons l'intérêt des participants de façon qu'ils continueront de s'occuper de l'entreprise jusqu'au moment où ils recevront les rapports. Les représentants sont en mesure d'intéresser les cultivateurs à cette tâche et un grand nombre accomplissent d'excellente besogne. D'une façon générale, ils connaissent la méthode empirique que nous avons établie. Par exemple, un cultivateur apprend quelle quantité jugée moyenne pour son comté il devrait produire, quantité que nous avons établie au moyen d'une statistique. Dans le comté de Bruce, un de nos représentants consacre presque tout son temps à la préparation de données relatives à l'économie agricole. Une fois les renseignements reçus, les rapports et recommandations sont préparés et les représentants les portent aux cultivateurs. Ils étudient avec eux les problèmes qui se posent et les changements qui s'imposent. Évidemment, ce représentant doit posséder la confiance des cultivateurs dont il s'occupe. Cette confiance, la plupart de nos représentants s'honorent de l'avoir; mais ils ont besoin de beaucoup d'assistance, d'encouragement, et, plus que tout, des conseils de nos spécialistes.

Cinquante-quatre bureaux sont disséminés dans les comtés et districts de la province. Chacun est placé sous la direction d'un représentant agricole, très souvent assisté d'un adjoint ou d'un représentant associé dont la principale tâche est de s'occuper du travail toujours croissant dans la division des jeunes agriculteurs.

Le ministère s'intéresse beaucoup aux cercles de jeunes cultivateurs et aux programmes des clubs 4-H, car c'est par l'intermédiaire de ces organismes qu'il sera éventuellement possible d'aider les jeunes, qui se préparent à prendre la direction d'une ferme, à trouver des solutions à mesure que se posent les problèmes. Le programme des clubs 4-H contient une liste de projets agricoles, de même qu'un programme d'activité domestique pour les jeunes filles. Ce programme, de même que le Service d'économie domestique, chez les femmes, a principalement pour fonction d'améliorer la vie domestique des habitants de la campagne.

Au cours des dernières années, des services spécialisés ont été ajoutés à la direction des renseignements agricoles pour répondre à certains besoins spéciaux. En plus du représentant agricole et du service d'économie domestique, cette direction comprend maintenant un service du génie agricole, un service de renseignements sur les fruits et légumes et un service semblable pour le tabac. En outre, de nombreux spécialistes attachés aux divers services des instituts et organismes consacrés à l'enseignement collaborent étroitement avec le personnel de la direction des renseignements agricoles pour fournir toutes les données et assistance nécessaires aux cultivateurs qui ont à régler des problèmes spéciaux.

Toutes les autres directions du ministère de l'Agriculture d'Ontario prêtent assistance aux cultivateurs et aux collectivités agricoles en vue de maintenir aussi haut que possible le niveau de vie dans les districts ruraux. Voilà dans ses grandes lignes notre programme. En outre, nous connaissons le problème de ceux qui se livrent à la culture herbagère, quelle superficie est nécessaire pour bien vivre. Pour une part, il s'agit de trouver les entreprises qui se prêtent aux cultures herbagères. Dans les régions où plus de 50 p. 100 des fermes ont un revenu brut inférieur à $2,500, la culture des fourrages est celle qu'on pratique surtout. On y fera donc l'élevage des bovins ou des moutons. Mais on ne semble pas vouloir se livrer beaucoup à l'élevage du mouton. Quand il y a des débouchés, l'industrie laitière fournit un bon revenu par ferme, semble-t-il, pourvu que l'exploitation de la ferme soit bonne. En Ontario, on tend depuis longtemps à accroître la vente du lait entier.

L'Association pour l'amélioration des troupeaux laitiers a préparé le tableau qui suit. On y dénote beaucoup de différence entre les diverses façons dont les fermes sont exploitées.

L'ONTARIO SEPTENTRIONAL

Troupeaux dont le lait est vendu en nature

		Moyenne de 55 troupeaux	Troupeaux dont le revenu net est ÉLEVÉ	Troupeaux dont le revenu net est FAIBLE
Revenu net par troupeau ...	$	600	2503	Perte de 1745
Lait produit, par vache	Lb.	7258	7820	6020
Coût de l'alimentation, par 100 lbs. de lait	$	2.25	1.83	3.29
Heures-homme, par vache ..	H.	118	104	136
Heures-homme, par quintal de lait	H.	1.6	1.3	2.3
Quintaux de lait vendus, par $100 de placements	Quintaux	17	17	11
Vaches latières	Nombre	21	23	19
Prix moyen perçu	$	4.89	4.98	5.09
Coût par 100 lbs. de lait	$	4.47	3.52	6.67

En moyenne, les cultivateurs qui se consacrent exclusivement à l'industrie laitière dans le nord de l'Ontario gagnent assez bien leur vie. Pourtant, leur région fait partie de celles où se pose le problème des petites fermes. Évidemment, les marchés pour le lait entier, dans le centre de l'Ontario septentional, sont plutôt limités, de sorte que le dilemme ne se trouve réglé que pour un petit nombre.

Nous avons trouvé qu'une production agricole de $5,000 par personne devrait donner un revenu ouvrier de $1,000 ou un revenu pour le travail et le capital (revenu de ferme) d'environ $2,500 par année. Le cinquième de 386 cultivateurs atteint ce niveau ou le dépasse.

Les fermes les plus payantes sont grandes; peu ont moins de 300 acres. Compte tenu d'une proportion normale de terre moins favorable, ces dernières comportent au moins 200 acres adaptées, dont 100 acres sont consacrées à la culture et au foin.

La part de la main-d'œuvre est importante. Chaque homme s'est occupé d'environ 70 acres de culture et de foin et de 70 têtes de bovins de toute taille, ou l'équivalent en autres animaux. Cela donne 138 acres adaptées et 37 bêtes de bétail ou un total de 289 unités de travail par homme.

Ces chiffres sont un peu au-dessus de la moyenne pour tout l'Ontario.

Le capital utilisé dépassait la moyenne. Le bœuf présente comme problème celui d'être de roulement lent. Il est plutôt difficile d'en tirer un bon revenu.

La production agricole a égalé la mise de fonds après quatre années d'exploitation, à comparer avec six années pour les 386 fermes étudiées. Un bon roulement du capital prend moins de trois ans dans d'autres genres d'entreprises agricoles.

L'utilisation du capital est amélioré par: *a*) l'usage de fermes moins coûteuses pour l'élevage des vaches et des veaux; *b*) l'achat de bovins d'embouche; c) plus d'entreprises secondaires. Autrement dit, on ne compte pas trop sur l'élevage du bœuf de boucherie.

Le revenu ne provenant pas de l'élevage du bœuf était important. Dans toutes les fermes, 75 p. 100 de tous les bestiaux étaient des bovins de boucherie, alors que, dans les plus fructueuses, les deux tiers seulement étaient constitués par le bœuf de boucherie et le revenu provenait du lait, des porcs, des volailles, des terres en culture, et le reste, dans la proportion de 54 p. 100.

Les fermes spécialisées dans l'élevage du bœuf de boucherie et tirant de cet élevage plus de 85 p. 100 de leur revenu ont obtenu le revenu moyen, même si elles ont réduit, les cultures et la main-d'œuvre; mais les terres et les mises de fond étaient sensiblement plus grandes.

Les fermes du nord qui produisent des animaux mi-gras ont obtenu le revenu moyen avec une superficie beaucoup plus grande, mais moins coûteuse, et avec moins de main-d'œuvre. Cependant, les recettes des meilleures d'entre elles ont été limitées par les inconvénients attachés à la production autre que celle des bovins de boucherie.

Dans les fermes d'élevage du bœuf de boucherie, le revenu par acre pour le travail et la mise de fonds est d'environ $15, pour le bœuf, en comparaison de $30 pour le lait transformé et de $60, pour les porcs et le lait entier.

Le PRÉSIDENT: Vous avez si bien épuisé le sujet que nous avons du mal à trouver des questions à poser. J'en aurais cependant une, M. Patterson. Est-ce que, en Ontario, on recourt dans une certaine mesure aux dispositions de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? Cette loi y est-elle de quelque utilité?

M. PATTERSON: On y recourt beaucoup. C'est une question fort à propos. D'autre part, quant à savoir si la loi est de quelque utilité, c'est une autre affaire, car elle a contribué à nous placer dans la situation dont un sénateur a

parlé, certaines petites fermes affectant trop de fonds à l'outillage, ce qui les met dans une situation difficile.

Le sénateur HORNER: Est-ce que les troupeaux de la province ont à peu près tous subi l'épreuve de la tuberculine?

M. PATTERSON: Oui, à peu près comme dans le cas de la brucellose.

Le sénateur HORNER: Y a-t-il des réactions en Ontario?

M. PATTERSON: Parlez-vous de la tuberculose?

Le sénateur HORNER: Oui.

M. PATTERSON: Non, très peu de réactions, très peu.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Avez-vous eu beaucoup de difficultés relativement à la brucellose?

M. PATTERSON: Non, pas beaucoup.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Surtout dans les laiteries?

M. PATTERSON: Oui. Bien entendu, les éleveurs de bovins de boucherie ne sont pas toujours d'accord relativement à la brucellose; mais les épreuves sont faites. Ce n'est pas un bien grave problème, un problème que nous ne pouvons pas régler.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Pour en revenir aux prêts accordés pour l'installation des jeunes agriculteurs, c'est le seul plan provincial qui existe, n'est-ce pas?

M. PATTERSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Au nom de tous les membres de notre Comité, je veux féliciter nos deux témoins de leur exposé. Les explications de MM. Patterson et Richards ont été très claires, et leur exposé est l'un des meilleurs que nous ayons entendus jusqu'à présent, selon moi.

En ce qui concerne la préparation de notre rapport intérimaire définitif sur le problème des petites fermes, je demanderai au sous-comité directeur de bien vouloir se réunir à 2 heures, si possible. Il faudra très peu de temps pour cela.

(La séance est levée.)

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATION

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 12

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 1959

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

RAPPORT DU COMITÉ

L'Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1959

21566-5

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson,

les honorables sénateurs:

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding
Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith **(Kamloops)**
Stambaugh
Taylor **(Norfolk)**
Taylor **(Westmorland)**
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—(31)

(Quorum, 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat

Mardi 17 février 1959

"L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith(**Kamloops**), Stambaugh, Taylor (**Norfolk**), Taylor (**Westmorland**), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des trois dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix est adoptée."

Le greffier du Sénat,
J.-F. MacNeill

PROCÈS - VERBAL

Mercredi 8 juillet 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures de la matinée.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (président), Bois (président suppléant), Gladstone, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand, Smith **(Kamloops)**, Stambaugh, Taylor **(Norfolk)** et Taylor **(Westmorland)**.

Aussi présent: M. Ralph Stutt, conseiller spécial du Comité.

Le Comité a pris en considération le projet de rapport préparé par le sous-comité directeur.

Après discussion et plusieurs modifications, le rapport est adopté.

A midi et demi le comité s'ajourne.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald

RAPPORT DU COMITÉ

Mercredi 8 juillet 1959.

Le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada présente son deuxième rapport, dont le texte suit:

I. MANDAT

Le mardi 17 février 1959, le Sénat a adopté la résolution suivante:

> "Qu'un comité spécial du Senat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des terres au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadiennes et, en particuliers en vue d'accroitre tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;
>
> Que se comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, Macdonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith **(Kamloops)**, Stambaugh, Taylor **(Norfolk)**, Taylor **(Westmorland)**, Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;
>
> Que le comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;
>
> Que le comité soit autorisé à assigner des témoins, à ordonner la production de dossiers et de documents, à se réunir durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion;
>
> Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des trois sessions précédentes soient déférés au comité."

Un comité directeur formé dès les premières séances se composait des membres suivants: les honorables sénateurs Pearson (président), Bois (vice-président), Basha, McDonald, Taylor **(Norfolk)**, Taylor **(Westmorland)** et Wall.

L'enquête, à la présente session, a porté sur les problèmes de la petite unité d'exploitation agricole peu rentable, dans le cadre du sujet général de l'utilisation des terres. Le Comité se proposait d'étudier la situation des petites fermes et, en particulier, du point de vue bien-être, celle des familles rurales s'adonnant exclusivement à l'agriculture et essayant d'en tirer leur subsistance. Selon le sens donné à l'expression "problème de la petite exploitation agricole", cette dernière se rapporte au nombre considérable de fermes canadiennes[1] dont la situation économique est jugée déplorable et constitue un problème de portée publique, aux fermes qui ne peuvent censément assurer un niveau d'existence convenable à leurs exploitants sans l'aide et l'intervention des pouvoirs publics. La question à étudier s'est donc circonscrite à l'impuissance de l'unité d'exploitation agricole à produire assez de revenu pour assurer à la famille une existence confortable.

---

1 D'après le recensement de l'agriculture de 1951, 235,117 fermes (non comprises celles exploitées à temps partiel) ont vendu en 1950 pour $250 à $2,499 de produits. Le recensement de l'agriculture de 1956 range dans la catégorie "non commerciale" 120,242 fermes ayant un

potentiel de production annuelle de moins de $1,200. Cette cote de $1,200 est censée l'extrême minimum à propos des unités qui occupent leur exploitant pour la majeure partie de son temps. Quoiqu'un revenu de $1,200 soit nettement inférieur à la norme souhaitable pour ce qui est du niveau de vie, l'unité agricole qui le produit est supérieure à celle dite de simple subsistance.

II. MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ

Le Comité a adopté des méthodes de travail semblables à celles qu'il a suivies les deux sessions précédentes. Les témoins cités, au nombre desquels se trouvent des hauts fonctionnaires fédéraux de l'agriculture, les ministres ou sous-ministres de l'Agriculture de toutes les provinces, les chefs d'associations agricoles d'envergure nationale, les représentants d'une coopérative provinciale et d'une association d'industrie forestière, ont été invités à présenter des rapports traitant expressément du problème des petites fermes. Le Comité cherchait par là à se faire une idée de la portée nationale, régionale et locale du problème. Lors des quinze séances qui ont été tenues, dix-sept témoins ont comparu et ont été entendus. Ceux-ci ont eu le concours de 24 autres personnes à sept des séances en question.

L'appendice donne la liste des témoins. Le compte rendu sténographié des délibérations représente 469 pages de txte imprimé, et les témoins entendus ont remis au Comité une abondante documentation.

III. REVUE DES TÉMOIGNAGES

D'après les dépositions des témoins devant le Comité, il est évident qu'on s'inquiète vraiment du sort du cultivateur dont l'exploitation agricole est restreinte. Il est évident que le public s'intéresse au bien-être des petits cultivateurs qui consacrent tout leur temps à l'agriculture mais dont les terres sont trop petites pour procurer un niveau de vie acceptable. En se fondant sur les exposés présentés, on peut dire qu'on a généralement répugnance, en principe, à permettre que le niveau du bien-être matériel d'un particulier ou d'un groupe quelconque dans notre société soit inférieur à certaines normes minimums, quelle qu'en soit la cause. Les mémoires ont signalé que, dans l'intérêt de l'équité et de la justice, le groupe de petits cultivateurs, décrit plus haut, bien que se trouvant passablement en dehors des cadres de l'économie agricole commerciale, devrait être en mesure de participer aux avantages qui résultent de l'expansion économique du pays. Le problème, en raison de sa nature, exige l'action collective de tous les échelons du gouvernement, ayant le bien public pour objet, ce qui implique des considérations d'ordre moral aussi bien que des considérations d'ordre purement économique. Un nombre sans cesse croissant des membres de notre société se préoccupent du bien-être humain.

a) En quoi consiste le problème, quelle en est l'étendue et où se rencontre-t-il?

L'expression "petite ferme" a servi pour désigner un groupe fort varié d'unités agricoles. Pour décrire ces terres, on a eu recours à diverses expressions, dont les suivantes: à faible revenu, non économiques, de faible envergure, à temps partiel, de subsistance, résidentielles, etc. Dans l'ensemble, ces fermes ne sont pas considérées comme faisant vraiment partie de la catégorie des exploitations agricoles commerciales et elles ne produisent qu'une part relativement petite de notre production agricole destinée au commerce. Ces terres sont exploitées par un groupe nombreux de cultivateurs qui, pour diverses raisons, n'ont pas réussi à mettre leur entreprise sur un pied commercial.

Il y a, au Canada, un grand nombre de petites terres qui, du point de vue commercial, ne posent pas de problèmes sérieux et qui, peut-être, constituent un genre d'entreprise soutaitable. Le groupe comprend, entre autres, (1) les terres exploitées à temps partiel (celles dont le revenu est moindre que le revenu que le cultivateur tire d'autres sources, celles dont le revenu est faible et dont l'exploitant s'occupe d'autres travaux pendant une bonne partie de l'année), (2) les terres résidentielles et (3) les terres exploitées par des personnes âgées. Les terres de ce genres se trouvent près de centres urbains qui offrent d'autres occasions d'emploi, des moyens modernes de transport ainsi que d'autres commodités dont jouissent les citadins. Les principaux problèmes qui se posent dans ces zones périphériques ont trait à l'utilisation des terres et au maintien d'organismes communautaires ainsi que de services connexes.

Quand le revenu **total** du cultivateur et de sa famille, provenant de travail en dehors de l'agriculture et d'autres sources, est insuffisant pour donner à la famille les nécessités qu'exige un niveau moderne de vie, la situation fait naître d'importants problèmes d'ordre social et économique. Quand ces problèmes persistent dans une région quelque, des conditions sordides deviennent évidentes et il s'ensuit un gaspillage de ressources naturelles et humaines.

On peut considérer que les petites terres qui constituent un problème sont celles dont le volume d'affaires est habituellement insuffisant pour donner le niveau de vie que souhaite la famille agricole moyenne. En d'autres termes, pour déterminer l'étendue du problème des petites terres, la faiblesse du revenu agricole possible constitue la mesure critique. Les mémoires ont signalé que l'étendue en acres de la terre, le nombre des acres cultivées, le nombre des bêtes ou quelque autre mesure matérielle ne constituent pas des critères satisfaisant pour identifier la petite terre-problème. Le problème s'est aggravé par suite de la modification de notre mode de vie et d'un accroissement constant des besoins matériels ainsi que de la mécanisation et de la commercialisation de notre agriculture.

Tous les témoignages présentés au Comité montrent qu'il est impossible, compte tenu des renseignements disponibles à l'heure actuelle, de dire combien il y a de ces terres-problèmes au Canada et dans les différentes provinces. Il y a, à cela, trois raisons principales. En premier lieu, on ne s'accorde pas sur ce qui constitue un niveau de vie minimum acceptable; deuxièmement, on ne dispose pas de renseignements complets sur le revenu que le cultivateur peut obtenir pour son travail en dehors de l'agriculture; et, troisièmement, on ne dispose pas de données statistiques suffisamment détaillées pour indiquer combien il y a de ces terres et en quels endroits elles se trouvent.

Plusieurs des témoins se sont reportés aux renseignements obtenus lors des Recensements de l'agriculture tenus en 1951 et 1956 afin de faire connaître, de façon générale, le nombre des petites terres avec leur emplacement. Les recensements ont fourni des données à l'égard du Canada, de chaque province et de chaque division de recensement. Les mesures employées ont été (1) la valeur brute des ventes des produits agricoles, (2) le valeur de la production agricole, (3) le placement de capitaux dans des exploitations agricoles et (4) l'étendue de la terre en acres. Classées d'après la valeur brute des ventes de produits agricoles (recensement de 1951), ces données ont indiqué que 38 p. 100 de toutes les terres au Canada avaient réalisé des ventes dont la valeur s'échelonnait entre $250 et $2,500 en 1950. N'étaient pas comprises 10 p. 100 des terres tom-

bant dans la catégorie des exploitations agricoles à temps partiel, (dont les ventes s'établissaient entre $250 et $1,199, l'agriculteur ayant travaillé plus de 100 jours en dehors de la terre et le revenu provenant de celle-ci ayant été inférieur à celui qui avait été obtenu d'autres sources) non plus que 14 p. 100 de toutes les terres qui avaient été classées comme entreprises fonctionnant sur une petite échelle et dont la valeur déclarée des produits agricoles vendus en 1950 s'élevaient à moins de $250. L'étendue de telles terres, dans la plupart des cas, était très restreinte. Elles ont été classées dans le Recensement comme fermes lorsqu'elles couvraient trois acres ou plus ou un à trois acres si leur production agricole en 1950 avait représenté une valeur de $250 ou plus et si elles étaient exploitées. Ce ne sont vraiment pas des fermes au sens ordinaire du mot.

Il a été signalé au Comité que les fermes dont les ventes varient entre $250 et 2,500 (à l'exclusion des terres exploitées à temps partiel et des très petites entreprises agricoles) ont constitué le groupe principal des petites terres qui posent un problème. En 1950, du point de vue régional, elles ont représenté 34 p. 100 de toutes les fermes situées dans les provinces de l'Atlantique, 35 p. 100 dans les provinces du Centre, 43 p. 100 dans les provinces des Prairies et 38 p. 100 en Colombie-Britannique.

Une classification des fermes, sur le plan économique, est donnée dans le Recensement de l'agriculture de 1956. D'après elle, 21 p. 100 de toutes les fermes canadiennes ne sont pas exploitées pour des fins commerciales et la valeur brute de leur rendement potentiel en récoltes et en bestiaux par année (y compris les produits agricoles consommés sur place) s'élève, selon les calculs, à moins de $1,200. On compait 120,242 fermes de ce genre au Canada en 1956. Du point de vue provincial et régional, elles représentent les pourcentages suivants de l'ensemble des exploitations:

	Nombre de fermes non commerciales	Pourcentage de toutes les fermes
Terre-Neuve	1,857	78
Ile du Prince-Edouard	2,468	26
Nouvelle-Ecosse	12,945	61
Nouveau-Brunswick	13,071	59
Provinces de l'Atlantique	30,341	55
Québec	34,241	28
Ontario	26,786	19
Provinces du Centre	61,027	23
Manitoba	5,555	11
Saskatchewan	4,487	4
Alberta	7,337	9
Provinces des Prairies	17,379	8
Colombie-Britannique	11,482	46
CANADA	120,242	21

2Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.
Source: Bureau fédéral de la statistique, Recensement de l'agriculture, 1956.

On peut sans exagérer apporter à l'égard des provinces des Prairies une légère rectification à la hausse pour les fermes commerciales non rentables et une à la baisse dans d'autres régions en ce qui concerne de petites entreprises agricoles qui sont rentables.

S'appuyant sur ces données et sur d'autres, en tenant compte des mesures limitées, certains témoins ont conclu qu'entre le tiers et la moitié de nos fermes étaient trop petites et ne renfermaient pas assez de ressources pour fournir les revenus suffisant à un niveau de vie convenable. Les témoignages ont signalé une pondération plus forte à l'endroit des petites terres faisant surtout partie du groupe-problème dans certains secteurs des provinces de l'Atlantique et du Centre. Il faut se rappeler, toutefois, que les sources de revenus en dehors de l'exploitation agricole ne sont pas comprises dans ces prévisions et que, dans plusieurs sections du pays, les revenus provenant des exploitations de base des forêts, du piégeage, des fermes à fourrure et de la pêche sont d'importance primordiale en plus de l'emploi dans l'industrie urbaine et d'autres sources de revenus. De toute façon, l'ampleur du problème est telle qu'une grande partie de la population agricole se trouve atteinte.

b) Corrélation entre le problème agricole et le problème des petites exploitations agricoles

L'évolution qui s'est accomplie en agriculture au Canada, grâce à la mécanisation, à la technologie et à l'emploi de capitaux plus élevés, a abouti à un plus haut degré d'efficacité et à une production plus concidérable. Cette suite de changements a entraîné l'agrandissement de l'exploitation agricole et la baisse du nombre de travailleurs de la terre. La difficulté qu'éprouve l'agriculteur commerçant et l'aspect principal du problème agricole, à l'heure actuelle, semblent être l'excès de production relativement à la quantité qui peut être vendue à des prix qu'on estime justes et équitables. Le souci profond des membres de la société, primordialement par rapport à la situation de nos agriculteurs commerçants, est l'assurance de provisions alimentaires et agricoles constantes et suffisantes pour répondre aux besoins du consommateur. Cette considération rappelle la nécessité de la conservation du sol, des ressources hydrauliques et autres richesses naturelles, de la recherche et de la formation continuelles en vue nouveaux progrès dans le domaine de la technologie agricole; elle évoque également les problèmes de l'organisation des marchés.

Le perfectionnement technologique, essentiellement, a pour conséquence de réduire le nombre des agriculteurs, et ainsi les difficultés de la petite exploitation s'insèrent dans le cadre général du problème agricole. L'opinion actuelle des agriculteurs syndiqués est que les problèmes de l'exploitation commerciale et de la petite exploitation doivent faire l'objet de l'action concertée de tierces parties: gouvernements ou coopératives, puisque le sujet comporte des aspects moraux liés à la justice et à l'équité, et également des éléments d'ordre économique rattachés au bien-être matériel. Mais pour obtenir une solution pratique et satisfaisante de cette partie du problème, nous ne voulons pas nous fier uniquement au mécanisme des forces économiques qui éliminerait ou expulserait l'agriculture à faible revenu.

c) Cause des difficultés de la petite exploitation agricole

Les difficultés de la petite exploitation résultent d'ajustements tardifs dans le secteur agricole de l'économie. L'évolution rapide de la techno-

logie dans le domaine de l'agriculture au Canada n'a fait qu'aggraver les difficultés et rendre les problèmes plus aigus.

L'exposé présenté par le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique énumère les changements les plus importants et les plus fondamentaux qui ont coïncidé avec les progrès technologiques et la mécanisation et qui ont révolutionné l'économie agricole:

"(1) Evolution de l'agriculture qui, après avoir été un mode de vie, devient une entreprise commerciale;
(2) Evolution qui fait de l'agriculture non plus un art mais une science;
(3) Passage de la diversification à la spécialisation;
(4) Mutation de la production à petite échelle à la production en série;
(5) Responsabilité accrue de la gestion;
(6) Augmentation extraordinaire des frais d'exploitation;
(7) Modification des niveaux de vie des agriculteurs."

La plupart des témoins ont indiqué que la raison du volume d'affaires peu élevé de certaines exploitations est surtout l'insuffisance des ressources agricoles. Etroitement associé à ce facteur est l'usage que l'on fait de la terre. Dans son exposé, le ministère ontarien de l'Agriculture a signalé la question en ces termes: "Il existe dans toute la province de petites exploitations agricoles ainsi qu'un problème des petites exploitations agricoles, mais ce dernier est plus aigu dans le bouclier canadien et dans d'autres hautes terres au sol rugueux. La situation s'explique en grande partie par la nature des sols et du climat qui limite les possibilités de culture". L'état des choses est attribuable, dans une large mesure, aux pratiques et aux modes de colonisation établis dans le passé et à des circonstances indépendantes de la volonté des agriculteurs. La concentration et le développement de la colonisation se sont souvent poursuivis alors qu'ils dépassaient les possibilités d'établissement d'unités rentables.

L'agriculture, de nos jours, exige le placement d'un gros capital, quant à la terre et au matériel, de même qu'une assez grosse somme d'argent liquide pour les frais d'exploitation. Comme la différence ordinaire entre le coût et le prix de vente par unité est plutôt petite, le problème critique du rendement limité rend la petite exploitation agricole vulnérable, vu le petit volume de la production.

Quelques mémoires ont indiqué que, dans plusieurs cas, une partie du problème provient de piètres méthodes de culture, du manque de préparation et de direction ainsi que de l'ignorance des possibilités d'utilisation du sol, du manque d'initiative et des chances limitées d'alterner les cultures. Voilà vraiment une partie du problème d'éducation. Il est probable que, dans le passé, nos programmes d'expansion ont trop concerné les besoins de l'agriculture commerciale à l'égard des questions de production, au détriment des questions relatives à la préparation et à la direction agricoles bien entendues.

En certains cas, de petites exploitations agricoles demeurent toujours aux confins de la frontière de l'agriculture, par suite de la concurrence faite à l'agriculture par les autres industries primaires, l'industrie forestière, par exemple, à l'égard du travail du cultivateur et de sa famille. Le besoin de travailler en dehors de la ferme dans le but d'obtenir suffi-

samment de revenus pour assurer la subsistance de la famille et l'exploitation agricole vient souvent en contradiction avec la concentration souhaitable sur l'agrandissement de l'exploitation agricole. Si les ressources physiques de la région sont trop faibles pour permettre une désirable utilisation du sol et un revenu agricole satisfaisant, c'est alors une situation qui pourrait persister longtemps.

Si les revenus de l'exploitation agricole persistent à demeurer insuffisants, il en résulte de l'inertie, de l'apathie et de l'immobilité chez les agriculteurs, ainsi qu'un manque d'espérance et d'esprit d'entreprise. Chaque fois qu'il y a une assez forte agglomération d'exploitations agricoles qui rapportent peu, d'autres problèmes d'ordre économique et social surgissent. La région revêt fréquemment un aspect de quartier miséreux. Les services de la collectivé se ressentent de cet état de choses. Les installations relatives au culte et à l'éducation ont généralement un caractére de pauvreté; la vie collective en souffre. Les routes et autres services sont négligés ou n'existent pas.

Les causes et les états de choses mentionnés ci-haut sont tous décrits dans les mémoires présentés au Comité. Ceux-ci indiquent également qu'il se trouve, à un degré plus ou moins élevé, dans toutes les parties du Canada, des exploitations agricoles qui rapportent peu. A des niveaux différents, les raisons pour lesquelles il existe de petites exploitations agricoles sont presque les mêmes par tout le pays. Voici ce qui est mentionné dans l'un des mémoires provenant des provinces Maritimes: "La persistance des petites exploitations agricoles et des problèmes qui s'y rattachent est attribuable à une grande variété d'éléments, tels l'envergure de l'exploitation, la disponibilité des terres, le sol, la topographie, les capitaux, la gestion, etc. Ces éléments peuvent se manifester séparément ou combinés entre eux, mais il est difficile de citer un exemple bien défini. En certains cas, il est possible de voir de riches agriculteurs côtoyer des soi-disant exploitants agricoles à petits revenus." Dans le cas des provinces des Prairies, l'un des mémoires dépeint la situation de la façon suivante: "Les unités non rentables dans notre province ont un grand nombre de causes fondamentales. Les rendements moyens peu élevés (attribuables surtout au manque d'humidité), les longues distances de transport par chemins de fer, le marché d'exportation, les méthodes primaires de colonisation, le manque de ressources financières suffisantes, l'immobilité des ressources de main-d'oeuvre dans l'agriculture, l'étendue restreinte des autres moyens de production sont parmi les causes les plus importantes du problème." L'un des témoins a divisé la cause de l'existence des petites exploitations agricoles en trois principales catégories, à savoir (1) historique, (2) physique et (3) économique. Un autre témoin des provinces des Prairies a dit: "Les problèmes se posent aujourd'hui surtout dans les régions où les colons ont eu la permission de s'installer sur des terres impropres à la production du grain. ... Nous prétendons que les exploitations agricoles, tant au point de vue de l'étendue que de l'utilisation du sol, doivent avoir une relation nette avec les conditions économiques et l'environnement dans la région où elles sont situées."

d) Régions où se posent des problèmes

Il a été indiqué que les types particuliers de petites exploitations agricoles sont reconnaissables, mais qu'il en est parmi ceux-ci dont il n'est pas nécessaire de se soucier. De façon générale, les fermes résidentielles de petite dimension exploitées à temps discontinu sont considérées comme des types souhaitables.

Dans le cas des fermes exploitées à temps discontinu, la vente des produits agricoles ne sera peut-être pas considérable. Mais si on considère la portion appréciable de revenu provenant d'un travail non agricole et le privilège de demeurer à la campagne, ce genre constitue probablement un mode de vie souhaitable. En tenant compte de la diminution des heures de travail dans l'industrie et de l'augmentation de temps qui en découle au bénéfice des loisirs et de la récréation, les fermes de ce genre comportent de nombreux avantages intangibles. Ces avantages appartiennent aussi aux petites fermes qui peuvent être considérées comme des fermes résidentielles dont les occupants exercent un emploi à temps continu à la ville et cultivent quelques produits agricoles simplement à titre de passe-temps et parce qu'ils préfèrent vivre à la campagne. Il y a aussi les petites fermes que cultivent des personnes plus âgées jouissant d'une demi-retraite. Ces fermes permettent à ces personnes, qui ont probablement cultivé la terre toute leur vie, de demeurer là où elles le désirent et d'accomplir des travaux agricoles dans leurs loisirs. Ces gens n'ont probablement aucune intention ni nécessité d'augmenter le chiffre de leurs affaires.

Il y en a aussi, sur des petites fermes, qui désirent jouir d'un grand degré d'indépendance et en même temps qui ne sont pas particulièrement intéressés au dernier cri du confort et en conséquence préfèrent une activité sur une échelle réduite. A cette catégorie appartient l'exploitant d'une petite ferme dont les responsabilités et la compétence sont réduites et qui n'est réellement pas capable d'exploiter une ferme productive. A son point de vue, la petite ferme constitute l'endroit tout désigné pour faire sa vie correspondant à son niveau.

A cause des capitaux très considérables exigés par l'agriculture moderne, il est plusieurs agriculteurs qui commencent leur carrière sur un pied bien modeste. S'ils sont établis sur des fermes dont la productivité est considérable, ils peuvent d'habitude s'améliorer au moyen de l'aide accessible à tous les agriculteurs commerciaux.

Ce sont les autres petites fermes (selon le critère employé pour en déterminer l'étendue), nécessitant un travail à temps continu ou presque et constituant le gagne-pain de l'exploitant, qui posent le "problème" de la petite ferme. Une autre caractéristique du premier groupe a trait au désir des exploitants de grandes fermes de surmonter leurs difficultés. Ceux-ci font contraste avec les exploitants de petites fermes qui sont dans l'impossibilité de se consacrer à des fermes plus considérables à cause de leur âge avancé, de leur mauvaise santé, etc., et les exploitants qui sont disposés à accepter un niveau de vie inférieur et désirent demeurer sur la ferme simplement comme un moyen de faire leur vie.

Le problème de la petite ferme à temps continu ou à temps partiel découle de deux causes principales: (1) un revenu agricole inférieur et (2) l'instabilité du revenu agricole. Dans le cas des petites fermes à temps discontinu, des fermes résidentielles ou autres, les problèmes tiennent à la fois de la sociologie et des institutions. Les problèmes économiques appartiennent surtout au domaine de l'emploi industriel. Le problème a connu une acuité sans cesse croissante, lorsque des familles et des groupes vivant à même de petites fermes à temps continu ont été incapables de s'adapter aux nouvelles conditions de mécanisation et de technologie au fur et à mesure qu'elles se présentaient et d'accroître leur revenu de la ferme ou d'ailleurs, et tout de même sont demeurés sur leurs fermes soit à cause de l'impossibilité de déménager soit parce qu'ils étaient attachés à leurs foyers, ou les deux à la fois.

3) Buts des programmes des petites fermes

Tous les mémoires contenaient, avec beaucoup de ressemblance et d'accord, certains buts bien précis. L'un de ces mémoires les décrit comme il suit:

(1) L'amélioration du niveau de vie des familles agricoles occupant des fermes à faible production;
(2) L'amélioration du revenu des agriculteurs (ce qui comprend également le revenu non agricole);
(3) La fusion ou l'intégration des petites fermes en unités plus considérables et plus productives;
(4) Faciliter le transfert d'une partie de la main-d'oeuvre agricole des fermes vers d'autres travaux;
(5) La conservation de la ferme familiale;
(6) La conservation de la communauté rurale;
(7) Un meilleur emploi des ressources humaines et naturelles.

Outre ces objectifs qui délimitent le cadre d'un programme d'ensemble en vue d'alléger les problèmes auxquels doit faire face le petite ferme, les mémoires ont signalé quelques autres objectifs importants. En voici quelques-uns; (1) destiner à d'autres usages tels que l'industrie forestière, la paissance et la récréation, des terres dont le rendement agricole est pauvre, selon une réglementation satisfaisante. Certaines données statistiques relatives à l'Ontario et à la Nouvelle-Ecosse sur l'abandon des terres agricoles et la non utilisation plutôt que l'utilisation appropriée de ces terres à d'autres fins ont fait ressortir l'inflexibilité des facteurs institutionnels et les autres difficultés inhérentes à ce changement d'usage. (2) Dans certaines régions du pays, d'autres utilisations et emplois importants dans le domaine des terres comme la coupe du bois d'oeuvre, la coupe du bois à pâte, les lots boisés de ferme et la pêche devraient être reconnus comme étant la meilleure contre-utilisation en guise soit de remplacement soit de complément de l'agriculture. (3) L'aide aux cultivateurs dont les revenus sont bas devrait leur être offerte en les laissant libres de l'accepter et de prendre eux-mêmes les décisions importantes relatives à l'administration. (4) Les mesures prises devraient émaner d'un organisme de coordination formé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, même si les ressources forestières et hydrauliques sont de la compétence de chaque province. Le gouvernement fédéral doit voir à assurer la meilleure utilisation et conservation de ces ressources dont la nation a tant besoin.

On a aussi généralement convenu que des lignes de conduite et des programmes rationnels à la mesure des objectifs susmentionnés pourraient être établis et mis au point sous au moins trois chefs. Voici comment on les a signalés dans un cas:

(1) Meilleure utilisation des terres;
(2) Création d'un climat économique favorable pour réaliser et améliorer les revenus et les conditions d'emploi non agricoles;
(3) Etablissement des niveaux plus efficaces de production sur les fermes où on continue de s'adonner à l'agriculture.

On a jugé que certaines lignes de conduite et certains programmes visant à répondre aux besoins de la majorité des cultivateurs commerciaux n'étaient pas de nature à améliorer la situation du cultivateur à bas

revenu. On a signalé notamment les lignes de conduite visant le soutien des prix, l'assurance-récolte, l'organisation des marchés, la dissémination de renseignements relatifs à la production agricole et l'établissement des catégories officielles ordinaires de crédit. Par exemple, la plupart des mémoires ont insisté sur la nécessité de catégories nouvelles ou particulières de programmes visant directement les fermes à bas revenu. On a également souligné à plusieurs reprises que les problèmes du cultivateur à faible revenu ne pouvaient être résolus par un programme ou par une administration en particulier. Outre la nécessité d'une collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, comme on l'a mentionné, on devrait faire appel à plusieurs catégories distinctes de services et d'administrations. Il faudrait principalement une certaine flexibilité des lignes de conduite et des programmes pouvant s'intégrer à la coordination des efforts, aux recherches continues, aux études et aux services, et aux besoins particuliers de chaque province.

f) Solutions proposées

La proposition qui a probablement été faite le plus fréquemment et sur laquelle on a le plus insisté visait la nécessité de mettre au point une ligne de conduite nationale en matière d'utilisation des terres. Cela nécessite tout d'abord, a-t-on dit, que soient organisés des relevés sur l'utilisation des terres en vue de fournir les renseignements sur les meilleures utilisations de certains terrains en particulier et sur les problèmes actuels ou possibles pouvant surgir de la présente utilisation. Des commissions locales sur l'utilisation des terres pourraient ainsi étudier l'utilisation appropriée des terres et exécuter un classement économique des terrains en vue de faire servir les terres pauvres à d'autres fins. Ces études préciseraient: (1) les secteurs où la production apricole doit continuer, (2) la conservation du sol et des ressources hydrauliques, l'irrigation et d'autres genres de mesures de mise en valeur à l'égard desquelles la dépense des deniers publics est justifiée par les circonstances économiques, (3) la circonscription des régions où on juge que la production agricole est la meilleure et (4) des régions qui pourraient attirer les initiatives non agricoles. Le **Rural Development Program** des Etats-Unis a comme principe de base l'étude des situations locales par les gens du milieu qui voient aux décisions à prendre. Les membres du Comité ont manifesté un grand intérêt à l'endroit de ce programme et désirent obtenir des renseignements à ce sujet. Il pourrait fournir d'intéressants points de repère pour établir un programme du même genre au Canada.

La plupart des mémoires envisagent une législation fédérale habilitante, suivie de programmes d'action fédéraux-provinciaux. En fait de législation fédérale d'autorisation on y propose une "Loi sur l'aménagement et la mise en valeur des terres rurales"; une "Loi nationale sur l'utilisation des terres"; une "Loi nationale sur la conservation des terres et des eaux" et une "Loi fédérale sur la conservation et l'asséchement". La plupart des mémoires envisagent des mesures suffisamment flexibles pour s'appliquer à toutes les régions du Canada, des mesures législatives complémentaires sur le plan provincial et un programme de travaux en commun à l'égard de l'utilisation des terres. La législation proposée serait accompagnée de dispositions financières permettant de venir en aide aux petits cultivateurs. Elle prendrait soin du travail accompli à l'heure actuelle par les administrations chargées du rétablissement agricole des Prairies et de l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. Elle permettrait au gouvernement fédéral de s'associer aux pro-

vinces, et peut-être même aux municipalités, en leur fournissant des fonds pour l'exécution de travaux approuvés se rapportant à la régénération des terres de prairie douteuses, la conservation, l'irrigation, l'écoulement des eaux, la construction de digues, l'asséchement des marais, l'érosion des rivières et autres problèmes posés par l'érosion; la construction de bassins, l'exploitation des lots boisés, le défrichement, l'aménagement de pâturages en commun, et tout autre projet pouvant améliorer une région agricole ou forestière.

Le ministère de l'Agriculture d'Ontario propose, dans son mémoire, un moyen d'accélérer la mise au point de l'utilisation des terres. Voici ce qui y est dit à ce sujet: "Lorsqu'on achète des terres boisées ou des pâturages appartenant à des personnes âgées, il faudrait leur permettre de demeurer sur ces terres jusqu'à la fin de leur vie." Il paraîtrait qu'une semblable disposition est en vigueur dans l'Etat de New-York.

Dans le domaine des mesures à prendre à l'égard de l'utilisation des terres, on demande instamment, dans un des mémoires, que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'encourager, par quelque moyen financier, les propriétaires privés à mettre leurs terres à la disposition du mouvement national d'arboriculture. On cherche, par cette initiative bénévole, à amener les cultivateurs à convertir les terres dont le rendement est insuffisant en terrains boisés qui leur permettraient de récolter du bois. On tente en ce moment de propager ce mouvement grâce à un programme éducatif sur le jardinage des forêts. Les principaux problèmes qui se posent par rapport à la conversion en forêts de terres de ce genre sont: (1) la période d'improductivité qui se produit avant d'obtenir une récolte d'arbres de valeur marchande; (2) le droit de propriété; (3) l'impossibilité pour le cultivateur d'obtenir un emprunt lui permettant d'acquérir une unité forestière suffisante; et (4) les mesures fiscales qui, étant fondées avant tout sur la récolte annuelle des graines, ont tendance à décourager la production de bois.

Une autre proposition d'importance majeure porte sur la nécessité d'élaborer un programme de surveillance ou d'appliquer de solides principes dans le commerce et l'administration agricoles et d'accorder des prêts plus appropriés. Les services d'emprunts traditionnels se sont montrés insuffisants pour satisfaire aux besoins des cultivateurs n'ayant que de faibles ressources. Certains témoins ont démontré que les cultivateurs qui obtiennent des avances de fonds sont ceux qui en ont le moins besoin.

Dans plusieurs mémoires il est question de l'insuffisance du crédit accordé aux petits cultivateurs permanents, qui ne leur permet pas d'agrandir leurs fermes ou d'y apporter les améliorations voulues. L'accroissement de l'activité des établissements de prêts provinciaux ces dernières années reflète le désir qu'ont les propriétaires de petites fermes non rémunératrices d'étendre leur exploitation. En ce qui concerne les prêts à court terme, les commentaires au sujet de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sont favorables. On remarque que la Commission du prêt agricole canadien se montre plus généreuse depuis quelques années. Par contre, on critique beaucoup certains règlements trop rigoureux appliqués par la Commission. Entre autres, on reproche à la Commmission de ne pas admettre que le lot boisé, en vertu du programme de gestion forestière, augmente le revenu des cultivateurs. Il est dit à cet égard que "l'on attache très peu d'importance au lot boisé en tant que

source probable de revenu annuel ou en tant que facteur important quand il s'agit de déterminer si, dans l'ensemble, l'exploitation d'une ferme est satisfaisante."

Le succès remporté par le programme des prêts surveillés de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants a été cité comme un exemple de l'aide qu'on pouvait apporter aux propriétaires de petites fermes. Des points de repère et des conditions ont été proposés dans certains mémoires. On y proposait entre autres: (1) la sélection minutieuse des candidats; (2) l'octroi de prêts assez importants pour permettre de transformer une ferme à faible rendement suffisamment étendue et rentable dont le revenu annuel serait convenable; (3) la mise sur pied de services compétents pour élaborer des projets et pour exercer une surveillance; (4) des conditions de remboursement flexibles et correspondant aux possibilités inhérentes de production des fermes agrandies.

Les dispositions visant la gestion surveillée font partie de données générales sur l'entretien et l'amélioration des méthodes éducatives dont il faut souligner l'importance dans un programme destiné aux agriculteurs. A maintes reprises on a mentionné l'excellent travail que les universités et les collèges d'agriculture accomplissent en assurant à leurs élèves de bonnes connaissances scientifiques et techniques grâce à des cours réguliers et à des travaux hors-cadre. Quelques-uns ont estimé qu'il faudrait aider tous les jeunes ruraux envisageant de se faire une carrière de l'agriculture à obtenir une saine formation scientifique, et qu'on devrait même leur offrir cette formation. On a souligné de façon particulière la nécessité d'une formation en matière de gestion agricole. L'agriculture d'aujourd'hui exige des connaissances technologiques et économiques à tout prix.

En même temps que le besoin de connaissances scientifiques pour les cultivateurs, la plupart des témoins ont souligné la nécessité qu'il y a de faire plus de recherches. La plupart ont insisté sur la nécessité d'études économiques accrues relativement à la production et à la vente des denrées agricoles, à la détermination de la dimension économique de l'entreprise agricole, au zonage rural, au genre de culture, à la réorganisation et au rajustement rural, à la migration urbano-rurale et à plusieurs autres sujets. La majorité des mémoires ont fait ressortir que l'information émanant des universités et des ministères fédéral et provinciaux d'Agriculture relativement aux recherches devait être coordonnée.

Pour ce qui est de la création d'un climat économique destiné à faciliter et à accroître le revenu gagné en dehors de la ferme et les occasions d'emploi, on a fait un certain nombre de propositions. Etant donné que les fermes à faible revenu produisent très peu aux fins de la vente, la consolidation de ces fermes et le déplacement des familles agricoles ne modifieraient pas pour la peine le rendement et les surplus. Cela ne suffirait pas à contrebalancer l'augmentation continue du rendement par acre, par unité animale et par travailleur. Le principal avantage que le pays tirerait d'une réduction du nombre des petites fermes inefficaces consisterait principalement dans l'amélioration des niveaux de vie, profitable à ceux qui seraient l'objet d'un déplacement, grâce à une meilleure répartition du revenu. Une prodduction quelque peu accrue dans le secteur non agricole dans lequel travaillent les agriculteurs à faible revenu pourrait se produire. Cela fait songer au besoin qu'il y a de s'assurer que les familles déplacées seront vraiment mieux dans des emplois non agricoles.

L'un des témoins a déclaré: "La plupart des jeunes quittent la ferme mais les parents y demeurent. Nombre de ces agriculteurs hésitent à quitter leur ferme parce qu'ils ne s'estiment pas suffisamment aptes à des emplois non agricoles." Plusieurs mémoires nous ont fait remarquer que, en général, le mieux serait de multiplier les dispositions en vue de la formation des jeunes ruraux à un travail spécialisé et de déterminer quel genre d'emplois leur conviendrait. Cela se ferait tout en laissant plusieurs familles sur leurs petites fermes actuelles à titre d'entreprises partielles ou même comme lieu de résidence, dans le cas des vieux exploitants pour le moins.

Parallèlement à cette ligne de conduite, il faudrait créer des conditions favorables à l'égard de l'industrie et particulièrement à l'égard de la décentralisation de l'industrie afin d'encourager ceux qui quittent la ferme. Dans le cas des agriculteurs à temps réduit, le travail à l'extérieur serait un moyen d'ajouter à leur revenu agricole.

Les propositions visant à accroître le revenu et l'embauchage en dehors de la ferme réclament des offres d'emploi ainsi que de l'assistance en matière d'information et de propagande. Tous les mémoires ont insisté sur divers genres d'aide applicables à plein temps ou à temps réduit. Ces genres d'aide sont:

(1) L'encouragement de l'industrie à s'établir dans des collectivités rurales de manière à fournir des occasions d'emploi non agricoles. Cela permettrait à quelques groupes familiaux de rester attachés à leur milieu. Ce genre d'initiative convient particulièrement à l'employeur qui compte sur de la main-d'oeuvre saisonnière. Si l'industrie rencontre des conditions locales favorables et que l'emploi n'entre pas en conflit avec les principales tâches agricoles de la saison, ces entreprises complémentaires peuvent alors assurer des moyens d'existence satisfaisants à plusieurs familles.

(2) La prise de disposition relatives à la formation professionnelle et technique dans les régions rurales afin d'améliorer les aptitudes des cultivateurs et d'augmenter leurs chances de trouver de meilleurs emplois dans l'industrie. Ce programme pourrait être appliqué de la même façon que les cours spécialisés en agriculture.

(3) L'expansion et l'amélioration des services actuels de placement dans les régions rurales, ce qui permettrait de mieux renseigner les cultivateurs à petit revenu et leurs familles sur tous les emplois disponibles. La situation de la main-d'oeuvre sur les fermes pourrait aussi faire l'objet de rapports plus réguliers et plus systématiques.

(4) L'octroi d'une aide spéciale ou d'une indemnisation de rétablissement dans le but d'assister les familles rurales dans leur déménagement vers les régions où il y a plus d'emplois. De l'aide financière pourrait être fournie pour une partie de la période d'adaptation et pour les directives à donner à ces familles.

Les autres formes d'aide proposées comprennent: a) la préparation d'un programme pour toute la collectivité et surtout par certains groupes sociaux tels que les commerçants, les éducateurs, les paroisses, les groupes

de cultivateurs, les cercles financiers, etc., dans le but d'aider les cultivateurs qui laissent la ferme, et b) l'assurance-chômage pour les travailleurs agricoles afin de leur fournir plus de sécurité quant au revenu.

Certains mémoires ont souligné que l'aspect récréatif de l'utilisation des terres n'a pas été sérieusement étudié ni développé au Canada. Le mémoire du ministère de l'Agriculture et des Marchés de la Nouvelle-Ecosse a fait allusion à la valeur commerciale et à l'utilisation de certaines catégories de terres, qui existent dans plusieurs régions, en ces termes: "Un programme bien préparé d'utilisation des terres et des régions voisines des cours d'eau pourrait certainement donner lieu à des avantages à la fois agréables et financiers si on faisait usage de terrains absolument impropres à l'agriculture... Celui qui exploite une ferme de faibles dimensions, pourrait, grâce à l'utilisation de ces terrains à des fins récréatives, augmenter son revenu de façon considérable." Le besoin croissant d'une appréciation logique de l'augmentation de la population, les déplacements fondamentaux des groupes d'âge au sein même de la population, l'augmentation des loisirs à cause de la diminution des heures de travail et de la mise à la pension qui commence plus tôt qu'autrefois, tous ces éléments ont accru le phénomène de l'exode vers les villes et ont fait améliorer les moyens de transport.

Deux mémoires ont suggéré l'établissement, par le gouvernement fédéral, d'un organisme national ou d'un organisme spécial qui serait particulièrement chargé du problème des petites fermes, d'étudier ses facteurs inhérents et d'élaborer une ligne de conduite qui permettrait de faire les adaptations qui s'imposent. L'un des deux mémoires en question proposait un tel organisme national de concert avec une administration fédérale qui traiterait directement des problèmes actuels relatifs à l'utilisation et à la conservation de nos ressources en terres. Tel organisme national, d'après ce mémoire, s'occuperait surtout de l'aspect économique et de l'aspect social du problème des petites fermes, plutôt que de l'aspect technique. L'autre mémoire mentionnait que le rôle principal de cet organisme spécial serait l'expansion et le rétablissement, ce qui donne à entendre qu'il y aurait combinaison des deux rôles qu'auraient à jouer les deux administrations distinctes que suggérait le premier mémoire.

Les deux mémoires supposaient la collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à ce programme, flexible en soi et qui pourrait facilement s'adapter aux besoins de chaque province; ils supposaient également l'accès aux ressources financières, un centre de coordination pour l'activité fédérale-provinciale et pour le rassemblement des informations, des locaux et le personnel requis pour entreprendre des recherches sur les aspects économique et social du problème, et la participation active des comités interministériels et des comités de conseillers. Dans le cas de la Nouvelle-Ecosse, le ministre de l'Agriculture et des Marchés a proposé qu'... "Un programme d'expansion fût inauguré dans le Nord ou l'Est de la Nouvelle-Ecosse, à titre d'essai, sur une échelle restreinte".

Tous les mémoires ont été unanimes à louer certains programmes d'aide fédérale mis en oeuvre depuis diverses périodes. Ceux des provinces Maritimes ont mentionné explicitement: (1) le programme fédéral-provincial relatif aux fertilisants et à la chaux; (2) l'aide fédérale au transport ferroviaire des céréales de provende; (3) l'aide aux clubs 4-H pour jeunes gens et jeunes filles; (4) l'aide à l'amélioration des bestiaux, au

perfectionnement des semences et à l'expansion horticole; (5) le relevé, l'étude technique et la construction des principaux ouvrages de protection des digues, des aboîteaux et des brise-lames aux termes du programme d'assainissement des marais; et (6), de date plus récente, l'organisation et l'aménagement de pâturages en commun.

Dans le Québec, outre l'aide fédérale au transport des céréales de provende de l'Ouest et l'excellent travail de démonstration des fermes expérimentales et des stations de démonstration (maintenant la Direction des recherches), on a fait une mention spéciale des programmes provinciaux visant les concours d'amélioration des cultures et le service du drainage.

On a parlé de l'excellent travail qu'accomplit dans l'Ouest canadien le Service du rétablissement agricole des Prairies. Il s'agit de tous les articles du programme, comme les petites et les grandes entreprises d'emmagasinage des eaux, les entreprises d'utilisation des terres, surtout l'abandon des terres impropres à la culture et leur aménagement en pâturages en commun en vue de la production animale, et le rétablissement des cultivateurs venant des régions de sécheresse. A propos de l'aide financière accordée aux cultivateurs de l'Ouest en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, on a dit qu'elle était un moyen d'assurer un revenu minimum permettant de faire face aux dépenses urgentes au cours des années où la récolte est déficitaire.

En résumé, les organismes provinciaux ont généralement approuvé ces mesures fédérales et autres qui contribuent directement ou indirectement à une meilleure conservation et à une meilleure utilisation des terres et à l'amélioration du revenu agricole. Les organismes provinciaux désirent non seulement que ces mesures soient maintenues, mais qu'elles prennent plus d'amppleur, afin d'accroître l'efficacité de la production et les revenus de ceux qui désirent demeurer sur la ferme et afin d'aider aux agriculteurs qui travaillent à temps réduit à permuter dans l'industrie.

IV. RECOMMANDATIONS

Les conditions communes aux petites fermes ou aux fermes à faible revenu sont énoncées dans le présent rapport, d'après les renseignements qu'ont fournis au Comité des associations et des particuliers bien au courant des problèmes. Ces conditions sont nombreuses et variées.

L'inventaire et l'évaluation des ressources terriennes du Canada sont à la base de la solution du problème des petites fermes. Les problèmes économiques et sociaux que présente l'utilisation des terres sont graves lorsque la capacité de la ferme est insuffisante et ne permet pas une adaptation à de nouvelles situations. La classification des sols à des fins agricoles et l'inventaire des régions boisées au Canada ont réalisé des progrès considérables. Le gouvernement fédéral et les provinces ont participé à ces travaux et à d'autres travaux importants.

Quatre recommandations présentées par le Comité au cours de la dernière session avaient trait aux problèmes de l'utilisation des terres. Le Comité tient à réaffirmer qu'il appuie ces recommandations présentées ainsi qu'il suit dans leur forme primitive:

(1) Que le levé topographique des sols, auquel participent des ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture et les collèges agricoles, soit accéléré et étendu de façon à en compléter la topographie, non seulement dans toutes les régions colonisées, mais aussi dans les zones non défrichées du Canada.

(2) Que soit signalé aux autorités compétentes le besoin d'un relevé systématique concernant l'utilisation des terres, fondé sur des facteurs bien choisis, en vue de permettre une classification économique des terres selon leur utilisation possible.

(3) Que l'activité des divers organismes concernant l'examen et la gestion des ressources hydrauliques ait plus d'envergure, particulièrement en ce qui a trait aux problèmes visant l'écoulement des eaux et l'érosion, ainsi qu'aux niveaux des nappes aquifères et aux besoins actuels et futurs possibles.

(4) Que plus d'importance soit accordée aux études sur l'étendue optimum des fermes, l'organisation et les pratiques propres aux caractéristiques physiques des terres et aux conditions économiques de l'heure.

En outre, les recommandations suivantes sont présentées en vue d'un examen:

(5) Qu'un organisme spécial soit établi pour recueillir, coordonner et distribuer aux cultivateurs les données des recherches du ministère fédéral de l'Agriculture, des ministères de l'Agriculture des gouvernements provinciaux, des universités, des collèges d'agriculture et autres organismes de recherches.

(6) Que soit établi un service extérieur d'une plus grande envergure pour traiter les problèmes courants qui se présentent en fait de planification et d'administration agricole et de principe d'affaires en vue de résoudre les difficultés des petites unités agricoles qui sont peu rémunératrices. Ces services sont considérés comme des conditions nécessaires pour que les cultivateurs aient accès au crédit et pour que l'on puisse leur accorder des prêts plus généreux à longue ou à brève échéance ou à échéance moyenne.

(7) Que l'on prenne les mesures nécessaires pour établir un programme plus vaste de formation professionnelle et technique dans les régions rurales.

(8) Que les bureaux de placement des gouvernements améliorent et augmentent leurs services afin de permettre aux personnes qui habitent les régions rurales peu productives de trouver de l'emploi dans des secteurs autres que l'agriculture. Pour faciliter le fonctionnement de ce service, nous recommandons aussi qu'on procède au recensement et au classement de la main-d'oeuvre agricole et qu'on publie des rapports sur la disponibilité de cette main-d'oeuvre.

(9) Que l'on songe à accorder des subventions de déplacement aux cultivateurs établis sur des petites fermes improductives qui veulent trouver de l'emploi dans un autre secteur, compte tenu du potentiel agricole actuel et des conditions actuelles de l'emploi.

(10) Que le Comité demande au ministère fédéral de l'Agriculture d'envoyer une délégation aux Etats-Unis pour étudier le Programme d'aménagement rural et faire rapport de ses constatations.

(11) Que le Comité soit reconstitué aussitôt que possible après l'ouverture de la prochaine session du Parlement en raison de la grande importance d'une sage utilisation des terres au Canada.

Le président,

Arthur M. Pearson.

ANNEXE

Liste des témoins qui se sont présentés devant le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada

SESSION DE 1959

Fascicule 1

Ministère fédéral de l'Agriculture
M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique.

Fascicule 2

Ministère fédéral de l'Agriculture
M. J. G. Taggart, sous-ministre.
M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique.
M. M. E. Andal, chef de la Section de l'économique de la production, Division de l'économique.

Fascicule 3

Société canadienne de l'économie agricole
M. M. E. Andal, président.
M. W. E. Haviland, vice-président.
M. le professeur P. A. Wright, membre exécutif.

Fascicule 4

Ministère de l'Agriculture de l'Ile du Prince-Edouard
L'honorable Eugène Cullen, ministre.

Fascicule 5

Association des industries forestières de l'Ontario
M. Gordon Godwin, administrateur.
M. le professeur D. V. Love.
M. J. B. Matthews.
M. J. W. McNutt, ancien président.
M. D. R. Rogers, administrateur.
M. C. R. Mills, gérant.
M. S. F. Rook, vice-président.

Fascicule 6

Conseil interprovincial des unions des cultivateurs
M. Ed. Nelson, vice-président et président de l'Union des cultivateurs de l'Alberta.
M. James Patterson, directeur des relations extérieures.

Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan
L'honorable I. C. Nollet, ministre.
M. W. H. Horner, sous-ministre.
M. Grant Mitchell, économiste de recherches.

Fascicule 7

La Coopérative fédérée de Québec

M. Adélard Bellmare, président.
M. Omer Deslauriers, vice-président.
M. Raynald Ferron, directeur général.
M. Roger Perrault, économiste.

Ministère de l'Agriculture de l'Alberta
L'honorable L. C. Halmrast, ministre.

Fascicule 8

Fédération canadienne de l'Agriculture

M. H. H. Hannam, président.
M. J. H. Bentley, premier vice-président.
M. Jean-B. Lemoine, deuxième vice-président.
M. E. A. Boden, directeur du Syndicat du blé de la Saskatchewan.
M. C. R. Belyea, économiste de la Fédération agricole de l'Ontario.
M. Roy Grant, secrétaire de la Fédération agricole des provinces Maritimes.
M. J. M. Johnson, membre du bureau de direction de la Fédération canadienne de l'agriculture.
M. L. Laventure, membre exécutif de la Fédération agricole de l'Ontario.
M. J. Ferguson, ex-président de la Fédération ontarienne des agriculteurs.
M. David Kirk, secrétaire de la Fédération ontarienne des agriculteurs.

Ministère de l'Agriculture et de l'organisation des ventes de la Nouvelle-Ecosse
L'honorabble E. D. Haliburton, ministre.

Fascicule 9

Ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique

L'honorable M. P. Steacy, ministre.

Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick
M. R. D. Gilbert, sous-ministre.

Fascicule 10

Ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba

L'honorable E. F. Willis, ministre.
M. L. B. Kristjanson, économiste des services extérieurs.
M. J. Parker, directeur, Division des sols et des récoltes.

Fascicule 11

Ministère de l'Agriculture de l'Ontario

M. H. L. Patterson, directeur, Division de l'économie agricole et de la statistique.
M. N. R. Richards, chef du Service des sols, Collège d'agriculture de l'Ontario.